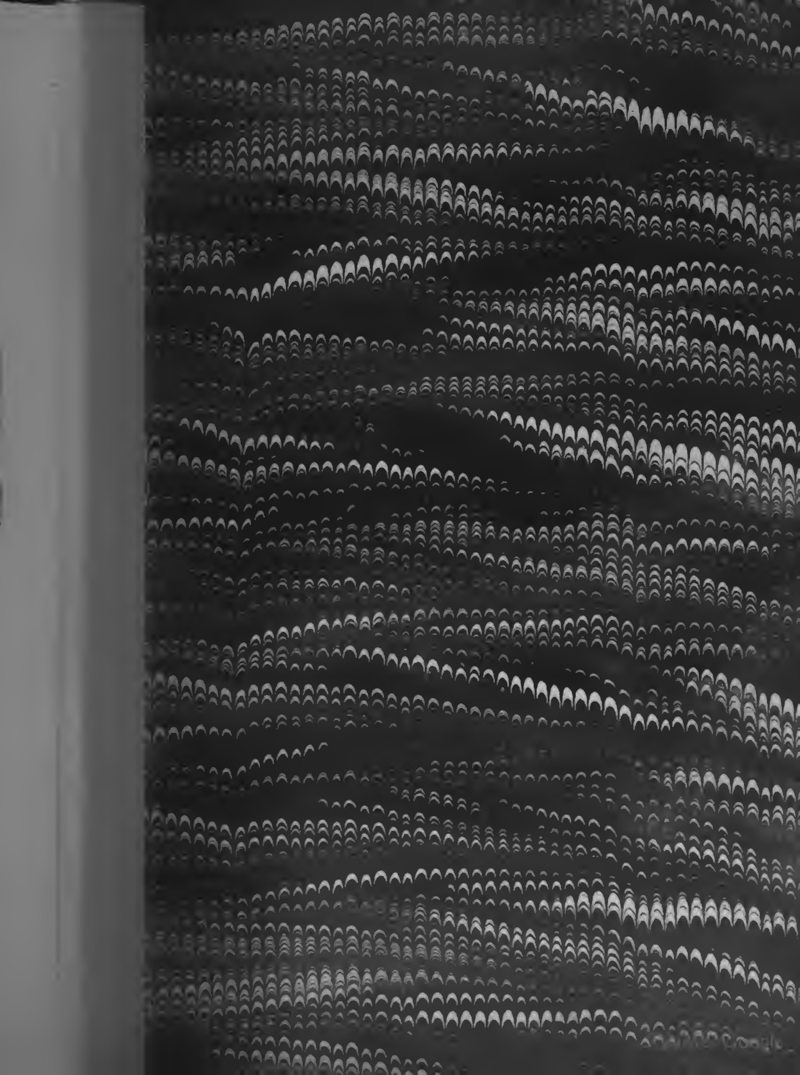

LELAND·STANFORD·JVNIOR·VNIVERSITY





COLLECTION

DE

DOCUMENTS INÉDITS

SUR L'HISTOIRE DE FRANCE

PUBLIÉS

PAR ORDRE DU ROI

ET PAR LES SOINS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

PREMIÈRE SÉRIE

HISTOIRE POLITIQUE

CHRONIQUE

DE

BERTRAND DU GUESCLIN

PAR CUVELIER

TROUVÈRE DU XIVme SIÈCLE

PUBLIÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS

PAR E. CHARRIÈRE

TOME SECOND

PARIS

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT DE FRANCE

RUE JACOB, N° 56

1839

LA VIE

VAILLANT

BERTRAN DU GUESCLIN.

LA VIE

VAILLANT

BERTRAN DU GUESCLIN.

Seigneurs, or faites paix, laissiez la noise ester,
Et vous orrez beaux mos, se volez escouter.
Li princes des Galois, qui tant fist à doubter,
Tint lonc tamps en prison Bertran sans demorer [1],
Et nulz hons si n'osoit de lui en riens parler;
Car li princes doubtoit, si con j'oy compter,
.I. point qu'il y avoit, c'est légier à prouver,
De son père Douart qui maint oultre la mer [2]
Ne se recommençast par fait de rebeller;
Si fist-elle bien tost, si con orrez compter;
Mais Bertran fu délivres par raençon donner.
.I. jour estoit li princes levez de son disner,
En chambre de retrait estoit volu aler
Avec ses barons as espices donner;
Et tant que li baron pridrent à deviser,
Et d'armes et d'amours les beaux fais recorder,
De mors, de chevaliers, de prisons racheter,

[1] délivrer.

[2] 13374 :
Il doubtoit que la guerre qui tant fist gens grever
De son père Edoart qui manoit outre mer.

Et de pluseurs estas et de fais oultre mer [1];
Et comment S. Loys pour son ame saver
Se laissa prendre en Tunes, et si se fist peser [2]
De fin or en balance et son corps dessevrer
Et oster de prison et du tout délivrer;
Tant que li princes dit, qui ne s'en pot garder :
« Puis c'uns bons chevaliers pour la bataille aidier
Est pris en bon fait d'armes, à loy de chevalier,
Et qu'il seroit [3] prison et mis à son jurer,
Il ne se doit partir ne de prison geter
Jusque son maistre die : « Vous en poez aler. »
Et on ne lui doit mie du sien trop demander,
Qu'il ne puist le sien corps autre fois délivrer [4]. »
Li sire d'Alebret le prist à escouter,
Sur ce fait si endroit commença à noter;
Si li dit : « Nobles sires, ne vous veilliez irer
De ce que j'ai oy darrières vous compter. »
— « Par fois, ce dit li princes, je deveroie amer [5]
Aucun bon chevalier, s'il est à mon disner
Et il oït dire chose pour moi à ravaler,
Se tost ne le disoit pour ma vie amender [6]. »
Et dit cilz d'Alebret : « Je le dirai tout cler :
On dit que vous tenez et faites enserrer
.I. chevalier prison que je doi bien amer [7],
Et lequel vous n'osez de vo prison oster
Afin qu'il ne vous puist empirer ne grever. »
Olivier de Cliçon a dit sans demourer :
« J'ai oy mainte fois ce parler recorder,
Mais voir, je ne l'osoie au bon prince compter. »

[1] et de fais doctriner.

[2] 13386-13388 :
Se laissa prendre à Antunes, et si se fist poser
De fin or en une balance pour son corps délivrer.

[3] Et qu'il se rent.

[4] une autre fois armer.

[5] pou devroie amer.

[6] 13404 :
« Se tost ne le disoit pour ma vie sauver
Ou pour l'onnour de moy acroistre et amonter. »

[7] que je say bien nommer.

Dit li princes de Gales : « Et je vous veil jurer
Que ne sai chevalier en terre ne en mer,
Se c'estoit mes prisons que féisse fermer
Que je doubtasse tant [1], je m'en puis bien vanter,
Que je ne lui laissasse pour son avoir finer. »
Et dit cilz d'Alebret : « Qui vous fait oublier
Bertran du Guesclin qui ne s'en puet aler ? »
Quant li princes l'oy, couleur prist à muer;
Orgueil, ire et desdaing l'alèrent si tenter
Que par despit li dit : « Faites ci amener
Bertran du Guesclin; je m'i veil acorder [2]. »

Quant li princes de Gales a oy de Bertran,
Par orgueil et despit qui le vont surmontant
A dit à ses barons : « Or venez ci avant [3];
Bertran, dont vous m'alez tellement menaçant,
S'avoir veult raençon, il ara maintenant [4]. »
Et cil ont respondu : « Vous alez bien parlant. »
Adonc y sont alé chevalier et sergent;
En une chambre vont le chevalier trouvant,
Qui à son chambellen aloit esbanoiant
Et jouoit aux eschaz [5]; là s'aloit esbatant
Et n'estoient que .II. ensamble déduisant.
Il ne lui souvenoit de nulle riens vivant,
De nulle délivrance ne lui va ramembrant,
Et vous les chevaliers qui le vont saluant;
Et quant il les choisi, il sailli en estant,
Et dit : « Bien viengniez-vous, » en monstrant bel semblant.
Lors à son chambellen a dit en soubzriant :

[1] Que je donnasse tant.

[2] 13423 :
« Bertran, car je me vueil à lui accorder.
En despit de tous ceulx qui m'en vuelent parler,
Ne paiera Bertran or fin ne argent cler. »

[3] faites venir avant.

[4] Et yra lui-mesmes sa raençon pourchaçant,
Jà plus n'en paiera qu'il yra devisant,
En despit de tous ceulx qui en vont murmurant. »

[5] eschez.

« Alez quérir du vin; car je le vous comment. »
Dient li chevalier : « Bien est appartenant,
Pour les bonnes nouvelles qui vous seront plaisant
Que nous vous aportons de cuer baut et joiant. »

Li uns des chevaliers qui fu preux et senez
En appela Bertran, qui tant fu redoubtez,
Et li dit : « Monseigneur, faites ci : en venez
A monseigneur le prince, vous y estes mandez.
Vous avez des amis à court éu assez [1];
Je croi que vous serez à raençon livrez. »
— « A raençon? dit-il, qu'esse [2] que dit avez?
Je n'ai denier ne maille, encor doi-je assez;
Je doi moult bien .x. m. c'on m'a céens prestez,
Que je ai despendus, puis que g'i fu plantez. »
— « Comment, ce dit li autres, les avez alouez? »
Et Bertran respondi : « Par moi vous le sarez [3]:
J'en ai beu et mengié, donné, joué aux dez,
Et si petit d'argent s'en est tantost alez.
Mais j'aray tost paié se je sui délivrez :
Telz ne s'en donne garde, qui m'en donra assez;
Telz espargne le sien et est bien enfermez,
Qui pour moy aidier retournera ses clefs. »
Et .i. sergent li dit : « Sire, bon cuer avez :
Il vous samble que voir soit quanque vous pensez [4]. »
— « Par foy! ce dit Bertran, tu es bien rassotez;
Car .i. hons ne vault riens qui est desconfortez,
Et .i. hons desconfis vault autant que matez. »
Et li autres disoit : « C'est .i. hons tous faés;
Il samble tout adez qu'il soit asséurez. »
Ensement fu Bertran en la chambre menez

[1] devers la court assez.

[2] qu'est-ce.

[3] à par main le sarez.

[4] 13464 :
« Il semble que voir soit tout ce que dit avez. »

Où li princes estoit et li riches barnez;
Il y estoit Chando, .I. chevalier loez,
.I. loial chevalier, d'Engleterre fu nez,
Preudons sages estoit et hardis hons armez;
Et qui l'éust créu on se fust accordez;
Car de tous bons consaulz [1] estoit endoctrinez.

Avec le prince estoit bonne chevalerie :
Li sire d'Alebret fu en la compaignie,
Olivier de Cliçon, où tant ot baronnie,
Qui n'aconta aux gens tuer toute sa vie,
Mais qu'il fussent Engloiz de s'averse partie,
Nès plus que font bouchiers bestes en boucherie.
Là fu de Cavrelay Huon à chière lie,
Et li contes de l'Ile, une terre jolie;
Si fu li séneschaux de Bordeaulx la garnie;
Li sires de Pommiers, celui n'i faillie mie,
Et autres chevaliers que je ne vous di mie [2].
Li princes fu tous drois en mi sa baronnie,
Et parloit à sa gent, à qui il s'esbanie.
A tant et vous Bertran que Jhésu bénéie,
Une cotte de gris avoit ou dos vestie;
Bien samble qu'il soit homme venant de Honguerie [3].
Quand li princes le voit, ne puet muer ne rie;
Il a dit à sa gent : « Par la Vierge Marie!
Il n'est mie tailliez qui éust belle amie;
Elle seroit de lui laidement embracie. »

Quant li princes choisi Bertran qui venoit là,
De ci loin qui [4] le vit à rire commença;
Bertran à l'aprochier .I. petit l'enclina :

[1] conseulx.

[2] plus que je ne vous die.

[3] 13492 :
Et sembloit Berruier ou homme de Hongrie.

[4] Dès ylors qu'il.

« Or avant! dit li princes, Bertran, comment vous va? »
— « Sire, ce dit Bertran, par Dieu qui tout créa!
Sachiez qu'il me sera mieulx quant il vous plaira.
Je sui tous enfustez; j'ai oy pèce a [1]
Les soris et les ras, dont bien ennoié m'a;
Mais le chant des oiseaux je n'oy jà piéçà:
Je les iray oïr, quant il vous souffira. »
— « Bertran, ce dit li princes, beaux sire, se sera
Tantost se vous volez: fors qu'à vous ne tenra;
Mais vostre sairement jurer vous convendra
Que jamais vostre corps nul jour ne s'armera
A l'encontre de moi, ne de ceulz par desà,
Ne pour aidier Henry en Espaigne de là,
Ne ne combaterez dam Pietre par de là,
Ne encontre celui qui mon corps engeura,
C'est le roy d'Engleterre où tant de proesce a [2].
Toutes fois que vos corps ainsi jurer voldra,
Je vous déliverrai, ainsi qu'il vous plaira.
Ce qu'avez despendu tout paié vous sara,
Et .x. .m. florins ausi on vous donrra
Pour vous aremontér quant on se partira.
Il le vous fault jurer, et quant ainsi sera,
Vous serez délivrez, ne autrement n'ira. »
— « Sire, ce dit Bertran, jà il ne m'avendra
Pour gésir en prison, tant que mes corps durra.
Jà à tous mes amis reprouvé ne sera.

« Sire, ce dit Bertran, vous parlez pour noient;
S'autre chose n'i a, ce me dittes: Va-t'en;
Car, par celui Seigneur à qui li mons apent!
Je servirai tous ceulz bien et songneusement
Que j'ai tous jours servis de cuer entièrement.

[1] j'ay oy long-temps a.

[2] 13515:
« C'est le roy Edouart qui de vertu tant a. »

C'est le bon roy de France, que j'am certainement [1]
Et à qui j'ai esté de mon commencement;
Et le bon duc d'Anjou, de Berry ensement;
Et le duc de Bourgongne ne fauldrai nullement;
Et le duc de Bourbon cui je l'ay en couvent.
Mais laissiez-moi aler, s'il vous vient à talent;
Car vous m'avez tenu prisonnier longuement
A tort et sans raison. Je vous dirai comment
Je m'estoie de France départis proprement :
Hue de Cavrelay, à qui je eulx serement,
Voire par bon avis, moi et toute ma gent,
Que sur les Sarrazins acquerre sauvement
Aviens [2] en nos propos empris parfaitement. »
— « Et que n'i aliez-vous? » dit li princes briefment.
« Et je le vous dirai, dit Bertran haultement;
Nous trouvasmes dam Pietre, que le corps Dieu cravent,
Qui la roynne avoit fait morir faussement;
C'estoit vostre cousine, fille vostre parent
Le bon duc de Bourbon, qui tant ot d'essiant,
Qui du sanc S. Loys par nature descent :
C'est vo meilleur costé de sanc et de jouvent.
Je m'arrestai pour lui pour prendre vengement,
Et pour tant que je sai et si croi fermement,
Cilz Henris doit tenir le droit coronnement
Et si doit estre rois d'Espaigne entièrement;
Or m'arrestai de là pour ce cas plainement
Et pour destruire ausi et mettre à torment
Sarrazins et Juifs, dont il y a forment
En ces parties là où je fus proprement [3].
Or estes-vous venus à vostre efforcement
En Espaigne de là moult orguilleusement;
Vous y estes venus pour or et pour argent

[1] parfaictement.

[2] avions.

[3] 13559 :
« En ces parties-là, on le scet vraiement. »

Et pour avoir Espaigne après son finement [1];
Vous y avez esté affamez [2] laidement,
Et m'avez destourné et les miens ensement,
Et grevé vostre sanc trestout premièrement.
Et quant vous avez fait afamer vostre gent,
Et recéu anoy et grant encombrement
Et vos amis destruis ainsi vilainement,
Si vous a-il trompé [3] par son enchantement
Et ne vous a tenu loialté ne couvent,
Dont je l'en sai bon gré, par le mien serement. »

Quant Bertran ot compté au prince sa raison,
Pour lui aregarder dreça haut le menton;
Là ne se pot tenir de dire sa raison :
« Bertran, vous alez [4] droit, si ait m'âme pardon! »
— « Par Dieu! vous dites voir, » ce dient li baron.
Grant joie ont éu entour et environ;
Li .I. à l'autre dit: « Voilà .I. bon Breton. »
— « Or Bertran, dit li princes sans nulle arrestison,
Vous ne m'eschapperez sans paier raençon,
Et encores m'annoie quant vous avez le don;
Mais on dit que tenu vous ai en ma prison [5]
Pour la doubte de vous et de vostre façon;
Mais pour tant que chascun isse de souspeçon
Et que je ne vous doubte en nulle garnison,
Je vous déliverrai voire par raençon [6]. »
— « Sire, ce dit Bertran, par le corps S. Symon,
De la vostre finance! J'ai d'argent grant besong;
Je suis .I. chevalier poure et de petit non,

[1] 13563 :
« Et pour avoir Espaigne après le finement
De Pietre le félon qui règne faucement. »

[2] à faire. — [3] Si vous a trompé Pietre.

[4] avez. — [5] vous ay en mesprison.

[6] 13587-13595 :
« Je vous délivreray voire parmi raençon
De la vostre finance. » — « J'ai de l'argent grant foison:
Dites vostre vouloir et vostre entencion;
Se je ne puis finer, je yrai n'en prison. »



Et ne sui pas ausi de telle estracion
Là où je puisse avoir finance à grant foison.
Dittes vostre voloir et vostre entencion,
Et quant j'aray oy la demande et le don,
Se je ne puis finer, je r'iray en prison.

« Sire, ce dit Bertran, veilliez vous [1] aviser,
Et me faites raison, si m'en laissiez aler. »
— « Où irez-vous, beaux sire? ne me veilliez celer. »
— « Sire, ce dit Bertran, se Dieux me puist sauver,
G'iray où je porrai ma parte [2] recouvrer.
Je ne vous en di plus, or me laissiez ester;
Mais faites-moi raison, bien le doi demander.
Poures chevaliers sui, je ne m'en quiers vanter;
Ma terre est engaigie pour chevaux acheter,
Je n'ai denier ne maille ne monnoie à compter,
Et si doi à Bordeaux, c'on m'a fait délivrer,
.x.m livres voir qui voldroit bien compter. »
— « Or, Bertran, dit li princes, veillez vous aviser
Combien vous me voldrez de raençon donner;
Car sur vostre voloir, jà n'en orrez parler,
De vostre raençon vous ne m'orrez sommer :
Jà plus n'en paierez que vous voldrez nommer. »
— « Par foi! ce dit Bertran, moult faites à loer,
Et vous [3] daigneriez vostre raison fausser.
Et quant vous le volez dessus moi raporter,
Je ne vous en doi pas aussi plus ravaler :
.LX. mile doubles d'or vous ferai compter [4],
Et sera ma rençon que je veil aquiter. »
Quant li princes l'oy, coulour prist à muer;
Trestous les chevaliers a pris à resgarder,

[1] moy. — [2] perte.

[3] Et vous ne.

[4] 13617-13618 :
« Et je le vous diray sans plus d'arrestement,
Car je vous donray, pour moy adélivrer,
.c.m doubles d'or vous en feray compter. »

Et lor a dit en haut : « Me fait-il bien gaber,
Que .LX. M. doubles d'or fin me fait donner [1] !
Bertran, ce dit li princes, vous n'en porriez finer,
Ne je n'en veil pas tant ; veilliez vous aviser :
A plus de la moitié vous poez ravaler. »
— « Sire, ce dit Bertran, or le laissiez ester [2] ;
Car puisque je l'ai dit, il le faut achever :
.LX. mile doubles vous ferai amener,
Se parmi ceste fin vous me volez quiter. »
— « Oïl, ce dit li princes ; mais je ne puis penser
Que vous péussiez en .I. mont assambler. »
— « Sire, ce dit Bertran, se je le sai trouver,
Irai-je tout par tout sans ma foy parjurer ? »
— « Oïl, ce dit li princes, je le veil créanter. »
Et quant Bertran l'oy, adont dit haut et cler :
« Sire princes, dit-il, Henris se puet vanter
Que d'Espaigne porra tous jours rois demourer,
Roy d'Espaigne morra, coi qu'il doie couster ;
Et de ma raençon, que il me doit trover [3],
Paiera-il la moitié : mains ne li puet couster ;
Et l'autre remanant, foi que doi S. Omer,
Me prestera li rois qui France doit garder.
Et de tant vous di bien, je m'en ose vanter,
Que ce [r]ien ces .II. ci je péusse trouver [4],
N'a filarresse en France qui sache fil filer
Qui ne gaignast ainçois ma finance à filer
Qu'elles ne me vosissent hors de vos las geter. »
Quant li princes l'oy, si dit lors sans cesser :

[1] 13622 :
« Que .C.[m] florins doubles me vuelt donner !
Pour la .IIII.[e] part le voudroie-je quicter. »

[2] 13626-13629 :
« Sire, ce dit Bertran, on vous doit bien louer ;
Puisque tant n'eu voulez, j'en voudray donc oster.
LX.[m] doubles d'or je vous feray compter,
Et jà n'arés mains .I. denier à livrer,
Se parmi ceste fin vous me voulez quicter. »

[3] qu'il me couvient prester.

[4] 13644-13646 :
« Que se je [ne] povoie à ces .II. cy aler,
N'a filleresse en France pour filley labourer,
Qui ne gaignast ainçois ma finance au filer. »

« Quel homme est-ce ci que je voi ci ester?
Ne s'esbahit de riens en fait ne en parler [1];
Nès s'il éust tout l'or qui est oultre la mer
Ne deçà ensement à lui agouverner.
A finance c'est mis c'on doit bien redoubter [2];
.lx. m. doubles, ce fait bien à prisier;
Je le vosisse bien pour .x. m. quitter. »

Grande fu la finance en coi Bertran c'est mis;
N'i a si haut baron qui ne fust esbahis.
« Or, sui-je délivrez! » dit Bertran li hardis.
Dit Jehan de Chando : « Et où sera ce pris? »
— « Sire, ce dit Bertran, je ai [3] de bons amis :
Je le trouveray bien, j'en sui certains et fis. »
— « Par foi! ce dit Chando, j'en serai resjoïs.
Se vous avez mestier de moi, tant vous en dis,
.x. m. vous presterai, de tant sui bien garnis. »
— « Sire, ce dit Bertran, je di .v. c. mercis;
Mais je voldrai, ainçois que vous aie requis [4],
Esprouver celle gent qui sont de mon païs. »
Par Bordeaux la cité en fu li sons oys,
Li .i. à l'autre dit : « C'est bien li anemis!
Il a .i. chevalier qu'en Espaigne fu pris
Qu'à .lx. m. doubles c'est de raençon mis. »
Adonc vous véissiez les grans et les petis,
Toute gent de mestier et bourjois seignoris [5],
Qui viennent de l'ostel au prince seignouri,
Tuit pour véoir Bertran qui tant fu bien apris.
Li chevalier du prince ont les bourjois choisis

[1] penser.

[2] 13653-13655 :
« A fin s'est mis, c'on doit bien recorder,
.lx.m doubles! où les pourra trouver? »

[3] j'ai moult.

[4] 13666-13667 :
« Mais ainçois que de riens vous en aie requis
Je voudroie essaier les gens de mon païs. »

[5] 13673-13674 :
Fournier, gens de mestier et bourgois seignoris
Qui viennent vers l'ostel du prince de hault pris.

Qui pour véoir Bertran viennent en ce pourpris;
Amené ont Bertran, qui estoit de [1] grant ris.
Quant il fu des bourjois et du commun choisis,
Li .I. à l'autre dit : « C'est .I. drois anemis [2];
Maudite soit li heure quant il eschappe vis!
Il a fait maint de maulz, encor fera-il pis. »

Les bourjois de Bordeaux vist-on fort esmaier;
Quant il virent Bertran là dessus apoier [3],
Li .I. à l'autre dit : « Voilà let chevalier [4]. »
Et li autres disoit : « C'est .I. let Berruier [5]. »
— « Il n'est pas Berruier, ce respondi li tiers;
Ains est Breton gentil et a le cuer légier;
Le corps a grant et fort et le viaire fier :
Il a moult bien la chière de maisement paier [6]. »
— « Sà mon, ce dit li autres, foy que doi S. Richier!
Cuidiez-vous que cestui doie denier paier
De la grant raençon où se veult obligier?
Nennil certainement, ains s'en ira pillier;
Il n'en paiera jà du sien .I. seul denier:
La gent du plat païs en fera obligier. »
Et cil qui congnoissoient Bertran le bon guerrier
Disoient : « Taisiez-vous et n'en veilliez plaidier;
Il n'a en tout le monde nul meilleur chevalier
Ne qui si bien ce sache en une guerre aidier.
Il n'est chastel si fort assis dessus rochier,
Que si tost c'on l'i voit venir et aprochier,

[1] qui en avoit.

[2] Antécris. — [3] empirier.

[4] 13685 :
Li uns à l'autre dist : « Par les sains de Bavier!
Avons-nous bien trois jours cy voulu baailler,
Et lessé à ouvrer et fère nostre mestier
Pour si fait demoisel véoir et regarder!
Jà Dieu ne le béneie! c'est un let chevalier. »

[5] Berrier.

[6] 13690-13696 :
« Il a trop bien la chiere de mauvaisement paier
.LX.m doubles d'or. Où les yra puisier? »
— « Par foy! dit li autres, il les yra pillier;
Il n'en paiera jà du sien .I. seul denier :
La gent du plat pais le feront raplégier. »

Qui contre lui se tiengne ne esté ne yver.
Il n'a par dedens France, le païs droiturier,
Si poure homme ne fame, s'il en faisoit prier,
Que chascun ne volsist de son avoir taillier;
Et n'i a vingneron pour vingnes vendengier
Qui tost ne lui donnast de sa vingne .I. quartier
Ainçois qui le laissât longuement prisonnier[1]. »

Meismes la princesse qui fame au prince estoit,
Qui fu en Engolesme quant ce fait avenoit[2],
Et comment on lui dit c'uns chevaliers estoit
Qu'à .LX. M. doubles d'or rençonnez estoit,
Pour véoir le vassal s'en vint à Bordeaux droit;
Et Chando la mena, qui Bertran bien amoit.
Quant la dame le vit, doucement l'onnoroit;
Pour le conseil du prince, qui mandée l'avoit,
Festia bien Bertran et honnour li portoit.
Aporter fist le vin, espices li donnoit,
Aprez dit à Bertran que volentiers verroit
Que pour sa bien-venue elle lui aideroit,
De .X. mil doubles d'or elle l'aligeroit.
Et quant Bertran l'oy, adonc l'en mercioit,
Et puis dit en riant .I. mot qui bien séoit,
Qu'il estoit bel et doulz, quant dame lui aidoit.

Ensement la princesse à Bertran accorda
Que .X. mil doubles d'or de tant li aidera.
Adont s'en departi et congié demanda,
Et en la court du prince la nuitie souppa.
Or avint puis ce di qui se parti de là

[1] * « Par foy! ce dit li autres, je m'en vois besonguer,
Maudit soit ce Bertran qui tant m'a fait joquier! »

[2] 13711-13713 :
Qui fu en Anjou l'anée que ce avenu estoit,
Et comme on lui dist c'un chevalier avoit
Qui .LX. doubles d'or donnoit
Pour issir de prison, à tant se recongnoist.

Pour trouver la finance où quérir la porra,
Par itel couvenant qu'au prince créanta
Qu'à .I. droit certain jour devers lui revenra,
Ou à tout sa finance; non pour quant s'il ne l'a
Devoit-il revenir; et ainsi le jura
Que jamais en sa vie armer ne se porra
De ci à icelle heure que tout paié ara
La ditte raençon en coi il s'obliga.
Et parmi ses couvens que Bertran accorda,
Se parti de Bordeaux à sauf-conduit qu'il a.
A privée maisnie Bertran s'achemina,
Par itel couvenant que je vous dirai jà
Qu'ainçois qu'il retournast à Bordeaux par de là,
Une ville fermée très bonne conquesta;
Ains haubert n'en vesti, n'espée n'en sacha :
Une verge en sa main dedens la ville entra,
Ainsi con vous orrez qui taire se voldra.
Hue de Cavrelay, quant Bertran s'en ala,
Moult amoureusement adont le convoia
Et li a dit : « Bertran, savez comment il va :
Nous fusmes compaignon en Espaigne de là
De prisons et d'avoir, chascun s'i ottria.
Onques li corps de vous au mien si n'estriva [1],
Je sui vostre tenus, je l'ai scéu piéçà;
Et je m'avisera comment la chose ira [2],
Mais que mes corps ici de tant vous aidera
C'est de .x. m. livres que mes corps paiera [3]. »
— « Je ne sai, dit Bertran, comment la chose ira.
Nous fusmes compaignons ou païs par delà,
En Breteigne et ailleurs, là fusmes lonc tamps a.
Je ne veil riens compter, ne me compterai jà.

[1] ne compta.

[2] 13755 :
« Et je m'aviseray comment la chose en va. »

[3] 13757 :
« C'est de .xx.m doubles qu'il en paiera. »

Mais se j'en ai mestier, on vous em priera. »
Au départir qu'il fist li .I. l'autre baisa.
Ainsi s'en va Bertran, à Dieu se commanda;
Ains tel Bertran ne fu, ne jamais ne sera.

Ainsi s'en va Bertran qui cuer ot de lyon,
De Bordeaux se parti, la cité de renon;
Il n'ot pas tant alé, si con dit la chançon,
C'un escuier li vint à pié, si con garçon,
Et ot siévi [1] Bertran, si con dit la chançon.
Bien recongnut Bertran, quant il vit sa façon;
Adont isnellement osta son chapperon :
« Ay, sire! dit-il, à Dieu bénéiçon!
Quant sur les champs vous voi, je ne sens se bien non. »
— « Amis, où alez-vous? » dit Bertran à haut ton.
« Sire, dit l'escuier, je revois en prison,
A Bordeaux la cité, si con doi de raison;
Et je ne puis encor avoir ma raençon. »
— « Et conbien te fault-il? » dit Bertran le baron.
« Sire, il me fault .C. frans, je croy, ou environ. »
— « .C. frans? ce dit Bertran, ce n'est mie foison;
Et il t'en fault .L. pour .I. destrier gascon,
.L. pour armer, tu en as bien besong. »
Dit à son chambellen c'on appeloit Yvon :
« Veulles-lui .II.c frans donner tout en pur don [2];
Il est bon homme d'armes et bien le congnisson;
Il me vendra servir quant vendra la saison. »
— « Sire, dit l'escuier, Dieux vous face pardon!
Vous m'avez délivré du plus mauvais glouton
Qui onques portast armes, ne vesti haubergon :
.XXX. jours m'a tenu es dois les grésillons [3],

[1] servi.

[2] 13785 :
« Baille-lui .II.c frans, donner lui vueil en don. »

[3] ou doy le grésillon.

Et les fers en mes piez par dessus [1] le talon. »
Cilz délivré lui a .ıı.ᶜ frans de randon.
« Dont viens-tu? dit Bertran; ne me fai celison. »
— « Sire, dit l'escuier, droit de Terascon [2] :
Là est li ducs d'Anjou logiez ou pavillon,
O lui maint chevalier et gent d'armes foison.
La roynne de Napples li maine grant tençon. »
— « Amis, ce dit Bertran, à Dieu bénéiçon!
Je m'en vois celle part, j'en ai dévocion;
Volentiers verrai l'ost entour et environ. »

Ainsi s'en va Bertran à la chière membrée,
Droit vers Terascon a sa voie tournée.
Ne sai que la chançon vous en fût demourée [3] :
Il est venus en l'ost à maisnie privée;
Là fu de celle gent congnus sans demourée [4].
Venus sont contre lui, si li font enclinée.
Au duc d'Anjou en fu la nouvelle comptée.
« Sire, dient sa gent à moult haulte alenée,
Bertran du Guesclin vient; là est dessus la prée. »
Et quant li ducs l'oy, bien li plait et agrée.
Li ducs en est venus en sa tente litée;
Du cheval descendi qui la resne ot dorée.
Atant et vous Bertran à la chière membrée,
Li ducs a encliné par moult simple pensée.
Et li ducs li a dit à moult haulte volée :
« Bien viengniez vraiement, vo venue m'agrée.
Comment le faites-vous, pour la Vierge honnourée? »
— « Très bien, ce dit Bertran, qui de riens ne s'effrée,
Mais que ma raençon fust du tout aquitée. »
Et dit li ducs d'Anjou : « Par la Vierge honnourée!

[1] derrière.

[2] 13795 :
« Sire, dit l'escuier, je vieng de Tarrascon. »

[3] demenée.

[4] 13806 :
Là fu recognéus de celle gens loer.



Elle sera moult bien paiée et ordenée [1];
Pour .xxx. m. doubles n'i ferez demourée [2]. »
— « Sire, ce dit Bertran, à bonne destinée!
Mais encores me fault .i. autelle durée [3].

« Sire, ce dit Bertran, je me sui rençonnez
A .lx. m. doubles; il faut qu'il soient paiez [4],
Car onques me cuidai de prison estre ostez. »
— « Par foi! ce dit li ducs, je le cuidoie assez:
Nous en finerons bien; or, ne vous en doubtez.
J'ai ici une guerre dont je sui trop irez;
La roynne de Napples me fait trop de grietez:
Elle veult contre moi tenir ses héritez;
Arle le Blanc me tient toutes ses [5] fermetés. »
— « Sire, ce dit Bertrant, vous les conquesterez;
Jamais n'en partirai jusques vous les arez. »
Lors monta ou cheval, quant il fu reposez;
Puis [6] à Terascon où engiens ot levez;
Et dit au geteours [7]: « Faites et si getez;
Nous averons la ville, se croire me volez. »
Et cil ont respondu: « Si con vous commandez,
Puisque le nostre bien vraiement vous nous volez [8]. »
.i. espie s'en est privéement alez;
Vint à Terascon, si est dedens entrez;
Venus est aux bourjois qui mandoient [9] les clefs,
Et à la cappitaine qui les a gouvernez.
« Seigneur, ce dit l'espie, envers moi entendez:
Je viens de l'ost au duc qui d'Anjou est nommez.

[1] délivrée.

[2] 13823:
« Pour .xxx.m francs ne demourez journée
Que je vous bailleray ains la tierce sonnée. »

[3] 13825:
« Mès encores me fault une telle denrée. »

[4] 13827:
« A .lx.m de doubles d'or ouvrez. »

[5] et autres. — [6] vint.

[7] Dit aux engigneours.

[8] 13842:
« Puisque nous vous véons vraiement vous l'arez. »

[9] gardoient.

Tout ausi vrai que Dieux fu en la crois penez
Et qui fu au tiers jour de mort ressuscitez,
Bertran du Guesclin est de prison getez [1];
Il est venus en l'ost à .II. M. hommes armez,
Bretons et autres gens tellement ordenez
Que pour pierre geter ne puet estre grevez. »
Et dirent li bourjois : « Mal y fust arrivez,
Car puis qu'il est venus, voi nous ci afolez. »

Par dedens Terascon, la ville souffisant,
Furent tuit esbahi li petit et li grant,
Quant il orent oy la venue Bertran.
Or nous dit l'istoire dont fait est le rommant [2],
Devant Terascon dont je vous vois comptant
Faisoit li ducs geter mainte piere pesant
A .XVIII. engiens qui furent là devant.
En icelle saison dont je vous vois comptant
Vint au duc .I. secours pour l'amour de Bertran :
Olivier de Guesclin son frère le vaillant,
Olivier de Manni .I. hardi combatant,
Et Hervé [3] le sien frère vint à lui acourant [4],
Et Alain de Manni avec li maint sergent;
Si vint Petit Cambrai sur .I. cheval courant,
Alain de la Houssoie et son frère Tristan,
Esmerion c'on va Estonne appelant.
Et quant Bertran le sceut, si les va festiant;
Et cil furent de lui baut, lié et joiant.
I lor a dit : « Seigneur, je vous jur et créant
Qu'en Espaigne irons temprement [5] cheminant.
Mais que j'aie paié ma raençon très grant,

[1] 13851 :
« Bertran est yssus de prison et délivrez. »

[2] 13866 :
Ce nous dit li histoire dont est fait le rommant.

[3] Hervy. — [4] chevauchant.

[5] asprement.

Chascun vous donra coste, haubert ou jaserant [1];
Et villes et citez enfin vous donront tant
Que bien riche seront tuit vos appartenant. »
Et cil ont respondu : « Nous l'alons desirant;
Nous materons roy Pietre le chétif mescréant [2]. »

Seigneur, grant fu li siéges devant Terascon [3].
Avec le duc d'Anjou estoient maint baron [4];
Là fu Robert le Conte, qui fu de sa maison;
Si fu li burs de Bierne, .I. hardi compaignon,
Et Perrin de Savoie qu'oublïer ne doit-on;
Jaques de Brai y fu et Alain Papillon [5],
Et le petit Meschin qui cuer ot de lyon.
Or fist le duc d'Anjou faire telle façon [6] :
Dessus une rivière qui court à [7] Terascon,
.I. grant pont de bastiaux et [8] grant défencion
Encontre les Engloiz [9] dont il venoit foison.
La roynne de Naples qui tant ot de renon
Pour la ville secourre qui estoit en son non
Avoit .LX. nez, je croi, ou environ,
De bonnes gens armez à lor division;
Mais n'i porent entrer n'empirer .I. bouton.
Retraire les couvint ou vosissent ou non;
Droit à Arle le Blanc firent repairison [10].
Moult fu grande la guerre en celle région.

Par dedens Terascon, celle ville fermée,
Là fu li ducs d'Anjou o sa gent redoubtée;

[1] 13878-13879 :
« A chascun de vous donray chastel et ville grant. »

[2] 13882 :
« Afin de metre à mort Pietre le mescréant. »

[3] pardevant Tarrascon.

[4] Contes et chevaliers de haulte estracion.

[5] et Bauclin Papeillon.

[6] 13890 :
Lors fist le duc d'Anjou en icelle saison.

[7] par. — [8] à.

[9] les galères.

[10] reparaison.

A .xviii. engiens getans de randonnée
Assaillirent la ville toute jour à journée
Qui bien se défendoit comme gent adurée;
Ne se voloient rendre, ains gardoient l'entrée.
Lors Bertran du Guesclin, qui tant ot renommée,
Monta sur son cheval; ains n'i porta espée,
Et n'avoit en sa main c'une verge pelée.
Au bailles est venus, qu'il n'i fist arrestée,
Et puis c'est escriez à moult haute alenée :
« Faites parler à moi sans nulle demourée [1];
Et se vous ne créez mon dit et ma pensée,
Il n'i ara celui n'ait la teste copée. »
Parmi la ville ont la nouvelle escoutée,
Que Bertran du Guesclin les atent à l'entrée [2].

Les bourjois de la ville vindrent isnellement
Aux bailles de la porte pour tenir parlement;
Le cappitaine y fu trestout premièrement.
Et quant Bertran les vit, si lor dit doulcement :
« Beaux seigneur, je vous pri, pour Dieu omnipotent,
Que vous aiez pitié de vous et de vo gent,
De femmes et d'enfans, du tout entièrement;
Car je vous jur sur Dieu que je croi fermement
Que se vous ne créez conseil isnellement [3],
Je vous ferai morir à dueil et à tourment;
Il ne vous demoura monnoie ne argent,
Ne fames ne enfans, ne cousin ne parent,
Que tout ne soit gasté et mort honteusement.
Voici le duc d'Anjou qui tant a hardement,
Qui est frère du roy cui doulce France apent.
Obéissez à lui, si ferez sagement;

[1] 13913 :
« Faites parler à moy, folle gent assotée,
Le vostre capitaine sans nulle demourée. »

[2] les agarde l'entrée.

[3] 13926 :
« Que se vous ne créez mon conseil bonnement. »

Et se vous ne le faites, je vous ai en couvent,
Et si le veu à Dieu, à S. Yve ensement,
Que je demourai si tant et si longuement
Que je vous averai à mon commandement.
Et se je le puis faire et raison s'i assent,
Tous les riches bourjois de vo contenement
Ferai trenchier les testes trestous entièrement.
Et tout le demourant de la Guienne gent [1]
Ferai de Terascon issir communément
Et fames et enfans et trestout le couvent
Qu'ausi nu isteront trestuit communément
Qu'Eve et Adam firent tout par le Dieu commant
Par désobéissance qu'ilz firent plainement,
Quant Eve fu temptée par le fait du serpent.
Et si vous avisez demain tant seulement,
Et puis le secont jour à prime droitement
Soiez appareilliez à mon commandement
Ou jamès vous n'arez paix en tout vo vivant [2].

« Seigneur, ce dit Bertran, pour Dieu de paradis!
Or, aiez s'il vous plaît conseil et bon avis,
Et si ne consentez ne en fais ne en dis [3],
La roynne de Napples, à cui estes sub*gis*,
Ne vous puet conforter des gens de son païs.
Mais li bons ducs d'Anjou, qui tant est poestis,
Qui est frère germain au roi de S.-Denis,
Vous puet bien garantir tant qu'il sera vifs [4].
Je le vous di pour bien et pour estre garis:
A celui vous commant qui en la crois fu mis. »
Adont le cappitaine c'est de là départis;
Parmi [5] Terascon en est levez li cris.

[1] 13941:
« Et tout le remanant de la commune gent
Feray si partir de Tarrascon pourement. »

[2] 13951:
« Ou jamais n'arés paix ne respit ensement. »

[3] « C'on vous voist destruisant ne vous ne voz amis. »

[4] tant come il sera vis. — [5] Par dedens.

Là péussiez véoir [1] les grans et les petis
Et dire l'un à l'autre : « Vrai Dieu de paradis!
Voi ci dures novelles de coi nous vauldrons pis;
Car il fault que li sors Bertran soit acomplis [2] :
Onques ne fu chastel si fort ne bien assis
Qu'à lui ne se rendist ains que fust départis. »
En Terascon fu [3] grant noise et grans cris;
Les fames si estoient [4] encontre les maris,
S'en y ot en la ville batus des plus hardis.

Dedens Terascon est la nouvelle alée
Que Bertran de Guesclin, qui tant ot renommée,
Les menace trestous de morir à l'espée,
Se la ville briefment n'est par eulx délivrée.
Adont fu la commune noblement assamblée [5]
Pour tenir parlement de celle euvre ditée.
Là fu au duc d'Anjou la ville accordée,
Et en celle saison y ot grande merlée.
Contre le Provenceaux à banière levée
Venoient devers l'ost chascun ou poing l'espée.
Dessus une montaigne qui estoit grant et lée
Montèrent nostre gent de hardie pensée,
Et cil de là dessus çà jus en la valée
Traioient fièrement sans faire demourée [6],
Mais li trais n'i vali une pomme pelée;
Car par dessus le trait fu nostre gent montée,
Et furent reculé [7] bien .I. arbalestrée.
En ceste place fu ceste gent délivrée,
Olivier de Manni et cil de son armée
Prindrent le cappitaine à icelle journée [8].

[1] oyr. — [2] avertis.

[3] Là fu en Tarrascon.

[4] estrivoient.

[5] 13977 :
Là fu chascune troche à par lui assemblée.

[6] 13986 :
Traioient fièrement carreaux à la volée.

[7] Et firent reculer.

[8] 13992 :
Desconfirent le champ à icelle vesprée.

Lendemain au matin, aprez prime sonnée,
Fu en [1] Terascon ceste gent aprestée
Pour ceste ville rendre qui bien estoit fermée.
.iiii. bourjois y vint de grande renommée [2]
Devers le duc d'Anjou en sa tente drécée
Où toute la fleur fu de son ost assamblée.

Li ducs d'Anjou estoit dedens son pavillon
O Bertran du Guesclin qu'il ama de cuer bon;
Olivier le sien frère y fu, bien le scet-on [3],
Et Petit de Cambrai avec Emerion,
Alain de la Houssoie et son frère Guion [4];
Si fu Robert [5] le Conte et Regnault d'Aridon [6]
Avec Jaque de Brai et Alain [7] Papillon
Et le petit Meschin et le bourc de Digon [8]
Avec pluseurs autres qui sont bon champion :
Plus désirent la guerre qu'esprivier le hairon.
Li .iiii. bourjois vindrent dedens le pavillon [9];
Dit li .i. des plus sages qui fu de grant renon,
A dit au duc d'Anjou sans nulle arrestison :
« Très gentilz ducs, dit-il, de noble estracion,
A vous nous ont tramis ceulx de Terascon;
Bourjoises et bourjois et tuit li enfançon [10]
Vous envoient les clefs à vo division,
Et vous prient, pour Dieu qui souffri passion,
Qu'à tous ceulx de la ville veilliez faire pardon
Qui contre vous ont fait grande rébellion [11]. »
Et quant li ducs l'oy, si dréça le menton,

[1] dedens.

[2] 13996-13997 :
Quatre bourgois gentils et de grande ponée
Vindrent au duc d'Anjoux à sa tente dorée.

[3] 14001 :
Olivier de Mauny et son frère de non.

[4] et son cousin germain.

[5] Regnaut. — [6] Robert d'Oridon.

[7] Vaulin. — [8] Dijon.

[9] Devant le duc d'Anjou se mirent à genoillon.

[10] tous mis en union.

[11] leur révélacion.

Moult grant pièce pensa, qu'il ne dit o ne non;
Car recéu avoit grande perdicion
Pour celle ville avoir en sa possession.
Mais Bertran du Guesclin l'appela à haut ton :
« Sire d'Anjou, dit-il, or oez ma raison :
Je vous prie pour Dieu et le corps S. Yvon
Qu'à ceulx de celle ville veilliez faire pardon. »
— « Bertran, ce dit li ducs, je le vous donne en don;
Par vous ce sont rendu et par vostre achoison,
Et je le vous octroi et en faites vo bon. »
— « Or, avant, dit Bertran; présentez vo pennon
Et on le portera lassus en ce donjon. »

Quant Bertran li gentilz ot fait mettre voiant
Le pennon sur la tour qui estoit par avant,
Les portes fist ouvrir du tout à son commant.
Les dames de la ville venoient fort plorant
A l'encontre du duc qui le cuer ot vaillant.
Là endroit se logèrent tuit li plus souffisant;
Gent y laissa li ducs du tout à son commant,
Et .I. bon chastelain où il s'aloit fiant.
Et puis de là ala droit en Arle le Blanc;
Aux champs si se loga [1] et mist .I. siége grant;
Mais parlement y ot du duc et de Bertran.
Et tant qu'il m'est avis, selon mon essiant,
Qu'il firent lor accort par monnoie paiant.
Dont Bertran du Guesclin lor a dit en oiant [2] :
« Seigneur, il me covient, se Dieu plaît faire tant,
Que je me puisse armer; car mon tamps vois perdant.
Il ne me fault qu'argent ne me voise adoubant
Et prier mes amis qu'il me voisent aidant [3],

[1] Et puis si l'aséga.

[2] Et espécialment leur dist incontinant.

[3] 14049-14050 :
« Je pri à mes amis qu'il me soient aidant
Et je leur renderay en Espaigne la grant. »

Et je lor aiderai en Espaigne la grant;
Car je ne finerai jamès en mon vivant
S'arai le roy Henry mis ainsi que devant.
.I. pélerin m'a dit, de S. Jaques venant,
Qu'il sont devant Toulette et là se vont logent;
Là est li rois Henris qui le cuer a dolent,
La roynne sa fame, qui de beauté a tant,
Et l'arcevesque ausi qui les va confortant.
Li Besgues de Vilaines et o lui si enfant
Devant Toulette sont: là me vont attendant.
En Bretaigne en iray, se Dieu plait, chevauchant;
G'irai véoir ma gent à Roche-Doriant[1],
Le seigneur de Courant[2], .I. chevalier vaillant,
Et trestous mes amis que je vois desirant.
Puis iray à Bordeaux tenir mon couvenant
Que je[3] fauldrai jà en jour de mon vivant. »
Et dit li ducs d'Anjou : « Vous alez bien parlant.
De moy emporterez .x. mile[4] maintenant;
Et au pape de Romme irai si esploitant
Que .xx. mil. en arez; et puis je ferai tant
Que monseigneur le roy, mon frère le vaillant[5],
Vous en donra plenté, pour vrai le vous créant;
Et de moy en arez .xx. mil en confortant,
Et se besoin vous croit, si le m'alez mandant;
Car s'il a point d'argent en ce monde comptant[6],
Assez en trouverons, ne vous alez doubtant[7]. »
Dit Bertran du Guesclin : « Voici secours vaillant. »

Bertran en appela Olivier de Manni,

[1] à Roche-Deriant.

[2] Et le seigneur de Craon.

[3] ne. — [4] .xx.m.

[5] 14070-14072 :
« Que de monsieur le roy, mon frère le puissant,
Arés .XL.m, et de là en avant
Arés autres .xx.m de moy en confortant. »

[6] vivant.

[7] 14075-14079 :
« Assez en trouverés, ne vous alez doubtant,
Et tel amendera de vostre raençon grant
Qui enfin en ara petit de remanant.

.i. sien cousin germain, bon chevalier hardi,
Et ses frères ausi, .i. chevalier hardi :
« Soiez appareilliez, seigneur, je vous en pri,
Pour venir en Espaigne tantost aveques mi,
Et pour reconforter le noble roy Henri
Et destruire dam Pietre qui l'a bien déservi [1]. »
Et cil ont respondu : « N'i arons point failli. »
Bertran a pris congié au duc sans nul détri
Et à tous les barons qui sont illuec ausi [2],
Adont isnellement Bertran s'en départi ;
Les .xx. m. florins ne mist pas en oubli.
Mais l'istoire dit et tesmongne ausi,
Ains qu'à Bordeaux venist, dont l'autre jour issi,
De trestout son argent dont on l'avoit servi
Il ne l'en demoura vaillant .i. parisi
Que parmi le chemin il n'éust departi
A poures prisonniers qui l'avoient servi.

Seigneur, c'est vérité que Bertran li senez
Encontra chevaliers et escuiers loez
C'on avoit à Bordeaux laidement reçonnez [3],
Du royaulme de France et de Bretaigne nez.
Premiers en trouva .x. laidement atournez [4] :
Li .i. estoit à pié, li autres mal montez,
Li tiers fu mal vestis, les autres dessirez.
Tout ainsi comme chas estoient assamblez [5] ;
Chevaliers, escuiers c'estoient renvoiez [6]

En tel lieu gist argent et or fin maintenant
Qui prendra hostel ailleurs, je ne say quant. »
Dist Bertran de Claquin : « Bien vous vois attendant ;
Sire, je vous mercy : vecy secours vaillant. »

Bertran en appella .i. chevalier hardis,
.i. sien cousin germain, chevalier bon et faitis ;
(Par son nom fu nommez Oliver de Mauny)
Et ses frères ausi, et leur dist sans détry.

[1] « Je yray dedens Bretaigne tantost parti de cy,
Et où que je vous mande soyez prest et garny. »

[2] qui là furent choisy.

[3] ramonnez. — [4] attrapez.

[5] 14102 :
S'en y avoit ausi de maigres et descharnez,
Tout ausi com cailloux estoient assemblez.

[6] advisez.

Sans or et sans argent, souffrans grandes grietez;
Disoient l'un à l'autre leurs grans neccessitez,
Et comment on les ot en prison demenez,
Et à jéhine mis et les membres tirez,
Et mis en grésillons et les piez enfermez [1],
Et maudissoient l'eure c'on les avoit menez
Ou royaulme d'Espaigne pour telles crualtez.
De Nadres devisoient, des mors et de navrez;
Li .I. disoit à l'autre : « Plus n'i serai tournez. »
Et li autre disoit : « J'en sui tous aprestez,
Mais que Bertran y fust arrière retournez [2]. »
— « C'est dommage, dit l'autre, qu'il n'a argent assez;
Car il aroit bien tost gentilz gens recovrez. »
Et li secons disoit : « Il est bien véritez. »
En une hostelerie furent tous .x. entrez;
Il ont l'oste appelé, qui les a escoutez :
« Aportez-nous du vin, hostes, se vous volez. »
Et li hostes respont : « De coi le paierez? »
Et dit .I. escuier : « De coi vous effraez?
Il a ci chevaliers et escuiers assez. »
— « Chevaliers, dit li hostes qui fu bien escolez,
Où avez-vous laissiez vos esperons dorez?
S'éusse vos chevaux céens bien establez,
Encore ai-je estable, fain et avaine assez
Pour .L. chevaux nourir .x. mois passez. »
Et dit .i. escuier qui de Nantes [3] fu nez :
« A, beaux hostes! dit-il, pour Dieu ne nous gabez.
Nous venons de Bordeaux, s'avons des maulx assez [4];
Et Bertran du Guesclin, qui nous y ot menez,
Délivres fu l'autr'ier, .I. [5] chevalier loez,

[1] ferrez.

[2] « Car tantost nous aroit armez et remontez. »

[3] de France.

[4] 14131-14132 :
« Nous venons de Bordeaux, avons de ce assez
O Bertran de Claquin qui est desprisonnez. »

[5] li.

A .LX. M. doubles d'or fin fu rençonnez.
Tous li mondes en fu forment espoantez
Comment .I. tel avoir porra estre trouvez. »
Et li hostes respont : « Il en ara assez.
Encor ai .x. chevaux dont j'ahenne les blez,
Et .v. cens gras moutons et de pourceaux lardez,
Du vin en mon celier .xxx. tonneaux passez,
Que pour lui venderai; et tous les draps forrez
Que ma fame achetai [1], quant je fu mariez.
Mais s'il en a mestier, par Dieu qui fu penez!
Il en [2] ara plus tost c'un pestaux n'est lavez.
Et pour l'amour de ce que de lui me parlez,
Je vous ferai servir de ros et de pastez,
De tous les meilleurs vins que j'aray buverez
Et vous coucherai bien, se demourer volez;
Car du meilleur du monde au jour d'ui me parlez :
C'est tous li plus hardis et li plus redoubtez
Et li plus éureux et li plus fortunez
Qui soit en tout le monde ne qui onques fust nez;
Car avec tout ce qu'il est ainsi fondez,
C'est li mains covoiteux [3] qui soit en .c. citez,
C'est tous li plus courtois qui puist estre trouvez,
C'est li mains orguilleux et li plus beaux parlerz [4]
Qui soit en tout le monde environ de tous lez. »
Lors dit à sa maisnie [5] : « Ceste gent ci servez
De tous les biens que j'ai et que Dieux m'a prestez. »
Lors fu la table mise ainsi con vous oez;
Li .I. à l'autre dit : « Dieux nous a amenez,
Saint Julien nous a richement hostelez. »

Si con li prisonnier estoient à mengier,

[1] acheta. — [2] les, [4] et le mains enparlez.

[3] convoiteux. [5] meschine.

A tant et vous Bertran, o lui si escuier[1]
Qui tant[2] à son hostel se venoit herbergier.
Et quant li prison ont véu le chevalier,
Tuit ensamble li .x. ont pris à merveillier[3]:
« Voici Bertran, dit-il, qui si se vout[4] logier. »
Adont ce sont trestuit contre lui adréciez[5];
Et quant Bertran les vit, si lor dit sans drécier[6]:
« Dont, venez-vous, dit-il, pour Dieu le droiturier?
Seigneur, qui vous a fait ainsis appareillier?
Il samble, à mon avis, que viengniez de chacier,
Ou aucun murdrier vous a fait espier.
Je ne vous vi depuis, se Dieu me veille aidier!
Je vous vi bien montez à loi de chevalier[7],
En armes, en chevaux, à loi de soudoier.
Devant Nadres vous vi à loy de bon guerrier.
Vous estes escuier et vaillant chevalier;
Ainsi bien vous congnois con je fais .i. denier.
Par ma foi! de vo mal me doit bien ennuier;
Il ne samble noient que venez de pillier.
Si m'aïst Dieu de gloire, je vous en ain[8] plus chier. »
— « Sire, ce dit li uns, nous sommes prisonnier;
Pris fusmes devant Nadres, ne le poons noier,
A Bordeaux nous ont fait maint très grant encombrier
En prisons et en cefs, en fers bien atachier
Et en gehine mis, con larron murdrier.
Mis sommes à finance qu'il nous covient paier
Sur nostre serement ou retourner arrier.
Si m'aïst Dieu de gloire, nous n'aportons denier;
Mais pour l'amour[9] de vous, chevalier droiturier,
Li hostes de céens nous envoie à mengier

[1] Olivier son escuier. — [2] droit.
[3] murmurer. — [4] vient.
[5] encontre lui drécier.
[6] tencier.
[7] 14176-14177 :
« Que je vous vy montez à loy de Berruier,
En armes et en chevaux comme bon soudoier. »
[8] ay. — [9] Las pour l'aide.

Et à boire son vin du meilleur du celier. »
Et quant Bertran l'oy, si va l'oste embracier.
Lors s'assit delez eulx, et si se vont drécier
Et dient : « N'afiert point à si noble princier
De séoir delez nous, ne son corps embracier [1]. »
— « Seigneur, ce dit Bertran, or le veilliez laissier;
Car o vous demourai, j'en ai grande pitié [2].
Par moi avez perdu vo païs à voidier
Et par moi aurez, se Dieu plaît, recouvrier. »

Delez les prisonniers s'assist Bertran le ber
Et de lor aventure lor prist à demander :
« Seigneur, ce dit Bertran, ne me veilliez celer
Combien vous covendra ensamble reporter
Pour vo fin acomplir ains que puissiez finer [3]. »
Adont on[t] commencié ensamble à deviser,
La monte de leur fin [4] commencent à nombrer
Que .IIII. M. livres lor covient sans cesser [5].
« .IIII. M.? dit Bertran, c'est légier à finer,
Et si vous en fault bien .II. M. pour monter
A Bordeaux la cité donner et présenter
Et mile pour vos frais, pour venir et aler;
Et s'en fault l'oste mil, quant vient au dessevrer,
Pour tant que pour m'amour vous a fait ci dîner [6]. »
Son chambellen Yvon va tantost appeler
Et dit isnellement : « Faites-ci délivrer
.VIII. M. florins d'or, et ne m'en fais parler;
Cilz argens que je porte ne me doit demourer :
Il en vendra de l'autre pour moi à [7] rachater. »
Et quant cil l'ont oy si faitement parler,

[1] abaissier. — [2] j'en ai grant mestier.

[3] 14207 :
« Pour vo foy acomplir ains que puissiez armer. »

[4] fait.

[5] * A Bordeaux la cité donner et présenter.

[6] 14216 :
« Pour tout que pour mains il vous fault cy aidier. »

[7] s'on me vueult.

Lors l'alèrent trestous à genoulz encliner[1] :
« Ay, sire! font-il, Dieux vous veille garder! »
— « A, gar[2]! ce dit Bertran, je vous veil commander
Que quant vous orrez dire et pour vray recorder
Que je voise en Espaigne, ne veilliez arrester;
Car je vous y ferai grant honnour conquester :
Le roy Henry ferai comme roi couronner
Et dam Piètre ferai à dolour décliner,
Si plaît à Jhésu-Crist que je doi honnourer. »

Quant li prison oïrent le nobile Bertran,
S'il en furent lié ne l'alez[3] demandant;
Et li hostes le va doulcement merciant,
Et li dit : « Monseigneur, car laissiez maintenant
Vostre or et vostre argent, mestier en avez grant;
Encor en ai pour vous du tout à vo[4] commant. »
Dit Bertran du Guesclin : « N'en parlez plus avant :
Jamais n'en tenrai crois en jour de mon vivant,
Bien sai que j'ai encor .xii. m. de remanant :
C'est assez pour aler à Bordeaux cheminant;
Mais ainçois m'en irai en Bretaigne la grant[5]. »
La nuit sont demouré, baut, lié et joiant;
Et landemain matin après l'aube crevant
Se sont cil départi tendrement larmoiant[6] :
« Sire, nous en alons à Bordeaux tout errant[7];
Nous sommes tuit à vous con vrai obéissant. »
— « Alez, ce dit Bertran : à Jhésu vous commant;
Ne me saluez homme ne fame ne enfant. »

Li prisonnier s'en vont vers Bordeaux la cité,
De rençon pourvéu et très bien remonté.
Quant vindrent à Bordeaux, si se sont remonstré

[1] acoler. — [2] Seigneur. — [3] il leur va. — [4] leur. — [5] Bretaigne chevauchant. — [6] soupirant.
[7] * « S'il vous plaist à mander à nul homme vivant. »

A leurs maistres méismes où c'estoient juré
Et de l'ostel au prince chevalier honnouré.
Quant voient les prisons si très tost retourné
Et si bien en arroy et si bien ordené,
N'i a celui n'en soit à son cuer effraé.
« A, faulx gloutons Breton! où avez-vous esté [1]?
Vous estes murdreux, et si avez robé :
Vous en serez pendu et briefment traîné. »
Au séneschal s'en vont, là furent-il mené,
Et si ont dit : « Sire, nous sommes enchanté :
Cil prisonnier nous sont fauscement eschappé.
Il juroient trestuit quant furent rençonné
Que par la raençon où furent accordé [2]
Seroit toute vendue chascun son hérité :
Jusques en leur païs n'ont pas encor esté
Et si sont si endroit ensement retourné. »
Lors dit li séneschaus : « Où avez-vous esté?
Ce qui n'est pas perdu avez jà recouvré [3].

« Ha! dit li séneschaux, savoir nous couvendra
Qu'il vous est avenu; dire le vous faudra. »
Et dit .i. chevalier : « Et on le vous dira.
Trouvé avons Bertran, qui en Bretaigne va;
Par dedens .i. hostel avec nous se loga
Et nostre raençon à chascun demanda.
.iiii. mile florins à nous il en bailla,
Et pour nous remonter .ii. m. nous donna;
Et l'oste en donna mil pour tant qu'il aporta,
Ens ou non de Bertran que loialment ama,
A boire et à mengier qui bien nous besongna. »
Oit le li séneschaux, moult de fois se seigna;

[1] 14258-14259 :
« Ha! faux gloutons, larrons, où avez-vous robé?
Vous estes murdréour et traître prouvé. »

[2] à quoy furent tauxé.

[3] 14270 :
« Ce qui n'estoit perdu avez jà rencontré. »

Dist que nulle hystoire [1], puis que Dieux endura
La mort dessus la crois, quant Longis le perça,
N'oy parler de tel; moult forment le prisa.
En la sale s'en vont, où le prince on trouva,
Qui avec la princesse moult noblement disna.
Devant en audience ceulx qui estoient là
L'aventure Bertran lor dit et recorda;
Comment il se maintint aux prisons qu'il trouva.
Quant la dame l'oy, forment s'esmerveilla [2];
Ce que li ot donné ne plaint ne regreta,
Et dit jamais avoir si bien n'emploiera.
Mais li princes dit lors : « Savez comment il va?
Ce cilz chevaliers vit ainsi que régné a [3],
Onques plus grant de lui à cheval ne monta;
Tout partout en ce monde chascun le doubtera,
Encor maudirai l'eure quant on le délivra. »
Seigneur, il se dit voir, ainsi c'on vous dira;
Or commence chançon où de beaux mos y a.

Seigneur, or entendez; que Dieux vous bénéie!
De Bertran vous dirai où tant ot baronnie,
Qui par Bretaigne va, une terre jolie :
Vint au seigneur de Crau [4], qui li promet aïe.
Li viscoins de Rohen lui fist grant courtoisie;
Robert de Beaumanoir à la chière hardie,
Et li sires de Gal [5], qui fu de sa partie,
Et Charles de Dinant li monstra chière lie,
Et l'évesque de Resnes, qui moult sot de clergie;
Bretaigne bretonnant, une gent moult hardie.
A Roche Doriant a sa voie acueillie;
La ville fu à lui donnée et ottroïe;
Chascun li accorda requeste [6] et seignourie

[1] Et dit que en nul tour. — [2] se léessa. — [3] ainsi qu'il resconça.
[4] Craon. — [5] Le sire de Laval. — [6] richece.

Et il lor mist .I. jour qu'ilz ne faillirent mie
Que la finance fu à Bordeaux envoïe;
Et à taut se parti avec sa maisnie.
A la Rochelle[1] ala, qui sur mer est bastie :
Là trouva chevaliers et grant escuierie[2],
Dont chascun retornast[3] en la soie baillie
Con poure prisonnier, maise robe vestie,
Et monté pourement à privée maisnie[4] :
Ilz furent poure gent et poure compaignie;
Bertran ont encontré, qui très bien les festie.
Ne sai que la chançon vous en fust alongie[5] :
Li prisonnier demainent joie à chière lie.
Ains que Bertran cessast, con l'istoire crie[6],
Furent .xx. M. livres en icelle partie
Baillié et délivré : ne lui remest maillie.

Quant Bertran du Guesclin revint en sa prison,
Denier n'avoit ne maille vaillant .I. esperon.
En la place trouva le prince de renon
Et Jehan de Chando, qui cuer ot de lyon,
Huon de Cavrelay et des autres foison.
Quant il a veu Bertran et tuit si compaignon,
Il lor a dit : « Seigneur, or vient ma raençon. »
Dient li chevalier : « N'a vaillant .I. ongnon. »
— « C'est voir, ce dit li princes, vous estes[7] compaignon;
N'encontre en tout le monde[8] vaillant .I. esperon. »
Lors a dit à Bertran doulcement à bas son :
« Bien reviengne Bertran en icelle saison;
Puisqu'il a bien paié, ce n'est pas mon prison.

1 A la Roche.

2 ou commun d'escuierie.

3 se metoit.

4 14321-14322 :
Et monté pourement et poure compaignie.

5 aloignie.

6 14326-14328 :
Ains que Bertran venist à Bordeaux la garnie,
Furent bien .xxx.m départi celle fie,
Paié et délivré : ne lui remet maillie.

7 véez le.

8 N'aconte à tout le monde.

Où estes-vous logiez n'en quelle région? »
— « Sire prince, dit-il, en la vostre prison :
Je n'ai ne crois ne pile, si m'aïst saint Symon [1]. »
— « Par ma foi! dit li princes, ce n'est pas pour vo bon!
Quant serai-je paié? j'en ai dévocion [2]. »
— « Sire, ce dit Bertran, en prochaine saison;
Vous porriez bien voloir, n'en ferai celison,
Que de ce paiement n'éussiez [3] nul coron. »
— « Comment? ce dit li princes, estes-vous si bricon
Qu'ainsi ont vostre argent tuit cilz autres prison,
Et vous, vous demourez .I. poi en no prison?
— « A, sire! dit Bertran, n'en parlez se poi non;
Je lor doi bien donner, ce sont mi champion. »

Seigneur, aprez ce tamps, ce dit l'auctoritez,
Fu tellement Bertran aidiez et confortez
Que li princes en fu forment espoantez.
Ensement que Bertran fu en la cour alez [4]
Avec les chevaliers servis et honnourez,
Et vous .I. chevalier en la sale est entrez,
Dit au prince de Gales : « Monseigneur, entendez;
De par Bertran est ci .I. sommier d'or trousez
Qui pour l'amour de lui vous est ci envoiez :
.XXX. M. doubles d'or ci compter vous poez. »
— « Qui les a envoiez? » dit li princes senez.
« Sire, prenez l'avoir, et de plus n'en parlez. »
Lors vint .I. escuier qui fu bien avisez :
« Sire prince, dist-il, Bertran est rachetez
De .XX. M. doubles d'or; ensement en avez
.L. mile doubles, et .X. mil en prenez [5]
Sur la vostre moulier, où grant est la beautez. »

[1] si aït m'âme pardon!

[2] desrision.

[3] venisse à.

[4] sevrez.

[5] 14370 :
« Cinquante mile florins, et .X.m en prendrez. »

— « Se chascun fait ainsi, dit li princes membrez [1],
Je serai bien paiez et deverai assez. »

La raençon Bertran fu si très bien paiée,
Si que du remanant fist grande courtoisie;
Tant fist qu'en la cité qui sur l'eaue est bastie
On ne li demanda une pomme pourrie.
Et puis manda sa gent et sa chevalerie;
Tout parmi Roncevaux [2] a sa voie acueillie
A mile [3] soudoiers de bonne gent hardie.
Olivier de Manny fu en sa compaignie,
Ses frères Olivier ausi n'i failli mie,
Et Henri de Manny qui bons escuiers guie,
Et Alain de Manny i fu lance drécie,
Et cilz de la Houssoie Wistasse chière lie [4],
Et Guillaume Boistel et Antoine de Brie,
Li sires de Pommiers qui ains n'ama folie,
Guillaume de Lonnoy et Tiébaut de Pavie;
Si fu Aymerion, homme de grant lignie [5],
Et celui d'Odehan qui fu de Picardie,
Et le petit Meschin et le bourc de Penie;
Si fu Karenlouet, à la chière hardie,
Qui puis occist Chando d'une dague aguisie.
En Espaigne s'en vont, n'est nul qui les détrie;
Vers Molines s'en vont, une duché garnie,
Dont Bertran du Guesclin avoit saisi partie [6];
Mais il ne l'avoit pas entièrement gaignie,
Comment que roys Henris li donnast une fie.

[1] 14372 :
« Se chascun, dit li princes, fait ainsi questez. »

[2] Raincevaux. — [3] A .x.ᶜ.

[4] Alain, chière hardie.

[5] 14389-14393 :
Sire Alain de Beaumont en Bretaigne l'antie,
Monsieur Jehan de Beaumont ausi n'y failli mie,
Petit Meschin y fu aussi par compaignie ;
Si fu Karaloët, à la chière hardie,
Qui puis ocist Chandoz vers Poitiers la garnie ;
Innocent de Launoy qui puis perdi la vie
Devant chastel de Brest en Bretaigne l'antie.

[6] 14396-14398 :
Que Bertran de Claquin avoit piéçà gaignie.
Quant à Molines vint, chascun si le festie.

Et li rois Henris fu en une autre partie :
Entre lui et sa gent ont Toulette asségie,
Et si fu la roynne que Jhésu bénéie;
Si y fu l'arcevesque de Toulette l'antie
Qui fist au roy Henri honnour et courtoisie:
Plusieurs fois li sauva sa molier et sa vie.

Par devant la cité de Toulette nommée
Y ot maint chevalier et gent bien ordenée :
Li Besgues de Vilaines en icelle armée [1]
Qui en Espaigne aquist los et grant renommée;
Mais en Toulette ot une gent forcenée;
Car ne voloient riens fors que guerre adurée.
Li chastelains avoit la défence jurée
Qu'il ne la renderoit à créature née,
Fors à Pietre le roy, par sa foy créantée.
Pour le chastel garder qui tant a renommée
Nisoit [2] en la cité qui estoit grant et lée,
Afin qu'il ne fust pris ne sa char atrapée;
Car s'à ceulx du chastel n'estoit paix porparlée,
La ville ne pooit à nul estre livrée.

Entre ceulx du chastel et de la ville ausi
Avoit une devise que je vous dirai ci :
Se cil de la cité dont je vous dirai ci [3]
Veulent au chastelain ou délivrer pour lui
.IIII. bourjois o .V. qui sont li mieulx nouri,
En la cité ira et main et à vespri
Et le confortera ainsi con vrai ami.
Lonc tamps tinrent le siége contre le roy Henry,
En attendant roy Pietre à qui furent ami;
Il estoit à Sébile, ainsi que dirai ci;
S'estoit en Bel-Marin, .I. royaulme garni.

[1] y fu en celle année. — [2] Et aloit. [3] dont vous avez oy

Esté querir secours à guise d'anemi.
Li rois de Bel-Marin par grace lui offri
.x. m. Sarrazins qu'au roy Pietre vendi
Sur la loi Jhésu-Crist, et dit : « Je le reni. »
Li rois de Bel-Marin très bien les pourvéi,
Et tramist parmi mer tout quanqu'il lor failli.

[A] cestui parlement où Pietre s'acorda,
La loi de Jhésu-Crist à ce tamps renoia.
Lors l'amiral de mer sur sa foi li jura
Qu'à droit port à Toulette les païens liverra,
Et Pietres ot couvent que par terre ira.
.x. m. chrestiens de Sébile geta
Et .x. m. Sarrazins que Juifs envoia [1].
Il chemine de nuit et de jours reposa
Pour venir à Toulette : Henri prendre cuida;
Il fu devant Toulette et de prez l'asséga.
Cil de Toulette oïrent que Pietres venoit là;
Il en furent joians, chascun le covoita,
Car la famine vint qui fort le tourmenta.
Or issirent .i. jour ès costez [2] par deçà,
Et orent à conseil que tantost c'on sara
Que Pietres doit venir, chascun le festira [3];
A l'encontre de lui la cité istera
La plus grande partie, et l'autre demoura.
Mais .i. jour en issirent pour venir par delà;
Au lez devers Cordonne l'issue s'aporta [4].
Li Besgues de Vilaines la nuit eschargaita,
Droit sus le point du jour l'issue regarda;
Au dessus de la ville par .i. val s'en ala,
Et puis vint sur l'embûche et sur eulx s'avala [5],
Et crie son enseigne et le cheval brocha;

[1] que Juis en amena.
[2] a tentes.
[3] chascun lui aidera.
[4] approcha. — [5] chevaucha.

Droit entre la cité et l'ost se dévala,
Et là furent enclos, déables les apporta;
Car mort furent et pris que pié n'en eschappa.
La ville si le vit [1], chascun armer s'en va;
Li chastelains lassus fièrement s'ordonna,
Li ost au roy Henri moult bien s'apareilla;
Là commença assaut qui longuement dura.

La cité de Toulette fu forment envaïe;
La porte fu ouverte et la chaine abaissie.
Aux bailles sont venus tout oultre la chaussie;
Là vint li rois Henris banière desploïe,
Et tenoit en sa main .I. dart par grant maistrie,
Et lance aux Espaignolz et forment les aigrie,
Et disoit haultement : « Fole gent enragie,
Vous avez autres fois esté de ma partie :
Or m'avez refusé, fole gent renoïe;
Vous en serez destruit à dueil et à hachie.
Jà dam Pietre le fol [2] ne vous fera aïe;
Se par force vous pren, vous arez vilonnie.
Juifs et Sarrazins, celle gent ennemie,
Ferai trestous ardoir sur la maistre chaucie. »
Jusqu'au bailles s'en vient sur la gent enragie [3],
Es portes les remist par sa chevalerie.
Li chastelains estoit dessus la tour antie,
Et voit le roi Henri qui ainsi contralie [4];
Il fait sur lui geter chailloux par sa maisnie:
« Par foi! dit-il, Henri, ne vous doubt [5] .I. aillie :
N'ara beste céens ne soit toute mengie,
Nous mengerons l'un l'autre par droite enragerie,
Ou Pietres sera mors et tolue la vie,

[1] La ville se ouvry. — [2] le fel.

[3] 14482 :
Decy jusques aux bailles s'en vint chière enragie.

[4] 14485 :
Et voit le roy Henry qui ainsi les contrarie.

[5] vault.

Ainçois que la cité aiez en vo baillie. »
Lors commença l'assaut et fière l'envaïe,
Li Besgue de Vilaines fièrement les cunrie [1].

Li Besgue de Vilaines ot cuer de chevalier;
Si ot li rois Henris qui moult fait à prisier :
La cité assaillirent jusqu'à soleil couchié [2].
La ville fu moult fort et devant et derrier;
Parfont sont li fossé c'on a fait renforcer.
Cil dedens sont retrait tout à lor desirer,
Et cil de çà revont dedens leur ost logier,
Et attendent secours; il en ont bien mestier,
Car dam Pietre venoit à la cité aidier.
Li admiraulx faisoit ses gens par mer nagier
Que cil de Bel-Marin faisoient envoier :
Ou secours de la mer estoient .x. millier
Sarrazins mescréans, que Dieux doint encombrier,
Et Pietre vient par terre, o lui maint soudoier [3];
Et furent bien .xx. m. pour s'onnour essaucier;
Et viennent toute nuit jusques à l'esclairier,
De jours se reposoient; ès bois se vont logier.
Avec [4] eulx font porter à boire et à mengier,
Bien cuident avoir l'ost Henry à essillier :
Sousprendre les cuidoient et mettre en lor dangier.
Mais Henri le sara, à cui Dieux veille aidier;
Car après cel assaut qui fist à ressongnier
Li Besgues se leva quant vint au descouchier;
De lui furent mandé tantost li charpentier :
Devant la cité fist tantost fourches lever,
Les prisons fist droit là mener et convoier
Et pour faire au vent encroer et baillier
Ou despit de la ville et pour eulx couroucier.

[1] enuie. — [2] couchier. [3] chevalier. — [4] Avant.

Ensement con li Besgues fait pendre celle gent,
Il y ot .I. bourjois riche si grandement [1];
Aux gens le roy Henry a dit couvertement:
« Menez-moi à Henry, dit-il appertement;
Je li ferai profist et honnour grandement. »
Adont y fu menez sans nul arrestement,
Et quant li rois le vit, si li dit fièrement :
« Di, va, ce dit li rois, ne me cele noient:
Pour coi me sont [2] si fort contraire celle gent?
Il estoient à moi il n'a pas grandement. »
— « Sire, dit li bourjois, je vous dirai comment
La bataille de Nadres deffist vostre couvent [3];
Car aprez la bataille et vostre encombrement
Li rois Pietres nous print, je vous dirai comment.
Nous n'éusmes de vous nès un confortement,
Et adont pour ce fait féismes serement,
Li grant et li petit environnéement,
Que jamais au roi Pietre ne fauriens nullement.
Et après trestout ce vous dirai en présent
Qui nous tient orguilleux contre vous tellement;
Mais pas ne le sarez, sachiez certainement,
Se vous ne respitez ma mort si en présent. »
Et dit li rois Henris : « Et mes corps s'i assent.

« Ha! dit li rois Henris qui celui escouta,
Or me di vérité, et tu n'i morras jà. »
— « Sire, dit li bourjois, et on le vous dira.
Gardez-vous du roi Pietre, il vous decevera:
Li roys de Bel-Marin lui avoie [4] de çà
.I. secours par la mer, qui briefment nous vendra,
Des plus fors Sarrazins de la mer par delà;
Et Pietres vient par terre, qui .XX. M. hommes a;
Et viennent toute nuit tant que la nuit durra,

[1] qui ce fu durement. — [2] font. [3] commant. — [4] envoie.
C.

Et puis qui sera jour nul ne cheminera [1].
Et sachiez se il puet il vous décevera,
Il le nous a mandé; bien le savons piéçà. »
Et quant li roys l'oy, tous li sans li mua;
Il a dit au bourjois que bien se gardera.
Il print .i. messagier, à Bertran l'envoia,
Qui fu en la duché que Henri lui donna [2]
Qui Molines estoit nommée par delà;
Bertran une partie au fer en conquesta,
Adonc du remanant conquester se péna,
L'u[n] obéi à lui, l'autre le renoia.
Seigneur, cilz messagiers à Bertran se monstra,
Le fait entièrement tout li signifia,
Tout ainsi que dam Pietre contre lui s'ordonna.
Le messagier parti et adont esploita;
Bertran li fist honnour et bel don li donna [3].

Quant li messages vit Bertran le redoubté
Le brief du roy Henri li a lors présenté;
Bertran lire le fist, je croi, à .i. abbé.
Quant oy la teneur et ot tout escouté,
Il a dit à sa gent : « Or aions avisé
De nostre ami aidier et le nostre avoué.
Espier nous covient nostre ennemi mortel [4],
Pietre le mescréant, le traître prouvé.
Par lui sont Sarrazin ci aval amené;
Par mer viennent, jà tost seront ci arrivé.
Or vous appareilliez, n'i aiez arresté;
Alons devers Toulette, la nobile cité. »
Olivier de Manny a Bertran appelé :
« Sire cousin, dit-il, j'en ai grant volenté

[1] chevauchera.

[2] 14660-14665 :
Qui à Molines fu, où il se reposa.

[3] 14569 :
Que à Molines s'en vint, là où Bertran trouva,
Une noble duchié que Henry lui donna.

[4] 14576 :
« Espier nous viennent nostre ennemi morté. »

Et ausi ont tuit cil qui sont ci assamblé. »
Là furent li Breton noblement adoubé [1],
Et montent ès chevaux, qui furent bien senglé [2];
Et pendent à leur col maint fort escu lassé [3],
Et prennent les penons, qui bien furent levé [4].
Au chemin se sont mis de bonne volenté,
Desirant de combatre et bien entalenté,
Comme bonne gent d'armes chevauchant aüné.
Bertran au roy Henri a son estat mandé,
Qui vient droit à Toulette pour Pietre le doubté [5],
Et qu'il soit sur sa garde, qu'il ne l'ait attrapé.
Là vont li chevaucheur, qui sont bien avisé,
Despitent [6] Espaignol qui viennent abrivé.
Li rois Pietres venoit à son riche barné;
Droit au port sont venus, illuec furent trouvez
Icilz de Bel-Marine richement adoubé;
Et quant Pietres les vit, moult grant joie a mené.

Quant Pietres li rois ot o lui les mescréans
Qui sont de Bel-Marine, .I. païs qui est grans,
Au roy Pietre les vint présenter l'amirans
Et lui dit : « Roy d'Espaigne, voici vos confortans :
Li rois de Bel-Marine acomplist vo commans [7].
Gardez vos anemis, ne soiez défaillans [8];
Car mandé li avez que vous serez passans
Par dedens Bel-Marin, dont il est roys tenans;
Et serez là endroit vostre loi reniant
Et prendrez la loy en coi il est créans;
A sa fille serez à moullier espousans,
Et la ferez roynne d'Espaigne tout son tamps. »
Et dit Pietres li rois : « Je le sui desirans.

[1] arouté. — [2] quant furent assemblé.
[3] listé. — [4] doré.
[5] le desvé. — [6] d'espier.
[7] mans.
[8] 14606 :
« Gardez que voz couvens ne soit défaillans. »

Or me veilliez aidier et soiez confortans,
Par coi si faulz bastars qui m'est ainsi nuisans
Puit estre mis à fin avec ses aidans. »
Et dit li admiraux : « Jà n'en soiez doubtans;
Nous le vous liverrons quant il en sera tamps.
Par dedens Bel-Marin au roy qui est vaillans,
Là sera présentez li lerres soudoians;
Justice en sera faite devant les resgardans. »
Et dit Pietres li rois : « Je m'i sui accordans.
Ennuit cheminerons tant qu'il sera jours grant;
Prez sommes de Toulette à .x. lieues séans,
Tuit li coureur yront[1] quant soleil iert levans. »
Ensement fu chascun ce fait ci accordans.
Mais temprement cherra l'orgueil et li bobans,
Car si bien s'esploita li bons vassaulx Bertrans,
Derrières lor venoit et ses arrière-bans,
Banières et penons desploiées aux champs,
Les chevaux resenglez, les espies courans
Pour oïr des nouvelles des félons mescréans.
Bertran sceut leur embûche et tout lor covenant,
Et manda à Henry qu'il seroit départans,
Et vendra contre lui à tous ses combatans.

Quant Bertran du Guesclin oy dire et compter
Où Pietre se logoit et sa gent d'oultre mer,
A .II. lieues de lui volt Bertran osteler
Si très privéement c'on ne savoit parler.
Et li bons rois Henri se volt si ordener
Que de Toulette fist sa bataille livrer[2].
L'arcevesque laissa pour le siége garder
Et la roynne[3] ausi y fist lors demourer.
Devant le jour s'esmuevent sans trompette sonner[4];

[1] Trestous leur courrons sus.

[2] sevrer. — [3] Et la commune.

[4] 14644-14645 :
Devant le jour s'en ist sans trompete sonner,
Et vers Bertran a fait ses espies aler.

Devant Bertran a fait ses espies aler.
Et roy Pietre venoit, qui se cuidoit haster,
Pour tant que à Toulette les cuidoit attraper.
Ce fu .I. merquedi, comme devant[1] disner,
Que roi Pietres ot fait sa maisnie ordener
Dessus une rivière pour eulx à reposer.
A tant vint[2] espie qui les prist à crier :
« Ay, frans roys d'Espaigne! or vous veilliez garder!
Voici le roy Henri qui vous cuide haper. »
Et quant roy Pietre l'oït, si a pris à crier :
« A! du[3] larron bastart que Dieux puist craventer!
Me veult-il dont d'Espaigne par sa force geter[4]!
Or avant! dit li rois; je me veil assambler
A ce félon bastart pour ma vie[5] sauver.
Jamais joie n'aray se le voy eschaper. »
Ainsi disoit roy Pietre, où il n'ot qu'aïrer;
Car l'istoire dit, qui point ne veult fauscer,
Plus hardi chevalier ne pooit-on trouver
Ne de ci grant corage pour bataille achever.
Il fait ses cors bondir et ses trompes sonner;
Naquaires et buisine y puet-on oïr cler.
Vers Toulette s'en va pour Henri encontrer;
Là véist-on l'un l'autre des .II. frères troubler,
Desirans de l'un l'autre essillier et mater;
Aux .II. os[6] aprochier puet-on bien aviser,
Li .I. contre les autres bon visage monstrer.
Au venir véist-on les lances avaler,
Banières et penons encontremont lever.
Pietres vint ou cheval qui li vint droit jouster[7];
Nul plus courant cheval ne porroit-on trouver,
Passefer[8] ot à non en droit françois *nommer*[9].

[1] à heure de. — [2] une. — [3] dan.

[4] 14656 :
« Me veulz-tu par ta force hors d'enfer geter ? »

[5] pour mon païs.

[6] A .II. ars.

[7] 14673 :
Pietre sist ou cheval qui lui vint d'oultre-mer.

[8] Percefer. — [9] nommer.

Et vint droit de Surie, si con j'oy compter;
.i. roy de S. Sépulcre que je ne sai nommer,
Qui tient Jhérusalem où on fist Dieu pener,
.iii. ans ot ce cheval c'on li fist présenter;
Li rois de Damiette [1] li a fait amener,
Une riche cité qui moult fait à loer,
Où on fist S. Loys jadis emprisonner.
Li rois de Bel-Marin, qui Dieu ne volt amer,
Ala dedens Surie [2] pour secours amener
Contre le roy d'Espaigne qui le voloit grever;
S'amena le cheval pour chrestiens grever.
Li rois de Bel-Marin dont vous m'oez compter
Le donna au roy Pietre l'autr'ier au dessevrer [3]
Et .x.m païens tout pour Henry grever.
Cilz qui sur ce cheval puet vistement monter,
De trestous les chevaux c'on li puet amener
Ne se doit cilz dessus par nès .i. tour doubter
Qu'il ne puit bien de tous les autres eschaper.

Li chevaux roi dam Pietre est de telle façon
Qu'il ot les .iiii. piez ausi blans que coton [4],
Et s'ot la teste noire entour et environ,
Et les yeux ot plus rouges que n'est feu de charbon [5],
Et s'ot le corps plus jaune que n'est or ne laiton.
Li rois Pietres brocha à coite d'esperon
Tout oultre les batailles, par tel division
Que tout ce qu'il encontre trébucha ou sablon.
Li Besgues de Vilaines encontra dam Pieron,
Il brocha le cheval à force et à bandon,
Et tenoit une lance à .i. fer lonc et bon;
Vers le roy Pietre va à guise de lyon [6]

[1] Damieste. — [2] Périe.

[3] l'entier au decevoir.

[4] ausi blans com chaton.

[5] 14697-14698 :
Et la queue plus rouge que n'est feu de charbon,
Et s'ot les yeulx plus rouges que cuivre ne laiton.

[6] à cource d'esperon.

Mais les rens trespassa, ou il vosist ou non,
Et revint à sa gent qui créoient Mahon [1],
Contre les gens Henri fit grant establiçon.
Là commença bataille d'estourdie façon;
Maint chevalier versèrent adont jus de l'arçon,
Aval encontre terre versèrent maint penon [2].

Assez prez de Toulette, .IIII. lieues sans [3] plus,
Fu faite la bataille dessus les prez herbus.
Là c'est li rois Henris fièrement combatus,
Li Besgues de Vilaines s'i est bel maintenus :
Contre les Sarrazins est roy Henris *venus* [4];
A destre et à senestre les a forment batus,
Et li Sarrazin fièrent de bons espois agus,
De lances et de dars, de faussars esmolus [5].
Cilz qui chiént à terre sont trestous esperdus [6];
Li admiraux y fiert, qui estoit moult esmeus,
Chascun par grant despit la place où est venus.
Jà fust li rois Henris dolans et irascus
Se Bertran du Guesclin n'i fust tantost venus,
Et Olivier ses frères li preux et li membrus;
Olivier de Manny y est fort acourus
Et Alain li siens frères et Henris et Artus;
Si vint Karenlouet de bon cuer pourvéus [7],
.I. bardi escuier sur les autres esleus.
Et quant Pietre le roy a nos barons véus
Il en fu à son cuer moult dolant et confus.

Quant Bertran de Guesclin à toute son armée

[1] qui crioient : Mahon !

[2] 14711 :
Aval encontre terre verssoient maint baron.
Forte fu l'assemblée et forte la parçon.

[3] ou. — [4] venus.

[5] et de fors ars molus.

[6] 14720 :
Cil qui chiet contre terre est à toujours perdus;
Ly amiraux y fiert qui moult yert crémus,
Chascun guerpist la place là où il est venus.

[7] 14728 :
Si y vint Carelouet de bon cuer esméus.

Vint à celle rescousse à banière levée,
Li rois Pietres en ot la chière moult irée;
Cil qui crient Guesclin [1]! à haulte alenée.
Là commença bataille pesant et effraée [2];
Là ot mainte cervelle sur le champ espautrée [3],
Maint poing et mainte jambe, mainte teste copée,
Maint cheval abatu la gueule baée [4].
Quant Bertran vit Henry [5] à toute son armée,
Il n'en vosist tenir tout l'or d'une contrée.
Henry vit l'amirail, qui bien fiert de l'espée,
Qui sa gent traveilla moult fort celle journée:
Une lance demande, et on lui a livrée.
Lors la mist en sa main, bien estoit afilée [6],
Et broche le cheval qui saut parmi la prée;
Encontre l'amirail s'en va de randonnée,
Par dessus son escu li a telle donnée,
Le haubert li perça, la maille a descloée
Et tout oultre son corps fu sa lance entrée [7];
A terre l'abati, si gist geule baée.
Là ot des Sarrazins grant noise et grant criée,
Et se sont reculé dessouz une ramée.
Et Bertran du Guesclin n'i a fait demourée,
Il escria : Guesclin! à chière forsenée;
Trestout devant le roy [8] a s'enseigne versée.

Forte fu la bataille, oultrageuse et pesant :
Olivier de Manny y fu bien combatant [9];
Si fu Karenlouet, .I. escuier poissant,
D'une hache à .II. mains qui bien estoit trenchant;
.I. chevalier jentil appelé dan Jehan,

[1] Cil crient Guesclin!

[2] desraée. — [3] espantée.

[4] 14739 :
Et mainte enseigne ausi contre terre getée,
Maint cheval abatu gesant gueule baée.

[5] Quant Henry vit Bertran.

[6] traiant et affilée. — [7] coulée.

[8] Pardevant le roy Pietre.

[9] Olivier du Guesclin s'y prouva com vaillans.

Celui fu de Mareul .i. chastel qui est grans;
Conseillier fu dam Pietre qui tant fu mescréans;
Karenlouet le vit, si le fu esgardans [1]:
D'une bache à .ii. mains au poin que il ot grans
Le féri sur l'espaule; le cop fu si pesans
L'espaule [2] et le bras li geta sur les champs.
De ce cop fu liez Henris li rois poissans.
Li Besgues de Vilaines si fu bien congnoissans;
Adont crie s'enseigne, en l'estour fu entrans [3],
Dit à Karenlouet .i. mot qui fu plaisans :
« Benoite soit la mère qui porte telz enfans [4]! »

Quant rois Pietres oy le cop qui fu donnez,
Il fu tous desconfis et forment aïrez;
Son chambellen qui fu Maroufle appelez
Lui a dit : « Noble roys, or soiez avisez :
Je me doubte forment qu'au jour d'ui ne perdez;
Trop voi vos ennemis espris et alumez. »
A icelle parolle que vous oy avez,
Li Besgues de Vilaines c'est des rens dessevrez,
Sur le roy Pietre vient droit au senestre lez;
Au lez devers la mer les a fais acoster,
Les pors lor a tolus et les pas destournez.
Et quant Pietre le voit, li sans li est muez;
A soi-méismes dit : « Je sui déshéritez. »
Il a dit à sa gent et à tous ses privez :
« Mettez-vous à garant qui veult estre sauvez! »
Lors ont pris les forez et les bois reculez.
A l'entrée du bois fu li assaux mortelz;
Là en y ot assez de mors et de navrez,
Et des chevaux chéus qui se sont espaulez.
Là veist-on païens à la terre versez;

[1] agardans. — [2] Que l'espaule.
[3] en l'estour furent ens.
[4] 14772-14780 :
« Benoite soit la mere qui porta tes enfans ! »

Des .x.ᵐ qui furent ne sont .v.ᶜ remez
Et .vi.ᶜ chrestiens bien richement montez:
Cilz sont avec roy Pietre dedens les bois entrez,
Et là éust esté roy Pietre délivrez;
Mais nos barons doubtèrent, ce dit l'auctoritez,
Que dedens la forest, dont vous oy avez,
Ne fussent enbûchié ceulx dou roy Pietre assez,
Et pour tant fu Bertran là endroit arrestez.

Pour doubte de l'embûche va no gent demorant,
Bien .ii. lieues de terre [1] vont no gent séjornant;
Et vont pluseurs coureurs envoier par devant,
Qui la forest cerchèrent ou millieu et avant [2].
Et quant no gent choisirent que Pietre va fuiant,
Là se sont mis après à force cheminant [3],
Et Pietres s'enfuioit, qui le cuer ot dolant.
A Montesclaire vint, là se va arrestant;
Bonne ville fermée y ot, je vous créant.
Quant cil de Montesclaire vont [Pietre] [4] percevant
Qui de bataille va desconfi repairant,
La porte lui ouvrirent pour lui faire garant.
Un poi c'est rafreschi lui et si confortant,
Puis a dit à sa gent : « Or alons remontant,
Et n'arrestons pas ci: bien cognois ce Bertran
Et Henri le bastart; car il nous vont cerchant [5]. »
Et cil ont respondu : « Vous alez bien parlant. »
De Montesclaire sont isnelement partant [6],
A force de chevaulx vont la mer costiant;
A lor talent ne treuvent maronnier ne chalant [7]
Qui devers Bel-Marine les voise remenant.
De .x. m. Sarrazins qui furent apparant,

[1] Bien .ii. lieues de tour.
[2] ou moilon raiant.
[3] chevauchant. — [4] *Pietre.
[5] chassant. — [6] il seulement issant.
[7] 14820 :
Paien n'y ont trouvé, navire ne chalant.

Ne furent que .v. cens adont de demourant.

Or fu li rois Pietres à poi de compaignie,
Montesclaire laissa qui estoit bien garnie.
Et vous le roy Henri à tout son ost banie,
Et Bertran de Guesclin à banière drécie,
Viennent à Montesclaire qui fu bien bretechie;
Aux bailles vint Henry, à haute vois s'escrie :
« Parlez, dit-il, à moi, seigneur, je vous em prie. »
Le capitaine vint sur une tour antie;
Bien perçoit roy Henry à sa targe votie :
« Que volez-vous, dit-il, en ycelle partie? »
Et dit li rois Henris : « Bonnement [1], je vous prie,
Rendez [2] ceste ville : j'ai Toulette gaignie
Et Pietre desconfi et toute sa maisnie.
Je vous ai en couvent, sur la Vierge Marie,
Bon seigneur vous serai tous les jours de ma vie,
Et vous ferai honnour à tous et courtoisie.
Toute fausse coustume vous sera abaissie [3]. »
Et dit li chastelains : « Et on le vous otrie. »
Lors fu la porte ouverte, la barrière baissie;
Li rois y est entrez avec sa baronnie.
Au Besgue de Vilaines qui la chière a hardie
A donnée la ville et la chastelerie,
En possession fu que nul ne l'en détrie;
François s'i sont logié eulx et leur compaignie.
Ainsis ot le chastel le Besgue en sa baillie,
Et Bertran ot Molines, une duché jolie [4];
Mais à conquester fu moult très bien la moitie.
Et Bourges en Espaigne tint Bertran chière lie :
« Pensez de conquester, ne vous y faigniez mie;

[1] Bonne gent.

[2] rendez-moy.

[3] « Et la vieille coustume vous sera essaucie. »

[4] 14849-14851 :
Et Bertran ot Molines une cité jolie,
Et Bourges en Espaigne qui est riche garnie.
« Or avant! dit Henry, seigneurs, je vous en prie. »

Je pourvoiray chascun selon sa vaillandie.
Ensement con li papes pourvoit .1. abaye,
Vous pourvoirai chascun d'aucune seignourie;
Tous riches vous ferai ainçois ma départie. »

A Montesclaire fu nostre gent honnourée;
Bien y furent logié jusques à la journée.
Lendemain sont armé comme gent redoubtée,
Et montent à cheval à banière levée,
Les bassinés ou chief et puis sainte l'espée,
De Montesclaire sont issus sans demourée;
Aprez Pietre s'en vont, comme gent redoubtée,
Et jurent Jhésu-Crist et la vertu loée
Qui le suiront tous dis jusqu'à la mer salée.

Or s'en vont nos barons banière desploïe
Aprez Pietre le roy, qui ot poi de maisnie.
Nos barons sont venus au mont [1] Sainte-Marie;
Belle place y avoit et moult noble abaye.
Là se sont reposé jusqu'à tant c'une espie
A dit au roy Henri : « Sire, je vous afie
Que Pietre trouverez avec sa compaignie
Tout droit à Monjardin, une ville fournie;
Car je l'ai encontré bien prez de la chaussie. »
Lors montent ès chevaux, qui n'arrestèrent mie,
La lance en la main et la targe embracie;
Bien samblent gent de guerre corageuse et hardie.
Et roy Pietre s'en fuit à chière couroucie
Et vint à Monjardin, une ville jolie.
Aux bailles est venus et sa chevalerie;
La porte contre lui trouva bien verroillie.
Li chastelains estoit dessus la tour fournie,
Et a veu le roy Pietre devant sus la chaussie;

[1] au port.

Sa parte savoit bien et sa grant vilonnie.
« Que volez-vous, dit-il, en ceste manandise[1]? »
Et dit Pietre li rois : « Ne recongnoissiez mie
Le vostre droit seigneur qui humblement vous prie
Que dedens Monjardin logiez sa compaignie? »
Et dit li chastelains : « Vous parlez de folie,
Car vous n'i enterrez jamais jour de vo vie.
Alez-vous-en de ci; li corps Dieu vous maudie!
Vous estes si félon que chascun vous renie.
Vous avez renoié Jhésu le filz Marie :
Vous n'estes mie dignes de tenir seignorie.
A Henri nous tenons, dont chascun s'i ottrie;
Se de ci ne partez, je vous acertefie
C'une pierre pesant vous sera envoïe. »

Ainsi à Monjardin fu Pietres refusez.
Adont s'en est partis courouciez et irez;
A la voie c'est mis, les grans chemins ferrez,
.iiii. lieues[2] et plus s'en est courant alez.
Et vous .i. Espaignol qui moult estoit lassez
Et son cheval ausi estoit fort mal menez.
Quant Pietre ravisa, à terre c'est versez;
Et quant Pietre le vit, si le congnut assez:
« Di, va, et dont viens-tu? » dit Pietres li dervez.
« Sire, dit l'Espaignol, jà bientost le sarez :
A vous sui envoiez, il est bien véritez,
Du maistre de S.-Jaques que jà bientost verrez,
Et de Ferrant de Castre qui bien est vo privez,
Et cilz de la Cartaire[3] qui maistre est nommez,
Et de la Caletière qui est sire appelez;
.x.^{c} hommes d'armes vous amainent montez.
De riches arméures est chascun adoubés .

[1] manandie.
[2] .vi. grans lieues.
[3] De celui de la Castre.

A lances et à dars, à faussars asserez [1]
Et à bons ars turquois richement adoubez. »
— « Amis, dit li rois Pietres, Dieux en soit aourez!
D'eulx avoie mestier; car j'estoie attrapés,
Et si me suit Henris, li traïtres prouvez,
Et Bertran du Guesclin qui tant est redoubtez [2],
Olivier de Manny qui tant est desréés [3];
Li Besgues de Vilaines et des autres assez
Qui me velent tolir mes nobles héritez
Et ont Toulette assise, où est bonne citez,
Qui pour moi se deffendent et sueffrent grans grietez.
Alez devers Ferrant et le me saluez,
Et je m'esploiterai tant qu'il soit attrapez [4]. »

Or fu liez roi Pietres de ce que dire oy,
Que de Ferrant de Castre venoient sà pour lui [5]
Le maistre de S.-Jaques et des autres aussi.
Et tant ala dam Pietre que ses barons choisi;
Cilz furent descendu en mi .I. pré flori,
Et si faisoient loges d'arbres qui sont flori [6]
Delez une fontaine qui souef les norri.
Contre dam Pietre vont qui le cuer ot marri;
Quant Pietre vint à eulx, du cheval descendi
C'on nommoit Passefer, ainsi con j'entendi [7],
Et dit : « Seigneur baron, bien soiez venus ci.
A vous je me complains [8] du faux bastart Henri,
De Bertrand de Guesclin, mon mortel ennemi,
Et des félons François qui si m'ont desconfi [9]. »

1 a faux ars acerrez.

2 qui ressemble dervez.

3 14921 :
« Et Olivier son frère qui tant est renommez. »

4 tant qu'il sera trouvez.

5 14929 :
Que dant Ferrant de Castre vendra encontre luy.

6 14933-14934 :
Et si faisoient logeis d'arbres qui sont foilly
Delez une fontaine dont il sont bien joly.

7 Quant Pietre vist sa gent, à eulx fort se plaindy.

8 A vous me plaing et dueil.

9 qui tant m'ont fait ennuy.

Et dit Ferrant de Castre : « Sire, ce poise-mi ;
Aussi fait-il aux autres, pour certain le vous di.
Mais nous vous aiderons de tel gent qui sont ci. »
— « Grans mercis ! » dit li rois. Adont les conjoï ;
Au disner sont assiz en mi le pré joli,
Qu'il n'i ot nappe mise, chascun dîne sur lui.
A tant .I. chevaucheur et .II. coureurs aussi,
Il ont trouvé roy Pietre, puis dit .I. : « Je vous di [1],
Temprement verrez ci de la gent de Henri
.II.ᶜ hommes armez aprestez et vesti,
Qui viennent espier si vous trouveront ci. »
Liez fu li rois Pietres quant la parole oy ;
Car bien furent .II. M. armé encontre lui [2].

Li rois Pietres a fait .V.ᶜ hommes monter
Encontre les .II.ᶜ dont il oy parler.
Le maistre de Cartaire les a fait délivrer [3]
« Encontre ses François qui nous cuident trouver ;
Et se besoing vous croist, si nous faites mander. »
Et li maistres respont : « Ce fait à créanter. »
Or s'en vont li .V.ᶜ le passage [4] garder,
Par-derrier une haie se vont tous desmonter.
Et les .II.ᶜ venoient pour la proie haper,
Pour espier roy Pietre et son chemin trouver [5].
Karenlouet les maine, bien les sot gouverner ;
Dedens une valée s'ont pris à avaler.
Cil de l'embûchement vont ès chevaux monter,
Au dos lor sont venu belement à crier [6],
Saint Jaques ! haultement ont pris à réclamer.

[1] 14949 :
Li uns dist au roy Pietre : « Sire, je vous affy. »

[2] tous armez avec luy.

[3] 14957 :
Du maistre de Saint-Jacques les commanda goier,
Dant Pietre leur a dit : « Pensses du cheminer. »

[4] pour le grant pas.

[5] tourner.

[6] 14968 :
Au doz leur sont venus, si ont pris à crier.

Karenlouet l'oy, lors a dit sans cesser :
« Seigneur[1], or du bien faire! il nous couvient ouvrer;
Nous ne poons de ci sans bataille eschaper. »

Quant Carenlouet vit que li agais venoit,
Bien et hardiement mist sa gent en conroy;
Ilz crioient : Guesclin! au plus haut qu'il pooit.
Envers les Espaignolz[2] Carenlouet venoit,
Li maistres de Cartaire[3] au-devant li venoit;
Li .I. fièrent d'un glaive, li autre d'un espoit.
Karenlouet le fiert de la lance si roit
Que l'escu li perça et l'aubert entamoit,
Et de corps et de pis tellement l'encontroit
Que lui et le cheval à terre abatoit.
Li maistre chéi mort, car chascun l'assaloit;
Li .I. le fiert du glaive, li autre d'un espoit.
Quant li Espaignol virent, forment li annioit.
Es François se férirent; .V.ᶜ en y avoit[4]
Encontre les .II.ᶜ, plus on n'en y comptoit:
C'estoit .V. contre .II., qui bien compter saroit.
Une maise partie y furent[5] là endroit;
Mais bien ce défendirent ce qu'il y en avoit[6].
A ce commencement y entrèrent si roit
Que chascun de nos gens le sien y abatoit;
Mais force pait le pré, et force y venoit[7].
Il entrèrent ès nos; on les esparpilloit
Tellement que la place bien jonchie[8] en estoit,
Et furent reculé jusques à .I. aunoy[9].
Quant Karenlouet vit comment la chose aloit,
Du cheval descendi, dedens les bois entroit;

[1] Si comme. — [2] compaignons.

[3] Le maistre de Saint-Jaque.

[4] .V.ᶜ de leur conroit.

[5] firent.

[6] de ce qu'il convenoit.

[7] 14993 :
Mès force paist le pré, et secours qui venoit.

[8] peuplée. — [9] aunoyt.

Lui .x.e [1] de pié vistement s'enfuioit;
Entre espines et ronces si fort le [2] dessiroit
Que la char de son corps en maint lieu dérompoit,
Et que li sans ausi en maint lieu li filoit [3];
Li autre gisent mort que nul n'en relevoit.
Espaignol ont le champ conquesté là endroit;
Le maistre de Cartaire qui à terre gisoit
Portèrent avec eulx où roys Pietres estoit [4].

Vas s'ent Karenlouet à pié et sans destrier,
Et s'en va sans tenir ne voie ne sentier,
Tant que il trouva l'ost Bertran le chevalier,
Qui venoit devant l'ost son frère Olivier,
Et le Besgue gentil qu'il ama et tint chier.
Et quant Karenlouet les prist à aprochier,
A haute voix lor dit : « Pensez de l'esploitier.
Roy Pietre trouverez, o lui maint chevalier;
Li maistre de S.-Jaques lui est venus aidier,
Car j'ai oy S.-Jaques réclamer et huchier.
Nous avons tout perdu et sans riens gaignier. »
Dit Bertran du Guesclin : « Veillez vous apaisier :
L'une fois fault gaignier et .i. autre laissier [5];
N'i a que du penser de l'autre gaignier. »
Lors descendi chascun [6] de son courant destrier,
Et les ont resenglez pour les plus enforcier.
Adont a fait Bertran ses coureurs chevauchier
Pour l'embûche trouver de Pietre l'aversier;
Lors revont à Bertran l'aventure [7] noncier,
Et ont dit là où Pietres fist sa gent embûchier.

[1] Lui .ıx.me. — [2] se.

[3] 15001 - 15002 :
Que le sanc de son corps en maint lieu lui filoit.

[4] * Et quant le roy le vit moult forment le plaignoit.
Diray de Careloet qui s'enfuit à exploit,
Qui avec lui n'enmaine cheval ne palefroit.

[5] 15019 - 15020 :
« L'une fois convient perdre, l'autre convient gaignier;
N'aiez que de bien faire et de l'autre lessier. »

[6] Bertran. — [7] la vérité.

« Or, avant! dit Bertran, il nous fault esploitier. »
Bertran [1] fist .II.^{c} hommes très bien appareillier;
Vers l'embûche du roy [2] les a fait aprochier.
Quant Pietre vit venir l'avan-garde premier,
Il est sailliz avant pour lui à revengier.
Li maistres de S.-Jaques a brochié le destrier,
Tint la lance en sa main, l'escu va embracier;
Encontre les .II.^{c} est venus apoier.
Si fust Ferrant de Castre qui bien s'i sot aidier,
Et roy Pietres aussi estoit sus Passefer.
Là véissiez bataille à force commencier,
L'avan-garde fu mise à mortel encombrier.
Quant Bertran du Guesclin, de Manny [3] Olivier
Et roy Henri d'Espaigne, le nobile guerrier [4],
Vindrent à la rescousse pour leurs amis aidier.

A ce commencement pour rescourre no gent
Vint Bertran du Guesclin à l'aduré talent [5];
Olivier de Mauny s'i prouva vaillamment,
Au maistre de S.-Jaques [6] s'assambla fièrement,
Qui S.-Jaque! crioit à sa voix clérement.
Olivier de Manny le féri tellement
D'une espée à .II. mains qui tranchoit roidement,
Sur le col du cheval l'espée si descent:
Tellement l'asséna que la teste lui fent [7].
Li chevaux est chéus et li maistres s'estent;
D'espoix, de dars, de lances ot sur lui plus de .C. :
Là endroit fu occis à dueil et à tourment.
Olivier de Manny lui [8] cria haultement :
« A S.-Jaques alez [9]; offrez-lui ce présent! »

[1] Briefment.
[2] Vers l'embûche au bois.
[3] et son frère.
[4] et tuit li chevalier.
[5] son bon frere ensement.
[6] Au maistre de La Castre.
[7] 15050 :
Tout outre lui trencha par son efforcement.
[8] leur.
[9] Alez-ent au roy Pietre.

Adont li rois Henris y féri liement,
Li Besgues de Vilaines s'i prouva vaillamment,
Olivier de Guesclin et trestoute no gent
S'i prouvèrent si bien, ou l'istoire ment,
Que Pietres s'enfui si très vilainement,
N'emmena que .III.e à son département;
Poi failli ne fust pris et li autre ensement.

Vas s'ent Pietres li rois desconfis et matez,
Par les forès s'en va dolens et aïrez;
O lui Ferrant de Castre, qui bien c'est avisez.
Pour tant que li rois Pietres estoit si bien montez
Et qu'il fu devant lui .c. arpens mesurez,
Dessus une montaigne estoit Pietres montez [1];
Par dessus son cheval (Passefer fu nommez)
S'en va devant les autres dolans et effraez;
Et quant Ferrant le voit qu'il est ainsi passés,
A soi-méismes dit, qu'il ne fu escoutez :
« Au déable d'enfer soit Pietres commandez!
Et qui mais le suira de Dieu soit-il dampnez! »
Es forès se bouta, et si c'est esseulez [2],
Vers Galice s'en va dont maistres fu nommez [3].
Et Pietre, qui chevauche com oisel empenez,
Regarde tout entour, si c'est tous seul trouvez;
Et quand il vit ses gens si faitement privez [4] :
« Aïl, dit li rois Pietres, chétis, maléurez [5]!
Or sui par .I. bastart laidement attrapez.
A! Bertran du Guesclin, par toi sui condampnez!
A! Besgue de Vilaines, faulx traïtres prouvez!
Maudite soit li heure quant onques tu fus nez!

[1] 15068-15069:
Dessus une montagne est Pietre demourez:
Par-dessus son cheval Percefer est montez.

[2] affublez.

[3] 15076 :
Devers Castres s'en va dont sire fu clamez.

[4] getez.

[5] « Le plus meschant roy suy qui oncques fu couronnez. »

Olivier de Manny, par toi sui afolez
Et par Karenlouet, qui tant parest osez! »

Vas s'ent Pietres li rois tout seul sans compaignie
Par dessus Passefer, qui court par aramie [1];
Celui jour li sauva par .III. fois la vie,
Car Henri le suioit, qui ne le laissa mie :
« A, Dieux! ce dit Henri, filz de Vierge Marie!
Se ce faulx mescréant m'eschape à ceste fie
Encor me fera-il ennoy et vilonnie. »
— « Or avant! dit li rois, beaux seigneur, je vous prie,
Aprez ce félon roy où tant a tricherie [2]. »
Mais Pietres estoit jà .II. lieues et demie;
Et vint à Morassent [3] tout seul sans compaignie;
Mais n'i osa entrer ne gésir la nuitie,
Ainçois il s'en ala [4] : la haute mer costie;
Venus est à .I. port sur la mer ressongnie [5];
Là trouva mainte nef, une y fust chargie,
Qui s'en devoit aler ou païs [6] de Surie [7] :
« Amis [8], ce dit li rois; car me sauve la vie.
Plus gaigneras à moy, je le te certefie,
Qu'en tout autre avoir ne en ta marchandise [9]. »
— « Qui estes-vous? dit cilz, ne le me celez mie. »
Et dit li rois dam Pietre : « Drois est que le te die;
Je sui li plus meschans tant con [10] le ciel tournie [11].
Ne m'en demande plus, amis, je le te prie. »
Et dit li maronniers : « Je sairai vo lignie [12].
De bataille venez contre vous desconfie. »

[1] qui siett par escrémie.

[2] qui tant terre chérie.

[3] Mont-Rassent. — [4] Es désolans monta.

[5] 15100 :
Venus est à .I. port c'on appelle Orbrie.

[6] sur les plains.

[7] *Il vint au marinier, hautement lui escrie.

[8] Henry.

[9] 15105 :
« Qu'à tout ton autre avoir dont la nef est chargie. »

[10] tant que.

[11] *« Je sui hay de Dieu et de sainte Marie. »

[12] 15110 :
Et dist le marinier : « Je saray vostre vie. »

Et dit Pietres li rois : « Je le te certefie
Qu'il ne m'est demouré escuier ne maisnie. »
Et dit li maronniers : « C'est poi de compaignie ;
C'est trop male bataille et trop ma [1] commencie
De coi il ne demeure nulle personne en vie.

« Ha [2] ! dit li maronniers, comment vous appel'-on ?
Vous avez bon cheval ; il sent bien l'esperon :
Vous n'avez pas esté oiseux [3], bien le voit-on. »
— « Amis, dit li rois Pietres, il est bien de raison :
Celui qui a perdu tout adez le gab'-on. »
Et vous .I. bon marchant qui entra ou dromon,
Et cil estoit Juif, si ot non Salemon ;
De Sébile estoit nez, si con dit la chançon :
Cilz ravisa dam Pietre au vis et au menton,
Au maronnier a dit sans nulle arrestison :
« Maistre, dit li Juifs, vous tenez bon prison ;
Car il est roy d'Espaigne et l'appel'-on Pieron. »
Oit ce li maronniers, si a dit à haut ton :
« Par ycellui Seigneur qui souffri passion !
Dedens la mer salée geterai ce larron. »
Il a dit à sa gent : « Prenez-moi ce glouton ;
Il le nous faut noier, il y a bien raison,
Car il n'a pieur hommes jusques en pré Noiron :
Sa fame fist morir à la clère façon.
S'il a perdu sa terre et son noble royon,
Sa vie perdera : si n'ara se bien non.

« Ha ! dit le maronnier, getez l'en celle mer
Ce traître larron qu'il n'affier à [4] amer. »
Adont le sont alez .IIII. sergens combrer ;
Par jambes et par piez le va chascun haper.
Adont se va li rois à lor piez [5] geter

[1] et trop mal. — [2] Sà. — [3] vaincuz. — [4] que nulz ne doit. — [5] à .II. genoulz.

Voiant les maronniers commença à plorer,
Et lor a dit : « Seigneur, veilliez vous aviser
Par quel rençon porrai de vos mains eschäper;
Tant d'or et tant d'argent vous ferai délivrer
Comme pour le mien corps contre fin or peser [1]. »
— « Seigneur, dit li Juifs, je le veil acheter,
Et tantost vous voldrai le vostre argent donner. »
Et dit li maronniers : « Je le veil créanter. »
Là endroit fu vendus à païens oultre mer [2].
On ne vit onques roy tellement demener :
A ses fais-ci se doivent toute gent aviser;
Car si tost que fortune veult sa roe tourner,
Cellui qui est dessus fait dessous avaler,
Et là est en tel point qu'il ne s'en puet oster;
Et s'il est en fortune, il se doit aviser;
Quant sur la maistre roe il se veult couronner [3],
En la haute fortune où il se veult poser,
Doit dire : « Sire Dieux, je te doi bien loer
Quant tu m'as de si bas fait si haut fortuner.
Or me doi bien souffrir, or doi-je bien loer,
Or ai-je bien raison de ma vie amender;
Or me doit souvenir des vices oublier [4],
Or me doi tout partout où je doi regarder,
Or me convient paier, agréer et compter;
Or doi aux poures gens de mes biens lor donner
Et donner liement ou non Dieu présenter,
Et mes poures amis véoir et visiter,
Repentir des meffais et me doi confesser;
Et se j'ai de l'autrui, je doi récompenser;
Et se j'ai en haynne or doi-je pardonner,

[1] 15147 :
« Que voz parens trestous en pourrés amonter. »

[2] à Juifs sans tarder.

[3] 15158 :
Que sur la maistre roe ne se voie couronner.

[4] 15164 - 15168 :
« Et me doy sans gaiger de bien faire mesler,
Or te couvient paier quanque tu as à compter,
Or doys aux poures gens de tes biens présenter. »

Estre humbles et doulx et les gens saluer,
Bonne table tenir, bonne gent endurer[1];
Aquerre des amis par largement donner;
Et ainsi porrai-je en bien[2] continuer,
Et si porrai ausi l'âme de moi sauver. »
Ainsi doit dire cuer qui à bien veult penser,
Et c'est toute la fin où li hons doit penser.
Mais aucuns fortunez qui se cuident ramper[3],
Cuident aucune fois jusques au ciel aler,
Et ne regardent pas[4] des degrez avaler.
Et en ce point les vient li déables tempter
Tant qu'il vient si poissant qu'il cuide tout passer :
Li orgueil de son corps ne le lait bien penser[5].
Or est venus du mont tout aval devaler[6],
Et par ses fausses euvres qu'il a volu ouvrer
S'a fait après sa mort tellement regreter
C'on disoit : C'est dommages qu'il avoit tant duré.
Plaindre se fait autant c'un chien c'on voit crier.
Et supposé qu'il puist en ce point-ci régner
Et que Dieux si ne veille la vengence monstrer,
Il est lassus poissans pour l'amende doubler;
Car il est souverains pour l'âme condampner.
Qui sur ces poins yssi saroit très bien gloser,
Moult de ci faite gent porroit-on bien trouver
Qu'en fin font leurs amis et eulx déshonnerer.
A la droite matière me voldrai retourner;
De roi Pietre larai .I. poi ici ester.

[1] 15174 :
« Bonne table tenir, bonnes gens au disner. »

[2] en fin.

[3] 15180 :
« Mais aucuns qui se voient en fortune tramper. »

[4] Et ne se gardent pas.

[5] 15185 :
Li argus de son corps ne lui laisse penser
A lui humilier, mais en orgueil monter.

[6] 15186-15376 :
Or est venu de nient, à nient l'en fault r'aler.
Et par ces fausses euvres qu'il a voulu trouver,
Se fait après la mort tellement regreter
C'on dist que c'est dommage que cil pot tant régner.
Et supposé qu'il puist en cest point-cy finer
Et que Dieu si n'en vueille la vengance monstrer,
Il est lassus poissans pour l'amende doubler.

Dirai du roy Henri et de Bertran le ber,
D'Olivier de Mauny, c'on ne doit oublier,
Du Besgue de Vilaines, qui tant fait à loer,
Et des bons chevaliers de coi on doit parler,
Qui firent le roi Pietre et sa gent reculer
Et fuir tellement qu'il entra en la mer.
Or cuide bien Henri, qui tant fait à doubter,
Que jamais li rois Pietres ne doie retourner:
Sachiez que si fera, il s'en puet bien vañter;
Car .1. secours s'en va aux païens empiétrer
Tel que se Dieux n'en pense qui se laissa pener,
Que la chrestienté en fera décliner;
Mainte jeune pucelle en fera violer
Et mainte veve dame sans mari demorer,
Et mainte esglise ardoir, mainte ville gaster,
Ainsi con vous porrez oïr et escouter.

Seigneur, or faites paix, pour Dieu de paradis!
Une vraie histoire rimée de beaux dis
De Bertran du Guesclin, qui tant fu seignoris.
A Toulette repaire li nobles rois Henris
Et les bons chevaliers dont il estoit servis.
Seigneur, devant Toulette estoit li siége mis;
Là estoit la roynne qui tant ot cler le vis
Et li bons arcevesques y estoit, ce m'est vis.
Quant nos gens s'en revindrent des assaus dessus dis,
Li ost en fu moult lié, li pueples resjoïs;
Demandé ont aucun se Pietres estoit pris
Ou s'il avoit esté en la bataille occis;
Et li aucun disoient qu'il s'en estoit fuis.
En celle cité fu li pueples moult marris
Pour le secours qui fu attendans ou pourpris;
Du roy Pietre ne scevent s'il estoit desconfis.
Par celle cité fu li pueples esbahis;
Car li vivres estoient vilainement faillis:

Grant disete y avoient li grans et li petis.
Ne scevent li aucun prendre certain aviz
De rendre la cité; moult y furent pensis:
Li .I. s'y assentoit et li autres envis.
Mais li faulx chastelains, qui ou chastel fu mis,
Ne voloit assentir, dont il en valoit pis.
Non pourquant par famine s'en fust li consaulz pris,
Quant droit à mienuit, ce nous dit li escrips,
Se fu dedens Toulette .I. faulx Sarrazin mis,
Qui entra en la ville parmi .I. faulx postis;
Le conseil assambla quant jour fu esclarcis,
Et lor a dit : « Seigneur, or, oiez à mes dis :
Pour vous me sui penez et par fais et par dis,
Nouvelles vous dirai dont serez resjoïs.

« Seigneur, dit li païens, or oiez mon samblant :
De Sébile vien droit, une cité vaillant;
Les .III. lois qui y sont vous vont par moi mandant
Qu'il ont oy nouvelles de roy Pietre le grant;
Il est à Bel-Marin, le royaulme poissant,
Et par nous il vous mande et vous va suppliant
C'on ne vous rendez mie à Henri le tirant
Ne aux François de France ne au vassal Bertran.
En Bel-Marin s'en va le roy Pietre nagent
Et amenra secours du pueple Tervagant;
Et li rois de Grenade en a envoié tant
Qui sont dedens Sébile, la cité souffisant,
Que toutes les maisons qui y sont en estant
En sont si raemplies et derrier et devant
Que ne le vous diroit nul clerc qui soit lisant. »
Et quant li chastelains va la chose escoutant,
A tous ceulx de Toulette a dit incontinant :
« Or vous tenez très bien, dit-il, petis et grant;
Car se vous vous alez à Henry accordant,
En feu grigois sera ceste cité ardant. »

Lors furent li aucun couroucié et dolant;
Et li rois Henris fist d'engiens charpenter taut
Qu'il en y avoit .x. à la porte devant.
Ainsi furen[t] Toulette nostre gent assaillant.
Or vous dirai de Pietre le fol roy mescréant
Qui telement ala sa besongne ordenant,
Quittes fu de sa prison à trestout son talent;
Par or et par argent ala si bien finant
Qu'à Bel-Marin vint droit le païs chevauchant,
Une bonne cité dessus la mer séant;
Et là se reposa, elle a non Surmontant.
Landemain se leva, le cuer ot moult dolant,
Et, par désespérance qui le va surmontant,
Dit adont à son cuer, bien vit-on apparant,
Que Dieu renieroit et sa mère vaillant,
Ains qu'il n'éust vengence du tout à son commant
De son frère Henri, qui le va enchassant,
Du Besgue de Vilaines et du félon Bertran,
D'Olivier de Manny qui le va guerroiant,
Et de ceulx de Beaumont en Bretaigne séant.

Or fu à Bel-Marin Pietres li Espaignolz
Par dedens Sormarserre, où molt ot de Turquois,
De bons chrestiens .II.m, voire, par Dieu, bien .III.,
Qui par tréu demeurent avec les autres lois.
Li rois de Bel-Marin fu chevalier adrois,
Moult hay Jhésu-Crist qui morn en la crois
Et la Vierge Marie et les sains bénéois,
Et ausi enhay moult chevaliers françois;
Par devant Espaigne ot esté pluseurs fois,
Par devant le carifle, devant les Grenadois
Ot esté jadis pris, courouciez et destrois.
Quant de Pietre oy qui tant fu maléois,
A sa court le manda ou palais maginois.
A sa court est alez Pietres li dolans rois

Et a trouvé le roy, qui moult li fu courtois;
Les Sarrazins trouva en moult noble conrois,
Vestus moult noblement de cendaulx à orfrois
Et de beaux draps ouvrez de main sarrazinois.
Pietre le salua voiant tous les Turquois :
« Sire de Bel-Marin, de Pharise et d'Orblois,
A vous m'en sui venu plaindre de cuer destrois
Du faulx bastart d'Espaigne, traître maléois,
Qui me toult mon royaulme et mon noble terrois;
De Bertran du Guesclin le mal Breton françois,
Et des faux crestiens qui tiennent lor conrois
En mon noble royaulme, dont tolu m'ont les plois.
Et se vous ne m'aidiez, gentilz et nobles roys,
Jamais en mon royalme ne tenrai .I. tournois. »
Li rois de Bel-Marine li dit à haute voix :
« Roy d'Espaigne, dit-il, assez bien vous congnois;
Tousjours avez amé Sarrazins et Grijois
Et lor avez porté amour par pluseurs fois.
Par la foi que je doi à la loy des Turquois
Et la loy des païens et des Babilonnois!
Je ne vous fauldrai jà tant que je soie rois,
Mais qu'à ourer veilliez les Dieux que je congnois;
Et s'ai .II. belles filles ausi blanches que nois
De coi vous arez l'une et sachiez à vo chois. »
Lors vindrent les pucelles tenans par mi les dois;
Païens les amenoient en tenant par les plois,
En couronnes plaisans d'or fin arabiois,
A pierres et à perles ausi gros comme pois :
La noblesse des .II. ne vous dirai des mois.
Li rois de Bel-Marin les assist à haut dois.
Grande fu la noblesse ou palais qui fu frois;
De menestrez y fu moult grant li esbanois.
Je croi qu'il n'est nulz homs, chevalier ne bourjois,
Qui ne fust esbahis de véoir lor bufois.

Par dedens Sarmarant, une noble cité,
Qui est en Bel-Marin, une grant royaulté,
Fu dam Pietres li rois entrez en parenté.
Li rois manda ses filles plaines de grant beauté;
Marie ot non l'une, ce dit l'auctoritez,
Et l'autre ot non Danie, où ot sens à plenté.
Li rois prist .1. baston, contremont l'a levé:
« Roy d'Espaigne, dit-il, oiez ma volenté :
Vous avez .1. bastart en la vostre hérité
Qui vous toult le royaulme dont vous estes fondé
Ou despit de tous ceulx de la chrestienté
Et de Dieu chrestienné que je ne prise .1. dé.
Je vous rens ci Espaigne, et Burs vostre cité,
Et trestout le royaulme qui vient de vo costé,
Et .xxx.m païen qui seront bien armé,
Et ma fille Mondanie, où tant a honnesté,
Que vous espouserez à vostre volenté. »
— « Sire, ce dit dam Pietre, il me vient bien en gré,
Et je sui de vo loy, j'en ai ma volenté. »
— « Roy d'Espaigne, dit-il, vous avez bien parlé.
Aletaire, mon filz, conduira mon barné;
Il n'a mie .xx. ans, sachiez de vérité :
N'a si bel chevalier ne si bien estofé
De ci jusqu'à Damas, où tant a richeté;
.IIII. roys sarrazins sont si onccle nomé :
Li soudans de Damas est son oncle l'aisné,
Cilz de Jhérusalem .1. roy bien redoubté,
Li roys de Satalie li est de mon costé,
Et li roys de Grenade, qui vous fait amistez.
.xx.m Sarrazins sont de par lui alez
A Sébile la grant; en la mer sont entré
Pour aler à Toulette défendre l'érité.
Il nous convient haster, quar moult sont affamé. »
Et dit Pietres li rois : « Vous dictes vérité.

Se sont bien loial gent et bien se sont porté;
Et je leur rendray lor bonne loialté. »
Ensement son afère a roy Pietres ordené.
Li rois de Bel-Marine a son peuple assemblé;
La navire fut preste ou des netz a assez:
Belle fut l'ordenance devant celle cité
Et par dedens aussi de noblesce planté.

Telle fut l'ordenance du roy et de sa gent:
Pour Pietre secourir en assamble granment[1],
Et des nez sur la mer en assemble forment[2].
De vitaillez, d'armeures y a très grandement[3],
D'escuz, de bonnes lances, d'espées largement,
De tentes et de trez y ot foison bien grant,
Banières et penons à or et à argent.
En la cité avoit venu novellement
.II. gentilz pélerins, venuz tout droitement
De Jhérusalem, droit la cité proprement
Où Jhésu reçut mort pour nostre sauvement;
Et furent des Gacoigne tout naturelement[4],
Qui vindrent en la ville; si prinrent logement
Avec les chrestiens qui furent résident
Par dedens la cité par .I. tréu d'argent.
Quant les .II. chrestiens virent l'estorement
Que li Sarrazin font si efforciement
Pour aler en la guerre[5] ainsi prouchainement,
Aus autres chrestiens demandèrent briefment
Pour coy cilz apparailz ce fasoit tellement;
Et ceulx lor ont compté et pour coi et comment,
Et que Pietres li rois au fier contenement

[1] s'asemblèrent grant gent.

[2] 15379:
De nefs font sur la mer .I. grant assemblement.

[3] et de maint parement.

[4] 15388:
Et furent de Gascoigne nez naturelment.

[5] en la mer.

Estoit illuec venus pour foul [1] entendement,
Pour renoier la loi du devin sacrement;
Et pour ce fait yci lui avoit en convent
Li rois de Bel-Marin à aidier loialment,
Et octroié sa fille en droit mariement;
Et que païens devoient passer prochainement
Pour destruyre Henri, qui tant a d'essient,
Et Bertran du Guesclin, qui tant a hardement [2],
Et tous les chevaliers de son gouvernement,
Et remettre dam Pietre en son couronnement
Et de destruire France [3] et tout metre à torment.
Et quant li pélerin en oïrent le vent,
Pour Bertran du Guesclin en furent moult doulent;
De là ce départirent quant il sceurent comment
Li roy de Bel-Marine fait son assemblement,
Et entrèrent en mer et nagèrent au vent;
Et avoient tous .II. volenté et talent
Qu'en l'ost du ber Bertran ou puit saver [4] comment
Li rois Pietres avoit fait son empiétrement
Au roi de Bel-Marin et aus siens ensement:
Par coi, contre leur force et lor efforcement [5],
Il péussent saver l'estat tout plainement,
Pour estre pourvéus contre eulx séurement;
Mais non pour tant aloient à ycel temps présent
En ce païs d'Espaigne assez doutablement,
Pour le prince de Gales et son efforcement,
Qui avoient fusté Espaigne laidement;
Et pour tant se celoient li pélerin souvent.

Cilz [6] .II. pélerin qui estoient Gascon
Entrèrent en la mer en .I. riche dromon;

[1] par fol.

[2] 15406-15407 :
Et Bertran de Claquin et les autres ensement.

[3] Et destruire François.

[4] puist-on savoir.

[5] advènement. — [6] Ycculz.

Du sépoulcre venoient aquerre le pardon,
Ainsi qu'à pluseurs gens en prent dévocion.
L'un de ces pélerins ot nom Pierre Floron [1],
Jamet de La Riole [2] ot à non le secon.
Par mer alèrent tant, si con dit la chançon,
Qu'au port de Monssusanc [3], un bon chastel de non,
Qui séoit sur la mer assez prez du sablon,
Et là sont arrivé li pélerin de non;
Par devers le chastel, où chastelain ot l'on,
Alèrent querre aumosne pour essaier leur non [4],
Par tant c'on les hay en celle nacion.
Et vous la chastellaine, qui clère ot la façon,
Une moult vaillant dame de bonne estacion;
Le roy Henri amoit et il y ot rayson [5],
Car de son sanc estoit, c'estoit dont bien raison,
De par la riche dame qui beaté ot foison,
La mère au roy Henri qui Dieu face pardon.
Icelle chastelaine dont je fois mencion
Vint aus .II. qui venoient du temple Salemon [6],
Et dit la chastelaine : « J'ay grant dévocion
Que vous venez ennuyt souper en nous maison [7],
En l'onneur de celui qui souffrit passion
Et qui ressuscita de mort S. Lazaron,
Où vous avez esté pour vous rémission. »
Et dit Pierre Floron : « Dame, par S. Symon!
Je feray par le gré Jamet, mon compaignon. »
Et cilz li a dit : « Frère, à Dieu béneiçon [8]!
De ma dame ferons le voloir et le bon. »
Par ceste demourée dont je fais mencion

[1] Ferron. — [2] La Riolle. — [3] Montessant.

[4] 15438 :
Alèrent querre enseigne pour eschever leur nom.

[5] 15442-15444 :
Le roy Henry amoit sans nulle mesprision,
Car Henry si venoit de son estracion
De par la riche dame qui beauté ot et façon.

[6] Salmon. — [7] en mon donjon.

[8] bénei soion.

Vint sur Pietres le roi grande confusion,
Ainsi con vous oirrez en bien courte saison.

Or sont li pélerin en chastel hostelé
Avec la chastelaine où tant ot loialté;
Et quant li pélerin orent la nuyt soupé
Et qu'ilz furent de table par la sale levé,
La dame les a pris pour oïr lor secré.
« Pélerin, dit la dame, où avez-vous esté?
Dites-moy des novelles de la saincte cité
Où Jhésus ot son corps travaillé et pené. »
— « Dame, ce dit li .i., nous y avons esté,
Et le mont Olivet monté et avalé,
Et dedens Bethléem le moutier honnouré
Là où Jhésu nasqui, où tant ot poureté,
Dont Vierge délivra en sa virginité;
Sur le mont de Calvaire où il a maint degré
Et le sépulcre Dieu baisié et acolé
Où les frères du Temple ont tous les jors chanté. »
— « Pélerin, dit la dame, or ne m'aiez celé :
Lors font li Sarrazin ne paine ne grieté? »
— « Nennil, dame, dit-il, fors puis .i. an passé
Que li Sarrazin sont durement argué,
Pour tant quant oï dire que en lor hérité
Qu'il a .i. chrestien en la chrestienté,
Tout le plus hardis hons et le plus redoubté
De coi li Sarrazin soient endoctriné;
Et a ce chevalier fiancé et juré
Que s'il puet metre paiz, amour et amité
Ou roialme de France, où il ce sont troublé,
Et en celuy d'Espaigne s'il avoit achevé,
Qu'il iroit en Surie, où il a bel regné,
Conquerre le païs et la grant roiaulté.
Et cestuy chevalier dont il se sont doubté,
C'est Bertran du Guesclin; ainsi l'ont appellé.

Li pélerin de France qui de là ont esté
Lors ont tout son estat et dit et racordé. »
— « Seigneur, ce dit la dame, je le cognois assez;
Il est avez Henri le bon roi coronné
Qui doit tenir Espaigne de son droit hérité.
Or est devant Toulette, où il a moult esté;
Et ce dit-on, por vrai on le m'a recordé,
Que cil qui sont dedens ont famine plenté.
Mais le [se]cour atendent de Pietre le devié,
Mais on dit c'on l'a mort et en la mer geté,
Car oncques ne fit bien en jour de son aé. »

Quant li pélerin ont la parole escoutée:
« Dame, ce dit li .I., par la vertu loée!
Pietre n'est mie mort, c'est vérité prouvée;
Car nous l'avons véu oultre la mer salée
Par dedens Bel-Marin, une terre peuplée.
Li rois de Bel-Marin li fait belle assemblée
Et li baille son filz à la brace quarrée;
Sà oultre passeront à banière levée,
Et si li a le roi sa fille ordenée [1],
Et la doit espouser après guerre finée.
Oncques ne fust tel ost ne si bien ordenée,
Et si seront tous prest ains .xv.ᵉ passée. »
Quant la dame l'oy, si fu toute effraée;
Liée en fu en cuer, s'en fu aussi irée:
Courroucie pour tant qu'il n'a vie finée,
Liée par la novelle qui en sera portée
Devers le roi Henri, et li sera comptée.
La chastelaine c'est départie et sentée [2]
Pour icelle novelle qui li fu aportée,
.x. livres doubles d'or lor donna la vesprée.

[1] presentée. [2] sevrée.

Après ceste venue [1] que je vous vois comptant
Se départi la dame au gent corps avenant;
A loy de pélerin se va apparaillant:
Lui .III.e parti, ne s'i va détriant.
Vers Toulecte s'en va la dame cheminant,
Et tant volt cheminer à loi de pénéant [2]
Qu'elle est venue en l'ost du roy et de Bertran.
La tente du roi va la dame demandant,
Et on li enseigna. Lors descendi errant,
A loi de pélerin va le bourdon portant;
En la tente trouva Henri le combatant
Et Bertran du Guesclin, Olivier le poissant,
Le Besgue de Vilaines au hardi convenant [3],
Et Alain, et Henri .III. frères souffisant,
Alain de la Houssoie, de Nadre Enguerrant
Et de Toulette aussi le bon prélat poissant.
Et avoient conseil li baron avenant
Qu'il yroient leur ost en .II. pars [4] départant,
Et que l'une partie iroit siége tenant
Par devant la cité de Sébile la grant,
Pour ce que Sarrazin [5] et Juifs mescréant
Et toutes les .III. lois s'aloient arguant:
Li .I. vouloit Henri et li autres Bertran [6],
Et li tiers le roi Pietres; si furent variant,
Et en furent d'acort au conseil départant.
A tant est la royne, où de beauté ot tant,
Avec la chastelaine qui est noble et vaillant [7].

[1] Aprés ceste aventure. — [2] péréant.

[3] 15535-15539:
Olivier de Mauny qui le cuer ot sachant,
Et Alain et Henry trois frères suffisant,
Et de Tolète aussi l'arcevesque vaillant.
Là prenoient conseil et s'en vont devisant
De Tolète qu'ainsy s'en va à eulz tenant.

[4] lieux. — [5] crestiens.

[6] 15545-15546:
Li uns vouloit Henry à l'aduré semblant
Et li autres roy Pietre: si alèrent variant.

[7] dont j'ai parlé devant.

La royne d'Espaigne avec lui amena
La bonne chastelaine, qui à loi se monstra [1];
Bon abit ot vestu, car elle lui donna.
Et quant le roy la vit, tantost la ravisa;
Il est venus à lui, à .II. braz l'acola:
« Ma cousine, dit-il, et que faites-vous çà?
Pour Dieu! ditez-le-moi, qui vous y amena? »
— « Sire, ce dit la dame, vous le sarez bien jà. »
Adonc isnellement li dit et recorda
Pour coi les pélerins en son chastel loga [2],
Les novelles qu'il dirent, et c'on li recorda [3]
Comment en Bel-Marin le roi Pietre on laissa,
Comment le roi aussi sa fille lui donna
Pour icelle espérance qu'Espaigne il r'ara,
Et comment tout Espaigne, ce dit, li rendera,
L'asemblée qu'il fait et comment il venra,
Et du roi de Grenade qui le confortera.
Et quant Henry l'oy, tout li sans li mua,
A Bertran du Guesclin la novelle compta:
« Ay, sire! dit-il, fuir m'en covendra.
Cilz déables revient qui tous nous honnira [4];
Car tant de Sarrazins dessus nous amenra,
Des chrestiens aussi de Sébile de là,
Que tous li plus hardis atendre n'ousera. »
— « Sire, ce dit Bertran, ne vous esmaiez jà;
Aiez fiance en Dieu, et il vous aidera;
Et sachiez bien que Dieux vous frère punira;
Il a Dieu renoié, si que mal li venra.
Or, ne vous esmaiez, pour Dieu qui tout créa!
Et si laissiez venir qui venir y vouldra;

[1] qui à lui s'amonstra. — [2] garda.

[3] 15660-15563:
Les nouvelles leur dist et si leur devisa
Comme le roy aussi sa fille lui donna
Et lui doit Espaigne quant ès paiens r'ara.

[4] qui nous desconfira.

Quant plus y en[1] vendra, et plus y en morra. »

Dit Bertran du Guesclin : « Ne vous esmaiez mie;
Voici bonne novelle, par la Vierge Marie!
Puis que Sarrazins viennent en icelle partie,
Or ne me fault[2] aler ou païs de Surie
Ne à Romme ensement, celle cité antie,
Que j'ay S. Père à l'uis et prez de la chaucie;
Si endroit demourons et nostre baronnie,
Et s'arons sur les champs à tous lez bonne espie
Pour coi li Sarrazin par lor losengerie[3]
Ne nous aient souspris ne main ne à nuitie. »
Ainsi fu li consaulx par la dame jolie
Qui moult noblement fu en ce lieu convoïe[4].
Et païens de Grenade, .xx. .m. à une fie,
Arrivèrent adonc en icelle partie;
Droit au port[5] de Toulette fu la lor ost choisie[6].
Et quant nous chevaliers ont la novelle oye
Que par la mer venoient ceste gent enragie
Pour secourre Toulecte qui bien fu travaillie[7],
De l'ost se départi nostre chevalerie;
La royne y remest, qui bien fu enseignie.
Or vous di que cest ost dont je vous signifie
Fu contre la cité tellement enforcie
Que cilz de la cité, qui mal estoit garnie,
N'i pooit-on trover[8] pour la grande bastie.

Droit au port de Toulette alèrent nostre gent;

[1] Que plus en y.

[2] Point ne nous fault.

[3] engignerie.

[4] 15592 :
Qui moult noblement fu en son cuer lye,
Et des bons chevaliers fu aussi convoie.

[5] pont.

[6] *Au desoubz de Tolete, .III. lieues et demie.

[7] tabillie.

[8] N'y povoient entrer.

A .III. lieues ou plus estoit le port passant.
Sarrazin se logèrent à terre vistement.
Mais Bertran lor sailli à .I. adjornement;
Li Besgues de Vilaines au bon contenement,
Oliver de Mauny qui tant ot hardement,
Et crioient : Guesclin! à lor voix doulcement[1].
Entre païens se sont ferri[2] hardiement;
Ne se donnoient garde de cet empêchement[3];
A cel premier empainte ce sont mis tellement
Que mil en abatirent devant eulx en présent.
Là furent Sarrazin esbahi tellement[4],
Es nez et ès basteaux rentroient vistement;
Tentes, trez ont laissiez, joiaux, or et argent.
.VII. M. en demoura qui furent mort senglant[5].
Leur voile ont drecée, si ce sont mis au vent;
Et nostre chevalier s'esjoïrent forment;
Le gain ont départi adont moult loialment,
A l'ost se sont retrait sonnant moult baultement[6].
Or dirons des païens que Dieux n'aime noient :
Par mer s'en vont nagent à l'oré[7] et au vent,
Lor dommage plaignant, lor joiaux, lor argent[8].
Avec eulx n'estoit mie Pietres certainement,
Ne li filz au fort roi au[9] Bel-Marin apent;
Ains sont en .I. dromon armé moult gentement,
Ou païs de Grenade, là ont trouvé granment
De Sarrazins tous prest pour aler vistement
Où Pietres les mena à son commandement.
Là assembla roy Pietre dont je di en présent
Juifs et Sarrazins et chrestienne gent.

[1] hautement. — [2] férus.

[3] 15613 :
Ne se donnerent garde de cest encombrement.

[4] assailli laidement.

[5] mors estans tout sanglent.

[6] 15623 :
A l'ost s'en sont retrait sonnant maint instrument.

[7] à l'orage.

[8] 15626 :
Leur joyaux plaignent, leur dommage et leur gent.

[9] où.

Et les .xx. m.[1] qui furent desconfi si laidement
Au roy Pietre s'alèrent présenter proprement.
A Sébile la grant emmena ceste gent,
Et fit telle assemblée con l'istoyre chant[2]
Que .l. m. furent en cest assemblement.
Là pooit-on voir maint Sarrazin puent[3]
Qui menacent aloient Henri au fier couvent,
Et Bertran de Guesclin et le Besgue ensement,
Et toute la poissance du roi Henri l'agent[4].
A l'issir de Sébile véissiez en présent
Merveilleux ost qui là se maintient fièrement.
Là péust-on voir[5] maint riche garnement,
Maint escu, mainte lance ferrée gentement,
Maint bacinet auci ouvré joliement,
Pavars, dars et fauchars qui tranchant roidement[6]
Les porvéances[7] grans pour vivre largement :
Ainsi envers Toulette s'en vont délivrement.
Quant Bertran et Henri sceurent lor couvenant,
Pour eulx bien recueillir[8] ordenèrent lor gent :
Bien en orent mestier, vous orrez bien comment.
Or approche la mort et le définement
Du roi Pietre, qui jà ot reigné faussement;
Mais Dieu le paiera assez prochainement,
Ainsi com vous orrez ci après[9] bien briefment.

De Sibile la grant, qui tant est bien fermée,
Se parti le roi Pietre à moult noble assemblée,
.l. m. ou plus de gent bien adoubée.
N'i a celui qui n'ait l'arméure endossée,
Bacinet, haubergon, lance, escu et espée,

[1] Et les paiens.

[2] si com l'istoire aprent.

[3] 15640-15641 :
Là péust-on véir maint Sarrazin pulent
Qui menassoient forment Henry au fier talent.

[4] le gent. — [5] veoir.

[6] 15649 :
Pavais, dars et faux ars qui tranchent roidement.

[7] Et pourvéances. — [8] reculer.

[9] et auques.

A grans dars afilez c'on giete à la volée.
Chrestiens y avoit de Sébile la lée
Et du païs antour et de celle contrée
Bien .xxx.m ou plus, c'est vérité prouvée,
Avec maint Juif qui ne valent rien née;
Païen et Sarrazin y vont teste levée:
A .L. M. y fust cest ost nombrée.
Vont ceulx envers Toulette, celle cité fermée.
Pietres convoie l'ost par mont et par valée,
O lui le filz le roy de Bel-Marin la lée,
Aletaire ot à non; moult menoit grant posnée;
.XVIII. ans avoit, je croi, en celle année.
Roy Pietre araisonna et li dit sa pensée:
« Pietre, dit Aletaire, par Mahon d'Aquilée!
Nous avons avec nous noble gent assamblée;
Mais le mains en y a de ceulx de vous contrée;
Juifs et Sarrazins y a grande marée,
Avec .III. rois a ci de gent grant assamblée [1].
Tant de fiance n'aroie en toute ma durée
En ces félons Juifs qui ne valent rien née
Ne en ces faulx chrestiens qui ont loi diffamée,
Que j'aroie ès païens de nostre loi nottée [2].
Et pour tant le vous di, Pietre, s'il vous agrée
C'une bataille soit des païens ordenée
Qui se ralieront à ma banière lée;
Et si les conduray en l'estour sur la prée,
Vous conduirez aussi à vostre desirée
Chrestiens et Juifs qui sont de vous contrée,
Et aideront [3] l'un l'autre si beisoign si agrée.
Mais nenil, je say bien sans nulle demourée
Que quant Henri ara la novelle escoutée,
Que nous venrons sur lui à si belle assamblée,

[1] 15681 :
« De trois loys y a ci de gent grant assemblée. »

[2] notrée. — [3] Et aiderons.

Toulette laissera sans nous livrer [1] meslée :
Ne nous attendroit pour l'or d'une contrée. »
Dit Pietres : « Jamais jour n'i metez vous visée ;
Tant que Bertran li ait compaignie jurée [2]
A vous ne sera pas bataille devée,
Que Bertran ne fuiroit pour l'or d'une contrée.
A bataille livrer metez vostre visée ;
Car saillir n'en poons sans avoir la meslée [3],
Puisque Bertran y est, qui ait l'âme dampnée. »
Là avoit .I. espie qui de là fu [4] sevrée ;
Au roi Henri ala, tost li a racontée
Tel chouse dont roy Pietre receut poure soudée.

Or s'en va li espie qui fu au roi Henri :
Devant Toulette vint dessus le pré flori ;
En sa tente trova Henri dont je vous di,
Et l'arcevesque bon et la roynne aussi,
Et Bertran du Guesclin, Oliver après lui,
Oliver [5] et Alain et Henri de Mauny,
Le Besgue de Vilaines qui Henri moult chiéri,
Et maint bon chevalier dont je vous lairai ci
Qui fort se devisoient de Pietre le maudi
Et de l'efort qu'il va amenant avec lui ;
Car jà lor en ot-on raconté et jéhi.
Davant le roy Henri l'espie se fleschi,
Et puis le salua de Dieu qui mort souffri :
« Sire, dit le varlet, ne metez en oubli
De vous gens au devant pour attendre l'estri [6] ;
Car vrayement roy Pietres aproche forment ci ;
S'amaine Sarrazins, Juifs avec lui

[1] lever.

[2] * « Au Bègue de Vilaines qui tant a de huée. »

[3] 15703 :
« Car falir ne povez à avoir mellée. »

[4] fist. — [5] Et Yvon.

[6] 15722 :
« De voz gens ordonner pour attendre le ferry. »

Et de Sébile aussi maint chrestien hardi :
Bien sont .L. M. de combatre [1] arami.
Li roy de Bel-Marin, qui n'est pas vostre ami [2],
A son filz envoié o Pietre le hardi;
Aletaire a à non le paen dont je di,
N'a que .XVIII. ans, le corps a agensi.
Il ne doubte riens tant que n'en soiez fui
Sans bataille livrer et débat et estri.
Mais li roi Pietres dit, bien sai, je l'ai oy,
Que tant que Guesclin ait l'âme avec lui [3]
Et li Besgue ensement, qui sont très bien ami,
Qu'à bataille faillir ne puis, je vous affi,
Nès que karesme en mars qui est devant avril.
Et li jeunes paiens point ne s'en esbahi,
Ainçois en mercia Mahomet le pourri;
Il ne vous prise tous la monte d'un espi.
Mettez-vous en arroy, autrement ne vous di. »
A tant se taisi coi. Lors parla roi Henri
Et dit : « Entre vous tous, seigneurs et mi ami,
Qui sara bon conseil, si ne le cele ci;
Car conseiller nous fault briefment et sans détri
Comment Pietres le faulx puet estre recueilli.
Se toust n'est confunduz, je me verrai houni. »
Dit Bertran du Guesclin : « Ne soiez esbahi;
A Dieu le veu, les grefs [4] seront tous afini.
Pietres vous renderons ains que soit li tiers di,
S'à mon conseil voulez estre tous assenti. »
Et dit li roi Henri et tuit li autre aussi :
« Qui vous en desdira, de Dieu soit-il maudi! »

« Seigneurs, ce dit Bertran, oiez que vous dirons :

[1] de chrestiens.

[2] pour voir le vous affy.

[3] 15734-15735 :
« Que tant que Claquin, son frère, son ami
Et le Bègue aussi soient avecques lui. »

[4] gars.

Trestout le nostre ost [1] avec nous menons
Encontre le roi Petre qui n'est mie proudons :
La cité de Toulette par ce point ne perdons [2];
Car refreschi seront à lor division.
Les .III. pars de cest ost, si vous plaist, prendron,
La .IIII.e partie à ce siége lairon
En garde la royne o l'ascevesque bon.
De gent du plat païs assez leur liverron
Que tout incontenent ci endroit manderon;
Ces gens en nostre lieu en nous costé lairon [3].
Bien cuideront tous ceulx de la cité de nom
Que ce soient gens d'armes; car de nuit partiron.
Par toutes bonnes villes gens d'armes manderon
Et de nobles chasteaux, et mainte garnison [4]:
Soit fait hastivement sans atendre foison,
Et dessus le roi Pietre hardiement alon;
Lui et toute sa gent briefment desconfiçon,
Et ne les doubtez jà nul jour [5] s'il sont foison;
Car il [6] sont assailli à ma division,
Vous en verrez fuir païens comme larron [7],
Et Juifs d'autre part et chrestiens de non;
Car fiance n'aront, selon m'entencion,
Que li .I. doie aidier l'autre à son beson.
Juifs n'aideront pas à la gent de Mahon,
Point ne leur aiderout ceulx qui croient Mahon;
Car point ne sont tout .I., par foi, ne tous d'un non,
Et nous sommes tout .I. et serons [8] par rayson.
Nous serons en Jhésu qui souffri passion,
Et sommes bons chrestien sans autre nacion [9],

[1] Se trestoute nostre ost.

[2] par ce point prendron.

[3] 15764-15765:
« Que ce soient gens d'armes là-dedens cuideron :
Droit à .I. point du jour de cy nous partiron. »

[4] 15768:
« Et de nobles chasteaux prendron la garnison. »

[5] pour ce. — [6] Car s'il.

[7] païens et esclavon. — [8] sans tort et.

[9] sans vavassion.

Et voulons soustenir droit et foy et raison,
Et Dieux nous aidera, où j'ai m'entencion.
Or le faison ainsi et soions tuit preudon;
Car, je vous jur sur Dieu qui souffri passion,
Oncques telle journée n'avint à champion;
Car tout riche sera le mendre compaignon. »
— « A, Dieu! dit roy Henri, Bertran tant est proudon,
Jà ne sera destruit qui croira sa raison.
Se chacun acordoit ceste division,
Moi semble que briefment aroie vengison
De Pietre, qui tant m'a fait tant de destrucion. »
Li Besgue de Vilaines si a dit à hault son :
« Qui Bertran desdira, jà n'ait s'âme pardon [1]! »

Tout ainsi que Bertran la chouse conseilla
Fu fait et accordé; chascun s'i accorda.
De l'ost au roi Henri les .III. pars dessevra,
Et la .IIII.ᵉ part au siége demoura.
Des gens du plat païs assez illecq ala,
Qui grant visage font vers la cité de là.
Et li bons rois Henris gens d'armes conquesta [2]
En villes, en citez, en chasteaulx qu'il y a.
De toute sa poissance gens d'armes aüna
Et communes aussi, arier-ban cria.
Ainsi le roi Henri envers Pietre s'en va,
Et tant mena sa gent que roy Pietre aprocha,
Ainsi qu'à une lieue d'un chastel qui fu là,
C'on appelle Montel, ainsi on le nomma.
.XXV. couréours Henry y envoia
Pour asavoir les os et quel nombre il y a;
Si furent bien montez, ne lé demandez jà.
L'ost dam Pietre ont trové, bien fu qui les ema [3];
En l'oière [4] d'un bois ceste gens embuscha;

[1] A ce conseil se sont accordé li baron. [2] concueilla. — [3] esma. — [4] En l'oree.

Les bois [1] des Olivers fu nommé ce bois-là.
Voient les Sarrazins qui viennent par deçà,
Juifs et chrestiens mainte banière y a;
Et dit .I. couréour qu'Oliver [2] on nomma :
« Point n'a euvre laissié, vraiement, ne ara
Qui à ceste gent-ci bataille liverra.
Je croi bien que Bertran jà viel ne vivera;
Car il est trop hardis, occire se fera. »

Ainsi li couréour s'aloient devisant.
Là ot .I. escuier, Berton fu bretonant,
Qui perçut .III. païens qui aloient volant [3];
Mais il furent armé du tout à lor commant.
Quant le Breton les vit, le cheval va brochant [4],
L'escu mist en chantel, la lance va branlant:
.I. Sarrazin féri de lance bien tranchant,
Si bien que corps et cuer li ala tresperçant;
Au resachier, sa lance ala en .II. rompant,
Adonc sacha l'espée, qui bon ot le trenchant [5],
Bien en cuida férir .I. Sarrazin poissant;
Mais li païens s'ala arière repairant [6]
Pour le Breton férir par icel couvenant
Que l'espée et le branc lui vola sur le champ.
Dolant fu l'escuier, quant le cop va sentant;
Jà fust mors et occis, quant l'embûche vaillant

[1] Le bois. — [2] que Jubel.

[3] 15826 :

Aventureusement ala à Dieu vouant,
Qu'ains qu'il puist retourner envers le duc Bertrant
Veura un cop jouster d'une lance trenchant
Au premier homme d'armes qui yra apparant,
Chrestien ou Juif ou paien mescréant;
Et s'il ne treuve à cui jouster dessus le champ,
Jusques en l'ost du roy Pietre s'en yra chevauchant.
Sitost qu'il ot juré ce qu'il aloit comptant,
Perçut trois Sarrazins qui aloient jouant
Ainsi que couréour qui aloient volant.

[4] 15828-15829 :
L'escuier vint à eulz la lance paumoiant,
A son col son escu, le cheval va brochant.

[5] taillant.

[6] 15835-15837 :
Mès un paien y ot qui ot non Cormorant
Qui l'escuyer féry d'une hache pesant.
Tellement le féry, ce nous dist le rommant,
Que l'espée et le braz lui envoia ou champt.

En sont venu à lui et se vont escriant:
« Amis, tenez-vous bien, secours arez poissant! »
Sur les .II. Sarrazins vont fièrement frapant,
Qui prirent à fuir quant les vont avisant.
Li .I. des .II. y fu occis tout en courant,
Li autres eschapa: cheval ot moult poissant;
Jusques à l'ost dam Pietre ne s'ala arrestant.
Quant il entra en l'ost à l'arme! va criant,
Et ala au roy Pietre l'aventure comptant
Des coréours Henry qui ou bois vont logent:
Le bois des Oliviers le va-on appelant.
Et quant Pietres oy le certain couvenant
Que Henry vient sur lui et le noble Bertran,
Son ost fist arrester sans aler plus avant,
Et bien dit que Henry et son pooir plus grant
Attendra à bataille sans aler reculant [1].
Et dont ala sa gent noblement ordenant
Et lor donna bon cuer et les va rehaitant,
Et lor ala ce jour tel chose prometant
Que point ne lor donna, de ce soiez créant [2].

Ainsi qu'à une lieue du chastel de Montel
S'arrestèrent païen et Juifs autretel
Et chrestiens qui lors n'orent le cuer loiel
De servir le roy Pietre, qui cuer ot de cayel [3],
Mescréant, ydolâtre fu et dessus apel [4];
Pour roy Henri atendre s'ordenèrent moult bel.
De [5] couréours dirai qui sont ou boquetel:
Le roy Pietre nombrèrent, qui est sur le prael,
Et puis sont retourné en brochant le morel;
Vindrent au roy Henry, qui fu de sanc roiel,

[1] sans aler plus avant.

[2] si com orrés avant. — [3] caniel.

[4] 15864 :
Menestrez ydolâtres fu et de faulz appareil.

[5] Des.

De Pietre li ont dit tout l'estat de nouvel,
Qui pour estour livrer s'ordenèrent moult bel.
Roy Henry en loa Dieu l'espéretuel,
Et ainsi fist Bertran, qui ama le sembel [1].

Liez fu rois Henry et Bertran ensement
Et trestous les seigneurs de lor assamblement,
Et de ce qu'il aront bataille temprement;
Aux armes sont couru trestous communément :
En cheminant tousjours s'aprestent gentement;
Car Bertran et Henry se hastent malement
Et disoient : « Seigneur, ou non Dieu tout poissant!
Or pensons d'esploitier et d'aler sagement
Tant que Pietre trouvons et son assamblement,
Afin qu'il ne s'en fuie ainsi ne autrement;
Que se briefment n'est pris ou mort vilainement
Encor nous grevera; car il a trop de gent,
Et si est aloiez à la païenne gent;
Il a Dieu relenqui et le S. Sacrement,
S'a amené païens, Juifs et autre gent.
Point ne nous fault passer la mer certainement,
Pour Sarrazins trouver dedens lor tene*ment;*
Car il viennent sur nous à lor encombrement.
Au jour d'ui conquerrons honnour certainement;
Il seront tous à vous, à vo commandement.
Li poures plus que soit en nostre ordenement
Sera riche à tous jours, se la mort ne le prent,
Et cellui qui morra acquerra sauvement.
Chascun soit hui prodon, de hardi couvenant,
Sans la mort redoubter, car on scet proprement
C'une fois fault morir, si ne scet-on comment. »

Or chevauche Henri o Bertran le sené,

[1] 15873-15900 :
Et aussi fist Bertran, qui ama le toubel.

Le Besgue de Vilaines a moult noble barné
Qui de livrer estour sont moult entalenté.
Si bien ont esploitié, tellement ont erré
Que l'ost Pietre ont véu qui estoit sur le pré,
Et furent trestout coi sur le champ arresté.
Là sont venu no gent [1] et ont tendu lor tré;
Pour bataille livrer se sont bien ordené.
Là péust-on véoir maint gonfanon levé,
Maint bacinet ausi et maint escu nervé,
Banières et penons de soie bien ouvré;
Là y ot mainte trompe et maint cornet sonné.
Ces armes reluisoient en getant grant clarté;
Hanissoient chevaux et chameux ot traité [2].
Le roy Henry les voit, à Bertran l'a monstré:
« Bertran, ce dit le roy, bien avez [3] resgardé
L'ost et la grant noblesce que Pietres le dervé
Nous a ci amené par sa grant cruaulté:
Païens et Sarrazins a o lui assamblé;
Plus y a de païens que de chrestienté
Et de Juifs ausi: bien les ai avisé.
Voiez-vous la banière au champ d'or fin ouvré,
A .I. grifon rampant de gueules painturé [4]?
Par foi! c'est la banière au roy de Iané,
Qui est filz au fort [5] roy de Bel-Marin nommé;
A cestui-là serai au jour d'ui assamblé.
Se Jhésu par sa grâce m'avoit l'un destiné [6]
Que prendre le péusse en vie et en santé,
Onques si noble prise ne vit homme créé [7]:
Tant d'or fin renderoit c'on ne l'aroit nombré. »

[1] Là font leur logéis.

[2] 15913:
Hennissoient chevaux et cameulz autreté.

[3] or aiez.

[4] 15922-15923:
« A un lion rampant de gueules bien ouvré,
Par foy! c'est la bannière au roy de Josnedé. »

[5] fel. — [6] m'avoit huy commandé.

[7] ne fist homme charné.

— « Sire, ce dit Bertran, qu'avez-vous em pensé !
Visez-vous à l'avoir? je n'i acompte .I. dé;
Car foy que doi à Dieu qui maint en majesté [1],
Si tost que je serai aux païens assamblé,
En moi ne trouveront amour ne amistié [2]
S'il n'ont le saint baptesme receu et demandé.
Descendons tous à pié tantost dessus le pré :
.III. batailles ferons, ainsi me vient à gré;
La plus grant ou millieu, les autres ou costé.
Sarrazins encharront [3], ainsi l'ai em pensé;
Pié n'en eschapera ne soit à mort livré.
A Dieu le veu! les gars seront tous apresté
Et Pietre le félon trestout débaresté [4]. »
— « Dieux vous en veille oïr! » dit Henri l'aduré [5].

Noblement s'ordenèrent no chrestienne gent:
Une grosse bataille ordenèrent briefment,
Que roy Henri mena moult très hardiement,
Et à l'autre conduire li bons Besgues s'assent,
Et .I. autre en mirent [6] en conroy noblement,
Que Bertran si mena à destre gentement.
Et en ces .III. batailles dont je di à présent
N'i avoit pour .XX.^{m}, con l'istoire ap[r]ent.
Roy Pietre d'autre part avoit o lui grant gent,
Sarrazins et Juifs, chrestiens ensement;
A bien .L. M. les nombrèrent présent,
Et firent .V. batailles en lor ordenement.
Rengié et ordené furent moult fièrement.
Par les rens s'en aloit roy Pietres bellement
Et disoit aux païens de sa voix haultement :

[1] Trinité.

[2] charité.

[3] encloirons.

[4] sera huy desmembré.

[5] 15943 :
« A Diex! se dist Henry, Jhésus de majesté
Vous en vueille huy oyr par sa sainte pitié! »

[6] Et .II. autres en mistrent.

« Or avant, mi ami! or verrai-je comment
A mon droit soustenir m'aideroit [1] plainement.
Aletaire, beaux sire, filz du roy proprement
Qui tient de Bel-Marin le noble tenement,
Vous savez bien que j'ai vo père en couvenant
A vo *seur* espouser qui de beauté resplent
Et de prendre la loy de Mahon plainement [2].
Et [3] Henri le bastart et son assamblement
Estoient desconfi au jour d'ui laidement,
Jamais n'aroient pooir contre moi nullement;
Voire, se Jhésu-Crist à nostre droit entent,
Ilz [4] sont à desconfir. Vous voiez clèrement.
.v. sommes contre .ii. ou plus, mon essient. »
— « Pietres, dit Aletaires, ne vous doubtez noient;
Car foy que doi Mahon, à qui mon ame apent,
Si n'i avoit que moi avec ma bonne gent [5],
Si ne doubté-je pas qu'assez prochainement
De Henri et des siens n'ayés le vengement;
Car j'ai avec moi une hardie gent
Qui onques ne fui; en oultre, nullement [6]
Je doubte que Henri et les siens ensement
Ne fuient devant nous pour mettre à sauvement. »
Dit Pietres le félon : « Il i pert maisement;
Ne voiez-vous les siens en si noble commant?
Telz .ii. chevaliers a en son gouvernement
Qui ne fuiroient mie pour tout l'or d'Orient.
Il y a .i. Bertran qui règne poissamment,
Qui a nom de Guesclin, à qui Bretaigne apent [7] ;
Celui tient en vigour Henri certainement.

[1] m'aideront.

[2] *« Et sa foy essaucier dedens mon tenement. »

[3] Se. — [4] Bons.

[5] *« Contre le roy Henry et son efforcement. »

[6] 15978 :
« Qui oncques ne fu en estour nullement. »

[7] 15986 :
« C'on dist de Claquin, c'est .i. Breton proprement. »

Je voy là sa banière balant [1] contre le vent,
A .I. aigle de sable dont le champ est d'argent;
Maint Breton a o lui qui moult ont hardement.
.I. autre chevalier a Henry le pulent,
Dont je voi la banière; le champ en est d'argent,
A .III. lyons de sable painturez [2] gentement,
Et sont ouvré [3] de gueules, je le voi clérement,
A .II. lyons de pourpre assis [4] faitissement,
A .I. quartier d'Espaigne, le noble tenement.
Henri li a donné du porter hardement,
Et si li a donné une conté présent [5]
C'on nomme Ribedieu, le noble tenement;
Le Besgue de Vilaines le nomment toute gent.
Ces .II. chevaliers-là ne fuiront nullement;
Se tenir les pooie à mon commandement,
Ne les respiteroie pour or ne pour argent;
Car je sai bien de vray s'il règnent longuement
Qu'il me feront finer et morir laidement. »
Dit Aletaires : « Sire, ne vous doubtez noient,
De ces .II. chevaliers vous ferai vengement [6]
Et les vous renderai mors ou vifs, vraiement.
Tuit seront desconfi, se la mort ne me prent. »
Adont a fait sonner en sa trompe d'argent;
Son eschiele conduit, pas pour pas, bellement
Vers l'eschiele Bertran, qui moult ot hardement.
Bertran le vit venir, si a dit haultement :
« Or avant, mes amis! or soiez bonne gent.
Ces gars seront à nous qui viennent tellement;
Jamais ne s'en iront [7] dedens lor tenement. »
Sa trompe fist sonner Bertran moult haultement.
Là commença bataille et horrible content;

[1] braulier. — [2] pointiez.
[3] ourlez. — [4] assez.
[5] poissant.
[6] vous feray huy présent.
[7] r'iront.

Telz y cuida gaignier qui y perdi forment.

Or aprochent les rois [1] de chascune partie
Pour bataille livrer et très fière partie [2].
Li nobles roys Henris en riens ne se détrie;
Sa gent va confortant, de bien faire lor prie,
Et s'en va par les rens menant chière esbaudie :
« Or avant, mi ami! dit Henri, chière lie;
Or voiez-vous bien ci nostre adverse partie!
Voi-ci païens qui viennent, une gent enragie;
Juifs et chrestiens sont de l'autre partie.
Il sont .VI. [3] contre .II.; mais ne les doubtez mie;
Car Dieux et nostre droit hui nous fera aye :
Tost sera ceste gent matée et desconfie.
Vous, Bertran, et vous, Besgue, en qui mon cuer se fie,
Vo bataille menez contre gent paienmnie [4],
Et g'irai contre Pietre, que je ne aime mie [5],
Qui est mon anemi par cause déservie. »
Ainsi fu accordé, la chose en fu bastie.
Lors fu mainte trompette sonnée et bondie.
Là se sont aprochié de chascune partie;
Là créoit bien en Dieu nostre gent baptisie :
Il n'i a si hardi cui le sanc ne frémie;
L'un l'autre confessoient dessus la praerie,
Et s'acommenioient de l'erbe qui verdie,
Disoient oraisons ou non du fruit de vie.
Li Besgues de Vilaines, qui tant ot seignourie,
S'avança tellement lui et sa gent hardie
Qu'il assambla premier sur la gent renoïe.
Quant vint à l'assambler, lors fu la traierie [6],
Quant le traire failli bataille ont commencie,
Et vindrent main à main en faisant [envaïe] [7].

[1] ostz. — [2] envaie.
[3] .V. — [4] paiennie.
[5] que je n'ayme une aillie.
[6] grant fu la crierie. — [7] *envaie.

Li Besgues fu à pié, ausi fu sa maisnie;
Moult bien furent armé tout à lor commandie :
L'escu avoit au col, la lance bien fourbie,
Le bacinet ou chief, qui au soleil flamblie;
Entre païens se fiert en disant : « Dieux aïe!
Or nous aventurons sur ceste gent haïe
Qui ne croient en Dieu ne en sainte Marie! »
Lors féri .1. païen qui fu nez en Surie [1],
Nepveu estoit du roy de Bel-Marin l'antie,
Et ot à non Rufin du Puis de Salerie [2].
Li Besgues le féri de la lance aguisie :
Escu ne haubergeon ne li fist garantise;
Le corps li tresperça et le cuer et le fie,
Tout mort le rua jus sa lance trespercie [3].
Le secont mit à mort, au tiers toli la vie.
« Nostre-Dame! crioit, au roy Henri aye!
Ferez-y, bonne gent; la bataille est partie.
Huy acquerrons honnour et noble seignourie;
Huy verra-on le preux où bonté est partie [4]. »
Lors firent sur païens si très grant envaye
Que païens reculèrent plus de demie-archie.

Moult fu fort cel estour et la bataille grant;
Noblement s'i porta le Besgue souffisant,
Et ausi font ses gens qu'il aloit conduisant;
Celle première eschiele alèrent reculant,
Qui lor estoit venue ainsi qu'en costiant.
Aletaire s'i fu rencontré du perçant [5]
Que mort fu son cousin, lequel il amoit tant.
Moult en parfu [6] dolant, se le va regretant;
Sur le Besgue s'en va sa bataille menant.

[1] Orbrie.

[2] 16059 :
Et ot à nom Ruphin Despins de Salorie.

[3] sa lance a resachie.

[4] nourrie. — [5] d'un présent.

[6] Moult par en fu.

Li Besgues le receut, point ne va reculant;
Ainsois l'ala férir d'une lance trenchant,
L'escu li a rompu et le bon jazerant;
Mais l'auqueton fu fort qui fu de bougueraut.
Non pour tant fu féru par itel couvenant
Qui l'abati envers trestout en mi le champs[1];
Mais tost fu redrécié de la gent Tervagant;
Et puis ont assailli le Besgue souffisant,
Et il se deffendi à loi d'un amirant.
Mais ce ne lui vasist la montance d'un gant,
Que tost ne le[2] fausist fuir en reculant
Ou estre mort ou pris, et ses gens ensuiant[3],
Quant sur lui s'embati le nobile Bertran,
Avec lui son eschiele, et Guesclin! va criant.
Quant li Besgues l'oy, soi va reconfortant,
« Vilaines! va criant; Dieu, soiez-nous aidant! »
Et Bertran qui l'oy lui va fort escriant :
« Gentilz Besgue, dit-il, je vous pri et commant
Que la vostre banière, qui là va ventelant,
Faites mettre delez la moie en son estant :
Ne faisons c'une eschiele désormais en avant. »
Adont s'en vont ensamble ceste gent escoutant[4],
Et dessus Sarrazins se vont aventurant;
Et combatent de glaives fièrement en poussant.
Quant les glaives faillirens[5], espées vont sachant,
Le vif[6] des arméures vont soutilment quérant,
Et se vont tellement l'un l'autre estiquant
Que d'un costé et d'autre se vont adommagent.
Bertran crie Guesclin! à sa voix haut et grant;

[1] le champt.

[2] lui.

[3] ou sa gent recréant.

[4] 16101 :
Adont se vont ceste gent ensemble adjoustant.

[5] faillirent.

[6] Le voit.

Et li Besgues crioit Vilaines! en criant [1].
Olivier de Mauny s'i ala bien portant,
Et son bon frère Alain et Henri le vaillant [2],
Olivier Gentili, .I. escuier poissant.
Le Besgues ot .I. filz qui le va costiant,
Qui dessus Sarrazins s'ala aventurant;
Tant y fit de proesce, si con dit le rommant,
Que chascun l'en aloit forment auctorisant:
Là fu fait chevalier de Henri le poissant.

Grande fu la bataille et fière la tençon;
Noblement se porta Bertran dont nous parlon [3],
Le Besgue et son filz et Olivier le bon
Et tuit li chevalier et li bon compaignon.
Or dirai de Henri à la clère façon :
Envers Pietre en ala à son establison.
Pietre avoit [tant] de gent, nombrer ne les puet-on [4];
Juifs et chrestiens avoit en sa parçon :
Moitié furent à pié, les autres en l'arçon [5].
Pietre fu à cheval, ou monde n'ot si bon,
De ses armes couvers, fier fu comme lyon [6];
S'estoit Pietres armez à sa division
Et avoit à son col .I. escu à lyon;
La lance tint ou poin, dont le fer fu moult bon,
Voit son frère venir qui Henri avoit non,
Qui devant sa bataille venoit sur un gascon,
Armez et haubergiez couvert du siglaton :
C'estoit Henris armez à loi de champion,

[1] 16109 :

Et li Bègue frapoit et crioit en oyant :
« Villaines! or avant, my compaignon vaillant! »

[2] 16111-16113 :

Olivier du Guesclin qui fu frère Bertrant.
Le Bègue ot un filz delez lui ens ou champt.

[3] Bertran et maint Breton.

[4] 16124 :
Pietre avoit tant de gent que nombrer ne puet-on.

[5] li autre ont gascon.

[6] 16129 :
D'arméures fu couvers et d'un bon haubergon.

Et avoit à son col .I. escu bel et bon,
Et tint la lance ou poin à .I. fer de façon.
Le roy Pietre perçut, qu'il venoit [1] de randon;
Assez le recongnust à son destre [2] blason,
Car d'Espaigne portoit tout plain [3] l'escu roion;
Ausi faisoit Henri, le riche roy de non :
Chascun se nommoit roy en sa division.
Quant vint à l'aprochier, dam Pietre le félon
S'escria fièrement et dit en sa raison :
« A! bastars renoiez et traïtes larron!
En mes las te tenrai en bien briève saison,
Car prouver te voldrai par dessus ce sablon
Qu'à tort m'as enchacié hors de ma région,
Comme fol et traïtres bastars de mal renon;
Car onques nostre père, qui Dieux face pardon,
Ne daigna tant ta mère prisier nulle saison
Qu'espouser la vosist, c'est bien vray et raison. »
— « Pietre, ce dit Henri, à ce nous accordon;
Mais mon père gentil par devant maint baron,
Par devant l'évesque de Burs, bien le scet-on,
Ot plévie [4] ma mère par bonne entencion,
Et si just avec lui et en fist tout son bon
Et lors fu-je engenrez, et en celle saison
Ma mère le pooit bien tenir à baron :
Espouser ne pooit fame voir, se elle non;
Et pour ce point ne suis ne bastart ne coistron;
Mais bastart proprement bien nommer te puet-on [5],
Et par tant ne dois pas tenir la région.

« De mon corps vers le tien tost le te prouveré.

[1] qui venoit. — [2] doré.

[3] chascun. — [4] Ot affi.

[5] 16162-16164 :
« Mès tu fus engendré d'un Juif, ce dist-on,
Et fus changié ou bers, à ta maléiçon,
Et pour tant ne dois pas tenir la région :
De mon corps vers le tien tost le vous prouveron. »

Traïtes, dit Henris, tu fais trop à blasmer;
Ne tu n'iex [1] mie dignes de coronne porter.
Je croi oncques mon père ne te volt engenrer:
On changa les enfans [2], ce veult-on propouser;
Bien pert à ton mantien, point ne veulx an joster [3]:
Tu ne veulx que Juifs et Sarrazins anter [4].
Tu fis à vilain tort ta moillier dessevrer
Qui du sanc S. Loïs ce fasoit [5] appeller;
Suer estoit la royne de France qui n'a per.
Et puis as-tu voulu aus païens accorder
De Jhésu renoier et Mahon aourer
Pour Sarrazins félons fère de çà passer,
Pour la chrestienté essillier et gaster.
Voir, tu n'iex mie dignes de coronne porter,
Ne de tenir roialme; je le te vuil prouver. »
Lors acole l'escu, le cheval va hurter,
Et puis ala la lance maintenant avaler.
Contre roy Pietre va quant qu'il puet randonner,
Et Pietre contre lui; ne le veult refuser.
Quant vint à l'assambler, grans cops ce vont donner;
N'i ot celui ne face l'escu escartelier [6];
Mès li haubert sont fort, ne puent entamer,
Les poictrines d'acier ne puet empirer.
La lance au roi Pietre va en esclas aler;
Mais la lance Henri se tint roide à jouster,
Et Henri estoit fort, qui ou cop volt bouter
Et de cuer et de corps s'i volt si esprouver
Que le roy Pietre fist hors des arçons voler:
À terre l'abati, là le fit séjourner [7].
Henri reprent sa lance dont le fer estoit cler;
Le roi Pietre en cuida par les coustez fraper.

1 n'ez. — 2 L'en te changa enfant.

3 16169:
« Tu fus filz d'un Juifs, ce veult-on dire au cler;
Bien pert à ton semblant, point ne veulz mésesrrer. »

4 hanter. — 5 se povoit.

6 escarteller. — 7 soubviner.

Mais ses hommes sont là venuz pour lui réuser [1],
Et le firent tantost ou cheval remonter
Et vont le roi Henri entour avironner
Et Henri se deffent, ne daigna reculer;
Son enseigne cria, Dieu prist à réclamer:
Et vous venu sa gent pour lui à visiter.
Là se vont les batailles à tous lez assambler;
Là y ot .I. estour qui fist à redoubter:
Oncques de tel estour n'oy nul hom parler.

Forte fu la bataille, nulz hons ne vit grigneur.
Henri ot noble gent et de noble valeur,
Et si fut bons aux armes, nulx hons ne vit meilleur;
Et aussi fu roi Pietres, si fu vaillant jousteur,
En toute l'asemblée n'ot meilleur ne plus seur [2]:
A dextre et à senestre se fiert en mi l'estour;
Cui il ataint à cop, de la mort prent savour.
Une espée tenoit Pietre li soudoieur [3],
Trenchant comme .I. raseur de chiez le babieur [4]:
Bien en cuida férir Henri le pongnéour;
Mais Henri se retrait, dont il fist sens grigneur:
Li brans dessent aval dessus le mussodour [5],
La teste li trancha tout aussi c'une flour;
Henri et son cheval abati seur l'erbour.
Tantoust fut relevez Henri le pongnéour,
S'enseigne vait [6] criant pour avoir le secour,
Et si homme le vont avironnant entour.
Cheval li ont donné tantost et sans demour,
Et Henri y monta à loi d'emperéour [7],
Et puis se rebouta maintenant en l'estour

[1] 16196:
Més ses hommes sont là pour lui à relever.

[2] n'ot meilleur féreour.

[3] souduiteur.

[4] 16213:
Trenchant com razoer que porte barbieur.

[5] missedour. — [6] va.

[7] le noble vavassour.

En disant : « Où es-tu ? Pietre, faulx traïtour !
Se tenir je te puis, tu morras à dolour ! »
Et Pietres li revint tout espris de folour [1],
Et rassailli Henri à force et à vigour ;
Se Jhésu n'en pensât, ce fust son derrer jour.

Forte fu la bataille de chascune partie.
Pietre contre Henri maintint bien l'estornie ;
Car il savoit assez d'estour et d'escrémie :
Aussi fasoit Henri, qui en Jhésu se fie.
Henri ot bonne gent, isnelle et hardie,
Et tiennent eulx serré, ne se destoquent mie [2],
Ains fièrent en poussant contre adverse partie,
Et firent reculer Pietre o sa partie [3] ;
Ou vosissent ou non, lor bataille ont partie.
Tant en mirent à mort, n'est nulz qui le vous die ;
L'une bataille en l'autre c'est ci entouaillie [4]
Que la gent du roi Pietre s'en est toute esmaïe.
Car Bertran du Guesclin à la chière hardie,
Le Besgue de Vilaines qui fu de sa partie,
Et Guillaume Boitel qui ne s'i faigni mie,
Et cilz de La Houssoie, où tant ot seignourie,
Oliver et Alain de Mauny la garnie,
Et leur frère Henri à la brace fournie [5],
Karenlouet le ber à la chière hardie [6],
Et maint autre proudome de très noble lignie
Se portèrent si bien en bataille fournie
Qu'il en firent fuir celle gent ressongnie,
Juifs et Sarrazins que Jhésu n'aime mie [7].
Ainsi li faulx païens firent la départie,

[1] tout effréez de paour.

[2] 16235 :
Et se tiennent serré, ne se desfont mie.

[3] Pietre et sa maisnie. — [4] entoillie.

[5] 16247 :
Et leur frère Hervy qui ama l'estornie.

[6] aguisie.

[7] qui sont de maise vie.

Voit ce Pietres li rois, moult bien ne li plest mie:
A sa gent escria qui estoit baptizie :
« Ay, seigneurs! dit-il, huy pers ma seignorie.
Cil païen ont failli, dame Dieu les maudie!
Or voi-ge *bien* c'uns hons est plain de grant folie
Qui estrange boiel nul jour au sien [1] alie. »

Or s'en fuient païen tout contreval les champs,
A cens et à M. et les vont départant [2].
Li filz qui fut du roi Bel-Marin gouvernant,
Quant ses gens vit fuir, au cuer fu moult doulant;
Pour sa vie salver s'en fuit à travers champs,
O lui .III. amiraux où moult se fu fians.
Une forest y ot, ce nous dit li romans;
Lai [3] cuidèrent entrer, ce fu lor essians;
Mais ilz furent sievis de noble combatans,
Tant du noble Bertran que du Besgue vaillans [4],
Oliver de Mauny et tous ces confortans.
Les païens ont enclos et furent assaillans,
Et de rendre les corps lor furent semonnans,
Et de croire en Jhésu qui sur tous est poissant,
Et de eulx baptizer; mais li païen pulant [5]
Ne furent à nous gens en rien obéissant;
Ainçois se défendirent aux bons assérez brans [6],
Tant que de nous occirent .III. escuiers vaillans.
Lors furent assailli .IIII. escuiers poissans [7],
Tuit .IIII. furent mort et occis sur les champs;
On ne leissa sur eulx qui vaussist .IIII. gans.
Tamps est que du roi Pietre vous soie devisans:
Hors de l'estour fui quant vit qu'il en fu temps,

[1] ou riens du sien.

[2] 16261 :
A cens et à milliers ez les vous départans.

[3] Là.

[4] * Ber Guillaume Boitel ne s'i fu onblians.

[5] mais li cuer mal sachans.

[6] à loy de paiens.

[7] 16277 - 16278 :
Lors furent assaillis de petis et de grans.

Monté sur .I. cheval qui estoit bien courans.
A .I. chastel s'en vint, si com dit li rommans,
Qui fu à une lieue de l'estour dont je chans;
On l'apella Montel [1], sur montaigne séans.
Pietres entra laiens à .IIII.^c sergens
Et .III.^c soudoiers qui là furent manans [2].
Ainsi furent .VII.^c en chastel souffisans;
Ce fu trop, que [3] laiens fu li vivres faillans.
Pour ce point fu roi Pietre en la fin meschéans,
Que morir l'en convint; il en estoit bien temps.
Fauscement ot reigné tout aussi c'un tirans;
Si morra malement, si con orrez comptans [4].

Or est dedens Moncel le roi Pietre à garant;
S'avoit ses gens laissiez combatans sur les champs :
Sarrazin s'en fuirent comme tous recréans [5],
Et quant ceulx de Sébile qui furent Dieu créans
Virent que Sarrazins vont de là départant,
Adont vont après eulx et les vont assaillant;
Gietent dars et faussars, moult en vont occiant,
Et lor dient en hault : « Traïtres soudoiant!
Au beisoign nous alez vilainement faillant;
Jamais ne retourrez en païs Tervagant,
Ne jamais au roi Pietre n'irons obéissant,
N'en bataille n'irons o lui dessus les champs [6]. »
Ainsi s'en vont païens fuiant et eslongent,
Et Sébilois les vont devant eulx enchaussant [7],
Et les Juifs aussi vont païens assaillant;
Et li bons rois Henris, li Besgues et Bertrant,
Lor hommes et lor gent et tout li confortant
Vont après Sébilois et Juifs enchassant.

[1] Montueil.
[2] que léans furent trouvans.
[3] car. — [4] par tans.
[5] si com mescréans.
[6] * « Tant qu'il ait avec lui peuple mescréans. »
[7] en fuiant ocians.

Tant en mirent à mort, couvert en sont li champ.
Ains tel desconfiture ne vit nulx apparant;
Car Henri les suioit tousjors en combatant
Et de Pietre trover avoit le cuer joiant [1],
Et disoit à Bertran le noble combatant :
« A, Bertran! beaulx amis, et vous, Besgue vaillant,
Se Pietre nous eschappe, voi me ci bien meschant! »
— « Sire, se dist Bertran, foi que doi S. Amant!
Ains sievrée [2] sa gent en Sébile la grant
Que de Pietres ne sache trestout le couvenant. »
Le Besgues de Vilaines va ce fait accordant,
Oliver et Henri de Mauni le vaillant;
Si fist Karenlouet, qui dit : « Alons avant! »
Et Guillaume Boitel ne les va desdisant.
Tuit furent d'un accort li petit et li grant
De sievir jour et nuyt Pietre le soudoiant;
Cuidoient qu'il alast en Sébile la grant [3].
A tant .I. couréour s'en vint davant Bertran,
Et estoit de la gent [4] Bertran dont je vous chant :
« Monseigneur, dit li bers, je vous jur et créant,
Dam Pietre le faulx roi vous iray enseignant;
A Moncel est alez le chastel souffisant :
Bien say qu'il est entrez dedens à son garant [5],
Avec lui .IIII.^{c} de sa gent li plus grant [6];
S'en a ens ou chastel bien trouvé autretant.
Qui autour du chastel les iroit asségent,
Ilz morroient de fain ains .XV. jours passant. »
Et quant Bertran l'oy, Dieu en va graciant;
Au roy Henri ala la novelle nonssent,
Et quant Henri le sceut, joie en eust moult grant;
Tantoust a fait noncier parmi l'ost en criant [7],
Sur la hart, qu'il n'y ait si petit ne si grant

[1] engrant. — [2] suivroie. — [3] l'ourant. — [4] route. — [5] commant. — [6] de son tinel plus grant. — [7] courant.

Qui avec lui ne voist sans aler demorant,
Ne que du conquest prengne la montance d'un gant
Tant qu'il ara Moncel assis à son talant.
Lors furent cil pillart courroucié et doulant.

Li roys Henri a fait sa trompette sonner,
Rassamblé a sa gent; bien les scet ordener,
Et d'aler à Moncel les va tous acoler [1].
.v.ᶜ hommes laissa pour le conquest garder,
Affin que nulz n'i peust ne piller ne rober,
Jusqu'à tant qu'il aroit roi Pietre fait finer;
Qu'il déust les pillars occirre et décopper,
Ne se tenissent pas de pillier et rober [2];
S'en fist depuis ce di à mains les chiepz copper.
Temps est que de Henri vous doie deviser,
Du Besgue de Vilaines et de Bertran le ber,
De Guillaume Boitel, de Henri de Moncler [3],
D'Olivier de Mauny, et de Henri le ber [4],
Du ber Karenlouet qui bien savoit chapler [5],
Et le fort conte d'Aisne c'on ne doit oublier,
Moradas Rouvile qui fu bel bacheler,
Maint autre chevalier que je ne sai nommer [6].
Roi Henri et sa gent pensent d'espeçonner [7];
Devant Moncel se vont logier et amasser,
Drécier tentes et trez pour en assez logier [8];
Cuisinez ordener pour viande atourner:
Il sembloit qu'il déussent là .x. ans demourer.
Au mur du chastel vint roi Pietres escouter [9],
Et voit tout environ gens d'armes arriver,
Le chastel approuchier et les chemins garder,

[1] establer.

[2] de tolir ne d'embler.

[3] Monber.

[4] d'Alain le bacheler.

[5] coupler.

[6] Ma chançon en pourroie aloiguer pour tanner.

[7] d'esperonner.

[8] et logeis estorer. — [9] acouter.

Adont li commainça tous li sans à muer,
Son chappitaine ala à conseil appeler :
« Amis, me sariez-vous certain conseil donner?
Comment hors de céans je péusse eschaper;
Car s'encore pooie sauvement cheminer,
Assez briefment voudroie tel secour amener
Dont tous mes ennemis feroie à mort livrer. »
Et dit le cappitaine : « Je n'i sai que viser.
Se au secours voliez aler et cheminer,
Il ne vous faudroit mie longuement demorer.
Trop sommes grant foison pour tel fait à garder[1];
Plus sommes de .VII.ᶜ tuit légier bacheler,
Pour .XV.ᶜ n'avons mie assez à mengier[2].
Chastel qui n'est garnis en fait mains à doubter[3]. »

Dist Pietres li félons : « Or ne sai-je que faire.
Pour moi sauver me sui ici voulu retraire;
Or avons poi à vivre, ce nous torne à contraire.
Se peuple là dehors nous fera souffrir haire;
A mengier ont assez, mal preu lor puit-il faire!
Or voi bien que Henri, par foi, me maine guerre[4]
Qui si tost m'a sievi pour moi à la mort traire.
J'ai faucement ouvré contre ma noble paire,
Ma femme la royne qui doulx ot le viaire[5],
Et s'ai créu Juifs qui sont de put afaire
Et Sarrazin qui ont loi qui nous est contraire.
Je ai brassé maint mal et si les ay fait fayre[6],
Je croi que briefment en aray mon salayre. »

Ainsi se devisoit roi Pietres dont je di.

[1] pour itel fort garder.

[2] 16386 :
« Pourvéances n'avons mie assez à durer. »

[3] à louer.

[4] que Henry ne m'ayme gaire.

[5] qui douce est et débonnaire.

[6] 16399-16400 :
« J'ay brasse maint meschief et s'ay fait maint mal faire.
Je croy bien que briefment j'en aray afaire. »

Voit sur les champs drécier tentes et trez aussi,
Et loges estorer et drécier par tel si [1]
Que se il déussent là estre an et demi;
Voit cuisinez fumer de coi le flair [2] senti,
Voit ces tables drécier, voit maint grant feu basti,
Voit vitaille amener, char et pain, vin aussi,
Et ces trompes sonner, maint instrument joli [3];
Voit le gait qui estoit noblement establi,
Voit les chemins garder du chastel seignori
C'on n'i laissast entrer vaillant .I. parisi
Ne nulz ne puet issir qui tost ne soit ravi.
« Ay, Dieux! ce dit Pietre, voi me ci acroupi [4];
Je serai atrappé et si ai tant fui [5],
Se ce bastart me tient que tant ay enchieri [6],
Il me fera morir bien sai sans nul détri;
Car il me het à mort et aussi foi-je lui.
Conseillier ne me sai, par le corps S. Remi!
Aviser me convient comment serai guéri.
Ce déable Bertran m'a malement houni,
Le Besgue de Vilaines, Olivier de Mauny,
Et le povoir qu'il ont, dont je sui amenri.
Jà Henri le bastart n'éust duré ainsi [7],
Se ce ne fust l'aide qu'il a de ces gens-ci.
Confundu soient-ilz de Dieu qui ne menti!
Car ilz sont si loial et de bonté garni
Que pour or ni argent ne pour joiaux aussi
A faire traïson ne seront aservi [8];
Car assaié les ai depuis le mois d'avril.
Bien me venist à point, à ce que je choisi,

[1] 16403 :
Et logier escuiers et faire maint outy.

[2] dont la flaireur.

[3] 16408 :
Oyt ces trompetes sonner et ces cornemuses ausy.

[4] vez moy ci acrampy.

[5] suivy.

[6] que pou r'ay chevy.

[7] à my.

[8] 16428 :
« Qu'à faire traïson n'yerent jà assenti. »

Se je peusse voler comme .I. oisel joli. »

Or est roi Pietre assis en Moncel le [1] donjon;
Laiens ot poi à vivre, si con dit la chançon;
C'estoient bien .VII.^c de soudoiers de non,
Si n'osoient issir pour esmovoir tençon.
Aucunes foiz issoient; mais en conclusion
Estoient repoussé par tel condicion
Qu'ilz estoient liez, par tel opinion [2],
Quant rentrer ilz povoient à leur division.
Maint assaut y fist faire Henri cuer de lion;
Mais l'assaut n'y valoit la monte d'un bouton.
Li rois fist faire entour son grant ost de renon
De terre la muraille pour la deffencion
De ceulx qui ou chastel firent deffencion [3],
A la fin qu'ilz n'éussent par nulle occasion [4]
Sousprendre; car de nuyt issoient à foison,
Mais on les renchassoit à leur perdicion,
Et tant dura le siége de coi nous vous dison,
Qu'ilz orent poi à vivre ou chastel de renon.
Adont s'aperçut Pietres en sa condicion
Qu'il faudra par famine délivrer le donjon.
Les plus grans assambla de ceulx de la maison
Et les mist à conseil, disant mainte raison :
« Seigneurs, or m'entendez, ce dit le roi Pierron;
Se vous voulez garder .XV. jours ce donjon,
Tel secour amenrai en ma possession
Dont tous mes ennemis auront maléiçon. »
Si homme ont respondu : « A vous commandison;
Mais s'en ces .XV. jours de vous secours n'avom,

[1] ou.

[2] 16438-16439 :
Qu'ils estoient tout lyé en leur opinion
Quant il r'aloient ens à leur salvacion.

[3] furent en garnison.

[4] 16445 :
Afin qu'il ne péussent par nézune achoison.

Sachiez bien qu'à Henri trestous nous renderon;
Car dedens .xv. jours ne pain ne vin n'aron. »
Et ont dit .i. parler en commune raison
Que chastel desgarni ne vault pas .i. bouton.

Or furent tuit d'acort ou chastel par delà,
Que droit à miennuyt roi Pietre partira [1];
Lui .v.ᵉ sans plus, de gens plus n'enmenra.
Assez d'or et d'argent en celle nuyt troussa,
Couppes, hempnas [2], joiaux à foison encharga
Pour soudoiers avoir, ce dit, qu'il amenra.
Ainsi au meulx qu'il pot son voiage ordenna.
On ne savoit en l'ost que roi Pietres pensa;
Mais on savoit moult bien, assez on lor compta,
Qu'à vivre orent petit et que famine y a.
Si vous diray de coi roi Henri s'avisa
Par le conseil Bertran qui cellui conseilla.
« Sire, ce dit Bertran, oiez c'on vous dira:
Se chastel par assaut jà nul jour on n'ara.
Envoiez .i. hérant ou chastel par delà
Pour parler au roi Pietres, saver comment il va,
S'il tenra le chastel ou si le rendera [3],
S'il vendra à merci ou si guerroiera.
S'à merci veust venir, on le recevera
Et li donrez duché, dont il se chevira [4].
Puet-estre c'une paiz de vous deux se fera. »
— « Bertran, se dit Henri, foul le me conseilla;
Car c'il s'apaise à moi, en fin me traïra.
Se je le puis tenir, jamès ne me nuyra,
En prison le metrai dont jamais n'istera;
Non pour quant je vuil bien c'on envoie de là. »

[1] 16465:
Qu'à heure de mienuit roy Pietre istra.

[2] hanaps.

[3] ou se il se rendra.

[4] 16483:
« Et lui donrai du sien dont on li chevira »

.I. hérault appella, son voloir li compta;
Sur .I. cheval courans isnellement monta.
Le hérant retint bien se c'on li enorta [1] :
Aux bailles est venus, son chapperon brinla [2];
Bien fu que [3] son voloir moult tost li demanda,
Et dit que au roi Pietre parler le convendra.
Au roi Pietre fut dit c'on le demandoit là;
Et quant Pietre le sceut, maintenant s'avisa
Que par son cappitaine celer il se fera,
Et qu'il s'en est alez, ainsi on lui dira,
Pour véoir se Henri point se deslogera :
Son cappitaine dit ce qu'en pensé en a.
Adont le cappitaine le hérault appela
Et li a dit : « Amis, que querrez-vous de çà ? »
Et li hérault a dit : « Et on le vous dira;
Li richez roi Henri par deçà m'envoia [4]
Pour savoir si roi Pietres à li se rendera;
Car se rendre se veult, de li merci ara [5].
Pour chouse qu'il ait fait, mort ne recevera;
On li donra duché [6] dont il se chevira,
Et par certain acort amour s'i norrira. »
Et dit li cappitains : « On vous respondera.
Pietres n'est pas céans, bien passez .X. jors a
Qu'il se départi [7] de ci, au secour s'en ala;
Tel secour amenra qui Henri grévera;
Ce déable Bertran en la fin en morra.
Se chastel garderons, assez vivres y a. »
Quant li hérault l'entent, tous li sans li mua;
Au roi Henri revint et puis si li compta.
Et quant Henri l'oï, de paour [8] fremia;

[1] ce qui lui anonça.

[2] branla. — [3] Bien fu qui.

[4] 16505 :
« Le roy Henry m'envoie de çà, n'en doubtez jà. »

[5] à mercy le prendra.

[6] cité. — [7] parti.

[8] de grand dueil.

Bien cuidoit que roi Pietres s'en fust alez piéçà.
Là fu li comptes d'Aisne, qui Henri conseilla
Du grant siége laissier qui griève et grièvera [1];
Mais Bertran du Guesclin point ne s'i accorda,
Bien dit que le roi Pietre ou chastel ce cela
Afin que l'ost s'en voise, qui fort l'apresse là [2].
Adont jura Henri jamais n'en partira,
Si ara le chastel et tout quanqu'il y a.
Or porrez [3] oïr, qui oïr le voudra,
Comment Pietres fu pris, comment il devia,
Et comment li bons rois de France par deçà
Envoia Bertran querre en Espaigne de là
Et le fit connestable, l'espée li livra
Ainsi con vous orrez, qui oïr le voldra;
Mais ainçois vous dira comment Pietres fina.

Ou chastel de Moncel fu Pietre le tirant,
Qui par moult grant malice [4] s'ala laiens celant.
Quant il vit que Henri n'ala point deslogant [5],
Pour issir hors de là et aler à garant
Lui .v.ᵉ est issus du chastel souffisant.
Assez orent trossé joiaux et or luisant;
Leurs chevaulx par le frain vont bellement menant.
Le chastel estoit hault dessus roche séant [6];
Si faloit avaler quant on s'en va issant.
La voie fu fermée [7] de bons murs en estant
Jusques au pié du mont, si con dit le romant.
Tout bellement s'en va roi Pietre descendant.
Le gait fu d'autre part c'on ala ordenant,
Et avoit fait son tour, si con est aférant [8].

[1] qui couste et coustera.

[2] 16525:
Et se point n'estoit, Bertran les poins monstra
C'on laisse le chastel, à dommage tourra.

[3] povez-vous. — [4] malaise.

[5] esloignant. — [6] pendant.

[7] senglée. — [8] affermant.

Au pié de ce chastel dont je vous voi comptant
Ot plusieurs soudoiers qui se vont esbatant;
Au Besgue de Vilaines estoient demourant:
Moradas de Rommille [1] va-on l'un appellant
Et l'autre ot nom Copin, son escuier vaillant.
Quant la frainte ont oy de Pietre le tirant
Au Besgue de Vilaines sont venuz maintenant :
« Ay, sire! font-ilz, par Dieu le roi amant!
Nous avons oy gent qui vont au devalant [2]
La voie du chastel : nous ne savons noiant
A coi ce puet monter, que n'i véons noiant.
Je croi, ce seroit bon c'on alast espiant
Que ce ne soit Pieron, qui ne valt mie .I. gant,
Qui s'en veille fuir ainsi con demussant [3]. »
Quant li Besgue oï ce qu'il vont promettant [4],
Adont lor dit en bas : « N'en alez plus parlant. »
Adont prent de ses gens du tout à son commant
Et les mena ou lieu dont je vous di devant;
Bien furent adoubé li petit et li grant,
Et prest pour recevoir bataille ou estour grant;
Mais je ne vous di pas, ne ne vois tesmoignant,
Qu'ilz sceussent de vray que Pietre viengne avant.
Ne sceurent que ce fu; mais il vont bien jurant
Que ce pas garderont à l'espée et au brant,
Ne nulz n'i passera, ce n'est pour lor talant [5].

Seigneurs, en icel temps dont je vous signifie
Estoit, ce dit le livre, la nuyt moult obscurcie.
Le Besgue [6] ot fait son tour entour l'ost ressongnie,
Et reprenoit son tour en .I. autre partie.
Roi Pietre voit le gait, comment il se tournie;

[1] Rouville. — [2] adevalant.
[3] ainsi qu'en devisant.
[4] prononçant.
[5] se ce n'est par le taillant.
[6] Le gait.

Et quant il a choisi que le gait n'estoit mie
Ou chemin où d'aler avoit moult grant envie,
Lors print à avaler, avec lui sa maignie,
Lui .v.e sans plus; mais je vous signifie
Assez orent troussé de fin or de Roussie.
Bien cuidoit li roi Pietres empiétrer vilonnie
Au noble roi Henri et à sa baronnie.
Quant Pietre se trouva tout jus sur la chaussie,
Eschapez cuidoit estre tout à sa commandie;
Une bresche trouva ou mur, je vous affie [1];
Tout bellement a dit à sa soudoierie:
« Montez tout bellement, seigneurs, je vous em prie;
Car je m'en vois monter ou destrier de Surie. »
Lors vint à son destrier, bellement l'aplennie,
Mist la main à l'arçon d'un yvoire entaillie,
Et mist pié en l'estrier, dont l'euvre fu jolie.
Pour monter ou destrier prenoit son escueillie,
Quant li Besgues gentilz, sans lumière esclarcie,
L'embrassa par les flans, disans: « Par S. Élie!
Je ne sai qui vous estez; mès vous n'en irez mie,
S'arez vous bien-alée à mon voloir païe. »

Li Besgues de Vilaines, qui moult estoit poissans,
Aherdi le faulx roi fermement par les flans;
De monter à cheval li fu bien défendans,
Et bien dit que de là ne sera départans,
Si sara qui il est et qu'il ala quérant.
Et la gent du bon Besgue vont prendre les sergens
Qui furent descendu o Pietre le tirant;
A défence se mirent, mais ne vali .i. gant.
Non pour quant le roi Pietre, dont je vous sui comptant,
Une dague tira qui moult estoit tranchans;

[1] *Où une voie avoit desur le temps bastie,
A destre main tourna menant nosse série;
Quant il se trouva là, dame Dieu en mercie:
Eschappé cuidoit estre de toute villenie.

Le Besgue en cuida bien occire sur les champs.
Le Besgue vit la dague qui estoit reluisans,
A la main li coru, toust li fu esrachans [1],
Et puis li dit en hault, point ne li fu celans :
« Je ne sai si vous estez roi, duc ou amirans [2];
Mais foi que doi à Dieu qui est ès cieulx manans!
S'encontre moi vous estez nullement deffendans,
A mort vous metrai, n'en soiez mescréans.
Or vous rendez à moi, n'i soiez délaians;
Ditez-moi vostre estat, ne le soiez celans. »
— « Ay, Besgue gentilz! dit Pietre li tirans,
Je me rend à vous nons et à vostre commans [3].
Me convient-il morir? sire Besgue vaillans,
Est dont mon jour venu que j'ai fui long-temps? »
— « Sire, qui estez-vous? » dit li Besgues vaillans.
« Ay las! ce dit Pietre, je suys le plus meschans
Dont nulz oy parler passé a .II.^c ans [4].
Roi Pietres suis nommés de petiz et de grans;
Or ne serai plus roi, selon mes essians;
Car bien voi que morir me fauldra en brief temps. »
— « A, sire! dit li Besgues, ne vous soiez doubtans;
Pitié ara de vous vostre frère sachans,
Et si l'en prieront les princeps soufisans [5]. »
— « A, Besgue! dit li rois, ce ne vault pas .II. gans :
A mort me mettera li chiens mastin [6], tirans.
Mais ce sauver volez ma vie en cestui tamps,
.IIII. citez arez [7] et .XII. chasteaux grans,
Et de fin or chargiez .XII. mules amblans. »
— « Nennil, Pietre, dit-il; à ce ne sui pensans [8].

[1] tost lui fu arrachans.

[2] « Chevalier bannerès ou escuier vaillans. »

[3] à vous me recommans.

[4] n'en fable n'en rommans.

[5] 16632 :
« Et l'en prierons tous les princes suffisans. »

[6] le traitre. — [7] Trois citez vous donray.

[8] 16638 :
« Nennil, nennil, » ce dist le Begue avenans.

Jà à traïson faire ne serai assentans [1]. »

Or est roy Pietres pris, qui tant savoit d'engin;
Au Besgue promettoit cité et maint florin
Pour lui à respiter si qu'il ne presit fin;
Mais li Besgues n'ot point à ce le cuer enclin;
Dit qui le liverra à Henri le meschin [2].
Lors le prist vistement par le pan de l'ormin [3]
Et lui osta la dague, dont fu bon l'acerin;
Pour mener à Henry a empris son chemin.
A tant ès li viscoins qui tint Rolzebertin [4],
Qui oy la nouvelle de Pietre le mastin;
Au Besgues est venus et dit en son latin:
« Besgue, vous aiderai-je à mener ce tapin?
Bien le sarai tenir et mener bel chemin [5]. »
Dist li Besgues : « Sire, nennil, par S. Fremin!
Ne de vous ne des vos ne d'omme de vo lin
Ne me fault nul secours en voie n'en jardin
Pour .i. homme Turquant [6]; car, par S. Matelin!
S'il en y avoit .ii., n'en donroie .i. frelin. »
— « Besgue, dit li viscoins, vous savez moult d'engin.
Vous n'avez mie pris le roy Pietre en hustin;
Ainçois l'avez surpris, ainsi qu'en larrecin [7]:
Bien a esté Pitres t[r]ay par faulz engin. »
— « Viscoins, ce dit li Besgues, qui cuer ot enterin,
Sà mettre me volez traïson ne venin,
Tost m'en espurgerai au bon branc acerin. »
— « Nennil, dit li viscoins; car, par S. Matelin!
Cilz n'aime pas sa vie qui prent à vous hustin;

[1] * « Toudis auray assez et poi seray vivans. »

[2] à Henry de cuer fin.

[3] par le poing, de sa main.

[4] Roque-Bertin.

[5] lier d'un sanin.

[6] tenir.

[7] 16660-16661 :
« Ains l'avez attrappé com on prent le tarin;
Bien a esté traby Pietre par faux couvin. »

Mieulx ce vauldroit combatre à .I. tonnel de vin. »

Or est roy Pietre pris du Besgue de Vilaines;
Moult le tint fièrement, avec lui le maine;
En .I. tref le mena qui n'estoit pas de laine;
Alain de [la] Houssoie fu du tref chevetaine.
Quant il vit Pietre pris, moult grant joie en demaine:
« Besgues, ce dit Alains, par les S. de Touraine!
Qui vous a pourvéu de ci très noble estraine?
Tel chasseroit .xx. ans [1] en la forest soutaine
Qui ne prenderoit mie proie si très hautaine.
Vous avez bien trouvé coustel pour vostre gaine:
Qui croust en sa maison, il n'ara jà que paine;
N'aventure n'ara qui à honnour le maine. »

Alain de la Houssoie si fu en son logis;
Moult fu joieux au cuer quant il vit Pietre pris.
Et li Besgues gentilz ne s'i est alentis,
Son banerés appelle qui moult estoit gentilz
Et fu nommez Gilet du Loiset [2], ce m'est vis:
« Gilet, ce dit li Besgues, soiez de ci partiz;
Alez au roy Henry qui tant est segnoris,
Et li dites comment roy Pietre a esté pris.
Si veult on li menra en sa tente de pris,
Et si veult viengne sà faire à son devis [3].
Se roy Pietre son frère voloit prendre à mercis,
Se ne seroit que bien qu'il fussent bons amis;
Car trop est sages cilz qui onques n'ot mespris. »
A tant s'en part Gilet, qui n'i a arrest mist [4],
Au roy Henri en vint, devant lui c'est fleschis,

[1] 16675 :
« Tel chasseroit cent jours en la forest sovrainne. »

[2] Roisset.

[3] 16689 :
« S'il vuelt, si viengne cy : faites tout son devis. »

[4] qui n'y a arresté puis.

Et li dit : « Noble rois, or soiez resjoïs.
Du Besgue monseigneur a esté Pietres pris
Au pié de la montaigne du chastel seignoris.
Lui .v.r voloit aler hors de pourpris;
Or est pris, gentilz rois, attrapez et saisis
Et ou logis Alain de la Houssoie est mis.
Or vous mande li Besgue monseigneur qui l'a pris [1],
S'il vous plaît on l'ara par devers vous tramis,
Et se vostre plaisance estoit et vo devis
De vous à racorder de Pietre le hardis [2],
Il plairoit assez bien aux grans et aux petis;
Car cilz qui ne mesprent, il par est moult soultiz [3]. »
Et quant li rois l'entent, li sans li est frémis;
Son mantel qui estoit d'un diapré furnis [4],
D'un ermine fourrez, tantost fu devestis;
A Gilet le donna et lui a dit : « Amis,
Pour les bonnes novelles dont par toi sui servis,
Je te dons ce mantel qui n'est mie porris. »
— « Sire, ce dit Gilet, je di .v.e mercis. »
A son col le geta volentiers, non [5] envis.
Or dirai de Henry qui fu moult resjoïs;
Sur .I. cheval monta, qui n'i a terme mis,
Sans per ne compaignon attendre, ce m'est vis;
Mais il fu assez tost de ces hommes [6] sievis.
Là où roy Pietre fu va Henri dont je dis;
Et quant il vint au tref qui bel estoit bastis,
Le Besgue salua et les barons de pris
Qui là furent venu et assamblé et mis
Pour savoir c'on feroit de Pietre le chétis.
Aussi tost que Henris qui tant fu seignoris
Le roy Pietre avisa, si li dit à haut cris :

[1] messires seignoris.
[2] à Pietre dont je dis.
[3] scutis.
[4] d'un drap faitis. — [5] ou.
[6] de maint baron.

« A, traîtres félon! très faulx lerres despis [1]
Qui tant m'as fait de maulx! or te voi-je là pris! »
Et Pietre lui a dit: « Tu mens, bastart faintis!
Traîtres ne sui pas; mais tu l'ez, je te dis;
Car tu as contre moi régné comme Antécris. »
Et quant Henry l'oy, d'aïr devint espris;
Pietre voloit férir d'une dague de pris,
Entre les mains du Besgue, qui li dit à haut cris:
« A, roy Henry! dit-il, n'aiez pas si mespris.
Pietre est mon prisonnier, je l'ai loialment pris:
Mon loial prisonnier je le vous aconduis;
S'en mes mains l'ociez, mains en arez d'amis:
Et qui pert ses amis, je di qu'il en vault pis. »

Dist li Besgues gentilz, qui tant fait à prisier:
« Pietre vous renderay qui est mon prisonnier
Par tel condicion qu'à moi veilliez paier
Itelle raençon, tout denier à denier,
Comme .I. tel prince doit donner et ottroier.
Et s'il est nulz qui die ne veille tesmoignier
Que roy Pietre ne soit mon loial prisonnier,
Sans traïson penser, sans malice chacier,
Sans savoir qu'il déust issir sur le sentier,
Mais par droite aventure que Dieu me fist veillier;
S'il est qui le contraire veille signifier,
Au riche bran d'acier je m'en voldrai purgier. »
Par .III. fois volt li Besgues ces paroles noncier [2];
Mais nulz ne s'avança de lui à laidengier,
Ainçois le vont trestous en honnour essaucier.

Li rois Henris parla sans délaier [3]:
« Gentilz Besgues, dit [4], je sai bien sans cuidier

[1] faux lierres et despis.
[2] retraictier.
[3] et dist sans délaier. — [4] dit-il.

Que vous portez le cuer de loial chevalier.
Pietre me renderez, je vous en veil prier;
A vostre gré voldray la raençon paier
Telle qu'il appartient à .I. tel prisonnier. »
Et adonc li livra li Besgues au vis cler[1].
Dont dit Henris à Pietre : « Faulx traître lanier!
Jà vous ferai les membres trestous vifs escorchier. »
— « Vous mentez, faulx bastars! » dit Pietre l'adversier.
Et quant Henry s'oy de Pietre laidengier,
De Pietre le félon se va tost aprochier[2],
D'une dague qu'il tint li va .III. cops paier,
Ou viaire l'ala férir et estiquier.
Quant Pietre se senti ainsi appareillier,
Roy Henry embrassa et le print à luitier
Tellement que tous .II. alèrent trébuchier;
Et Henri l'estiquoit de sa dague d'acier;
Mais armé le trouva d'un bon haubert d'acier[3].
Le roy Pietre s'ala tellement efforcier
Que Henri fust desoulz; en lui n'ot qu'aïrer.
Se Pietres eust éu une dague à ermier[4],
Jamais au roy Henry mire n'éust mestier.
De sa dague tolir s'efforçoit le murdrier
Et le prist des genoulz moult fort à pestillier.
A tant et vous Bertrau du Guesclin au vis fier
A qui on ot compté de Pietre l'adversier.

Bertran du Guesclin en est oultre alez[5];
Olivier de Manny qui tant fu adurez,
Et Henri de Manny, et Alain li maisnez[6],
Et Guillaume Boistel, li chevaliers loez;
Si fu Karenlouet et des autres assez.

[1] le Bègue au cuer fier.

[2] 16765:
Aussi que Henry pot damp Pietre empoignier.

[3] doubler. — [4] alarmer.

[5] en est au tref entrez.

[6] autretelz.

Bertran parla en haut et dit : « Or, entendez;
Lairez-vous roy Henri occirre à telz viltez
Par .1. faulx renoié, traître, parjurez
Qui onques ne fist bien en jour de ses aez? »
Dist au bastart d'Anières [1] qui estoit ses privez :
« Alez aidier Henry, bien faire le poez;
Prenez-le par la jambe, au dessus le mettez. »
Et li bastars li fist, qu'il n'i est arrestez :
Par la jambe saisi Henri dont vous oez
Et le tira amont [2] et dit : « En sus levez;
Déportez-vous à tant, fait en avez assez. »
Sur Pietre fu Henri ainsi con vous oez [3];
Lors se leva Henri, plus n'i est demourez,
Et voit Pietre jésir qui à mort fu navrez.
Lors s'escria Henris, qui bien fu escoutez :
« Avant, seigneur baron! faittes n'i demorez.
Or tost, descobilas ce traître mortelz [4]. »
Et ce mot fu à dire que tost fust décolez.

Aussi tost que Henris ot dit : « Descobilaz [5], »
Parla .1. escuier qui ot à non Lucas;
A Pietre en est venus, et li dit : « Faulx Judas,
Tu fis coper la teste à mon père Thomas,
Pour l'amour de ma mère en son corps commoras [6],
Et avec tout ce tu me déshéritas
Et hors de ton royaulme me banis et chassas;
Et par itant par moi la teste perderas;
S'il plait au roy Henry, par autre ne morras. »
— « Or tost, ce dit Henry, délivrez en le pas,
Voiant ceulx qui ci sont le chief li coperas;

[1] d'Armières. — [2] à lui.

[3] 16797-16798:
Sur Pietre fu Henry qu'à mort estoit livrez.

[4] 16802-16803:
« Alez desgoullar ce faux traïctres mortelz. »
A ce mot fu à dire que ses chiez fust couppez.

[5] Desgoullas.

[6] 16808:
« Pour l'amour de ma mère, que son corps convoitas. »

Et en Sébile tost la teste porteras,
Afin qu'il croient mielx de Pietre les estas;
Et en .I. sac ausi le corps tu metteras,
En la tour de Montel lassus le penderas.
Çà point ne sera mis en la terre là [1] bas,
Et bien sai qu'au S. Père le fait ne plairoit pas [2],
Et on doit obéir au S. Père en tous cas. »

L'escuier dont je di n'i fist arrestement;
Print .I. courbe coustel qui trenchoit roidement,
Pietre trencha le chief, voiant toute la gent,
Et puis en une glaive l'estica [3] errament;
Et fu portée au tref Henry isnellement,
Et le corps demoura ens ou tref qui resplent.
Tantost fu dévestus sans nul arrestement,
Et geta-en sur lui .I. drap de bouquerant.
Et quant ce vint au jour que li solaus resplent,
Et que ceulx du chastel sceurent tout clèrement [4]
La prise du roy Pietre et la mort ensement,
Adont se sont rendu à Henri plainement.
En .I. sac on[t] bouté roy Pietre plainement [5],
Et pendu à la tour qui fu faite à cyment;
Et puis ont à conseil que Henry chaudement
A Sébile s'en voist faire aux bourjois présent
De la teste Pieron et de monstrer comment
Se doivent retourner à Henri plainement.
Si fu dit il fu fait assez hastivement;
Car l'istoire dit, qui le vray nous aprent,
Que quant li bourjois virent le roy [6] Pietre présent
Qu'à Henri obéirent à son commandement;
A seigneur le receurent moult honnourablement

[1] en.
[2] * « Qu'en terre fust boutez li lierres Sathenas. »
[3] ficha la teste.
[4] en sceurent l'errement.
[5] le pulent. — [6] chief.

Et de ce qu'il ont fait offrent amendement.
Et fu la teste Pietre portée longuement
Contreval la cité avironnéement.
Tellement enhaïrent roy Pietre celle gent
Que le commun qui vit la teste là présent,
La prindrent et getèrent tost et apertement [1]
En .I. flour [2] qui là est qui en la mer dessent:
Ains puis ne fut véue la teste nullement.
Et quant Henry le sceut, le cuer en ot dolent [3]:
« A, Bertran! dit Henry, or me va malement:
Par ce chief eussiens [4] Toulette à no talent;
Car croire ne voldront la maléoite gent
Que Pietre soit occis ne mis à finement. »
Dist Bertran : « C'il ne veulent croire no parlement,
Aprouver nous fauldra à l'acier qui resplent. »
Lors aprestent lor oirre [5] trestout communément;
Au siége s'en revont qui dura longuement,
Qui fu devant Toulette, la cité qui resplent;
De ci merveilleux siége n'oïrent nulle gent.

Mès [6] or en va Henry à pooir moult très grant;
Espaignol à tous lez s'en vont à li rendant.
Les clefs des bons chasteaux le va-on aportant,
Les villes et citez vont à lui enclinant :
Tuit se rendent à lui li petit et li grant;
Mais Toulette n'i volt aler obéissant.
Au siége retourna Henri dont je vous chant;
Moult l'onnoura sa fame au gracieux samblant,
Ausi fist l'arcevesque, qu'à lui se va plaignant
De Toulette la cité qui tant les va prenant [7].
Or refurent en l'ost tousjours comme devant;

[1] moult ayriement. — [2] fleuve.
[3] « Ha, Bertran de Claquin ! » dit-il moult doucement.
[4] eussions eu. — [5] route.
[6] Dès. — [7] penant.

Bertran du Guesclin fu en son tré luisant,
Avec lui Olivier de Manny le vaillant [1],
Le ber Karenlouet à l'aduré samblant;
De Vilaines y fu le Besgue souffisant [2].
De Toulette s'en vont ensamble devisant,
Qui contre roy Henry va ainsi estrivant.
Ainsi comme Bertran va mérencoliant [3]
Comment prise seroit le cité avenant,
Et vous .I. escuier d'onnour bel [4] et poissant
Que le bon roy de France envoioit à Bertran;
Devant Bertran le ber se va agenoillant
Et dit : « Ce dame Dieu qui maint en Oriant
Veille reconforter par son digne commant
Le royaulme de France et le roy tout devant;
Bien mestier en seroit, on le voit aparant;
Et il veille garder Bertran au corps poissant,
Le meilleur chevalier et le plus avenant
Et tout le plus hardi et le plus avançant [5],
Et qui par tout le monde a renon le plus grant
Que nulz scéut trouver jusques en Abilant.
Sire, li nobles rois qui France va tenant
Vous mande et vous prie ainsi qu'en suppliant
Qu'il vous plaise à venir à Paris là devant
A tout les soudoiers qui sont à vo commant;
Et qu'en alant droit là vous alez concueillant [6]
Gens d'armes à tous lez, où c'on les voit cueillant [7];
Que li rois a mestier de secours et garant :
Engloiz se sont esmeu en Guienne la grant,
En terre de Poitou, en Boulenois avant,
En Guienne, à Calais dessus la mer séant.

[1] 16876 :
O lui fu Olivier, son frère le sachant.

[2] 16878 :
Et Guillaume Boistel et maint chevalier franc.

[3] s'aloit mélencoliant.

[4] vieil. — [5] entreprenant.

[6] coquerant. — [7] trouvant.

Les trèves sont faillies, le païs vont pillant [1].
Englois de jour en jour ce vont fortifiant;
Robin c'on dit Canole à efforcement grant
Venra devant Paris, de ce se va vantant.
Nulz ne scet le meschief ne le besistre grant
Qui est ens ou roiaulme au jour d'ui apparant;
Car tous les fors Englois, de coi il y a tant,
Chasteaux, villes, citez se vont fortefiant
Et queurent les païs et arrier et avant:
De ville en autre n'ose aler homme marchant. »
— « Amis, ce dit Bertran, par les S. d'Oriant!
Et que ne va li rois gens d'armes assamblant
Et ses nobles communes, de coi il y a tant [2],
Pour recevoir Engloiz qui sont si fel tirant [3]? »
— « Sire, dit l'escuier, or vous va attendant.
Encor ai-je oy dire à la court souffisant
Que l'espée averez du tout à vo commant
Et serez connestable de France la poissant;
Car li sires de Fraines, connestable sachant [4],
Devient frailes et vielx, ce dient li auquant,
Et de rendre l'espée va le roy semonnant.
Tenez, voici la lettre et le seel pendant
Que li rois vous envoie de France là devant. »
Adont ala Bertran la lettre recevant,
L'escuier fist lever et commanda errant
Qu'à table fust servis du tout à son commant.
La lettre ouvri Bertran, qui n'i va détriant,
Et puis lire la fist; là en trouva autant
Que le bon escuier li avoit dit devant.
« Hé, Dieux! ce dit Bertran, laissiez-moi vivre tant

[1] 16905 :
« Et ont trèves brisies, la paix n'y vault noiant. »

[2] 16917 :
« Et ces nobles chanoines, de quoy il y a tant. »

[3] qui sont plain de bobant.

[4] 16923 :
« Car li sires de Fiennes, connestable à présent. »

Que le jardin des clefs [1], où chascun va pillant,
Puist estre refermez du tout à mon commant. »

Bertrans vint à Henri le riche roi de non,
Les nouvelles lui dit du noble roy Charlon;
Et quant Henri le sceut, ne lui vint mie à bon:
A Bertran dépria que par nulle achoison
Ne parte d'avec lui, si ara à bandon [2];
Car on doubtoit Bertran, sa grâce et son renon,
Que par trestout le monde couroit son grant renon.
A l'escuier revint, si lui donna grant don,
Et lui charga .I. brief dedens son canevon [3]
Et puis le renvoia au roy de Montlaon.
De l'escuier lairai; de Bertran vous diron,
Qui de raler en France a grant dévocion.
Bertran fist assambler le conseil de non [4],
Chevaliers, escuiers et maint noble baron,
Pour viser par quel voie et par quelle façon
Porroit Toulette avoir, où il a maint donjon.
« Seigneur, ce dit Bertran, pour Dieu et pour son non,
Or ne soit point celé qui sara riens de bon;
Die chascun son dit comment Toulette aron.
Briefment m'en fault aler en France le royon;
Robin Canole yrai véoir en sa façon
Qui a voué .I. veu et juré sans raison [5]
Que ci prez de Paris portera son penon
Que li rois le porra véoir de son donjon.
Par S. Yves! s'il plaît au riche [6] roy Jhésom,
Bien me porra véoir par devant sa façon! »
Et dit li rois Henris : « Par les S. d'Orion [7]!

[1] que les clefs du jardin.

[2] 16941 :
Ne parte d'avec lui, s'aura en abandon
Tolete la cité en sa pocession.

[3] careignon.

[4] le conseil environ.

[5] juré Dieu et son nom.

[6] disne. — [7] par les sains qu'aouron.

En Toulette ne veulent croire nostre raison,
Que Pietres soit occis à sa maléiçon [1]:
Nostre fait fust prouvé se le chief éusson;
Assez recongnéussent le vis et le menton. »
Dit Bertran : « Je dirai comment nous le feron :
La banière qui fu Pietre lor monsterron,
Entour de la cité nous la traîneron
Et puis ferons samblant que tous nous enfuiron.
Vous verrez qu'aprez nous acourront de randon [2];
S'il s'en revont laiens, avec eulx enterron. »
— « Hé, Dieux! se dit Henris, que cilz consaulz est bon!
Ce fait soit acordé, car ainsi le feron. »

Seigneur, en icel tamps dont je vous ai parlé
Avoit telle famine par dedens la cité
Qu'il n'i avoit chien ne chat qui y fût demouré,
Ne cheval ne jument, tout y fu dévouré,
Et paissoient les gens herbes en .I. fossé;
Au roy Henri fu dit, qui en ot grant pité.
Adont a roy Henry maintenant commandé
La banière qui fu à Pietre le dervé
Et le maistre estendart qu'il orent conquesté
Soit devant la cité tout en l'eure levé;
Et il fu ainsi fait com il ot commandé [3].
Et quant le capitaine a tout ce resgardé,
Aux créneaux s'apoia, s'a Henri regardé [4],
Et du trait de laiens l'a moult bien assené [5].
Et quant il vit Henri, si li a demandé
Que ce signifioit c'on avoit ordené
A drécier la banière d'ouvrage painturé
Telle que le roy Pietre ot en l'estour porté.

[1] à sa male acheison.

[2] « Et s'il le font ainsy, contre eulz retourneron. »

[3] 16986 :
S'il fu fait il fu dit, n'y ot riens contresté.

[4] appellé. — [5] asseuré.

Lors li compta Henry la droite vérité [1],
Comment Pietre fu pris qui ot le chief copé,
Et comment à Sébile fu jà le chief porté,
Et comment en .I. flun fu du commun geté [2].
Mais croire ne le veult li capitains dervé,
Dit : « Ce est contrefait [3] l'estandart eslevé, »
Et qu'il ne rendera Toulette la cité
A homme s'au roy non qui Pietres est nommé.
Adont lui dit Henris par grande cruaulté :
« Capitain, entendez ce que je compteré :
Je vous jure sur Dieu qui maint en mageste,
Se vous ne volez rendre ains .III. jour passé
Toulette la cité et du lonc et du lé,
Je vous jure sur Dieu, vous serez traïné
Entour de la cité où tant a richeté,
Ainsi con on fera l'estandart eslevé [4],
Et puis aprez s'arez le chief du bu [5] sevré. »
Adont li rois Henris a tantost commandé
C'on trainast la banière autour de la cité
Et l'estandart de coi je vous ai recordé [6];
Et puis si soit geté ou moilon du fossé.
Et il fu ainsi fait comme l'ot devisé.
Mais li faulx [7] cappitains n'i acontoit .I. dé;
Ains fit le serement, que l'oy le barné [8],
Qu'ainçois qu'il se rendissent à Henri le membré
De l'un l'autre mengier ont laiens accordé.
Quant Henri et Bertran ont ce fait escouté,
Tuit furent esbahi de ceste cruaulté :
« Par foi! ce dit Bertran, il sont bien enchanté

[1] * De l'estendard comme ot esté conquesté.

[2] 16997 :
Et comme ens ou braz de la mer fu geté.

[3] Dist qu'avoit contrefait.

[4] ordonné. — [5] corps.

[6] 17013 :
La bannière qui fu d'un ouvrage eslevé.

[7] fors.

[8] 17017-17019 :
Ainçois fist serement à Henry le membré
Qu'ainçois qu'il se rendissent pour nulle aversité,
Mengeroient de .v. l'un : ainsi l'ont ordonné.

Que de mengier l'un l'autre se sont ainsi vanté! »
Or nous dit la matière [1] par droite vérité,
Tant tindrent la cité en très grant cruaulté [2]
Qu'il en moru laiens de fain, de la cheté [3],
Tant juifs que paiens, que de chrestienté,
Tant de grans que petis, .xxx.ᵐ passé.

Onques li rois Henris qui tant fu seignoris,
Ne Bertran du Guesclin qui de cuer fu gentilz [4],
Ne de tous les seigneurs nul n'i ot si petis
Qui sceussent viser tour, ne en fais ne en dis,
Comment ceulx de laiens puissent estre surpris.
Si furent-il .II. jours de la place partis
Pour donner à entendre qu'il en fussent fuis.
Mais tout ce n'i valoit valissant .II. espis;
Car il furent laiens de guerre trop apris.
Bertran vint à Henri, le congié a requis,
Et li dit : « Monseigneur, au non de Jhésu-Crist,
Me donnez le congié; je le vous ai requis.
Aler m'en veil en France droitement à Paris;
Car j'ai mandé au roy que là serai vertis,
Que d'Englois est tous plains de France le païs. »
— « A, Bertran! dit Henris, se je sui à pié mis,
Que sans avoir Toulette serez ci départis.
On vous tient à si sage et estes si soultis,
Et qu'il n'est forteresse que vous n'éussiez pris. »
— « Sire, ce dit Bertran, je sui tous esbahis [5];
Se ne sont mie gent laiens, mais antecris [6].
Non pour quant j'ai .I. poi ennuit m'entente mis
Comment on averoit celle cité de pris.
Vois ici l'arcevesque qui est preudons saiutis:

[1] or vous dy la manière.
[2] orfanté. — [3] lasseté.
[4] 17030-17331 :
Bertran ne le Bègue le chevalier gentils,
Ne Guillaume Boisset qui assez fu soutils,
Hervy Caraloet, ne Alain ne Henris,
Onceques n'y ot si sage, tant fust grans ne petis.
[5] esmaris. — [6] ennemis.

Voise en la cité, mais qu'il ait sauf-conduis,
Et presche tant la gent qui les ait convertis,
Et jure sur ses ordres, mette la main au pis,
Que Pietres li félons est finez et occis,
C'on les recevera et penra [1] à mercis.
Et se croire ne veulent l'arcevesque gentilz,
On donra sauf-conduit à .x. bourjois de pris
Qui iront à Sébile où il a murs assis [2],
Pour enquérir de Pietre, se il est mors ou vifs.
Plus croient ceste gent en Pietre, ce m'est vis,
Qu'il ne fust [3] en Jhésu le roy de paradis. »

Ne sai que vous yroie longuement devisant.
Tout ainsi que Bertran lor ala devisant [4]
Fu fait et achevé par sauf-conduit donnant;
Et ala l'arcevesque en la cité poissant,
Et tant il lor prescha et ala sermonnant
Qu'au riche roy Henri s'alèrent tous rendant,
Sauf le corps et l'avoir et quanqu'il ont vaillant.
Henri s'i acorda, en la cité va entrant [5];
A merci les receut et lor dit en oiant
Que de ce qu'il ont fait ne vauldront mains .i. gant,
Et c'onques meilleur gent n'alèrent mais régnant;
Et le bon capitaine qui c'estoit tenus tant,
Capitaine fu fais tout ainsi que devant.
Or est dedens Toulette Henri [6] le combatant;
Assez donna [7] joiaulx au nobile Bertran;
Hennaps, coupes et nez de fin or reluisant
Envoia au bon roy de France là devant
Par .iiii. chevaliers qu'à Bertran va livrant
Et li a dit : « Bertran, moult avez cuer vaillant;
Par vous sui à honnour, jà ne l'irai celant,

[1] prenra. — [2] polis. — [3] font. — [4] conseillant. — [5] Bertrant. — [6] Bertrant. — [7] Assez donna-on.

Et par les bons François qui vous vont compaignant
En France retourez, je voi bien l'aparant [1].
Mais quant vous me laissiez, si plait au Roy amant,
Li Besgues de Vilaines m'ira [2] si demourant
Et ses filz ensement qui est preux et vaillant,
Regnault le Limosin et dam Pietre Ferrant.
Encores n'ai-je mie Espaigne à mon talent;
Bien en y a le tiers où n'ay encor noient.
Se trop n'éusse à faire en mon païs poissant,
Par foi! je vous livrasse .xx. M. combatant [3]
Pour mener au bon roy de France le vaillant.
Mais se puis achever ce où je vois tendant,
Je metterai en mer mainte galie grant
Qui gréveront le prince et tuit si confortant
Et aideront François, j'en ay volenté grant. »
— « Sire, ce dit Bertran, à Jhésu vous commant;
Jhésus vous croisse honnour par son digne [commant] [4]. »
Assez le convoia Henris au cuer vaillant,
Et puis s'en retourna en Toulette la grant;
Et Bertran par deçà revint en aprochant,
Et [5] sa duché revint, c'on aloit appelant
La duché de Molines, .I. païs souffisant.
Gens d'armes conqueroit et arrier et avant.
Vers le roy envoia, en lui excusant [6]

[1] « O vostre frère Olivier à l'aduré semblant,
Olivier de Mauny n'yra plus demourant,
Ne cil de la Houssaie qui vous va conseillant,
Careloet ausy ne vous yra lessant,
Ne Guillaume Boissel où de science a tant,
Et maint autre vassal que point n'iray nommant. »

[2] n'yra.

[3] .xx.^m hommes estant.

[4] 17100 :
« Jéshus vous croist honnour de cuer le roy poissant. »

[5] En.

[6] 17107-17111 :
.I. hérault qu'il avoit va tantost appellant;
Guillaume ot à nom, assez fu avenant.
Claquin se nommoit en son maistre servant.
« Claquin, dist Bertran, parle à moy, vien avant;
Il te couvient aler en France tout devant;
Et au bon roy de France m'yras excusant
Que je ne suy alez si trestost à son commant.
Ceste lettre droit cy yras au roy livrant :
Et s'au roy tu ne pués parler à ton commant,
Buriau de la Rivière tu m'yras saluant,
Et lui baille ma lettre. Il vaudra autant,
Car, voir, qui boute l'un, il va l'autre boutant.

« Claiquin, dist Bertran, tu t'en yras,
Au riche roy Charlon et le me salueras;
Tu li diras le jour que deçà me laissas,

De ce qu'il ne s'en va si trestost retournant;
Car plusieurs fors y ot en sa duché vaillant
Qui à Bertran n'aloient en riens obéissant,
Et pour itant Bertran va sur eulx conquestant.

Ainsi li bers Bertran à la chière hardie
Envoia vers le roy de France la garnie
Pour lui excuser que si tost ne vient mie;
Car l'istoire dit et pour vrai nous afie
Que Charles li bons rois de France la garnie
L'envoia par .v. fois querre, je vous afie.
Bertran à son voloir venir ne pooit mie,
Car souvent ot afaire contre forte partie;
Car ou païs avoit en tant mainte partie
Villes, chastiaulx, citez et mainte tour antie,
Qui gardoient le pas et mainte tour antie [1]
Contre le roy Henri et contre sa partie.
.I. jour, devant Bertran à la chière hardie
Li vint .I. chevalier où moult ot courtoisie,
Monseigneur de Berguettes ot non, je vous afie [2];
De par le roy aloit en icelle partie
Pour parler à Bertran qui tellement détrie.
Le ber le salua de Dieu le filz Marie,
Et Bertran li monstra honnour et courtoisie;
Assez le recongnut et dit à chière lie :
« A, sire de Berguettes! Dieux vous doint bonne vie!
Quel besoing vous amaine en icelle partie? »

Le jour que je yrai là mie ne le diras;
Nommé est en la lettre que tu li bailleras.
Descendre me faudra ou païs auvergnas,
Et tout parmi Berry, où sont li mouton gras,
Tant vouray assembler de jeunes et de vieillars.
Aux Anglois livreray et tençon et débas,
Et conquerré forteresses et chasteaux haulz et bas
Sur la terre du prince que je n'aime deux as.
Ains que devant Paris je maine mes solas,
Je croy Robin Canolle ne se moquera pas
Qu'il ne soit rencontré ou à pont ou à pas. »

[1] 17122-17124 :
et mainte gent haie
Contre le roy Henry et contre son aye.
Ainsy que de Molines fist Bertran départie,
Qui avoit o lui moult de gent acueillie.

[2] 17126 :
Monsieur le Bègue ot nom, je vous acertefie.

Et dit li chevaliers : « Sans besoing n'est ce mie;
Car se Jhésu n'en pense li filz sainte Marie,
Le royaulme de France [1] sera toute agastie.
Bien .xx.m Englois par dedens Picardie,
Robert Canole y est qui les carole et guie,
Et Thomas de Granson ne s'i oublia mie;
Hue de Cavrelay à la chière hardie,
Qui vostre compaignon fu jadis une fie,
Et Cressoule [2] ausi qui a belle maisnie,
Et Gilebert Guffart [3] à grant connestablie;
Richart du Gieu [4] y est et sa chevalerie,
Et David Holegrene, o lui sa compaignie [5];
Thomelin Féliset [6] à la brace florie.
.xvii. capitaines a en lor ost ballie [7],
Et viennent droitement en Champaigne et en Brie [8];
Et a Robin Canole juré sainte Marie,
La poissance de Dieu, toute la létanie,
Que par devant Paris sera cest ost logie,
Et requerront bataille au roy de S.-Denise [9].
D'autre part en Guienne est guerre commencie;
Le prince a sur les champs une chevalerie
Que le bon duc d'Anjou de jour en jour tournie.
A tous costez en France est guerre commencie [10];
Li païs est gastez et la marchandise [11],
Et l'esglise ensement si en est apourie.
Si vous requiert li rois et confort [12] aye
Que secours li faciez o vostre gent hardie :
Tout sire vous fera de sa connestablie
Et vous en saisira de l'espée fourbie;
Car l'office ne puet mieulx estre emploïe

[1] La bonne contrée des Francs. — [2] Cressoualle.
[3] Et Gile Giffart. — [4] de Grève.
[5] 17145 :
Et David Holegrene aveuc frère Elye;
Et Hennequin Asquet qui est plain d'aramie;
Et Geffroy Ourcelay y fait bien sa partie.
[6] Folifet. — [7] banie.
[8] en Champaigne rengie.
[9] Denie. — [10] efforcie.
[11] ausi est marchandie. — [12] et.

En chevalier qui soit en ceste mortel vie. »

—« Sire, ce dit Bertran, j'ai bien entencion
D'aler devers le roy dedens briève saison,
Combien que le bon roy de France et de Laon
Me congia l'autre an [1] hors de sa région
Et me donna argent et or fin à foison [2]
Afin que je menasse sur le pueple Mahon
O moy les grans compaignes dont il y ot foison.
Assez nous banissoit de France le roion [3],
Puisqu'il nous envoioit hors de sa région;
Il volsist bien adont que tous pendus fussion.
Or m'a Jhésu donné force et possession
De servir roy Henri par tel condission
Qu'il m'a donné conté et duché de renon;
Ne de plus conquester ne me seroit beson,
Se Henri fust à paix dedens sa région.
J'ai pris à lui congié par bonne entencion
Pour aler à Paris véoir le roy Charlon;
Mais aler me covient voir Alain de Beaumon
Et son frère Jehan, c'est nostre estracion :
Devant Sorie sont le chastel de renon [4]
Que le bon roy Henry m'a ottroié en don.
Laiens a Espaignolz que je n'aime .I. ongnon,
Qui rendre ne nous veulent la tour ne le donjon;
Je les yrai véoir, si plait au roy Jhésom.
Ilz me lairont la tour à lor maléicon,
Ou morir les ferai en prochaine saison,
Et puis assamblerai gens d'armes à foison;
Parmi la Langue d'Oc m'en irai à bandon
Véoir le duc d'Anjou qui de nous a beson.

[1] l'autr'ier.

[2] or fin et mangon.

[3] et vieil et danzeillon.

[4] 17184 :
« La ville est asségie que Foire dit-ou ;
Assaillir les feray si tost que là venron,
Et puis assembleray maint nobille Breton. »

Puis iray à Paris. Et sans demouroison
De ci vous partirez à Dieu bénéiçon!
Au bon roy me direz que j'ai dévocion
De faire son voloir et son entencion. »
Et dit li chevaliers : « A Dieu bénéiçon! »
De Bertran se parti li chevaliers de non;
Et Bertran chemina, si con dit la chançon,
Tant qu'il vit de Sorre [1] le nobile donjon.
Devant estoit Jehan et Alain de Beaumon [2],
A grant force de gent, en grant establisson.
Bertran fu recéu en grant affliction;
Et quant cil du chastel oïrent la façon
Que Bertran fu logiez par dessus le sablon,
Sauf les corps et l'avoir, ainsi les receut-on.

[1] Tant qu'il vint à Sorie.

[2] 17202-17213 :
Et au siége trouva ber Jehan de Beaumon
Qui son cousin germain estoit d'estracion.
A ce siége y avoit .II.m compaignon
De par le roy Henry qui tant avoit de renom;
Mais il n'y conquestèrent la montance d'un bouton.
« Seigneurs, ce dit Bertran, estes-vous dont mouton?
Par foy! il a passé .I. mois de la saison
Que la ville déust estre en vostre porcion. »
Dist Jehan de Beaumont : « Avoir ne le puet-on :
Maint assaut avon fait, tel ne vist-on,
Mais trouvé les avons de grant deffencion. »
Quant Bertran les oy, ne li vint mie à bon.
« A Dieu le veu, dit-il, et au corps saint Symon!
Nous aurons ces gars à no devision
Ainçois que jamais jour en France repairon. »
Lors fist pour assaillir une telle establison,
Onceques de tel assault à parler n'oyst-on.

Ou chastel de Sorie y ot assaut plénier,
Forte tour y avoit bien ouvrée à mortier;
Roy Henry le donna à Bertran au cuer fier.
Mais ainçois qu'à Tollete ala Henry aidier,
S'alèrent Espaignolz dedens la tour musser
Pour grever Bertran et Henry le guerrier.
Mais Bertran les a fait tellement fustier
Et si fort assaillir de traire et de lancier
Que dehors du chastel n'osoient regarder.
Mès grans pierres de fais font aval descharger
Et grans baux traversains pour no gent empirier;
A maint soudoier firent testes et bras brisier.
Noblement s'i porta Bertran au cuer fier,
Et Alain de Beaumont son bon nepveu chier,
Et cil de la Houssaie et Thierry et Rénier,
Olivier de Mauny qui tant fist à prisier,
Et Henry et Alain Damont et Richier.
Qui doncques véist les grans murs approchier,
De fenestres et d'uys contre le trait targier,
Et eschielles monter comme chat en grenier,
A très grande merveille les déust-on prisier.
« Avant! ce dit Bertran le nobille princier.
Mes enfants, or penssez de besongner,
Et que dedens Sorie nous puissions herbergier.
On nous atent en France le païs drbiturier.
Nous yrons le bon roy conforter et aidier
A cui Anglois félon font à tort destourbier.
Jà m'a le roy mandé par maint bon chevalier;
C'est honte qu'après moy je fay le roy joquier.
En ce chastel me fault ennuit entrer;
De l'avoir de léans vous feray parçonnier.
N'y ara si petit varlet ne officier
Qu'à .III. chevaux ne puist en France repairier
Et mener noblement à loy de chevalier. »
Ainsi vouloit Bertran ses hommes rehaitier :
Il leur tint bien couvent, si com orrés noncier.

Ou chastel de Sorie y ot assaut pesant,
Onceques en si pou d'eure ne fu assaut si grant.

Bertran vint ou chastel c'on rendi en son non;
Là demoura .viii. jours en consolacion,
Au .ix.ᵉ s'en part en noble establisson.
Ainsi qu'il deust partir de celle mansion,
Il vint le mareschal d'Odrehan le predon
Qui li fist .i. salut de par le roy Charlon.

Ce dit li mareschal d'Odrehan au corps gent:
« Le bon roy de Paris, où toute France apent,
Vous prie de par moi de cuer très humblement
Que vous vegniez à lui dedens son mandement
Pour lui reconforter et resjoïr sa gent;
Car Englois vont grevant le païs malement. »
— « C'est voir, ce dit Bertran, par le mien serement!
J'en ai oy nouvelle .v. fois entièrement;
Vous estes le .v.ᵉ message vraiement
Qu'envoié a li rois, dont je sui moult dolent
Qu'à lui n'ai obéi très le commencement;
Car, voir, je ne vaulx pas ne ne doi ensement

Quant aucun se retraient pour aler reposant,
Adont les va Bertran à l'assaillir cemonnant.
« Avant! dist Bertran, yrés-vous reculant?
Lasus sont les bons vins dont nous yrons buvant,
Et pain et char et vin que desirez tant,
Et l'or fin et l'argent et le treszor y est grant.
Par foy! quanqu'il y a je vois abandonnant! »
Qui véist soudoiers qui se vont esmouvant,
Comment contre ces murs vont ramper et montant,
Et eschielles drécier et férir en lançant,
De merveilleux estour li peust veoir le semblant.
.i. Breton escuier qui avoit nom Bertrant
Tout le premier monta dessus le mur poissant
(Bertran fu son parrin, de fons l'ala levant),
Le peñnon Bertran va tantost demandant;
Bien fu qui lui bailla : adont l'ala drèçant,
Sur une tour le mist qu'il ala conquérant.
Après lui en monta .ii.ᵉ en un tenant,
Et crioient : « Claquin! Nostre-Dame, garant! »
Et quant cil dedens virent le convenant,
A genous se sont mis, merci vont criant;
Les portes vont ouvrir et Bertran fu enz entrant.
Ainsi prist le chastel du tout à son commant
Que roy Henry lui ot donné ou temps devant.
Or oez de Bertran dont s'ala advisant!
Tous ceulz qui le chastel tinrent oultre son mant
Fist en bons grésillons envoier maintenant
Au riche roy Henry qui à Burgs fu manant,
Et lui fist présenter comme félon tirant
Qui tolir lui vouloient ce qu'il avoit vaillant
Et que Henry lui ot donné ou temps devant.
Et quant le roy Henry oy du falt l'apparant,
Tous les fist encroer à loy de soudoiant.
Ainsy ot son chastel Bertran comme devant,
Gens d'armes Espaignolz donna congié estant
Et leur donna chevaux, or et argent luisant.
Bertran retint o lui Bretons à son commant
Et maint François ausy, et se va aprestant
Pour venir par deçà en France la poissant.
Mès point n'ala Bertran les .viii. jours séjournant
Que le mareschal vint à lui c'on dit d'Audrehant;
A Bertran s'apparu et le va enclinant,
De par le roy de France li fist un salut grant
Comme tout le plus preu de ce siècle vivant.

L'onnour que le bon roy me porte tellement.
Mais ma chemise m'est plus prez certainement
Que ma cote ne fait, c'est fait évidamment [1].
Tant pour le roy Henri que j'aime loialment,
Tant pour garder la terre dont il me fit présent.
Si sui tous esbahis, n'en celerai noient,
Pour coi li rois ne fait .i. noble assamblement
De .xx.^{m} ou de .xxx. de sa très bonne gent
Et c'un bon chevetaine ne prent isnellement
Pour combatre ces gars qui li font cel torment. »
Et dit li mareschaus : « Li bon rois vous atent.
Il n'i a duc ne conte en France l'aparent [2]
Qui de vo corps véoir n'ait desir et talent.
Le connestable, voir, à qui Fiennes apent [3]
Veult rendre au roy l'espée, viellesce le surprent,
Et a dit au bon roy et fait grant serement
Qu'il ne scet homme ou monde en tout le firmament
A qui on doie faire de l'espée présent
Se ce n'est à vous, sire; chascun y a la dent.
Se vous venez en France, tant averez de gent
C'onques hons ne vit tant en .i. assamblement. »
— « Voire, ce dit Bertran; mais c'on lor baille argent:
Mal doit estre servi qu'i n'a du paiement.

« Sire, ce dit Bertran, qui tant fist à chiérir,
Par foi! je veil aler le roy Charle véir,
Et iray avec vous pié à pié sans faillir.
Tantost ferai trousser et les males emplir
Et armeures chargier pour estour maintenir,
Or, argent et joiaux pour nostre estat furnir.
En ville ne voldrai mais c'une nuit dormir,
Si vendrai ou roiaulme que chascun doit chiérir.

[1] « En Espagne ay éu à fère grandement. »
[2] ne parent.
[3] à qui France appent.

Se li rois me voloit connestable establir,
Ses soudoiers baillier pour estour maintenir,
Lor soudées briefment lor ferai déservir.
Je sai bien que li rois qui tant fait à crémir
Assamblera grant gent si li vient à plaisir;
Mais tout ce ne doit-on prisier ne chier tenir,
S'on ne lor fait argent souffisamment offrir;
Car soudoiers qui veulent lor soudées tenir [1],
Si ne sont bien paié, ilz ne veulent servir,
Et se les fait souvent fors pillars devenir. »

Tout droit dedens Sorie où il a noble tour
Porta Bertran honnour au mareschal se jour;
A dîner li donna en portant grant honnour.
Et furent tous d'acort de mouvoir sans séjour
Et de venir ensamble en France la majour.
Bertran a fait son ost assambler sans demour,
Tant qu'il ot .v.^{c} hommes armez de bon estour [2].
Tant ala ceste gent au gré du Créatour
Qu'en la conté de Foie, où il a maint estour [3],
Vindrent à .I. midi qu'il faisoit grant chalour.
Le bon conte ont trouvé tout droit à Ventadour,
Qui menoit une guerre dont il fu en errour,
Au conte d'Ermignac qui requeroit estour.
Le bon conte de Fois dont je vous fais clamour,
Quant de Bertran oy le noble pongnéour
Qu'en ses marches venoit et dedens son estour,
Encontre li ala pour li porter honnour.
« Bertran, ce dit li contes, par le mien Sauvéour!
Je vous doi bien chiérir et faire haute honnour;

[1] 17264 :
« Car soudoier qui veulent les grans routes suivir,
Et les femmes communes que hommes vont véir,
Auques d'une matière les doit-on apairir;
Car qui bien ne les paie, il ne veulent servir. »

[2] 17273 :
N'avoit que .v.^{c} hommes adont de son atour.

[3] mainte tour.

Car en ce monde n'a de vie corps meillour.
Mais de vostre bon frère, Olivier le minour,
Me plain trop malement à vous et fais clamour :
Le conte d'Ermignac sert de nuit et de jour
Et m'a porté dommage et très grant déshonnour. »
— « Par ma foi! dit Bertran, il a fait au droit tour [1],
Puisqu'il tient [2] le conte à maistre et à seignour;
En gaignant son argent, doit faire son honnor [3] :
S'autrement le faisoit il seroit traïtour.

« Gentilz conte de Fois, dit Bertran au corps chier [4],
Se mon frère gentilz [5], que je doi avoir chier,
Au conte d'Erminac c'est volu alier,
Il le doit bien servir, s'il reçoit son loier;
Ausi feroie vous, par les S. de Larmier [6]!
Et fust contre mon frère, vous voldroie garder
Puisque de vous penroie et argent et ormier. »
— « Bertran, ce dit li contes, par Dieu le droiturier!
Je vous donray d'or fin et d'argent .I. sommier,
Se vous me volez ci de vo foy fiancier
Qu'à tous jours me veilliez contre tous agardier. »
— « Et je vous en dirai [7], dit Bertran le princier :
A ce fait me veil bien de bon cuer ottroier,
Pour vous encontre tous je porterai l'acier,
Hors mis la fleur de lis, que je ne doi blécier [8];
Car jà ne me verrez armer ne haubergier
Contre les fleurs de lis, ains les veil essaucier;
Je n'en conte au surplus la monte d'un denier.
Au conte d'Ermignac vous ferai apaisier,
Et se paix ne s'en fait tout à son desirier,
Si ferai-je mon frère devers moi repairier. »

[1] il en œvr de droit tour.
[2] Ou cas qu'il tient.
[3] labour. — [4] au cuer fier
[5] germain.
[6] par les sains de Bavier.
[7] Je vous en respondray. — [8] lessier.

Puis se parti de li et pensa d'esploitier,
Jusques en Languedoc ne se volt détrier.
Là fist Bertran son nom à tous lez publier;
Là assambla Bertran maint noble soudoier;
A mil et .v.^c hommes puet-on son ost nombrer.
Là print en cheminant Bertran le chevalier
Villes, chasteaux et tours ouvrées à mortier;
Là conquesta Brandonne au traire et au lancier [1],
La ville et le chasteau conquist sans atargier,
Et si conquist ausi .v. villes à clochier [2],
Et Monpaon la ville qui moult fist à prisier.
Si conquist Marcevail [3], .I. chastel haut et fier;
Là prist le non Bertran si à monteplier,
Que de partout vient-on à lui les clefs baillier;
Et Bertran les receut ou non du droiturier,
Puis garnissoit les fors tout à son desirier,
Et leur fist faire hommage jurer et fiancier
Ou non du noble roy pour s'onnour essaucier.
Et tant ala Bertran et avant et arrier
Que le bon duc d'Anjou trouva .I. anuitier,
Qui Bertran honnoura et le volt festier.
« A, Bertran! dit li ducs, bien vous doit-on prisier;
Vostre grâce et vo non ne puet nulz esprisier:
Puis .xve avez fait plus d'Englois esmaier
Que faire ne porroie en .I. an tout entier.

« Bertran, ce dit li ducs, vous soiez bien venus!
Vous venez bien à point, par les S. de lassus!
Pour trouver aventure li païs est esmeus.
On dit que j'ai la guerre esméue tout sus;
Mais je di que non ay; car li princes crémus
Voloit dessus ma terre alever ses tréus,

[1] au branc et à l'acier.

[2] 17225 :
Et si conquist Saint-Yre, grosse ville à clochier.

[3] Montenay.

Ne il ne me prisoit valissant .II. festus.
Mais, comment qu'il en soit, je n'en soufferrai plus :
J'ai puis .III. mois conquis .XL. fors ou plus
Et vous lor avez fait ausi .I. fier salus.
Je deisse qu'o moy vous fussiez remanus;
Mais au plus grant besoing on doit estre courus.
Robin Canole a bien .XX. M. Englois ou plus,
S'en va devant Paris, de combatre esméus;
Jà ont Saine passée à Troies tout dessus,
Briefment devant Paris ce seront esméus.
A Paris vous atent mes frères li membrus,
Le gentil roy de France qui tant est esléus
Pour vous livrer l'espée dont li poins est agus;
Ne le refusez mie, doulx amis esléus.
Faites le gré mon frère, je vous jur Jhésus,
A tousjours nous serons vos amis et vos drus;
France recommandons au vrai Dieu de lassus
Et à vous en après qui estes vray escus.
Jamais après vo mort ne sera telz véus;
Car en empirant va li mondes sus et jus. »

Quant Bertran entendi le bon duc qui parla,
De l'onnour qui li dit assez le gracia
Et bien dit qu'il ne vault ne jà il ne vauldra
C'on tiengne tant de bien de lui con la voix a;
Mais son pooir a fait et tousjours le fera.
Ne sai que vous feroie ci-devant b .I. a.
Du noble duc d'Anjou Bertran se dessevra,
A mil et .V.e hommes qu'avec lui amena,
O lui le mareschal d'Odreban qu'il ama;
Vindrent en Pierregort, là où forte veille a [1].
Le bon conte receut Bertran, moult l'onnoura

[1] 17376 :
Vindrent à Pierrefort, là où forte ville a.

Et non pas le droit conte, mais son frère fu là [1].
Noble fu le disner que chascun [2] ordena,
Et aprez le disner chascun esbatre va;
Dessus le haut donjon Bertran esbatre ala,
O lui le frère au conte qui bien l'acompaigna
Et le bon mareschal qu'Audrehan justissa.
Bertran vit .I. banière [3] où grant forteresse a,
Et perçoit la banière qui ou clochier fu là;
Dedens ot .I. liepart d'or fin qui flambia.
« Hé Dieux! ce dit Bertran, qu'est-ce que je voi là?
Avez [4] à voisin Englois si prez de çà? »
— « Oïl, ce dit li sires; mal ait qui les gaigna [5]!
Il ara tost .I. an ne partirent de là.
Je ne les puis avoir; jà on ne les ara jà,
Car il y a bon vivre et forte place y a,
Et gent bien défensables, bien l'ont monstré piéçà. »
Et quant Bertran l'oy, moult fort le regreta [6],
Et puis jura S. Yves de là ne partira,
Si ara l'abaye et dedens soupera,
Et l'abbé et les moines ou cloistre mettra [7].

Bertran jus de la tour avala roidement;
Son héraut appella et li dit : « Tost va-t'en
Autour de ces vilages partout communément;
Mes gens y trouveras : di lor entièrement
Que l'abbaye m'en voix assaillir erramment;
Car remettre y voldrai l'abbé et le covent :
Englois en bouteray hors bien prochainement. »
Adont fit sa trompette sonner bien haultement;
Lors corurent aux armes ses hommes et sa gent.
Les huis et les fenestres et eschieles bien .C.
Prinrent en Pierregort partout communément

[1] * Bertran en son chastel moult noblement mena. — [2] illec. — [3] abbaie. — [4] Avez-vous. — [5] porta. — [6] assez le regarda. — [7] remetra.

Et s'en vont à l'assaut sans nul arrestement.
Le bon frère du conte de Pierregort présent
Ot à non Talerant [1] et moult ot le corps gent.
Quant il vit de Bertran trestout l'ordenement,
Aprez lui s'en ala à bel estorement
Et fist là charier .III. engins en présent
Qui cuidoit moult bien faire drécier à son talent;
Mais Bertran li a dit: « Nous n'en volons noient:
Ainçois que dréciez fussent les engins nullement
Buverons-nous du vin de laiens largement. »
Aux bailles vint Bertran pour faire parlement,
Et au fort capitaine parla moult longuement:
« Capitaine, dit-il, or oiez mon talent:
Rendez-nous vostre fort sans nul délaiement;
Si metterons laiens l'abbé et le couvent
Qui sont en Pierregort coroucié et dolent.
Vous vivez en péchié, en escommeniement. »
Et dit li capitains: « Nous n'i comptons néent;
Nous serons bien r'assouz à no commandement:
Assez puet empiétrer qui donne largement;
Car li hons est bons clers qui a assez d'argent. »

— « Cappitain, dit Bertran, rendez-nous l'abbaye. »
Et dit li cappitains: « Encor ne l'avez mie;
A qui diroie dont qu'elle seroit baillie? »
Et dit li bers Bertran : « Au roy de Saint-Denise [2];
Car voir, je sui au roy et toute ma maisnie.
Bertran du Guesclin me nomm'-on sans celise [3]. »
Et dit li cappitains : « Dame Dieu vous maudie
Et qui vous a tramis dedens ceste partie!
Plus avez de renon que homme qui ait vie,
Mais pour ce n'arez pas la nostre manandise [4].
Se vous nous assailliez, vous ferez grant folie;

[1] Taillerant. — [2] Denie. [3] faillie. — [4] manandie.

Assez y perderez de vostre baronnie,
Si n'i conquesterez la monte d'un ortie. »
— « Cappitains, dit Bertran, par les S. de Pavie!
Se par force vous pren, vous perderez la vie. »
Adont fist sa trompette sonner à la bondie,
Et sa bonne gent vont [1] commencier l'envaïe
De traire, de lancier, de jeter à la fie,
De remplir les fossez de terre, de fueillie.
Mainte eschiele fu là contre le mont drécie.
Chascun ot une targe ou fenestre chargie [2];
Pour le trait, pour le giet, li .I. brait, l'autre crie.
« Avant, ce dit Bertran, ma très noble maisnie!
J'abendons quanqu'il a dedens celle abbaye,
Chevaux, or et argent et maint drap de Nubie [3],
Couppes, hennaps, joiaux et le bon vin sur lie;
Mais mettez tout à mort celle soudoierie!
Avant à ces ribaus! lor poissance est faillie.
A Dieu le veu! les gars y lairont tous la vie. »
[T]alerant voit Bertran qui ainsi s'ensonnie [4]
Et qui montoit lassus sur l'eschiele drécie;
De sa main se saigna voiant la compaignie
Et dit au mareschal d'Odrehan chière lie [5]:
« Et quel homme est-ce ci? par la Vierge Marie [6]!
En tout le monde n'a point son pareil en vie.
Se .I. tel estoit rois en terre de Surie
Et de Jhérusalem, de cellui d'Angorie [7],
Dessoulx li metteroit toute paiennerie;
La loi de Jhésu-Crist en seroit essaucie.
Bonne vie li doint li dignes fruis de vie;
Car de sa mort seroit France anientie. »

[1] et sa gent vont esraut.

[2] embracie. — [3] Nichie.

[4] s'essonnie.

[5] d'Audrehan la bastie.

[6] Et dist le mareschal : « Je vous jure et afie. »

[7] d'Ytalie et d'Agorie.

Bertran monte en l'eschiele une targe sur li,
En l'autre eschiele fu Olivier de Mauny,
Et d'autre part Alain et son frère Henry,
Et Alain de Beaumont qui le cuer ot hardi,
Et Jehan de Beaumont, Faucon [1] et Savari,
Le gentil mareschal d'Odrehan s'i féri;
Ausi fist Talerent, qui crioit à haut cri :
«Pierregort! Sire Dieux, aidiez-nous au jour d'ui,
Afin que desnichier puisson ce mal voisin [2]
Qui nous ont desrobé et le païs honni. »
François montent amont, chascun crioit son cri;
Englois gietent sur eulx et féroient ausi
Rouges barreaux de fer et vive chaus en mi,
Et grans bois traversans [3] et maint tonnel empli.
Onques de tel assaut homme parler n'oy;
Mais toute lor défence nulle riens n'i vali,
Car Bertran entra ens et ses hommes o lui,
Et ceulx qui furent mort furent enseveli.
Lors Bertran d'une hache le cappitain féri;
Des ci jusques au dens trestout le pourfendi.
Quant Englois l'ont véu, si se rendent à lui ;
L'abaye à tous lez des nos bientost s'empli.
Bertran et li seigneur en prinrent à merci,
Et cil qui furent mort furent enseveli :
Qui est mort si soit mors, je n'i compte .i. espi.
L'abbé et le couvent furent là establi.
Sans noise et sans débat fu le chief [4] départi;
Celle nuit y souppa Bertran dont je vous di,
Et Talerent le frère du bon conte avec lui.
Le gentil mareschal d'Odrehan n'i failli,
Olivier et Alain et Henry de Manny,

[1] Fenus.

[2] 17479 :
« Afin que d'enchacier nous puissions ce maisny.»

[3] Et grans baux traverssains.

[4] fu chascun.

Olivier de Beaumont et Jehan son ami.
Et puis en Pierregort celle nuit ont dormi;
.III. jours [1] tant seulement là se sont rafreschi.
Quant ce vint au tiers jour, Bertran dont je vous di
En envoia devant le mareschal genti
Pour dire au noble roy la nouvelle de lui,
Et li dit que briefment et tost l'aroit sui;
Mais il laira ses gens ens ou païs onni [2],
Es fors qu'il ont conquis et qu'il ont bien garni;
Et que son bon abit changeroit par tel si
Que des Englois ne soit congnéu ne choisi [3].
Ainsi le dit Bertran et il le fist ainsi;
Car quant dedens Paris entra, je vous afi,
Lui .VI.ᵉ sans plus y entra à seri,
D'une coste de gris moult simplement vesti.
Avec son hardement estoit Bertran soulti;
Je croi que son pareil puis .C. ans ne nasqui.

Li gentilz mareschal ne s'i est délaié;
De Bertran se parti et a pris le congié,
Vas s'ent droit à Paris où il a maint clocher [4];
Tant fist par ses journées que dedens c'est lancié.
Droit à S.-Pol trouva le gentil roy prisié;
De Bertran li a dit qui est là aprochié,
Et de sa grant proesce li a moult retraitié;
Et par devers le roy l'a moult auctorisié,
Et qui venra briefment à cheval ou à pié.
« Hé Dieux! ce dit li rois, je l'ai bien desirié;
Car, voir, Robin Canole qui ne m'a adaignié,
Avec ses Englois sont maintenant logié
Dedens le Gastinois; sà viennent tout rengié;
A Saint-Marcel seront ains .II. jours tous passé [5],

[1] Deux jours. — [2] yci.
[3] autresy.
[4] et a fort esploitié.
[5] ains .II. jours esloignié.

De ce dit voir li rois, point ne l'avoit songié.
Devant Paris s'en vindrent li Englois afaitié [1],
Partout boutant les feus, dont c'estoit grant pitié.
A Paris ot gens d'armes à cheval et à pié,
Qui d'issir sur les champs orent grant desirier [2];
Contes et ducs y ot, maint chevalier prisié,
Qui grant volenté ont d'issir sur le plessié [3];
Mais du bon roy Charlon n'en orent pas congié,
Dont le commun estoit presque tout enragié
Et gent d'armes ausi n'en furent pas lié.
Plus volentiers issisent qu'il n'éussent mengié:
Se combatu n'éussent, si éussent-il pillié.

Ainsi devant Paris se tint Robin Canole,
Qui les Englois semont de mal faire et escole [4].
Li .I. occist .I. prestre à son col .I. estole,
Li autres .I. monstier par sa folour désole,
Li tiers fame ou pucelle par sa force viole,
Et li quars par géhine .I. prodomme afole:
A mal faire pluseurs se mettoient en mole.
Mais se Dieu sault Bertran, c'onques n'ama escole,
Il lor vausist mieulx estre trestous en lor lavole [5].

Or sont devant Paris Englois communément:
Estoient tuit d'acort de livrer le content
Et demandent bataille à la fois souffissant;
Mais le bon roy Charlon qui régna sagement
N'avoit mie conseil de faire issir sa gent,
Dont maint François y ot qui en furent dolent;
Car en Paris avoit de gent d'armes granment,
Contes, ducs, chevaliers de noble estorement;
Mais ilz n'osent issir que li rois lor défent;

[1] afichié. — [2] orent moult desirié.
[3] pavé.
[4] de fère mal escolle.
[5] trestous à la karolle.

Car Englois furent fort tant qu'à ce jour présent
.xx.^{m} combatans estoient largement.
Ainsi furent .v. jours en bel ordenement:
Attendent s'il aront bataille ne content.
Là y ot .i. Englois qui moult ot hardement,
Qui voua à Jhésu le père omnipotent
Qu'à la porte ou aux bailles de Paris proprement
Iroit férir de glaive aventureusement.
Adont se fist armer moult honnorablement [1],
Puis monta ou cheval qui cousta grandement
Et print la lance ou poing et l'escu au col pent,
La visière abat du bacin à argent;
Puis brocha le cheval qui ne cueurt mie lent.
Envers Paris s'en va courant hardiement;
Englois le recommandent à Dieu omnipotent
Et prièrent qu'il peust retourner sauvement;
Mais à ceste prière n'entendi Dieu noient,
Car l'Englois [2] y moru; vous orrez bien comment.

Seigneur, icel Englois dont je fais mencion,
Chevalier l'avoit fait Thomas cil de Granson [3].
Ausi tost que l'Englois dont ici nous parlon
Ot recéu colée et de l'onnour le don,
Adont voa le veu que devant dit avon [4].
Vas s'ent vers S.-Marcel brochant de l'esperon;
.i. escuier avoit qui jura S. Symon
Qu'avec son maistre ira pour véoir sa façon.

[1] à son commandement. — [2] Car de glaive.

[3] Qui estoit connestable en icelle saison,
Au gentil connestable qui tant ot de renom
A cui Edouard ot donné commission
De mener les Anglois à sa commandison.
Avec Canolle fu, qui des maulx fist foison.

[4] 17585:
Adont voua à Dieu qui souffri passion
Mais ne descendra du bon destrier gascon
S'aroit féru aux bailles de la cité de nom
Ou du noble faubourc qu'est S. Marcel, ce dist-on;
Ou qu'il aroit jousté à sa devision
A aucun chevalier ou à homme de nom.
Dolent furent Anglois quant oïrent la raison;
Assez l'en a blasmé Thomas cils de Grançon,
Aussi fist Carvalay c'on appelle Huon;
Mès cil ne fist pour eulz la montance d'un bouton.

Quant l'Englois aprocha la porte et le porton
Bien le virent François dont il y ot foison.
Monseigneur de Hangiet[2] y estoit en son non,
Armé de toutes armes à sa division;
Son escuier apele et li dit à haut son :
« Or tost, vien-moi lacier mon bacinet roion[3],
Si me baille l'escu et la lance au penon.
Je voi droit ci venir d'un Englois la façon;
Honte seroit pour nous se dessus ce sablon
Ne trouvoit qui joustât à li .I. horion. »
Adont fu adoubez à sa division,
La lance tint ou poing, s'ot l'escu au lyon;
Vas s'en contre l'Englois à coite d'esperon,
Et l'Englois contre li : ne le prise .I. bouton.
A l'aprochier se sont féru de tel randon
Que chascun de son glaive fist alors maint tronçon.
Li sires de Hangiers s'i prouva con preudon :
La main mist à l'espée et tira de randon;
Mais le cheval qu'il ot s'espaula, ce dit-on,
Tant du fais de jouster quant de l'estorcion
Couvint que li chevaux chéist ens ou sablon.
Quant son cheval chéi, excuser le doit-on
Celui qui est dessus par voye de raison.
Quant l'Englois vit chéoir le chevalier de non,
Adont prist de son glaive le plus maistre tronçon
Pour occirre et tuer le chevalier baron;
Et le semonnoit fort de mettre à raençon.
Et jà li éust fait ennoy et cuisenson,
Quant à li sont venu .IIII. bon compaignon
Des gardes de la porte de coi nous vous parlon :
L'Englois ont assailli entour et environ;
Tant li donnent de cops qu'il ne sent se mal non.
Par force l'abatirent du destrier ou [sablon][4],

[1] ponthon. — [2] Hangest. [3] roon. — [4] *sablon.

Et quant son escuier aperçut la façon,
A son maistre cria : « Défendez-vous, baron!
Je vois querir secours à Thomas de Granson. »
Adont prist à brochier, si monstra le talon.

Or est li chevaliers à la terre abatus;
Des .iiii. chevaliers fu tellement férus
Qu'il fu mors et occis, de son tamps n'i a plus [1].
Son cheval s'enfui par dessus ces palus,
Qui estoit trestout noir, moult fu grans et corsus.
Là vint .i. chevalier qui fu preux et membrus,
De Raineval [2] tenoit les rentes et les tréus;
Le bon cheval saisi, qui n'i atendi plus;
Et l'escuier Englois qui c'estoit trés desus [3]
Fu sui tellement qu'en la fin fu mis jus [4].
A Thomas de Granson fu li fais despondus
Et à Canole ausi, qui moult estoit ses drus;
Moult en furent troublez, dolant et irascus.
Pluseurs Englois y ot, s'on les eust créus,
Pour donner assaut fussent devant Paris venus;
Pluseurs en y avoit qui faisoient refus,
Car à Paris avoit .viii. contes et .ii. ducs,
Et grant foison de gent en armes esléus.
Sachiez que d'Orléens y fu li ducs membrus
Qui fu oncle du roy qui Dieux face salus,
Et si fu de Sansoirre le conte porvéus,
Et de Nerbonne [5] ausi, où il a riche murs.
I fu li bons viscontes et ses frères Porrus,
Li quens de Dampmartin ne se tint mie sus.

Dedens Paris estoit li contes de Joigni,
Celui de Tarquainville, de Porcien ausi,

[1] de sa vie n'est plus. — [2] Raynneval. [4] *Et fu mors et ocis et dévestu tous nus.
[3] qui s'en traoit ensus. [5] Et d'Auvergne.



Et Jehan de Vienne, .I. chevalier genti,
Le conte de S.-Pol qui le cuer ot hardi,
Et de Braine y estoit le conte seignori;
Et c'estoit avec eulx Berendart de Jenci,
Li sires de Fontaines, icellui de Sampi,
Gautier de Chasteillon et de Houdain Henri,
Et Robert d'Estrumel, chevalier agenti;
Dedens Paris y ot, à ce que dire oy,
.x.m soudoiers sans les bourjois gentis.
A ce jour fust issus de Paris, je vous di,
D'ommes .XL. M. armé et fervesti
Et la ville gardée contre tout anemi;
Mais au roy ne plaisoit, ains moult défendi
Nulz ne voist sur les champs, ne main ne avespri,
Pour bataille livrer; car li rois attendi
Que Bertran du Guesclin fust venus devers lui.
Et tant ala la chose, si comme j'entendi,
Qu'Englois furent .V. jours et près que le demi
Logiez devant Paris, de mal faire aati,
Et tant qu'il se trouvèrent de vivres desgarni;
Car li païs estoit desrobé et gapi.
Si orent à conseil qu'il seront resorti:
A deslogier de là se sont tuit assenti;
Car avant la famine qui sousprit ces gens-ci,
Gens d'armes chastioient nostre gent par tel si
Qu'espardre ne s'osoient par le païs genti
Que tost ne fussent pris, attrapé et saisi.

Ce des Englois le fait recorder vous voloie,
Comment se départirent et alèrent lor voie
Et comment il menèrent avec eulx belle proie,
Tant de bons prisonniers à qui forment ennoie [1],
Je sai bien de certain que je trop vous tenroie [2],

[1] Et de joyaux ausy que chascun raençon envoye.   [2] que je vous ennoieroie.

Et je tente à mettre [1] que volentiers diroie
Comment li bers Bertran, que li corps Dieux avoie,
Vint ou païs de France où on crie Monjoye :
De ce que tant demeure au roy de France ennoie ;
Mais briefment le verra dedens la maison soie.
De Canole dirai qui s'en ala sa voie
Et monseigneur Thomas de Granson le convoie.
Hue de Cavrelay, qui au cuer n'ot pas joie,
Dit à Robert Canole : « Par tous les S. c'on proie !
J'ai si grant duel au cuer, poi a qu'il ne m'ennoie [2] :
Quant bataille n'avons, point n'en ai au cuer joie ;
Tous les barons de France ne prise .I. poi de croie.
Se Bertran du Guesclin, que jadis compaignoie
Avec le roy Henri en Espaigne la coie,
Fust avec le bon roy qui doit crier Monjoie
Et il li éust dit : « Bertran, je vous ottroie
Mes gens et mon pooir paiant de ma monnoye,
Et faites tant qu'Englois jamès je ne revoie,
Tost fussiens combatus ou en champ ou en voie [3]. »
Dit Thomas de Granson : « J'ai fain que je le voye,
Car pour son grant renon, volentiers le verroie ;
Il n'a mie .III. jours qu'en mon dormant songoie
C'un aigle m'assaloit et je me défendoie ;
Mais trestoute ma force ne gent que je menoie
Ne pot à moi valoir .I. petit fil de soie,
Que [de] cel aigle ci que tous dis defuioie [4]
Ne fusse si prez pris delez une sausoie,
Que ne me convenist chéoir. Je qu'en diroie ?
Je vi que de ses elles tous acouvers j'estoie,
Et me voloit beschier ès yeux dont je véoie :

[1] Mès je tens à matière.

[2] par poy que ne me noye.

[3] 17702 :
« S'ainsy fust com je di, par tous les sains c'on proie !
Il a un moys passé, pourquoy lesseroie,
Que combatu feussiens en champ ou en praie. »

[4] 17709 :
Que par cel aigle cy toujours je définoie.

Les yeux m'éust crevez, mais à lui me rendoie.
Ne sai que c'est à dire, tous li cuers m'en effroie. »
Et dit Karenlouet : « S'ainsi songié avoie,
Je m'en yroie voir là où Bertran saroie;
Sans bataille livrer à li me renderoie :
C'est l'aigle qui en France fera crier Monjoie. »

Or s'en vont li Englois, France vont eslongent;
En cheminant s'en vont tout le païs gastant:
Ardent villes, chasteaulx, mainte maison poissant,
Et dames et pucelles vont souvent efforçant.
A .x. lieues entour les va chascun fuiant :
Cilz qui chiet en lor mains il se tient meschant;
A poureté ont mis maint bon riche marchant.
Nos gens d'armes françois les vont fort chastiant [1];
Gautier [2] de Chastillon les va de prez suiant
Et Oudart de Coucy [3] le noble combatant
Et de Viaux [4] Jehan à l'aduré talent,
Et celui de Sanssoirre qui cuer ot d'amirant [5];
Monseigneur de Hangez [6] ne s'i va oubliant,
Le nobile viconte de Nerbonne la grant,
Et le conte d'Aussoirre qui fu entreprenant,
Et li sires qui fu Raineval gouvernant
Et maint bon chevalier, je n'en sai nomer tant,
Poursuirent Englois qui se vont eslongnant [7].
Assez y ont conquis nostre gent souffisant,
Et maint noble prison alèrent conquestant;
Maint prisonnier François alèrent rescouant,
La proie et le bétail vont aux Englois tolant.
Quant espardre se cuident, ainsi c'on va fuiant,
Rassembler les convient ou à morir en champ.
A paine et à meschief en mésaise endurant,

[1] costiant. — [2] Gauchier. — [3] Renty. — [4] De Vienne.
[5] c'on doit dire devant. — [6] Changiers. — [7] deslogant.

Alèrent tant Englois et tant vont esploitant
Que Loire la rivière alèrent traversant.
Vers la cité du Mans, là se vont-il traiant.
Or est tamps c'on vous die du nobile Bertran
Qui par son grant malice ala tant cheminant,
Lui .v.ᵉ sam plus, comme dit li rommans.
Il fu dit au bon roy qui tant fu avenant
Que encontre Bertran alast tost envoiant
Bureau de La Rivière son chambellen plaisant.

Contre Bertran s'en va Bureau de La Rivière;
Ausi tost qui le vit li monstra bonne chière
Et li geta au col ses .II. bras par derrière,
Puis le prist par la main sans pensée lanière :
De lui bien honnerer savoit bien la manière.
Bertran ala o lui sans trop longue prière;
A S.-Pol sont venu le bon manoir de pierre :
Là trouvèrent le roy séant en sa chaière
Qui lors aplanioit une blanche lévrière.
Si tost qu'il vit Bertran qui ot cuer d'empèrere [1]
En estant se leva de très lie manière,
Bertran prist par la main et li dit : « Par S. Père [2] !
Vous soiez bien venus en ma cité plainière !
Trop avez demouré en Espaigne la fière.
Garder vous covendra de France la frontière,
Et visiter Englois que la passion fière,
Qui par nostre royaulme vont portant lor banière [3]
Et ont bouté les feus où on vit la fumière,
C'on les pooit véoir de Sainte-Geneviève. »
— « Sire, ce dit Bertran, n'est-ce pas la manière?
Là où n'a point de chat la soris se tient fière. »

Bertran du Guesclin s'ala agenoillier;

[1] d'emperière. — [2] Pierre.

[3] 17770 :
Près de Paris ont fait lever leur poucière.

Mais li rois par la main l'ala tantost lever [1] :
« Bertran, ce dit li rois, certes je vous ai chier;
Maint noble messagier vous ai fait envoier.
Or estes-vous venu, s'en doi Dieu gracier;
Mais de vostre venue ne donroie .I. denier
S'à trestout mon voloir ne volez obligier
Et prendre aucune office se le vous veil baillier [2].
Ou monde n'a de vous plus eureux chevalier,
Ne plus hardi aux armes à estour commencier,
Ne qui veille son corps en riens mains espargnier;
Et pour ce vous voldrai .I. office baillier
Telle que pour vo corps en honnour essaucier
Connestable serez, se je sai adrécier,
Par tout nostre royaulme garder et essaucier [3]. »
— « Sire, ce dit Bertran, ne me veilliez noier :
N'est mie connestable pour vo droit desrainier
Li bons sires de Fiennes pour vo droit chalengier ? »
— « Bertran, ce dit li rois qui tant fait à prisier [4],
Le bon sire de Fiennes, qui est bon chevalier
Et qui nous a servi sans point de varier,
Est désormais vielx hons pour estour commencier,
Pour les routes suir et toute nuit veillier.
Il a rendu l'espée et y veult renoncier,
Et m'a volu ausi de sa foi fiancier
Que se il avoit tout le monde à débaillier [5]
Et il vosist avoir .I. bon gonfanonnier
Pour sa terre garder, son païs [6] essaucier,
A nullui fors à vous ne le voldroit baillier. »
— « Sire, ce dit Bertran, je vous veil conseillier :
Vous ferez assambler demain à l'esclairier

[1] drécier.

[2] « Car vous avez la grace par le monde plénier. »

[3] 17789 :
« Et vous donroie l'espée qui la pointe a d'acier
Pour tout nostre royaume garder sans empirier. »

[4] qui bien savoit régner.

[5] 17800 :
« Que c'il avoit le monde tout entier à baillier. »

[6] et son pris.

Ducs, contes, chevaliers et vo conseil entier
Et de Paris ausi maint bourjois droiturier;
La vostre volenté lor veilliez desrainier,
Et se il sont d'acort de faire vo plaidier,
De vostre voloir faire sui prest de commencier;
Mais on ne doit tel chose sans conseil apointier. »
Adont li va li rois ses bras au col lancier.
Li soupers fu tous prest, s'assirent au mengier :
Moult honnera Bertran nostre roy droiturier;
Et fist la nuit pourtendre et bien appareillier
Une chambre où Bertran ira la nuit logier.
De draps à fleurs de lis ouvrées à ormier
Fu la chambre tendue qui fu painte à ormier [1]
Ainsi con pour le roy o le corage entier [2].
Bertran dont je vous di, dont chascun doit prier,
En celle chambre volt dormir et sommelier
Jusques à landemain qui déust esclairer,
Que li bons rois gentilz oy messe au moustier;
Puis manda son conseil, que n'i volt atargier,
Ducs, contes, chevaliers, bourjois et escuier.
Des bourjois de Paris y ot demi-millier;
Le prévost de Paris ne s'i volt oublier
Et des marchans ansi le prévost droiturier.
Tant de monde y ala, ne le saroie nombrer [3].
Adont parla li rois de France l'éritier,
Et dit mainte parole dont il fist à prisier.

« Seigneur, ce dit li rois qui Charles fu nommez,
A mon commandement estes ci assamblez;
Voirs est, nostre royaulme a esté moult grevez,
Et ore et autrefois très fort suppéditez

[1] et avant et arrier.

[2] 17819-17822 :
Ainsi que [pour] son corps le fist appareiller
Une chambre où Bertran yra la nuit couchier
Jusques à lendemain que vint à l'esclairier.

[3] nul ne le sot esprisier.

A tort et sans raison des Englois redoubtez.
J'ai éu moult à faire depuis que je fu nez;
Et de ceulx qui déussent garder mes héritez [1]
Et qui juré m'avoient et foi et loiaultez
M'ont au jour d'ui [2] failli et m'ont les dos tornez.
Et je ne sui c'uns hons, vous le savez assez;
Il n'i a en moi force, fors ce que m'en donnez.
Se dedens mon royaulme estoie seul alez [3]
Et sceusse [4] tout l'avoir qui onques fu fondez,
Tout ce ne me vauldroit la monte de .II. dez:
De son païs n'est pas sires qui n'est amez.
Et pour ce que je veil bien acomplir vos grez
Et faire le proufist de nostre royaultez,
Veil qu'au gré de chascun soit fait et ordenez,
Par coi nos anemis puissent estre grevez,
Connestable gentilz dont nous serons gardez.
Li bons sire de Fiennes, connestable nommez,
Qui du sanc roial est et de hautain lieu nez,
Devient frailes et viel, à nous c'est excusez,
Et l'espée rendue, voiant tout nos barnez;
Et m'a juré sur Dieu qui maint en trinitez
Que il ne scet ou monde nul si enduretez
A qui fust mieulx séant l'espée en véritez
Qu'à Bertran du Guesclin qui de nous est amez [5]:
Se ce vous samble bien, ainsi soit acordez.
Dites-en vo plaisir et vostre volentez. »
Là n'i ot chevalier, prince, conte ne per,
Escuier et bourjois qui ne soit escriez :
« A Bertran! à Bertran! l'espée li livrez!
Voir, s'il est connestable Englois seront grevez. »

Quant li rois Charles ot sa bonne gent oïe,

[1] a nous estre alliez.
[2] M'ont au besoing.
[3] remez. — [4] Et s'eusse.
[5] mandez.

Lors a dit haultement : « La noise soit laissie;
Combien qu'à vostre gré soit la chose bastie
Et que j'aie conseil demandé ceste fie
Pour faire tout le gré de ma gent seignorie,
Sans préjudice soit; oiez que je vous die;
Car je puis connestable faire à ma commandie
Du mendre chevalier de ma court enforcie;
Mais je voloie bien, ne le celerai mie [1],
Le proufist du roiaulme que j'ai en ma baillie. »
A ce que li rois dit tout homme s'i ottrie.
« Or çà, ce dit li rois, Bertran, je vous en prie,
L'office recevez de la connestablie.
Par ceste espée-ci à la pointe aguisie
Vous mes en vostre main toute ma seignorie
Et toutes mes gens d'armes et toute ma maisnie
Pour mener tout partout à vostre commandie;
Mettez paine que France soit tantost resjoye
Qui par Englois a tant souvent esté blécie. »
— « A, sire! dit Bertran, vous m'offrez courtoisie.
L'office est bel et bon, ne l' refuserai mie :
Puisque Jhésu-Crist m'a ceste honnour envoye,
Se je la refusoie je feroie folie.
Mais .I. don vous requier pour vostre courtoisie,
Qui n'est mie trop grant, je vous acertefie,
Que jà la vostre honnour n'en sera amendrie;
Se ce don refusez, dame Dieu me maudie,
Se cest office-ci n'est par moi renoncie. »
Et dit li nobles rois : « Bertran, je vous em prie,
Dites quel don volez, ne l' refuserai mie;
Mais que ne demandez ma couronne jolie
Et ma noble moullier que je tien à m'amie. »

17874-17875 :
« Mais je vouroie bien fère au gré de partie
Au proffit du royaume dont j'ay la seignorie. »

— « Nennil, ce dit Bertran; par Dieu le fruit de vie,
J'ai d'une fame assez et trop de la moitie.

« Sire, ce dit Bertran, je vous en dirai tant :
De la connestablie vois l'office prenant
Par tel condicion que dirai maintenant,
Que s'on vous va de moi nulle riens raportant,
Ainsi c'aucun traître vont à la fois lobant,
Que de chose c'on die homme n'iray[1] créant,
Ne pis ne m'en sera en jour de mon vivant
Jusqu'à tant que celui qui va[2] murmurant
En ara raconté par devant moi autant
Comme dit en ara ainsi qu'en dénonçant. »
Et dit li nobles rois : « Je le vois accordant. »
— « Sire, ce dit Bertran, et je mieulx ne demant. »
Adonc reçoit l'espée, présent chascun voiant,
Et baisa en la bouche le riche roy sachant.
Ainsi fu connestable Bertran dont je vous chant;
Gens d'armes vont à lui cuer et corps présentant,
Et Bertran les ala doulcement recevant.
Longuement n'ala mie Bertran là reposant,
Ains jura dame Dieu le père tout poissant
Que les Englois ira bien briefment poursuiant
Et les combatera ains lonc terme passant.
Au roy en est venus, argent va demandant.
Li rois li fist livrer en fin or reluisant
La paie de .M. hommes .v.^{e} ensuiant
Pour .II. mois seulement; et quant li bers Bertran
Voit si petit d'argent, au roy a dit errant :
« Gentilz rois, dit Bertran, par le mien essiant!
Voi ne ci pas argent pour faire .I. fait vaillant;
De .M. et .v.^{e} hommes que vous m'alez paiant
Combatre n'en puet-on .xx.^{m} en poussant[3].

[1] n'yrés. — [2] yra.

[3] .xx.^{m} Anglois vaillant.

Alez rompre ces cofres où il a d'argent tant:
Eschars princes n'ira jà honnour [1] conquérant.

« Sire rois, dit Bertran, je vous di sans cuidier,
Jà ne servira bien qui n'ara bon loier. »
— « Bertran, ce dit li rois, vous en irez chacier [2]
Nos anemis félons et de prez costier
Sans combatre à plain champ et sans eulx défier,
Tant qu'assamblé arez maint noble soudoier. »
Et dit Bertran : « Je veu à Dieu le droiturier,
Se je les puis trouver en voie n'en sentier,
En eulx me bouterai comme leu en bregier;
Et fussent .xx. contre .i., je n'i compte .i. denier.
Je vous commande à Dieu et au corps S. Richier;
A Quen en Normandie, là m'irai herbergier,
Là ferai ma semonce pour Englois empirier;
A tous ceulz qui vendront donrai-je bon loier.
Briefment arai bel ost sur moi à justicier,
.iii.m ou .iiii.m, je l'otroi de légier.
Or sera grant meschief s'on ne les puet paier;
C'est ce qui a apris gens d'armes à pillier,
Par maisement paier et convoier arrier.
S'en vo trésor n'avez fin argent et ormier,
S'empruntez à vos gens : vous n'avez officier
Qui ne finast d'or fin, je croi, demi-stier [3].
S'ausi bien je savoie jouer d'aucun mestier,
Comme faisoit Basin et Maugis le guerrier,
Ces chapperons forrez iroie reverchier;
Je saroie assez tost qu'il a en lor gregnier [4].
A tel gent déussiez emprunter sans targier,
Car li aucun le gaignent à tort et de légier. »

Bertran du Guesclin mie ne s'arresta,

[1] homme. — [2] hardier. [3] sextier. — [4] forgier.

Au bon roy prist congié, de Paris se sevra;
Moult noble compaignie avec lui mena.
A Quen en Normendie sa semonce nonça;
Gens d'armes à tous lez s'en vont où il ala,
Pour le renon de lui chascun le desira;
Tel ne l'eut onques veu qui grant bien en compta.
Et tant ala Bertran et si bien esploita
Qu'il est venus à Quen [1], où on le festia.
Gens d'armes à tous lés alèrent par delà:
Pour mil et .v.^{c} hommes l'argent du roy pris a;
Mais plus de .III. milliers avec lui en trouva,
Et Bertran les reçoit, homme n'en refusa [2].
Quant argent lui failli, oiez dont s'avisa:
A sa fame espousée privéement manda
Qu'elle le voit véoir plus tost qu'elle porra,
Le plus honnestement que faire le porra [3],
Et toute sa vaisselle face amener là,
Pour ce que court plainière, ce dit, tenir voldra.
La dame ne sceut mie à coi Bertran pensa:
Il pensoit à prester au roy tout quanqu'il a;
Et la dame pensoit que Bertran qui l'ama,
La desirât avoir pour baillier de cela.

Or fu Bertran à Quen qui sa fame ot mandée,
Qui tant fu gracieuse, sage et bien emparlée;
Moult estoit en science profondément fondée,
Et de haut lieu estoit ausi estraite et née
Et fu de Ragueniaux [4] de Bretaigne la lée [5].
Au noble Bertran c'est noblement présentée,
Et quant Bertran la vit, estroit l'a acolée,

[1] Caen.

[2] 17972:
Et Bertran les retint, homme nul n'en cassa.

[3] saura. — [4] Regneval.

[5] 17987:
Jadis l'ot maint baron à femme demandée,
Mais Bertran enama pour sa grant renommée.
Bien savoit de Bertran toute la destinée
Es ars se congnoissoit, car femme fu lettrée.

En sale sont alé qui de biens fu pueplée :
Là donna à disner Bertran celle journée
Aux barons, chevaliers dont grant fu l'assamblée.
La vaisselle Bertran fu sur table monstrée :
Là fu mainte noblesce en sale regardée ;
Là ot maint chevalier de grande renommée ;
Li gentilz mareschal d'Odrehan l'amirée [1],
Et monseigneur Jehan de Vienne la lée
Qui puis fu amiral de mer qui est *salée ;*
Olivier de Cliçon estoit en l'assamblée,
Qui puis fu connestable de France la pueplée [2]
Après la mort Bertran qui tant ot renommée.
Avec ceste gent-ci dont j'ai fait devisée
Fu Alain de Beaumont qui moult ama merlée,
Et son frère Jehan où honnour fu plantée ;
Olivier du Guesclin y fu à la journée,
Qui fu frère Bertran à la brace quarrée,
Et le conte du Perche qui la chière ot membrée,
Et celui d'Alençon et Pietre de l'Estrée,
Et maint autre baron dont ne fais devisée :
Noble fu le disner à icelle journée.
Bertran tint court plainière par telle destinée
Que chascun qui fu là disoit en sa pensée
C'onques à court de roy tant éust renommée
Ne virent faire .I. jour chose mieulx ordenée
Ne tant d'estranges més servir à la volée.
La vaisselle Bertran fu là moult regardée ;
Car par moult estoit grant et richement ouvrée.
Olivier de Cliçon parla sans demourée :
« Sire Bertran, dit-il, ne me faites celée
De ceste gent qui est par deçà arrivée.

[1] la minée.

[2] 18000-18001 :
Car il estoit François, devenus celle année
Et moult greva Anglois au fer et à l'espée.
Tant mist d'Anglois à mort sans raençon ordonnée
Que bouchier l'appeloient celle gent effraée :
Le bouchier de Cliçon, ainsi fu sa huée.

.III.m soudoiers et plus, à ma pensée,
Vous sont venu servir en iceste contrée
Pour aler sur Englois à banière levée,
Et li rois qui de France tient la terre honnorée,
Que pour .M. et .V.c n'a monnoie comptée;
Et se sont refusé, je doubt en ma pensée
Qu'avec les Englois ne facent retournée,
Où une grant compaigne en sera eslevée [1]. »
— « Sire, ce dit Bertran, par la Vierge honnerée!
Tuit seront retenu à gaige et à soudée,
Et fussent telz .II. tamps, pour commencier merlée,
J'arai assez argent et monnoie dorée.
Ne véez la vaisselle dont la sale est pueplée [2]?
Par ma foi! je ne l'ai plévie n'espousée :
Bien m'en puis départir tout à ma desirée.
Au roy les presterai jusqu'à une journée
Qu'Englois paieront tout ains l'année passée. »

Noble fu le dîner, nulz hons ne vit grigneur;
Moult fu sage Bertran et moult savoit d'onneur :
Là fu moult honnorée sa moullier de valeur.
Et Bertran, quant ce vint droitement au tiers jour,
Trestoute sa vaisselle, sans penser à folour,
Engaiga et vendi et livra par tel tour
Que tous les chevaliers et soudoiers d'onnour
Retint et soudoia, et paia sans errour
.III.m combatans dont il fu conductour.
Assez en y avoit qui orent poi atour;
Bertran les pourvei d'armes et de conrour,
Vitailles fist chargier, pourvance de valour,
Et fist signifier environ et entour
Que chascun aprez li s'en voist, et sans demour,

[1] 18028 :
« Tant de gent ne povez retenir à soudée. »

[2] comblée.

Droit au Chastiau de Ville, où il a belle tour :
Là voldra ordener ses os par tel atour
Que des Englois, ce dit, aprochera la flour
Qui entour Pontvalain prenoient lor séjour.
Or aproche aux Englois une perte grignor,
Ainsi con vous orrez recorder sans demour.

Bertran du Guesclin, quant ot paié sa gent,
Tant de sa grant vaisselle comme de son argent
Dont il avoit d'Espaigne aporté largement,
D'eulx très bien aprester lor fist commandement,
Comme pour eulx défendre, se beson lor en prent.
Et bien a dit Bertran qu'assez prochainement
Lor fera déservir les soudées c'on prent.
Point ne c'est arrestez Bertran au fier talent ;
De son ost aprester a fait commandement.
Lors véissiez haubers aprester vistement,
Bacinés refourbir, resclarcir ensement,
Et espées fourbir dont li acier resplent,
Et enhanter ces fers de glaive gentilment,
Et ces chevaux ferrer et cloer fermement :
Chascun en son endroit se pourvoit sceurement,
Et dit li .1. à l'autre à la fois et souvent :
« Vive ce Bertran! vive qui règne tellement!
Qui ne nous laira mie ci vaquer [1] longuement
Et n'atendera mie qu'Englois nésunement
Le viengnent quérir sà, n'assigier nullement ;
Ainçois ira sur eulx bien et hardiement.
A tel homme doit-on donner or et argent,
Et baillier soudoiers à son commandement
Et l'espée baillier qu'à connestable apent. »
— « C'est voirs, ce dit li autres, par les S. d'Orient!
Nous serons trestous riches assez prochainement. »

[1] purgier.

Or dirai de Bertran à l'aduré talent :
Quant lui et les seigneurs furent prest bonnement,
Le congié demanda à sa fame au corps gent :
« Dame, ce dit Bertran à l'aduré talent,
Vous demourrez droit ci asseuréement,
Et se vous amez mieulx à Roche-Deriant :
Vous y poez moult bien aler à vo talent;
Car le duc d'Orléens m'en fist jadis présent.
Veilliez prier pour moi à Dieu du firmament
Qu'à joie me ramaine en cestui chassement :
Mès ne retournerai en cestui tenement
S'arai éu estour, bataille et content
Contre le connestable d'Engleterre vraiement
Ou le sien lieutenant qui moult a hardement :
C'est Thomas de Granson, si le nomme la gent,
Huon de Cavrelay, Cresolle [1] ensement,
Et Canole qu'orgueil demaine tellement
Qui ne prise François .II. deniers seulement. »
— « Sire, ce dit la dame, je prie au Sapient [2]
De mort et de prison vous gart entierement,
Et si vous pri qu'en vous aiez ramembrement
Des jours qui périlleux puéent estre souvent.
Devant Nadres faillistes à mon commandement;
Se créu éussiez tout mon enseignement,
Jà perdu n'éussiez en estour n'en content. »
— « Dame, ce dit Bertran, je sai certainement
Qui sa fame ne croist, à la fois s'en repent. »

De Quen [3] en Normendie ce départi Bertran,
Au noble cappitain en va congié prenant [4].
Là oïst-on sonner maint cor et olifant,
De moult haut instrument jouer en déduisant.

[1] Cressoualle. — [2] sacrement.
[3] Des Kan.
[4] 18112 :
A noble compaignie s'en va de là partant.

Là péust-on véoir maint destrier auferrant,
Et lances et escus, maint bacinet luisant :
De la clarté des armes vont li champ reluisant [1].
Au bon Chastiau de Ville est arrivez Bertran [2],
.I. jour et une nuit s'i ala reposant.
A tant et vous venu .I. héraut en présent
Qui estoit à Thomas de Granson l'avenant;
Devant le ber Bertran s'ala agenoillant,
De Dieu le salua le père roy amant.
« Or sus, ce dit Bertran, dites vo couvenant.

[1] verdoiant.

[2] 18118-18131 :

Bertran fu conjoys de maint bourgois poissant;
Et sa moullier ausi si le fu convoiant,
Maint parler lui a dit dont je m'iray taisant.
Quant vint au congié prendre, pluseurs vont lermoiant.
Vers le Chastel de Ville va Bertran chevauchant;
Tant ala Bertran que léans va entrant,
O lui les grans seigneurs qui le vont compaignant;
Car toujours li mieulx servi sont toujonrs li plus grant.

A Pontvalain estoient li Anglois de nom :
Premiers y fu Thomas cil de Grançon
Qui du connestable fu lieutenant, ce dit-on;
Hue de Carvalay y fu, ce dit-on;
Et Cressoualle aussi à la clère façon,
Et Gillebert Giffart, un chevalier de nom,
Et cil de Holegreve qui David ot à nom,
Et Hennequin Aquet et Guy, son compaignon,
Et Gieffroy Ourcelay au fourchu menton;
Thomelin Folifet oublier ne doit-on,
Et de Jennes Richier et son frère de nom.
Bien estoient Anglois en icelle saison
Quatre mil ou plus, toute gent d'éleccion.
A conseil sont alez tuit li hautain baron :
« Seigneur, ce dit Thomas, oez ce que diron :
Il y a en ceste route maint baron de grant nom
Qui [sont] plus suffisans de moy, bien le scet-on.
Mais il plaist au bon roy qu'Edoart a nom
Que je soie nommez lieutenant par raison
Du noble connestable qui par vraie achoison
Ne puet venir de çà pour commencer trençon.
Si vous vueil tous prier entour et environ
Qui sara conseil qui nous puist estre bon
Ne nous soit point cellé, qar il en est saison;
Car nous avons à fère encontre un fier lyon,
Bertran de Claquin, trop bien le congnoisson.
On l'a fait connestable puis un pou de saison,
Et il a avec lui de gent de noble renom.
Pour estre en l'office on monde n'a si bon.
On m'a dit qu'avec lui est le sire de Cliçon
Qui nous a relainqui pour certaine achoison;
Au fort prince de Galles que prisier doit-on
A hommage rendu, fiance, foy et non,
Et l'a fait deffier en son palais de nom :
De tant valons-nous mains, c'est .I. fier champion,
Car d'amour d'omme, voir, il ne donne .I. bouton
Ne que fait .I. bouchier à tuer .I. mouton,
Et pour ce l'appell'-on le Bouchier de Cliçon. »

Huon de Carvalay et Cressoualle ausi
Se sont parti de l'ost sans fère nul détry
Et vont de fort en fort, com Anglois sont coati,
En disant : « Armez-vous, biau seigneur et ami;
Et en alez en l'ost, où nous arons l'estri.
Pardevant Pontvalain vous tenez saisy;
Là vous verra Bertran ains .III. jours et demi,
Là gaignerons honnour, nous serons enrichy;
Là seront les François maté et desconfy,
Car nous serons bien .III. contre .I., je vous afy. »
Et quant Anglois oyrent ce que cil ont di,
Il n'y ot oncques celui qui n'ait dit : « Je l'otri. »
Lors se sont ordonné, aprestez et garny.
De eulx vous vouray lessier, et diray sans détry
De Thomas de Grançon et de sa gent aussi :
.I. hèraut appella qui de sens fu garni;
Dist Thomas de Grançon : « Hèraut, entent à mi,

Vous estes à Thomas de Granson, je m'en vant;
Car ses armes portez ou tunique apparant. »
— « Sire, vous dites voir, dit li héraux poissant;
A vous m'a envoié, jà ne l'iray celant.
Or dirai, s'il vous plaît, ce qu'il vous va mandant.

A Bertran t'en yras, qui tant est enrichy,
Qui à Chastel de Ville est logié, tant t'en dy.
De par moy lui diras et à sa gent aussy,
A trestous les seigneurs qui sont avec lui,
De par les capitaines qui sont avecques my
Et qui sont avec moy briefment ressourcy,
Que nous li requérons la bataille et l'estry,
Et leur nomme le jour et la place aussi;
Et se briefment n'avons la responce de lui,
Se assalir ne nous vient de sur le pré joly,
Nous l'yrons assaillir vraiement par tel sy
Que d'un costé et d'autre y ara maint ocy.
Vécy une lettre où mon séel pent cy;
A Bertran la livres c'on tient à si hardy.
Quant léue l'ara et la teneur aussi,
Tout ce qu'il respondra ne metez en oubli. »
Et le héraut la prent et dist : « Je m'y ottry,
Or ne me donnez cheval de courre à main vy,
Et argent pour avoir des vivres sans nul sy;
Car par les guerres sont les vivres enchéry;
Mais qui a de l'argent toujours à bien chevy. »

Or s'en va le hérant : tantost fu bien montez
Et prist or et argent qui là lui fu livrez;
Sa lettre n'oublia, de là s'est dessevrez.
Or s'en va le hérault et par champs et par prez;
Tant ala jour et nuit le hérault honnorez
Que de Chasteau de Ville qui est bien creteléz
Perçut la noble tour qui estoit fort assez.
Heure de vespres fu, ce dit l'auctoritez.
Entour le Chastel voit pennons à tous costez,
Et loges de feuillées; n'y ot tentes ne trefz,
Car Bertran pour partir estoit tout aprestez;
Car du fait des Anglois savoit li bers assez
Par certaines espies dont il estoit amez.
Ainsi que le hérault dont vous oy avez
Aprocha du Chastel dont vous oez,
Trouva desus les champs au lez des forestz
.I. héraut qui estoit Claquin appellez;
Héraut estoit Bertran Claquin nommez,
Et repairoit du Mans la cité de bontez
Où on l'ot envoyé. Or estoit retournez.
Quant Claquin apperçut le héraut bien montez,
Hautement lui a dit : « Biau compaings, dont venez?
Amis, je suy héraut. Par Dieu, vous estes telz;
De Thomas de Grançon plaines armes portez. »
— « C'est voir, dit le hérault, par Sainte Trinitez!
Vous estes à Bertran de Claquin nommez;
A vos armes le voy dont vous estes parés.
Or vous pri-je, biau sire, qu'à Bertran me menez,
Et je feray autant, pour voir, se vous voulez,
Quant mestier en sera; car voir vous ne savez
Pourquoy je suy de çà tramis et ordonnez. »
Dist Claquin : « Par foy! je croy que vous querez
Pour bataille avoir .I. jour qui soit nommez.
Je congnois monseigneur à tel que vous l'arez,
Ne que mars en karesme falir vous n'y povez. »

Ainsi li duy hérault dont je vous ay parlé
Vont ensemble au chemin, et ont si bien erré
Que au Chastel sont venu qui bien fu garité,
Et les lessa entrer tour à tour voulenté.
En la nobille court ont le ber Bertran trouvé,
O lui maint chevalier de grant nobilité;
Le conte de Saint-Pol estoit à son costé
Et le bon conte d'Aucerre qui tant fu redoubté,
Et si fu Rayneval .I. chevalier membré,
Et Raulequin son filz qui moult ot de fierté
Qui fu fait chevalier devant Va, en .I. pré :
Monseigneur Wallerrant, Reneval appellé,
Monseigneur de Hodin Enguerran appellé,
Et Oudart de Renty, .I. chevalier loué,
Cliçon avecques lui à son destre costé;
Jehan de Vienne au courage membré,
Et le bon mareschal d'Audrehan le loé;
Olivier de Mauny et son frère membré,
Et Alain de Biaumont et Henry l'aduré;
Et maint autre baron qui là sont devisé
Comment se maintendront sur les Anglois doublé,
Car ne scevent pour vray où il seront trouvé.
A tant es les héraux dont je vous ay parlé.
Tout primerain parla Claquin l'estourné,
Qui voulentiers bevoit sitost qu'estoit levé.

« Sire, dit li héraus à la chière hardie,
Vous estes connestable de France la garnie;
De tant est vostre honnour créue et essaucie,
Et vous le valez bien, par Dieu le fruit de vie!
Car meilleur n'a de vous de ci jusqu'en Surie,
Ne plus aventurant contre adverse partie [1].
Tousjours avez esté en proesce fournie;
C'est vo non espandu en terre baptisie [2].
Or est drois et raison, mais qu'il ne vous ennuie,
Qu'à vostre avénement soit bataille plévie
Encontre mes seigneurs qui tant ont seignorie.
Thomas cilz de Granson de bataille vous prie [3];
Hue de Cavrelay mie ne s'i oublie,
Et Cresoule ausi à la chière hardie,
Et David Holegreve qui volentiers tournie,
Et Gefroy Hourselay et la grant baronnie
Vous requierent .I. jour qui soit mis sans détrie,
Que bataille lor soit donnée et ottroïe
Et la place jurée, nommée et fiancie.
Et s'il n'est ainsi fait, je vous jur et afie,
Assaillir vous vendront en iceste partie
Ou de jour ou de nuit, par itelle maistrie
Que blasme en arez et grande vilonnie.
Tenez, voici la lettre qui vous est envoïe. »
Bertran a pris la lettre, tantost l'a desploïe,
A lire la bailla son secrétaire Hélie;
Et cilz la leut en haut, voiant la baronnie.
En la lettre ont trouvé la devise jolie

« Sire, dit le héraut, Dieu vous doint bonne vie!
Je vien de la cité du Mans, je vous affie;
A mon retour trouvay dessus la praierie
Ce héraut que véez à la cote partie.
Thomas cil de Grançon qui les Anglois mestrie
L'envoie devers vous en iceste partie:
Vous orrez qu'il dira, mès qu'il ne vous ennuie. »
— « Or, tost, ce dit Bertran; or die, je l'en prie. »
Dist le hérault anglois: « Diex vous doint bonne vie! »

[1] 18135:
« Ne plus entreprenant aventurant sa vie. »

[2] 18137:
« Tant c'on congnoist vostre nom en terre vantie. »

[3] « Qui est garde à présent de la connestablie. »

Telle con le héraut lor avoit devisie.
Quant Bertran l'a oy, dame Dieu en mercie;
Lors jura dame Dieu en la soie partie [1]
Que voir ira Englois et la soie maisnie.
Or oiez de Bertran qui fist, je vous em prie.

Bertran en appela le héraut messagier [2] :
« Héraut, ce dit Bertran, entendez mon cuidier:
Où porroit-on trouver ne en quel héritier
Les princes qui me font ceci signifier? »
Et li héraux respont : « Par les S. de Bavier!
Bien prez de Pontvalain, là sont venu logier
Pour bataillier et faire à vous grant encombrier [3],
Et sont en mi le champ où bel fait estiquier;
Mais pas n'i sont trestous li Englois droiturier,
Huon de Cavrelay qui tant fait à prisier
Et Cresouele ausi le noble chevalier
S'en vont par les chastiaux pour Englois dességier
Et amener en l'ost pour eulx venir aidier :
Bien trouverez à qui bataille commencier.
A vo commencement [4] ne devez détrier
Qu'as Englois ne doiez livrer de vo mestier
Et bataille livrer, on vous en veult prier,
Que pour le meilleur homme et certain chevalier
Qui se merle au jour d'ui d'un cheval chevauchier,
Le plus aventureux qui sache guerroier,
De combatre vous veulent communément prier;
De vous véoir ou champ ont plus grand desirier
C'onques n'ot beau varlet de s'amie baisier :
— « Amis, ce dit Bertran, par Dieu le droiturier!

[1] 18160-18161 :
Lors jura dame Diex à basse voix série :
« Jamais ne mengeray hors huy ceste nuitie
Jusqu'à tant que j'aye veu Anglois et toute leur mesnie. »

[2] * Qui Longueville avoit soubz lui à bailler.

[3] 18169-18171 :
« Pour bataille livrer se vont là apointier,
Et sont enmy un champ plus de .IIII. millier,
Et encor croistront ains demain l'anuitier. »

[4] à vostre avénement.

Il me verront briefment, se Dieux me veült aidier;
Plus tost, si plaît à Dieu, que ne lor fût mestier. »

A son trésorier fist Bertran commandement
C'on donne au messagier .XIIII. mars d'argent
Et c'on lui doint du vin assez et largement,
Et, se la nuit voloit prendre hébergement,
C'on li dresce bon lit et flairant souefment;
Et il fu ainsi fait à son commandement.
Bertran a pris congié au héraut erramment
Et li dit: « Messagier, or oiez mon talent :
Se reposer volez ennuit avec no gent,
Vous arez de telz biens qu'il y a largement.
Quant aler en voldrez, il me plaît bonnement,
A vos maistres direz qu'assez prochainement
Nouvelle aront de moy par aucun couvenent,
Et que s'il ont desir, volenté ou talent
De nous véoir ou champs main à main en content,
Encor ai-je plus grant desir certainement
D'eulx véoir et trouver; car, par mon serement!
Au plus bel que porrai lor monstrerai *la dent.* »
— « Sire, dit li héraux, vous parlez loialment. »
Adont fu li héraux compaigniez gentement
De gentilz menestrez, de héraux ensement.
Tant li ont présenté de vin et de piment
Qu'il fu tous enyvrez; car le vin le surprent
Et le convint dormir jusques à l'ajournant [1] :
Or pueent li Englois attendre largement.
Or oez de Bertran à l'aduré talent;
Signifier a fait à trestoute sa gent
Chascun monte à cheval tost et isnellement
Qui amer le voldra si le sieve briefment;
Car aux Englois, ce dit, ira isnellement

[1] jusques l'avesprement.

Pour bataille livrer tost et incontinent
Et responce donner pour lor héraut Climent
Que le mal S.-Martin tenoit moult fièrement.

Bertran fist assavoir aux barons seignoris
Et aux bons chevaliers et escuiers *floris* [1]
Et aux varlés servans et soudoiers de pris
Que tuit soient briefment en armes fervestis,
Et voisent après lui trestous grans et petis;
Car mais n'arrestera ne de jours ne de nuis,
Si sara où Englois sont arresté et mis.
Pardevant Pontvalain, au-dessus [2] d'un larris,
Dessus .I. sablement, au dehors des courtilz,
Aux Englois liverra bataille et estris,
Tout ausi tost, ce dit, qui les ara choisis.
« Sire, dient François, et qu'est-ce que tu dis?
Jà est-il mienuit et li tamps obscurcis,
Et vente d'un froit vent qui à haucier c'est pris,
Et pluet malement en accroissant tous dis;
Ne fu si divers tamps passé a des mois .x.:
N'est homme qui durast ne cheval ne roncins.
Avisez-vous, Bertran, chevalier et amis;
Attendons à demain que jours soit esclarcis
Et que se tamps sera cessez et esclarcis [3]. »
Et quant Bertran oï de nos François le dis,
Si lor a dit en haut, de chascun fu oïs:
« Au primes fait-il bon dessus nos anemis;
Car il seront briefment atrapez et sourpris.
A Dé le veu! jamais ne sera dévestis [4],
Ne je ne mengeray de pain ne blanc ne bis [5],
Ne ne descenderai de mon destrier de pris,

[1] faitis. — [2] au-dessoubz.

[3] acoisiés et assis.

[4] 18246:
« A Dieu le veuil! jamais ne seray devestis. »

[5] « Ne ne buvray de vin ne de piment jolis. »

Se mal gré moy n'en sui à la terre flatis,
S'arai trouvé Englois et commencié estris.
Viengne o moi qui voldra sans faire nulz estris [1];
Car ceulx qui n'i venront, par le corps Jhésu-Cris!
De traïson seront réputé et repris,
Acusé en seront au roy de S.-Denis. »
— « Hé, Dieux! dient François, voici .I. antecris! »

Mès or s'en va Bertran, si brocha le destrier:
En sa route n'avoit pas .v.^c soudoier
Qui avec lui s'en vont, car ne l'osent laissier.
Avec Bertran estoit son frère qu'il ot chier,
Et Alain de Beaumont, et son frère Fouquier [2],
Et Jehan de Beaumont qui fu bon chevalier,
Et celui de Manny c'on nomma Olivier,
Et son bon frère Alain qui le corage ot fier [3].
« Ce fust bon c'on féist la trompe greillier
Afin que on se péust entour vous ralier
Et c'on se péust mieulx devers vous radrécier;
Car li tamps est si noirs, à vérité jugier,
C'on ne sara tenir ne voie ne sentier. »
Et dit Bertran: « Voi ci parole de brégier!
Se ma trompette aloit refaisant mestier [4],
Tel le porroit oïr, espie ou messagier,
Qui aux Englois iroit ma venue noncier.
Viegne qui puet venir! pensons de chevauchier.
Demain n'aront Englois valissant .I. denier,
Nous conquérons honnour et argent et ormier;
Assez arons chevaux et maint noble courcier.
Ne veilliez vos chevaux nullement espargnier;
Car telz les paiera, se g'i sai adrécier,

[1] destris.

[2] et son cousin Fourquier.

[3] * Dit Jehan de Biaumont à Bertran le princier.

[4] 18270:
« Se ma trompette sonnoit et faisoit son mestier. »

Qui ore n'en donrroit la monte d'un dennier. »

Ainsi disoit Bertran qui fort va chevauchant :
Avecques lui n'avoit que .IIe [1] combatant;
Encor amassent mieulx à aler reposant,
Car il plouvoit adont une pluie pesant,
Et ventoit .I. froit vent qui fu fort et cuisant [2],
Et [3] faisoit ci noir, ce nous dit le rommant,
C'on ne pooit véoir .V. piez à son devant :
Telz cuide aler la voie et le chemin plus grant
Qui va hors du chemin par les champs traversant
Et qu'il treuve .I. fossé où il va trébuchant :
Ains gent d'armes n'alèrent telle nuit endurant [4].
Li gentilz mareschal, cilz c'on dit d'Odrehan,
Quant il vit que Bertran s'en aloit tout devant,
Lors jura dame Dieu qui volt former Adant [5]
Qu'aprez Bertran ira o sa gent souffisant,
Et bien dit c'onques mais ne régna tel Bertrant
Et que Dieu l'ordena, par son digne commant,
Pour remettre la fleur de lis en son estant.

Li gentilz mareschal ne s'i volt arrester :
Sa route va partir et les veult enmener;
A .VIIe combatans les porroit-on nombrer.
N'i acelui qui n'ait haubert qui reluist cler
Et bacinet ou chief et lance pour jouster.
Moult orent grant desir de bataille livrer;
Mais la force du tamps si les fait desmonter.
Après le mareschal dont vous m'oez compter,
Volt Jehan de Vienne après Bertran aler;
Olivier de Cliçon ne volt pas demourer,
Et le conte qui doit le Perche gouverner,

[1] que troiz cens. — [2] seuglant. — [3] *si.
[4] *Guillaume de Meleun estoit aucques devant,
Tousjours se tenoit-il assez pres de Bertran.
[5] qui maint en Belleant.

Et le noble viconte de Rohen sans faucer,
Cellui de Rochefort qui moult fait à doubter,
Et de la Humandie li sires au corps cler,
Tournemine qui fu preudons au cops donner,
Et li sires de Rais qui bien fait à amer,
Et autres maint baron, chevalier, conte et per,
Se mirent au chemin pour Bertran conforter.
Et dient l'un à l'autre : « Alons aventurer
Avec le meilleur homme dont nulz saroit parler,
Le plus preu de son corps que nulz porroit trover
Et eureux de ce dont se veult entremerler;
Car qui n'est eureux en fait ou en parler,
Jamais jour à nul gieu ne deveroit joner. »

Vont s'en avec Bertran conte, prince et baron;
Mais ne vont point ensamble, si con dit la chançon :
Par routes, par tropiaux chevauchent le sablon.
Ainsi trestoute nuit s'en vont à abandon,
L'un sà et l'autre là, par tel opinion
Qu'il se vont esgarant par mi la région;
Puis se vont rencontrant de buisson en buisson.
Tant orent de meschief lor chevaux, ce scet-on,
Que dessolé [1] en sont .II.c ou environ.
Tout espécialment orent du mal foison
Ceulx qui avec Bertran chevauchent à bandon;
Car Bertran chevauchoit par tel condicion
C'un destrier recrandi et .I. bon arragon;
Assez en fu blasmez de ses hommes de non :
« Ay, sire! font-il, tous nos chevaulx perdon :
Jamais à no besoin ne nous en aideron;
Et ausi de nos gens assez perdu avon
Qui se sont esgaré par l'orage félon
Et qui venir ne puéent le cours ne le troton. »

[1] recréautié.

— « Seigneur, ce dit Bertran, nous vous responderon;
Il sera jà tost jour, bien entour nous verron.
Se les Englois trouvons, dedens nous bouteron;
Tost seront desconfi, nous les surprenderon:
Se nul cheval n'avons, demain en conquerron;
Assez arons demain cheval et maint gascon,
Ou jamais à nul jour plus mestier n'en aron. »

Or chevauche Bertran qui le cuer ot certain,
A .v.ᶜ combatans qui moult li sont prochain;
Bretons et Poitevins et Manceaux pour certain
Et maint Normant y ot qui ne sont pas vilain.
Avec Bertran estoit de Beaumont sire Alain,
Et Jehan de Beaumont qui fu bon de la main,
Olivier de Mauny qui point n'avoit cuer vain,
Et Alain de Mauny son bon frère germain [1].
Tuit sont alez ensamble et par val et par plain,
Qu'il se sont tuit trouvé bien prez de Pont*valain*;
Le tamps se racoisa, soleil luisoit à plain :
Adont ont gracié Jhésu le souverain;
Mais tant furent baignié et moullié pour certain
Qu'il sambloit proprement c'on les chassât [2] du bain.

Or fu li bers Bertran à la chière hardie
Bien prez de Pontvalain en une praerie.
Le tamps se reschaufa et se lascha [3] la pluie,
Et li solaus leva qui luist et reflambie.
Petit là s'arresta Bertran et sa maisnie
Et regarda sa gent, qui moult est méhaignie [4].
Ne furent que .II.ᶜ, encor n'i sont-il mie :
Pluseur le vont suiant au lonc de la chaucie.
Bertran arraisonna sa noble compaignie

[1] 18355:
Guillaume de Meleun de Bertran fu prouchain.

[2] sachast. — [3] laissa.
[4] mésaisie.

Et de descendre à pié moult doucement les prie [1]
Et de bien ressengler les chevaux il lor prie.
Chascun à son endroit ait l'armeure saisie,
Si qu'à descendre prest soient tuit sans faillie
De férir sur Englois en menant chière lie:
Ainsi seront surpris que du faucon la pie.
« Seigneur, ce dit Bertran, ne vous esmaiez mie;
Se nous sommes poi gent, je n'i compte .I. aillie;
Car nous arons secours de Dieu le fruit de vie
Et de nos gens qui viennent au lonc de la chaucie.
Je sai bien que Cliçon, voir, ne nous faudra mie,
Ne le viconte ausi de Rohen la garnie,
Cellui de Rochefort à la chière hardie,
De Vienne Jehan et li sires de Trie.
Aiez bon cuer en vous, pour Dieu, le fruit de vie;
Car hons qui s'esbahit, il est mors à moitie. »

Bertran du Guesclin fist rafreschir sa gent;
Mais petit lor vali lor rafréchissement,
Car trop furent gasté et moullié ensement,
Et lor chevaux foulez et lassez grandement.
Et non pour tant se sont ordené gentement
Et ont lor draps escous en tordant fermement.
Bien se sont conraé et armé poissamment,
Tuit prest pour assambler, se le besoin en prent.
S'avoient pain et vin aporté en présent,
Donc conroié se sont à ce desjunement [2],

[1] 18371-18378 :
« Seigneurs, ce dist Bertran, or soit me voix oye;
Je scay moult bien qu'Anglois loing de cy ne sont mie;
Aler ne nous faudra ne lieue ne demie
Que nous les trouverons dessus la praierie :
Or descende chascun de piet, je vous en prie,
Et rensangle chascuns son destrier de Surie
Et se mette en arroy comme pour faire enramie,
Afin que quant nous serons près d'Anglois, je vous prie,
Que au défendre soyons aprestez sanz folie,
De férir sur Anglois en menant chière lie.
Là seront cy souprins que loisir n'aront mie
D'ordonner en conroy leur grant connestablie :
Aussi seront souprins que du faucon la pie.
Se nous sommes pou gent, si ne vous doubtez mie. »

[2] desevrement.

Et en mengent lor pain, li aucun bonnement
L'ont seignié et béni à lor commencement[1],
Et l'ont pris et usé pour acommuniement.
L'un l'autre a confessé bien et dévotement,
Dite mainte oroison, en priant Dieu souvent
Qui les veille garder de mal et de tourment.
Puis montent ès chevaux abandonnéement,
Et vont tant cheminant qui virent clèrement
Englois qui sur les champs sont arrestéement :
En une roche[2] sont entré .vii. ou .viii. c.;
Les autres ès vilages prenoient logement,
Attendent le héraut qui dormi longuement,
Et point ne se doubtoient que Bertran au corps gent
Se déust si haster de mouvoir le content.

Thomas qui de Granson tenoit la seignorie
Atent son messagier, qui jà ne venra mie.
N'éust jamais pensé à nul jour de sa vie
Que Bertran fust venus à si poi de maisnie,
Ne qu'il éust erré n'enduré la nuitie
C'onques telle[3] ne fust véue ne choisie.
Et Bertran s'en venoit à banière baissie,
Bellement, qu'il n'i ot banière desploïe
Ne trompette sonnée; on n'i prent[4], ne ne crie.
Dessus leur bacinés, par soultille maistrie,
Orent mis de lor draps qui ne reluisent mie,
Afin qu'Englois pensassent ce fust de lor maisnie.
Quant prez furent d'Englois si qu'à demie-archie,
A pié sont descendu en mi la praerie;
Et puis se sont rengié tout à lor commandie,
Et si ont descouvert maint armure jolie
Et maint penon levé, mainte enseigne drécie,
Et aprochent Englois en disant : « Dieux aïe!

[1] ou nom du sacrement. — [2] route. — [3] pire. — [4] brait.

Montjoie! Nostre-Dame! Au roy de S.-Denise!
A Guesclin le meilleur! Englois perdront la vie! »
Lors fièrent sur Englois par telle félonnie
Que chascun abati le sien sur la praerie [1].
Englois son [2] esbahy : li .I. bret, l'autre crie;
Qui le [3] véist courir par mi l'ost seignorie
Et fuïr sà et là en menant laide vie
Et crioient en haut : « Voir, nostre ost est traïe! »
A Thomas de Granson fu la chose noncie
Que Bertran est venu qui les Englois chastie,
Et quant Thomas le sceut, s'ot chière couroucie :
« Hé, Dieux! se dit Thomas, or sai-je sans folie
Que mes héraux à qui j'ai ma lettre baillie [4]
M'a amené Bertran par traïson bastie :
Il n'est mie preudon qu'en traïteur se fie. »

Thomas cilz de Granson ne s'i va délaiant,
Maintenant fist sonner sa trompette en oiant;
Et li Englois se vont entour lui assamblant :
Entre .VII. et .VIII.ᵉ les ala-on nombrant [5].
A l'estandart Thomas s'en aloient courant
Pour eulx à ordener si con est aférant;
Et Bertran et sa gent se boutent si avant
Que les loges et trefs vont à terre versant:
Quanqu'il ont encontré vont à terre getant.
A ce commencement se vont si esploitant
Qu'il en ont bien .III. [6] c. occis dessus le champ.
« Or avant, mes enfans! dit Bertran le sachant;
Englois sont desconfi, plorer [7] s'en vont fuiant.
Je vous requier .I. don ou non du Roy amant,
C'est que vous me livrez l'estandart avenant
De Thomas de Granson que je voi là devant.

[1] cauchie. — [2] sont.

[3] les. — [4] querchie.

[5] * Sans ceulx qu'ilz attendoient, bien en venoit autant.

[6] .IIII.ᶜ. — [7] pluseurs.

Jà la banière avons abatue en ce champ,
Tost verrez desconfi trestout le remanant. »
Adont s'en vont François bellement aprochant,
Rengié et ordené en Guesclin! haut criant;
Et Englois vont encontre bataille desirant.
Bien s'i porta Thomas de Granson le vaillant,
Et David Holegreve ne s'i va point faignant,
Et Geffroy d'Orselai [1] à l'aduré samblant.
Et li Englois trestous s'i vont si bien aidant
Qu'à nos François feissent .I. encombrier pesant,
Quant d'Odrehan y vint le mareschal poissant [2],
Et Jehan de Vienne qui puis fu amirant,
Olivier de Cliçon le noble combatant.
Bien sont .VII.e ou plus, Monjoie! vont criant,
Et dessus les Englois se vont habandonnant.
Ylà fu Hourselai [3], l'espée va rendant;
Là furent desconfi Englois petit et grant,
Car François abatirent la banière luisant.
Quant Thomas de Granson perceut le couvenant,
Adont vosist bien estre à Hui ou à Dinant.

Quant Thomas de Granson vit Englois desconfis,
Adont moult volentiers ce fust à garant mis;
Mais il fu de Bertran fièrement assaillis,
Et li dit : « Rendez-vous ou vous serez occis! »
Lors se rendi Thomas volentiers ou envis,
Et ausi se rendi Holegreve David;
Thommelin Foliset y fu celui jour pris,
Et ainsi comme Englois furent tous desconfis
Vint le noble viconte de Rohen li gentilz
Et cilz de Rochefort là où li mur sont bis,
Ceulx de la Humandie et maint autre marchis;
L'estour voient finer, si en furent marris.

[1] Et Gieffroy Ordelay. — [2] poingnant. [3] Là fu pris Ourselay.

Là n'i ot nul François, tant fust de petit pris,
Qui n'éust prisonnier ou conquest à devis;
Mais pluseurs des Englois s'en eschapèrent vis
Et s'en vont droit à Vaulx, une ville de pris;
Englesche fu la ville qui fu forte à devis.
Or oez de Bertran qui tant fu seignoris:
En son ost fist crier par .I. héraut jolis [1]
Que chascun aprez lui se soit à chemin mis.
Là s'en ira sopper dedens les murs massis
Et y gerra, ce dit: fais y estoit ses lis [2];
Englois n'i demoura tous ne soient occis.
« A, Dieux! dient François, Bertran est tous ravis;
Ne se scet reposer ne de jour ne de nuis:
Couronne portera se longuement est vis.
Ou nombre des .IX. preux deveroit estre mis. »

Ainsi con je vous di, la bataille finoit;
Maint Englois y moru et maint en reschapoit;
Poi y moru des nos, qui le voir en diroit.
Vers la ville de Vaux maint Englois y couroit:
Là furent recéu aucun qui là venoit,
Et qui n'i pot entrer, d'autre part s'en aloit.
Envers Bressière vont, où bonne ville avoit,
Et devers Moncontour maint Englois cheminoit,
Et par devers Saint-Mor [3] où Cresouelle estoit,
A Reli [4], à Norons, où moult Englois avoit,
En .I. gentil païs que Gastine [5] on nommoit.
Ainsi fuient Englois: qui puet, il se sauvoit;
Et Bertran du Guesclin tellement esploitoit
Qu'il vint par devant Vaux, aux bailles arrestoit.
Le capitain y fu, qui Bertran demandoit
Pour coi venoit ci prez et quel chose il queroit;

[1] *Quant se venra demain que jour yert esclarcis.
[2] ains que soit le tems dis.
[3] Saint-Mer. — [4] Et Relli.
[5] Castine.

Et Bertran li gentilz son voloir lui disoit,
Et trestout son estat Bertran lui racontoit :
De par le roi de France la ville requeroit;
Et celui respondi que jà n'i enterroit.
Et Bertran li jura qu'assaillir la feroit :
Se par force la prent, encroer le vorroit;
Et celui respondi que point ne le doubtoit.
Lors fist Bertran crier à l'assaut! fort et roit!
Et jura dame Dieu et le corps S. Benoit
Que ou maistre donjon celle nuit soupperoit.

Bertran du Guesclin ne s'i est arrestez,
Vaux a fait assaillir par ses gens *fors et frez*[1].
Moult fu grans li assaulz de Bertran, ce creez,
Car par nos bons François sont Englois appressez;
Et li Englois se sont à défendre pénez
Et ont sur nos François maint merrien getez
Et maint tonnel empli et fermement boutez.
Là ot .i. escuier qu'en Bretaigne fu nez,
Qui jà estoit montez sur le mur bien ouvrez :
Aux Englois se combat comme lyon cretez.
Après lui est montez .i. escuier senez,
Et Jehan de Beaumont y est aprez rampez,
Main à main se combatent aux Englois derraez;
En une tour petite en sont ces .iii. alez.
Lors véissiez François monter à tous costez :
Et quant li cappitains vit qu'il est attrapez,
A une porte vint dont il avoit les clefs;
Bien s'en cuida fuir, mais il fu attrapez :
Par celle porte sont nos gens laiens entrez.
Englois furent tous mors qui laiens sont trouvez;
Petit en demoura qu'il ne fussent tuez.
Ainsi fu prise Vaux con vous oy avez;

[1] adurez.

Là se sont rafreschi nos François honnorez.
Ville et abbaye y ot, c'est véritez;
Assez y ont trouvé bon vivres à plentez;
Des bons vins de Poitou y trouvèrent assez,
Et or fin et joiaux, richesses à plentez :
Là se sont rafreschi et très bien conraez.
Puis envoia Bertran ces couréours privez
A Reli, à Nerous [1], .II. chastiaux garitez,
Pour enquerir s'Englois y estoient remés.
Nos couréours trouvèrent qu'ilz s'en estoient alez,
Pour doubte des François s'en estoient sevrez
Pour aler à S.-Mor dessus Loire fermez.
Et quant à S.-Mor vindrent, si se sont escriez :
« Vuidez trestous de ci! nous serons attrapez.
Ne vous garandiront les murs ne les fossez,
Ne grant pont-leveys n'angens bien charpentez:
François sont dedens Vaulx la noble fermeté;
Le bouchier est venu dont serez acorez. »

Ainsi dient Englois quant à S.-Mor [2] entrèrent;
De ce qu'il vont disant Englois espoantèrent.
Lors haucèrent les pons et les portes fermèrent :
Pour la ville garder moult très bien s'aprestèrent,
Et firent moult bon gait, car la nuit se doubtèrent [3];
Car Bertran de Guesclin moult forment redoubtèrent.
Olivier de Cliçon Englois petit amèrent,
Car à mort les mettoit, et pour ce le doubtèrent [4],
Le bouchier de Cliçon et ainsi l'appelèrent;
Et Bertran et sa gent à Saumur s'en alèrent,
Grosse ville françoise, et là se reposèrent:
Là se sont rafreschi; car moult le desirèrent.
Oiez de nos François qui Bertran appelèrent

[1] A Reilli, en Norrous.
[2] Sainte-More.
[3] celle nuit le doublèrent.
[4] nommèrent.

Pour conquerre S.-Mor maint conseil lui donnèrent.

Or furent à Saumur nos François souffisant;
Bertran du Guesclin à l'aduré talent,
Et le bon mareschal, cilz c'on dit d'Odrehan,
Olivier de Cliçon qui fu bon combatant,
Et Alain de Beaumont, cousin germain Bertran,
Et maint bon chevalier que point n'irai nommant.
A raison les a mis le nobile Bertrant;
Là lor dit et conta la proescé très grant
Qu'il vit en Cresouelle le noble combatant
Ens ou païs d'Espaigne la contrée vaillant,
Et comment Cresouelle a garnison poissant,
Et [1] par dedens S.-Mor dessus Loire séant,
Et la ville est moult fort et li mur furent grant.
Conseil lor demanda et lor va requerant
Comment on avera la ville souffisant.
Adont s'alèrent tous li prince consentant
C'on voit à Cresouelle .I. héraut envoiant
Pour lui signifier que le fort voist rendant
Au riche roy Charlon et au gentil Bertran*t*.
Li héraux y ala, ne l'ala refusant,
Et dit à Cresouelle son bon et son commant.
Mais Cresouelle ala le non de Dieu jurant:
« Ne renderai [2] au roy son fort en mon vivant. »
Et tant ala la chose néant contre néant
Que Bertran volt mander par sauf-conduit donnant
Le gentil Cressouelle qu'à lui alast parlant.
Cressouelle y ala, ne l'ala refusant;
Et tant ala Bertran à lui parlementant,
En lui aplaniant et en lui menassant,
Que du fort délivrer il s'alast accordant,
Et li nomma le jour qu'il l'ala délivrant.

[1] Est.

[2] 18609:
« Jà ne rendra au roy son fort en son vivant. »

Ainsi ce parlement ce parti et fina.
Cressouelle à S.-Mor vistement retourna,
Vas s'en isnellement, dedens la ville entra;
A ses hommes trestous de Bertran raconta
Ce qu'il a demandé et ce qu'il accorda.
Là furent à conseil, et chascun le loa
Que briefment s'en iront de celle ville-là;
Les joiaux et l'or fin chascun en voidera
Et toute la richesse que riens n'i demoura,
Et contreval la ville le feu on boutera.
Si fu fait il fu dit : quant partirent de là,
Le feu mirent partout et la ville embrasa.
Tost fu dit à Bertran, qu'à Saumur demoura;
Dolant en fu Bertran, maintenant commanda
C'on s'en voist aprez lui : sa trompette sonna.
Envers Bressière vint, et là s'achemina,
Car on li dit qu'Englois s'enfuirent droit là;
Et maint noble baron après Bertran s'en va.
Or escoutez comment les Englois trouvera,
Et comment de Bressières la ville gaignera.
Et tant ala Bertran et si bien chemina
Avec sa bonne gent que Bressière [1] avisa
Et perceut les Englois, dont plenté y ot là,
Qui furent enfui, si con dit on vous a,
Et cuidoient entrer en Bressière de là.
Mais li fors cappitains l'entrée lor véa [2],
Et moult très grandement à eux parlementa;
Et en entreux [3] Guesclin ès Englois se bouta
Et nos gentilz François : chascun son cri cria.
A pié [4] sont descendu nostre gent de deçà
Et fièrent sur Englois qui furent par de là.
« Et, Dieux! dient Englois, trop malement nous va.
Ce déable Bertran durer ne nous larra.

[1] Brusière. — [2] desvéa. [3] Et entremant. — [4] après.

Onques tel chevalier ou monde ne régna. »

Ainsi devant Bressières furent Englois surpris;
Bien estoient .v.^c par dessus les larris.
Quant virent nos François, à défence sont mis;
Mais toute lor défence ne vault .II. parisis,
Car il furent ce jour afolé, mors ou pris.
Quant au dessus en furent nos barons seignoris,
Adont se sont logiez aux champs et ès courtilz,
Et là fust le conquest paisiblement partis.
Pour aucun prisonnier commença .I. estris;
Mais Bertran commanda et Cliçon le gentilz [1]
Que tous fussent occis Englois grans et petis,
« S'en demourons en pais, sans commencier estris [2]. »
Et ainsi fu-il fait, si con dit li escrips.
Ainsi devant Bressière, de coi je vous devis,
Moru .v.^c Englois dessus les prez floris,
Et .XL. qui furent entré ens ou pourpris.
Et Bertran, qui estoit connestable gentilz,
Monta sur .I. destrier qui n'i est alentis.
A la porte s'en vint près du pont-levéis;
Voit à la porte en son les Englois poestis [3],
Au capitain parla du tout à son devis
En requerant le fort; il en fu escondis.
Adonc jura Bertran qu'il seroit assaillis;
A l'ost est retournez, s'i s'escrie à haut cris :
« Or avant! à l'assaut, mes bons loyaulx amis! »

[1] meschis.

[2] , 18663 :
Si demourront en pais les grans et les subgis.

[3] 18671-18687 :
Voit lassus aus crestieus les Anglois potéis :
« Seigneurs, ce dist Bertran, entendez à mes dis.
Faites parler à moy, je le vous ay requis,
La capitaine à qui vous estes obéis :
Tant que je l'aray veu, vous demande respis.
Car pour pais empétrer li veuil dire mes dis;
Et qui demande acort et pais, il m'e[s]t avis
Qui doit de toutes gens volentiers estre oys. »

Quant les Anglois orrent Bertran ainsi parler,
Adont le vont du tret moult bel asséurer.
Leur capitaine firent en la place monter,
Où il qui voit Bertran, si li va escrier :
« A! Bertran de Claquin, Dieu vous puist cravanter!
Oncques ne fustes nez fors pour Anglois grever.

Lors queurent à l'assaut les grans et les petis.

Merveilleux fu l'assaut dont on vous comptera.
.I. banerés avoit Bertran que bien ama,
Con dit Jehan du Bois, ainsi on appella;
Par force au pié du mur la banière porta.
.I. Englois l'aherdi, bien oster lui cuida;
Mais le bon baneret .I. tel cop lui donna
C'un oeil tout le meilleur maintenant li creva.
Li Englois fu dolant, son œil bender ala,
Et li assaux fu grans et tousjour renforça.
Li nobles banerés moult très bien s'i aida,
Et li bons mareschaux d'Odrehan par delà,
Olivier de Cliçon qui moult Englois greva,
Et Alain de Beaumont qui ains Englois n'ama [1].
Le ber Karenlouet point ne s'i espargna,
Guillaume le Baveux le grant n'i [2] empira,
Et Jehan de Vienne où proesse régna,
L'abbé de Malepaie maint Englois y greva
Et maint autre princier de coi on se taira.
Merveilleux fu l'assaut et longuement dura;
Tellement s'efforcèrent nos Englois [3] par deçà
Que la ville ont conquise : par force on y entra.
Mais le chastel ne fu point pris en ce jour-là,

Il n'y a point .IIII. mois, comme l'en me vault recorder,
Que vous estiez occis en Espaingne sur mer. »
— « Mon sire, ce dist Bertran, Dieu m'a fait garder. »
Adoncqnes lui va Bertran moult de biaux poins monstrer
Afin que la forteresse il la voulsist livrer;
Maiz celui ne s'i volt nullement accorder.
Lors se retraist Bertran et a fait commander
De Biesière assaillir dont vous oez parler.
Ville et chastel y ot qui moult fait à doubter.
Là vourent noz François un tel assaut livrer
Que de si fort assaulx n'oy nulz homs parler.
Le baron qui [devoit] la banière porter
Du noble Bertran qui tant fist à loer,
Par force au pié du mur le volt metre poser.
Un Anglois li cuida bien hors des mains oster;
Mais li bons banerés li volt tel cop donner
Qu'il li fist le destre œuil tout maintenant crever.
Et dist Jehan du Bois : « Or puis-je parjurer
Si Anglois sera bons pour les oez garder. »

Seigneur, ce banerez dont l'en vous contera,
Ot nom Jehan du Bois : Claquin moult l'ama.
A cest estour icy noblement se porta.

[1] *Guillaume de Meleun point ne s'i espargna.

[2] le grant mur. — [3] François.

Mais li jours fu nommez que rendre on le devra.
Aprez se fait, Bertran à Saumur retourna,
Li gentilz mareschaux d'Odrehan s'acoucha
D'une tel maladie, onques puis n'en leva :
L'âme en ait Jhésu-Crist, car loialment régna.

Puis avint que Bertran oy dire et compter
Qu'en chastel de Dalnay [1] ylà se volt bouter
Robert c'on dit Canole, et volt congié donner
A sa gent qui s'en vont pour repasser la mer;
Et sont bien .xi.ᶜ qui penssent de l'errer :
Robert cil de Neuville [2] les devoit gouverner.
Mais li bers Olivier de Cliçon sans tarder
Au gré du ber Bertran qui faisoit à doubter
.xii.ᶜ combatans volt Olivier mener.
Li viscoins de Rohen ne s'i volt oublier,
Robert de Beaumanoir qui le viaire [3] cler,
Et le signeur de Rais qui bien savoit chapler,
Geffroy de Karemer [4] qu'Englois ne pot amer,
Et cilz qui Rochefort doit tenir et garder [5].
Tant ala ceste gent, si con j'oy compter,
Qui veult de S.-Mahieu les grans guez gouverner [6]
Et voient les Englois qui cuidoient entrer
Es nez et ès bastiaux pour la mer trauverser.
Mais Olivier lor dit : « Vous ne poez passer :
A moi vous convendra vostre tréu livrer. »

La matière nous dit et nous va tesmoignant
Que là y ot bataille merveilleusement grant;
Et de .xi. c. qui furent les Englois combatant [7],
Sachiez que les .ix.ᶜ furent occis en champ.

[1] Derval. — [2] La Neuville.
[3] ot. — [4] Carasmel.
[5] 18718 :
Et ceulz que Rocheffort doit tenir et amer.
[6] 18720 :
Qui vont de Saint-Mahieu les grans murs adviser.
[7] 18727-18728 :
Car .xi.ᶜ y furent occis enmi le champ.

Pris fu li cappitains, qui là s'ala rendant[1].
Seigneur, en icel tamps dont je vous vois parlant
Estoit en Engleterre le prince souffisant
Qui d'une maladie aloit au lit gisant;
Et en Guienne estoit maint chevalïer vaillant
Qui vont de par le prince la grant duché gardant :
Si y estoit li ducs de Lencloistre tenant
Et le castal de Buef à l'aduré talent,
Thomas de Feleton au hardi couvenant,
Séneschal de Bordeaux l'aloient appelant,
Et maint autre seigneur dont je me vois taisant :
Ci encontre Bertran vont fort le pas gardant;
Et Bertran les aloit moult forment visitant,
Prenoit tours et chastiaux qu'il aloit abatant,
Et puis envers Saumur il s'aloit retraiant.
En ce tamps ot en mer une navie grant
D'Espaignolz qui aloient les Englois moult grevant;
Et devant la Rochelle alèrent attrapant
Celui de Panebrot c'on va conte nommant
Et les Englois ausi qu'il ala amenant,
Qu'il cuidoient moult bien entrer à lor commant
Pour mettre en lor prison maint bourjois souffisant
Pour doubte qu'ilz n'alassent bons François devenant :
Des gresillons aloient .II. tonneaux amenant;
Mais Espaignol en furent le païs délivrant;
S'en orent maint prison moult riche et poissant.
Par la mer sur Englois vont de Bordiaux courant,
Devant Bordeaux alèrent .IIII. nefs attrapant.
Englois furent noié sans raençon paiant;
Puis partirent de là, lor voiles vont levant,
Vers Espaigne s'en vont une contrée grant.
Vindrent à Saint-Ander qui sur mer est séant;
Là trouvèrent Yvain de Gales le vaillant

[1] Puis l'envoya Clisson au noble Bertran.

Qui les bons Espaignolz ala bien festiant;
Car Panebrot haoit à mort, je vous créant.
Quant il le pot véoir, si mist painne moult grant
Qui le péust avoir pour faire son commant;
Mais il n'en pot finer. Si me tairai à tant;
Dirai de la Rochelle, celle ville poissant.
Quant des Englois sceut bien trestout le convenant,
Il acontèrent poi à lor paine très grant;
En la ville n'i ot si petit ne si grant
Qui à estre François n'alast moult desirant :
A sa nature va li lieux tousjours tirant.
Or dirai de Bertran le noble combatant [1]
Que le bon roy manda, à qui Dieu soit garant;
Et Bertran vers le roy s'en ala à son mant,
Qui en son cuer estoit courouciez et dolant
De ce qu'argent n'avoit pour paier maintenant
Ses nobles soudoiers pour aler plus avant.
A Paris vint Bertran dont je vous vois comptant;
Voua rendre l'office c'on lui ala donnant [2]
S'on ne lui baille *argent* et fin or reluisant.

Ausi tost que Bertran fu au roy amonstrez,
On li fist moult d'onnour, de certain le créez,
Et lui baill'-on argent et or fin monnoiez.
.I. mois emprez le roy c'est Bertran reposez;
Bertran en appela li fors rois couronnez :
« Bertran, ce dit li rois, à la Rochele irez [3],
Et direz aux bourjois qu'il me rendent les clefs

[1] 18773-18776 :

Puis se di le manda Karle le conquérant
Qui venist à Paris la cité souffisant,
Car parler voloit à lui et dire son mant;
Et Bertran y ala, qui le cuer ot dolant.

[2] 18780-18781 :

Qui jura dame Dieu le père tout puissant,
Se li rois ne li va planté d'argent livrant,
Son office, ce dit, l'ira rendant.

[3] 18787 :

« Bertran, se dist li roys, moult bien servi m'avez
Et encor avons mestier que moult bien vous nous
servez.
A la Rochelle sur mer dont les murs sont fermez
A noble compaingnie de gens d'armes montez. »

Et me jurent hommages et foy et loiaultez [1]. »
— « Sire, ce dit Bertran, si con vous commandez. »
Du roy se departi Bertran dont vous oez,
A noble compaignie c'est de France sevrez
De gens d'armes qui sont moult possamment montés;
Et tant ont esploitié et main et à vesprez
Que bien ont aprochié la Rochelle de prez.
Tost fust le plat païs de nos bourjois [2] fustez.
Bertran par sauf-conduit a les bourjois mandez,
Tous les plus grans qui sont de la Rochelle nez.
Le mandement du roy lor fu dit et comptez,
Et lor monstra les poins et les auctoritez:
Comment Englois félons c'estoient parjurez,
Sans tenir aux François ne foi ne loyaultez;
De l'accort qui fu fait ne tenoient .III. dez
Qui par le roy Jehan a esté ordenez.
Or se rendent François [3], si feront que senez;
Se briefment ne le font, il en seront troublez.
Et dient li bourjois: « Briefment response arez,
Mais que parlé aions à la communaltez;
Car se sans le cōmmun nous estions accordez,
Nous feriens le marchié d'estre mors ou tués. »

Li bourjois retournèrent sans nulle décevance [4].
Au commun ont parlé et dit en audience
Trestout le mandement du noble roy de France.
Dont orent à conseil et prindrent aliance
Qu'au riche roy Englois, qui tant ot de poissance,
Manderont que briefment lor face secourance,
Ou il se tourneront à lor droite ordonnance,
Dedens .I. jour nommé qui fu dit par fiance.
Dolant fu Édouart quant scéut la substance [5];

[1] * « Et ainsi ne le font, ilz se verront troublez. »
[2] François. — [3] Anglois.
[4] destriance. — [5] circonstance.

Bien voit qu'il metteroit[1] ses hommes en balance;
D'envoier par deçà y ont tousjour soffrance[2].
Non pourtant remanda aux bourjois d'ordenance
Qu'il seront secouru à escu et à lance,
Ains que le jour nommé s'aproche ne s'avance.
A Bertran fu comptée trestoute l'ordenance[3];
Dont jura Jhésu-Crist et sa doulce poissance,
S'autre response n'a par aucune ordenance,
Que trestoutes les vingues de la contrée franche
Ne laira à coper ne racine ne branche,
Ne jamais à nul jour ne porteroit substance.
Et quant li bourjois ont oye la vantance,
A Bertran ont paisié par certaine finance
.xl. m. florins[4] du coing de roi de France.
Tant en receut Bertran à la fière samblance;
Et y ot jour nommé par certaine ordenance
Qu'au roy se renderont par bonne concordance
Se du roy Englois n'ont aucune secourance.
Depuis s'en retourna Bertran par devers France,
Qu'il avoit de l'argent où il prenoit plaisance;
Non pas qu'il convoitast ni argent ne finance,
Fors que pour soustenir soudoiers en poissance;
Car de jour et de nuit n'ot autre golousance[5]
Que de garder l'onnour du roy sans demourance[6].
C'est meschief et pité de perdre une tel lance.

Mès or s'en va Bertran o sa gent adurée;
Quant il ot cheminé ausi c'une leuée[7],
Et que dessus la nuit fu sa gent hostelée,
Se monstra à Bertran .i. héraut la vesprée,
De par le castal de Buef, chière levée

[1] mettront. — [2] souffisance.

[3] 18825:
A Bertran fu nommé la rescouce en oyance.

[4] francs. — [5] doulousance.

[6] ignorance. — [7] journée.

Lui jura et promist et par foy créantée,
Se Bertran veult attendre sans plus tierce journée,
Bataille lui seroit et à sa gent livrée.
Et Bertran en jura la Vierge honnorée
Que il attenderoit [1] sur la champaigne lée.
Si le fist, il le dit; ce fu chose avérée.
Mais ains ne s'amonstra à lui personne née
Pour bataille livrer, dont la chière ot irée.
Bertran en a sa gent devant lui appelée,
Olivier de Cliçon qui bien ama merlée,
Et messire Jehan de Buel [2] la murée,
Olivier de Manny qui bien féri d'espée,
Et Guillaume Boistel à la fière pensée,
Guillaume de Lannoy à la chière senée,
Et Alain de Beaumont à la brace quarrée.
« Seigneur, ce dit Bertran, c'est bien chose prouvée
Que Englois ont ainsi vers nous lor foy faussée,
Car nous avons .III. jours ici fait demourée;
Or n'i a vivres nulz en iceste contrée :
Estre n'i poons plus ne heure ne journée;
Où le castal est irons lance levée,
Et si li courons sus à l'espée acérée. »
A ce conseil ce fu ceste gent accordée
Ne fust .I. messagier qui vint de randonnée [3],
Qui fu au noble duc de Bourbon la puepplée,
Qui encontre Bertran venoit à belle armée
Pour la Rochelle avoir, c'estoit bien sa pensée.
Quant Bertran sot du duc la venue abrivée [4],
Contre lui s'en ala o sa gent ordenée:
Le bon duc encontra, ainsi c'un avesprée;
Encores n'estoit pas la complie sonnée.
.I. chastel ont trouvé dont la tour fu fermée;

[1] Que trois jours attendroit.
[2] Beuf.
[3] qui vint lance laiée.
[4] à privée.

Conquis l'ont par assaut, par vertu esprouvée,
Ainçois que pour soupper fust la table levée;
Et trouvèrent des vins en celle tour murée.
Tous furent mors ou pris Englois sans demorée;
En ce chastel souppa la baronnie amée.
S'il n'éust tost conquis la tour haute levée,
Il éussent dormi aux champs dessus la prée;
Car la ville ot esté gastée et desertée.
Ne firent comme riens [1] ou chastel demourée;
Vers France s'en revont, ce fu chose mandée
De par le noble roy. A Bertran désagrée
Qu'en la Guienne n'a sa grant route menée;
Mais Bertran retourna briefment lance levée,
Et fist tant de proesce ains l'année passée
Qu'Alixandre n'en fist autant en sa durée,
Ainsi con vous orrez à po de demourée [2].

Or vous voldrai laissier du bon duc de Bourbon
Et du noble Bertran qui tant estoit prodon
Et de tous les barons qui tant on de renon,
Qui s'en vont vers le roy; quant il sera saison
Les grans fais merveilleux qu'acheva le baron,
Mais de Chando ainçois, s'il vous plaît, vous *diron*,
Qui estoit chevalier et homme de grant non
Et fu loial Englois en sa régnacion.

[1] Ne fuent que une nuyt.

[2] 18897-18904 :
Si vous diray pourquoy, s'il vous plaist et agrée.

Il est bien vérité, de certain le scet-on,
Que roy Alixandres qui tant ot de nom
Conquist de toût le monde la dominacion
Et tout sans cop férir hommaige li fist-on :
Tous princes li faisoient grans inclinacions
Pour la grant noblece de lui et de son nom ;
Se ne fut pas aussi de Bertran le baron,
Car Bertran li hardiz fut d'une atracion
Nonmée si très grant que dire pourroit-on,
Si ne tenoit de terre se moult très petit non.
Ainsois se fist valoir et monter en région
Par sans et par proesce, car cuer ot de lion.
Tousjours se combatoit contre forte parson,
Et si estoit devant tousjours ou premier fron.
S'estoit courtoiz et larges et donnoit maint bel don,
Sages et biau parlères et c'estoit moult prodon,
N'oncques ne se conscenti à faire traïson :
D'un si fait chevalier bien parler en doit-on.
Or vous vouldray laissier de Bertran le baron,
De Jehan de Chando un petit vous diron.

Dedens Poitiers [1] avoit moult noble garnison
De gens d'armes qui sont en sa commandison;
En ses frontières là de coi nous vous dison
Ot pluseurs fors François et maint noble baron [2]
Et maint bon capitaine de fort estracion :
Karenlouet y fu le loial champion,
Qui à la Roche fu que de Posai [3] diron;
Cappitain en avoit esté longue saison.
Avec lui Alain saisi [4] son compaignon
Et ber Jehan Paien à la gente façon,
Et Henri Bouterel [5], des autres à foison.
.L. glaives sont, je croi, ou environ
Et .XVIII. archiers ne plus n'i acont'-on.
Chando venoit souvent par devant le donjon
Assallir, paleter [6] et commencier tençon ;
Mais il trouva François envers lui si félon
Que conquester n'i pot la monte d'un bouton;
Et cilz François droit là c'estoient bon Breton
Qui ne prisent Englois la queue d'un siron.
Or avint-il .I. jour, si con dit la chançon,
Que ber Karenlouet o ses hommes de non
Issi avec sa gent et parti d'un donjon.
Là droit envers Poitiers s'en vont par le sablon;
Le païs vont serchant entour et environ;
La proie et le bestail, dont il y ot foison,
Ont pris à eslever et mainent de randon;
Bien le cuident mener dedens lor garnison.
A Poitiers sont venu en fuiant de randon;
A Chando fu conté ceste perdicion.
Lors jura Jhésu-Crist qui souffri passion
Mal a Karenlouet faite tel mesprison [7];

[1] Potiers. — [2] donjon.

[3] Posoy. — [4] aussi.

[5] Boiterel.

[6] Assaillir par le trait.

[7] 18936:
Car à Caralouet fera comparer celle mesprison

Sa trompe fist sonner et son cor de laiton,
Et Englois sont couru aux armes de randon.
Bien ce sont adoubé .III.c ou environ
Qui tous jurent la mort et la destruction
Du ber Karenlouet qui tant fu loial hon;
Mais qui Dieu veult aidier, jà n'ara se bien non.

Or est Chando issus de Poitiers en apert;
.III.c Englois o lui, chascun ot bacinet :
S'avoit chascun .I. jaques par-dessus le haubert
Et la lance ens ou poin dont le fer estoit net.
Chascun ot bon cheval blanc, sor ou morelet;
Et menassent trestous le ber Karenlouet,
Qui si petit les prise et tel despit lor fet
Que de lever la proie ens ou pré verdelet.
Au dehors de Poitiers, assez prez du gibet,
Vont Englois chevauchant parmi .I. vaucelet [1]
De coste .I. rivière où ot maint poncelet [2],
Vienne [3] l'appel'on, on le scet bien de fet.
Chando a encontré dessous .I. montelet
.I. homme qui tenoit en sa main .I. cornet,
A loi de venéour se maintient et si fet,
Et si estoit montez dessus .I. gingalet [4]
Qui l'ambléure va assez mieulx c'un mulet.

Envers Chando s'en va cilz qui fu venéour,
Et estoit de Poitiers; mais il avoit paour :
Fort broche le cheval, vas s'en plus que le cour;
Assez congnust Chando qui fu de bel estour [5].
Maintenant descendi à terre à la verdour [6]
Et si le salua de Dieu le créatour :
« Amis, ce dit Chando, or me di sans demour :

[1] sentelet. — [2] pourcelet.
[3] Vianne.
[4] gringalel. — [5] atour.
[6] froidour.

As-tu véu François? qui aient hui mal jour! »
— « Oïl, sire, fait-il; ilz m'ont fait grant paour.
Il emmainent prisons de moult noble valour
Et s'emmainent bestail, ains hons ne vit grignour.
Se conquerre volez à tous jours mais honnour,
S'alez au devant d'eulx à loy de pongnéour;
Moult bien les consuirez ains .I. hore de jour;
Mais passer vous fauldra delà l'eaue le cour [1]
Droit au pont de Lusac qui fort est c'une tour [2]. »
Le varlet disoit vrai, car là ot .I. estour,
Je croi de poi de gent ne vit nulz hons grignour.

Or chevauche Chando o lui .III.c Englois
Montez et bien armez et en noble conrois.
Vers le pont de Lusac chevauchent li Englois [3];
Et tant ont chevauchié Englois et Guiennois
Que d'autre part de l'eaue ont véu nos François
Qui emmainent prisons à force et à destrois
Et chacent le bestail contreval les herbois.
« Avant! ce dit Chando; haston-nous ceste fois.
S'au pont viennent François plus tost que nous ainçois,
Par là ne passerons pas bien à nostre chois;
Car il y metteront défences et rebrois
Tant qu'il aront tramis par dedens lor manoirs
Leur prisons, lor bestail et dedens lor berfrois [4].
Des fais Karenlouet très bien me ramentois:
Maintes fois m'ont servi de si fais serventois [5]. »

Or chevauchent Englois qui moult se vont hastant,
Tout selon la rivière vont sur les prés corant;
Et d'autre part estoient nostre François poissant,

1 de Vianne la tour.

2 18975 :
« Droit au pont de Lussault qui n'est mie d'aubour. »

3 chevauchent demenais.

4 bertois. — 5 sermentois.

Qui les prisons en vont et le bestail menant :
Assez bellement vont, si qu'il est aférant.
Et vous .I. escuier de noble covenant
Qui à Carenlouet se va tost amonstrant :
« Ay, sire! dit-il, alez vous avisant;
Car foi que doi à Dieu qui ou ciel est manant,
Issus est de Poitiers Chando le combatant,
Et sont avec lui bien .III.ᶜ combatant
Qui vous et vostre gent vont forment menaçant,
De vous adevancier se vont forment penant;
Et si vont tous ensamble et forment chevauchant [1],
Jà leurs coureurs avoient tramis au par-devant.
Droit au port de Lussac, là iront-il passant,
A la fin que vous puissent là trouver à plain champ. »
Et quant Carenlouet va celui escoutant,
De hardement li vint .I. souvenir plaisant;
Et bien y apparu, si con orrez devant.

« Sà, dit Karenlouet, or ne me celez mie :
Comment poez savoir, ne par quel estudie,
Tout ce que dit avez devant la baronnie ? »
Et dit li escuiers : « Par tous les sains c'on prie!
Maintenant l'ai séu, sire, par vostre espie;
Et passa la rivière en noant, sans navie,
S'a la char si moullie, si penée et lassie
Qu'à paine puet venir parmi la praerie.
Or me compta son fait, je le vous signifie. »
— « Dieux, dit Carenlouet, soiez-nous en aïe!
Savez que nous ferons, noble chevalerie?
Se bestail-si lairons à la nostre mainie,
Et tous nos prisonniers qui ont chière marrie
A no fort s'en iront toute la voie antie

[1] 19006-19008 :
« Et tandent à passer droit au pont de Lussant. »

Et entre nous irons, mais que chascun l'ottrie,
Droit au pont de Lusac qui loing de nous n'est mie.
Là garderons le pas contre adverse partie
Tant et si longuement que nuit sera serie;
Et puis quant nous verrons la nuitie obscurcie,
Nous nous irons bouter ens ou bois qui verdie.
Ainsi porrons sauver nos membres et no vie;
Car, se nous nous mettons maintenant à la fuie,
Nous serons mors ou pris ains la nuit complie [1],
Et toute nostre proie si nous seroit ravie;
Et se nous attendons la bataille furnie,
Main à main en .I. plain, en val ou en chaucie,
Nous ne porrons durer contre adverse partie :
.III.^{c} contre .L. c'est chose mal partie.
Mais le pont garderons, je ne m'en doubte mie,
Contre tous ceulx qui sont en Poitiers la garnie. »
Et cilz ont respondu que chascun s'i ottrie.
Or porrez bien oïr, s'il est qui le vous die [2],
Une noble besongne et très bien adrécie
De la mort de Chando, qui tant ot seignorie,
Qui par Karenlouet moru et perdi vie.

Li bers Karenlouet à ses varlés charja [3]
La proie, les prisons, dont plenté il y a:
A Roche de Posai li bers les envoia,
Sa gent fist arouter et moult bel les mena;
Sur la rivière grant o sa gent chevaucha,
Et si très près de l'eaue à ce jour s'aprocha
Qu'il choisi d'autre part Englois qui sont de là.
Adont Karenlouet ses hommes moult hasta;
Qu'Englois n'entrent ou pont, de ce moult se doubta.
Et Chando d'autre part à ses Englois monstra
Le ber Karenlouet; car moult bien l'avisa :

[1] ains l'eure de complie. [2] en l'istoire prisie. — [3] carcha.

C'estoit l'omme du monde qu'au ciècle plus doubta.
Ne sai que vous ferai ici du b .r. a.
De l'un costé et d'autre chascun si se hasta
Qu'il sont venu au pont dont compté on vous a.
Carenlouet premier dessus le pont monta;
Aussi tost qu'il y fu, du cheval desmonta :
Ausi firent sa gent, car il le commanda.
A pié sont descendu et se rengèrent là,
Chascun la lance ou poing saisi et brandé l'a [1],
Et puis dient qu'Englois veulent passer ylà [2],
« S'on nous fauldra nommer qui passer y voldra. »
Les archiers sont devant, que petit en y a;
Ne sont que .xviii.; chascun s'esvertua [3],
Chascun tendi son arc et sa flèche encocha.
A tant et vous Chando qui au pont ariva,
Carenlouet perceut et le penon qu'il a,
Et regarde l'arroy comment il s'ordena.
A mesveillier [4] se prist, aux Englois le monstra,
Et lor a dit : « Seigneur, or regardez droit là :
Bien vous avoie dit tout ainsi qu'il y va.
Je vous jur le vray Dieu qui le monde créa
Qu'en France n'a meilleur de tel pooir qu'il a
Com est Carenlouet; pour tant me pèsera
S'il est mort ou occis en l'estour qui fera.
Je sai bien de certain que chier se vendera :
Je donrai noble don qui vif le me rendra. »
Ainsi disoit Chando qui poissamment régna;
Mais de ce qu'il pensoit à plenté demoura.

Or fu au bout du pont Chando avec sa gent;
A pié sont descendu tost et isnelement [5],

[1] brandilla.

[2] 19068 :
Et bien dient : « S'Anglois vuellent passer ilà. »

[3] chascuns sa sier tira.

[4] merveiller.

[5] * Armez de piet en cap moult très richement.

Rengié et ordené moult très serréement [1].
Ainsi vont aprochant nostre françoise gent,
Qui les vont atandant bien et hardiement.
Lors commencèrent là li Englois le content
De traire et de lancier non mie longuement;
Car tost failli le trait, point n'en ot grandement.
Adont parla Chando et a dit haultement:
« Ay, Carenlouet! con tu as hardement!
Trop ies outrecuidiez, je le sai vraiement,
Qui veulz de .L. hommes si faire chaplement
Contre .III.ᶜ ou plus en armes excellent.
Ne te fais point occirre ne afoler ta gent;
Ainçois te rens à moi trestout paisiblement,
Et me rens le bestail trestout premièrement
Que tu as conquesté depuis l'ajournement;
Et je jure Dieu qui maint ou firmament,
Je te voldrai cuitier et ta gent ensement
Pour la moitié d'argent et demi-paiement
Qu'à raençon affiert, si con raison s'assent:
Cilz qui porroit paier .C. francs d'or qui resplent,
Pour .L. sera quité tout plainement. »
Et dit Carenlouet: « Vous parlez pour noient;
Vous tenez poi de moi et de mon couvenant
Que pour vous requerez si fait avilement.
Se ainsi le faisons, par les S. d'Orient!
On nous deveroit tous haut encroer au vent:
Que diroit de Guesclin le connestable gent?
Que diroit Olivier à qui Cliçon apent,
Le nobile visconte, cilz c'on dit d'Odrehan [2]?
Véoir ne m'oseroie jamais devant tel gent.
Quant je serai chéu de mon cheval briefment
Et je serai navré ou corps vilainement
Et que rompu arai mon espoi qui resplent,

[1] séurément.

[2] de Rohan.

Adonc me sermonnez de rendre vistement;
Car je soie dampnez [1] s'autrement je me rent. »
Et quant Chando l'oy, au cuer en fu dolant;
Lors li dit le seigneur où Mortemer apent :
« Sire Chando, dit-il, je vous pri humblement,
Ses François me donnez à combatre présent
Entre moi et ma gent à ce commencement:
Mors ou vifs les arez à vo commandement. »
— « Or, avant! dit Chando, alez apertement,
Et je vous secouray, se besoing vous em prent;
Car le cuer me dit bien, par le mien serement!
Que de secours arez mestier prochainement. »

Li sires qui tenoit la tour de Mortemer
A bien .L. glaives qui firent à doubter
S'en vint devant no gent, là se va ordener.
Bien cuidèrent no gent abatre et verser;
Mais nos gentilz François, qui firent à loer,
Les firent reculer par force de pousser.
Ouques nulz hons ne vit tel défence monstrer.
Il convint les premiers arrière reculer :
Jà fussent mors ou pris, sans plus avant aler,
Quant Chando et sa gent le firent retourner,
Et se vont tous ensamble rengier et ordener.
Là commença estour, nulz hons ne vit son per;
Là ot fort bataillis [2] de lances à pousser [3].
Englois avoient haches qui firent à doubter;
C'est qui fit François trop malement grever :
Par ce vint-on mant glaive et fendre et dépecer [4].
Englois vont cel assaut tellement demener,
Fièrement assaillant à chière de sengler;
Et François se défendent pour lor vie sauver :

[1] Car occis soie d'armes.

[2] estoquis. — [3] espousser.

[4] 19145 :
Par ce vit l'en maint homme mourir et définer.

De l'un costé et d'autre pensoient de fraper.
Ainsi que la bataille se prist à eschaufer,
Se départi du pont dont vous m'oez parler
Un varlet qui pensa de bientost retourner.
Aux varlés est venus qui devoient mener
Le bestail c'on ot fait au devant arrouster;
Hautement lor cria, qui ne lor volt celer:
« Seigneur, dit-il, laissiez ces bestes là ester,
Et venez à ce pont vos seigneurs conforter;
Car il ont fier assaut et qui fait à dobter:
S'il sont ne mort ne pris, il vous faudra finer;
Et se la victoire ont, bien vous poez vanter
Qu'à tous jours mais porrez en richesse *durer*[1]. »
Et quant li varlés ont oy ce recorder,
Vers le pont ont coru sans voie demander;
De pierres, de chaillos vont lor girons trousser.
Quant il vindrent au pont, lor maistres vont trouver,
Qui avoient adont moult grant fais à porter
Et estoient sur l'eur de perdre ou reculer.
Quant li varlés perçurent lor maistres formener,
Et jà en y avoit de pris pour rençonner,
Le cri Carenlouet commencent à crier;
Et tout entre François commencent à geter
De pierres et chaillos qui vodrent aporter,
Ausi dru vont en l'air c'on voit pluie *voler*[2].
Et quant sur les Englois prindrent à avaler
Dessus ces bacinés prindrent à marteler
Que se samblioent fèvres c'on oïst là fraper.
« E, Dieux! se dit Chando, nous veult Jhésu grever;
S'il fait plovoir chaillos, nous ne porrons durer. »

Quant Chando a choisi les chaillos descliquer[3],
Et qu'il firent Englois malement empirer,

[1] régner. — [2] voler. [3] deschargier.

Adont dit à sa gent : « Pensons de besongnier ;
Ains tel honte n'avint à corps de chevalier
Qu'à nous tous avenra, je ne le quier noier,
Se reculer nous fait, ne la place lessier.
Plus sommes de .III.c pour François empirier,
Et il n'estoient point .L. au commencier ;
Secours lor est venus que j'entens par derrier. »
— « Sire, dit .I. Englois qui ot non Engelier,
Se ne sont que varlés, à celer ne vous quier,
Qui pour aidier lor maistre se viennent aprochier[1]. »
— « En non Dieu ! dit Chando, telz gens doit-on prisier ;
Au besoing congnoit-on son ami droiturier.
Avant ! ce dit Chando, or pensons d'esploitier ! »
Lors commencent Englois nos gens à aprochier.
Là péussiez véoir de lances estiquier
Et férir l'un sur l'autre de ces lances[2] d'acier.
Englois furent foison, si firent à prisier ;
Dessus nos gens s'en vont tellement emploier
Qui les départent tuit et font aclaroier[3],
Et en prirent pluseurs à loi de soudoier.
Bien s'i prouva Chando à loi de chevalier :
Une hache qu'il tint ala amont drécier,
Sur .I. François l'ala tellement décliquier
Qui estoit appelez par non Pierre Bouchier,
Tout li fist empirer le bacinet d'ormier
Et l'abati tout jus dessus le sablonnier :
Là fu pris et saisis à loi de prisonnier ;
Veu l'a Kareulouet, n'i ot que couroucier.
Là y ot .I. Breton qui estoit bon archier,
Une grant flesche ala sur Chando descliquier
Tellement qui lui fist ses armeures bercier[4]

[1] 19194 :
« Tost seront desconfy ce on les veult approuchier. »

[2] haches.

[3] 19203 :
Qui les ont entamez et fait à esclairier.

[4] percier.

Et le navra en char et le sanc fist raier.
Cest archier ot à non, sans point de mensongier,
Alain de Guigneux [1], et moult fait à prisier.
Quant Chando se senti de la flesche blécier,
Vous poez bien savoir n'i ot que couroucier.

Quant Chando se senti navré si faitement,
La flesche tira hors de son corps vistement.
N'estoit pas si navrez, ne si oultréement,
Qu'il en éust jà mort recéu nullement
Se pis il n'éust eu dedens ce chaplement.
Chando ne fit samblant du horion qu'il sent,
Ains escrioit en hault : « Or avant, bonne gent!
Abatez ces François; occiez à tourment
Qui ne se rendra tost et isnellement. »
Là commença l'assaut, l'estour et le content :
François se sont porté bien et hardiement;
Bien s'i porta celui qui porta en présent
Le penon noble et grant de la françoise gent;
A Karenlouet fu et ou non [2] vraiement
Ivon qui de Launoy ot non certainement.
Celui fu .I. des bons de tout l'assamblement;
Cil qu'il ataint à cop, à la terre l'estent.
Sa banière bailla à .I. sien chambellent
Pour lui combatre mieulx à son commandement.
D'une lance qu'il tint responssa tellement
Englois qu'il en navra .V. très vilainement,
S'abati le penon qui à Chando apent.
Quant Englois ont véu tout son contenement,
Lors l'ont avironné, assailli telement,
De haches tant batu si efforciement
Qu'il fu jus abatu en mi le pavement;
Et quant il n'en pot plus, adont dit : « Je me rens. »

[1] Guigneno.

[2] et ot nom.

Là fu pris et saisis tost et isnellement;
Veu l'a Carenlouet, tous li cuers li dement;
Recouvrer le cuida. Lors cria haultement
S'enseigne et son cri pour resjoïr sa gent
Et pour Yvon aidier; mais ce fut pour noient :
Des Englois fu enclos avironnéement,
Et batus, et férus par tel estorement
C'on l'éust là occis et tué laidement
Ce ne fust .I. Englois de noble couvenant
Qui fist une bonté en ce jour tellement
Qu'il en fu moult prisiez dedens maint tenement.

Li bers Carenlouet dont je vous ay parlé
Avoit jadis tenu en son chastel fermé
L'Englois dont je vous di, qu'il avoit rençonné
Et tellement du sien despris et desnué
Qu'il n'avoit point vaillant .I. denier monnoié;
Il n'avoit arméure qu'il n'éust emprunté,
Ne cheval ne destrier où il eust monté :
S'en ot Carenlouet malement pris en hé,
Et en avoit en lui par maintes fois juré
Que se Carenlouet avoit jamais trouvé
En lieu où il éust dessus lui poesté,
Que pour tout l'or du monde ne seroit respité
Qu'il ne fust mis à fin, occis et décopé.
Mais Dieux li envoia ou cuer autre pensé;
Car quant Carenlouet vit à terre tumbé
Et que batre le vit ou dos et ou costé
De grans haches pesans et par telle fierté
Qu'Englois tendent à lui occirre à grant vilté,
Li bons Englois prodon que Dieux ot inspiré
Osta hors de son corps haïne et mauvesté [1]
Et s'en vint as Englois qu'il orent apressé

[1] * Une hache saisit dont le tranchant fut lé.

Le ber Carenlouet qui gisoit adenté
Et lor cria en haut, qui fu bien escouté :
« Arrière, traîteur félon et parjuré!
Et comment estes-vous si hardi ne osé
D'occirre, de tuer, en .I. estour morté,
.I. home de grant sanc et de noble lieu né,
Puisqu'il a raençon doulcement demandé
Et qu'il est bien poissant pour estre rençonné?
Foi que je doi à Dieu qui maint en Trinité!
Le premier qui huimais li ara adesé,
De ceste hache-ci li donrai tel santé
Car il ne lui chaura [1] combien on vende blé. »

Ainsi li bons Englois fist Englois reculer;
A Carenlouet va et le fait relever :
« Karenlouet, dit-il, bien me devez amer,
Mieulx que je ne doi vous, à vérité compter;
Car ici vous ai fait vostre vie sauver,
Et vous m'avez du mien si fait déshériter,
Par grande raençon que jà vous fis livrer,
Que je n'ai cheval mien, n'armeure pour armer.
Or fault que vous m'aidiez à mon corps remonter,
Ou je vous ferai ci de male mort finer.
Rendez-vous hasteement tantost sans cop donner
Au voloir de Chando qui nous doit gouverner. »
Et dit Carenlouet : « Bien le doi accorder. »
Ainsi fu prisonnier Carenlouet le ber;
Quant François l'ont véu, n'i ot qu'espoanter.
Lors se commence fort no gent à décliner :
Aucun se vont rendant pour la vie sauver,
Et li autre se vont à défence tourner.
.I. Aymeri y ot qui fu hardis et ber,
Qui de grant hardement s'ala là aviser :

[1] Ne lui devra valoir.

Une lance saisi qui le fer avoit cler,
Dessus Chando s'en va de la lance pousser;
Tellement l'a empoint et tant se volt pener
Que dedens la poitrine l'ala si assener
Que haubert n'auqueton ne le pot ains tenser,
Ne le jaque volant que devant doi nommer,
Qu'il ne li féist lors le fer ou corps entrer.
Et quant li bers Chando se sent si festier
A sa gent escria qui lez lui vit ester :
« Ay, Dieu! je sui mors! en moi n'a que finer;
Hui est venus li jours que je doi trespasser.
A Dieu commant le roy d'Engleterre sur mer,
A Dieu commant la dame que je volz espouser,
A Dieu commant le prince qui la mer volt passer.
Au jour d'ui nous covient du tout à dessambler. »
Quant son frère l'oy ensement dementer,
A plorer commença et soy à demener
Et dit : « Mettez à mort François sans déporter;
Qui ara prisonnier, tost le voist acorer,
Et tout le remanant veilliez à mort livrer :
De la mort de mon frère veil vengence monstrer. »
— « Non ferez, dit Chando; frère, laissiez ester.
François font lor devoir, ne les devez blasmer,
Ains les doit-on prisier, chiérir et honnerer;
Car qui fait ce qu'il doit, j'ose bien dire au cler
Que de riens ne meffait; bon est à excuser. »
Par ce point fist Chando de la mort respiter
Maint gentil prisonnier pour raençon donner.

Moult fu li bers Chando bon chevalier de pris;
A son frère pria pour Dieu de paradis
Et à ses hommes tous, les grans et les petis,
Pour ce s'il est navrez, François n'en aient pis;
Ains soient sauvez ceulx qui se renderont pris,
Car il sont vaillant gens, de proesce garnis.

« Sire, dient Englois, tout à vostre devis. »
Lors vindrent à no gent li Englois seignoris,
Et lor ont en couvent sur le corps Jhésu-Cris
Qui tost se rendra sans point mouvoir estris,
Par raençon porra r'aler en son païs.
Li François voient bien qu'ilz en orent du pis,
Et qui n'obéiroit, à la mort seroit mis.
Lors se sont tuit rendu, les grans et les petis.
Que .III. n'en y ot de nos François occis,
Mais tant furent batu cil qui demeurent vis
Que de navrez y ot environ .XXXVI.
Celui qui ot Chando navré dessus le pis
Fu pris du bon Englois qui avoit non Henris.
Quant son prison ot pris c'on nommoit Aymeris,
Son jaque, qui estoit de clochettes garnis [1],
Fist tantost despoillier, et puis fu revestis
A l'envers, à la fin qu'il ne fust pas choisis;
Car du frère Chando éust esté occis.
A Chando demandoit son frère dont je dis :
« Frère, qui vous a mort? nommez-moi ses *habis* [2]. »
— « S'a fait, ce dit Chando, .I. escuier de pris,
A clochettes d'argent dessus son jaque assis. »
Adonc fu l'escuier entre les autres quis;
Mais par son maistre fu de la mort garantis
Et envoiés ailleurs par dedens son pourpris.
Ne sai que vous feroie ici trop lonc devis :
Tous furent nos François là retenus et pris;
Varlés, pages, chevaux, tous y furent saisis
Et la proie rescousse, vaches, moutons, brebis;
Les prisonniers rescous [3], du tout à lor devis,
Et puis se sont Englois de l'assaut départis.
Puis fu Jehan Chando menez à Chauvegrips [4];
Et là moru li bers, si con dit li escrips.

[1] pourprins. — [2] abis. [3] resqueux. — [4] Chauvegris.

Et Carenlouet fu menez pris et saisis
A Mortemer tout droit le chastel signoris,
Et li autre à Poitiers, une ville de pris.
Puis fu Carenlouet à sa finance mis,
.III.^m frans d'or fin paia li bers marchis :
Mais la ville de Tours les paia, ce m'est vis;
Onques Carenlouet n'en paia .II. pois bis,
Ains ot de remanant .M. florins eslis;
Car il estoit amez grandement ou païs,
Et il n'est riens qui vaille au besoing bons amis.

Ainsi moru Chando; il n'est riens qui ne fine.
Li bers Carenlouet r'ala en sa saisine,
A Roche de Posay, celle tour maberine.
Ains .III. mois r'eust ses gens par bonne rençon fine;
Car qui a de l'argent tous jours eschape et fine.
Alain Saisi revint où toute honnour s'encline,
Pierre Bouchier ausi qu'en tous biens se doctrine;
Si fit Geffroy Paien et Huet de Scaline [1],
Et Henri Basterel et Yvon de l'Espine,
Et maint autre de coi ne dirai point le signe.
Là y vint .I. archier qui fu de noble orine,
Et estoit de Paris, la cité noble et digne;
Jehan avoit à non, ne cuidiez qu'adevine,
De Limoges, qui fist à l'espée acérine
Maint bel fait sur Englois qui sont d'oultre marine.
A tant vint .I. héraut qui a en sa poitrine
L'anseigne de Bertran le connestable digne,
Tunicle [2] de fin or ouvrée de soie fine.
Maintenant est montez en la sale parine,
Devant Carenlouet moult noblement s'encline.

Devant Carenlouet le héraut s'enclina,

[1] et Huguo de Lostine.
[2] turnicle.

De Bertran du Guesclin nouvelles li compta,
Et li manda Bertran et pour Dieu lui pria
La Roche de Posay que lonc tamps gardé a
Défende contre Englois tant que durer por*ra*,
Et que, l'iver passé, Bertran ira de là
A toute la poissance des François par deçà;
Parmi la grant Guienne .I. tel traïn fera
De coi jusqu'à mil ans parlé il en sera.
Carenlouet fust aise quant ce mot escouta;
Le héraut dont je di noblement honnora
Et moult très noble don aussi il lui donna,
Et à Bertran le ber .c. fois salus manda,
Et lui manda ausi qu'il ne se doubte jà,
La Roche de Posay si très bien gardera
Qu'Englois maudiront l'eure c'onques il y entra.
A tant s'en départi le héraut et sevra,
Et Carenlouet, qui haute honnour desira,
De gens d'armes françois o lui tant assembla
Qu'à plus de .IIII.^m [1] combatans se trouva.
Chascun estoit recen, homme nul n'en chassa;
S'il ne lor donne argent quant il venoient là,
Si lor promet-il tant que chascun le loua.
Bien dit Carenlouet et dame Dieu jura
Qu'ainçois qu'il soit lonc tamps tous riches les fera
Ou dessus les Englois briefment les perdera.
Or, escoutez pour Dieu de coi il s'avisa:
Une bonne ville ot qui estoit prez de là,
C'on dit Chasteauleraut; forte rivière y a
Qui Creuse est appelée, ainsi on le nomma.
Li bers Carenlouet o sa gent s'en ala
Et jura dame Dieu la ville [2] prendra
Ains qu'il retourne mais ou il y demoura.

L'istoire nous dit et va signifiant

[1] .IIII.c.

[2] Chastiauleraut.

Que ce Carenlouet, où de proesce ot tant,
Arriva une nuit o sa gent combatant
Devant Chasteauleraut, une ville poissant.
En celle ville y ot, si con dit le rommant,
Un poi de fermeté de grans paux [1] en estant
Qui au devant du mur vont défense faisant.
Mais nos François savoit [2] trestout le couvenant;
Si orent aporté mainte sie trenchant,
Enmanchées à plonc par itel couvenant
C'on en porroit coper .I. grant bois en siant,
Sans noise demener la montance d'un gant.
Et pour tant nos François s'alèrent avalant
Et sièrent les paux dont je vous vois parlant
En terre rez-à-rez mais; je vous acréant
C'on ne les ala pas trestous oultre siant [3],
Puis alèrent la trenche de terre recouvrant.
Ainsi firent .II. nuis, si con dit le rommant,
Et de jour s'en aloient par le païs courant.
A .I. point de jour droit là vindrent acourant,
Et orent aporté mainte eschielle poissant
Et tout ce qu'il afiert à .I. estour pesant;
Et vont pour assaillir lor besongne ordenant,
Pour la ville escheler vont ès fossez entrant.
Une tour y avoit qui estoit haute et grant,
Où une gaite avoit qui estoit là gaitant,
Pour le gait réveslier [4] aloit souvent criant :
« Gaitiez au pié du mur! alez partout gaitant!
Maintenant sera jour, je le voi apparant,
S'irons mengier des trippes qui vont au feu boillant;
Car certes j'ai si fain c'onques je n'os [5] si grant. »
Ainsi disoit la gaite con je vois devisant;
Mais ceulx dorment à qui il s'aloit desreant [6],

[1] pieulz. — [2] savoient.
[3] * Ainçois laissent les pieulx ester en leur estant.
[4] resvillier. — [5] je n'u.
[6] desraignant.

Nul mot n'ont respondu; ainçois vont fort ronflant.
Jà y avoit au pié du mur dont je vous chant
Plus de .xxx. François en noble couvenant
Qui parlèrent en haut et ont dit en oiant :
« Nous garderons partout, nous n'alons pas dormant;
De ces trippes mengier sommes moult desirant. »

Quant la gaite entendi nos bonnes gent françois,
Es fossez regarda, oït remuer le bois,
Et les grans paux oït chéoir à une fois
Que nos gent ont sié sans noise et sans bufois [1]:
Es fossez sont chéu, si .xx., si .xxxiii.,
Et firent moult grant flas. Lors la gaite regnois
Voit bien qu'ès fossez sont les nobiles François.
Adont a escrié alarme à une fois [2] :
« Tray! tray! seigneur, armez-vous demanois! »
Lors sont coru as armes là dedens les Englois;
Mais ains si tost ne vindrent par dedens les murois
Que dessus les créneaux qui furent de lyois
Ne fussent nos François de cuer preux et courtois.
Anglois de bien défendre à riches ars turquois,
A lances et à haches et à maint bons espois;
Mais toute la défence n'i vali .i. tournois,
Tost fussent mort ou pris s'ilz n'en fussent fuiois.
Laiens entrent François et les Bretons ainçois [3];
Lors puéent bien mengier des trippes à lor chois.

[illegible] Chasteauleraut sont nos François entré.
[illegible] cler, li solaux fu levé;
[illegible] ville ont maint ostel fusté,
[illegible] aquis et conquesté,
[illegible] celle fermeté;
Le [illegible] le pont bouté,

[1] ains l'eure de complu [illegible] françois.

Entre .II. tours c'on ot de nouvel estoré,
Li viconte du lieu s'i mist à sauveté;
Mais du sien ot perdu très grande quantité.
Dessus le pont y ot maint Englois redoubté;
Bien cuidoient François dont je vous ai parlé
Que ce pont dont je di fust briefment conquesté;
Mais ains sera le pont chièrement comparé.
En la ville se sont nos François reposé,
Le pillage parti et l'or fin monnoié;
Assez en ont voidié de noble richeté,
Riches draps, gros bureaux [1] et le linge esmeré,
Chaudières, chauderons et maint bon lit paré,
Et vaisselle d'argent et d'estain bien ouvré [2].
En basteaux et en nez ont tout mis et posé,
Proprement les enclumes où li fèvre ont ouvré,
Et les meules ausi qui moloient le blé:
A Saumur, à Chinon, fu ce conquest mené.
Ains ne fu mieulx pillié ne ville ne cité.
Lonc tamps furent no gent en ceste fermeté;
Et par devant le pont dont je vous ai parlé
Furent faites défences, bretèches [3] ou terré,
A la fin qu'il ne soient souspris ne engingnié [4].
Là sont de tous païs li François arrivé;
Bien y furent .II.^{m} ains .XVe passé.
Pour conquester le pont ont maint assaut livré [5];
Et par dedens basteaux sont nos François entré,
A piques et à hoes ont .I. piler miné,
Si c'un arche du pont chéi dedens le gué,

[1] bunaulx.

[2] 19518:
Le vaisselaige d'estain n'y ot mie oublié,
Hannaps d'or et d'argent et de madre madré.

[3] brestèques. — [4] enchanté.

[5] 19530-19535:
Pour couquester le pont sont à conseil alé,
Et furent touz d'accort qu'ilz aront ordonné
Batiaux là où François seront très bien armé.
A piques et à hoés ils aroient miné
Tout le maistre piler qui moult bien fu fondé,
Qui la tour soustenoit du bon pont garité.
Si fu dit il fu fait par conseil ordonné.
D'assault si merveilleux ne fu oncques parlé:
Moult furent esbahy Anglois en vérité

Et la tour qui fu sus chéi d'autre costé;
S'Englois furent dolent, ne l'aiez demandé.

Quant Englois ont véu jus chéoir une tour,
A l'autre tour s'en sont fui pour le secour;
Barrières y ont fait à force et à vigour,
S'ont sur arbalestrier et maint bon arc à tour.
Là tour fu bretechée noblement tout entour,
Et garnie d'Englois, de maint bon pongnéour;
S'ont vitaille assez, où il prennent savour.
A Poitiers puent bien cheminer sans fréour;
Entre Englois et François estoit l'eaue grignour.
« Dieux! dit Carenlouet au cuer d'emperéour,
Qui porroit ruer jus celle seconde tour,
Englois seroient hui entré en très mal jour[1]! »

Dedens Chastelleraut fu no françoise gent;
Sans le pont conquester y furent longuement :
Pluseurs assaus y ot; mais ne valu noient.
Puis avint que Bertran à l'aduré talent

Quant on les ot d'assaut si miné et mené
Qu'un archie du pont veirent queir enmi leur vé
Et la tour qui fu sus chéy d'autre costé.
Si doubtèrent la mort, ne l'aiés demandé.

[1] * Ne scay que vous iroie longuement devisant :
Pour murer celle tour dessus l'ieaue séant
Fondée sur le pont, si comme j'ay dit devant,
Ordonnèrent François maint batel souffisant,
Là où gens d'armes sont armez à leur commant,
Et pionniers qui vont de piques bien beuant,
Et massons et mineurs qui là vont labourant,
Et firent bien targie, si comme est afférant.
De la tour miner furent trestous engrant,
Et Anglois de laissus vont lançant et traiant;
Bien cuident qu'o les vaissiaulx Karalouet le franc
Fut alé lui .v.[e] de plus grant ensement :
Et vous diray pourquoy Anglois le vont cuidant.
Tout le .v. que je di par malice sachant
Eurent baillié leurs armes à .v. archiers puissant
Pour ce qu'Anglois doubtoient trop fort leur couvenant.
Li uns des banerés dont je vous voy devisant,
Jehan de Limoges ot non, si comme dit le rommant,
Et estoit de Paris la cité souffisant :
De Caralouet fut les armes encarchant;
Et quant les Anglois choisirent les armes en samblant,
A lui traient plus fort que n'orent fait devant.
Et lançoient de dars et de lances tranchant :
Mais tant fu fort armé, ne lui méfont néant.
Ainsi dura l'assault jusques à soleil couchant,
C'onques on n'y meffit la montance d'un gant,
Fors tant c'on eslocha trois pierres en crolant,
De coy on éust bien éu le remenant,
Mais li Anglois monstrèrent défance si très grant
C'onques puis voulentiers on n'y ala minant :
Car eschaudés par droit va le feu redoubtant.

Manda Carenlouet, qui régna poissamment,
Et tous les cappitaines des fors généralement,
Qu'à Blois voisent tantost à son commandement;
Qui venir n'i voldra, si s'en voist erramment
Droit par devant Huissel la ville qui resplent.
A certain jour nommé trouvèrent en présent
Le bon duc de Berri à qui la terre apent,
Et de Bourgongne ausi le bon duc révérent,
Et le conte de Blois [1] que Dieux gart de tourment;
Le connestable ausi y yra temprement,
Et trestous les barons de son aloement:
Joiant furent François; là s'en vont liement.
Ne sai que vous yroie longuement devisant.
Tuit furent li baron de France entièrement
Au par-devant Huissel en Auvergne séant,
Se logèrent entour bien ordenéement.
Là furent à .i. jour bien nommé [2] justement;
Bien .xii.m [3] ou plus de noble estorement,
Gens d'armes souffisans et archiers ensement,
Arbalestriers de pris qui traient soultiment [4].
Or nous dit la matère où no livre se prent [5]
Que la ville d'Ussel dont je di en présent
Ne fu pas prise lors; je vous dirai comment.
.i. assaut y ot fait moult efforciement,
Et l'eaue des fossez tolue plainement,
Et les fossez remplis avironnéement,
Et les gros murs minez et crevez laidement.
Et jà fust prise Huissel de no françoise gent;
Mais il furent souspris de la nuit tellement
C'on fist l'assaut cesser pour cel anuitement.
Et quant ce vint au nuit, adont leva le vent,
Et se chanja le tamps si merveilleusement

[1] Et le bon duc de Bourbon.

[2] nombré. — [3] .xxii.m.

[4] soutieuvement.

[5] en no livre sapient.

Que de nége chéi tant et si longuement
Que landemain au jour, ains prime vraiement,
Fu de nége .v. piez et plus, mon essient.
Là covint à meschief départir nostre gent,
Et s'en r'ala chascun dedens son tenement.
De meschief et de froit et de fain ensement,
Par voies, par chemins, en moru largement;
Et fu dit des François trestout communément
Que Jhésu-Crist, le père, le roy du firmament,
Avoit esté Englois celle nuit proprement.

Ainsi furent François malement destourbé;
Pour la nége covint qu'il fussent destourbé [1].
Ainsi passa yver, si aprocha esté,
Que nos gentilz François ce sont tous assamblé;
Le bon duc de Berry qui tant ot de fierté,
Et le duc de Bourbon où tant a loialté,
Le sire de Suilly [2] où tant maint poesté,
Celui de Courtenay [3] qui moult fu renommé,
Le ber Henri Didier en armes esprouvé,
Li contes de la Marche ne s'i est oublié,
Le signeur de la Tour en Auvergne fivé [4],
Et cil de Charenton, Banerés appelé,
Le visconte d'Aunoy [5], celui y est alé;
Pluseurs autres seigneurs que je n'ai pas nommé,
O le duc de Berry, o son commant alé [6].
Et tant ot le bon duc de barons assamblé
Qu'il furent bien .vi.^{m} [7] en armes estofé.
Au connestable avoit le riche duc mandé
Qu'à trestout son effort que Dieux li a presté
S'en voit avec lui en Berry la duché;
Soudées lor donra tout à lor volenté.

[1] dessevre. — [2] Saly.
[3] Cortenay. — [4] fiévé.
[5] d'Aunay. — [6] à son mant sont ale.
[7] .xviii.^{m}.

Et Bertran li manda qu'ainsois le mois passé
Li menra des Bretons si grande quantité
Qu'Englois dedens Berry n'i ara demouré;
Et manda au bon duc dont je vous ay compté
Voit à Sainte-Sévère, là ait siége levé;
Tost li menra, ce dit, moult nobile barné.
Point n'en failli Bertran que je vous ai nommé:
A tel heure parti Bertran le redoubté
De France le païs et du noble regné [1],
Que puis ne retourna à Paris la cité [2]
Jusqu'à tant que .x. fors [3] ot pris et attrapé,
Tant dedens la Guienne, dont bonne est la duché,
Comme dedens Berry le païs alosé.
Or commence chanson de grant nobilité,
De prises de chasteaux et de mainte cité,
De batailles, d'estours en plain champ arresté.
Tout d'armes et d'amours vous arai recordé,
Et de Sainte-Sévère vous aray devisé;
Le plus joli assaut c'onques fust ordené,
La prise de Poitiers et du chastel sené [4].
Tout quant qu'avez oy ne vault .i. ail pelé
Envers ce que dirai, qui m'ara escouté.

Or, escoutez, signeur, pour Dieu de paradis;
Istoire dirai qui est de noble pris.
Il est bien vérité, si con dit li escrips,
Que Bertran qui estoit redoubtez et chiéris
Adouba des gens d'armes bien armez [5], fervestis;
Olivier de Cliçon ne s'i mist en oublis,
Olivier et Alain de Mauny li hardis,
Et Alain de Beaumont, et Jehan li faitis,
Et de Sansoirre ausi li mareschal de pris,

[1] barné.
[2] en jour de son aé.
[3] Tant que .xl. fors.
[4] levé. — [5] .ii.m.

De Raies, de Rochefort li sires signoris,
Et de Humandoie[1] li chevaliers eslis;
Et de Rohen y fu li viscontes gentilz,
Cilz de Roche-Guion, qui n'estoit pas faintis.
Le gouverneur de Blois c'est avec Bertran mis
Et le bastart de Flandres, voire li plus petis,
Et maint bon chevalier dont je n'ai mie avis.
Bertran volt commander à grans et à petis
Que soient apresté, ordenez et garnis
Pour aler en Berry, le nobile païs,
Droit à Sainte-Sévère, où Englois sont porris[2].
Là trouveront le duc de Berry au cler vis,
Et le duc de Bourbon à .VI.^{m} fervestis.
Ainsi fu ordenée. Or est li accors pris
Dont maint Englois seront afolez et occis.
Bertran parti de Blois, à la voie c'est mis;
Parmi Saumur passa, une ville de pris:
Ceulx ont esté tousjours bons François par avis.
Or ot Bertran conseil d'aucun noble marchis[3],
De Moncontour grever où sont nos anemis.
Cliçon en appela qui estoit ses amis,
.VII.^{c} lances li volt baillier, ce m'est avis;
Et lui pria pour Dieu, le roi de paradis,
Qu'il voit à Moncontour pour geter son avis
Comment Englois porront estre attrapé et pris.
Olivier y ala, avec lui ses subgis;
Devant Moncontour fu des journées bien .VI.
Et y furent assaux et débas et estris,
Mais n'i ont conquesté la monte d'un espis.
Léens ot .I. Englois et félon et despis,
A qui obligiez fu li bers Bertran gentilz[4],
En obligacions à seaux et[5] escrips,

[1] Et de la Humandaie.
[2] catis.
[3] voulenté et advis.
[4] jadis. — [5] a.

D'une somme d'argent ou de florins massis;
Si n'en fu point paiez l'Englois à son devis,
Et pour tant s'avisa l'escuier dont je dis
Qu'il fera à Bertran de Guesclin des despis.
Les armes à Bertran fist pe[i]ndre [1] sans détri,
Et si les a fait pendre, de coi il a mespris,
A .I. baux traversain dessus .II. pieux assis,
Assez prez de la porte, assez prez [2] des postis;
Et furent enversées les armes dont je dis,
Et donnoit à entendre que Bertran li faitis
Estoit parjurés faulz. Mais sachez que depuis
Fist Bertran celui pendre où l'escu est assis,
Ains com vous orrez recorder, se je vifs.

Après ceste aventure dont je di en présent [3],
Et qu'Olivier qui tint Cliçon tout quitement
Ot là le siége mis à son commandement
Et donné maint assaut sans conquérir noient,
Fu conté à Bertran à l'aduré talent
Comment on n'i porroit meffaire nullement.
De l'Englois li fu dit tout l'estat plainement

[1] paindre. — [2] au dehors.

[3] 19691-19716 :
Ainsi fut Olivier pardevant Moncontour :
Bertran li envoia o planté gent d'onnour.
Olivier de Clisson avoit au cuer yrour
Qu'à Mescontour ne puet meffaire d'une flour;
« Hé, Dieux ! dit Oliviers, biau pères que j'aour !
Se Bertran de Claquin éust ci prins séjour,
A lui n'éust duré Moncontour le tièrs jour. »
Et dist un escuier qui fut de Vaucoulour :
« Se Bertran savoit bien la grande déshonnour
Que cil Anglois li font, par le saint Sauvéour !
Il les feroit morir trestous à grant doulour. »
— « Comment, dist Oliviers, jouent-ilz d'un faulx tour ? »
— « Oil, dist l'escuier; regardez la doulour :
Les armes de Bertran où tant a de vigour
Ont pendu laidement ainsi qu'un murdréour
Et traïné ansois au lonc d'un carefour
Et les ont renversées en monstrant par freour
Que Bertran de Claquin a cuer de boiséour. »
— « Hé, Dieu ! se dist Cliçon, vécy grant déshonnour. »
Tantost en appella un bon chevauchéour,
A Bertran l'envoia pour dire ceste herrour;
Et cil chevaucha tant de nuit et de jour
Qu'il encontra [Bertran], o lui maint poingneour.
Maintenant descendi du cheval musédour,
Devant Bertran se mist à genoulx en l'erbour.
« Or sus, ce dist Bertran au cuer empéréour,
Comment le fait Cliçon que j'am de bonne amour ?
N'a-il point encores conquise Moncontour ? »
— « Nannil, sire, par foy ! se dist le courrour.
Olivier vous atant : bien plet au poingneour
Que de prendre le fort vous en aiez l'onnour.

« Que, dist li courreour, par la Vierge séure !

De ses armes qu'il ot pendues tellement;
Et quant l'entent, adont fist sairement
Que mais n'arresteroit c'une nuit seulement
Ne ne despoilleroit armes ne garnement,
S'ara pris Moncontour à son commandement;
Adont fist aprester son oirre vistement.
Ne sai que vous iroie longuement devisant.
Tant chemina Bertran avec lui sa gent
Que vint à Moncontour au siége où on l'atent.
Moult fu bel recéu, festié noblement.
Onques n'i just Bertran ne dormi nullement,
Ne à table ne sist pour son repassement,
Fors c'une souppe en vin prendre hastéement.
Quant Bertran fist sonner sa trompe hautement

Cilz qui de Moncontour garde la fermeture,
Assez près de la porte, bien près de la cousure,
Eus, ou despit de vous et de vostre estature,
On[t] de vostre blason ainsi acroé la painture
Et traïné ançois au louc de la consture
Tout ainsi c'un baron qui d'ambler si procure
Ou comme un traïteur qui traïson murmure;
Et vous nomment Anglois desloial, parjure,
Pour l'obligacion qui fut par aventure
Passée et scellée à cent lieues d'Esture.
Or pancez d'amender ceste graut forfaiture,
Car Anglois vous ont fait une graut laidure. »
Et quant Bertran oy de celui la tenue,
A roillier ce print et a levé la hure;
De duel ne pot parler tant devint d'ardure.

« Amis, se dist Bertran qui taut ot de fierté,
De ce que tu as dit, est-ce donc vérité? »
— « Créez, dist l'escuier, par sainte Trinité!
Je scay bien que j'ay veu vostre escu encroé
Ainsi c'un gibet et si est reversé;
Ainçois c'on l'i méist fut assez trayné.
Et vous nomment Anglois félon et parjuré. »
— « Hé, Dieu! se dit Bertran, véci grant cruauté.
Vray est, je m'obligay un jour qui fut nommé,
Pour un mien soudohier qui estoit rançonné.
Je respondi pour lui par .r. fet séellé;
Mes biens y obligay et ma terre autreté:
Se le jour est passé qu'il avoit devisé,
Et que paié [ne] soit aussis à jour nommé,
S'alast dessus ma terre, la éust féaeuté.
Sans moy despitier, trop m'a blasme porté.
Je voue à Jhésu qui maint en majesté!
Jamais n'aray de char avalé ne gousté
Ne je n'aray en lit dormi ne reposé
Ne ne despouilleray ne main ne à vespré,
S'aray Moncontour dont on a tant parlé,
Ou ilz se rendront tout à ma voulenté.
Et le félon Anglois qui me tient à vieuté
Sera prins et loiés et après traîné,
Et pandu par le col et au vent encroé
Eus ou lieu proprement assez près du fossé,
Là où il a pandu mon blason painturé. »
Point n'en menti Bertran, si comme j'aray compté.

Bertran a fait souner sa trompe hautement
Et fist signifier ses hommes et ses gent
Qu'à Moncoutour yra, là où Clisson l'attant,
Et c'on venist après lui tost et isnellement:
Lors se suivrent les os partout communaulment.
Les routes y sont grans, moult y ot belle gent;
Là péust-on véoir maint riche garnement,
Banières et penons balier contre vant,
Luire ses bacinés au souleil qui resplant.
Hénissoient cheval qui queurent puissamment:
Après Bertran s'en vont que mieulx hastivement.
Or diray de Bertran qui ala tellement
Qui vit de Moncontour le noble tenement.

Et fist signifier ses hommes et sa gent
Qu'à l'assaut voist chascun espris de hardement :
« Hé, Dieux! dient François trestuit communément,
Tant que Bertran soit vif n'arons reposement. »

Bertran a fait mander à la chevalerie
Qu'il veult que Moncontour soit tantost assaillie,
Et n'i ait si hardi, pour à perdre la vie,
Qui ne viengne à l'assaut tantost et sans détrie.
« Dieux! dient li signeur, dame sainte Marie!
Nous avons cheminé toute nuit anuitie
Sans boire ne mengier ne pain ne vin sur lie. »
A Bertran fu compté que sa gent se gramie;
Mais pour [1] n'en cessa à faire s'arémie.
Sa trompe fist sonner qui haultement bondie;
Adont ont nos François l'arméure vestie.
Archier, arbalestrier, y firent grant traîne [2] :
Prennent piques, eschieles dont mainte ont drécie.
Tost furent li fossé plain de no baronnie,

« Moncontour, dit Bertran, par le mien sairement!
Je vous iray visiter assez prouchainement :
Englois n'y demoura que je ne pende avant,
Se livrez ne m'est celui à mon commandement,
Celui qui mes armes a fait pendre villainement.
Olivier de Clisson à l'aduré talent,
Qui n'avez assailli et prins se mandement,
Comment avez souffert tel vitupérement
Qu'Anglois ont mon blason pandu villainement ?
Celui qui le pandi, selon mon essiant,
Voulentiers me penderoit si me tenoit présent.
Mais tant vous dy-je bien, ne scelerai néant,
Vous qui avez o vous tant de si bonne gent,
Déussiez avoir prins Moncontour hautement
Et pendu ses Anglois ou monstré vangement
De la grant déshonneur qui m'ont fait tellement. »
— « A, sire! dit Clisson, ne vous troublez niant;
L'onnour devez avoir d'assaillir ceste gent :
Sitost qu'ilz vous saront avec nous vraiement,
Ilz seront à moitié desconfiz laidement.
On dit qui bien attant, que point ne seuratant. »

Bertran et Olivier et la grant baronnie
S'en sont venuz en l'ost qui là estoit logie ;
A celle heure-là fut tant près de complie,
Bertran fut moult dolans qu'au plus grant jour n'est mie
Pour la ville assaillir dont je vous signifie.
Celle nuit reposa nostre chevalerie ;
Ains n'y menga de char Bertran chière hardie,
Ne ne coucha en lit n'en toille de lye :
Ains a trestoute nuit sa chose apparillie
Et jetté sa visée. Par sa forte maistrie
Aura Moncontour la forte manandie,
Car bonne ville y ot et fermeté jolie
Et bonne tour qui fut de vielle enchescerie.
Celle nuit vinrent gent de tant mainte partie,
Et maint route grant qui toute la nuitie
Vinrent à Bertran après jusques à l'aube esclarcie.
Et quant Bertran choisi le soleil qui flambie
Lors fist siguifier à la chevalerie.

[1] *ce. — [2] traye.

Et vont au pié du mur par force et par mastrie.
Et li Englois léens y firent grant huée [1],
Et font moult grant défence, pour vrai le vous afie,
De traire, de lancier mainte pierre fournie.
Ont par dessus François getée et balancie
Chaude eaue, vive chaux et aussi poix boullie,
Et tonneles emplis de pierre mal tallie,
Gros mairien c'on prist en sa [2] forest naïe.
Grant défence monstra cel englesche maisnie;
De no françoise gent ont plenté mésaisie,
Abatus es fossez à paine et à hachie.
Mais quant sont relevé n'i content .i. aillie,
Ains revont en l'assaut en disant : « Dieux aie! »
Noblement s'i porta Bertran chière hardie;
Olivier de Cliçon, celui ne s'i faint [mie][3],
Et Alain et Jehan de Beaumont l'enrichie [4],
Et li bons mareschaux de Sansoire l'antie;
Celui de Rochefort dont la tour est hantie,
Et li sires de Raie [5] qui mena bonne vie;
Cilz de la Humandoie ne s'i espargna mie,
Li viscoins de Rohen qui tant ot signorie,
Cilz de Roche-Guion à la brace fournie;
Le gouverneur de Blois la conté enrichie
Et maint autre seignour que ne nommerai mie,
S'i portèrent ce jour comme gent resongnie.
Ne sai que vous aroie la chançon alongie.
L'istoire tesmongne que la chevalerie
Conquirent Moncontour; et l'englesche maisnie
Se cuida bien sauver et tourner à la fuie;
Mais ilz furent tous pris de la chevalerie,

[1] 19731 :
Archier, arbalestrier y firent grant traye,
Et li Anglois lians mainent grant huerie.

[2] la.

[3] 19744 :
Olivier de Cliçon, cellui ne s'i faint mie,
Olivier et Alain de Mauny la jolie.

[4] enchérie. — [5] Rais.

Car force part[1] le pré, on le dit à la fie.

Par dedens Moncontour y ot Englois plenté,
Cressonelle y estoit qui fu moult renommé,
Et David Holegraive .i. chevalier doubté,
Et plusieurs chevaliers de haute auctorité.
Plus firent grant défence que je n'aie compté;
Mais par force se sont laiens nos gens bouté.
Des Englois y ot mors assez et à plenté;
Et encores éust-on tout occis et tué
S'il n'éussent nommé l'Englois et acusé
Qui les armes pendi de Bertran l'aduré.
Et quant Bertran le tint et qui li fu livré,
A son commandement fu tantost amené,
Et puis si fu pendus tant qu'il fu estranglé
En lieu là où l'escu à Bertran fu posé:
Ce fu son paiement, assez l'ot acheté.
Ainsi fu Moncontour prise con j'ai compté.
Grant garnison y mist Bertran dont j'ai parlé,
Et puis si s'en parti, plus n'i a demouré:
Envers Berry tout droit a son chemin tourné;
En cheminant conquist maint chastel garité,
Villes et fors moustiers : riens n'a à lui duré;
Et tant mena no gent Jhésu de majesté
Que de Sainte-Sévère ont le fort avisé
Et voient sur les champs maintes loges levé.
Là estoit le bon duc de Berry la duché
Et le duc de Bourbon qui le corps ot sené,
Et de la Marche y fu le bon conte aduré,
Le signeur de la Tour qu'en Auvergne fut né,
Et le sire qui fu de Charenton nommé[2]
Qui en Auvergne siet au senestre costé.
Le bon duc de Bourgongne n'estoit point là alé,

[1] past.

[2] fievé.

Mais il y ot tramis des gens de son régné,
Maint gentil Bourguignon qui sont fier et osé.
Au bon duc de Berry les ot lors amené
.I. noble chevalier qui estoit apelé
Guion de la Trimoille [1], dedens Berry fu né.
Devant Sainte-Sévère ot maint prince doubté [2];
Encor en ẏ ot plus quant Bertran l'aduré
Se fu aveques eulx logié et assamblé.
Là péust-on véoir mainte loge et maint tré,
Mainte banière au vent et maint penon levé,
Maint noble bacinet qui giete grant clarté,
Et pavaix et escus moult noblement ouvré.
Là ont pour assaillir lor affaire ordené;
Des eschieles [3] y ot assez et à plenté,
Piques, hoes, marteaux dont li mur sont percé;
Perrières et engiens maint en y ot levé.
Or porrez-vous oïr, se je sui escouté,
D'un assaut qui fu moult merveilleux et morté:
Ains de plus noble assaut ne vous fu recordé.

Devant Sainte-Sévère, où bonne ville ot jà [4],
I ot bien .VIII. milliers des François par deçà.
Pour grans pierres geter maint engien on dréça,
Et Bertran du Guesclin entour le fort ala

[1] Emon de la Trémouille.

[2] assamblé. — [3] esquelles.

[4] 19811-19835 :
Devant Sainte-Sévère furent François logiez;
De nobles combatans y ot bien .XIII. miliers.
Pour grant pierre jetter furent engins dréciés.
Bertran de Claquin, qui tant fut adréciés,
Lui .III.e sans plus de ceulz où c'est fiez,
A remirer le fort c'estoit esbanié
Pour savoir au quel lez fut li mains efforciés,
Pour plus tost conquerre les grans murs et vielz.
Et disoit aux Anglois : « Biaus seigneurs, ne traiez;
Car mal vous avendroit se vous me bléciés,
Car ains qui fût la nuit assaillis vous seriés. »
Et dient les Anglois : « Voir, vous n'oseriés;
Petit conquerrez, mais bien perdre pourriés.
Alez hardiement tout au lonc de ces riés
Et regardez nos murs qui sont bien enforciés,
Qui sont haut et espés de plus de .XII. piés,
Et les fossés parfons à merveille alaissiés :
N'a meilleur fort de cy à Coulommiers;
Et si sommes planté gens d'armes et archiers,
Hardis et preux aux armes, noblement abilliés. »
Et dit li ber Bertran : « Par les sains de Bavieres!
Vous seriez bien fox se vostre fort blasmiés :
Et puisque li fors est telement efforciés,
Et que homme nul vivant à vos dis ne prisiés,

Et au fort cappitain la ville demanda.
Le capitain li dit qu'il ne se rendroit jà :
Mainte parole y ot de coi on se taira.
Bertran du Guesclin la vise et visera
Et le chastel aussi, et bien considéra
Que bien porra couster qui par assaut l'ara.
Au loges s'en revint Bertran qui repaira.
Assise fu la ville, de prez on la gaita :
Moult avoit noble gent à ce siége droit là.
Li .I. ont à mengier et li autres jeuna.
Or avint à .I. jour tel c'on vous nommera,
Ce fu .I. samedi, à l'eure c'on dîna,
Qu'à table sist li .I. et l'autre se leva;
L'autre desur les champs à l'air s'esbania,
Et li aucun regardent sur les fossez de là

Tant devra mieulz estre prisiés et resoingniés
Cellui qui le prendra ains .IIII. jours entiers :
Trop y avez esté, y fault que le vuidiés,
Ou briefment perdrez testes et bras et piés;
Car Bertran est venus dout serez castoiés.
D'attandre sa gent estiés bien enragiés.
Au matin se vanta devant tout le princier
Qu'ançois qu'il soit trois jours vous serez desni-
chiez
Et si serez trestous salez et escorchiés. »
Et dient les Anglois qui furent surcuidiés :
« Ainçois sera Bertran ou pandus ou noiés.
Plût [à] Dieu qu'il fût là avec vous arangiés!
Ja tost seroit occis de trait et méhaingniez,
Car par lui sont Anglois vieument abaissiez. »

Quant Bertran ot assez la ville visetée,
La forteresse veue et la muraille lée,
A Olivier a dit de Cliçon la fermée :
« Ceste ville-ci ot moult noblement murée;
Double forteresse y a à porte garitée
Et chastel fort et grant et basse court murée.
Qui porroit tout ce lieu prendre en une journée,
Il en seroit parlé jusques en mer salée. »
L'abbé de Malepaie leur dist sans demourée :
« Se vient à l'assaillir, par la Vierge sauvée!
Point n'y fauldra aler à teste désarmée;
Car ci Anglois aront grant défance monstrée
Et d'autre part seroit très grant houte aprouvée
Pour la grant baronnie que ci est assamblée
De livrer un assault en menant grant ponée
Pour laissier tout en pais et faire retournée.
Ainçois devroit-on crier à la volée
Que qui lairoit l'assault sans char avoir navrée
Ou sans avoir la teste et l'espaule entamée
Ou piet ou bras rompu ou la jambe cassée,
Qu'au retourner aroit jus la teste couppée. »
Et quant Bertran l'entend, s'en fist une risée :
« Abbé, se dist Bertran, ceste raison m'agrée :
De mauvais cuer ne fut oncques tel chose pensée. »
— « C'est voirs, ce dist Cliçon, à la Vierge senée!
Tout ainsi sera fait s'on fait à ma testée.
Anglois m'ont appellé bouchier par mainte année,
Mais se je puis entrer céans à mon agrée,
J'en metray à mort plus d'une caretée. »
Ainsi se devisoit ceste gent honnourée
Et puis au logis ont fait la retournée.
Ainsi furent devant celle ville fermée :
Tel y ot qui ot pou de pain à sa durée,
Car exillie fut environ la contrée;
Car de guerre qui est ainsi renouvellée
La poure gent en est tousjours le pis levée.

Devant Sainte-Sèvère fut li duc de Berry
Et le duc de Bourbon au couraige hardy;
Le bon duc de Bourgoingne y envoya pour lui

Les murs et les créneaux que moult bien on gaita.
Là fu Geffroi Paien, c'une hache porta;
Par ceste hache-ci tel assaut commença
Donc maint Englois moru, si con on vous dira.

[G]effroy Paien s'esbat dessus le pré flori,
Et son cousin Richart estoit de costé lui,
Et Guillaume Boitel aussi point n'i failli,
Et Guillaume qui fu à Lauzame [1] norri,
A Geffroy Paien furent escuier seignori.
Geffroy ot une hache dont le trenchant luisi;
.I. bout sur le fossé en la terre féri,
Sur l'autre bout s'ala apoier par tel si
Et regarde le fort sur l'autre mur fourni.
Il n'acontoit au trait .I. petit parisi,
Car il fu bien armé de ce qui li failli :
S'ot .I. jaque moult fort de bonne soie empli,
Le bacinet ou chief qu'au soleil esclarci.
Ainsi qu'il regardoit la tour du fort genti [2],
En regardant à destre .I. petit descendi :
Sa hache lait aler qu'il ot mis en oubli,

Un noble chevalier qui sa gent conduisi :
En l'assamblée fu li sires de Suly,
Et cilz de Courtenay au gent corps seignoury,
Et cellui de Didier que l'en appella Hanry,
Et monseigneur le connestable Bertran le jenty,
Et de Sancerre y fut li mareschaux jenty;
Le conte de la Marche ne se mist en oubly;
Le seigneur de la Toor et celui de Nancy
Et Jehan de Vienne l'admirail seignoury,
Celui de Beaumanoir le Breton jenty,
L'abbé de Malepaie et Tournemine aussi,
Le viconte d'Auray, Olivier de Mauny
Et son bon frère aussi que l'en appella Hanry,
Et Alain de Beaumont que Bertran moult chéry,
Et son frère Jehan qui point ne s'i faly,
Et de Rohan y fut le viconte enrichy,
Et cilz de Fontenay qui les Anglois hay,
Olivier de Cliçon qui maint homme ot sur ly.
Là y avoit Bretons et Normans agenty,
Hannuier et Picart et maint François hardy,
Bourguignons et Lorains, Berruiès de Berry ;
Moult furent nobles gens et d'armes bien garny.
Li uns a à mengier tant que bien lui souffit,
Et l'autre sans soupper se coucha et dormy :
Car en tel siége n'a point chascuns bien choisy,
Néant plus que cil qui glane espy après espy.
Or advint à un jour, droit par un samedi,
Qu'au mengier sont assis li prince seignoury
Et fut à droit diner, un pou devant midi.
Li uns se sist à table, li autres s'esbaty
Aus tables, aus dés, ainsi qu'il leur plaisi;
Les autres vont jouant sur le champ reuverdy,
Aucuns sur les fossez qui furent emparfondy
Regardoient le mur et les créneaulx aussi.
Gieffroy Paien y fut, qui le cuer ot hardi.

[1] Lauzerne. — [2] vouti.

Et la hache pesant ens ou fossé chéi;
Moult dolant fu Geffroy quant ou fons la choisi.
« Belle hache, dit-il, départez-vous de mi;
Volez-vous devenir englesche à ce jour d'ui?
Et s'ont esté par vous tant maint Englois honni.
Foi que doi à Jhésu qui en crois mort souffri!
Sans vous ne retourray, se devoie estre occi. »
De ci [1] dit voir Geffroy Paien dont je vous di,
Car l'assaut commença par ceste hache-ci:
Onques nulz hons vivans de tel assaut n'oy [2].

Seigneur, en ceste ville de coi nous vous dison,
Ot jadis grosse ville et de très grant renon.
Gastée fu jadis par guerre et par tençon;
Mais li Englois qui furent en celle mansion,
Des villes forteresses que jà firent maçon
Orent prise la pierre taillie et le moiron [3]
Du grant tour de ce fort, et en conclusion
Firent noveaux fossez et noveaux murs en son:
Voire par tel manière, comme nous vous diron,
Que forteresse y ot de noble establiçon [4],
Chastel et basse-court et ville de renon.
Ce fu noble aventure et de fortune don

[1] De ce.

[2] Qui voulentiers l'ora, de Dieu soit-il bèney.

[3] moillon.

[4] 19869-19872:
Que .IIII. forteresses de noble establison
Y ot en celui lieu et si sembloit tout on.
Premièrement y ot castel qui fut moult bon
De murs de .XXX. piés et enmi un donjon,
Et basse-court devant bien enclose environ;
Et la ville bien close par telle division
Qu'elle estoit recoppée ainsi qu'en moilon;
Et défences qui sont de graut establison.
A un des lez estoient Anglois à grant foison
Et femmes et enfans à leur division;
Et prenoient droit là leur entencion,
Ainsi que s'ilz féussent en leur régnacion,
Demourer toudiz comme en leur région.
Et de l'autre costé de coi dit vous avon
Estoient li François, femmes et enfançon,
Meschines et varlés et bouviers et garçon
Qui orent renoyé le riche roy Karlon,
Taut de ceuls du païs que d'autre région.
Englois ne s'i fient en euls un bouton,
Et François ne se fient en eulz ce petit non.
Ainsi l'un emprès l'autre vindrent en souspeçon:
Non pour quant, quant ce vint au fort et au besoing,
Et qu'il convint livrer défence et la tenchon,
Il n'y ot nuls faintis, ainçois furent tout bon
Et donnoient aus nos de la paine à foison.
Je croy de tel assaut à parler n'oy hon.

C'on ot par vif assaut si noble mansion.
Et cest assaut ici de coi nous vous dison,
Par la hache s'esmut de coi parlé avon,
Qui fu ou fossé cheue tout dedens le moilon [1].
Geffroi Paien regarde sa hache de façon :
« Ay! dit-il, amie, et me lairez-vous don?
Se je m'en voiz sans vous, jà je n'aie pardon;
Ou vous vendrez o moi en ma loge de non.
Et se je vois laiens [2] en ce fossé parfont [3],
Cilz Englois geteront de pierres à foison.
Jà d'orgueil je n'arai en moi telle parçon
Qu'à ces Englois que voy à ses créneaux de non
Ne demande respit sans traire vireton
Tant que ma hache soit à ma commandison :
Car orgueil ne monta onques, ce me dit-on,
Mais humilité vaint avec belle raison. »

Jeffroy Paien a pris haultement à huchier:
« Signour que je voi là aux créneaux apoier,
Je vous prie ne veilliez ne traire ne lancier,
Jusques à tant que j'aie ma grant hache d'acier;
Et puis nous en irons en nos loges arrier.
Point ne sommes venus pour assaut commencier,
Ains sommes ci venu pour nous esbanier. »
Et dient li Englois: « Par les sains de Bavier!
La hache n'averez ne d'esté ne d'iver.
Jà navrer [4] vous verrez et du corps empirer,
Se tost ne reculez sans nous plus aprocher. »
Et dit Geffroy Paien : « Par Dieu le droiturier!
Sans ma hache ne puis ne boire ne mengier,
Ne je ne puis sans lui ne dormir ne veillier :
Avoir la me couvient, coi qu'il doie couster [5]. »

[1] sablon. — [2] Ou je yrai avec vous. [4] pasmez.
[3] « Et se je vois là jus par aucune façon. » [5] à qui doie ennoier.

Et respont .i. Anglois qui ot non Audigier :
« Vostre hache amez mieulx, si con vous [1] compter,
Que fame son mari ne homme sa moillier. »
Or oez de Geffroi que Dieux gart d'encombrier :
De nos gens apella qu'il vit dessus l'erbier;
.v. en vint au derrain, .iiii. en y ot premier,
Et puis s'en revint .v. qui l'avoient moult chier.
« Signeur, ce dit Geffroy, or oez mon cuidier :
Main à main nous prendron, ainsi que pour treschier [2],
Et nous entretenons bien fort sans varier.
En ce fossé me fault bellement descrochier;
Et quant arai ma hache tout à mon desirier,
Tretous me sacherez amont dessus l'erbier :
Et de ce nous veillons haster et de légier [3],
Si qu'Englois de lor trait ne nous puissent blécier. »
Lors s'i sont acordé et, sans point varier,
Geffroy Paien s'en va ou fossé tout premier.
Par la main l'a saisi son compaignon entier;
Et le .ii.ᵉ prist celui qui fu le tiers :
Tout ainsi main à main se vont entrehachier [4].
Des .xiiii. en ala .x. ou fossé plainier,
Et li autre d'en haut prirent fort à hachier [5];
Mais pour chose qu'il facent ne se scevent gaitier
Que tous ne les covienge ens ou fossé plungier [6];
Là furent l'un sur l'autre con pourcel sur fumier.

Ens ou fons du fossé sont nos François chéu :
Tost se sont relevé, car bon essongne fu [7].
Car on lor geta lors maint bon quarrel agu;
Mais mal fait ne lor ont valissant .i. festu,
Car il ont bien armé et le chief et le bu :
Chascun ot auqueton et bon haubert vestu,

[1] à ce que j'oy. — [2] trescier. — [3] et délogier. — [4] entr'ataquier. — [5] cerchier. — [6] plaquier. — [7] car bien mestier en fut.

Bonne dague et espoi et bacinet molu,
Et s'a chascun bon cuer corageux et agu [1].
Lors dit li uns à l'autre : « Par le corps de Jhésu !
Ce sera honte à nous, onques telle ne fu,
Se de ci en alons à loi de recréu,
Sans aler à ce mur esprouver no vertu.
S'on nous voit assaillir, tost serons secouru [2];
De piques et d'eschieles serons tost pourvéu. »
Lors sont isnellement contre le mur couru
(Sa hache tint Geffroy, qui moult joians en fu;
Ainsi la va baisant comme amie son dru [3]),
Et prirent à miner des dagues fort et dru.
A nos François fu dit qu'il se sont esméu :
Lors queurent à l'assaut comme preu et membru,
De piques, de hoeaux, furent bien pourvéu,
Et de leviers de fer afilez et agu.
Trestuit li mineour [4] si sont là acouru,
Ainçois que li signeur en aient riens scéu
Furent au pié du mur li mineur bien esleu;
Berruier et François et maint Breton corseu,
Bien .IIII.^c ou plus ont commencié le geu.
L'assaut commencié ont, onques tel veu ne fu [5].
A Bertran du Guesclin fu le fait despondu :
« Connestable gentilz, doulx sires, que fais-tu ?
Jà sont au pié du mur ti ami et ti dru [6] :
S'assaillent à tous lez à lances et escus;
Jamais ne les verras s'il ne sont secouru. »
Et quant Bertran l'oy, le sanc li est méu :
De la table où sist se leva par vertu
Tellement qu'il a pain et le vin espandu.

[1] maubu.

[2] 19940 :

S'on nous voit assaillir à force et à vertu
Et nous avons besoing, tost serons secouru.

[3] Ainsi au pié du mur sont enssamble venu.

[4] muréour.

[5] 19955 :

L'assaut ont commencié ains tel ne fut veü.

[6] deu.

Dist au duc de Berry, qu'à haute[1] table fu,
Et au duc de Bourbon au gentil corps esleu :
« Monseigneur [2], vous avez trop mengié et béu ;
Tout à tamps mengerez quant jour sera falu,
Lassus en ce chastel, tout y est pourvéu ;
Anuit y porrez bien recevoir vo tréu. »
Dist li ducs de Berry : « Ce seroit .i. beau geu ;
Mais je sui assené si con S. Thomas *fu :*
Se la chose ne voi, je ne l'ai pas créu. »

Ainsi fu nostre gent malement estourmie.
A celle heure mengoit la noble baronnie ;
Table n'i demoura qui ne soit trébuchie.
A l'assaut sont couru ; qui mieulx puet se deslie :
Mainte eschiele y avoit noblement chevillie
Et piques et hoeaux en garnison bastie :
Li bons ducs de Bourbon l'avoit bien apointie
Et ordené du sien de sa trésorerie.
Qui adonc véist là la grant chevalerie,
Chascun bien ordené [3] sa grant connestablie,
Et mener vers les murs de viel ancesserie,
Et entrer ès fossez banière desploïe,
Et monter contremont à paine et à hachie,
Venir au pié du mur pour faire envaïe,
Et eschieles drécier par force et par mestrie,
Remembrer li péust de noble barounie.
Et Bertran de Guesclin à la chière hardie
Ordène les signeurs avec lor maisnie :
A l'un baille une tour à senestre partie,
A l'autre .i. pan de mur de pierre bien taillie ;
A lui ont obéi et à sa commandie.
Li bons ducs de Bourbon ne s'i oublia mie,
Tost se fist bien armer [4] d'arméure jolie,

[1] l'autre. — [2] Messeigneurs. [3] ordonner. — [4] Tost se fist adouber.

Et coru à l'assaut avec sa maisnie.
Quant au bort du fossé vint li ducs chière lie
Et voit les assaillans faisant grant envaïe,
Qui de la murale orent mainte pierre sachie
Et percez en .II. lieux les fors murs de la ville[1];
Or voit bien et congnoit que c'est sans moquerie.
Eschieles fist venir à plenté et à hie;
Ens ou fossé entra et sailli d'escueillie;
Au pié du mur rampa avec autre maisnie,
Et là pris à miner d'une pique jolie[2].
Et Bertran va entour, qui ne s'i failli mie[3],
Voit Bretons et François qui mainent chière lie
Qui vont aventurant et cuer, corps[4] et vie.
Lors fist Bertran venir la bonne artillerie;
Archiers, arbalestriers commencent l'envaïe.
Seigneur, à icel tamps dont je vous signifie
C'on commença l'assaut et la grant erramie,
N'avoit dessus les murs que varlés et maisnie.
Li Englois de laiens ne se doubtoient mie
C'on lor déust ce jour pourchassier vilonnie;
Ausi n'éust-on fait, con[5] l'istoire crie,
Se la hache ne fust ens ou fossé glacie.

Moult fort fu li assaus qu'à ce jour commença.
Aux armes! ont crié li Englois par de là;
Et crioient: Tray! que bien on l'escouta.
Lors vindrent aux créneaux que jadis on ouvra,
Et voient que chascun de nos gens ordena
Pour les grans murs miner, ne riens n'i recula.
Lors virent bien François[6], fort assaut y ara;
Pour défendre les murs s'ordenèrent bien là.

[1] la muraille furnie. — [2] aguisie.

[3] 20006 :
Et Bertran va autour de la freté jolie.

[4] et cuer et corps.

[5] si com.

[6] Anglois.

Li .i. traioit d'un arc, li autres y lança;
Chaillos et viretons assez on descocha;
Tonneaux plains de chaillos assez on descrocha [1],
Et grans baus traversains ès fossez on rua,
Et ès tros c'on faisoit ens ès murs qui sont là.
De lances et d'espois nos gens on repoussa :
Grant défense ont monstré li Englois qui sont là,
D'autre part assailli nostre gent de deçà.
Li .i. crioit Berry! au mieudre sens qu'il a,
L'autre crioit Bourbon! l'autre, Guesclin! cria.
A tant ès vous Bertran qui s'embati droit là;
Le bon duc de Bourbon par maintes fois blasma [2]
Q'il aloit si avant, retraire le fist là.
Mais li ducs de Bourbon .i. eschiele combra,
A l'aide qu'il ot en estant la leva,
Et encontre le mur celle eschielle apoia.
Jà tost y fust montez pour grever ceulx *de là*,
Quant cilz de Malepaie l'abbé qui bien régna
Mist le pié en l'eschiele et par dessus monta,
Un espoi en sa main en l'eschiele rampa;
Jà tost éust grevé Englois, n'en doubtez jà,
Quant .i. marrien gros li fust envoiez là,
Qui l'eschiele rompi et en .ii. la brisa;
Et l'abbé chéi jus, ou fossé se trouva;

[1] descarcha.

[2] 20037-20060 :

Le bon duc de Bourbon parrçut et advisa
Qui fut au pié du mur où les autres mina :
« A, sire! dit Bertran, folie vous tient-là :
Un chétif aussitost occire vous pourra
Comme le plus jentis qui soit en ce fait là.
De telement miner à vous n'appartenra;
Mais quant en un estour voz corps se trouvera,
Lors alez si avant comme il vous souffira,
Assamblés aux plus grans que voz cors trouvera!
Car à prince et à duc petit d'onneur y a
Quant varlet ou garçon à mort le metra :
Aus hoirs qui demourront ou le reprouchera.
Une eschielle levez, et on vous aidera,
Et puis montez amont à ces créneaulx de là;
Là pourrez-vous trouver qui assault vous donra.
Maudit soit-il de Dieu qui le monde créa,
Qui de traire et jetter tout premier s'avisa!
Car oncques hardis homs si ne le pourpença. »

Ainsi disoit Bertran à la fière pancée,
Retraire fist le duc de la mine loée.
Vint ou fons du fossé, une eschielle a levée
A l'aide de ses gens qui là fut arostée,
En l'eschielle cuida monter sans demourée.
Quant de la Malepaie l'abbé, teste levée,

Jhésu-Crist fu pour lui quant on ne le tua,
Car onques pié ne jambe ne membre n'afola:
Ainçois isnellement tantost se releva;
Tantost saisi .I. pic, à la mine s'en va:
Là ot felon assaut qui longuement dura.
La défence fu grant qu'Englois monstrèrent là;
Car il furent foison en la ville droit là.
S'avoient noble fort et bons vivres y a;
Petit prisent no gent, orgueil les surmonta.
Mais ains soleil levant tout lor orgueil cherra,
Ainsi con vous orrez, qui oïr le voudra.

Moult fort fu li assaux et longnement duroit;
Bien se preuvent François, homme ne s'i faignoit;
N'i a prince ne duc qui à l'assaut ne voit [1].
Et Bertran du Guesclin as Englois si crioit:
« Beaux signeurs, dit Bertran qui noblement régnoit,
De vous tous rendre à nous, je croy que sens seroit;
Car je vous jur sur Dieu qui tout scet et tout voit,
Se par force on vous prent ains que li vespres soit,
Tout li ors de ce monde ne vons garantiroit
Que pendus ne soiez con gloutons maléoit.
Vous donnez destourbier nos seigneurs ci endroit,
Et si savez que c'est contre raison et droit;
Et encores vous di on vous respiteroit
Et tous sauve la vie on vous receveroit;

Rampa encontre amont à chière forcenée,
Une espée en sa main à la pointe trampée.
Jà éust aus crénaulx commencié la meslée,
Quant un marien li fut bonté de randonnée
Qui l'eschiele rompi qui fut bien ouvrée,
Et l'abbé abbati ou fons de la terrée.
Grant grace lui fist Dieux et la Vierge louée
Qui n'ot piet ne bras ne la teste cassée.
Un pou fut estourdis, s'a la teste levée;
Tantost se releva qui n'y fist arrestée,
Et s'en va d'autre part à la mine loée.
Là ot félon assault et défence doubtee;
Car Anglois sont foison en la forteresse lee,
Et s'ont ville et chastel et bace-court murée
Et noble garnison tout à leur desirée.
Ne prisoient noz gens une pomme pelée;
Maiz leur orgueil [cherra] ainçois complie sonnee,
Ainsi comme vous orez à pou de demourée.

[1] Mais li dus de Berry en l'eschielle montoit,
Et li dus de Bourbon mie ne s'i faingnoit.

Se rendre vous volez, tout on vous perdonroit [1]. »
Englois ont respondu si très haut c'on l'ooit,
Jà ne se renderont nul jour tant que Dieux soit,
Et que secours aront qui de là aprochoit.
Voir est que aux Englois noble secours venoit
De .m. et .v. c. glaives que le castal menoit,
Et de l'autre costé autant en aprochoit.
Je coy [2] que Dieu le père de son gré ordenoit
Que la hache chéit dont l'assaut commençoit;
Car se l'assaut n'éust esté en ce jour droit,
A perte fust tourné, à dueil et à destroit,
Ainsi con vous orrez qui oïr le voldroit.

Quant Bertran du Guesclin le connestable ber
Ot les Englois oy qui alèrent jurer
Qu'il ne se renderont tant qu'il porront durer,
Adont ala Bertran grant sairement jurer
Qu'il fera renforcier l'assaut et redoubler.
Adont a commandé les trompettes sonner,
Les banières drécier, au vent desvoloper;
Et fist parmi les loges crier et commander
Chascun voit à l'assaut, sur la teste coper;
Cilz qui n'a de coi traire voise chaillos geter;
Qui a pic ou martel, voise au mur miner
Et encontre les murs les eschieles lever.
Qui dont véist François d'assaillir aprester,
Et ces fortes eschieles encontremont lever,
Et ces pierres de fès en sus François [3] geter,
Et tonneles c'on fist de bons chaillos raser,
Et grans baux c'on ot fait des forès [4] amener;
Qui dont véist no gent chéir et souviner
Et ravaler aval et tousjours redoubler,
Mauvaisement cuidast, ne ne puet penser,

[1] tost ainsi se retrairoit. — [2] croy. [3] encontreval. — [4] des fouriaux.

Qu'il ne les convenist des membres afoler.
Mais il furent armé à loi de bacheler,
C'est ce qui lor aidoit ce grant fais à porter;
Et le bon cuer qu'il ont de grâce recouvrer,
C'est ce qui les faisoit tantost sur piés *monter* [1].
Fames y ot légières [2], c'on ne doit oublier,
Qui servirent ce jour de François abruver;
Mais ce ne fust que d'eaue dont le ruiss*eau* est cler.
Là ot .I. homme d'armes qui faisoit à loer,
Qui dit : « On déust bien, à cel euvre mener,
Boire dou meilleur vin dont on péust finer;
Car le bon vin fait homme à hardement parer. »
Bertran du Guesclin va ce mot escouter,
A nos François ala maintenant escrier :
« Avant, mes bons amis! pensez de labourer;
Tous riches vous ferai : ains solail resconser,
De bons vins vous ferai servir et conraer. »
Son eschançon [3] ala lors Guesclin appeler,
Et li a dit tantost, enjoint et commandez [4]
Qu'il face du bon vin à plenté amener,
Et face les tonneaux dessus le bout lever,
Et tous les assaillans face bien abruver.
S'il fu dit il fust fait tantost sans arrester.
Et quant nos François orent béu de ce vin cler,
Lors furent plus hardi que lyon, ne sengler,
Et enforça l'assaut et fist à redoubter.
Onques de tel assaut n'oy nulz hons parler.

Il est bien vérité, on le treuve lisant,
Que Bertran du Guesclin à l'aduré samblant
Fist drécier les vaisseaux de vin en lor estant,
Et le fust défonsser [5] et vont le vin puisant

[1] lever. — [2] de vie.

[3] boutillier.

[4] 20125 :
Et lui ala tantost enjoindre et commander.

[5] Et briefment deffoncer.

Les fames, les varlés qui no gent vont servant.
Tant burent de bon vin no gent en assaillant,
Qu'il en furent plus fier que nul lyon rampant.
Là commença assaut, nulz hons ne vit si grant;
N'i ot prince si grant, tant y fust souffisant,
Qui pour Englois grever ne s'alast emploiant [1],
Et Bertran du Guesclin y vali .I. Rolant,
Et le conte qui fu la Marche gouvernant,
Et Jehan de Vienne ne s'i va oubliant,
Olivier et Alain de Mauny l'avenant,
Et Alain de Beaumont, et Jehan ensuiant,
Et de Sansoirre ausi le mareschal vaillant;
Le gouverneur de Blois s'i fu aventurant,
L'abbé de Malepaie à l'aduré samblant:
Cestui sur toute riens s'i ala esprouvant;
Car .IIII. fois monta aux créneaux qui sont grant,
Et .IIII. fois en fu tumbez en rondelant:
Plus de paine y souffri c'on n'iroit recordant.
Et si nous *dit* ausi l'istoire vaillant [2]
Que le trait de no gent ala lonc tamps durant,
Et traioient si dru aux Englois dont je chant
Qu'à paines osent-ilz la teste mettre avant.
Pour la cause du trait s'alèrent avisant
De mettre hors des murs perches en traversant
Et de prendre auquetons de soie ou bouquerrant,
Et coittes [3], et coussins moilliés par avant [4].
Ainsi ne pot le trait des nos aler avant
Ne grever les Englois puis de là en avant [5];
Par ce furent Englois mainte pierre getant
Sur François qui le mur aloient aminant.
Par ce fait von [6] Englois nos François bien grevant.

[1] * Le bons duz de Berry n'aloit point *reculant*,
Et li duz de Bourbon cilz aloit bien avant.

[2] 20156:
Or nous dy la chançon et l'istoire vaillant.

[3] coustes. — [4] par devant.

[5] 20165:
Ne grever les Anglois au cretel avenant.

[6] vont.

Assez s'en aperçut le nobile Bertrant :
« A Deu le veu ! dit-il, faux ribaus recréant,
Tous vos viés auquetons n'i vauldront mie .I. gant ! »
Lors fist arbalestriers tantost aler avant;
Tout droit au pié du mur alèrent avalant;
Et vont encontremont si gentement traïant
Qu'Englois n'i a qui ose la teste mettre avant.

Moult fu grans li estours et fier et desloiaux :
Je croi c'onques nul jour ne vit hons ses paraux;
Car ausi dru que nège chiet sur les arbrisseaux
Voloient viretons et flesches et quarreaux;
Au pié du mur traoient arbalestriers isneaux [1],
Et Englois lor getoient et pierres et quarreaux;
Et getoient sur eulx tonelles et grans baux,
Et en aprez boutoient les pierres des créneaux
Tant que tout aonni estoient les muraux;
Et nos gens d'armes firent dedens les murs grans tros,
Assez grans pour entrer et vaches et chevaux.
Souvent entroient ens et vieulx et jouvenceaux;
Mais on les repoussoit par merveilleux débaux :
Englois gietent sur eulx poçons de vive chaus
Et puis eaue boillant et mortiers et pestaux.
Encores firent plus les Englois criminaux :
Fain et fuerre qu'il ont laiens à grant monceaux
Aportoient droit là et lient par bouteaux;
Puis y boutent le feu qui fu ardans et chaux,
Et les boutent ès trauz des grans murs principaux
Et si giètent ausi grans embrasez barreaux.
Ce jour firent François endurer maint de maulz;
Telz y ot qui laissassent volentiers les assauz.
Mais Bertran en jura, oiant tous les plus baux [2],
Qui sans estre blécié retournera ès praiaux

[1] loyaulx. [2] baulx.

Encroer le fera plus haut que une saux [1].

Forte fu la défence qu'Englois firent ce jour;
Et on les assailli à force et à vigour.
Richement s'i porta le pueple empereóur [2];
Onques ne s'i faindi prince ne contéour.
Li .I. minent au mur, li autre à une tour;
Li tiers ot une eschille faisant le rampéour,
Et vont sur les créneaux à force et à vigour
Combatre main à main à loi d'empereóur.
Li uns est avalé ens ou fossé grignour,
Et li autres se tient par force de valour [3].
Sur tous les assaillans qui là furent ce jour,
L'abbé de Malepaie y fu de grant valour [4],
Car tout ou plus fort lieu du chastel de valour
Mina moult fièrement le mur anciséour,
C'un tro y fist plus grant que la gueule d'un four.

L'abbé de Malepaie ne s'i est arrestez;
Tellement fu li mur par sa force minez
Que .II. hommes de front y fussent bien entrez.
Maintenant fu l'abbé dedens le four boutèz,
Quant il fu des Englois malement repoussez,
Lors escria : « Berry et Guesclin! sà venez!
Voici le droit chemin par où serons entrez. »
A tant es vous venus gens d'armes à tous lez;
Et quant les vit venir l'abbé dont vous oez
En lui prist hardement et vigour et fiertés.
Ou trou qu'il avoient fet c'est maintenant boutez;
Main à main se combat as Englois adurez :
D'un bon espoy qu'il tint les a si repoussez
Qu'il se sont mal grez eulx arrière reculez :

[1] ce dit, à une saulx.
[2] nostre gent Francéour.
[3] labour. — [4] vigour.

« Par Dieu! dit-il, Englois, de male mort morrez
Qui contre les royaulx ceste ville tenez
A tort et sans raison, pour ce le comparrez. »
Et dient li Englois : « Voir, vous en mentirez!
Se vous entrez céens, de male mort morrez[1]. »
Et jà fust Malepaie dedens la ville entrez,
Quant d'une hache fu tellement assenez
Qu'il fu en mi le trou abatus et tumbez
Et fu son bacinet en son chief embarrez;
Et quant Englois perceurent que là fu son menez[2],
Par .I. pié l'ont saisi; là fust-il bien menez,
Quant de nos François fu ce fait-ci avisez :
A l'abbé sont venus Malepaie nommez,
Par les bras l'ont saisi et par le chief levé[3],
Et tirent contre Englois par moult grande fiertez;
Et d'un costé et d'autre fu tellement tirez
Que petit n'i failli qui ne fu desmembrez.

En ce point dont je dis tirèrent[4] longuement,
Et d'un costé et d'autre combatent fièrement;
Et tant firent François par lor efforcement
Qu'il ont l'abbé rescous à lor commandement,
Et li ont deslacié le bacinet présent
Pour li à rafreschir; car la chançon m'aprent
Car[5] le tamps estoit chaut et le soleil resplent.
Et quant fu rafreschi l'abbé à son talent,
Et il ot beu .I. cop de ce vin qui bon sent[6],
Son bacinet refist lacier appertement
Et jura dame Dieu qui maint ou firmament
Qu'ailleurs yra miner et si très grandement
Qu'Englois en averont le cuer triste et dolent.
Lors ala plus amont et à miner se prent;

[1] jamais n'en ysterez.
[2] que là fu son minez. — [3] delez
[4] se tindrent. — [5] Que.
[6] de très riche pimant.

Et d'autre part y ot grant noise et grant content
Au lez où li Breton assaillent fièrement.
Jà avoient miné tant et si longuement
Qu'il combatent Englois main à main en présent.
« Dieux! dient Berruier, Bourguenon ensement,
Cil Breton en aront l'onnour certainement,
Se nous ne nous hastons : férons-y liement. »
Adont vont assaillir Berruier en présent.
Là véissiez assaut et merveilleux content,
Sur eschieles monter celle Françoise gent,
Combatre main à main aux créneaux proprement.
Li aucun se tint bien par force de jouvent,
Li autres est ruez ou fossé laidement.
Ainsi en pluseurs lieux assaillent nostre gent,
Et Englois ont monstré moult fier défendement;
Mais tout ce n'i vali .i. seul denier d'argent;
Car on lor a navré grant plenté de lor gent
Et lor grans murs percez en .xx. lieux laidement.
Si n'ont mais que geter pour défendre présent [1],
Tout avoient geté très le commencement;
S'orent fait aporter des mortiers plus de cent
Et despaver ausi grant part du pavement.
Et adont s'avisa lor capitaine gent
Comment feroit cesser l'assaut et le content;
Où que il voit Bertran, si li dit haultement :
« Connestable, dit-il, oiez mon plaidement :
Je vous pri que je soie entendus plainement
De ce que je dirai, oians tous en présent;
Et si faictes cesser et acoisier vo gent,
Tant que dit vous arai mon fait tout plainement. »
— « Sire, ce dit Bertran, parlez hardiement :
Bien vous entenderai, ne vous doubtez noient;
Car foi que doi à Dieu ne au corps S. Climent!

[1] a present.

L'assaut ne cessera jà pour vo parlement,
Se dire ne vous oi : A vo voloir me rent. »

Moult dolans fu l'Englois quant Bertran entendi;
Richart Gilles ot nom : bon homme [1] ot en lui;
Cappitain de laiens fu plus d'an et demi,
S'avoit à compaignon le [2] Rosti Castri
Et Hique gentement [3] qui le cuer ot hardi.
« Bertran, ce dit Richart, or entendez à mi :
A vous nous renderons, s'il vous plaît, par tel si
Que tous sauf corps et biens nous partirons de ci,
S'averons nous prisons [4] où nous ara souffi,
Et tous nos aliez, nos confortans ausi;
Si nous donrez d'or fin tout chargié .I. rousin :
Ainsi nous renderons cestui fort sans détri,
Le chastel et la tour dont li mur sont poli. »
Et quant Bertran l'entent, tout le sanc li frémi :
« Mal ait qui ce fera! Guesclin li respondi,
Et qui vous donroit pas .I. tout seul parisi!
Vous qui estes Englois d'Engleterre nourri,
Vous arez raençon se vous n'estes occi,
Mais li François qui sont laiens avec ti
Et qui ont renoié le bon duc de Berry,
Je vous jure sur Dieu qui onques ne menti,
Tous les ferai destruire et pendre sans détri :
Que dampnez soit qui jà en avera menti!
Rendez-vous, s'il vous plaît, ainsi con je vous di;
Plus vous défenderez en nous faisant ennuy,
Tant mains nous trouverez au besoing bon ami,
Car vous serez paié, pour certain le vous di,
Selon ce que l'arez envers nous déservi. »
— « Dieux, dit li cappitains, quel connestable a ci!
Englois doivent maudire l'eure c'onques nasqui. »

[1] armeure. — [2] le ber. [3] Godeman. — [4] Se menrons noz prisons.

Richart Giles, qui fu de laiens cappitaine,
En jura haultement la vertu souveraine
Qu'il ne se renderont de l'an ne de sepmaine
Tant qu'il aient chaillos ne pierre en lor demainne.
Quant la ville perderont, c'est lor entente plaine
Qu'il iront en la tour faire une .xl.e
Et en la basse court qui de biens estoit plaine;
Mais toute lor pensée estoit mauvèse et vaine,
Car bien brief enterront en dolour et en paine.
Celui de Malepaie forment de ce se paine;
Au grant mur du chastel minoit à grant alaine,
Non pas d'un coustelet tel c'on met en sa gaine,
Mais d'un pic asséré c'on forga en Touraine;
A ce grant mur miner tellement se formaine
Qu'il y fu estendu, ce dit, à une vaine.
Un tel tro y a fait par poissance haultaine
C'on y éust bouté le chief d'une balaine :
Quant il oste .I. chaillo .IX. ou .X. en amaine.
D'autre part vit du fain une grange moult plaine;
A sa voix, qu'il avoit plus haute que seraine,
Demanda lors du feu, et jura sainte Hélaine
« Ci bouterai le feu, ce soit à bonne estraine! »

Du feu a demandé l'abbé de Malepaie
Tout pour bouter le feu en celle ville gaie,
Et jura dame Dieu et l'arme de sa taie
Jà n'en ara pitié, se dit-il, ne s'esmaie.
Du feu li apporta Bauduin de Vivaie [1],
Et l'abbé le bouta ou tro dedens la raie.
Quant Englois ont véu comment l'abbé les paie,
Du fain à destasser chascun moult bel s'araie
Pour restraindre [2] le feu qui forment les esmaie.
Chascun vosist adont estre en pure la braie [3]

[1] Tristan, le fil dame Aye!
[2] restindre.
[3] 20358-20359:
Pour bien voulsissent adont estre dedens lrmaie.

Tout droit en Avignon que jadis tint Damaie.

Dolant furent Englois, ce poez bien penser,
Quant il virent le feu en contremont lever :
Assez en y ot d'ars qui convint définer.
Et à celle heure droit que le feu volt monter,
Voldrent nostre François d'autre costé entrer.
Li aucuns par les murs [1] se vont dedens bouter
Et par eschieles vont plus dru amont ramper,
Et queurent sur Englois, où n'ot qu'espoanter.
Quant Englois ont véu qu'il ne porent durer,
Vers la grosse tour vont pour lor vie sauver,
Et François vont tantost la porte deffermer,
Les banières roiaux vont sur les murs poser;
«Ville gaignie!» vont criant et hault et cler;
Et nos gent entrent ens pour Englois attraper.
Tout metoient à mort quanqu'il puéent trouver :
Qui ne prie merci, à eulx ne puet durer.
A merci sont venu raençon demander.
Ceulx de la tour cuidoient nostre gent contrester;
Mais le vent fu contre eulx et prist fort à venter :
La fumée s'en va en la tour hault monter,
Et par ce point ne porent laiens Englois durer.
Ne sai que vous voldroie longuement sermonner.
Englois se sont rendu, ne puéent reculer.
Laiens y ot pillars qui firent à blasmer,
Faulx Berruiers qui voldrent le bon duc adosser
Et servir les Englois pour pillier et rober,
Et maint bani aussi pooit-on là trouver.
Bertran les fit trestous lier et accoupler,
Et puis si lor a dit pour eulx reconforter :
« Par S. Yves, dit-il, c'on doit bien aorer!
Mais ne voldrai de pain ne de vin avaler,

[1] mines.

Si vous voldrai trestous à .I. arbre encroer. »

Ainsi Sainte-Sévère fu prise et conquestée.
Mainte noble richesse fu là dedens trouvée :
De blefs et de bon vin y ot grande marée
Et de lars en lardier et de fleur buletée;
Joiaux, or et argent et monnoie dorée;
Bacinés, haubergons et mainte bonne espée,
Et de draps y avoit mainte pile empilée,
Et de lange et de linge mainte huche comblée.
On a le feu restraint [1]; la chaleur est passée :
Les hostes furent pris de nostre gent loée,
Cerchie fu la tour ouverte et défermée.
Le cappitaine a pris, à qui qu'il désagrée.
Li bon duc de Berry à la chière membrée
Et le duc de Bourbon à la fière pensée
Furent bien hostelé en la ville loée.
Aussi furent trestous cil de celle assemblée;
De telz y ot qui ont la souppe ou vin combrée
Et béu une fois de la bonne vinée.
Tuit li signeur ont beu tant comme lor agrée;
Mais Bertran ne but pas, la souppe a refusée,
Dont au duc de Berry malement désagrée.
« Bertran, ce dit li ducs, par la Vierge loée!
Que ne prenez le vin? j'en ai la teste enflée.
Doubtez-vous que vo char ne soit ci enherbée [2]? »
— « A, sire! dit Bertran, sauve vostre pensée;
Mais j'ai voué .I. veu hui en ceste journée,
Se de moi est faussé, l'âme en sera faussée.

« Sire, ce dit Bertran, par le Dieu de lassus!
J'a [3] voué et juré au doulx père Jhésus
Que mais ne mengerai ne buray au surplus,

[1] restint. — [2] encombrée. [3] j'ay.

Si seront ces pillars occiz et confundus
Qui vous ont relenqui pour vous à ruer jus,
Et par lor fausseté sont Englois devenus. »
Dit li ducs de Berry : « Or ne m'en parlez plus ;
Faites-les encroer comme félon parjurs :
N'en prendroie[1] l'or qui fu au roy Artus. »
Et quant Bertrant l'entent, liez est devenus ;
De pages et varlés appela .c. ou plus ;
De cordes qui là sont furent bien pourvéus.
Les pillars renoiez lor a livrez tous sus,
Que tost soient menez dessus les prez herbus.
Dehors la porte droit, sans faire autre argus,
A l'arbre qui là fu, qui moult estoit feullus,
Soient trestuit pendu sans .i. jour[2] de refus.
« Sire, dit .i. varlet qui ot à non Porrus,
Nous les despoillerons, les penderons tous nus :
Mieulx vault qu'aions les draps qui porrissent lassus. »
— « Il me plaît moult très bien[3], » dit Bertran li membrus.
Là ot bien .c. boureaux de nouvel devenus[4].

Les François renoiez furent à la mort *mis*[5] ;
A .i. arbre pendus en y ot .c. et .x.,
Et ceulx qui d'Engleterre furent nez et norris
Si furent à rençon et retenus et pris ;
Et ceulx qui furent mort furent en terre mis.
Assez y ot de fames et de enfans petis
Qui on donna congié d'aler en lor pourpris :
Pitié fu à véoir les plaintes et les cris.
Laiens mist garnison li bons ducs de Berrys
Et refaire[6] les murs et tous les édifis.

1 * tout. — 2 sans jouer.

3 Faites en vostre gré.

4 * Dessus l'arbre ont mené les traîteurs parjurs.
Ne scay que vous aroye cy tout jour tenus.
Tous y furent pendus les félons malostrus ;
Et tant en y avoit et dessoubz et dessus
Que l'en ne savoit duquel y avoit le plus
Des feuilles ou des mors qui là furent pendus.

5 mis. — 6 Refaire fist.

Puis partirent de là li baron seignoris,
Vindrent à l'abbaye en mi les bois fuellis.
A .III. lieues estoit l'abbaye que je dis,
D'une ville fermée qui est de noble pris;
Se est la Sousterrine où il a murs assis [1].
En ycelle abbaïe où il a lieu jolis
Reposèrent .III. jours nos François poestis
Tant dehors con dedens; li lieux lor fu petis.
Un petit vous lairai des barons agensis,
Dirai [2] du castal de Buef qui fu hardis,
Qui d'Angolesme fu sevrez et départis
A grant foison d'Englois et d'armes bien garnis,
.II.m [3] bacinés estofez à devis
Et bien .V.c archiers de traire amenéis;
Et s'en atent plenté qui viennent aatis.
Envers Sainte-Seraine [4] avoit son chemin pris
Pour le siége lever de nos François gentilz.
Comme [5] le castal avaloit .I. larris,
Encontra des Englois qui estoient partis,
Qui à Sainte-Serène [6] orent esté marris,
Si furent rençonné et à finance mis :
Or s'en vont sur lor foi querre argent ou païs.
Li uns estoit navrés en l'espaule ou en pis;
Li autres ot .I. oeul crevé, dont il vault pis [7];
Li tiers avoit le bras à la touaille mis :
N'on [8] espée n'espoi ne habergon treillis;
Et de tous lor bons draps ilz furent dévestis :
S'estoient en ce point plus de .LXVI. [9]
Quant du castal furent dessus les champs choisis,
A ses gens le [10] monstra et a dit son advis :
« Et quel gent sont-ce sà, pour Dieu de paradis! »

[1] où les murs sont massis.
[2] Et diray. — [3] Trois mil.
[4] Sainte-Sévère. — [5] Ainsi que.
[6] Sainte-Sévère.
[7] de quoy il verra pis.
[8] N'out. — [9] .IIII.xx et .VI. — [10] les.

Lors broche le cheval des esperons massis;
Aus Englois est venus qui furent apouris.
« Sà [1], dit le castal qui moult fu signoris,
Seigneur [2], qui estes-vous? quel gent? de quel païs?
Je croi que vous venez d'aucun fier pongnéis,
Ou vous avez passé les forès de l'Aunis
Où les bestes sauvages vous ont fais ces despis. »
— « Sire, dit .I. Anglois qui ot non Ansséis,
Nous avons bien trouvé .II.^{m} lions gris
Qui vous quièrent partout et de jour et de nuis;
Et sont ces grans lions par .I. aigle conduis
Qui maine les lions en bataille, en estris.
Riens ne dure contre eulx, tour ne chastel de pris;
Comme rat en grenier rampent les murs massis.
R'alez dont vous venez, se vous estes sobtiz,
Se des biens ne volez telz c'on nous a partiz. »

Seigneur, or escoutez, pour Dieu qui fist la mer!
Ceste aventure-ci dont vous m'oez compter,
Com pot Sainte-Sévère avoir et conquester.
Ce fu en l'an de grâce de Dieu c'on fist pener
Mil ans .III.^{c} LX. et .X., au vray parler,
Que prise fu la ville; et en lairai ester,
Et du castal de Buef vous voldrai recorder.
Quant il ot entendu les prisonniers parler,
Maintenant lor a dit : « Veilliez-moi raconter
Que c'est de ces lions et de cel aigle ber;
Car je ne sai que c'est, ne ne puis espérer,
Ce n'est cilz de Guesclin Bertran c'on doit doubter.
Cilz-là en son escu [3] puet .I. aigle porter,
Et li lions se sont li baron et li per
Qui ont la fleur de lis du tout à gouverner. »
Et dient li Englois : « Vous savez bien parler.

[1] Seigneurs. — [2] Dittes. [3] escript.

Li aigles c'est vantez qu'encor ira voler
En Guienne, par tout pour le païs gaster.
Il a bien commencié, Dieux le puist craventer!
Car ville ne donjon ne puet à lui durer.
L'autr'ier vindrent François lor loge estorer
Devant Sainte-Sévère pour nous les pas *oster*[1].
Au tiers jour nous alèrent .I. tel assaut livrer:
Homme qui soit vivant n'oy de tel parler.
En plus de .xxx. lieux voldrent les murs crever,
Et encontre une mine voldrent .I. tas trouver
De fain en une grange c'on ot fait entasser.
Là alèrent le feu par leur engien geter;
C'est ce qui plus nous fist desconfir et mater.
Nous ne peusmes durer; quant vient à brief parler,
Plenté y a de mors, sans plus ressussiter.
Le François renoiez qui nous voldrent amer
Ont fait pendre à .I. arbre tant c'on ne scet nombrer,
Et sur la foi nous ont volu laissier aler:
Moult grande raençon nous fauldra reporter. »
— « Dieux! dit le castal, que vous oi-je compter?
Voi ci perte moult grant; tant me lait Dieux régner
Que je puisse briefment ce fait-ci amender,
Et cel aigle félon tenir et attraper
Et mettre en ma géole pour aprendre à parler.

« Dieux! dit le castal, Père esperituel!
Or ont Englois perdu .I. moult riche joel;
Car à Sainte-Sévère avoit ville et chastel,
Fossez aparfondis, les murs fais à cisel
Et noble garnison de pueple moult isnel,
Gens d'armes et archiers qui traient de quarrel.
Tante noble richesse et tant noble joel,
Or avons tout perdu par ce félon oisel.

[1] garder.

Cest aigle-ci nous donne .I. mauvais cop mortel;
Aussi fist-il jadis par devant Cocherel:
De son bec me féri assez prez du forel [1]
Et puis me fist mener devant .I. lioncel
Qui de couronne fu couronné bien et bel [2].
Moult me porta d'onnour par dedens son hostel,
Mais mettre me fist puis par dedens .I. bovel [3]
En une noble tour où il a maint crenel.
Se cel aigle tenoie qui brassa ce chaudel,
En tel cage seroit mis ains le quaresmel:
De cest an n'iroit mais voler sur l'abrissel. »
Lors attendi Englois delez .I. boquetel;
Son conseil assambla et lor dit de nouvel
La perte, le meschief, le dolereux maisel
Que porchassié lor ont nostre François isnel.
« Sire, dit .I. Anglois c'on appeloit Manuel,
De ce qu'en fera-on, quant il ne puet estre el?
Il ne fault que viser par bon conseil roïel
Où on [4] trouver François et Provencel,
Et penser c'on lor puist abastre lor revel.
Je vous jure sur Dieu qui jà forma Abel,
Qu'il yront asségier en menant grant recel
La Sousterrine, voir, où il a maint crenel. »
— « S'est voir, dit [5] castal, foy que doi sain Michiel! »
Lors fist sonner sa trompe et son riche moinel.
Son ost fist arouster contreval le prael,
Les banières drécier et maint bel penoncel.
Envers la Sousterrine vont brochant maint morel.
A .III. lieues en furent nostre François isnel
Dedens une abbaye qui fu ou boquetel.
.I. de lor chevaucheurs c'on appeloit Morel [6]
A nos François dira jà bien tost de nouvel.

[1] fourcel.

[2] 20550-20551:
« Qui assez m'onora et me recueilli bel. »

[3] bouvel. — [4] *pourra.

[5] *li. — [6] Sorel.

Li gentilz messagiers de coi nous vou[s] disons
S'ala agenoillier par devant les barons,
Le bon duc de Berry et le duc de Bourbon
Et Bertran du Guesclin le connestable bon.
Là y ot maint baron que point ne nommerons;
Devant eulx li messages se mist à genoillons.
« Signor, dit li messages, oés que nous dirons :
De Guienne [1] revien, s'ai passé vaulx et mons;
En Angolesme fu, où il a grans maisons.
J'ai donné à entendre fames et enfançons
Que de S. Jaques vien acquérir les pardons.
J'ai véu des Englois les grans establiçons;
Il sont .M. [2] et .V.c à bacinés réons
Et bien .V.c [3] servans armez à abandons
Et .IIII.c [4] archiers; point meilleurs ne savons.
Le castal les maine qui tant par est fiers hons,
Et s'en atent .VII.c [5] à dorez esperons,
Bordelois, Baionnois qui sont fier que lions.
C'est l'entente aux Englois, jà ne le celerons,
De bataille livrer François et Bourguignons:
Aiez sur ce conseil; car il est bien besons. »
— « Hé, Dieux! ce dit Bertran, voici bonnes raisons.
N'en voldroie tenir tout l'or de Chaalons;
Si plaît à Jhésu-Crist, nous les attenderons. »
Dit li ducs de Berry : « Nous nous y accordons. »
Dit li ducs de Bourbon : « Cilz consaulx-ci est bons. »
Dit Bertran du Guesclin : « Or oiez mes sermons :
Une chose ai visée que ci nous vous dirons;
Se croire me volez, jà pis nous n'en vauldrons.

« Signor, ce dit Bertran, à ce que je voi-ci,
Nous averons briefment la bataille et l'estri.
Englois attenderai si plaît à S. Remi;

[1] Guiengne. — [2] .II.m. — [3] .VII. — [4] .VI.c. — [5] .XII.c.

A Bourges s'en ira li bons duc de Berry,
Et le duc de Bourbon que Dieux gart de péril
R'ira en Bourbonnois le païs agenci;
Mais lor gent nous lairont li prince signori,
Pour bataille livrer o nous demourront ci,
Et aprez cel estour, la bataille et l'estri
Revendront li signor o nous, je les em pri.
La Sousterrine yrons asségier sans détri,
Et quant prise l'arons, s'irons à Chauvigny
Et de là à Poitiers, se Dieux l'aconsenty :
A nous se renderont ou ilz aront l'estri. »
Quant les ducs ont oy Bertran au corps genti,
Si li ont respondu chascun comme pour lui :
« Bertran, par S. Symon! vous tenez poi de mi,
Ne vous laisserai jà ne de mois ne demi [1],
Se la bataille avez, je m'esterai [2] en mi. »
— « Signeur, ne vous ennoye, Bertran lor respondi.
J'ai autre tour visé, se j'en puis estre oy,
Dont vous verrez Engloiz courouciez et marri.

« [S]ignour, ce dit Bertran, j'ai autre tour visé;
Je croy trop bien qu'Englois sont ensamble trouvé,
De bataille livrer ce sont entr'eulx vanté;
Mais ce fait ne nous ont ne tramis ne mandé :
Si n'en poons savoir toute lor volenté.
Se nous les attendons ci droit tous arresté,
Et il s'en vont ailleurs pour faire tout lor gré,
Pour mettre garnison parmi leur fermeté,
Par dedens Chauvigny [3] le nobile hérité .
Et par dedens Poitiers la nobile cité :
Ainsi seriens-nous bien décéu et trompé.
S'il entrent à Poitiers tout à lor volenté,
De cest an n'en sera li rois Charles doué.

[1] ne de mars ne d'avry.

[2] je me metray. — [3] Savigny.

Je lo que vistement soions de ci sevré;
Envers Poitiers alons et main et à vespré
Conquérant le païs et du lonc et du lé;
Se le castal[1] vient, il soit li bien trouvé :
Bataille liverrons quant il ara[2] mandé;
Mais au devant irons, s'ou fait ma volenté.
Qui prent premièrement, premier est assené. »

Au conseil de Bertran s'accordent li baron;
Les trompes font sonner d'argent et de laiton.
Lors s'esmurent François entour et environ;
Là véist-on trousser maint mulet d'Arragon
Et trousser maint sommier et ploier maint penon :
Vont s'en dessus les champs nos François à bandon.
Moult furent noble gent de noble establiçon;
Bien furent rafreschi à lor division,
Et eulx et lor chevaux ne sentent se bien non;
Car il orent trouvé en l'abaye de non
Pour eulx et lor chevaux maint noble garnison;
De vivres n'i laissèrent la monte d'un bouton,
De coi li moines gris dirent mainte oroison
En priant que François aient maléiçon.
Assez en y avoit en celle région[3]
Qui avoient en eulx telle condicion
Qu'il éussent plus chier en lor entencion
Que ceulx qui ennemi furent du roi Charlon
Éussent du leur pris une grande parçon
Que François seulement en éussent .1. bouton.
Et dirent l'un à l'autre : « Pour les S. d'Orion!
Nos François deveroient garder la région,
Et il vont tout pillant, vaches, buef et mouton;

[1] *nous.

[2] quant il l'aura.

[3] 20663-20678 :
Et noz François chevauchent à Dieu béneiçon!
.xiiii. lieues chevauchèrent adont
Sans boire, sans mengier ne eulz ne leur gascon.

Et si prennent l'argent du roy de riche non,
Si viennent sans paier la monte d'un bouton :
Envers Dieu et le roi et nous font mesprison. »
Ainsi vont li aucun disant mainte raison.
De nos François diray, qui sans arrestison
.XIIII. lieues grans chevauchèrent adont
Sans boire ne mengier ne les chevaux gascon;
Vindrent à .I. chastel qui estoit de grant non
Qui Anglé [1] fu nommé en celle région.

Tant sont alé François qu'à Anglé sont venu;
Bon chastel y avoit et très bien pourvéu:
En Poitou fu assis, prez d'un boschet menu [2];
Plate ville y avoit, ains fermée ne fu.
En celle ville sont nos François descendu;
Là se sont rafreschi, s'ont mengié et béu.
Sur .I. cheval monta Bertran au corps molu;
Devant la porte droit au chastel est venu.
Aux créneaux du chastel le cappitaine fu;
Si tost qu'il vit Bertran si li fist bel salu
Et li a dit: « Bertran, bien vous ai congnéu;
Car autrefois vous ai, se me samble, véu.
Il est bien vérité, jà n'en serai téu,
Qu'au bon duc de Berry au gent corps esléu
Avons pris .I. accort, voire par tel argu
Que si tost que Poitiers sera à lui rendu
Les clez de ce chastel ara et le tréu,
Ainsi com autrefois il les a recéu.
Par son consentement ainsi ordené fu,
Pour tant ne nous doit-on pas grever d'un festu. »
— « Sire, ce dit Bertran, n'aiez paour éu;
Nous volons bien tenir et bien sera tenu
Ce qui est accordé du riche duc crému.

[1] Anglois. [2] ramu.

Mais païer vous convient ce qu'arai despendu;
Et se tantost n'est fait, foi que doi à Jhésu!
Encores nuit serez trestous pris et pendu.

« Cappitain, dit Bertran, savez que vous ferez?
Vous avez là dedens des vivres à plentez
Et le bourc sà dessus[1] est trestous desrobez,
Pour or et pour argent des vivres nous donnez
Et des vins de Poitou, dont vous avez assez;
Et s'il n'est ainsi fait, vous en repentirez. »
Et dit : « Sire Bertran, jà plus ne vous troublez[2];
Envoiez des sergens et des varlés plentez,
Et vous arez des biens tant que vous en voldrez;
Car nous sommes garni jusqu'à .VII. ans passez. »
— « Signeur, ce dit Bertran, point tant n'i demourez.
Se Poitiers ne se rent, briefment nous reverrez. »
Ne sai que vous en fust nul lonc plait devisez.
A vivre ont no gent à plenté et assez :
En haste ont repéu; là se sont desjunez;
Puis sont de là parti, si sont acheminez,
Et tant ont esploitié nos barons naturez
Qu'il virent Chauvigny, où il a bons fossez:
Bonne ville y avoit, ce dit l'auctoritez,
Et .IIII. grans chasteaux, ce dit l'auctoritez[3].
Quant François ont véu les chasteaux garitez,
Si dirent bellement l'un à l'autre secrez :
« A, Dieu! où sommes-nous au jour d'ui arrivez?
D'un mauvais pas venon et en pieur entrez[4]. »

Ainsi dient François, assez en y avoit
Aucuns qui onques mais ne furent là endroit.

[1] dessoubz.

[2] 20713 :
Et dist li capitains : « Sire, ne vous troublez. »

[3] tout environ fondez.

[4] 20730 :
« Nous venons d'un mais pas, em pire sommes entrez. »

Li bons ducs de Berry Bertran en appeloit [1]:
« De ces .IIII. chasteaux que véez là endroit
Qui .I. très bon visage bien tost lor monstreroit,
Je pense bien et croi chascun se renderoit,
Le premier, le secont et le tiers ont mal fait
Que grever ne les doi ne faire nul destroit;
Car l'autre fois y fu à moult noble conroy.
Tuit li .III. cappitain, qui sont de bel arroy,
M'eurent en couvenant chascun obéiroit
A moi ausi avant comme Poitiers feroit.
Or n'ai-je pas Poitiers, on le scet bien et voit:
Pour tant clamer ne puis nulle riens ci endroit. »
Lors jura Bertran Dieu qui haut siet et tout voit
Que tous les .III. chasteaux et le .IIII.e aroit
Et la ville ensement qui bien fermée estoit
Ainçois qu'il parte mais, ce dit, de là endroit.
Adont en est montez dessus .I. palefroi;
De nostre ost se parti qui prez de là estoit,
A la porte s'en vint de la ville tout droit.
Le cappitaine ala apeler haut et roit,
Et on li demanda qui queroit là endroit
Que tous les .III. chasteaux son nom li demandoit [2];
Et Bertran respondi que chascun l'entendoit:
« C'est celui, dit Bertran, qui poi craindre vous doit.

« Signeur, ce dit Bertran, savez que vous ferez?
Au bon duc de Berry ceste ville rendez;
Se vous le refusez, tous destruis en serez
Et trestous les chasteaux dont estes enserrez
Se sont à lui rendus et du tout accordez,
Si qu'encontre le duc durer vous ne poez.
Se par force vous pren, vous serez acorez. »

[1] * « Bertran, se dit li dus, par le corps saint Benoit! »

[2] 20754: Son nom et son estat, quelle chose il demandoit.

Et dit li cappitains, qui haut estoit montez :
« Qui estes-vous, dit-il, qui ainsi vous vantez? »
— « Par foi! ce dit Bertran, de Guesclin sui nommez[1]. »
Et dit li cappitains : « Vous soiez bien trouvez.
Faites venir le duc et ses consaulx privez[2] :
Puisqu'il ont les chasteaux et qu'il ont fais ses grez,
La ville liverrons tout à ses volentez. »
— « Par ma foi! dit Bertran, qui[3] estes avisez. »
Bertran envoia querre le duc dont vous oez
Qui est à son voloir à Chauvigny entrez;
Là ont nos bons François trestous le bons[4] hostelz.
Prindrent la souppe en vin nos signeurs naturez,
Puis vont par les chasteaux autour de là fondez,
Et telement les a Guesclin fort sermonnez
Que des .IIII. chasteaux les .III. sont demourez :
Au bon duc de Berry aportèrent les clefs.
Au .IIII.e chastel vont nos barons notrez.
Au vesque[5] de Poitiers fu li chasteaux loez;
Fort estoit et poissans et moult haut eslevez.
Au[x] bailles vint Bertran et dit : « Ouvrez, ouvrez[6]!
Laiens nous fault entrer, soit bon grez ou mal grez. »
Li cappitain qui fu aux créneaux haut montez
En appella Bertran et li dit tout souez :
« Sire, qui estez-vous? ce demanda li bers,
Qui volez ci en haste estre séens entrez?
Bien y porrez entrer plus tost que ne voldrez;
Car sur vous isterons, se bien tost n'en alez.
Cuidiez que monseigneur l'évesque naturez
Ne sache mie à qui son fort sera livrez?
N'a chastel mieulx garnis en .XL. citez

[1] 20766 :
— « Par foy! ce dist Bertran, maintenant le sarez :
Bertran de Claquin ainsi suis appellez
Et suis de toute France connestable nommez. »

[2] et ses maistres d'ostelz. — [3] bien.

[4] prins les meilleurs. — [5] A l'évesque.

[6] 20783-20844 :
Ne scay que vous aroie longuement sermonnez :
Li capitains qui fut en ce castel remez
Au gré du noble évesque qui cy fut accordez,

De pain, de vin, de char et de sel et de blez.
S'est monseigneur poissant et riches et membrez;
N'obéira au pape, se ce n'est bien ses grez;
Car assez est poissans et riches et rentez
Pour ses chasteaux tenir et main et à vesprez
Contre tous ceulx de qui porroit estre grevez. »
— « Sire, ce dit Bertran qui de dueil fu enflez,
Je pri Dieu qu'en enfer soient tous ceulx dampnez
Qui tant ont enrichi évesques et abbez.
Ilz ne déussent mie avoir telz fermetez
N'estriver aux seigneurs dont ilz furent fondez,
Ne tenir ne déussent de temporalitez,
Les fiés ne les honneurs des signeurs trespassez,
Ne les grans bailliages ne les grans prévostez
De coi homme nès .I. fust à la mort livrez :
Onques ne fu ce fait de Jhésu ordenez
(Je ne veil mie dire que li clergié senez
Ne doivent estre bien porvéus et rentez
Pour avoir à vestir et pour mengier assez
Et Jhésu-Crist servir de bonne volentez);
Se tuit li noble prince terrien et chazés
Ouvroient à mon gré, par sainte Trinitez!
Telz ouvrages seroient abatus de tous lez. »
Et dit li cappitains : « Vous les abaterez
Et metterez tout jus quant saint père serez. »

Quant Bertran entendi celui qui le moqua,
Moult dolans fu au cuer, de ce ne doubtez jà;
A haute vois li dit : « Mal ait qui vous porta!
Par force serez pris ou on se rendera.
Et se tenir vous puis, voir on vous pendera. »
Atant es vous venu l'évesque qui parla,

Jura et bailla plesges qui furent riches assez,
De rendre le chastel qui bien fut garitez,
Au bon duc de Berry qui tant fut redoubtez,
Sitost que de Poitiers a recéu les clez.
Li évesques fut cians dont vous oy avez,
Au bon duc de Berry monstra moult d'onnestez :

Demande au cappitain à cui il estriva;
Li cappitains li dit comment la chose ala,
La demande Bertran et tout quanque dit a.
Bertran s'en retournoit, qui moult se courouça;
Mais l'évesque gentil maintenant l'appela
Et le fist retourner et moult s'umilia,
A Bertran devisa et son non demanda.
Et Bertran son estat li dist et recorda,
Que connestable fu de France par deçà,
Et ens ou non du roy le chastel demanda
Qui le mette en la main du bon duc qui fu là.
Quant l'évesque l'oy, sauf-conduit demanda;
Car volentiers, ce dit, au bon duc parlera.
Adont ot sauf-conduit, bien fu qui lui donna;
Au bon duc vint parler et moult s'umilia;
Et sachiez de certain plus doulcement parla
Que le portier à qui Bertran tant estriva.
De .II. roes la pire, c'est celle qui braira.

Li évesque gentilz qui moult savoit d'onnour
Au bon duc de Berry monstra assez d'amour,
Et li a couvenant sur Dieu le créatour
Qu'aussi tost que Poitiers la cité de valour
Obéira à lui, sans penser nul faulx tour,
De trestous ces chasteaux où il ot mainte tour
Li baillera les clefs sans penser à folour;
Car à la fleur de lis du bon païs Francour
Li retraioit le cuer, ce dit, et nuit et jour.
Joians en fu li ducs, aussi sont li signour[1].
En son chastel r'ala li évesque d'onnour,
Au signeurs envoia de bon vin du millour.

Car tousjours gens de bien qui en honneur sont
fondez,
Monstrent le bien qui en eulx est emcorporez,
Et des meschans ne vient fors que meschancetez.

[1] li plusour.

Et quant Bertran si sot des besongnes la tour [1]
Et qu'il sont au dessus des chasteaux de valour,
Les signeurs appela et dit en sa clamour [2] :
« J'ai oy recorder et dire par maint jour
C'on ne puet les pastez [3] prendre en lor chalour
Qu'en l'eure proprement c'on les sache du four.

« Signeur, ce dit Bertran qui tant fu naturaulx,
On doit batre le fer entreulx [4] qu'il est bien chaux.
Et je le di pour tant, gentilz princes loiaux [5],
Que bon feroit aler à Poitiers les grans saux
Demander la cité aux bourjois naturaux.
S'il n'obéissent tost, si lor faisons assaux;
Car s'Englois ains que nous y prennent les hostaux,
Ains que jamais l'aions nous fera mains travaux.
Ce jour d'ui est à nous, mais ne nous vendra maulx;
Bonne ville hui avons conquise sans défault [6]
Et les hommages pris de .IIII. bons chasteaux.
Or alons à Poitiers la cité principaux;
Se ne l'avons ennuit, ains qu'esconsse solaux,
J'otroie que je soie encroez à .I. baux;
Car li cuers me dit bien hui ne nous venra maulx.

« Signeur, ce dit Bertran, à Poitiers en alons;
Car li cuers me dit bien encore nuit l'arons,
Par force ou par amours là dedens enterrons.
Et se la ville estoit à nos commandisons,
Englois n'aront vaillant ains .I. an .II. barons :
Tost arons le chastel se la ville prennons. »
Et dient les barons : « De par Dieu ! or alons !
A vostre volenté nous nous assentirons;

[1] le tour.

[2] * « Seigneurs, » ce dist Bertran au cuer empéréour.

[3] * mieuls. — [4] entre deux.

[5] royaulx. — [6] desbaux.

Car en ce monde n'a de vous plus sages hons. »
Lors sonnent les trompettes d'argent et de laiton,
Vont s'en devers Poitiers destors [1] les confanons,
Que .v. lieues n'i ot, ainsi con nous cuidons.
Tost y furent venus, car chevaux orent bons.
Et quant devant Poitiers furent tous nos barons,
Lors se sont arrestez assez prez [2] des buissons,
Et dient l'un à l'autre: « Très bien nous avisons;
Nous véons de Poitiers les tours et les maisons.
Se trop vilainement vers Poitiers en alons,
Et que nous fassons mal n'à fame n'enfançons,
Les bourjois trouverons encontre nous félons. »
Dit li ducs de Berry: « A trestous commandons
C'on ne meffiace à homme la monte de .II. gons [3]
En Poitiers ne dehors; car ainsi le volons.
Ainsi con nostre ami garder le deverons,
Et s'il vont estrivant encontre nos raisons,
.I. assaut merveilleux à la cité donrons;
Mais ainçois des bourjois le voloir saverons,
Car bel parler souvent refraint [4] .I. cuer félons. »
Et Bertran respondi : « Par les S. de Châlons!
Se de vilain volez avoir noble respons,
Oindre ne le devez, mais poindre d'aguillons.

« Sire, ce dit Bertran à l'aduré talent,
Alons devant Poitiers bien et hardiement
Devant la porte droit escalu [5] fréement,
En monstrant fier visage en parlant hautement,
Et en faisant samblant d'assalir fierement;
Et encontre .I. que sommes, disons que sommes cent,
Aussi que l'arriéban [6] vendra prochainement.
Souvent pert-en son plait à parler nicement;

[1] desores. — [2] en l'ombre.
[3] jons. — [4] rafreschi.
[5] establi. — [6] l'arrier-ban.

En guerre ne doit-on parler trop nicement [1].
Devant Poitiers yrons, s'on croit mon parlement,
Ainsi con s'on déust [2] occirre à tourment;
Et se vient à parler aux bourjois vraiement,
Bien lor sarai monstrer en eschignant la dent,
S'il ne rendent les clefs à no commandement
Que tost seront destruit hommes, fames et gent.
Si lor loerai aussi disant paisiblement [3]
Comme il doivent venir à raison [4] bonnement. »
Dit li ducs de Berry : « Vous ferez ensement
Con celui qui merci prie piteusement
Et si tient en sa main l'espée qui resplent. »

Au voloir de Bertran se sont tuit acordé
Li duc et li baron, li prince natnré,
Et s'en vont à Poitiers corant et abrivé,
Banière desploïe, à maint penon levé,
Le bacinet ou chief et l'espée au costé,
Et la lance en la main o l'espoi asséré.
La gent de ce païs sont à Poitiers alé,
Et vont criant : « Tray! nous sommes tuit finé!
Voici tous ceulx qui ont Chauvigny conquesté
Et les chasteaux saisis, recéus [5] féaultez. »
Li bourgeois de Poitiers, quant ce ont escouté,
La porte vont fermer qui fu de ce costé;
N'i ot que le guichet [6] par où on soit entré
Ens ou manoir qui fu pour la ville ordené,
Se sont li bon bourjois lez la ville assamblé.
Là furent au conseil comment sera ouvré
Se contre nos François [7] aront résisté
Ou se il renderont la nobile cité.

[1] malement. — [2] *tout.
[3] 20922 :
« Si leur vouldray monstrer aussi paisiblement. »
[4] rançon. — [5] et receu.
[6] le biquet. — [7] *ils.

Là y ot, se créez, maint parler retourné [1] :
Là y ot .I. bourjois c'on nommoit Ysoré [2],
Qui a dit aux bourjois : « Entendez mon pensé :
Qui la ville rendera à François debouté,
Je di qu'envers le prince se sera parjuré,
Car au prince avons fait hommage et féauté
Par le commandement du fort roi couronné
Qui au prince nous a par vray acort livré.
Avisez-vous sur ce, j'en ai dit mon pensé.
— « Sire, ce respondi .I. bourjois Fouqueré,
Il est bien vrai qu'au prince où tant a féauté
Fûmes du roy de France baillié et délivré,
Par tel condicion que le prince notré
Et le roy Edouart qui tant ot de fierté
Devoient l'ordenance tenir en séurté,
Ainsi com en la paix il estoit ordené,
Et il n'en ont tenu la montance d'un dé;
Ains ont tout l'estatu dépecié et faussé,
Et ont sur les François si avant enjambé
Qu'il ont vers eulx mespris, il est tout aprové;
Et puis qu'il ont mespris et qu'il ont méserré,
On ne lor doit tenir ne foi ne loiaulté.
Je lo que cilz Englois soient tous hors bouté
Et au duc de Berry nous serons acordé [3].
Car .I. proverbe dit par vraie auctorité :
Nature fait le cerf tracier ou bois ramé [4]. »

Après parla .I. autre c'on appela Hélie;
Dit li nobles bourjois : « Par la vierge Marie !
De rendre la cité je ne desloe mie,
Mais maint Englois y a par la cité jolie
Qui ont vescu o nous et main et à nuitie,

[1] reversé. — [2] Josué.
[3] « Car à la fleur de lis devons estre encliné. »
[4] 20970 : « Tousjours reva li lieux devers le bois ramé. »

Et se fient en nous sans nulle tricherie,
Et les avons trouvé bons en ceste partie,
Sans nous à confesser [1] d'une pomme pourrie
Ne sans subvention avoir sur nous haucie
Ne imposicion ne gabele haye,
Paisiblement avons soubz aux [2] usé no vie.
Tant comme ilz ont esté en iceste partie,
S'ont la ville amendée, embélie, enforcie;
Si ne devons vers eulx penser nulle boidie
Dont il soient destruit et occis à hachie;
Car qui fait traïson ne main ne à nuitie,
S'il n'a bien [3] son loier en ceste mortel vie,
Si lui est reprouvé de Dieu le fruit de vie.
Et pour itant vous di et à Dieu vous déprie,
S'on rent ceste cité qui tant est enrichie,
Que li François aront à nous la foi pluvie [4],
Que si tiennent Englois en la cité garnie
C'on les laira aler à tout sauve lor vie.
Mais de ceulx du chastel, par foi, je ne di mie;
S'il veulent estriver ne monstrer envaye
Et tenir le chastel par lor fière maistrie,
Bon feront mettre à mort à l'espée fourbie,
Car par eulx seroit jà la cité cunriée [5]. »
Là y ot .i. bourjois de vielle ancesserie,
De grant lignage fu, s'ot la barbe florie :
« Signeur, dit li bourjois à la brace fournie,
Encore ne savons la monte d'une aillie
Se li François venroit [6] à la porte bastie,
Ne si demanderont la cité signorie.
Je lo que nous alons [7] sur la porte hautie
Nous tous qui sommes ci, tuit d'une compaignie :
Et s'à la porte vient la bonne baronnie,
Selon ce qu'il aront lor raison commencie,

[1] Sans nous à tort faire. — [2] sur eulx. — [3] si n'eu a. — [4] plévie. — [5] cunrye. — [6] venront. — [7] alions.

Nous leur responderons amour ou félonnie:
Car quanque nous disons c'est plaidié[1] sans partie.»

A ce conseil se sont li bourjois acordé;
Du manoir sont issu où ilz furent bouté,
Et firent au commun assavoir tout de gré,
Sus paine de la hart, chascun s'en soit alé
A sa garde au crénel où sera ordené[2].
Englois savoient bien, car il lor fu compté,
Que li ducs de Berry venoit à grant plenté
De gent avec le duc de Bourbon appelé.
Ainsi que vers la porte sont li bourjois alé,
Et vous le capitaine du bon chastel fermé,
Lui .xxx.e d'Englois, moult richement armé;
Trestuit li officier y furent assamblé,
Gouverneur, receveur, prévost, bailli, juré.
Aux bourjois dont je di ont les clefs demandé
Pour la cité garder tout à lor volenté
Contre François qui là venoient abrivé.
Et dient li bourjois: «Pour néent vous parlez[3],
Car les clefs n'averez en jour de vostre aé;
Moult bien les garderons, s'à Jhésu vient à gré.
Assez sommes poissant pour garder la cité.»
—«Voire, dient Englois, mais on nous a compté
Qu'à petit d'achoison vous serez retourné
A devenir François, rendre la fermeté;
Et se vous la rendez, se sera fausseté:
Si vous en trouverez désert et tous gasté.»
Et dient li François: «Menaciez tout soué:
Se vous avez paour, s'alez à sauveté,
Car encor ne savons c'on ara demandé.»
—«Dieux! dient li Englois, voi nous ci attrapé!

[1] c'est un plait.
[2] où ilz sont demouré.
[3] Non ferons, en nom Dé.

Vraiement cil vilain sont François retourné;
Qui les aroit ouvers ainsi c'un porc lardé,
On aroit en leur cuer la fleur de lis trouvé. »

Ainsi dient Englois qui furent chevetaine,
Gouverneur et baillif, prévost et cappitaine;
Mais la commune va criant à haute alaine [1]:
« Moult doulcement nous ont gardé mainte sepmaine. »
Bien voient les bourjois que nature les maine
A enamer la fleur de lis très souveraine.
S'Englois fussent foison par dedens le demaine
Jà éussent livré bataille trop vilaine;
Mais ils n'eussent duré nès qu'en feu feroit laine.
Vers le chastel s'en vont dont la muraille est saine,
Et li bourjois s'en vont vers la porte haultaine,
Et voient sur les champs l'enseigne toute plaine
Du bon duc de Berry qui siet prèz de Touraine,
Et celle de Bourbon qui au vent se demaine,
Et maint penon au vent à la coulour de graine.
Et oïrent sonner maint riche cor d'oraine [2],
Voient chevaux courir tout autour de la plaine.
Tant sont bien ordené icelle gent foraine
Que li bourjois qui sont en la porte mondaine
Contre .I. qui sont, les vont nombrer une .X.e
Par le conseil Bertran que proesce demaine
La bonne bourjoisie no gent Françoise maine.
Atant et vous Bertran dessus .I. amulaine;
Une branche en sa main de fleurs trestoute plaine,
Se signifie paix que François ont à paine.

Devant la porte vint Bertran le bacheler,

[1] 21045-21046:
« Gouvernez ont Poitiers maint jour et mainte sepmainne,
Moult bien et doucement sans aus gens livrer painne. »

[2] d'araine.

Une branche en sa main sans les fuelles oster,
Son page avec lui, sans plenté gent mener,
Son bacinet faisoit à son page porter
Si qu'au besoing le peust sur sa teste poser.
« Signeur, ce dit Bertran, que je voi là ester,
Il vous plaise à oïr ma raison recorder,
Sans traire, sans lancier et sans pierre geter.
Je vien de par le roi qui France a à garder,
Son connestable sui, Bertran me fait[1] nommer;
Et vous poez savoir de certain et de cler,
Nulz ne mesprent au roi dont vous m'oez parler
Qu'à grant perdicion ne faille à fin aler.
Je le di pour Englois deçà et de la mer
Qui envers nostre roy on volu mal ouvrer[2]:
En paine se sont mis de lui à surmonter,
De s'onnour amendrir et le déshériter.
Ne de la paix c'on vost fiancier et jurer,
Et de trestous les fais c'on n'i volt deviser,
Et c'on avoit volu accorder et seeler,
Au contraire ont volu régner et possesser.
Et li bon rois de France ne le puet endurer,
Ne le bon duc d'Anjou qui fait à redoubter,
Ne le duc de Berry que poez regarder,
Et de Bourgongne ausi qui fait bien à amer,
Ne le duc de Bourbon que véez là ester.
Tout le monde se veult sur Englois reveler:
La duché de Bretaigne s'i veult bien accorder,
Et le conte de Fois le voldra viseter[3].
Se vous ne vous rendez au roy à brief parler,
Vous vous verrez trestous destruire et désoler;
Mais se vostre cité vous nous volez livrer,
Nous vous garandirons et main et à vesprer

[1] fais.

[2] ont volu mal régner.

[3] 21096:
Et li contes de Foies les vouldra visiter.

Contre tous ceulx qui sont deçà et de là mer.
Aïl, gentil bourjois! veulliez vous aviser,
Et ne vous laissiez mie honnir et déserter [1].
Regardez ces banières en ce champ venteler;
Véez la fleur de lis qui vous vient visiter
Et qui vous vient de lui servir amonnester.
A vo droite nature pensez de retourner,
Souviengne-vous qu'Englois veulent guerre mener
A tort et sans raison pour nous suppéditer.
Comment vendroit aussi [2] .I. royaulme à garder
Dont la mère ne puet ne ne doit possesser?
Et nul, si n'est oir [3] marle, vous le véez au cler,
Ne doit France tenir pour couronne porter.
A ceste raison-ci vous veilliez aviser.
Pour .II. causes devez à ce fait-ci noter:
Premièrement au droit que vous devez garder,
A vos corps, à vos biens devez ainsi [4] viser;
Car se la porte tost vous n'alez deffermer,
Vous verrez vo cité destruire et deffermer [5].
Et s'il vous puet [6], sur Dieu vous veil jurer
Que pendre vous ferons ou les testes coper.
Responce me donnez, et si veilliez penser
Que de ces .II. chemins que je vous veil monstrer
Vous prenez le meilleur pour souef cheminer. »

Quant Bertran ot parlé au bons bourjois de pris
Et qu'ilz orent oy ces parlers et ses dis,
Lors parla .I. bourjois qui ot esté eslis
De tous ceulx qui là sont sur ces créneaulx massis.
« Sire, dit li bourjois qui d'onnour fu garnis,
Il est bien vérité que du tamps de jadis
Avons tenus nos fiez du roy de S.-Denis,

[1] déshériter. — [2] au fil.
[3] hoir. — [4] aussi.
[5] alumer.
[6] Et s'on vous puet tenir.

Et encor en tenrons, s'il plaît à Jésu-Cris[1]!
Car combien que li rois qui gouverne Paris
De nous livrer au prince se fust bien assentis,
Pour ce n'estions-nous pas Englois de vray advis;
Mais obéi avons, comme vrais et subgis,
De leur droit deviser comme il est ès escrips:
Ainsi ne cuidons-nous avoir de riens mespris.
Mais Englois ont mespris, bien en sommes estruis;
Convenant ont faussé envers la fleur de lis,
Et pour tant nous serons à vo gré assentis,
Et à la fleur de lis nous serons obéis,
Par tel condicion, connestable gentilz,
Que maintenus serons et de jours et de nuis
Aux coustumes, aux us du bon roy S. Loys,
Sans nous à empirer valissant .II. espis.
Et se li rois Charlon avoit mestier d'amis,
Tous prez nous trouvera et de jours et de nuis
Pour aler avec lui dessus ses anemis,
Pour vivre ou pour morir du tout à son devis.
Et si volons .I. don, que nous arons requis:
S'aucuns de bons Englois où nous sommes subgis,
Et que trouvez avons certains et bons amis,
Et qui ont avec nous esté lonc-tamps nourris
Sans nul oultrage faire ne de jour ne de nuis,
C'on ne lor fera mal, oultrage ne despis:
Pour tant qu'à vo voloir ilz soient obéis.
Qui se défendera en commençant estris,
Il vous est pardonné s'il est à la mort mis;
Car cilz qui se revenge depuis qu'il est souspris,
Et par son grant orgueil ne veult prier mercis,
S'il muert en cel estat, je di qu'il en vault pis.»

Quant Bertran entendi les bourjois de renon,

[1] s'il plaist à saint Moris!

A son cuer ot grant joie; il y ot bien raison.
« Signeur, ce dit Bertran, vostre bon accondon [1];
Je vois querir le duc de Berry au chief blon
Et s'amenrai o lui le bon duc de Bourbon
Qui à tenir jurront ceste division,
Et je de moie part nous nous y assenton. »
Et dient li bourjois : « Point mieulx ne demandon. »
Dont retourna Bertran, et li bourjois de non
Envoient au commun par les murs environ
Dire que chascun voit en la cité de non
Les princes recevoir en chantant : *Te Deum !*
Et firent assambler mainte religion
Qui receurent les princes faisant procession,
Et Bertran appela les princes de renon
Qui firent au bourjois grant hounour à bandon [2]
Ainsi qui lor plaisi et qui lor vint à bon.
La porte ont avalée, s'abaissèrent le pon :
Nos gens y sont entrez à lor division,
Banière desploïe, destors le confanon,
Armez con pour entrer en .I. estour félon,
En lor armes paré et le tunicle en son.
Ains plus belle noblesce ne vit fame ne hom;
Le poure menu pueple se mist à genoillon
En regraciant Dieu et son précieux non,
En disant : « A bien viengne la gent du roy Charlon !
Hé! noble fleur de lis, honnourer vous doit-on,
Car vous estes la fleur de consolacion
Que Dieux tramist sà jus à Clovis le baron :
Plus que faire n'avons de ce liépart félon;
Voit faire ailleurs son ni, plus de lui ne volons. »
Et quant li Englois ont oïe sa raison,
De là se sont parti; vont s'en vers le donjon

[1] accordon.

[2] 21178:
Qui firent sairement aux François à bandon.

Et disoient en haut: « A, fol vilain larron!
Vous estes traïteur de fole opinion. »
— Non, dient li bourjois, ainçois sommes prodon;
Mais vous estes traîtres oultrageux et félon,
Car cilz qui ne tient foy n'est pas sans traïson. »

Or fu Poitiers rendue ainsi con je vous dis
En l'an M. .III.^{c} et puis .LX. .X.
Moult furent nos barons en Poitiers conjoïs,
Là furent hostelez et moult bien rafreschis.
Puis ne demoura gaires, ce nous dit li escrips,
Que tous furent d'acort nos barons seignoris
Et trestous li bourjois qui furent enrichis,
D'assalir le chastel qui estoit de haut pris.
Quant Poitiers se rendi, ce jour fu samedis;
Le chastel landemain fu des nos assalis
Voire si vivement, ce nous dit li escrips,
Que c'estoit à véoir plaisance et délis.
Plus tost s'aventura li grans que li petis;
Li commun de Poitiers n'i furent pas faintis,
Car par eulx les fossez furent bien tost emplis
De fagos, de tonneaux qui furent désemplis,
Et getoient dessus planches, fenestres, huis,
Et puis viennent au mur li bon mineur de pris
Qui pour les murs percer féroient de lor pis.
Eschielles aportoient gens d'armes seignoris,
Et montoient amont comme preux et hardis.
Noblement s'i porta li bons ducs de Berris,
Et li ducs de Bourbon, cilz n'i fu pas faintis,
Et Bertran de Guesclin s'escrioit à haut cris :
« Avant ! assalez fort, mes bons loiaux amis !
A Dieu le veu! ces gars sont jà tous desconfis,
Tout l'avoir de laiens vous est à bandon mis. »

Horrible fu l'assaut, si dura longuement.

Bien furent assali Englois et fièrement,
Et ilz se sont aussi défendu gentement :
Mais force pait le pré, on le dit bien souvent.
François furent foison et plain de hardement;
Le commun de Poitiers s'i porta noblement,
Archier, arbalestrier traioient roidement.
Et tant dura l'assaut, l'escripture l'aprent,
Que nos gens sont entré ou chastel qui resplent.
Le premier penoncel qui là fu mis présent,
Ce fu le noble duc à qui Bourbon apent.
Quant Englois ont véu du fait l'avénement,
A nos François ce sont rendus communément.
A raençon est pris qui disoit : « J'ai de l'argent [1]. »
Car li poures tous dis fine mavaisement.

Ainsi orent François Poitiers et le chastel.
Ou chastel ont trouvé tant maint riche joel,
Tant maint riche prison qu'au cuer n'ont nul revel,
Et mains poures qui n'ont vaillant .I. bastoncel.
Là se sont nos François rafreschi bien et bel :
Le conquest fu parti sans débat ne sembel [2].
Puis orent à conseil li prince naturel
Qu'à .I. chastel iroient bien muré à cisel,
Et bonne ville aussi garnie bien et bel
C'on nommoit S.-Messent [3]; dehors ot maint prael,
Là où se sont logié François et Provencel.
Maint assaut y ont fait et maint estour novel,
Mais tout ce n'i valu la monte d'un fuisel.
Trop fort lieu y avoit, haut furent li crénel,
Et Englois à foison qui gietent maint quarrel.
Un cappitain y ot c'on appeloit Ancel,
Qui à Bertran parla et li dit par revel :
« Bertran, parlez à moi, si orrez de nouvel.

[1] qui disoit : « J'ay argent. » [2] chambel. — [3] Saint-Maiscens.

Je veil perdre le chief à tout le basterel,
Se vous estes .III. jours là-dessus se prael,
Se bataille n'avez et estour et sembel
Contre [1] le castal, le chevalier isnel,
Qui vient à .II.^{m} [2] hommes dont chascun a clavel
Et lance et haubergon et bacinet roiel. »
Et Bertran respondi : « Foi que doi S. Michiel!
.III. jours attenderaî des Englois le tropel. »
Lors s'alèrent François logier en .I. hamel,
Attendant le castal qui le corps ot isnel [3].

François furent .III. jours la bataille attendant,
Mais ce fu pour noient, car li Englois poissant
N'estoient point d'acort d'aler estour livrant,
Quoiqu'il fussent autant que François avenant;
Mais le castal doubtoit d'assambler à Bertrant,
Car Englois à nul jour n'iroient assamblant
Contre nul s'il ne voient lor plus bel aparant.
A Poitiers retourna nostre barnage franc,
Et furent .XV. jours là endroit séjournant,
Tant que li nobles ducs de Bourgongne tenant
Vint par devers Poitiers, o lui maint combatant.
Ainsi vont nos François et lor route croissant
A .II.^{m} et .V.^{c} les va-on esmaiant [4].
Puis furent tuit d'acort, li petit et li grant,
Qu'à S.-Messent iroient .I. tel estour livrant,
Que le fort averont du tout à lor commant
Et metteront à mort ce qu'il iront trovant.
Adont se vont François gentement arroutant,
Vers S.-Messent s'en vont dedens Poito séant [5],
Banière desploïe contre vent ventelant :

[1] Encontre. — [2] .III.^{m}.

[3] qui le cuer ot cruel.

[4] 21283 :
De .IIII.^{m} et .V.^{c} les aloit l'en prisant.

[5] 21289 :
Vers Saint-Maixant s'en vont en Poitou seant.

Et tant ont cheminé qu'ilz vindrent droit devant.
La ville se rendi tost et incontinant,
Mais le chastel se tint comme chastel poissant.
Nos gens firent assaut moult merveilleux et grant :
Là péust-on véoir .I. assaut moult pesant,
Maint homme en celui jour s'ala aventurant
Pour acquérir honnour et loenge plaisant.
Se de l'assaut aloie tous les fais recordant,
Trop tenir vous porroie, longuement fu durant.
Ains de plus fort assaut n'ala nulz recordant,
Et ceulx de là dedens furent bien défendant.
Mais toute la défence n'i vali mie .I. gant,
Car par force fu pris le chastel dont je chant,
Basse-court et chastel et le donjon estant.
Et aprez ces fais-ci dont je vois devisant,
S'en alèrent François tout le païs fustant.
Fontenay l'abatu s'ala à eulx rendant,
Et aussi fist Borru dont dame fu Hersent [1].
Cilz Borru dont je di fu ville souffisant,
Plate ville y avoit, moustier assez vaillant.
A .II. lieues de là, ce nous dit le rommant,
Estoit dessus la mer une ville séant,
Bon port de mer con va la Rochelle nommant.
Or escoutez, pour Dieu le père roi amant!
Comment de la Rochelle li bourjois souffisant
Sagement, soultiment, s'alèrent acordant [2]
A François devenir en ce tamps dont je chant.
Ainsi ne firent pas comme fait le meschant
Qui entre .II. cellettes s'assiet en trébuchant.

A .II. lieues sans plus de la Rochelle droit,
Droitement à Borru no barnage estoit.

[1] 21308 :
Et aussi fist Bourni, la tour de Hersant.

[2] 21316 :
S'alèrent soutivement à ce temps accordant.

Li bons ducs de Berry point ne s'i oublioit;
De Bourgongne le duc véoir on y pooit,
Et le duc de Bourbon à qui Dieux amis soit [1],
Et Bertran du Guesclin qui le débat amoit,
Olivier de Cliçon qui Englois poi prisoit,
Rohen et Rochefort, cilz de Rais y estoit :
On vous porroit taner qui tout vous nommeroit.
En ce tamps dont je dis dedens la mer estoit
Yvain de Gales qui noble navie estoit [2],
Et contre la Rochelle le pas adont gardoit
Tellement que par mer vivres ne lor venoit;
Et no gent d'autre part les tindrent à destroit.
Mais la Rochelle adont bien pourvéue estoit:
S'autant vausist [3] grever comme elle desiroit
A lui rendre au bon roy qui France gouvernoit
Elle éust fait anuy; mais Dieu l'inspiroit [4]
La noble bourjoisie qui par dedens estoit,
Tellement qu'à nos gens doulcement se rendoit.
Vous orriez bien comment, qui oïr le voldroit.

Il est bien vérité que li noble baron
Qui furent à Borru, si com dit vous avon,
Le bon duc de Berry, le bon duc de Bourbon [5],
Aux bourjois de la ville que Rochelle appel'-on
Par .I. gentil héraut mandèrent à bandon
Qu'à eulx viengnent parler .V. ou .VI. sans tençon,
Sauf alant et venant sans nulle traïson,
A certain sauf-conduit sans nulle souspeçon.
Et quant li bourjois ont oy ceste façon,
A nos signeurs François mandèrent à bandon
Qu'à eulx iront parlant à lor commandison,
Ainçois que landemain soit le soleil escon.

[1] que Dieux gart où qu'il soit.

[2] avoit. — [3] voulsist.

[4] mais Jhésus inspiroit.

[5] *Le bon duc de Bourgoingne, Claquin et Cliçon

Oiez dont li bourjois orent avision :
En la ville y avoit .I. nobile donjon
Et chastel moult poissant d'ancienne façon;
Le chastel et la tour qui estoit fort et bon
Mirent tout en .I. mont, si con dit la chançon,
Et ruèrent tout jus la pierre et le moilon,
A la fin que François n'i prengnent mencion
Et c'on ne les tenist point en subjection;
Car par dessus les champs du chastel aloit-on
Et en la ville aussi bien venir pooit-on,
Et en la haute mer pour entrer en donjon.
Pour ce fu abatu le chastel dont parlon
Par la force et acort du commun de renon,
Pour vivre plus en paix sans nulle souspeçon.
De coi .I. bourjois dit une noble raison
A ce noble commun de coi nous vous dison :
« Signeur, dit li bourjois, comment nous cheviron?
Du roy Englois n'avons confort ne garison [1],
Et François sont venu à noble establiçon.
Et s'au roy nous rendon par aucune façon,
Grant blasme nous donra par mortele achoison,
Q'abatu lui avons son chastel bel et bon. »
Le commun respondi : « Oiez que nous diron,
Se nous avons du roy abatu le donjon,
Nous li ferons drécier .I. palais bel et bon
En ceste ville-ci droitement ou moilon [2],
Aussi bon, aussi bel et de telle façon
Comme on porroit trouver .c. lieues environ;
Mais en nostre vivant jamès ne soufferon
C'on liève contre nous ne chastel ne donjon. »
Et li bourjois respont : « J'entens bien vo raison.

[1] garnison.

[2] 21378-21380 :
« A ceste ville a droitement un paléon
Aussi bon, aussi bel et d'itelle façon
Qu'il appartient au roy et à prince de non. »

Vous ressamblez celui, à mon entencion,
Qui va merci priant en sa main .i. baston. »

Quant ce vint landemain c'on vit soleil lever,
Voient de la Rochelle li bon bourjois sener [1],
A Borru sont venu à nos signeurs parler.
Les signeurs bien les seurent prisier et honnerer,
Et li signeur lor vont moult grant honnour porter,
Et puis ont commencié lors à parlementer.
Bertran volt la parole premièrement lever :
« Signeur bourjois, dit-il, il est certain et cler
Qu'au gré du roy Jehan que Dieux veille sauver
Vosistes au fort roy d'Engleterre encliner;
Mais bien vous fust enjoint, quant ce vint au livrer,
Que si li rois Englois ne voloit acepter
Et tenir loialment, sans lui aparjurer,
La paix si faitement c'on l'ot fait ordener,
Qu'au noble roy Charlon vous fauroit retourner.
Et vous savez qu'Engloiz nous ont volu fausser,
Et vous avons piéçà volu amonnester
Que vosissiez o nous bons François retourner;
Vous nous vosistes lors à .i. jour assener
De vous rendre au bon roy qui France doit garder
Se le fort roy Englois ne vous venoit tenser.
Or est ce jour venu; vous le véez passer;
Si vous volons prier et aussi commander
Que vous veilliez tenir couvenant sans fausser.
Et se nous vous véons envers nous méserrer
Et qu'à la fleur de lis ne veilliez retourner,
Nous vous jurons sur Dieu qui tout a à garder
Que la ville ferons tout en feu embraser :
Maison n'i demourra où on puisse hériter [2],
Forteresse ne mur que ne façons raser. »

[1] les bourgois dessevrer.
[2] habiter.

— « Sire, dit .I. bourjois c'on nommoit Tholomer [1],
Arez-vous si tost fait telle ville raser? »
— « Oy, ce dit Bertran, vous ne porrez durer;
Car tout ausi c'on voit le soleil qui luit cler
La verrière passer, luire et estinceler,
Porrez véoir François par mi vos murs passer.
Se le soleil du ciel puet en vo ville entrer,
Point n'ai doubte que tost ne m'i doie bouter. »
— « Sire, dit li bourjois, point ne vous faut doubter [2].
Jà il ne vous faura contre nous estriver,
Mais c'un don nous veilliez otroier et donner
Sans le roi amendrir et sans vous empirer. »
— « Hé, Dieu! se dit Bertran, je sai trestout au cler
Quel chose ne quel don vous volez demander.
Vous volez franchement vostre ville gaignier [3]
Sans nulle invencion ne servage paier. »
— « C'est voirs, dit li bourjois; le volez accorder? »
— « Nous en arons conseil, » ce dit Bertran le ber.

« Sire, dit li bourjois, encor [4] vous dirons :
De tenir du bon roy grant volenté arons,
Afin que franchement tant maintenu soions,
Ainsi que saint Loys maintint ses légions [5].
Et si volons ausi avoir certains pardons
De toutes les besongnes là où mespris avons.
Car nostre bon commun, jà ne le celerons,
Ont les murs abatus, la tour et les donjons
D'un chastel qui estoit d'un ouvrage moult bons :
N'i a mur en estant pour logier .II. coulons.
Se nous avons mespris, moult bien l'amenderons;
Car .I. noble palais en ce lieu referons,
Ou millieu de la ville moult bien l'establirons.

[1] Colomer.
[2] ne vous en fault vanter.
[3] garder. — [4] encores.
[5] régions.

Mais cretel n'i ara ne nul fossez parfons,
Ne porte couléice pour les deffencions.
Nous volons vivre en paix sans nulle souspeçons
Et paier largement ce que nous deverons;
Qui plus demandera, nous le débaterons,
Et qui nous assaudra nous nous défenderons.
La noble fleur de liz de loial cuer amons,
Et pour ce, si vous plaît, nous y retournerons. »
Dit li ducs de Berri : « Moult bien vous entendons.
Vous faites tout ausi en vos condicions
Comme celui qui dit au plus fort vous tenons. »

Ne sai que vous yroie longuement devisant.
Tous nos seigneurs françois s'alèrent accordant
A ce que les bourjois alèrent demandant.
Assez lor font d'onnour, bel don lor vont donnant :
S'aucun signeur qui là fu furent moult dolant [1]
Du chastel qui fu là ruez jus en estant,
Si ne l'alèrent-il pas en ce jour monstrant.
Mais de telz en y ot qui pas ne vont riant,
En disant tout basset et en murmurant
Qu'encor vendra .I. jour ens ou tamps ci avant [2]
Que le commun ira ce meffait amendant
Et c'on remettera ce chastel en estant.
Et li bourjois s'en vont en lor ville entrant
Qui dirent au commun trestout le convenant;
Comment à tous jours mais il doivent estre franc,
Le pardon du chastel c'on ala pardonnant [3],
Parmi ce c'un palais on ira restorant.
Joiant fu le commun quant ce fu escoutant,
Et vont à jointes mains Jhésu regraciant,
En disant : « Fleur de lis, amie bienvegnant,

[1] 21462-21463 :
S'aucun seigneur y ot qui là furent dolant
Du chastel qui fut jus ruez en abatant.

[2] 21467-21468 :
Chier sera amendé en .v. temps sa avant.

[3] abatant.

Doulce fleur espanie, odorable et flairant,
Mieulx faites à prisier que ce lupart rampant;
Car le lupart ne va qu'orgueil signifiant,
En la fleur de lis est humilité manant,
Et Jhésu het orgueil et abat son bobant
Et aime humilité et le va essauçant. »

En la Rochelle ot grant joie démenée;
N'i ot bourjois nès .I. ne bourjoise loée
Qui ne fust resjoïs en cuer et en penscée.
Moult font noble appareil en la ville loée
Pour recevoir des Frans la très noble pensée [1].
Quant ce vint landemain si qu'à tierce sonnée,
Vindrent là les signeurs de France la loée,
De Berry li bons ducs qui tant ot renommée,
De Bourgongne li ducs une terre loée,
Et le duc de Bourbon à la brace quarrée,
Le conte de Sanssoirre qui bien féri d'espée,
Et Bertran du Guesclin qui moult ama merlée,
Olivier de Cliçon et Jehan de l'Estrée,
Celui de Rochefort et de Rais la murée,
De Vienne y estoit Jehan chière doubtée,
Et tant maint chevalier dont ne fais devisée.
Onques homme ne vit si gentil assamblée,
Voire de poi de gent, qui là fu aünée:
Ce ilz furent .II. mil ce fu tout la journée.
Mais ceste gent estoit si très bien aünée
Con ce fût pour entrer en mortele merlée.
De toutes armes fu ceste gent adoubée,
Maint penon desploié, mainte banière lée,
Et mainte trompe y ot à celui jour sonnée,
Et maint haut instrument sonné à la volée,
Là n'i avoit signeur de haute renommée

[1] assamblée.

Qui sa tunicle n'ait en son dos endossée,
Ainsi qu'en .I. tournoy ou en jouste criée.
Grant noblesce à véoir estoit celle journée.
Et quant de la Rochele aprochèrent l'entrée,
La comune ont véu qui dehors fu sevrée,
Sans arméure porter ne coustel ne espée,
En présentant les clefs de la ville loée.
Voient les fleurs de lis en painture notrée,
Et bacines[1] qui lors furent de soie ouvrée,
Et tunicles roiaulx dont l'euvre fu parée;
Oient trompes sonner à moult haut alenée.
Adont ont par tenrour mainte larme plorée,
Et dient haultement : « Fleur de lis esmerée,
Vous soiez par deçà moult très bien retournée!
Trop mieulx que ce lupart estes de nous amée. »
Li pluseur à genoulz se mettent en la prée,
Plorant si tend[r]ement et par tel destinée
C'onques n'i ot signeur françois[2] en l'assamblée
Qui de joie et pitié n'ait ploré la journée.

Li bons ducs de Berry et le duc de Bourbon
Et le duc de Bourgongne et Berri[3] et Cliçon,
Quant ilz deurent entrer en la ville de non,
Là y ot .I.[4] abbé et bourjois à foison
Qui avoient tendu par noble establiçon
De soie .I. petit fil, menu fu le coron[5],
Et dirent aux seigneurs de coi nous vous disons :
« Bien viengnent nos signeurs de France le roion,
Qui sont yci venus de par le roy Charlon,
A qui sommes rendu par tel condicion
Que bien et loialment trestuit nous serviron
De corps et de chastel, se il en est beson,

[1] bannières. — [2] si grant.
[3] Claquin.
[4] maint.
[5] petit fu le cordon.

Mais soions tenu en paix sans raençon [1],
Sans subside paier ne imposicion,
Néent plus c'on paioit en icelle saison
Que S. Loys régna, qui moult estoit preudon,
Et que garant nous soit li rois de Mont-Laon [2]
Contre ceulx qui voldroient amendrir nostre non. »
Dit li ducs de Berry : « Ainsi vous recevon. »
Droit là fist sairement si que faire doit-on,
Et aussi fist li ducs du païs bourguignon
Et aussi en jura le bon duc de Bourbon,
Et Bertran ensement le connestable bon.
Adont parla Bertran et dit en sa raison :
« Signeur bourjois, ce dit Bertran cuer de lion,
Ce fil de soie là qu'ainsi tendu voit-on,
Pour coi y est-il mis ne pour quelle raison ?
Il n'i est pas mis sans signification. »
Et dient li bourjois : « Par le corps S. Symon !
C'est signe que la ville tout sans division [3]
Veult obéir au roy par tel condicion [4]
C'on ne veult contre lui clorre porte ne pont,
Mès obéir du tout à lui et à son bon. »
— « Par ma foy ! dit Bertran, vous estes tuit preudon. »
Lors entrèrent laiens en chantant : *Te Deum !*
Droit là vint le clergié à grant procession :
Là véissiez bourjoises, fames et enfançon,
Devant les bons signeurs cheoir en pamison ;

[1] 21541 :
« Mais que tenus soions en pais sans tançon. »

[2] Motte-Bron. — [3] abusion.

[4] 21559-21561 :
Veult et doit obéir au riche roy de nom.
Et qu'entre le roy qui est nommé Karlon
On ne doit fermer bare, porte ne pouçon ;
Et quiconques le fait par sa desrision,
Le roy est si puissant en sa régnacion
Qui puet et doit voloir au gré du roy Karlon,
Chastiauls, villes, forteresses et tous riche donjon,
Faire [ouvrir] devant lui et brisier à bandon,
Ainsi comme il puet bien à petit d'achoison
Rompre le fil de soye que là veoir puet-on.
Et qui bien entendroit ceste comparaison,
Chascuns doit obéir au roy de Mont-Laon.
Et le roy doit avoir conseil qui soit ci bon
Qui ne face à nully nul tort ne mesprison :
Et sur ce point icy au bon roy nous randon. »

De joie et de pitié plouroient li baron.

Moult furent li signeur esjoy durement
Quant virent le commun de tel estorement [1],
Les nobles fleur de lis sur l'azur qui resplent
Qui ès tunicles sont ouvrées noblement,
Et ès banières qui balient contre vent,
Et l'arroy des signeurs et le contenement.
Lors prinrent à crier si haut c'on les entent:
« Bien viengnent nos signeurs de France proprement,
Et bien viengne la fleur de lis qui dignement
Fu tramise du ciel au roy Clovis le gent!
Doulce fleur odorable sentant bien souefment,
Bien devons l'eure amer et le jour ensement
Que visiter venez vostre dolante gent
Qui en grande cremeur a vescu longuement
En l'ombre d'un lupart qui nous monstre la dent;
Bien devons aourer le Roy du firmament
Quant à no droit seigneur en tournons ensement. »
Ainsi dient la gent con vous oiez présent,
Et furent à genoulz les mains jointes souvent
Ainsi qu'en .I. moustier devant le sacrement.
Et li enfant crioient par certain sentement:
Monjoie, roy Charlon! en criant haultement;
De coi tuit li signeur qui là furent présent
Prirent à enamer et conjoïr la gent [2].

Je [3] sai que vous voldroie longuement deviser,
Car se tout vous voloie le certain recorder
De l'onnour des bourjois, des dons c'on volt donner
Et des présens c'on volt aux barons présenter,

[1] 21569 :
Quant virent du commun tout le déménement;
Car li hommes trestuit, femmes, enfant et gent,
Quant virent des seigneurs le noble parement.

[2] Là n'y ot si dur cueur ne plourast tenrement.

[3] Ne.

Le bel dîner c'on fit et le noble souper,
Bien sai je vous porroie trop malement tenner;
Car le roy Alixand[r]e dont on sieut trop parler
Ne fu mieulx recéu de çà ne de là mer
Que furent li signeur dont vous m'oez compter.
Là volrent capitaine eslire et ordener
Pour la ville garder et à droit gouverner.
Mais quant nos signeurs virent la place bien à cler
Où le chastel seoit c'on a fait araser,
Moult en furent dolent, si le vont regreter :
Tel y ot qui ne dit pas trestout son penser.
Là voldrent les François .xi. jours reposer.
Lors y ot .i. bourjois qui moult fist à loer
Qui au duc de Berry ala .i. don rouver
Sans lui ne son honneur de riens avaluer;
Et li ducs li ala sa demande acorder.
« Sire, dit li bourjois, jà ne vous quier celer,
Il y a .i. chastel c'on fait Bonnon [1] nommer,
Qui n'est pas loing de ci : trop nous porra grever;
Car maint Englois y a qui font à redoubter.
Pour Dieu, ne veilliez pas en France retorner
S'arez fait de Bonnon le chastel araser;
Avec vous irons pour les murs ayner [2].
A .xx. lieues entour n'i puet-on habiter
Qu'à paine et à meschief, en doubte de finer.
Ceulx de laiens ont fait mon frère définer [3],
Et si m'ont par .ii. fois fait du mien reçonner [4]
Tant que je n'ai vaillant de mueble .i. soler.
Maint homme ont apouri et fait truant clamer. »
Dit li ducs de Berry : « Il nous y fault aler. »
A Bertran du Guesclin commanda sans tarder
Que chacun soit tout prest pour demain cheminer.

[1] Benon.

[2] pour les grans murs miner.

[3] descoler. — [4] rançonner.

Or porrez-vous oïr d'un assaut recorder,
Ains de plus merveilleux vous n'oïstes compter.

Or sont de la Rochele li bon baron parti :
Le bon duc de Bourgongne et le duc de Berry,
Et le duc de Bourbon, le conte de Joigny,
Le conte de la Marche qui le cuer ot hardi,
Et Bertran du Guesclin et Cliçon le genti,
Et tant maint chevalier dont je me tairai ci;
Envers Bonnon s'en vont le chastel signori.
En ce chastel avoit maint Englois endurci
De guerre démener et le may et l'avril.
Moult orent autour d'eulx le païs apouri,
Sur la marche [1] au François faisoient moult d'anuy.
Au castal de Buef fu le chastel genti;
Cappitain y avoit c'on appeloit Davi,
Qui onc n'ama France puis ce di qui nasqui,
Ne les François de France ne prisoit .i. espi.
Si avint qu'à .i. jour, droit à .i. avespri,
Entra en lor chastel .i. espie Henri,
Devant le cappitain à genoulx se flesqui :
« A, sire! dit li més, vez-nous ci bien honny!
La Rochelle est rendue au fort duc de Berry,
Et au duc de Bourgongne, à Bertran de Guesclin;
Je les y vi entrer, et pour certain vous di
François s'en viennent ci aponesté et garni
De vous livrer assaut à force et à estri.
Sur vo garde seiez, mestier est au jour d'ui. »
Et quant li cappitains ce parler entendi,
Dolant en fu au cuer et moult li desplaisi.
Oiez dont s'avisa li lerres maléi :
.vi. compaignons y ot qui furent avec li,
De la Rochelle nez estoient [2] et nourry,

[1] sur les marches.

[2] et estrait.

Qui là èrent remés [1] bien .I. an et demi,
Et servent le castal sans penser à nul si.
En tel point furent mis les .VI. dont je vous di
C'on lor coppa les nez, les orailles ausi,
Et chacun une main on lor coppa par mi,
Et puis le cappitain lor a dit à haut cri :
« Faites légièrement et vous partez de ci;
A la Rochelle yrez, lor direz de par mi
Qu'il font comme traître et trestous foi menti,
Et se prendre les puis, ainsi seront bailli,
Que jà pour raençon n'aront autre merci. »
Adont se sont parti du chastel signori;
Vers la Rochelle vont couroucié et marri,
La ville maudissant quant onques se rendi.
Tant alèrent li .VI. dont vous m'avez oï,
Qu'ilz ont trouvé François qui viennent aati.
Tantost furent li .VI. attrapez et saisis,
Puis furent amené au bon duc de Berry;
Lor estat demanda, y li ont tout géhi [2].
Grande pitié en ont li signeur agensi,
Et jurèrent trestous la mort que Dieu souffri
Qu'il iront asségier Bonnon et par tel si
Que mais n'en partiront ne de mai ne d'avril,
S'aront à lor voloir les Englois maléi.
Dit celui de Cliçon, Olivier le hardi :

[1] Qui là orent régné.

[2] 21678-21696 :

Quant François ont véu les six tous afolez,
Chascun un poing perdu, n'orent oreille ne nez,
Tost leur ont demandé noz François naturelz
Où ilz vont, qui les a ensement atournez,
Et silz leur ont conté toute la vérité.
Pour tant qu'ilz ont esté de la Rochelle nez,
Qu'au François est rendue, dont Anglois sont troublez,
Ont-il esté ainsi malement arivez,
Ou despit des bourgois qui se sont retournez
Et par qui le lupart a esté adorez :
« Dieux ! dient li François, véci grant pitez :
Anglois qui ont ce fait, seroient bons tuez. »
Dist li dus de Berry : « Ils seront entrapez. »
— « C'est voir, » ce dit li dus de Bourgoingne fiévez.
Dit li dus de Bourbon : « Et bien me suis accordez. »
Dit Bertran de Claquin : « Pour Dieu de maistez !
Tant qu'aray ces Anglois ne seray retournez ;
Et se tenir les puis et ilz me sont livrez,
Je voe à Dieu par moy seront décolez. »

Vont s'en vers la Rochelle les .VI. dont vous di :
Et noz François s'en vont de courroux garni,

« Et je voue à Jhésu qui de mort surrexi,
Se vous les me livrez du tout à mon otri,
Par moi seront trestous décolez et occi. »
Ainsi dit Olivier qui onques n'en menti,
Ainsi con vous orrez se j'en puis estre oy.

Tant alèrent François et les nobles barons
Qu'à Bonnon sont venu où a noble donjons :
Environ l'ont assis et François et Bretons;
Au cappitain ont fait parlement et sermons
Voir s'il se renderoit par aucune achoisons;
Mais ilz dirent que non : moult fu fier li respons;
Riens n'i vault menacier ne assaut ne tençons.
Droit là se sont logiez gens d'armes et piétons,
Et si font lor logis de branche de buissons.
N'orent pas là esté .III. jours, bien le savons,
Quant du chastel issi .XII. fiers compaignons
Armé et abillié pour commencier tençons,

Bannière desploïe de soie et de samis,
De Benon menacent les Anglois malëis.
Tant alèrent François à qui Dieu soit amis
Qu'à Benon sont venu et s'ont devant assis
Loges, trez et aucubes et pavillons faitis;
Et puis s'en vint Bertran à la porte de pris,
Parler au capitain, et lui dit à hault cris :
« Vous qui estes lians au roy anglois subgis,
Rendez le fort tantost au roy de Saint-Denys
Et vous veuillez aussi tous mettre en ses mercis;
Et si n'est ainsi fait, tost serez assaillis.
Tous serez mis à mort se par force estes prins. »
Et dist li capitains : « R'alez-en a Paris
Pour la souppe mengier et couchier en vo lis.
Vous ne maintenez pas tout ce qu'avez prins,
Car François de la guerre ne sont pas adurcis.
Cuidiez-vous pour menasses nous soions esbahis?
Nous cuidiez-vous trouver tellement amolis
Que nous rendons à vous sitost noz édifis?
Se ceuls de la Rochelle, les traïteurs maudis,
Se sont rendu au roy de France et de Sanlis
En la fin ilz seront exilliez et destruis.
Encores ne sont mie Anglois si au bas mis
Qui ne puissent grever leurs mortels annemis.
R'alez-vous chascun trestout en son païs :
Car s'entour ce chastel estes trois jours assis,
Je vous jure sur Dieu, vous en serez maris. »
Et Bertran respondy de cuer mautalantis :
« Vous prisiez pou François, à ce qui m'et avis;
Mais foy que doy à Dieu qui maint en Paradis!
De cy ne partirons ne de jour ne de nuys,
Si serons de la tour et du chastel saisis.
Par force ou autrement serez en noz mains mis
Ou vous vous renderez au gré de noz marchis. »
— « E, Dieu! dient Anglois, vè nous cy tous périls;
Il ne vous fault que tandre vo sac, s'iert tous emplis. »

Bertran de Claquin s'en revint aus barons :
Des Anglois leur a dit les respons,
Et qui ne doutent pas François deux esperons.
Dit li dus de Berry : « Briefment leur monstrerons
Au fer et à l'espée combien nous les amons.
Ce chastel fort et fier autour assègerons
Et puis si viserons auquel lez assaurons.
— « Biau frère, c'est bien, » ce dist li dus des Bour-
guignons.

Ainsi qu'à mie nuit que chante li cos bons.
A un coron de l'ost s'en entrent à bandons,
Et fièrent sur François à guise de grifons.
L'enseigne du castal crient en leurs raisons
Et dient aux François : « Trestous vous occirrons. »
Et quant François oïrent qui dirent telz raisons,
Bien cuidoient aucun qu'il fussent [1] foisons;
Li autres ont monstré bonne défencions,
Et li autres disoit : « Je lo que nous fuions;
Car au cri des Engloiz, assez bien entendons
Que le castal vient ci à .II. M. barons. »

Ainsi furent Englois estourmi malement [2];
Mais le guet de la nuit survint là justement,
Envers la noise vont et on ot [3] le content;
Là orent fait Englois de mal moult grandement,
S'orent prins et navré Geffroi c'on dit Parent [4].
En reculant s'en vont retraiant laidement;
Geffroy Paien estoit navrez moult malement,
Aux Englois dépria et lor dit doulcement :
« Signeur Englois, dit-il, je vous pri bonnement,
Laissiez-moi reculer à l'ost séurement
Pour moi médeciner et bender fermement,
Car je sui moult navré et dolereusement.
Je vous jur sur ma foi et sur mon sacrement!
Demain reveurai si à vo commandement :
Raençon paierai tant et si largement
Comme il vous devera souffire plainement. »
— « Sire, dient Englois, ne nous celez noient,
Comment avez-vous non, par vostre sairement. »
— « Geffroy Paien ai non, dit-il, certainement,

[1] a.

[2] 21713 :
Ainsi furent François escrémus laidement.

[3] là où fut. — [4] Paien.

Si sui de noble sanc estrait de noble gent,
Et si [1] à Olivier de Cliçon proprement.
.xxx. hommes ai soubz moi à mon commandement;
Par mon corps commença l'assaut et le content
De coi Sainte-Sévère fu prise plainement [2];
Car ma hache chéi ou fossé plainement
Et par ce commença l'assaut moult fièrement.
Vous n'avez pas failli à cest anuitement,
Car vous arez de moi assez or et argent. »
— « Sire, dient Englois, dame Dieu vous cravént!
De vous ne prenderiens tout l'or de Bonnement,
Ains morrez à dolour assez prochainement
En despit d'Olivier de Cliçon proprement
Qui d'Engloiz mettre à fin prent son esbatement. »
Lors fièrent li Englois sur Gefroy tellement
Qui l'ont mort et occis à dueil et à torment,
Et puis s'en sont rentré en lor chastel présent.
Olivier de Cliçon venoit moult poissamment
A falos, à brandons, o lui hommes .v. c.
En sa voie trouva Geffroy c'on dit Parent,
Qui fu mors et occis sur l'erbe qui resplent.
Quant Olivier le voit, au cuer en fu dolent;
Car moult ama Geffroy, à regreter le prent.

Dolant fu Olivier, onques mais ne fu ci,
Quant il vit Geffroi mort qui fu son bon ami.
Assez le regreta, doulcement le plaigny,
Par son commandement fu bel enseveli.
Hé, Dieux! con Olivier les Englois enhay!
Là jura dame Dieu qui onques ne menti,
Qu'en trestoute l'année, ne main ne à vespri,
Ne prendera Englois, ce dit-il, à merci;
Ains les menra à mort, si les voit devant li.

[1] Je suis.

[2] puissamment.

De ce ne menti pas Olivier dont je di.
Celle nuit se passa tant que jour esclarci.
Là ne furent no gent point .II. jours et demi,
Quant ilz orent conseil qu'ilz orent assailli
Le chastel de Bonnon qui bien estoit garni.
En tout l'ost de nos gens dont vous avez oy
N'i ont que .XIII.[1] eschieles pour commencier estri,
Mais il ont des mineurs et des piques ausi.
François se sont esmeu, mainte trompe ont bondi;
A l'assaut sont couru qui mieulx mieulx y fui;
Ains de plus fier assaut nulz à parler n'oy.

Moult fort fu assaillis le chastel de Bennon.
Es fossez sont entrez nos François de renon,
Vont s'en au pié du mur à force et à bandon[2];
Le premier qui monta Barbarie ot à non,
Et tenoit en sa main .I. moult noble penon.
Englois quant l'ont véu en orent marrisson;
D'une pierre de fais qui pesoit à foison
Fu adont ravalé par tel condicion
Qu'il se trouva au fons du grant fossé parfont,
Son penon delez lui dont l'ovrage fu bon.
Adont firent Englois moult grande huison,
Et disoient en haut en criant à haut son :
« François, r'alez-vous-en par dedens vo maison;
Tenir ne vous savez par-dessus l'eschiellon!
Ne vous aventurez pour recevoir tel don
Con ce premier montant a pris en guerredon,
Car à telles aumosnes tel presse ne vit-on. »
Ainsi dient Englois, mais li ber bourguignon
Minoient d'autre part les fors murs à bandon
Et firent maint grant groz[3] par où passer puet-on.

[1] .III.

[2] Trois eschielles y ot que drécèrent amont.

[3] trou.

Dirai de l'omme d'armes qui gist en pamison,
Son penon delez lui : là vint .I. compaignon
C'on appeloit Ymbert de Kulec [1] en son non.
Tantost le releva [2] et saisi son penon
Et monta de l'eschielle le derrier eschelon,
En recevant maint cop et maint fier horion,
Et en lui revenchant comme fier champion [3].
Le penon estoqua sur le mur dont dit-on.
Lors montent après lui des François grant foison,
Et d'autre costé sont Bourguegnon et Breton,
Qui orent tant miné par lor commandison [4],
Qu'il sont laiens entré à lor commandison
En criant hautement : « Tuit y morrez, larron ! »
Quant Englois ont véu telle destruction,
En la tour sont fui d'ancienne façon,
Là se sont enfermé tuit plain de souspeçon,
En la basse-court sont François et Bourguignon.
« Signeur, ce dit Bertran à la clère façon,
Ceste basse-court-ci point ne demandion;
Ainçois vous demandons ce nobile donjon. »
— « Hé, Dieux! dient François, voi-ci euvre à foison;
Tant que Bertran soit vif, jamès repos n'aron. »

Or sont Englois retrait dedens la noble tour.
Bertran les appela, et lor dit : « Traïtour,
Rendez-vous au bon roy de France la majour;
Si vous pendera-on chascun à .I. aubour [5]. »
Et dient li Englois : « Vous parlez de folour;
Bien rendre nous volons au riche roy Francour,
Sauf la vie, sans nous empirer d'une flour [6],
Et sauf nos biens ausi qui sont en ceste tour.

[1] de Conque. — [2] Le chéu releva.

[3] *Monta dessus le mur qui fut fait à sablon.

[4] par leur pocession.

[5] arbrour.

[6] 21823 :
« Voire sauf la vie, sans mourir à dolour. »

Ainsi nous en irons par dedens no tenour. »
— « Nennil, ce dit Bertran; ainçois arez mal jour :
Du vo n'emporterez la monte d'un tabour[1],
Et si vous renderez, sans faire autre clamour,
Au voloir du bon roy et du prince d'onnour,
Ou nous ferons miner ou abattre la tour. »
Dolant furent Englois, li grant et li menour;
Bien voient que durer ne puéent jusqu'à tiers jour,
Si se sont assenti à rendre au derrain jour,
A venir à merci bellement, par loisour,
Chacun la hart ou col, à loy de bosaour.

Olivier de Cliçon quant le certain perçoit
Que chacun des Englois ainsi se renderoit,
Aux signeurs dépria et pour Dieu requeroit
Qu'il puît des Englois faire tout ce qui desiroit;
Et on li acorda, ne scevent qu'il pensoit.
Et quant Olivier voit que le don en avoit,
Une hache saisi, à son col la getoit,
Moult et moult grant pesant et durement tailloit;
Vint à l'uis de la tour, les Englois attendoit :
Le premier qui issi de sa hache feroit,
A .i. cop seulement la teste li fendoit;
Le secont et le tiers à la terre abatoit[2] :
A .xv. cops de hache, .xv. testes copoit,
Ains n'i remet Englois en vie là endroit.
La mort Geffroi Paien malement lor vendoit.
« Dieu! dieut li signeur, dont maint en y avoit[3],
Englois ne puéent mais, par le corps sainct Benoît,
S'il appellent bouchier Olivier là endroit. »

Ainsi se devisoient li François en riant.

[1] cambour.

[2] * Ainsi comme ilz venoient, trestous les décoloit.

[3] 21851-21864 :
Ainsi fu Oliviers les Anglois décolant.

Olivier de Cliçon en vont araisonnant:
« Olivier, beaux amis, alez vous refroidant,
Trop estes eschaufez en l'ofice faisant.
Que n'avez-vous commis ou varlet ou sergent
Qui éust décolez ces Englois maintenant?
L'office n'appartient à baron si poissant. »
— « Signeur, dit Olivier, je n'i acompte .I. gant;
Voir, s'il en y avoit encor en vie autant,
Si les yroie tous maintenant délivrant :
Mais ne déporterai Englois en mon vivant. »
Aprez tous ces fais-ci dont je vous vois comptant,
Alèrent à Surgières, si con dit li rommans.
Laiens estoit la dame de Surgières la grant [1],
Et mainte dame o lui de noble covenant
Que li Englois tenoient du tout à lor commant.
Se ne fust pour l'amour des dames dont je chant,
Tuit li Englois éussent esté occis au branc;
Mais on les déporta et mit-on à garant
Pour les dames avoir qui ont doulz le samblant.
Entre ces Englois-là en y ot .I. poissant :
Bernart du Vast ot non, ce nous dit le rommant;
Se fu cilz qui ot pris ens ou tamps de devant
La dame de Bourbon par son faulx covenant.
Celui fu délivré qui s'en ala courant
Droit à la tour de Bron [2], au cappitain Hermant [3].
François vindrent entour la tour dont je vous chant,
Et y ot parlement par droit accort faisant.
La dame de Bourbon alèrent délivrant
Pour .X. M. florins c'on lor ala baillant.
S'avöient accordé qu'il iroient rendant
La grosse tour; mais lors ilz n'en firent néent.
Quant le duc de Bourbon va sa mère avisant.

[1] de Surgières tenant. [2] Bro. — [3] vaillant.

Vous poez bien savoir moult la va honnorant [1]
Et puis en son païs cilz l'ala renvoiant.
Depuis en la Guienne se vont François boutant,
Tout parmi le Poitou se vont aventurant.
S.-Jehan-d'Angeli s'ala à nous rendant,
Et Saintes en Poitou la ville souffisant;
Puis orent à conseil nos François souffisant
Qu'en Bretaigne en iront le païs avenant,
Car le duc y estoit [2], et si aloit mandant
Qui yroit à Paris au riche roy vaillant
A certain jour nommé à Paris là devant:
Ainsi l'ot li fors ducs aux barons covenant;
Et pour tant les François alèrent retornant,
Contes, ducs et barons se vont là départant.
Mais Bertran en Poitou mena barnage grant,
Et Monsterueil-Bolni [3] ala tost conquestant.
Puis ala à Chisec [4] .I. grant siége mettant,
Là où il ot bataille et destruction grant,
Ainsi con vous orrez recorder ci avant.

Aprez ce que Bertran qui tant par fu hardi
Ost [5] esté à grant gent à Monstereil-Bolni,
A Chisec s'en ala, le chastel signori.
Bons combatans y ot en ce chastel joli;
Robert Miton ot non le chastelain genti,
De Guistemore fu Vastequin [6] avec lui;
.C. Englois combatans furent tout fervesti,
Et Bertran fu devant qui son siége basti
A .VI.^{c} combatans preux et amenevy.
Le conte d'Alençon y fu, je vous affi,
Et Alain de Beaumont, Olivier de Manny,

[1] moult ce va joissant.
[2] Car le duc avoit dit.
[3] Borni. — [4] Cisey.
[5] Ot. — [6] Wasteqin.

Et Jehan de Beaumont, Henri de Vasery,
Et de Chasteauleraut le viconte enrichi;
Jehan de Beaumanoir et de Manny Henry;
Le viconte d'Aunoy au corage agenci,
Et Pietre d'Anegron ne s'i mist en oubli.
De Rochefort y fu le signeur signori,
Et messire Morise [1] qui du Parc fu saisi,
Et celui de Monfort en Bretaigne basti,
Et Guillaume des Bordes le chevalier norri,
Et maint bon chevalier dont je me tairai ci.
Geffroi de Karimel qui moult Englois nuisi,
Yvain après y fu et Couvréine ausi;
Guy le Baveux y fu, .I. chevalier hardi.
Ceste gent mirent siégie à Chisec dont je di.
N'i furent pas lonc-tamps, à ce que dire oy,
Quant .I. gentil héraut à tunicle genti
Vint par devant Bertran, à genoulx se fleschi,
Et dit : « Ce dame Dieu qui de mort surrexi
Veille garder le roy de France l'enrichi
Et trestous ceulx qui veulent garder l'onnor de li!
Et son bon connestable de France l'enrichi [2],
Et messire Olivier de Cliçon le genti
Qui pour honnour du roy m'a envoié droit ci!

« Sire, dit li héraux, monseigneur Olivier
Et le viconte ausi de Rohen au corps fier,
Cilz de la Vauguion qui tant fait à prisier,
Celui de Vinguegnen o le corage fier,
La Roche-sur-Yon ont volu asségier
Et n'ont mie talent de ce siége laissier,
Si lor sera rendu le chastel fort et fier.
Or vous mandent trestuit li signeur droiturier
Sur vo garde soiez et main et à vesprier;

[1] Morice.

[2] Bertran au corps hardi.

Car lor semonce font Englois, au mien cuidier,
A Nyors [1] droitement où il a bel moustier.
A .VIII.ᵉ combatans les puet-on esprisier,
Gens d'armes souffisans, si y a maint archier.
Mais dire ne vous sai, au vray signifier,
Quel part Englois yront pour François empirier.
Monseigneur de Cliçon c'on appelle Olivier
Ne scet s'Englois sur lui venront pour batillier
Ou s'il venront droit-ci pour vous aguerrier.
Sur vo garde soiez et main et à nuitier,
C'est ce que monseigneur vous fait signifier. »
— « Amis, ce dit Bertran, Dieux vous gart de dangier!
Or me recommandez Olivier le princier
Et tous les compaignons que Dieux gart d'encombrier. »
A ce héraut donna Bertran .I. bon destrier,
Et le héraut le prist de gré et volentiers;
Vers Roche-sur-Yon a pris à repairier.
Or dirai de Bertran qui tant fait à prisier :
Sa gent a fait enclore et devant et derrier
De palis, de merriens et en terre drecier;
A la fin que surpris ne soient li princier,
S'ordenèrent bon guet pour fermement gaitier.
Puis appela Bertran .I. joli messagier,
Un més envoia dire et bien signifier [2]
Ainsi con vous orrez maintenant desclairier.

A ce tamps que Bertran de coi nous vous diron
Estoit devant Chisec le chastel de renon,
Avoit en celui tamps Olivier de Cliçon
Asségié de prez la Roche-sur-Yon;
Et d'autre part y ot .I. siége, ce dit-on,
Par devant Linehon [3] une forte maison.

[1] Nisez.

[2] 21972 :
.I. message li va dire et signifier.

[3] Lignehan.

Là estoit Cressonnelle ens ou maistre donjon,
Qui contre nos François gardoit bien son coron.
Et cil qui cappitaine fu des François de non,
Voir il est nevus Alain cilz de Beaumont [1],
Et avoit nom Alain, le jeune le clam'-on.
A cestui-ci manda Bertran cuer de lyon
Que sur sa garde fust, car Englois à foison
S'asamblent à Niors, une ville de non;
Mais on ne scet quel part vorront faire tençon.
Et quant du mandement oy telle leçon,
Ainsi comme Bertran ot fait celle saison,
Ainsi tiennent .III. siéges nos François de renon;
Mais de estre [2] ensamble éussent bien beson,
Car Englois à Nyors s'asamblèrent foison,
A .VIII.^{c} combatans, ainsi les nombroit-on,
Voire tous les meillieurs pour esmouvoir tençon
C'om péust recouvrer là où on croit Jhésom;
Car c'estoit d'Engleterre la fleur, ce me dit-on,
De la Guienne aussi, de Boudelois en son [3].
Or porrez-vous oïr d'un grant estour félon,
Qui fu devant Chisec le chastel bel et bon.

Or fu devant Chisec Bertran du Guesclin :
Contre ceulx du chastel firent là maint hustin;
Mais on n'i conquesta vaillant .I. angevin.
Bertran fit parlement au cappitaine fin;
De rendre son chastel lui faisoit maint doctrin,
Et l'en éust donné adonc .I. muy d'or fin;
Mais Englois ne voloient entendre son latin,
Ains desprisoient moult de François le couvin,
Et disoient en haut : « Escoutez, Franchequin

[1] 21983:
Voirs il estoit neveux Alain cils de Biaumont.

[2] Mais d'estre tous,

[3] 21998 :
S'et la greigneur aussi de Bordelais en son.

Alez boire à Paris la choppine de vin
Et la sonppe humer et rostir le boudin;
Car vous ne valez riens à maintenir hustin,
Ni à gésir vestu en haubert doubletin,
N'à mengier le pain sec, boire l'eaue ou bacin :
Vous y porriez bien prendre le grant mal S. Quentin. »
Ainsi dient Englois qu'à orgueil sont enclin,
Mais il ne diront pas ainsi bon très matin [1] :
Mieulx seront pris au brain qu'aloë au matin [2].

Or fu devant Chisec le nobile Bertran,
Et à Niors se vont li Englois assamblant.
Maint cappitain y ot de noble couvenant;
Celui d'Agor [3] premier nommoit-on au devant,
Et messire Jehan d'Evreues le vaillant,
Et puis Jaquemon Fé qui fu bon assaillant,
Et Janequin Hasquet qui ot le corps poissant,
Et Jaconnelle ausi à l'aduré samblant,
Si fu le cappitain qui Mortain fu gardant,
Et Jannequin Arton qui moru sur le champ
Devant Chisec là où la bataille fu grant.
Ainsi devant Nyors vont Englois assamblant
Tant qu'il se sont trouvé bien .v.c [4] combatant;
Puis s'en vont à conseil li cappitaine grant
Pour ouvrer par conseil où iront chevauchant [5];
S'il yront à Chisec que Bertran va gardant,
Ou Roche-sur-Yon ilz iront dességent
Qu'Olivier de Cliçon va de prez contraignant,

[1] ainsi ains tiers matin.

[2] 22018 :
Mieuls seront prins au but que l'aloë ne tarin.

[3] de Gorrisses.

[4] plus de .VIII.c.

[5] 22033 :
Premièrement ala d'Agnorisses parlant
(Sire d'Agorisse l'aloit-on appellant;
De tous ceuls qui là sont fut li plus souffisant).
Au conseil demanda et leur va suppliant
Que chascun die là ce qui leur fut samblant,
Où pour le mieulx yront sur François conquerrant.

Ou s'il yront véoir par dedens le Guehant [1]
Cressonnelle qui va le chastel défendant
Contre Alain de Beaumont le jeune combatant
Qui avoit [2] asségié o lui maint homme franc.
Ainsi font li [3] François .III. siéges maintenant,
Sans ceulx qui sont en mer qui le pas vont gardant.
Et dit Jehan d'Evreues : « J'en dirai mon samblant,
Qui croire me voldra, par Dieu le tout poissant!
Premièrement yrons sur ce deable Bertran;
Car si puet estre pris ou occis sur le champ,
Nous ne devons doubter c'un poi le remanant. »

Aprez Jehan d'Evreues, donc ci compté vous ai,
Se dreça Jaconnelle, cappitain de Chieuray [4],
Et lor a dit : « Baron, oiez que je diray.
Nous yrons sur Bertran, ainsi enpensé l'ai;
Je veu à Dieu le Père et à S. Nicholay
Qu'en millieu de sa gent par force le prendray
Et par dedens Niors droit ci dedens le ramenray [5];
Se je ne l'ai tout vif, à mort le metteray [6].
Bien .M. aunes ou plus de fine toile ay,
Qui s'en voldra vestir je li abandonray;
Dessus mes arméures vestir je m'en voldrai,
Et une crois vermeille à .II. lez porterai :
Droit devant et derrier moult bien me croiserai,
S. George au regarder moult bien resamblerai. »
Et dit Jehan d'Evreine [7] : « Comme vous je ferai. »
Dit Janequin Hasquet [8] : « Ainsi m'adouberai. »
Là furent tuit d'acort Englois dont di vous ai,
Que de toile seront vestu sans nul delai.

[1] Lugnehant. — [2] qui l'avoit.
[3] Ainsi sont là.
[4] Cheuray. — [5] droit ci le ramenrai.
[6] * Pour France esbair un bon sens vous diray. *
[7] Evreues.
[8] Jaquemin Asquet.

Là menacent François en demenant grant glay.

Quant Englois furent prest pour partir et sevrer
Et que les blans abis orent fait ordener,
Lors ont fait instrumens et trompettes sonner;
De Nyors sont parti, mais n'i saront rentrer.
Oiez de Jaconnelle qui tant fit à doubter :
Aucuns de ses soûbgis qui voldrent demorer
A commandé c'on face sa chambre bien parer
Et c'on face vitaille pour mengier atourner,
Pour Bertran du Guesclin hautement honnerer.
Avec lui le voldra, ce dit-il, amener
Ou jamais ne porra, ce dit-il, retourner.
Et estoient d'acort li demaine et li per
Des Englois dont je di c'on feroit afiner
François sans raençon à nul homme donner,
Hors mis .III. chevaliers que je sai bien nommer :
Bertran du Guesclin doi le premier compter,
Et messire Morisse du Parc cuer de sengler,
Geffroy de Karismel [1] qui fait bien à doubter.
Ces .III. voldront de mort, ce dient, déporter [2]
Pour avoir de eulx .III. en rençon maint denier;
D'avoir les .III. barons on[t] tant à desirier
Et les autres voldront occirre et décoper.
Ainsi voldrent Englois de Niors désevrer,
Vont s'en vers [3] Chisec pour nos François grever.
De ce ne scevent riens François, au vrai compter,
Fors que tant que Cliçon lor avoit fait mander
Que de nuit et de jour se vosissent garder.
Bertran faisoit bon gait nuit et jour ordener
Et ot fait de palis sa gent bien ordener [4],

[1] Joffroy de Causinel.

[2] 22085-22087 :
Ces trois vouldront, se dient, de mort respiter
Pour tenir prisonniers et en chartre bouter.

[3] envers. — [4] enfermer.

Afin c'on ne la [puist][1] sousprendre n'enchanter.
Et dirai des Englois qui tant voldrent errer,
Qu'en .I. grant bois reont ilz alèrent entrer,
Et vont en lor chemin .II. charrettes trouver
Chargées de bon vin c'on en doit[2] bien mener
A l'ost devant Chisec pour François conraer.
Moult furent li vin bon dont vous m'oez compter;
De Monstereil-Bellay[3] les fist-on amener;
A si bonne vinée ne scet-on assener
En tant que li Poitou puet au travers durer.
Englois font les vaisseaux des charettes verser,
Et puis les vont sur bout tout en l'eure lever
Et pour boire du vin les vont tost défonser;
A coiffes, à bacins et à chappiaux de fer
Vont puisier de ce vin, et tant en vont humer
Que li vins lor a fait la cervele troter.
En buvant vont François menaçant de tuer;
Car le vin fait souvent dire maint fol parler:
Si s'en doit bien garder qui ne le puet porter.

Ainsi furent Englois ens ou bois qui resplent[4];
Là boivent le bon vin faisant reposement.
Or dirai de Bertran à l'aduré talent:
Un Breton orent pris li aucun de sa gent
Qui ot esté Englois .IIII. ans tout plainement;

[1] * puist. — [2] c'on cuidoit.

[3] Baillay.

[4] 22115-22134:
Ainsi furent Anglois ès grans bois de Cisay
Qui boivent liement aussi bon vin que d'Aussay.
« Hé Dieux! dient Anglois, ains tel vin ne tastay. »
— « Ne moy, se dit li uns qui estoit de Gournay;
Tant que goute en y ait de ci ne partiray. »
— « Avec vous me demourray, ce dit Gervay,
Car quant j'arai bien but, mieulx me conbatray;
Et se je suis batus, les coups ne sentiray,
Et se morir me faut, je moray le cuer gay. »
Ainsi dient les Anglois, qui là mènent grant glay,
Or diray de Bertran qui tant ot le cuer vray.
Un Breton orent prins noz François sans délay,
Qui estoit par son nom appellez Fondrigay;
Anglois avoit esté .IIII. ans venist en may.
A Bertran fut menez en disant sans esmay
Qu'ilz ont prins un Breton vers Mausay
Qui Anglois ot esté par villain enganay,
Et Bertran respondi: « Pendre je le ferai. »
— « Sire, dit li Breton, je me retournerai
Bon François au jour d'ui, mais Anglois ne seray.

Mais ce fu malgré lui tout au commencement;
Pour sa vie sauver ot Englois couvenant
Que servir les voldroit de cuer légièrement.
Sur ce point fu repris de cuer envers no gent
Et livré à Bertran à l'aduré talent;
Si lui pria merci, dist lui son errement,
Et li dist des Englois tout le demainement,
Comment sur lui ilz vindrent moult efforciement.
Et quant Bertran oy le Breton sapient,
Adont li pardonna trestout son maltalent;
Depuis fu bon François et régna loialment.
Et li Englois félon venoient fièrement
Et furent à .I. [cart] d'une lieue seulement
Du siége des François que Dieux gart de tourment;
Et furent arresté au conseil seulement,
Et donnoient conseil li aucun bellement
Qu'en ce bois fussent là jusqu'à l'anuitement,
Et que surpris seroit Bertran, lui et sa gent.

Et ci bonnes nouvelles droit ci vous dirai
Dont vostre vie, puet, droit ci guarentiray:
Ainsi me recevez, ou à tant me tairay.
Se je dois ci mourir, la mort endurerai. »
Et Bertran lui a dit: « Je vous responderai;
Ainsi que l'avez dit, je vous recevray
Par itel couvenant que je vous compteray:
Se de ce que direz très bien esprouvé n'ay
A un arbre ramé encroer vous feray;
Car jà en traïteur je ne me fierai
Ne pour lui croieray fors ce que je verray. »

— « Sire, dist li Bretons, par la Vierge séure!
Ains traïson ne fis en nésune œuvre;
Car je fus prins d'Anglois dedans une masure
Et me firent jurer dessus la Vierge pure
Que pour doubte de mort ne pour nul dure
Ne partiroie d'euls tant que vie me dure.
Et je dis: Je le veuil par tous les sains d'Esture,
Se des François ne suis prins par fait d'aventure.
Or suis-je prisonnier, et pour tant je procure
Que point ne doy morir de mort amer et dure,
Ou cas que retourner je veuil à ma nature.
Et je vous jure sur Dieu qui le trosne amesure
Qu'Anglois vous serviront d'une fauce mesure,
Et de jour et de nuit vous ferons une grant injure;
Car ilz vont aprouchant de ci grant aléure,
Et par dessus leurs armes ont blanche vesture
Où il y a mainte crois de vermeille estature.
.VIII.^c lances y a de gent forte et séure
Et .IIII.^c archiers qui viennent en figure.
Par Jhésu! ce ne sont pas gens de burlure,
Ains est la fleur du monde tant que la terre dure,
Voire tant comme ès parties qui sont de çà Esture. »

— « Amis, ce dit Bertran, pour Dieu qui fist le vant,
Tu scès moult bien loer les Anglois grandement;
Mais si n'est tout ainsi comme tu dis à présent,
Encroer te feray à l'arbre qui resplent. »
— « Sire, dist li Bretons, je le vueil vraiement. »
Li Bretons disoit vraï: car Anglois proprement
Estoient à un cart de lieu seulement;
Et furent arresté à conseil ceste gent.

Adont parla Jehan d'Evreues [1] hautement,
Et dit .I. fier parler moult orguilleusement :
« Signeur, ce dit Bertran [2], oiez mon errement;
Dire veulent François trestout communément
Qu'Englois n'osent férir aventureusement
En eulx, fors qu'en quérant avantage souvent
Pour surprendre et traïr malicieusement [3].
Et je le di pour tant, ne l' celerai néent,
Que nous sommes ici plenté de bonne gent,
Tuit hardi, esprouvé en bataille, en content,
Et sommes bien .VIII.^{c} combatans en présent [4],
Et bien .II.^{c} archiers de bon estorement;
Et François ne sont pas .VI.^{c}, mien escient.
Si sera poi d'onnour à nous certainement,
Et ne sera tenu à nul bon hardement,
Se de nuit assaillons les François tellement.
Et on dit à la fois : Mieulx vault honnour qu'argent. »

Ausi tost que Jehan ot dit sa volenté,
Tuit li Englois se sont à ce fait acordé,
Et dient : « Alons-en sur Bertran l'aduré;
A nous ne durera nès que nége en esté.
Nous avons de bon vin le cervel estonné,
Si en serons plus fort dedens l'estour morté. »
Adonc ont les Englois coureours ordené
Pour aler descouvrir dessus nostre barné,
Véoir en quel estat nous serons ordené [5];
Car Englois ont paour, jà ne vous ert celé,
Car se François avoient lor conroy atourné,
Que sans estour livrer n'aient le dos tourné;

[1] de Vienne.

[2] Seigneur baron, dit-il.

[3] * « Ceste parole queurt il a jà longuement,
Dont je suis courrouciez à mon cuer grandement. »

[4] 22148-22150 :
« Et sommes deux contre ung, ainsi que je l'entent. »

[5] noz genz seront trouvé.

Car bel sont à véoir, et c'estoient plenté;
S'avoient .c. combatans en Chisec la freté
Qui sont tuit pourvéu, garni et apresté
D'issir sur nos François aux champs dessus le pré
Quant assailli seront des Englois à plenté.
Ainsi comme Bertran, au joli cuer notré,
A tous les bons barons a son conseil mandé
Pour deviser comment ce seront ordené,
Virent[1] .II. coureurs qui furent blanc paré,
Et puis en revint .II. à senestre costé.
Là viennent .II. à .II., courans tuit abrivé[2];
Au logis du hourdis[3] ont frapé et hurté
Disant : « Or sus, François! venez dessus le pré.
Bataille arez briefment se tant estes osé. »
A tant se sont retrait, qu'ilz ne soient versé,
Et ausi tost qui furent .I. petit retourné
Vit-on Englois venir rengié et ordené,
A pié tout seulement et seri et serré;
Les archiers tout devant, chascun l'arc entesé,
Et gent d'armes après à maint penon levé.
Chascun la lance ou poin et l'espée au costé,
Banières et penons au vent desvolospé[4].
Cil bacinet y vont getant grande clarté,
De blanche toile sont tuit vestu et paré;
Noble chose estoit véoir en vérité.
Là furent des François longuement regardé :
Tel faisoit au devant semblant de grant fierté
Que plus simple devint[5] c'un reclus enfermé.

Quant François ont véu des Englès la manière
Qui ont .II.c et plus[6] de celle gent archière,

[1] Viurent. — [2] abriesve.
[3] Au hordis du logis.
[4] desvelopé.
[5] Qu'il devint aussi cois.
[6] Qui ont bien .IIII.c.

Et .VIII.ᶜ bacinés, gent d'armes droiturière,
Et voient mains penons et maint grande banière
Et mainte lance ausi plus roide c'un ozière
Que se samble à véoir une forest plainière,
Et de toile vestue estoit celle gent fière
A une crois vermeille et devant et derrière[1];
Se François orent fait au matin bonne chière,
Ausi basse la font et s'embruchent derrié[2],
Et dient bellement : « La Vierge trésorière
A honnour au jour d'ui nous giet de la gasquière![3] »
L'un se souhaide à Hui et l'autre à Masière[4].

Quant Bertran a véu les François acoisier
Et regarder Englès et la teste baissier,
Lor a dit hautement : « Veilliez vous commander[5] :
De nous souvent a Dieu le Père droiturier;
Je voi qu'ennour[6] moult grant nous vient ci aprochier.
Au jour d'ui averons d'onnour le recouvrier.
Il nous covient viser, penser et sommillier[7]
Comment nous nous porrons ordener et rengier;
Que[8] jamès ne voldrai ne boire ne mengier
Si me sera[9] volu contre Englois essaier.
Voiez les paremens pour Englois ensaignier :
De toile sont vestu que je voi blanchoier.
Ce nous donne à entendre et fait signifier
Qui ne nous veulent point seulement tant prisier
Que de point d'armeure descouvrir aient chier[10].
Vraiement grant orgueil lor a fait enserchier,

[1] 22202 :
A une crois devant et une crois derrière
De vermeille couleur comme escarlate chière.

[2] et se bruquent en terre.

[3] nous gieste de la hasquière.

[4] 22207 :
L'un se souhaide à Huy et l'autre à Maisière;
Li plus hardiz d'eulz tous voulsist estre à Baviere.

[5] eslessier. — [6] honneur.

[7] soutillier. — [8] Car.

[9] serai.

[10] 22222 :
Que de point descouvrir l'armeure d'acier.

Et onques Jhésu-Crist n'ot homme orguilleux chier.
Je vous otroie tous[1] les membres à trenchier[2]
Se vous ne véez tost lor orgueil trébuchier.
Qui n'est bien adoubé, si voit appareillier[3].
Une bataille aray, je yrai tout premier,
Et .I. elle ferons à mon destre apointier;
Geffroi de Karismel le sara bien guier
Et Alain de Beaumont, mon cousin que j'ai chier,
Et Morisse du Parc, le gentil chevalier,
A senestre sera, o lui maint escuier;
Et nous lairons droit ci, pour ce chastel plainier,
Jehan qui de Beaumont porte surnon entier;
Avec lui demouront .IIII.^c sodoier,
Afin que li Englois du chastel sur rochier
Ne nous puissent grever ne nuire par derrier. »
A ce conseil yci se vont tuit apoier;
A tant es .I. héraut englois qui vint crier :
« Bertran du Guesclin, poi faites à prisier
Qui faictes nos signeurs si longuement joquier.
Faictes-nous assavoir tantost sans détrier
Se combatre volez ou la place laissier. »
Et Bertran respondi : « Pensez du repairier;
Assez tost nous verrez de vos gens aprochier. »
Aux Englois s'en r'ala li héraux sans targier,
Et lor dit de Bertran qui cuer ot de guerrier,
Qui se paine forment de sa gent apointier.
Englois par lor orgueil et par oultrecuidier
Se vont dessus le pré asseoir et plaquier,
Et puis croisent les jambes ainsi que cousturier[4].
De telz en y avoit qui éussent mestier
De dormir, car le vin qui burent ou ramier

[1] Je me octroie à tous.

[2] « Et ma teste à copper à tout le hannepier. »

[3] si se voit haubergier.

[4] 22252 :
Et puis vont leurs jambes l'une aus l'autre croisier
Ainsi comme souvent font ces cousturier.

Lor avoit esméu .I. poi le hanepier.
Nos François si les voldrent assez tost réveiller,
Ainsi con vous orrez ou livre retraitier.

Ainsi con je vous di se sont Englois assis
Sur le champ attendans nos François signoris;
Et quant de nos François furent Englois choisis
Bien virent qu'Englois sont de grant orgueil espris.
Bertran dit aux François : « Or avant, mes amis!
Issons hors de ce parc, abatons ses palis,
Et alons courir sus nos mortelz anemis;
Encui par lor orgueil seront tous au bas mis. »
Adonc issi Bertran tout hors du paletis,
Hors du clos sont issus nos François agencis,
Et puis se sont rengié dessus les prez floris
Ausi paisiblement et de ausi bon avis
Comme se li Englois fussent enfans petis.
Ne se daignent lever des champs où sont assis
Tant que prez d'eulx seront nos François signoris.
Or oiez des Englois du chastel de haut pris [1]:
Du chastel sont issu pour commencier estris,
Et tant furent hastif d'issir, ce m'est avis,
Qui furent trestuit mors et attrappez et pris
Ains que Bertran se fût aux Englois aatis.

Hors du chastel issirent li Englois à bandon;
Il vindrent ou logis des François de renon,
Mais nos François trouvèrent à ce jour si félon
Qu'ilz furent mort ou pris à lor division :
Tristant Engoulement [2] à la clère façon
Y print Robert Miton à sa division,
Qui cappitaine fu du chastel de renon.
Le cappitain fu pris de Jehan de Beaumon:

[1] qu'au castel furent mis.

[2] Engouvelant.

N'i a celui qui n'ait prison par raençon.
A Guesclin si fu dit, qui fu sur le sablon,
Que li Englois estoient issus hors du donjon
Et qu'il sont desconfi, c'est pris Robert Miton :
« Hé, Dieux! ce dit Bertran, de cuer vous aouron. »
A nos François a dit : « Or soiez tui[t] preudon.
A Dieu le veu, Englois briefment desconfiron!
S'il estoient .II. tamps, ne les prise .I. bouton;
Jà sont-il estriné à lor confusion,
C'est signe qu'en la fin aront maléiçon;
Car, voir, perte ne vient pas seule par raison. »

Bertran du Guesclin a ordené sa gent,
Et lor dit maint parler pour prendre hardement.
Quant tout fu aresté pour commencier content,
A tant ès .I. héraut englois qui hautelment
Escria à Bertran si très haut qu'il entent :
« Sire, quant arez prest, par le saint sacrement?
A vous à ordener mettez trop longuement;
Poi prisez nos signeurs dont chacun vous atent
Ou vous avez paour de commencier content.
Se vous volés paisier sans combatre noient,
A nos signeurs l'iray dire tout liement. »
— « Nennil, se dit Bertran, par le mien serement!
De concorde, de paix, n'ai ore nul talent;
Ce que j'ai attendu tant et si longuement,
C'est pour l'eure passer que le livre défent;
Car jour devéé est au jour d'ui proprement,
Et l'eure est tournée sur vos gens laidement;
Car tuit sont desconfi cil du chastel présent,
Et c'est Robert Miton prisonnier vraiement;
C'est signe que victoire nous donra Dieu briefment.
Alez faire lever sur leur piez vistement
Vos gens qui siént[1] sur l'erbe qui resplent;

1 *là.

Ne daigneriens à eulx faire assamblement
S'il ne sont en estat [1] aprestė gentement. »
— « Sire, dit li héraux, vous parlez noblement. »
Aux Englois retourna et crioit hautement :
« Or sus, signeur, dit-il, levez sus vistement !
Assailliez ses Françoys qui orguilleusement
Ont jà ceulx du chastel desconfi laidement.
Le cappitain est pris et occise sa gent ;
Ainsi feront François de vous certainement
Se ne vous défendez bien et hardiement. »
Lors se lièvent Englois en criant hautement :
« S. Jorge, oubliez-vous vos gens [2] ensement ! »
Adonc ont fait tromper une trompe d'argent ;
Jà y ara débat et merveilleux content :
Telz y cuida gaignier qui perdi grandement.

Or sont drécié Englois vistement en estant,
Et vont contre nostre gent pas à pas cheminant
Et nos gens encontre eulx, à qui Dieu soit garant.
Englois avoient mis arbalestriers devant,
Qui traient telement et par tel couvenant
Que des flesches sambloit qui à l'air vont volant [3]
Ainsi c'une nuée qui bien ala visant.
Et quant dessus François vont les flesches chéant,
Dessus ces bacinés qui sont cler et luisant
Firent tel cliquetis en noise demenant
Que se sambloient févres sur enclumes forgent.
Mais ce trait ne greva noz François .I. seul gant :
D'une part se sont trait li archier dont je champ [4]
Et gens d'armes se vont bellement aprochant.
Par les rens s'en aloit Jehan d'Evres courant,
Et disoit aux Englois : « Alez-moy escoutant,
Si tost que vous irez les François enferrant,

[1] estant. — [2] vos hommes. [3] ruant. — [4] chant.

Et qu'il seront poussé poissamment en poussant [1],
Vos glaives par compas à terre alez mettant,
Et puis lor courez sus à la hache et au branc.
Les glaives qu'il tenrront nous yrons décopant;
Tuit seront desconfi par cestui couvenant. »
A ce fait-ci se sont li Englois accordant;
A nos François se vont fièrement assamblant.
Fier fu li estoquis, quant se vont aprochant;
Chascun la lance ou poin se vont fort estoquant,
Et de corps et de pis l'un sur l'autre boutant.
A ce premier empoint dont je vous vois parlant,
Alèrent nos François les Englois si poussant
Qui les font reculer .xx. piez, mon escient;
Dolans en fu Bertran, si se va escriant :
« A, mes amis! pour Dieu, alez vous arrestant,
Et pensez de bouter de la glaive *poissant* [2];
Chacun en son endroit [3] se tiengne pié estant
Et vous verrez Englois maintenant recréant. »
Adonc s'en vont Englois contre François fichant
Qu'ausi roi[t] c'une tour se vont contre eulx tenant.
Arbalestriers avoient nos François ne sai quant
Qui sur Englois traioient, pluseur en vont bersant,
Et varlés par derrière vont grans pierres getant :
Là n'i ot si petit n'i vausist .I. Rolant.

Signeur, moult longuement dura li boetis [4];
Car moult par fu pesans et fier li estoquis.
Englois furent foison, corageux et hardis [5],
Et tiennent pié à terre en fort boutant tout dis.
Adont ont les Englois trestous grans et petis
Mises les glaives jus, à lor piez les ont mis,

[1] boutant. — [2] puissamment.

[3] Chascun à son Anglois.

[4] boutéis.

[5] *Et li François sont fiers comme lions agrégis.

Espées et espois sachèrent à devis
Et haches et faussars d'acier clers et brunis,
Pour les glaives coper de nos François norris.
A tant et vous Bertran qui s'escrie à haut cris :
« Tenés bien vos glaives [1], pour Dieu, mes bons amis!
Et vous verrez Englois maintenant desconfis,
Car à destre nous vient .I. eschielle de pris :
Hui gagnerons honnour de noblesce de pris.
Ne laissiez point chéoir vos glaives, mes amis;
Tenez-vous roit et fier [2] en boutant par avis. »
Lors boutèrent François Englois par tel devis
Qui les font reculer .XII. piés acomplis.
Les Englois volentiers r'éussent leurs glaive[s] pris,
Mais ce fu pour noient; tost en aront le pis :
Englois par lor orgueil se verront entrepris.
Orgueil ne monta onques, ains ravale tous dis.

En ce point que François lor grans lances tenoient
Et contre les Englois moult vaillamment poussoient
Estoient couroucié Englois qui reculoient :
De cuer et volentiers lor lances repenroient;
Mais plus ilz ne les orent, car ilz les eslongoient.
Et d'autre part François à .II. elles venoient,
A destre et à senestre sur Englois acouroient,
Et de haches qu'il ont telement les batoient
Que testes et espaules et les bras lor copoient;
Les bacinés luisans es testes abatoient [3],
Et li aucun d'espois et de dague frapoient,
Et pour le vif trouver ès armures féroient [4].
Et li Englois poissant moult fort se défendoient;
Mais tant sont apressé que fuir ne porroient :
Volentiers, si péussent, ilz se ralieroient.

[1] Tenez vos glaives droit.
[2] fort.
[3] en leur chief embaroient.
[4] fouilloient.

Mès François à tous lez si fort les appressoient,
Et de haches poissans si grans cops deschargoient [1],
Qu'à terre ont trébuchié tout quanqu'il ataignoient.
Monjoie S. Denis! et Guesclin! haut crioient;
Et li Englois poissant S. Jorge réclamoient:
Là n'ont mie trouvé ce que ilz requeroient.

Forte fu la bataille merveilleuse et poissant;
Mais elle n'ala pas trop longuement durant
Depuis que les .II. elles dont je vous di devant
Alèrent sur Englois en bataille assamblant.
Plus tost furent rué à terre sur le champ
C'on ne seroit alez .III. trez d'arc en courant;
Là péust-on oïr .I. martelis moult grant,
Et .I. grant estoquis et martelis [2] pesant.
Geffroy de Kalemer [3] s'i ala bien portant
Et Alain de Beaumont; si dui dont je vous chant
Avoient à garder le destre elle [4] poissant
Et Morise du Parc et Rochefort le franc
La senestre elle avoient aconduit sur le champ;
Et Guillaume des Bordes ne s'i va oubliant,
Et de Chasteauleraut le viconte poissant,
Le viconte d'Aunoy à l'aduré talent,
Le sire de Monfort en Bretaigne séant
Et Jehan de Beaumont y vali .I. Rolant.
Chacun abat le sien de la hache trenchant.
Englois furent espars et se vont desfouchant,
Et François y entrèrent en eulx esparpillant,
De l'un costé et d'autre se vont entremellant.
L'un crie raençon, l'autre va combatant,
Et l'autre regarda par où iroit fuiant.
Bertran du Guesclin va s'enseigne criant;

[1] *escherquoient.
[2] folis.
[3] Carismel.
[4] alle.

A destre et à senestre va sur Englois ferant [1].
Jaconnelle le voit, .i. Englois souffisant,
Bien et hardiement assambla à Bertrant;
D'une dague qui tint le va fort estiquant.
Et Bertran contre lui se va bien défendant:
Bertran par la visière va l'Englois saisissant;
Un po le souleva, sa dague y va boutant,
Tellement le féri c'un oeul li va crevant.
Et puis ala Bertran Guesclin! fort escriant;
A sa gent escria que entour lui vit tant [2]:
« Tuez-moi ce ribaut qui me va appressant. »
Adont fu assaillis et derrier et devant [3],
De grans baches pesans le vont Breton servant:
Comme char à maisel le vont tout décopant.
Ce Jaconnelle avoit voué au temps devant
Qu'à Nyors ramenroit Bertran à son talent;
Mais folie et orgueil l'en ont fait dire tant:
De vantise de fol va plenté demorant.

Ne sai que vous iroie longuement devisant:
Englois sont desconfi laidement sur les champs.
Là en y ot de mors entre .iiii. et .v.c;
Des archiers s'enfui assez et largement.
Pris furent li plus grant en vie sainement,
Pris fu Jehan d'Evreues trestout premièrement
Et celui d'Angeusses [4] qui régna poissamment:
.v. en y ot sans plus de noble couvenant,
Maint autre chevalier, escuier ensement.
N'i a celui des nos, varlés ne autre gent,

[1] 22443:
Et Guillaume de Meleun le va bien costoiant,
Fils du noble conte Tancarville tenant,
Noblement s'i porta, comme dit li rommant,
Et aussi fit Bertran le noble combatant.

[2] 22452:
A sa gent le bailla qu'entour li vit estant.

[3] 22454-22457:
Adoncques fut tost mis à grant définement.

[4] Agorisses.

Qui n'éust prisonnier à son commandement.
Combatre se voloient l'un à l'autre en présent
Pour les bons prisonniers dont ilz ont largement;
Mais Bertran du Guesclin lor fist commandement
Chascun son prisonnier occesit à tourment;
Et il fu ainsi fait, n'osoient autrement.
Tous furent mis à mort assez vilainement,
Se ne furent aucun des plus grans proprement;
Et puis vers le chastel alèrent nostre gent
Qui tost lor fu rendu [à] lor commandement :
Ainsi orent Chisec nostre françoise gent.
Lors commanda Bertran à l'aduré talent
Que chascun avec lui s'en voist hastivement;
A Nyors s'en yra, ce dit, certainement
Et soupera laiens à son commandement.

Signor, oiez, pour Dieu, dont François s'avisèrent :
Les vestemens de toille qu'Englois y aportèrent
Prirent pour eulx parer, les Englois despoillèrent;
Dessus les arméures moult bel les endossèrent,
Et puis sur les chevaux isnelement montèrent,
Et prist chascun sa lance, lor bacinet lacèrent,
Banières et penons des Englois haut levèrent.
Vont s'en envers Nyors, les bons chevaux brochèrent,
Et tant ont cheminé que Nyors avisèrent.
Si tost que de la porte de Nyors aprochèrent,
S. Jorge! vont criant : Englois les escoutèrent,
Que se fussent Englois moult bien il le cuidèrent.
Lor portes vont ouvrir et si les défermèrent,
Et nos gentilz François dedens Nyors entrèrent;
Et quant ilz furent ens, à la mort! escrièrent.
Englois furent surpris, c'un petit ne durèrent;
Qui raençon demande de mort le déportèrent,
Et qui se défendi à la mort le livrèrent.
Ainsi prirent François Nyort et conquestèrent.

Puis conquirent Chivray [1], où grant avoir trovèrent,
Et Gensai [2] ensement par lor force gaignèrent,
Et Lesignen [3] ausi, où fort chastel trouvèrent.
Le ber Carenlouet que François tant amèrent
Estoit devant Nyors [4]; car Englois l'afinèrent;
Du païs de Poitou les Englois demourèrent [5],
A force et à vertu dehors les enchassèrent.
François par bon acort séneschal ordenèrent
D'Alain cilz de Beaumont : en Poitou le laissèrent,
Et puis à Ponthorson [6] vistement en alèrent,
Où le duc de Bretaigne moult bien trouver cuidèrent.

Signor, or escoutez pour Dieu le fil Marie :
Après ceste aventure que je vous signifie
Que Poitou nettement ot esté aquitie,
Alèrent nos François à Ponthorson l'antie,
Et parmi la Bretaigne qui de biens est garnie;
Car li ducs de Bretaigne ot covent une fie
Qui venroit à Paris, la cité bien garnie [7],
Pour acorder au roy et monstrer druerie;
Mais point n'i fu venu, dont il fist grant folie;
Car qui fait ce qu'il doit il ne forvoie mie.
Nos François en Bretaigne firent telle aramie
Qu'il convint à la fin li ducs tournast en fuie;
En Engleterre ala par la mer ressongnie
Et en Flandres fu-il [8] à privée maisnie.
Et nos François estoient à noble baronnie
En Bretaigne, qui lors estoit moult bien garnie.
Aux François obéirent mainte ville jolie;

[1] Cheervay. — [2] Jensay.

[3] Lizenne. — [4] Estoit mort par devant.

[5] 22510 :
Nos François, puis se di, jentement le vengèrent,
Du païs de Poitou les Anglois déboutèrent.

[6] Pontousoin.

[7] la cité seignourie.

[8] fuy.

Li pluseur prirent terme par raison establie
D'eulx retourner François ains l'eure de complie [1],
Se du fort duc n'avoient confort et bon aïe.
François s'en retournèrent en France la garnie;
A Paris vint Bertran à la chière hardie,
Li rois le festia et fit grant courtoisie.
Puis ne demoura pas lonc tamps, je vous afie,
Qu'au gré du roi de France et de sa commandie
Li riches ducs d'Anjou fist une chevauchie
Par devant Perregort, con l'istoire crie [2].
Avec lui assambla moult belle compaignie;
Bertran du Guesclin y ala sans détrie,
Yvain celui de Gales, où moult ot vaillandise [3],
Tiébaut du Pont y fu à la chière hardie,
Le gentil mareschal de Sancerre l'antie,
Et Pierres de Vilers plain de batillerie,
Et maint bon chevalier que je ne nomme mie.
Quant assamblée fu la noble baronnie,
A .I. chastel alèrent dont la tour est antie,
Entre le Limosin et Pierregort l'antie :
La Bernardière ot non celle tour batillie;
Plenté y ot Englois et de maise maignie.
Mais si tost qu'il oïrent dire par .I. espie
Que le duc d'Anjou vient o Bertran chière lie,
De là s'en sont fuy; car paour les aigrie,
Et boutèrent le feu parmi la manandie.
Lor prisonniers ardirent par oultrecuiderie,
Car le feu les sousprit, dont il ne me pleut mie,
Et .I. prestre y fu mort, con l'istoire crie,
Qui depuis fu trouvé; sa main estoit garnie
D'un galice d'argent dont l'euvre reflambie;

[1] ains l'année acomplie.

[2] 22542 :
Par dedens Pierregort, si comme l'istoire crye.

[3] 22545 :
Et Yvain qui de Gales ot la char dégaitie.

Dont grant pitié en ot nostre chevalerie.

Après ceste aventure que li Englois fu[i]rent
Et que la Bernardière de male flambe ardirent,
Vindrent là nos François qui petit y conquirent:
A Condac [1] sont venus nos François et l'assirent;
Mais par force de tamps moult de mal y souffrirent,
Droit par .I. samedi .I. grant assaut y firent,
Mais par force de tamps de là se retraïrent:
Tuit ceulx qui sont vivant tel orage ne virent;
Nos gens bien .C. chevaux par orage y perdirent,
Mais landemain tout droit le chastel assaillirent.
Moult bien et poissamment nos François l'assaillirent,
Tant getèrent d'engins et tant d'assaus y firent
Qu'au duc d'Anjou Englois en la fin se rendirent,
Voire sauve lor vie; car de là se partirent,
A Bregerac [2] s'en vont, où telz nouvelles dirent
Dont ceulx de Bregerac bien poi se resjoïrent.

En ceulx de Bregerac n'i ot que couroucier [3];

[1] Rodant. — [2] Bergerat.

[3] 22581-22583 :

Quant sceurent que le duc d'Anjou les yra veir,
Lors se sont apresté pour le duc recueillir,
Et Claquin qu'Anglois ne pourent chérir,
Et noz gentils François pensoient de conquérir,
Et en alant alèrent .III. chastiauls conquérir
Et le .IIII.e aussi qui ne se pot tenir.
Tant alèrent noz gent que Dieux gart de péril
Qu'ilz ont de Bergerat peu les murs véir.
Faulz-bours y avoit en c'on avoit fait bruir;
François y porent bien reposer et dormir.
Aus Augustins s'ala li dus d'Anjou offrir;
Mais oncques noz François n'eurent tant de loisir
D'euls tous aménagier ne tout leur gré furnir,
Que ne se veissent là des Anglois assaillir.
Plus de .LX. lances d'Anglois vourent yssir;
Mais nos gens les ont tellement fait refouir
Qu'au rentrer en couvient plus de .XXII. finir.
Li pluseurs se laissoient eus ou fossé quéir.
Et vourent les [François] tant Anglois fénir
Que pour pou n'éut le baille conquérir;
.I. avant-porte y ot qui en ot fait fournir,
Là y ot fier assaut et qui fit à crémir.

Moult y ot fier assault à ce commencement :
L'avant-tour ont conquise nostre françoise gent.
Plus n'y ont conquise tant qu'à ce jour présent;
Depuis se sont retrait dedans leur logement,
Et sachiés certainement n'y furent pas granment
Quant on leur dit pour vray qu'Anglois habondamment
Venoient dessuz euls moult efforcieement;
Le séneschal de Bourdiaux y fut proprement,
Le sire de Duras et cilz de Mucidant,
De gent d'armes anglois armés joliement :
.VIII.e lances y ot et d'autre part y ot bien .VI.e
Mais noz gent ne savoient mie où ilz sont bonnement.

Le pas lor ont tolu li François droiturier,
Et maint assaut y font et main et anuitier.

Si firent fossier leurs logis présant,
Et clorre de palis avironnéement.
S'avint que Yvain de Gales ot voloir et talant
D'aler dessus les champs fouragier bellement;
Thibaut du Pont ala o ly moult liement;
Il s'en va à sa mort : or, escoutez comment;
Ilz n'eurent point alé, se me dit-on, grandement
Quant ilz ont encontré Anglois évidamment;
Et quant Thibaut les vit, si ordonna sa gent,
Et les fist metre à piet bien et ordonnéement.
Dedans une feugière grande moult durement,
Là se couchent François malicieusement,
Qui pages et varlés, dont ilz orent granment,
Orent laissiez derrière en un embrunquement.
Et les Anglois venoient moult efforciement
Au devant des François en noble couvenant.
Cilz qui du séneschal de Bordiaux proprement
Portoit le grant penon de soye qui resplent,
Au plus bel de la place le fiça emplement;
Et là attant Anglès qui viennent jontement.
Si près ne savoit mie noz François vraiement,
Mais noz François les voient à leur commandement.
Thibaut du Pont, quant vit les Anglois l'errement
Qui faisoient l'estandart du penon bel et gent,
En estant se leva, envers Anglois vas s'ent;
Fièrement l'assailli et l'Englois se défent.
Là survint .III. Englois armez poissanment
Qui Thièbaut assaillirent environnéement.
De .III. lances le vont férir si fièrement
Qui fut tout tresperciez et navrez laidement.
A la mort fut féru et mourut là présent,
De coi tuit li François furent au cuer dolant.
Ce qui est fait est fait, il ne peut autrement;
Tous nous convient morir, si ne savons comment,
Pour ce fait-il bon vivre en estat durement.
Aussi tost que Thibaut ot prins son finement,
Vint son gonfanoier en criant hautement :
« Nostre-Dame le Pont, aidiés huy nostre gent! »
D'une hache qu'il tint, qui tranchoit roidement,
Féry dessus les trois adonc si fièrement
Qu'il en tua les deux à ce commencement.
A tant ès vous Yvain de Gales et sa gent;
Jà yra estour et un villain contant.

Quant Yvain fut venus à l'estour dont je dy
O lui du duc d'Anjou le mareschal jenty,
Avec Jonet Rolant qui le cuer ot hardi,
Envers Anglois s'en vont, chascun cria son cry;
Et Anglois sont venu aussi dru que fremy :
Bien furent .VI. contre ung li Anglois dont je dy.
Ilz ont noz bons François au premier ressorti;
Reculer les convint bien arpent et demi :
Je croy qu'ilz fussent tout assez tost desconfy
Quant .XII. compaignon, varlés, pages aussi
Sont soubz eulz venuz en criant à haut cry :
« A Nostre-Dame! Angou! biaux François, férez-y!
Le noble duc d'Anjou et Bertran vient cy. »
Adoncques furent François en leur cuer resjoy.
Tant ce sont efforcié et bouté par tel cy
Qu'Anglois ont repoucé bien .VII. piés et demi.
A tant ès vous venus les varlés dont je vous dy
C'on avoit embunschié delez un jon floury.
Bien sont .IIII.[c], et ce n'y avoit celui
Qui n'eust bon coustel ou espée sur lui :
Encontre le souleil lui aciers reluisy.
« Claquin ! » vont criant à Bertran le hardi.
Anglois cuidèrent bien, pour certain le vous dy,
Que ce fussent homme d'armes et d'estoffe furny.
Adoncques dirent Anglois : « Nous sommes desconfy;
Cilz sera bien meschant qui plus demourra cy.
Puisque Claquin vient, nous sommes tous honny. »
Lors se sont desrouté, pluseurs s'en sont fouy.

Moult fort se prindrent lors Anglois à esmaier
Quant Claquin oïrent si faitement crier.
Adoncques vinrent sur euls pour le fait empirer
.IIII.[c] combatant, chevalier et escuier,
Que Pierre du Buel, le noble chevalier,
Menoit avec lui, c'estoit pour convoier
Un engin c'on nommoit truie en cel héritier.
Quant Pierre du Buel vit l'estour fort et fier,
Au plus fort de l'estour s'ala tantost fichier.
« Nostre-Dame, Buel ! » commença à huchier.
Qui donc véist François sur Anglois déclichier
Et férir fièrement des haches d'acier,
De mervilleux estour se péust mervillier.
Là véist-on Anglois morir et détranchier,
De la place partir, fouir et eslongnier.
Une rivière grant tiennent en leur sentier :
Là en convint ce jour bien .IIII.[c] noier.
Là fu pris de Bourdiaux le séneschal très fier,
Et ly sires qui tint de Durais le héritier,
Et cilz de Mucidant qui moult fist à prisier,
Li sires de Rosan et son nepveu Richier,

En la fin se rendi Bregerac sans dangier,
Le chastel de Livec se rendi de légier,
Ausi fist Sainte-Foi, où li mur furent fier;
Puis ne demora gaires, si con j'oy noncier,
Qu'au riche duc d'Anjou se rendi .I. princier:
Berducas de Labret[1] l'appellent li guerrier,
Et .XXVII. chasteaux tout en son héritier
Rendi au noble duc tout à son desirier.
Li sire de Duras, qui estoit prisonnier,
Volt au bon duc d'Anjou de sa foy dénoncier
Qu'il voloit devenir François sans varier;
Mais il faussa sa foi ains que venist l'iver:
A Bordiaux s'en r'ala pour Englois festier.
Le duc d'Anjou le sceut, en lui n'ot qu'à irer.
Chasteillon[2] se rendi et la tour Engelier[3].
Par devant S.-Maquaire[4] s'ala le duc logier,
O lui le connestable Bertran le bon guerrier,
Et Yvain qui déust les Galois justicier,
Le gentil Perceval[5] ne s'i volt oublier,
Et là vint de Coucy le sire droiturier,
Qui de France amena maint nobile guerrier.
Un po de S.-Maquaire vous voldrai prononcier
Du siége que François y voldrent commencier.

Droit devant S.-Maquaire le bon duc se loga,
Et Bertran avec lui qui noblement régna.
Pluseurs villes, chastiaux se rendirent droit là
Et S.-Maquaire ausi à nos gens s'accorda.
Ainsi li ducs d'Anjou en Guienne régna;
Depuis li nobles ducs vers Touraine[6] r'ala.

Et .III. fieuls de barons qui furent escuier,
Et maint autre de quoy parler jà je ne quier;
Puis prinrent celui jour Nogent, .I. chastel fier,
C'on appella Esmet en celui héritier,
Et Sainte-Foy aussi alèrent asségier,
Qui enfin ce rendy, ce veult-on tesmoingnier.

[1] Berducat d'Alebret.

[2] Chastillon. — [3] Angelier.

[4] Saint-Macaire. — [5] Partenay.

[6] Avignon.

Et à toutes ses os le congié il donna.
Et Bertran s'en revint à Paris par deçà;
Puis ne demoura gaires, si com on me compta,
Que Bertran li gentilz en Guienne r'ala
Par itel covenant que puis ne retourna;
Car Bertran y moru, du siècle trespassa
Droit devant Chastiaux-Nuef de Randon par delà,
Ainsi con vous orrez qui oïr le voldra.

Oiez, signor, pour Dieu qui souffri passion,
Se de Bertran disoie sa grant régnacion,
Tous les fais où il fu par sa possession,
Et nommer les chastiaux et les villes de non
Que jà conquist Bertran, ce seroit ravison [1]:
Et pour ytant vous di en la conclusion
Que tant ala Bertran, puis aval et amon,
Conquérant sur Englois, si con nous vous dison,
Qu'il vint logier devant .I. chastel bel et bon
Qui par nous [2] est nommez Chastiau-Neuf de Randon.
Là mist siége Bertran entour et environ;
Avec lui avoit maint nobile baron,
Chevaliers, escuiers, gens d'armes à foison.
Au chastel est venus Bertran dont nous parlon;
Le chastel demanda au cappitain de non,
Et qui rendît [3] le fort au riche roy Charlon,
Ou il l'assigera par tel division
Que mais n'en partira en icelle [4] saison
Si ara le chastel à sa division.
Li cappitains respont une belle raison
Et dit : « Sire Bertran, oiez que vous diron :
Voir est que il est bien en vo possession
De nous ci assigier entour et environ
Et les vivres tolir dont on fait nourrisson;

[1] tanison. — [2] droit. [3] Et qui rende. — [4] nésune.

Car vous estes plenté et de gent à foison,
Et si estes le plus preu et de plus grant renon
C'omme qui à présent puist chaussier esperon;
Et s'avez à signour, de certain le savon,
.I. roy le plus poissant qui soit en tout le mon,
Si que vostre pooir point ne despriseron.
Plus qu'à home vivant grant honnour vous doit-on
Après le sanc roial, de certain le savon;
Mais s'encores aviez plus grande région
Et fussiez ausi fort comme le fort Sanson
Et fussiez si poissant con le roy Salemon,
N'ariez-vous pas ainsi nostre chastel de non [1],
Si ne savons pour coi et par quelle raison;
Car nous sommes garni de noble garnison,
Et s'avons bon chastel et de noble fasson,
Et si sommes plenté pour la défension,
Ne fait ne nous avez n'assaut ne contençon.
S'ainsi nous rendions, foy que doi S. Symon!
Le roy englois porroit bien dire par raison
Que vers lui nous ariens ouvré de traïson.
Si que li homs qui veult vivre sans souspeçon,
Il se doit bien garder de faire traïson [2]. »

Quant Bertran entendi les mos du cappitaine,
Adonques en jura la sainte Magdelaine
De là ne partira de l'an ne de sepmaine
S'ara à son voloir le bon chastel demaine;
En son tref retourna qui n'estoit pas de laine.
.I. assaut fist Bertran ains que fust la .xve;
Mais il n'i conquist riens et sa gent y formaine.
Dolans en fu Bertran qui proesce demaine;
Et tant fu là Bertran li filz de chastelaine

[1] 22657 :
« Si ne vous renderons-nous mie nostre donjon
Se ne savons pourquoy et pour quelle occoison. »

[2] mesprison.

Que la mort, qui à tous est et sera prochaine,
L'assailli tellement qu'il n'ot ne cuer ne vaine
Qui ne fust amortis [1] ains la sepmaine plaine.

Bertran du Guesclin, quant malade se sent,
Qu'il ne se puet aidier ainsi ne autrement,
Adonc se fist coucher en .I. lit bel et gent;
Là s'adreça li bers moult bien et dignement,
Pour la mort recevoir s'adreça bonnement [2];
Moult bien se confessa, receut son sacrement
Et disoit mains regrez et si piteusement
Qu'il faisoit les barons plourer piteusement [3].
Souvent disoit Bertran à l'aduré talent:
« A Dieu commant m'amie, ma moiller au corps gent;
A Dieu commant le roy où toute France apent!
Ainsi comme je l'ai servi très loyalment,
Me face Jhésu-Crist pardon entièrement.
Hé, noble duc d'Anjou! Dieux vous gart de torment!
Et vous, duc de Berry! A Dieu, ma bonne gent;
A Dieu, duc de Bourgongne où toute honnour comprent;
A Dieu, duc de Bourbon gentilz prince excellent.
A, doulce France! amie, je te lairay briefment!
Or veille Dieu de gloire par son commandement
Que si bon connestable aiez prochainement
De coi vous vailliez mieulx en honnour plainement. »
Ainsi disoit Bertran qui le mal de mort sent.
Devant lui fist venir sans nul arrestement
Le gentil mareschal de Sansserre présent
Et li pria pour Dieu le Père omnipotent
Qu'au cappitaine voit parler hastivement
Et li face entendant que Bertran proprement [4]

[1] affoibli.

[2] se le besoin le prent.

[3] plourer moult tenrement.

[4] 22705 - 22715 :
Dire lui de par ly bien et hardiement
C'on lui face des clefs ysnellement présent,

A juré et voué à Dieu omnipotent
Que jamais de par lui ne son assentement
Ne le fera prier de nul accordement;
Ains l'ara bien briefment par force et autrement,
Si le fera morir et encroer au vent
Et tous ceulx de laiens décoler laidement.
« Or lor dites ainsi que le mien corps m'aprent
Qu'ilz se rendent à moy ains mon définement,
Et quant Jhésu le père, à qui li mons apent,
Me fera ceste honnour à mon trespassement.

Voirs est que li Englois du chastel garité
Ne se voloient rendre à homme qui fût né,
Duc, prince ne baron tant parfust redoubté,
Et orent les Englois tous ensamble juré
De rendre le chastel dont je vous ai compté [1]
Lors se sont li Englois entr'eulx tous accordé,
Mais que Bertran voist là, qui tant est redoubté.
A tant le mareschal c'est à eulx amonstré,
De rendre le chastel lor a moult sermonné.
Ilz dient : « Aiez-nous Bertran ci amené,
A ce responderons qu'il ara demandé. »
Et dit li mareschaux : « Bertran en a juré
Ne vous en parlera en jour de son aé;
Ains vous destruira tous : ainsi l'a empensé,
Dont je suis à mon cuer dolant et couroucé.
Cuidiez-vous dont qu'il m'ait tramis ne envoié

Ou se non il l'ira assaillir telement
Que s'il devoit tous ces gens faire morir proprement
S'ara-il le castel à son commandement.
Pour ce fist Bertran, si comme l'istoire aprent,
Qui savoit bien qu'Anglois le doubtoient forment;
Bien dist que s'il mourroit au Dieu commandement,
Que le fort se tenroit contre ceuls longuement.
Là monstra Jhésu-Cris assez apertement
Qu'il ama bien Bertran, or orez comment

[1] 22720-22738 :
Qui ne se rendroient n'en yver n'en esté
Se ce n'est à Bertran de Claquin nommé.
Quant du bon mareschal de Sancerre appellé
Furent tous les Anglois semons et aparlé
De rendre le castel dont je vous ay parlé,
Lors se sont les Anglois d'euls tous rendre accordé
Mais que Bertran voist là, qui tant est redoubté.
Dit li mareschaux : « Bertran en a juré

A venir par deçà? Nennil, en vérité;
Mès j'ai d'entre vous tous en mon cuer grant pité,
Qui avez poissamment con bonne gent régné.
Que conseil ne créez pour vostre sauveté?
Se vous volés les clefs emporter en son tré,
Vostre honnour garderai selon ma poesté. »
Et Englois à ce faire ce sont tous accordé:
Du chastel sont issus et aval avalez,
A Bertran sont venu et li ont présenté
Les clefs de lor chastel qui estoit bien fondé.
Quant ilz virent Bertran à son lit agité,
Li pluseur si se tindrent à celui jour à trompé,
Et li plusour ont dit : « Dieux doint Bertran santé!
Plus li affiert d'onnour c'on ne li a porté.
Pas ne sommes rendu à bregier rassoté,
Mais à plus preux qui fust passé a cent ans né. »
Or oiez de Bertran dont il c'est avisé:
L'espée demanda que li rois couronné
Li livra quant il fu connestable nommé.
Le gentil mareschal a tantost apelé [1] :
« Je vous baille à garder de France le barné,
Et ceste espée-ci qui est d'acier trempé
Renderez au bon roy de France l'érité.
Mareschal, dit Bertran, oiez ma volenté,
Et si vous pri qu'à lui m'aiez recommandé
Et à tous les barons de France le régné,
Et priez tuit pour moi, car mon tamps est alé;
Et soiez bonne gent; aiez l'un l'autre amé
Et servez loialment nostre roy couronné. »
Là fist maint bel regret Bertran au corps membré;
Puis ne demoura gaires, ce dit l'auctorité,

Ne vous en parlera jamais en son aé;
Mais apportez les clefs dedens son maistre tré :
Là le pourrez trouver, se arez accordé. »
Et Anglois à ce faire ce sont tous ordonné.

[1] 22751 :
Oliviers de Cliçon a li bers appellé.

Que Bertran trespassa, Jhésu en ait pitié!
Car preux fu et loial tous jours en son aé.

Ainsi moru Bertran qui tant fu de haut pris,
Dont moult furent dolent li baron de haut pris [1]
Et tous les soudoiers les grans et les petis :
Onques ne fu tant plains homme de mère vis.
Et quant le bon roy sceut que Bertran fu fenis,
Ains ne fu si dolans, si con dit li escrips [2];
Assez le regreta le bon roy que je dis,
Et commanda le roy que Bertran li gentilz
Soit mis et enterrez tout droit à S.-Denis,
Droit au pié de la tumbe où il doit estre mis.
Adonc fu aportez Bertran dont je vous dis;
Mais on ne l'aporta mie parmi Paris,
Pour cause que le pueple dont Bertran fu chiéris
Eussent démené et grans pleurs et grans cris.
A Saint-Denis tout droit l'abaye de pris
Fu Bertran enterrez, à qui Dieu soit amis,
Et Charles, li bons roys, gaires ne régna puis;
Et fu à S.-Denis enterrez, ce m'est vis.
Aprez fu couronnez Charles son aîné filz.
Depuis fu Olivier connestable esliz,
Celui qui de Cliçon maintient les édefis.
Dieux li doint si régner li pères Jhésu-Cris
Que ce soit à l'onnour de France le païs.
Ci fine de Bertran à qui Dieux soit amis.
Dieux li pères nous doint et paix et paradis
Et il veille amender trestous nos ennemis [3].

EXPLICIT DU BON CONNESTABLE DE FRANCE
MESSIRE BERTRAN DU GUESCLIN.

[1] les barons seignoris.

[2] * Depuis que l'en enterra la royne au cler vis.

[3] * Et nous veuille garder trestous nos bons amis.

NOTES

ET

OBSERVATIONS HISTORIQUES.

NOTES

ET

OBSERVATIONS HISTORIQUES.

1.

De la vie vaillant Bertran du Guesclin.
I, page 3, vers 8.

Aucun des titres que porte cette chronique dans les différents manuscrits cités par les catalogues ne semble appartenir au texte. Celui de la Bibliothèque du Roi n'offrant qu'une suscription toute moderne, nous avons préféré désigner l'ouvrage comme l'auteur semble avoir eu lui-même l'intention de le faire.

Le nom du héros, qui est ici du Guesclin; dans le manuscrit de l'Arsenal, Claquin; dans celui de la bibliothèque du Mans, Glaicquin, se trouve encore écrit ailleurs Klesquin, Gléaquin, Cleyquin, Clasquin, Glayaquin, Guescquin, Guaquin, etc. Il y a peu de noms célèbres qui aient subi plus d'altérations. Mais l'épitaphe de son tombeau à Saint-Denis, plusieurs actes de famille, et quelques pièces officielles du règne de Charles V parvenues jusqu'à nous, portent Bertrand du Guesclin, et c'est le nom qui a prévalu dans l'histoire.

Froissart raconte sur l'origine de ce nom (liv. 3, chap. 70) une légende qui doit avoir été composée après coup. Dans l'un de ces pittoresques voyages où il nous initie à sa manière de recueillir les faits, il rencontre sur la route d'Angers à Tours un chevalier breton, Guillaume d'Ancenis, qui avait servi en Espagne sous le connétable. En passant par un lieu, théâtre de l'une de ses prouesses, la conversation tombe sur du Guesclin,

et le chroniqueur, oubliant que dans son histoire il l'a toujours appelé ainsi, le nomme alors Glesquin.

« A ce que je nommay Glesquin le chevalier commença à rire, et je lui demanday : « Sire, pourquoy riez-vous ? — Je le vous diray, dit-il, pourtant que vous avez nommé Glesquin, car ce n'est pas le droit surnom de lui, ny ne fut onques; comment que tous ceux qui en parlent le nomment ainsi, et nous aussi bien qui sommes de Bretaigne. Et messire Bertran, lui vivant, y eust volentiers adrecé et remedié s'il eust peu; mais il ne peut oncques, car le mot est tel qu'il chet en la bouche et en la parolle de ceux qui le nomment, mieux que l'autre. Adonc lui demanday-je : Or me dites, sire, par vostre courtoisie, s'il y a grande différence de l'un à l'autre? — Si maïst Dieu, nenni. Il n'y a autre différence de l'un à l'autre, fors qu'on devroit dire messire Bertrand du Glay-Aquin. Si vous diray dont ce surnom lui vint selon ce que j'ay ouy recorder aux anciens : et aussi c'est une chose toute véritable, car on le treuve escrit aux anciennes chroniques de Bretaigne. »

Après ce préambule plus curieux que le conte, Froissart rapporte, sur la foi de son interlocuteur, que vers l'an 775, un roi de Bugie, en Afrique, nommé Aquin, vint s'établir dans l'ancienne Armorique, qu'il y bâtit la tour de Glay, auprès de Vannes; que Charlemagne, au retour de la guerre d'Espagne, ayant fait la conquête du pays, il s'enfuit avec tant de précipitation, qu'il abandonna son fils âgé d'un an. — « Si fut trouvé en la tour du Glay cet enfant et fut apporté au roi Charlemaine, qui en eut grant joie et voulst que il fust baptisé : si le fut : et le tinrent sur les fonts Rolant et Olivier; et lui donna l'empereur bons mainbourgs pour le garder et toutes les terres que son père avoit conquises en Bretaigne; et fut cet enfant quant il vint en age d'homme bon chevalier et vaillant, et l'appeloient les gens Olivier du Glay-Aquin, pour tant qu'il avoit esté trouvé dans la tour de Glay et qu'il avoit esté fils du roi Aquin. Et vous dis que messire Bertran disoit, quant il eut bouté hors le roi dam Pietre de Castille et couronné le roi Henri, que il s'en vouloit aller au royaume de Bugie, il n'y avoit que la mer à traverser; et disoit que il vouloit raquérir son héritage. »

Ces détails trahissent l'origine fabuleuse du récit accueilli avec complaisance par Froissart, et qui n'est pas même conforme à la tradition poétique, puisqu'il donne à l'enfant pour parrains Roland et Olivier, morts

dans l'expédition d'Espagne. Les historiens de Bretagne qui le discutent sérieusement remarquent que Charlemagne n'est jamais venu en Bretagne, quoiqu'il l'ait conquise par ses lieutenants; que le premier nom de la maison du Guesclin n'a point été Glay-Aquin, mais Guarplic, composé des deux mots bretons *gwar* et *plic*, qui signifient *sur une anse*. C'était en effet la situation de l'ancien château de Guarplic, près de Cancale, dont les propriétaires prirent le nom quand l'usage des surnoms se fut introduit. Cette origine, en désignant du Guesclin pour vrai Breton de race, explique l'altération que la prononciation a dû faire éprouver au mot celtique, quand ce nom eut été transmis à une branche cadette établie dans la partie française de la Bretagne.

Voyez, au tome 1er de l'Histoire de Bretagne, col. 1002, la note 61, dans laquelle D. Morice discute les titres de l'origine de la maison de du Guesclin. — On peut consulter également sur la tradition précédente le manuscrit de la Bibliothèque du Roi, intitulé : *Conquête de la Bretagne armorique faite par le preux Charlemagne sur ung payen nommé Aquin qui l'avoit usurpé*, etc. (N° 35,366 du P. Lelong.) Le poëme composé sur cette légende, et sans aucune allusion à du Guesclin, prouve que ce rapprochement n'a été fait que plus tard et par la ressemblance fortuite du nom.

2.

Cilz qui le mist en rime fust Cuveliers nommez.

I, page 4, vers 21 et 22.

Le dernier mot de ce vers et du suivant se trouvent effacés dans e manuscrit de la Bibliothèque du Roi. Outre le nom de *Cimelier* ou *Cunelier* donné par Philippe de Maizières à l'auteur de cette chronique, Ducange, Barbazan et Roquefort le nomment *Cuvillier*, l'abbé Lebeuf *Truiller*, et dom Lobineau *Truellier*. Un manuscrit de Dijon appartenant à la bibliothèque du président de Bourbonne l'appelle *Le Caveliers*. La variante du manuscrit de l'Arsenal (omise ici par erreur) porte *Cuvelier*, et le manuscrit du Mans, *Trueller*.

3.

Donna-lui Longueville Lagiffard, se créez.
I, page 4, vers 35.

C'est par erreur que ces deux noms se trouvent séparés dans notre texte, puisqu'ils ne désignent que le même objet, comme le prouve ce passage des *Grandes Chroniques de France* (manuscrit 1541, folio 953, au verso) : « Le roi de France donna au dit monseigneur Bertran la comté de Longueville-Lagiffart, laquelle avoit esté audit roi de Navarre.... » Aucun des historiens qui en ont fait mention n'a rapporté ce nom en entier, et il ne se trouve pas même dans l'acte de donation de cette terre, faite par Charles V. (Voir *Preuves de l'histoire de du Guesclin*, par P. H. du Chastelet, p. 297-8).

4.

De la Motte de Bron où il a chastel grant.
I, page 5, vers 51.

« Bertran du Guesclin se tenoit en une maison sienne qu'on appeloit la Motte près Brons, d'où le dict messire Bertrand du Guesclin fust seigneur et fist batir un petit chasteau entouré de quatre tours que l'on voit encore aujourd'hui, lequel depuis fut ruiné par les guerres.... et n'en reste plus que deux tours ès quelles on voit encores les armes taillées de messire Bertrand. » (D'Argentré, *Histoire de Bretagne*, liv. 6, p. 400.) Du Chastelet ajoute que de son temps on y faisait voir, comme une singularité, la chambre dans laquelle du Guesclin était venu au monde. M. Mazas, tom. 3, pag. 8, de la *Vie des grands capitaines français du moyen âge*, donne des renseignements sur l'état actuel de ces ruines.

On trouvera dans du Chastelet, page 4, répété par M. Petitot, tom. 5, pag. 142, et tous les biographes de du Guesclin, les détails et les conjectures sur l'origine et l'ancienneté de sa famille, l'état de son père, qui avait épousé Jeanne de Malemains, dame de Sens, près de Fougères, dont il avait eu dix enfants, quatre fils et six filles.

On ne connaît pas l'époque précise de la naissance de Bertran du Gues-

clin; on croit cependant qu'il naquit en l'an 1320. Quelques historiens le font naître en 1314 et même en 1311, d'autres en 1324.

5.

Une feste criée de joustes de haut pris.
I, page 16, vers 316.

C'était en 1338. Toute la Bretagne était alors dans les fêtes à l'occasion du mariage de Jeanne, comtesse de Penthièvre, avec Charles de Châtillon, comte de Blois. Après la description de ce tournoi, la chronique passe à l'état de la Bretagne sous Jean III, dit le Bon, qui avait succédé en 1312 à Arthur II son père, et à qui elle donne le titre de bon Français (voir sur cette locution M. Michelet, *Hist. de France*, tom. 3, p. 423). Les faits indiqués dans ce passage, la participation du duc de Bretagne à la campagne de Flandre, entre Philippe de Valois et Édouard III, les événements du siége de Tournay, le séjour de l'armée française à Pont-à-Bouvines, et la trêve conclue le 25 septembre 1340 par l'entremise de Jeanne de Valois, comtesse de Hainaut, sont développés particulièrement dans Froissart, liv. 1, chap. 137-150; Meyer, *Annalium Flandriæ*, lib. XII, p. 166; la chronique de Flandres d'Oudegherst, folio 269. On remarquera la méprise de la chronique sur la mort de Jean III, placée un an après son retour en Bretagne. C'est en revenant de cette guerre dans ses États, qu'il fut pris d'une maladie à Caen, et mourut le 31 avril 1341 : son corps fut transporté aux Carmes de Ploërmel.

6.

Deux hoirs qui se disoient estre li mieulx parens.
I, page 25, vers 582.

Jean de Montfort, né du second mariage d'Artus II avec Yolande de Dreux, comtesse de Montfort l'Amaury. L'aversion de Jean III pour sa belle-mère et ses enfants alla si loin, que, selon le continuateur de Nangis (p. 763), il fut sur le point de céder le duché de Bretagne à Philippe de Valois en échange de celui d'Orléans, qui serait assuré à sa nièce et à l'époux qu'il lui aurait choisi. La noblesse de Bretagne déjoua cette combinaison, quoique

favorable aux prétentions de Charles de Blois, qui, selon Froissart, en eut toujours de son côté « de sept les cinq, » tandis que le comte de Montfort avait pour lui les communautés, les villes et le peuple. (Voir la chronique de Guillaume de Saint-André, où ces faits sont exposés et les prétentions des deux rivaux discutées au long.)

7.

Dist au duc de Lancloistre qui tant fu postéis.
I, page 26, vers 612.

La chronique, qui ne parle des faits généraux que pour lier entre elles les actions de son héros, confond toutes les époques. Elle tombe ici dans une erreur grossière qui pourrait être celle des copistes. Entre l'année de l'entrée de Charles de Blois en Bretagne, en 1342, et celle de l'arrivée du duc de Lancastre, en 1356, il se passe quatorze ans et une succession d'événements bien postérieurs par leurs dates à ceux dont il va être fait mention.

Édouard III, occupé à réduire l'Écosse, envoya d'abord Gauthier de Mauny au secours de la comtesse de Montfort, puis, dans la même année, une nouvelle expédition commandée par Robert d'Artois. Enfin il vint lui-même avec un nouveau secours, et sa présence sur le théâtre de la guerre, qui n'avait été jusque-là qu'une infraction indirecte à la trêve, autorisa l'entrée en Bretagne du duc de Normandie, avec l'armée qu'il commandait sur la frontière. (— Knygton, col. 1281. — Meyer, liv. 12, p. 167. — Froissart, liv. 1er, chap. 176-192-202-209.)

Pendant ces diverses expéditions, du Guesclin fit une action d'éclat, que lui attribuent tous les historiens de Bretagne, et dont il n'y a pas trace dans la chronique. Au siége de Vannes par Charles de Blois, un parti anglais ayant essayé de pénétrer la nuit dans la place en attaquant, par surprise, le camp de Charles de Blois, il soutint, avec vingt hommes déterminés, une lutte de toute une nuit contre deux à trois mille ennemis. On le perd de vue pendant les années suivantes, signalées, au dehors, par l'invasion de la Normandie, la bataille de Créci, la fin du règne de Philippe VI et le commencement du règne malheureux de Jean Ier, et au dedans par une continuité de combats qui avaient abouti à la défaite de Charles de Blois, mené à son tour prisonnier à Londres. Il est à croire que du Guesclin

continua de rendre son nom redoutable, car lorsque les historiens le remettent aux prises avec les Anglais, ils remarquent que son cri de guerre, Nostre-Dame du Guesclin ! suffisait pour frapper l'ennemi de terreur.

8.

Et de nuit et de jour planté d'Englois greva.
I, page 27, vers 653 et suivants.

Les couplets suivants, depuis le vers 655 jusqu'au vers 831, qui contiennent les actes de brigandage du jeune du Guesclin, le vol des joyaux de sa mère et la rencontre du chevalier anglais, manquent dans le manuscrit de l'Arsenal, qui passe brusquement à la prise de Fougerai.

Les noms des chevaliers et écuyers bretons qui composaient cette troupe et qui plus tard accompagnèrent du Guesclin dans ses expéditions, se trouvent à la suite des éditions des Mémoires de Lefebvre, et du Chastelet donne dans les preuves de son histoire des *monstres* ou revues, où figurent plusieurs des noms qu'on rencontre dans cette chronique. La liste la plus complète paraît être celle qu'a publiée M. Mazas à la fin de son volume sur du Guesclin, et qui ne contient pas moins de onze cents noms.

9.

Jusqu'à Charles de Blois la nouvelle en aloit.
I, page 40, vers 1041.

On a vu Charles de Blois défait à la bataille de la Rochederrien, en 1347, et conduit à Londres. Édouard, après la prise de Calais, avait consenti à une trêve dans laquelle la Bretagne fut comprise; mais elle ne suspendit pas pour cela les hostilités des deux partis, qui continuèrent de la ravager. La Bretagne fut livrée aux déprédations des Croquart, des Branborough, et d'une foule d'aventuriers étrangers qu'avait attirés cette guerre : elle offrit la première le spectacle des dévastations qui allaient bientôt s'étendre sur les autres parties de la France. Le vieux poëme composé sur le combat des Trente, qui eut lieu en 1351, présente une peinture touchante de cet

état de désolation dans les plaintes que Beaumanoir adresse aux capitaines anglais :

Sy vit pener chétifz dont il oust grant pitié :
Ly un estoit un chesp et li aultre ferré,
Ly autre é grésillons et li aultre en celé;
Deux et deux, trois et trois chascun sy fut lié
Comment bouefz et vaches que l'en maine au marchie.
Quant Beaumanoir lez vit, du coeur a soupiré,
Sy a dit à Bromboure par moult très grant fierté :
« Chevaliers d'Engleterre, vous faictes grant péchié
De travailler les poures, ceulz qui siement le blé
Et la char et le vin de quoy avon planté.
Se laboureur n'estoient, je vous dy mon pensé,
Lez nobles convendroit travaillier en l'eré,
Au flaiel et à la houette et souffrir pourelé,
Et ce seroit grant paine quant n'est acoustumé.
Paix aient d'or en avant, quer trop l'ont enduré.
Le testament d'Agorne est bientost oublié.

(Voyez le poëme publié par M. Crapelet, en 1827, et en 1819 par M. Fréminville.)

Du Guesclin, dont le nom ne figure pas dans cette héroïque légende, se signalait ailleurs par des faits d'armes; comme le combat de Montmuran qu'il livra avec le maréchal d'Audenehan, où il fut fait chevalier par un Normand, nommé Elatre du Marais. C'est à la suite de ce combat, qui lui donna de l'importance, qu'il prit Fougerai pour son compte, et qu'il passa en Angleterre avec les principaux seigneurs bretons envoyés pour traiter de la rançon de Charles de Blois. Édouard leur proposa une trêve, en manifestant toutefois la crainte qu'elle ne fût pas bien observée de leur part. « On la gardera, dit le jeune Bertrand, comme vous la garderez vous-même. » Cette réponse choqua tellement l'orgueilleux Édouard, qu'il voulait le faire arrêter : mais un des seigneurs représenta que du Guesclin était *léger de cerveau*, qu'ils ne se servaient de lui que comme d'un *fol plaisant*, et le roi s'apaisa. (D'Argentré, livre 6, p. 397.)

Guyart de Berville et les autres historiens de du Guesclin ont confondu cette ambassade avec celle de 1353, qui avait pour objet le mariage projeté entre une fille d'Édouard et un fils de Charles de Blois.

10.

C'est du duc de Lencloistre qu'à rive se mettoit.
I, page 40, vers 1045.

Le duc de Lancastre ne venait point directement d'Angleterre, comme le dit la chronique; il se trouvait en Normandie avec un corps d'armée destiné à soutenir le parti du roi de Navarre, alors prisonnier du roi Jean, lorsque l'expédition de son neveu, le fameux prince de Galles, qui commandait en Guienne, vint faire diversion sur ce point et força le roi de France à voler au secours des provinces du Midi dévastées. Cette marche mettait le prince de Galles dans une position critique, et le duc de Lancastre entreprit, pour le dégager, de le rejoindre à travers la France. N'ayant pu passer la Loire au pont de Cé, et son secours étant devenu inutile au prince de Galles, il descendit le fleuve jusqu'à Rennes, dont il forma le siége, le 3 octobre, et qu'il continua tout l'hiver jusqu'aux premiers mois de l'année 1356.

On voit comme le récit du chroniqueur a besoin d'être rectifié dans toutes les circonstances qui précèdent les actions de son héros. Charles de Blois avait obtenu, en 1353, de venir en Bretagne recueillir sa rançon, après avoir laissé trois de ses enfants en otage. Il fut définitivement rendu à la liberté, le 10 août 1556, un mois environ avant la bataille de Poitiers, qui envoya le roi de France prendre sa place à Londres. Cet événement, arrivé plus tôt, aurait pu ajourner indéfiniment sa libération.

11.

De Pennehort ausi porta cilz le seurnom.
I, page 41, vers 1057.

Son véritable nom était le chevalier de Penhoët : c'était un des meilleurs capitaines de Charles de Blois. Il se jeta dans Rennes avec Bertrand de Saint-Pern et d'autres gentilshommes bretons (du Chastelet, p. 16). C'est par erreur que le mot Pennehort est désigné dans le texte comme écrit au manuscrit d'une main différente.

12.

N'a pas .XVIII. ans que le siens corps fu nez.
I, page 42, vers 1091.

Évidemment il y a ici erreur du chroniqueur, ou du copiste, qui a pu oublier un X dans le chiffre de l'âge de du Guesclin. D'après la date de sa naissance, il avait au moins dix-huit ans à son premier exploit du camp de Vannes, en 1342, ce qui lui donnerait, au siége de Rennes, les vingt-huit ans que nous lui supposons, et qui s'accordent mieux avec les faits et avec la réputation qu'il avait déjà acquise.

13.

Et par yceulz bacins entendirent le son.
I, page 45, vers 1188.

Alain Bouchard, auteur de l'une des anciennes histoires de Bretagne, raconte une circonstance merveilleuse au sujet de la découverte de cette mine. Il prétend que les Anglais la poussèrent jusqu'au puits qui est dans l'église Saint-Sauveur; que les cloches de cette église sonnèrent pour avertir les habitants du danger dont ils étaient menacés; que les cierges s'allumèrent, et que la statue de la sainte Vierge tourna la main du côté de la mine. Les auteurs contemporains, quoiqu'ils aient décrit assez longuement les détails de ce siége, ne parlent pas de ce miracle, qui n'a d'autre garant qu'un auteur qui vivait cent cinquante ans après.

14.

Guillaume de Bramborc l'appeloient sa gent.
I, page 62, vers 1671.

Froissart, qui, à l'occasion du siége de Rennes, cite pour la première fois le nom de du Guesclin dans son histoire, appelle Nicolas d'Angorne le chevalier contre lequel il se battit, contrairement à tous les historiens de Bretagne, qui s'accordent avec la chronique. On ne saurait nier, dit M. Bu-

chon, le duel de du Guesclin contre Blancbourg ou Brenborc; mais de l'humeur dont était le chevalier breton, il est très possible qu'il se soit battu aussi contre d'Agworth, et que les deux récits soient également véritables. (Froissart, liv. I, 2e partie, ch. 57.)

On remarquera l'affectation que la tradition a mise dans les deux cas, à rattacher l'action de du Guesclin aux noms de deux hommes devenus célèbres en Bretagne à l'occasion du combat des Trente : l'un qui fut tué en commandant les champions de l'Angleterre; l'autre qui, blessé à mort dans une rencontre précédente, avait en vain recommandé, par son testament, d'épargner les pauvres Bretons. (Voir plus haut la note 9.)

15.

Aprez fist deslogier ses tentes et ses trez.

I, page 75, vers 2009.

La levée du siége de Rennes n'eut pas lieu tout à fait comme le raconte la chronique, ni surtout pour les motifs et avec la démarche humiliante qu'elle prête au duc de Lancastre. L'armée du prince de Galles, après la victoire de Poitiers, avait été trop faible pour profiter de ses avantages; et afin d'être libre de montrer aux citoyens de Londres son royal captif, il avait consenti à une trêve de deux ans, signée à Bordeaux, le 23 mars 1357, dans laquelle la Bretagne fut comprise. Elle fut signifiée au duc de Lancastre, avec l'ordre du prince de Galles de lever le siége; mais il refusa d'obéir et continua de serrer la ville de plus près. Il fallut que le roi d'Angleterre mandât expressément et sous peine de désobéissance l'ordre de lever le siége; et, par une singularité dont on ne peut rendre raison, cet ordre, expédié le 28 avril, n'arriva que le 30 juin. C'est alors que le duc de Lancastre usa de l'expédient dont parle la chronique, et qu'on dit lui avoir été suggéré par du Guesclin. Mais, par une convention précédente, il avait exigé que la ville lui payât cent mille écus pour les frais de la guerre, et se rachetât ainsi du pillage qu'il avait promis à ses troupes. (Voir Rymer, t. 6, p. 13 et 26. — Knygton, p. 1615.)

16.

Là oy de Bertran toutes les vérités.
I, page 75, vers 2016.

Charles de Blois, qui avait en vain fait une tentative pendant la durée du siége, pour délivrer la ville, vint à Rennes, et récompensa les services de du Guesclin par le don de la seigneurie de la Roche d'Airien ou de Rien, qui dépendait du comté de Penthièvre, apanage de sa femme. Du Chastelet ajoute qu'il le fit chevalier d'armes; dignité supérieure qu'il ne faut pas confondre avec le titre militaire qu'il avait reçu au combat de Montmuran.

Dans l'intervalle qui s'écoula entre la levée du siége de Rennes et le siége que le duc de Lancastre mit devant Dinan, du Chastelet (et il est ici suivi par les historiens de Bretagne) fait aller du Guesclin en Normandie, où il possédait auprès de Pontorson une terre provenant de la succession de Jeanne de Malemains, sa mère. Là il le fait combattre en champ clos contre un chevalier anglais, nommé Troussel. La description du combat, puisée dans une ancienne chronique, est curieuse et fait bien connaître les usages du temps. (Voir d'Argentré, chap. 35.)

La cause ou le prétexte de ce duel avait été le refus de mettre à rançon un des parents de ce Troussel devenu prisonnier de du Guesclin. Malgré la défense du duc de Lancastre de se battre contre lui, les capitaines anglais cherchaient toutes les occasions de le faire périr.

17.

Advint en la saison ne say à dire quant.
I, page 78, vers 2119.

Cet aveu que le chroniqueur fait de son ignorance nous force à rétablir dans leur ordre les événements survenus dans l'intervalle des deux siéges, et mentionnés par lui d'une manière confuse et en anticipant sur les époques. La trêve des deux ans conclue après la bataille de Poitiers allait expirer; Édouard, croyant la France suffisamment abattue par les calamités qui l'accablaient, avait arraché à l'impatience de son prisonnier le traité de

Londres, qui lui livrait la France et qui fut rejeté unanimement par les États, malgré la situation déplorable du royaume.

D'après ce traité rapporté par Rymer, tom. 6, le roi d'Angleterre devait recevoir l'hommage de la Bretagne et rester seul juge du différend entre Charles de Blois et l'héritier de Montfort. Édouard fit les préparatifs d'une guerre à outrance, et en attendant l'expiration de la trêve, envoya le duc de Lancastre en Bretagne. A son arrivée, il mit le siége devant Dinan, où du Guesclin s'était empressé de se renfermer. Au lieu d'une trêve de quinze jours demandée par les assiégés, les historiens de Bretagne et, parmi eux, le Baud, p. 315, disent qu'ils réclamèrent quarante jours, au bout desquels ils devaient rendre la ville s'ils n'étaient pas secourus; et Charles de Blois, craignant de les jeter dans le désespoir, ratifia cet accord.

18.

Dist Bertran le gentilz: Jamais ne mengeray.

I, page 84, vers 2310.

Ces formules de vœu n'étaient pas seulement dans le langage à cette époque: les actes suivaient aussi les paroles. Dans la guerre de Flandre, des chevaliers anglais portaient un morceau de drap rouge sur un œil, qu'ils ne pouvaient découvrir qu'après l'accomplissement de leur vœu. Édouard avait *juré le hairon* de conquérir la France. (Voir le petit poëme composé à ce sujet, et qui se trouve à la suite de Froissart, dans l'édition Dacier-Buchon.)

Le Grand d'Aussy, dans la *Vie privée des Français*, cite les trois soupes au vin avalées par du Guesclin au nom des trois personnes de la sainte Trinité. Dans le fabliau du Cuvier (Mss. de la Bibl. roy., n° 718, in-fol.), il est également question de la soupe au vin, comme d'un fortifiant que nous avons vu employé par du Guesclin avant d'aller combattre Branborough.

19.

Tout droit dedens Dinant, celle ville de pris.

I, page 86, vers 2374.

Les onze couplets suivants du texte du manuscrit de la Bibliothèque du Roi ont été publiés dans l'Annuaire de Dinant de 1835, par M. Antonin

Macé, professeur, qui les a fait précéder d'une notice sur le manuscrit et sur l'auteur. C'est la seule publication partielle de quelque étendue, qui ait été faite de cette chronique.

20.

Fu par devant Dinan le grant siége levez.
I, page 97, vers 2659.

Le roi d'Angleterre ayant terminé les préparatifs de sa nouvelle invasion, et voulant réunir toutes ses forces, manda au duc de Lancastre de venir le rejoindre; et le comte de Montfort, ne pouvant continuer la guerre sans secours, consentit à une trêve de deux ans, qui, ayant momentanément suspendu les hostilités en Bretagne, allait en faire retomber tout le poids sur la France. La chronique, selon son habitude de résumer vaguement les événements généraux pour développer plus au long les faits particuliers à du Guesclin, ajoute sa confusion ordinaire aux incertitudes que les plus laborieux commentateurs n'ont pu dissiper complétement sur cette partie de la vie de son héros.

La plus grande difficulté résulte surtout du siége de Melun, qui eut lieu au mois de juin 1359, et à la suite duquel du Guesclin fut nommé capitaine d'une compagnie de cent lances et investi plus du tard gouvernement de Pontorson. L'erreur de la chronique provient, comme nous l'avons dit, de ce qu'elle a mêlé à la prise de Melun l'affaire de Felleton, et placé immédiatement après la levée du siége de Dinan celui de Bécherel, qui lui est postérieur de deux ans, le traité de la lande d'Évran, dont du Guesclin fut un des otages, son évasion, enfin la prise de Pestivien et de Trogoff. Il est donc nécessaire d'intervertir l'ordre des événements tels que la chronique les rapporte, et de supposer à la présence de du Guesclin un tout autre motif que celui de sa querelle avec Felleton; car s'il n'est pas impossible qu'il soit venu à cette époque à Paris, il l'est évidemment qu'il y soit venu pour un fait qui se passa deux ans plus tard. Aucun des critiques n'a relevé cette contradiction.

21.

Le comte de Montfort et si appartenant.
I, page 99, vers 2721.

Le comte de Montfort, échappé de la tour du Louvre, était passé en Angleterre, d'où il revint en Bretagne, et toujours poursuivi par la mauvaise fortune, mourut à Hennebon. Ni lui ni son compétiteur Charles de Blois n'ont été comptés par les historiens parmi les ducs de Bretagne. Jean de Montfort, dont il est ici question, fils aîné du précédent, régna depuis sous le nom de Jean IV, et fut surnommé le Conquérant. Il avait alors dix-huit ans, et il épousa plus tard une fille d'Édouard III. (Voyez toute la partie de ces événements rapportés au long dans la chronique de Guillaume de Saint-André.)

22.

Bescherel ot à non; là l'estoient gardant.
I, page 100, vers 2731.

Le siége de Dinan est de l'année 1359, et celui de Bécherel de l'année 1363. Ces quatre ans d'intervalle sont remplis par les grands événements extérieurs mentionnés dans la chronique d'une manière vague, puis elle revient à la guerre de Bretagne, sans indiquer les causes de cette reprise d'armes. Il doit y avoir ici plus d'une lacune, et, si l'on s'en rapporte à du Chastelet, toute une partie de la vie de du Guesclin à peine indiquée dans la chronique, et qui n'en serait pas la moins merveilleuse.

Il fournit d'abord la preuve de son entrée au service de Charles V, en 1361, par une quittance de du Guesclin, extraite de la chambre des comptes, et signée par cet officier, comme capitaine de cent hommes d'armes. Du Chastelet lui fait ensuite prendre beaucoup de châteaux en Normandie, entre autres celui de la Roche-Tesson, que Charles V lui donna pour récompense de ses services. Après avoir purgé la Normandie des Anglais qui infestaient cette province, du Chastelet promène son héros en Poitou, où il poursuit les Anglais de la même manière. Dans le cours de

ces expéditions, du Guesclin livre plusieurs combats particuliers. Il se bat, entre autres, avec Felleton; et pour que la chose soit plus merveilleuse, Felleton, dans l'absence de du Guesclin, avait escaladé de nuit le château de Pontorson, où dormaient la femme et la sœur de Bertrand. Cette sœur, qu'on nommait Julienne et qui était religieuse de Saint-Sulpice de Rennes, s'éveille, court aux Anglais qui escaladaient les murs du château, les repousse et donne l'alarme. Bertrand, à son retour, attaque Felleton et le prend; il lui reproche son incivilité de vouloir surprendre des femmes tandis qu'elles dorment, etc. (Extrait de l'Hist. de du Guesclin, par P. H. du Chastelet, depuis la p. 39 à la p. 50.)

Quelques-uns de ces faits sont adoptés par les historiens de Bretagne, et les exploits de la religieuse sœur de du Guesclin n'ont rien d'invraisemblable auprès de ceux de la comtesse de Montfort et de Jeanne de Clisson. En prenant du service en France, du Guesclin s'était réservé de combattre pour Charles de Blois toutes les fois que ce prince l'appellerait : et il alla souvent faire la guerre en Bretagne, sans renoncer aux engagements qu'il avait pris ni changer sa position secondaire de simple capitaine de Pontorson, où du Chastelet le ramène, quoiqu'il lui ait fait jouer ailleurs le rôle d'un général à la tête d'une armée. Ceci s'accorde mieux avec ce que dit Froissart : « Le bien de lui ni sa prouesse n'estoient mie grandement renommées ni connues, fors entre les chevaliers qui le hantoient au pays de Bretagne. » (Froissart, liv. I, 2e partie, chap. 166.)

23.

Et de ce devoit-on bons hostages livrer.

I, page 102, vers 2814.

Le récit de la chronique est en contradiction avec les faits réels tels qu'ils résultent des pièces du procès intenté à du Guesclin. On trouvera dans la chronique de Guillaume Saint-André, les circonstances relatives au traité d'Évran, rapportées avec détail. Du Guesclin avait allégué qu'étant engagé au service du duc d'Orléans, il ne pouvait servir d'otage que pendant un mois. Il fut accepté à cette condition et remis entre les mains de Knolles et non de Guillaume Felleton, comme le dit mal à propos la chronique. A l'expiration du terme de son engagement, du Guesclin quitta

Knolles en le remerciant des attentions qu'il avait eues pour lui, et accompagné de plusieurs chevaliers qui l'étaient venus chercher, et même d'un écuyer que son hôte lui donna pour lui faire honneur.

L'animosité de Felleton avait sans doute pour cause l'échec qu'il avait reçu dans la lande de Combour et à l'attaque de Pontorson. Il était au nombre des arbitres du traité d'Évran, et il n'intervenait que comme témoin d'une clause qu'il prétendait avoir été violée par du Guesclin. En l'accusant d'avoir faussé sa parole, il lui envoya un défi que celui-ci s'empressa d'accepter. Le combat devait avoir lieu à Paris, devant le roi de France, ou, en son absence, devant le dauphin; le rendez-vous était donné pour le mardi, 26 février 1363. Le roi Jean étant alors en Angleterre, le dauphin fit porter l'affaire au parlement: elle fut plaidée avec beaucoup d'appareil en présence du roi de Chypre, des pairs et des barons du royaume, et d'une immense assemblée. Par arrêt du 28 février, le parlement déclara que le gage de duel ne tombait point sur une affaire de cette nature, parce qu'il ne pouvait avoir lieu qu'à défaut de preuves testimoniales: or, plus de deux cents chevaliers ou écuyers attestaient que du Guesclin ne s'était engagé à être otage que pendant un mois. La réponse de du Guesclin à Felleton, qui rapporte textuellement la lettre de ce dernier, est insérée dans l'arrêt du parlement: ce monument est doublement curieux, comme émanant directement de du Guesclin et comme faisant voir quelle était la forme des défis à cette époque:

A monsieur Guillaume de Feltonn.

J'ai veu unes lettres que escrittes m'avez, contenant la fourme qui s'ensuit:

« Mons Bertrand du Guezclin, j'ay entendu par Jean le Bigot, vostre « écuyer, que vous avez ou devez avoir dit que si nul homme vourroit dire « que vous n'aurez bien et loyalement tenus vos hostages à cause du « traictié de la paix de Bretaigne, en la manière que vous l'aviez promis, « le jour que monsieur de Montfort, duc de Bretaigne, et monsieur Charles « de Blois avoient emprins de combattre ensemble sur la querelle de Bretaigne, et que vous n'estiez tenus de tenir hostages, fors un mois tant « seulement, vous voudriez desfendre devant vos juges, sur qnoi je vous face

« assavoir que vous promettiez audit jour, par la foy de vostre corps, et « entrostes hostage que vous devriez demorer sans y départir, jusques à « tant que la ville de Nantes seroit rendue audit monsieur de Montfort duc « de Bretaigne, ou que vous auriez congé de mondit seigneur: laquelle « foi et hostasges vous n'aviez bien loyalement tenue, ains faussement l'avez « faillie et de ce suy prest, à l'aide de Dieu, par mon corps de prouver contre « vous, comme chevaliers doit faire devant mons le roi de France. Tesmoing « nos scel à cette cédule apposé et mis le 23e jour de novembre l'an mil « trois cens soixante-trois.

« GUILLAUME DE FELTONN. »

« Si vous fai assavoir que o l'aide de Dieu, je serai devant le roy de France nostre sire, dedens le mardy avant la mie-quaresme prochain venant, si il est ou réaume de France à son povoir, en ou cas que il n'y seroit, je seray o l'aide de Dieu devant mons le duc de Normandie celle journée: et quant est de ce que vous dites ou avez dit que je deusse estre hostage jusques à tant que la ville de Nantes fust rendue au comte de Montfort et que j'aye ma foy et mes hostages faussement faillis et tenus, en cas que respons vous en appartiendroit et le voudriez maintenir contre moi, là je diré et maintendré devant l'une d'elz en ma léal deffence que mauvesement avez menti, et y serai se Diex plest tout prest pour y garder et deffendre mon honneur, et estant encontre vous, si respons vous en siet; et pour ce que je ne weil longuement estre en cest débat o vous, je le vous fai assavoir ceste fois pour toutes, par ces lettres scellées de mon scel, le 9e jour de décembre l'an mil trois cent soixante et trois.

« BERTRAN DU GUESCLIN. »

(Preuves de l'hist. de Bret., par D. Morice.)

24.

A une dame c'est par force mariez.

I, page 109, vers 3015.

Jeanne de Rostremen, veuve d'Alain VII, vicomte de Rohan, tué à la bataille de la Roche de Rien. Elle épousa, en secondes noces, Roger Davy, et elle habitait le château de Pithiviers avec son nouvel époux. Ce mariage,

de la veuve d'un des plus grands seigneurs de la Bretagne avec un étranger, peut n'avoir pas été volontaire. Cependant d'autres historiens affirment le contraire et rapportent que Roger Davy passait pour le plus bel homme de son temps.

Voyez au tome II de l'Hist. de Bretagne, par D. Lobineau, les trois actes qui concernent Roger Davy, dont l'un est une lettre patente d'Édouard III, qui le confirme dans la possession du château de Pestivien, qu'il avait conquis par les armes.

25.

A Dinant li donna une dame jolie.

I, page 121, vers 3436.

Il y a incertitude sur l'époque précise de son mariage; s'il se maria en 1364, après la prise de Trogof, on ne voit pas comment il aurait pu aller en Bretagne pour se marier, rester quelque temps avec sa femme jusques à lui donner lieu de craindre qu'il ne renonçât pour elle au métier de la guerre, et se trouver ensuite en Normandie à la bataille de Cocherel, qui ne se donna pas plus d'un mois après la prise de Trogof; c'est la réflexion de P. Lobineau, dans son Histoire de Bretagne, et ce qui lui a fait croire qu'il serait plus naturel de placer le mariage de du Guesclin, en 1360, pendant la trêve conclue entre Charles de Blois et Jean de Montfort, qui dura deux ans, ou après le traité de Brétigny, qui suspendit encore les hostilités. On remarque en effet que dans ce temps-là du Guesclin fit un voyage à Dinan, où demeurait Épiphanie ou Tiphaine Raguenel, qu'il épousa. Elle était fille de Robin Raguenel et de Jeanne de Dinan, héritière de la Bellière, et on la regardait dans toute la province comme une femme d'un esprit supérieur et digne d'être l'épouse du héros de son siècle. (Voir les observations sur du Guesclin, par le P. Griffet, tom. VI, p. 179, de son édition de l'Hist. de France du P. Daniel.)

26.

Li ducs fist moult de joie à Bertran, ce dit-on.
I, page 132, vers 3670.

L'étendue des détails que les deux manuscrits donnent au siége de Melun montre l'importance de ce fait dans la vie de du Guesclin, en ce qu'il amena son entrée au service de France. Nous avons parlé de la singulière erreur de la chronique, qui place ce siége au moment du voyage de Bertrand à Paris, entrepris au sujet de sa querelle avec Felleton. Secousse, qui, dans ses Mémoires historiques et critiques sur Charles le Mauvais, contredit fréquemment les assertions de notre chronique, adopte cette explication sans la discuter; et du Chastelet, dont l'Histoire est faite avec si peu de critique, ne fait pas difficulté de parler du siége de Melun comme elle, quoiqu'il ait fait nommer Bertrand capitaine en 1361, d'après la pièce qu'il a donnée dans ses preuves; du siége de Melun il passe à ceux de Mantes et de Rolleboise, sans s'apercevoir de sa bévue.

La reine Blanche, veuve de Philippe de Valois et sœur de Charles de Navarre, se trouvait renfermée à Melun avec sa mère. Malgré les détails si précis donnés par la chronique, il est douteux que Melun ait été réellement assiégé. Froissart dit positivement que le régent n'était pas à ce siége; et les chroniques de Saint-Denis rapportent seulement qu'il fit fortifier l'abbaye de Lys et qu'il établit une bastille contre ses ennemis, qui étaient maîtres de la ville, excepté de la partie située vers la Brie, dans laquelle ses troupes se maintenaient. C'est ce qui paraît indiqué dans le passage de la variante n° 6, 2e col. de la p. 124. Comme ces vers sont altérés dans le texte, nous les rétablissons ici :

Deux villes y avoit et un chastel moult bon:
En la première ville le duc recupt-on;
Mais l'autre ferme[t]é qui [sist] au bout du pont,
Fu moult contraire au duc.....

Il y a également à la 2e col. de la p. 129, un vers que nous n'avons pu lire d'abord, et qui n'est que la répétition d'un vers déjà mis plus haut :

De m[erv]eilleux [assaut] li péust remembrer.

27.

Cappitaine le fist adont de Pontourson.

I, page 132, vers 3671.

Le manuscrit de l'Arsenal a dit dans la variante citée plus haut que du Guesclin vint à ce siége avec *ses gens*, et que le maréchal de l'ost le passa *à gaiges*, c'est-à-dire, à la solde du roi de France. La confusion du fait principal dont nous avons parlé en a produit plusieurs autres; c'est ainsi qu'on rapporte au même événement l'entrée de du Guesclin au service du roi et sa nomination comme capitaine et gouverneur de Pontorson, qui a dû être postérieure. Elle eut lieu par la protection du duc d'Orléans et sur la recommandation du maréchal d'Audenehan, longtemps gouverneur de Normandie, sous les ordres duquel nous l'avons vu combattre. Le roi Jean vivait encore et lui envoya un de ses chambellans pour l'assurer de sa faveur et l'inviter à se rendre à Paris. Eustache Deschamps, dans le *Lai du connestable du Guesclin* (Ms. p. 97, col. 2), confirme le don de la Roche-Tesson fait par le duc d'Orléans et gagné à son service.

Il servit premièrement
D'Orléans duc et duchesse :
La Roche et de leur richesse
Tesson, hèritablement,
La terre et tout lui donna
Le duc et habandonna,
Par ce que bien l'ot servi.
Le prodomme s'avança......

On trouvera dans nos Pièces Justificatives deux documents relatifs à cette époque de la vie de du Guesclin, sur laquelle la chronique ne donne aucun détail : ils se rapportent aux faits dont nous avons parlé plus haut dans la note 22, et nous sont fournis par le Trésor des Chartes.

28.

Ainsi fu prise Mante, com j'ai dit proprement.
I, page 140, vers 3869.

Tous les événements de la campagne de du Guesclin en Normandie ont été analysés en détail, dans le 7e Mémoire de Secousse, sur Charles le Mauvais. Ce prince faisait en secret, depuis deux ans, des préparatifs de guerre quand la mort du roi Jean lui parut une occasion favorable pour tenter un effort et surprendre le nouveau roi qu'il méprisait, en le jugeant d'après les actes de faiblesse de sa régence. La prise successive de ses places fortes lui apprit bientôt que son rival était sur ses gardes.

Le continuateur de Nangis, Froissart et l'auteur de la chronique, quoique contemporains tous les trois, ne s'accordent point dans leurs récits ni dans l'ordre des dates. Le continuateur de Nangis, probablement le mieux informé, veut que la ville de Mantes ait été prise par Bertrand du Guesclin (qu'il appelle Claquin) le 7 avril 1364, veille de la mort du roi Jean à Londres. La chronique au contraire reprend, après ce récit, les faits particuliers au roi Jean et cite, également, comme postérieurs, son retour en Angleterre et sa mort.

Froissart date cet événement du commencement du règne de Charles V; il en partage l'honneur avec le maréchal de Boucicaut, qui, selon lui, se présenta devant la ville comme un corps navarrois poursuivi par la garnison de Rolleboise, et non sous le déguisement que suppose notre auteur.

D'après Froissart, Meulan fut enlevé par une surprise semblable, et non par suite d'un siége en forme, comme l'expose longuement la chronique.

Le second continuateur de Villani, Philippe Villani, rapporte ce fait à la même date en défigurant le nom de du Guesclin et celui des deux villes: « Nel detto anno 1364 a dì VII d'aprile, messer Beltramo di Eraich cavaliere brettone galio..., prese la villa di Nante e poco appresso prese la villa di Mellavit e tutte le fortezze per la gente del duca di Normandia, et furono prese più gente di Pag...e fu d'alcuni fatta giustitia. »

29.

Et le castal de Buef estoit moult cunriant.

I, page 149, vers 4072.

Jean de Grailly, captal de Buch, allié aux princes de la maison de Foix. Malgré l'assertion de Froissart contredit par le continuateur de Nangis, il est douteux qu'il ait trouvé en Normandie le roi de Navarre, dont il venait rétablir lés affaires. (Froissart, tom. I, chap. 220-221. — Continuateur de Nangis, p. 894.)

Christine de Pisan s'explique clairement sur les projets du captal : « Et se « partirent tenant leur chemin vers Vernon, où cuidoyent passer Saine pour « aller empêchier et rompre le couronnement dudit Charles. . . » (Livre des faits et bonnes meurs du roi Charles V, chap. 5.)

Du Chastelet reproche avec raison aux historiens de ce temps-là de n'avoir pas développé les avantages précieux de la victoire de Cocherel. On remarquera l'étendue du récit de cette bataille dans la chronique et le soin avec lequel elle en marque toutes les circonstances; elle diffère en plusieurs points avec Froissart et le continuateur de Nangis. Les historiens de Bretagne suivent de préférence le récit de la chronique.

La narration de Froissart est un de ces morceaux où il excelle, plein de mouvement et de détails et cependant clair et intelligible, habile à mettre en scène les hommes et à les faire parler et agir; mais elle renferme plusieurs circonstances romanesques, et le récit de la chronique, avec lequel s'accorde davantage la continuation de Nangis, paraît plus près de la vérité : il apprend des détails qui sont échappés à Froissart, et qui peuvent servir à expliquer son récit.

Les circonstances qu'il a omises et qui se trouvent éclaircies par la chronique sont : 1° la présence de du Guesclin à Rouen; 2° le dessein du captal de pénétrer dans l'Ile de France, en passant par Vernon, où, selon la chronique de Flandre (page 204), il avait des intelligences; 3° le nom de la rivière d'Eure qui sert à fixer le lieu de la bataille.

Cocherel est situé à la gauche de cette rivière, sur laquelle il y avait un pont, comme l'indiquent Froissart et notre chronique. Au nord se trouvait la

Croix de Saint-Lieuffroy et l'abbaye où séjourna du Guesclin avec son armée. Voyez la carte du diocèse d'Évreux, par Duval.

Selon le continuateur de Nangis, la bataille se donna le jeudi de la Pentecôte, au lieu et jour convenus entre les parties après plusieurs conférences tenues à ce sujet.

Il est assez singulier que l'on varie sur la date d'un si mémorable événement. Les historiens la placent au 23 mai 1364. Du Chastelet rapporte d'anciens actes qui prouvent que ce fut le 16 mai que se donna cette bataille meurtrière. On combattit depuis une heure après midi jusqu'au soir. Cet acharnement n'a rien d'extraordinaire, si l'on considère la fureur des partis dans les guerres civiles: or, dans cette journée, c'était presque tous Français qui se battaient contre d'autres Français, comme l'indique l'exclamation que Froissart met dans la bouche du captal: « Par le cap saint Anthoin, Gascons contre Gascons se prouveront! »

30.

Jehan Joiel estoit toujours avec lui.
I, page 155, vers 1489.

La présence, dans les rangs du captal, de Jean Jouel, capitaine anglais, qui n'avait point été rappelé par Édouard III depuis la paix de Calais, est sans doute la raison pour laquelle la chronique affecte de donner le nom d'Anglais aux partisans du roi de Navarre. Du reste, elle fut doublement fatale à la cause de ce prince, d'abord parce qu'elle servit de texte aux accusations de Charles V, et ensuite parce que ce fut lui qui entraîna, par son exemple, l'indiscipline des chefs et força le captal à livrer bataille malgré lui hors de la position qu'il avait prise.

Parmi les chevaliers nommés dans la chronique, se trouvent le comte d'Auxerre, qui céda à du Guesclin l'honneur du commandement, et son frère le chevalier Vert. L'abbé Lebeuf, dans son Histoire d'Auxerre (tom. II, p. 230), nous apprend qu'il se nommait Louis de Châlons. La chronique en prose de du Guesclin le qualifie du titre de comte de Tonnerre.

Au nombre des chefs qui périrent dans cette bataille on distingue Baudoin de Lens, sire d'Annequin, que la chronique nomme improprement Godefroy. Voyez l'Histoire généalogique de la maison de France, t. VIII, p. 28-30.

31.

A l'archeprestre aussi ce fait ci manderons.
I, page 163, vers 4414.

Les armées étaient depuis deux jours en présence quand du Guesclin s'avisa du stratagême qui fit sortir le captal de sa position, et que lui suggéra le manque de vivres dans son armée. L'imprimé de Ménard ajoute une circonstance invraisemblable en disant que le captal fit dresser une table couverte de vins et de chapons, comme pour *arguer* les Français exténués par la faim.

La conduite de l'archiprêtre, dont il est ici question, fut un des incidents les plus caractéristiques de cette bataille. Arnaud de Cervole, dit l'archiprêtre, célèbre par ses expéditions à la tête des compagnies, ne voulut point prendre part à l'action, à cause des relations qu'il avait avec les chefs du parti opposé. Selon Froissart, comme on vit combattre le corps qu'il commandait, on ne s'aperçut point de son absence. Notre chronique dit qu'il se retira du consentement de du Guesclin, quoique plus tard il marque positivement sa désapprobation. Du reste Charles V voulait le punir sévèrement. Le captal contribua à le justifier. (Voir au tome XXV de l'Académie des Inscriptions la Dissertation sur la biographie de ce personnage par le baron de Zur-Lauben.)

La chronique fait prendre le captal par du Guesclin. Dans l'acte de rançon du captal, il dit lui-même qu'il s'était rendu à Roland Bodin. Froissart est le seul historien qui ait parlé de son enlèvement concerté par trente Gascons avant la bataille et exécuté presque dès le commencement. L'armée, après la bataille, se rendit à Pont-de-l'Arche; l'imprimé de Ménard dit à Vernon, ce qui est une erreur.

32.

Donna une conté qui fu en ce païs.
I, page 183, vers 4991.

Charles V vint de Reims à Paris, et en partit aussitôt pour se rendre à Rouen, où il manda du Guesclin, qui vint le rejoindre avec ses prisonniers.

La récompense suivit de près le service : récompense toute politique, puisque c'était avec l'héritage du frère du roi de Navarre qu'il dotait son vainqueur.

Les lettres de donation sont du 27 mai 1364, dix jours après la bataille de Cocherel. Du Chastelet les a rapportées dans ses Preuves, mais incorrectement. Secousse a reproduit cet acte à la suite de ses Mémoires. Mais ils n'ont rapporté ni l'un ni l'autre deux actes relatifs à cette donation et qui se trouvent aux Archives du Royaume. Le premier est l'acceptation par du Guesclin des conditions singulières mises à cette donation; le second concerne les prisonniers de Cocherel cédés par lui en échange de ce domaine.

Philippe Villani (col. 759) rapporte tous ces faits en défigurant les noms propres à son ordinaire : « Beltramo di Cloachin si combatti d'avanti Choncel presso alla Croce di San Leffon, contra al captal del Comuff... Lo re di Francia diede al detto Beltramo tutta la Longa Villa et la Giusfort. » Le Rozier historial (f° 87, r° col.) dit : « Il y a Longueville la Guiffard en Caux, et le Miroir historial l'appelle La Guiffade. » Nous avons cité ailleurs (voy. note 3) le passage des Chroniques de France qui rectifie ce nom, conformément à notre texte. Quoique du Guesclin n'ait pas cessé de prendre dans les actes le titre de comte de Longueville, le roi, en 1365, reprit, comme on le verra, ce comté en payant une partie de la rançon de du Guesclin, prisonnier à la bataille d'Auray.

33.

Contre Charles de Blois, qui mandoit ses amis.

I, page 200, vers 5375.

Froissart ne fait aucune mention de du Guesclin après la bataille de Cocherel, ni de ce qu'il fit en sa nouvelle qualité de maréchal de Normandie; il ne parle plus de lui que pour dire que Charles V l'envoya en Bretagne.

Au lieu d'aller à Rouen, du Guesclin, selon la chronique en prose, se rendit à Caen; le même auteur le fait séjourner huit jours à Valognes, après la prise de cette ville. De Carentan, que notre chronique appelle Charenton, du Guesclin vient attaquer Douvres. A la place de ce nom, on trouve dans la chronique en prose le Pont-Donne, qui paraît être le véritable.

Avant de se rendre auprès de Charles de Blois, du Guesclin, selon du Chastelet, alla voir son père malade, dont il reçut le dernier soupir.

Dans le récit de la bataille d'Auray, Froissart fait comprendre supérieurement les dispositions des deux partis et les causes qui firent prévaloir Montfort sur son rival, quoique ce dernier eût pour lui la supériorité du nombre. Les savantes dispositions de Chandos l'emportèrent sur l'ordre non moins habile de l'armée de du Guesclin, par l'emploi nouveau d'une réserve qui se porta partout pendant la bataille. D'après la chronique, c'est sir Hugh Caverly qui propose à Chandos un moyen pareil à celui qui avait été employé à Cocherel par Thibaut du Pont. Dans Froissart, au contraire, Chandos est obligé de descendre aux supplications et même aux larmes pour obtenir qu'il reste à l'arrière-garde. Il y a encore des différences essentielles entre ces deux récits, quoiqu'ils s'accordent sur les points principaux. Au lieu du personnage banal du héraut employé par le chroniqueur, Froissart fait intervenir Baumanoir dans les pourparlers qui précèdent la bataille, qui se donna le dimanche 29 septembre, jour de Saint-Michel. Froissart témoigne de la résolution où étaient les deux partis d'en finir ce jour-là par la mort de l'un des deux prétendants. (Froissart, liv. 1[er], 2[e] part., ch. 191 et suivants.)

34.

Li conte de Montfort avoit un sien parent.

I, page 217, vers 5880.

« Montfort éluda subtilement, dit Mézeray, une prophétie de Merlin, qui, marquant cette bataille d'Auray par des circonstances expresses, disait que ceux qui y porteraient les hermines seraient tués. C'est pourquoi, afin de détourner le danger de sa personne, il bailla sa cotte d'armes à un simple chevalier. » Un autre incident merveilleux est rapporté par du Chastelet et les historiens de Bretagne. A l'instant où la bataille d'Auray allait commencer, un lévrier qui suivait ordinairement Charles de Blois passa dans l'armée de son rival, et alla mettre ses deux pattes sur la cuisse de ce prince, alors à cheval. Jean de Montfort, surpris des caresses de cet animal, demanda à qui il appartenait. On reconnut à son collier aux armes de Bretagne, que c'était

le lévrier de Charles de Blois. Quelqu'un dit qu'il venait sans doute saluer Jean de Monfort comme duc de Bretagne.

La chronique en prose de du Guesclin fait trouver Charles de Blois parmi les blessés. Il est conduit devant Montfort, qui lui tient un long discours sur ses droits, auquel il réplique plus longuement encore. Montfort termine cette discussion en ordonnant à un écuyer nommé Lesnerac de le mettre à mort. Cette version, appuyée sur d'autres preuves, est discutée dans la note 62 du tome I[er] de l'Hist. de Bret., par D. Morice, au sujet de la cession faite par Nicole de Bretagne, au roi Louis XI, de tous ses droits sur le duché de Bretagne. Froissart, au contraire, est d'accord avec notre chronique sur la manière dont Charles de Blois fut tué, et sur les regrets que sa mort inspira à son rival. (Voyez liv. 1[er], 2[e] part., chap. 196.)

35.

Hommage li feroit de loyal cuer entier.

I, page 234, vers 6385.

Le pouvoir pour traiter de la paix en Bretagne est daté du 25 octobre de cette année; il est expédié à l'archevêque de Reims et au maréchal de Boucicaut, dont notre chronique ne parle pas. La chronique en prose de du Guesclin rapporte un mot passé en proverbe sur l'habileté diplomatique de ce dernier: « Assés plus vault en ung assault Sainctré que ne fait Bociguault; mais trop mieulx vault en un traictié Bociguault que ne fait Sainctré. »

Le passage de la chronique de Guillaume de Saint-André relatif au traité de Guérande rapporte toutes les circonstances de cette négociation. Les conférences faillirent être rompues, mais le peuple, se voyant sur le point de retomber dans les horreurs de la guerre, jeta des cris si lamentables, que le comte de Montfort céda et signa le traité. La veuve de Charles de Blois fut forcée de se contenter du comté de Penthièvre, de la vicomté de Limoges et de dix mille livres de rente. (Actes de Bret., tome I, col. 1588.)

Le traité ne fut ratifié que l'année suivante, et Montfort fit hommage au roi le 13 décembre 1366. Le parti de Charles de Blois, forcé de se soumettre, prit une espèce de revanche politique en provoquant la canonisation

de son chef. (Voir aux preuves de l'Histoire de Bretagne l'enquête commencée par Urbain V, et que son successeur, Grégoire II, fit suspendre pour ne pas offenser le duc de Bretagne.)

36.

Le castal fist tant au noble roi de pris.
I, page 238, vers 6500.

Froissart, liv. 1, chap. 201, explique les manœuvres employées par Charles V pour s'attacher le captal de Buch. Les Mémoires de Secousse, t. I, p. 53, rapportent un acte original du captal fait.... (la date du jour est en blanc); cet acte contient plusieurs circonstances sur la prison du captal, et apprend en même temps la manière dont on en usait envers les prisonniers de guerre. Le captal de Buch se trouva mêlé dans toutes les négociations qui eurent lieu entre Charles V et le roi de Navarre. Le traité de Vernon, dont parle ici la chronique, fut conclu à Paris le 6 mars 1364 (1365). Il était donc déjà antérieur de deux ans aux faits rapportés dans ce passage.

37.

Qu'il yroit volentiers prendre la sainte croix.
I, page 240, vers 6554.

Voyez dans Froissart, liv. 1[er], 2[e] partie, chap. 162 et suivants, les circonstances du séjour du roi de Chypre à la cour de France et d'Angleterre, avant la mort du roi Jean, et le projet de croisade proposé par lui. Guillaume de Machaut a composé un poëme sur les voyages et les aventures de ce prince, connu sous le nom de Pierre I[er]. Il périt assassiné, non par son frère, comme le dit plus bas cette chronique, page 270, mais par des seigneurs de sa cour, le 18 janvier 1368, selon presque tous les historiens, et le 16 janvier 1369, suivant Guillaume de Machaut, qui écrivait d'après des témoins oculaires.

On peut consulter, au tome XX des Mémoires de l'Académie des Inscriptions, les deux Mémoires du comte de Caylus sur Guillaume de Machaut,

concernant la biographie de Lusignan, roi de Chypre, sous le nom de Pierre Ier; et, au tome XVII, la Dissertation de l'abbé Lebeuf sur Philippe de Maizières, cité par nous à propos de l'auteur de notre chronique, et qui était chancelier de ce roi.

38.

Mais la dame de Castre, où tout honneur s'accline.
I, page 242, vers 6631.

La chronique est loin d'être complète dans les détails qu'elle donne sur les causes de la division de D. Pèdre, surnommé le Cruel, fils d'Alphonse XI et de Marie, infante de Portugal, avec son frère Henri, comte de Transtamare, fils du même Alphonse et d'Éléonore de Guzman. Voyez la chronique de Don Pedro Lopez de Ayala sur l'état de l'Espagne à cette époque et les débats de D. Pèdre avec sa famille et ses voisins.

Ces événements se rapportent au temps écoulé entre l'année 1353, époque du mariage de Blanche de Bourbon, belle-sœur de Charles V, avec D. Pèdre, et l'année 1361, où elle mourut empoisonnée à Médina Sidonia, par ordre de son mari. Parmi les nombreux forfaits reprochés à D. Pèdre, cette mort dut servir de prétexte à l'expédition de du Guesclin, quoiqu'elle remontât à six ans de date, et donner lieu surtout à des interprétations contre D. Pèdre, que ses liaisons avec les Juifs et les Sarrasins avaient rendu déjà l'objet des superstitions populaires. L'histoire du ruban changé en couleuvre se trouve chez les historiens espagnols (Ferreras, liv. VIII. — Mariana, livre XVI); mais elle est attribuée à la célèbre Maria de Padilla et non à Jeanne de Castro, comme le dit la chronique, induite en erreur sans doute par le nombre des maîtresses de D. Pèdre. Il y est fait allusion dans la romance espagnole rapportée par M. Buchon à la suite de la chronique en prose de du Guesclin imprimée dans le *Panthéon littéraire*. La première trace qu'on trouve en France de ce conte populaire paraît être dans la *première Vie d'Innocent VI*, publiée dans le recueil de Baluze. La cour d'Avignon, peu favorable à D. Pèdre qui la révoltait par ses fréquents sacriléges et les insultes qu'il faisait à ses légats, dut accueillir toutes les rumeurs sur le compte d'un prince contre lequel elle lança ses excommunications et autorisa une croisade.

Ces rumeurs n'avaient pas d'ailleurs épargné la reine Blanche, que ses malheurs auraient dû faire respecter. On expliquait l'aversion du roi par la découverte d'une intrigue entre elle et D. Frédéric son frère, qu'il fit assassiner plus tard; on disait qu'un fils nommé D. Henri était né de ce commerce, et Mariana, tout en rejetant cette calomnie, ajoute que ce D. Henri est la tige de l'illustre famille de Henriquez entée sur la maison royale de Castille.

39.

A Tristemare fu Henry au cuer dolant.
I, page 254, vers 6950.

D'après la chronique, Henri, brouillé avec D. Pèdre par suite du mauvais succès de ses représentations, se retire à Transtamare, où la nouvelle de la mort de la reine Blanche le détermine à prendre les armes contre son frère; le résultat de cette démarche l'oblige de passer dans l'Aragon et de là en France. Ce fut en 1355 que Henri quitta la Castille après les événements de la guerre civile causée par la ligue des seigneurs mécontents avec les frères et la mère de D. Pèdre. La défaite de son parti à Toro obligea Henri, qui s'était échappé de cette ville, à se réfugier en Galice, et ne s'y croyant pas en sûreté, il passa en Biscaye et s'embarqua pour la Rochelle. En attendant un changement dans les affaires d'Espagne, il se rendit auprès du roi Jean et se trouva à la bataille de Poitiers.

La mort de la reine Blanche, arrivée six ans après l'exil du comte de Transtamare, n'avait donc pu précéder sa révolte. Néanmoins les événements qui suivirent expliquent la méprise du chroniqueur. Ainsi la captivité du roi Jean détermina Henri à passer, en 1356, dans l'Aragon, alors vivement pressé par la guerre que lui faisait D. Pèdre. En 1358, il fit une irruption en Castille, où il remporta quelques succès; mais cette tentative prématurée, qui ralluma la guerre entre l'Aragon et la Castille, n'eut d'autre résultat que de l'obliger, quand la paix fut conclue entre ces deux États, de repasser de nouveau en France, en 1361, où il dut recevoir en effet la nouvelle de la mort de la reine Blanche, arrivée cette année. (Voir Ayala, p. 214 et 370.)

40.

Mais ou noble royaulme ot tel confusion.
I, page 259, vers 7117.

Ce vers et les suivants s'appliquent aux ravages causés par les compagnies à la fin de l'année 1360 et au commencement de 1361. Licenciées par suite de la paix de Brétigny, ces bandes, connues sous le nom de *tard-venus*, repoussées de l'Ile de France, de la Normandie, de la Bretagne, de l'Aquitaine, refluaient sur le centre et se promenaient par le Berry, le Limousin, qu'ils appelaient insolemment leur chambre, et rançonnaient le pape à Avignon. Une armée royale envoyée contre eux, sous le commandement d'un prince du sang, fut battue complétement à Brignais, et Jacques de Bourbon y périt. (Froissart, liv. 1er, 2e part., chap. 151.)

La chronique, après avoir décrit leurs ravages, passe au traité conclu par du Guesclin avec les compagnies, et qui eut lieu en 1365, six ans après leur apparition. Ce n'était pas la première tentative qu'on avait faite pour en débarrasser le royaume. On leur avait proposé d'aller à la croisade, et l'Empereur leur avait obtenu le passage par la Hongrie. Des négociations avaient été entamées déjà par Henri de Transtamare lui-même pour les prendre à son service. (Voir dans du Chastelet, p. 313, aux preuves, la pièce qui a pour titre: *Tractatus magnarum compagnarum cum gentibus regis et dom Henrico de Transtamare.*) Ce traité, conclu le 23 juillet 1362 avec le maréchal d'Audeneham, gouverneur du Languedoc, et qui coïncide avec les premières tentatives d'invasion de Henri en Castille, resta sans exécution.

41.

Avec la compaigne du nobile Bertran.
I, page 269, vers 7427 et suivants.

Du Guesclin était encore prisonnier des Anglais, qui l'avaient conduit à Niort, et Chandos ne voulait pas le rendre à moins de 100,000 fr. Le roi, le pape et D. Henri se cotisèrent et payèrent pour lui. (Voir aux Pièces Justificatives les Lettres de Chandos au roi, la reprise du comté de Longue-

ville, et l'acte par lequel Charles V prête à du Guesclin l'argent de sa rançon, à condition d'emmener les compagnies. Archives, Section historique, J. 381.)

Le rendez-vous général des troupes avait été à Châlon-sur-Saône, où du Guesclin en fit la revue. Froissart fait monter cette armée à 30,000 hommes. Après la remise entre les mains du roi des places occupées par les compagnies, du Guesclin marcha à leur tête vers Avignon, et exigea que le pape lui payât 200,000 flor. d'or, dont le pontife se dédommagea en imposant une dîme sur le clergé de France. L'historien Villaret critique ce passage de la chronique, dont il cite quelques vers. Du Guesclin fut rejoint dans sa route par beaucoup de sujets anglais, malgré la défense du roi d'Angleterre. « Sy y alèrent de la prinçauté et des chevaliers du prince de Galles. » (Froiss., liv. 1er, 2e part., chap. 203.)

42.

Là fu le duc d'Angeou, qui les a honnorez.
I, page 279, vers 7725.

D. Vaissette, dans son Histoire de Languedoc, t. IV, p. 577, contredit l'assertion de la chronique au sujet d'une entrevue de du Guesclin avec le duc d'Anjou, par la citation du *Thalamus* ou registre consulaire de Montpellier, sur le passage de du Guesclin dans cette ville, et les registres de la sénéchaussée de Nîmes sur le séjour du duc d'Anjou, à la même époque, dans des villes dont l'éloignement rend sa présence à Toulouse impossible : il est plus probable qu'elle eut lieu à Carcassonne.

A son passage à Toulouse, du Guesclin fit une recrue de 400 volontaires, dont les principaux sont nommés dans le chant languedocien qui a pour titre : A dona Clamança, cançon ditta la Bertat, fatta sur la guerra d'Espagnia, fatta pel generoso Guesclin assistat des nobles Moundis de Tholosa. 1365. Ce chant, imprimé à la suite des œuvres de Goudouli, p. 21, édit. de 1694, a été réimprimé dans l'édition de Froissart de M. Buchon, qui l'a publié de nouveau à la suite de la chronique en prose de du Guesclin, imprimée dans le *Panthéon littéraire:*

43.

Et le roi d'Arragon, qui tant fist à prisier.
I, page 280, vers 7757.

Tous les rois de l'Espagne à cette époque, et elle en comptait trois du nom de Pierre, méritaient le surnom de Cruel. Celui-ci, don Pèdre le Cérémonieux, fit, sans forme de procès, pendre par les pieds un légat chargé de l'excommunier. Il favorisait alors la cause de Henri de Transtamare, quoiqu'il eût, deux ans auparavant, essayé de l'attirer dans une entrevue avec le roi de Navarre, au château de Sos, dans le dessein de l'assassiner. (Ayala, p. 376.)

44.

S'estoit li rois Henris tout droit au Chastel Blanc.
I, page 280, vers 7663.

Si la chronique a été jusqu'ici inexacte en ce qui concerne l'Espagne, elle devient beaucoup plus circonstanciée après l'entrée en campagne de du Guesclin et de son armée. Il est même remarquable qu'elle s'accorde presque en tout avec les chroniqueurs espagnols, et dans cette partie, sur laquelle Froissart passe rapidement, elle fournit une foule de renseignements précieux qu'il paraît avoir ignorés. Pendant que les compagnies se rassemblaient à Barcelonne dans le premier mois de l'année 1366, D. Henri se tenait à Montblanch, comme l'indique une donation faite par lui et datée du 3 novembre 1365, rapportée par Pellicer (Casa Miranda, fol. 80.) Ayala, p. 400, ch. 2, rapporte que Henri rassembla ses troupes à Alfaro, et qu'après avoir passé l'Èbre, il marcha sur Calahora, où il fut proclamé roi. La chronique, suivie par les historiens de Bretagne, fait prendre d'assaut successivement Mangalon, Bourges et Briviesca, par du Guesclin. Il est probable qu'elle a placé dans la Castille les exploits qu'il fit pendant le mois de février dans l'Aragon, où il reprit toutes les places que D. Pèdre avait enlevées précédemment. Bourges est vraisemblablement la ville de Borja, que le roi d'Aragon donna, selon Mariana, à du Guesclin avec le

titre de comte. Le même historien dit que Briviesca ouvrit ses portes et fit sa soumission au nouveau roi. Ayala confirme le récit de la chronique et dit qu'elle fut emportée d'assaut (p. 402, ch. 3). La croix blanche que du Guesclin fit prendre à ses troupes, et qui leur valut le nom de compagnies blanches, se retrouve également dans le surnom de *gente blanca*, que leur donnaient les Castillans (Ayala, 399).

45.

Li rois Pietres manda ses bourjois naturelz.

I, page 304, vers 4865.

Cette scène se retrouve tout au long, et à peu près avec les mêmes circonstances, dans le chap. 4 d'Ayala, p. 402. D. Pèdre partit de Burgos le samedi veille des Rameaux, après avoir ordonné à ses troupes de se replier sur Tolède. Henri fut couronné au monastère de las Huelgas, couvent de femmes situé près de Burgos. Ce fut là, d'après Ayala, qu'il donna à du Guesclin le comté de Transtamare, dont il avait porté le titre précédemment. La chronique fait assister le comte de la Marche au couronnement de Henri, et au service funèbre célébré en l'honneur de la reine Blanche, sa sœur. Ayala, p. 399, affirme sa présence, qui a été contestée par les autres historiens. Mariana dit qu'il resta en France, on ne sait par quel motif, et ne vint point jusqu'en Espagne, quoiqu'il eût été un moment reconnu comme chef de l'expédition. Froissart le fait revenir en France avec le maréchal d'Audeneham, après la prise de Séville (liv. Ier, 2e part., ch. 205). Dona Juana de Castille Villena, femme de D. Henri, était alors à Saragosse, d'où elle partit pour rejoindre son mari à Burgos (Zurita, liv. 9, chap. 63). Selon Mariana, tom. II, lib. 17, ils ne se réunirent qu'après la prise de Séville.

46.

Et dit Ferrant de Castre : Savez, que vous ferez.

I, page 329, vers 9242.

Ferrant de Castro, qui resta fidèle à la fortune de D. Pèdre, était frère d'Inès de Castro, reconnue après sa mort comme reine de Portugal, et

immortalisée par les vers du Camoëns. Une autre sœur de Ferrant, Jeanne de Castro, dont nous avons déjà parlé, fut abusée par D. Pèdre, qui l'épousa publiquement et avec l'approbation de deux évêques, peu de temps après son mariage avec Blanche de Bourbon. Le conseil qu'il donne ici à D. Pèdre lui avait déjà été donné, selon Ayala, dès le commencement de cette guerre par le sire d'Albret, qui s'était offert de détacher les chefs des compagnies du service de son rival, moyennant une somme d'argent, que D. Pèdre refusa (Ayala, p. 396).

47.

A Lissebonne fu li rois et li baron.

I, page 344, vers 9734.

Le roi de Portugal était alors Pierre le Justicier; il est appelé ici Fagon, ce qui nous semble une corruption du nom espagnol Yago. Le même roi se trouve aussi appelé Oton au vers 10221 de cette chronique. Toute cette partie du récit est de pure invention, et n'a plus rien d'historique.

D. Pèdre n'alla pas à Lisbonne, comme le dit la chronique. Le roi de Portugal, dont il avait envoyé réclamer les secours pendant qu'il était encore à Séville, lui refusa un asile dans ses États et lui permit seulement de traverser son territoire pour se rendre en Galice (Voir d'Ayala, p. 414 et suivantes). Ce fut de Monterey qu'il écrivit au prince de Galles. Le récit de Froissart (Liv. Ier, 2e part., ch. 206) diffère de celui d'Ayala. Il prétend qu'au reçu de la lettre de D. Pèdre, le prince de Galles fit préparer à Bayonne une expédition qui était sur le point de faire voile pour la Corogne, lorsque D. Pèdre arriva lui-même à Bayonne. De là il se rendit à Bordeaux, où il fut accueilli par le prince de Galles. Ayala, suivi par les historiens espagnols, rapporte que D. Pèdre fit savoir son arrivée au prince, qui se rendit, pour avoir une conférence avec lui, à Cabreton, lieu voisin du canal de Bayonne. Quelques jours après, le prince vint en personne à Bayonne avec le roi Charles de Navarre, et ce ne fut qu'après cette conférence que D. Pèdre alla lui-même à Bordeaux. Froissart, dit M. Buchon, dans sa note sur ce passage, devait être mieux informé de ces détails que Lopez de Ayala, qui était avec le roi Henri. On voit que dans les deux versions il n'est pas question du voyage à Angoulême que la chronique fait faire à D. Pèdre.

48.

Le prince fist mander par dedens l'ost Bertran.
I, page 378, vers 10764.

Le licenciement des compagnies avait commencé après la prise de Séville (Ayala, p. 422). Selon Zurita (Ann., liv. 9, chap. 68), il s'effectua au commencement de juin. Les aventuriers anglais, rappelés en Guienne, partirent bien payés, et selon Froissart : « si prirent congé au roi Henri.... sans eux découvrir ni l'intention du prince. » Cette assertion ne s'accorde pas avec les conseils que Cavrelay donne à son départ, dans la chronique. Au moment de leur entrée en Espagne, Édouard III avait en vain signifié l'ordre à ses sujets de ne point faire partie de cette expédition. Cet ordre, daté du 6 décembre 1365, et rapporté dans la collection de Rymer (tom. VI, p. 480), n'arrêta pas les Anglais déjà engagés, et entre autres Cavrelay. Quoiqu'il y fût expressément désigné, il n'en suivit pas moins Henri, et fut nommé par lui, après son couronnement à Burgos, comte de Carrion. Ayala ne fait partir Cavrelay à la tête de quatre cents chevaux qu'après l'entrevue que Henri eut avec le roi de Navarre à Santa-Cruz de Campezco. Il allait au-devant du prince de Galles pour revenir avec lui renverser le roi qu'il avait contribué à mettre sur le trône; et telles étaient les mœurs du temps, que le chroniqueur fait approuver cette conduite par Henri lui-même : « Teniendo que el dicho caballero facia su debdo en se ir á servir á su señor el príncipe. »

La chronique passe immédiatement au récit de la bataille de Navarette, après le conseil donné par du Gueslin à Henri. Elle ne parle pas du voyage qu'il fit dans l'intervalle pour ménager à Henri les secours du roi d'Aragon et de la France. Dom Vaissette, dans l'Histoire du Languedoc, rapporte qu'il eut une entrevue à Montpellier avec le duc d'Anjou. Il revint en Castille avec un corps considérable et accompagné du maréchal d'Audencham et du Bègue de Villaines.

49.

Que la voie lui fust par son païs livrée.
I, page 387, vers 11036.

Froissart rapporte en détail toutes les négociations qui précédèrent la campagne du prince de Galles et les germes d'inimitié qu'elle fit éclater plus tard entre lui et les seigneurs gascons (Voyez liv. Ier, 2e part., ch. 207 et suivants). Le roi de Navarre était entré dans la ligue pour le rétablissement de D. Pèdre, qui lui cédait plusieurs villes; puis, par un traité postérieur, il s'obligea envers Henri à ne pas donner passage par ses États à l'armée du prince de Galles; mais comme il vit que le prince avait plus de chances de succès, il passa de son côté. Il n'osa cependant se trouver en personne à la bataille contre son ancien ami D. Henri. Ayala raconte qu'il engagea Olivier de Mauny, parent de du Guesclin, à s'emparer de lui à la chasse et à le retenir comme de force, dans un château, pendant la bataille.

L'escarmouche dans laquelle périt Guillaume Felleton est rapportée différemment par Froissart et Ayala, qui sont d'accord pour en attribuer l'honneur à D. Tello, frère de Henri. Quoiqu'il y fasse figurer le maréchal d'Audenecham et le Bègue de Villaines, Ayala ne nomme pas du Guesclin parmi les Français présents à cette rencontre. Les historiens de Bretagne suivent la version de la chronique. Ils rapportent également d'après elle la séance du conseil où la bataille fut résolue, sur l'avis du comte de Denia, que la chronique nomme le comte d'Aine.

50.

La veille de la Pasque qu'on appelle Florie.
I, page 404, vers 11551.

La bataille de Nadre, en espagnol Najarra, se donna, selon Zurita, le samedi 13 avril 1367, veille du dimanche de la Passion, et non la veille de Pâques, date donnée par notre chronique, et suivie par Daniel, tom. II, p. 647.

Froissart se sert également du terme de *Pâques fleuries* pour indiquer le lendemain de la bataille : mais dans le chap. 240 il l'a fixée au 3 avril, ce qui ne s'accorde plus avec Pâques, qui arriva cette année le 18. La lettre que le prince de Galles écrivit au roi Henri, et dans laquelle il lui propose sa médiation, est datée, dans Ayala, du 1er avril, et la réponse de Henri est du 2 (én el nuestro real cerca de Najara). La bataille dut suivre de près l'envoi de ces deux lettres. Celles qui ont été publiées par Rymer (tom. VI, p. 554) n'ont aucun rapport pour le fond ni pour la forme avec la lettre que rapporte Froissart. Ayala donne, à la page 461, la date du samedi du dimanche de Lazaro, et cette date est confirmée par une pièce publiée par Cascalès, dans son Histoire de Murcie. C'est une proclamation de D. Pèdre faite à Burgos le 15 avril. Par le registre des cortès d'Aragon, on voit que le résultat de la bataille était connu le 6 à Saragosse.

L'historien Lopez de Ayala, qui se trouvait à cette bataille où il portait l'étendard du roi Henri, et où il fut fait prisonnier, en a laissé une relation beaucoup plus précise que celle des autres chroniqueurs.

La cause principale de la perte de la bataille fut la fuite de D. Tello, le même qui avait précédemment défait Guillaume Felleton et sa troupe. Il commandait la cavalerie, qui s'enfuit sans combattre, et laissa à découvert l'infanterie espagnole et le corps commandé par du Guesclin. La victoire de Navarette fut en partie l'ouvrage de Chandos. Selon du Chastelet, il faillit y périr; un Espagnol, nommé D. Martin Ferrand, l'abattit d'un coup de lance, et il allait couper la tête de Chandos, si l'Anglais ne l'eût prévenu en le perçant de sa dague.

51.

Li furent amené .II. moult noble prison.

I, page 428, vers 12240.

Il est remarquable qu'Ayala s'occupe beaucoup plus des prisonniers français que des espagnols. Il consacre un chapitre (voir p. 458) au maréchal d'Audeneham, dont l'entrevue avec le prince de Galles se passe à peu près comme dans la chronique française, qui répète encore cette scène plus bas, p. 459. Dans Ayala, la situation du maréchal est plus critique; car le prince de Galles lui reproche d'avoir faussé sa foi, parce qu'ayant été fait pri-

sonnier à la bataille de Poitiers, il avait été rendu à la liberté à la condition de ne s'armer contre le prince ou le roi d'Angleterre qu'autant qu'il serait avec le roi de France ou un prince de son sang. Le prince de Galles le traduit devant une commission militaire, bien résolu de faire un exemple sur lui; mais le maréchal parvient à se justifier en prouvant qu'il n'a pas combattu contre le prince de Galles, puisque celui-ci n'est pas le chef de l'armée, mais un simple général aux gages et au service du roi D. Pèdre. Ces subtilités, tout à fait dans le goût espagnol, se retrouvent, comme on le verra, dans la version qu'il donne, p. 466, de l'entrevue de du Guesclin avec le prince de Galles, au sujet de sa rançon.

52.

Qu'à Tristemare vint, l'onnour qui lui appent.
I, page 430, vers 12315.

Froissart fait aller D. Henri à Valence, et de là il va rejoindre le roi d'Aragon. Ayala rapporte qu'il se rendit par Jaca à Orthez auprès du comte de Foix, qui le fit conduire à Toulouse; le récit de Zurita (liv. 9, ch. 68 et suiv.) paraît le plus vraisemblable: « Le prince, dit-il, étant arrivé à cheval, lui troisième, au château d'Huesca en Aragon, Pierre de Luna, connu depuis sous le nom du pape Benoît XIII, le conduisit incognito et sans le faire passer à la cour d'Aragon, jusqu'à ce qu'il fût en sûreté en France, au château Pierre-Pertuse. Les archevêques de Saragosse et de Tolède, qui étaient à Burgos auprès de la princesse, femme de Henri, la menèrent avec ses enfants à Saragosse, où était le roi d'Aragon, qui lui permit d'aller joindre son mari en France. » Cette version est également préférée par les historiens du Languedoc, tom. IV, p. 334.

L'archevêque de Tolède, dont le chroniqueur fait un si grand éloge, était D. Gomès Manrique. On remarquera les réflexions épigrammatiques dont le chroniqueur, fidèle à ses habitudes, accompagne ses éloges.

53.

Vers Navare en alla qui est noble païs.
I, page 440, vers 12601.

D'après le récit du contemporain anglais Knyghton, col. 2629, la mortalité fut si grande dans l'armée anglaise, qu'il en échappa à peine la cinquième partie. Walsingham, p. 117, ajoute qu'on disait alors que le prince de Galles avait été empoisonné, *intoxicatus*. Froissart donne pour cause au départ du prince de Galles la présence de Henri sur les frontières de la Guyenne. Il était informé qu'il était en Bigorre, où il avait pris la ville de Bagnères. Ces agressions avaient eu lieu après l'entrevue de Henri avec le duc d'Anjou à Villeneuve près Avignon, que la chronique rapporte comme bien postérieure au retour du prince de Galles.

Tout ce qui suit, la fuite de Henri déguisé en pèlerin, son voyage à Bordeaux, et son entrevue avec du Guesclin, a donné lieu à une savante discussion de D. Vaissette dans l'Hist. du Languedoc, t. IV, p. 577, qui démontre, par le rapprochement des dates, l'invraisemblance de ces faits. La bataille de Navarette ayant été livrée le 3 avril 1367, pour adopter la version de la chronique, il faut supposer que Henri, déguisé en pèlerin, a traversé à pied l'Aragon, est allé à Foix, à Toulouse et à Bordeaux, est revenu à Toulouse, et a pu arriver à Avignon, le 30 du même mois, pour y avoir audience du pape. D. Vaissette rejette donc l'entrevue comme fabuleuse, et, s'appuyant du témoignage de Zurita, que nous avons cité, il pense que D. Henri s'est rendu directement auprès du pape.

Le roman en prose de du Guesclin renchérit sur la chronique, et ajoute des circonstances romanesques que du Chastelet adopte sans difficulté dans son Histoire. Parmi ces aventures est celle du bourg ou bâtard de Comminges, qui, sachant que Henri devait passer par Carcassonne pour se rendre à Toulouse auprès du comte d'Anjou, forma le projet de l'enlever. Un gentilhomme toulousain nommé Guillaume Gaillard, que Henri avait fait chevalier en Espagne, découvrit le complot du bâtard de Comminges. Le bâtard, qui en fut averti, s'enfuit promptement. Il agit avec prudence; car ayant manqué aux lois de la chevalerie, il aurait été pendu.

54.

Or est li rois Henris en Espagne rentrez.
I, page 460, vers 13225.

Henri était sur la frontière d'Espagne, où il recueillait les partisans que lui envoyaient les cruautés de D. Pèdre. Avant son départ, le prince de Galles avait fait un traité avec le roi d'Aragon qui détachait ce prince de l'alliance de Henri. Aussi, quand il voulut rentrer en Castille, il lui fit dire par le gouverneur du Roussillon de ne point passer sur ses terres.

D'après Ayala, Henri traversa les Pyrénées au mois de septembre, et s'avança jusqu'à Huesca; mais les troupes que le roi d'Aragon envoya contre lui le laissèrent sortir d'Huesca sans l'inquiéter. Il dirigea sa marche par la Navarre, et s'étant rendu sur les bords de l'Èbre, il passa cette rivière à Assagna, et entra dans la ville.

Mariana le fait entrer en Espagne par le val d'Andore, et traverser l'Aragon avec tant de vitesse, qu'il ne put être atteint par les forces destinées à l'arrêter.

La chronique n'explique pas les événements dans leur ordre, et les présente d'une manière confuse. Selon les historiens espagnols, Henri se dirigea de Calahora sur Burgos, où, après avoir rétabli son pouvoir, il alla assiéger la ville de Léon, que la chronique remplace par Salamanque, qui n'en est pas éloigné. Mandric, sur le chemin de Tolède, n'est autre que Madrid. Comme le siége de Tolède est le grand événement de cette seconde expédition, on peut voir dans Mariana (tom. II, liv. 17) les détails topographiques qu'il donne sur la situation de cette ville, commandée alors par D. Ferdinand Alvarès, et la position que prit l'armée du roi Henri sous ses murs; ils sont conformes aux indications de la chronique sur les deux camps séparés par le Tage, et commandés, l'un par Henri, et l'autre par le Bègue de Villaines.

55.

Que se rien ces deux-ci je péusse trouver.
II, page 12, vers 13647.

Le texte porte *bien* au lieu de *rien :* le désir de trouver un sens à ces admirables paroles, altérées dans les deux textes, nous a fait hasarder cette restitution.

Voyez la différence du récit de Froissart et d'Ayala. Les historiens de Bretagne, qui suivent d'ailleurs la chronique, font aller du Guesclin directement dans son pays. Après avoir mis ordre à ses affaires, il se rendit auprès du roi, qui paya pour lui la somme de trente mille doubles d'Espagne au prince de Galles. Il s'obligea, par acte passé le 27 décembre 1367, à rembourser cette somme au roi, et il prend dans cette obligation les qualités de duc de Transtamare et de comte de Longueville (Du Tillet, p. 289. —Voir ci-après, aux Pièces Justificatives, cet acte et les autres documents relatifs à la rançon de du Guesclin). C'est à son retour de Bordeaux qu'il alla rejoindre, au commencement de l'année suivante, le duc d'Anjou, d'abord à Montpellier et ensuite à Tarascon. Dom Vaissette prouve encore par les dates la fausseté du voyage de du Guesclin, tel que le rapporte la chronique; car, d'après elle, mis à rançon dans l'automne de 1367, il serait venu au siége de Tarascon, qui n'eut lieu qu'au mois de mars 1368.

Les habitants de Tarascon, avec qui le duc d'Anjou entretenait des intelligences, lui ayant rendu la ville, il alla, le 11 avril suivant, assiéger Arles, et il laissa à du Guesclin la conduite du siége, qui fut levé le 1er mai. Le véritable motif de cette guerre est resté fort obscur; on suppose que l'empereur Charles IV ayant cédé au duc d'Anjou ses droits au royaume d'Arles, celui-ci voulut les faire valoir en l'absence de la reine de Naples. Le pape intervint et ménagea un arrangement entre les deux parties.

56.

Et puis manda sa gent et sa chevalerie.
II, page 38, vers 14374.

La nouvelle expédition de du Guesclin en Espagne eut encore le même

objet que la première, celui de délivrer la France de la présence des compagnies licenciées par le prince de Galles à son retour à Bordeaux. La Chronique de France décrit leurs ravages avec plus de détail que Froissart. Du Guesclin, par ordre du duc d'Anjou, fit une convention avec les chefs postérieurement au 20 septembre, ce qui fixe leur départ dans le courant d'octobre.

La chronique conduit du Guesclin dans son duché de Molines, et suppose que cette expédition fut entreprise dans un but personnel, puisqu'il l'emploie à se mettre en possession du domaine qui lui a été donné. C'est là qu'une lettre de Henri vient le trouver et le presser de prendre part au siége qu'il soutenait depuis un an devant Tolède. Les lettres patentes qui concèdent à du Guesclin la terre de Molines et ses dépendances prouvent que cette donation n'eut lieu que l'année suivante, après la prise de Séville, à la fin de cette campagne, puisqu'elles sont datées de cette ville, le 4 mai de l'an 1407, selon l'ancienne manière espagnole de marquer le temps, et qui répond à l'an de J. C. 1369 (Voir le texte de cet acte dans le 2[e] vol. de Lobineau). Tous les historiens français et espagnols s'accordent à dire qu'il vint directement rejoindre Henri à la tête de deux mille hommes.

57.

S'estoit en Belmarin, un royaulme garni.

II, page 39, vers 14429.

La chronique commet ici plusieurs erreurs géographiques et historiques qui ôtent toute valeur à cette partie de son récit. Elle fait venir par mer à Tolède, qui en est éloigné de plus de cent lieues, un secours de dix mille Sarrasins. Elle fait aller deux fois D. Pèdre dans le royaume de Fez, qu'elle appelle Belmarin, du nom de la famille de Benamarin ou Bennarin qui le possédait (Voir Conde, Hist. des Arabes, t. IV). Froissart dit seulement qu'il s'allia avec les trois rois de Bellemarine, de Grenade et de Tremecem, et il passe immédiatement à la bataille de Montiel. La chronique, tout en défigurant les noms propres, est plus circonstanciée et plus fidèle à l'ordre des faits, tels qu'ils se sont passés.

Depuis l'entrée de Henri en Espagne, D. Pèdre s'était tenu à Séville et

n'en était pas sorti. C'est de là qu'il fit un accord avec le roi de Grenade Mahomet, surnommé Lago, qu'il avait aidé dans son usurpation du royaume sur le sultan Bermejo le Rouge, et délivré de ce rival qu'il tua de sa main, quoiqu'il se fût réfugié à sa cour.

Mahomet lui envoya d'abord un gros corps de cavalerie, avec lequel D. Pèdre vint attaquer Cordoue, qui s'était déclarée pour Henri pendant le siége de Tolède. Ayant échoué devant cette ville, les Maures, en se retirant, ravagèrent les terres de leur allié (Ayala, ch. 4 et 5, p. 525 et suiv. — La vieille chanson espagnole sur le siége de Cordoue dont parle Amirola dans sa note sur Ayala, se trouve dans les Annales ecclésiastiques de Jaën, par Martin de Ximena, 1652, p. 345).

Cette expédition est de l'année 1368, à la suite de laquelle des partisans de D. Henri essayèrent de lui livrer Tolède, sans y réussir. Ces faits sont confusément rapportés par la chronique, qui les raconte comme s'ils s'étaient passés en présence de du Guesclin, qui était encore en France à cette époque. Elle lui fait reprendre les châteaux de Montesclaire et de Montjardin, qui n'ont point d'équivalent en espagnol, à moins qu'on ne voie dans ce dernier nom celui de la ville de Jaën prise et pillée par les Maures sur leurs propres alliés (Voir sur ces faits, outre Ferreras et Mariana, Coronica de los Moros de España, por Fray Jayme Bleda, p. 539. — Antiquidades de la Ciudad de Sevilla, por Rodrigo Caro; 1634).

La rencontre que D. Pèdre fait dans sa fuite de Ferrand de Castro, du grand-maître de Calatrava et d'un corps de ses partisans, avec lesquels il tente un nouveau combat, est directement contraire à ce qui se passa. Henri, instruit de la marche de D. Pèdre, vint au-devant de lui et rencontra presque en même temps, à Orgaz, du Guesclin, qui lui amenait six cents chevaux et les deux grands-maîtres de Saint-Jacques et de Calatrava, avec un grand nombre des partisans de D. Pèdre qui passaient à lui. La réunion de ces forces le détermina à tenter la bataille contre D. Pèdre, quoique celui-ci eût encore pour lui la supériorité du nombre.

58.

Aletaire ot à non; moult menoit grant posnée.

II, page 81, vers 15674.

Quoique la chronique soit presque toujours fabuleuse et romanesque quand elle parle des Maures, on retrouve jusque dans ses inexactitudes la trace de la vérité historique, en rectifiant les faits et les noms propres qu'elle défigure. Le fils de Mahomet Lago, qui commandait la première expédition signalée par la prise de Cordoue, se nommait Abil Ismaël, et le général qui conduisait le corps auxiliaire des Maures à la bataille de Montiel est appelé par les chroniques espagnoles Abdalla-Mir (Historia de los Moros de Grenada, por Luys Marmal, p. 14. — Annales de Séville, par Ortis de Zuniga, p. 213).

Un autre incident qui paraît avoir causé les longues divagations du chroniqueur dans cette partie, c'est l'attaque de l'avant-garde de l'armée de D. Pèdre qui précéda la bataille de Montiel. Cette rencontre inattendue des deux armées, qui ne se croyaient pas si près l'une de l'autre, et dans laquelle les éclaireurs français furent d'abord repoussés, puis reprirent l'avantage par la présence de du Guesclin, a sans doute donné lieu au chroniqueur de supposer trois campagnes distinctes et trois défaites successives au lieu d'une seule. Ce qui le prouve encore, c'est que chaque fois Henri et du Guesclin partent du siége de Tolède en laissant un corps devant la place destiné à masquer leur départ. La répétition de ce moyen, qui n'eut lieu qu'une fois, et les détails fabuleux qui abondent dans cette partie, tels que la vente de D. Pèdre par un juif, sa présence à la cour du roi de Bellemarine, le secours qu'il obtient au prix de son apostasie et du mariage qu'il conclut avec la fille de son hôte, enfin les noms propres des chefs sarrasins, tous ces incidents sont controuvés, et ne sont appuyés, même indirectement, par aucun autre témoignage.

59.

Les .III. part de cest ost, si vous plaist, prendron.
II, page 84, vers 15759.

Froissart fait également donner ce conseil par du Guesclin et D. Tello, frère du roi. D'après Ayala, ce fut à Orgaz, comme nous l'avons dit déjà, que Henri rencontra du Guesclin, qui s'était mis en marche pour aller au-devant de D. Pèdre. Il ne put donc assister au conseil où la chronique nous le représente à plusieurs reprises, à moins qu'on ne veuille qu'il ait proposé cette manœuvre après sa réunion, ou bien qu'il l'ait communiquée de loin comme un plan de campagne.

D. Pèdre avait eu recours de nouveau au roi de Grenade, malgré la perfidie dont celui-ci avait fait preuve à son égard. Ce prince lui envoya un corps de cavalerie; D. Pèdre avait encore avec lui beaucoup de gens des communes, des juifs et des Portugais. Ayala place cette bataille au mercredi 14 mars 1369, que Froissart fixe au 13 août 1368. La discussion de D. Vaissette (Hist. de Languedoc, tom. IV) prouve la présence de du Guesclin en France pendant cette partie de l'année, et, par conséquent, la preuve manifeste de l'erreur commise par Froissart. La chronique de France s'accorde avec les historiens espagnols pour confirmer la date d'Ayala. Les historiens de Bretagne suivent le récit de la chronique sur la bataille et le siége de Montiel, sur la fausse évasion de D. Pèdre et les autres circonstances.

60.

Bertran du Guesclin en est oultre alez.
II, page 144, vers 16781.

Voyez au ch. 8 d'Ayala, p. 551, l'intrigue qu'il suppose avoir eu lieu entre Men Rodriguez de Senabria et du Guesclin pour laisser évader D. Pèdre, qui feignit d'y consentir, afin de livrer à Henri son ennemi. Walsingham répète cette assertion, et la chronique, si elle justifie du Guesclin d'avoir mis la main sur D. Pèdre, prouve du moins sa présence sur le lieu du meurtre. Selon Cascalès (Histoire de Murcie, p. 121), au lieu du bâtard

d'Anières, ce fut un valet de D. Henri, nommé Perez de Andrada, qui vint au secours de son maître en prononçant ces paroles : *Yo no pongo ni quito rey in Castilla, mas ayudo á mi señor.* « Je ne veux faire ni défaire un roi de Castille, mais je veux secourir mon maître. » D. Pèdre avait alors trente-six ans et en avait régné vingt.

Tolède ne tarda pas à se rendre, et la ville reçut Henri en triomphe. C'est dans cette dernière ville, comme nous l'avons dit, deux mois après la bataille de Montiel, que Henri donna le duché de Molines à du Guesclin. Le titre original de cette donation, dit M. Mazas, est conservé dans la bibliothèque publique de Rennes. Cet acte, écrit en castillan, sur vélin, avec des caractères de bâtarde en or, lui fut donné par la famille de Gèvres, qui descend de du Guesclin.

Les libéralités du roi s'étendirent aussi sur ses compagnons : il donna une de ses cousines en mariage au Bègue de Villaines, qu'il fit comte de Ribadeo; Olivier de Mauny reçut la seigneurie d'Agreda, Eustache de la Houssaye celle d'Aguilar del Campo, et Thibaut du Pont celle de Villalpan. Le roman en prose fait faire ces concessions à D. Henri à sa première entrée en Espagne, après son couronnement à Burgos; mais nous avons dit que du Guesclin ne prenait encore que le titre de duc de Transtamare, et la date, aussi bien que les termes de l'acte, prouvent que c'était une donation et non la ratification d'une donation antérieure. La ville de Molina se trouvait alors au pouvoir du roi d'Aragon, ce qui l'engagea dans des démêlés avec ce prince (Voir Zurita, liv. x, p. 355. — Ferreras, tom. V, liv. viii, p. 418-445).

Les historiens français du temps ne donnent aucun détail sur cette partie de l'histoire de du Guesclin, et notre chronique est la seule qui supplée à leur silence. Du Guesclin prit Soria, assiégée depuis deux mois, et ce fut dans cette ville qu'il donna à son cousin Alain de Beaumont la seigneurie d'Anneville, possédée de son vivant par Guillaume du Guesclin son frère : cette donation est datée du 6 avril 1370, environ vers l'époque où il se rendit en France sur les ordres du roi.

61.

Lui .IVe sans plus y entra à seri.
II, page 144, vers 17515.

L'expédition de Robert Knolles, venu jusqu'aux portes de Paris, obligea le roi à presser l'arrivée de du Guesclin à Paris. Son messager, d'après Froissart, le trouva occupé du siége de Brantôme en Périgord, que la chronique a placé à son arrivée en France. L'armée anglaise, entrée en Picardie, passa par le Vermandois et la Champagne, et se trouva aux environs de Paris le 23 septembre, d'après les Chroniques de France. Le chap. 308 (liv. Ier, 2e part.) de Froissart rapporte les incidents de cette expédition, avec les mêmes détails, et presque dans les mêmes termes. Il raconte également, dans le chap. 323, les circonstances de l'élévation de du Guesclin au rang de connétable; mais il ne parle pas du conseil où le roi propose la nomination, conseil que la chronique confond sans doute avec celui qui fut tenu au début de la campagne et où l'on décida le rappel de du Guesclin et sa nomination comme connétable. Christine de Pisan va plus loin que le récit de la chronique dans les honneurs accordés à du Guesclin; elle dit qu'il mangea à la table du roi, honneur extraordinaire lorsque l'on apprend que, d'après le cérémonial, le roi devait être servi par ses frères.

Du Guesclin fut fait connétable le 2 octobre: ses provisions, datées de ce jour et son serment, du 20 du même mois, se trouvaient dans le mémorial D de la chambre des comptes, folio 101, qui fut brûlé au dernier incendie de cette chambre. Selon la note de M. Dacier sur Froissart, il en existe une copie abrégée dans un manuscrit de la bibliothèque royale provenant de l'abbaye Saint-Germain des Prés. Toutes nos recherches n'ont pu nous faire retrouver cette pièce (Voir la Chronologie historique et militaire de Pinard, tom. Ier, p. 99).

62.

Vous estes le .V.^e message vraiement.
II, page 134, vers 1722.

Les démêlés entre les seigneurs gascons et le prince de Galles, au sujet de l'imposition de fouage qu'il avait mise sur leurs terres, avaient eu lieu

pendant le cours de l'année 1369; mais l'expédition de Robert Knolles, dont la chronique fait mention à l'époque de la prise de Tolède, ne s'effectua qu'au commencement de 1370, lorsque le roi de France, qui avait fomenté ces troubles, cessant de dissimuler, par arrêt de la cour des pairs du 14 mai eut prononcé la confiscation des fiefs possédés par les Anglais en France. Du Guesclin, rentré en France, avait alors rejoint les ducs de Berri et de Bourbon au siége de Limoges, après sa campagne avec le duc d'Anjou.

Les retards politiques que le chroniqueur attribue à du Guesclin purent avoir pour cause les propositions qu'il recevait à cette époque du roi d'Aragon. La Sardaigne venait de se soustraire à sa domination sous la conduite d'un seigneur de la maison d'Arborée. Il offrit à du Guesclin le commandement de cette expédition, et il était sur le point de conclure un arrangement avec ce prince, lorsque les ordres de Charles V lui parvinrent. Froissart dit que l'envoyé du roi le trouva auprès de Henri dans la ville de Léon : c'est de là qu'il se rend directement à Toulouse, auprès du duc d'Anjou, qui l'attendait pour entrer en campagne, et où il dut arriver vers le commencement de juillet. D'après l'histoire de Languedoc, d'accord avec le récit de Froissart, il réduisit en moins de six semaines les villes de Moissac, d'Agen, de Tonneins et d'Aiguillon. Après ces premiers exploits, il quitta le duc d'Anjou, pour aller à Limoges, qu'assiégeaient les ducs de Berri et de Bourbon. Sa présence hâta la reddition de cette place; et il passa à d'autres conquêtes, auxquelles se rapportent plusieurs noms des villes que la chronique lui a fait prendre dès son entrée en France, et avant sa jonction avec le duc d'Anjou, entre autres Saint-Yriel, appartenant au duc de Bretagne.

63.

Longuement n'ala mie Bertran là reposant.
II, page 157, vers 17917.

Selon Froissart, le nouveau connétable se rendit au Mans. L'histoire de Bretagne confirme la chronique, qui conduit d'abord du Guesclin en Normandie, où il alla visiter son gouvernement de Pontorson. C'est là qu'il fit une alliance d'armes avec Olivier de Clisson. Cette pièce est rapportée aux Preuves de l'Hist. de Bretagne de D. Lobineau. On peut voir également,

au tome Ier, p. 338, les causes qui avaient amené Clisson à quitter le parti anglais et celui du duc de Bretagne pour passer dans le parti du roi de France.

La chronique rapporte que du Guesclin fut rejoint à Caen par sa femme, et donne à celle-ci un nom et des qualités qui ne peuvent s'appliquer qu'à la première, Tiphaine Raguenel, dont il n'eut pas d'enfants. On ignore la date de sa mort : mais il est probable qu'elle vivait encore, puisque ce ne fut qu'en 1373 qu'il se remaria avec Jeanne de Laval, dame de Tinteniac, qui ne lui donna pas non plus de postérité. Il est remarquable que les deux femmes de du Guesclin avaient chacune pour père un des champions du combat des Trente.

La chronique des Ordres de Roden de Andrada, citée dans le chap. 6 du Nobiliario de España d'Alonzo Lopez de Haro, parle de deux enfants naturels que du Guesclin eut d'une demoiselle suivante de Soria : l'un, nommé Bertrand Toreux, fut fait commandeur de Neudela de l'ordre de Calatrava, de l'autre sont issus les marquis de Fuentès. Un troisième bâtard du nom de Michel se trouve mentionné au registre de la chambre des Comptes de 1380, f° 172, pour une quittance de neuf vingts livres tournois qui lui sont accordées en considération de ses services.

64.

Bien près de Pontvalain, en une praerie.
II, page 173, vers 18362.

Le combat de Pontvalain, le premier où les Français se rencontraient en plaine avec les Anglais, suivi de la prise de Vaz (nommée Vaux par la chronique), de Saint-Maur-sur-Loire, de Rulli et Neroux, força Robert Knolles à se réfugier en Bretagne, où il fut rejoint par Robert de Neuville, qui amenait de nouveaux renforts d'Angleterre. La destruction de ce corps, surpris par une marche rapide d'Olivier de Clisson, termina cette campagne, qui débarrassait la Normandie, le Maine et l'Anjou de la présence des Anglais. Du Guesclin dut en apprendre la nouvelle à Caen, où il se trouvait le 1er décembre.

Il revint à Paris, où il fut accueilli comme un libérateur. La reine étant accouchée pendant son séjour, le roi le choisit pour être le parrain de son

second fils Louis d'Orléans. Du Chastelet rapporte dans ses Preuves, p. 409, l'extrait du registre de la chambre des Comptes sur cette cérémonie, lequel mentionne les paroles prononcées par du Guesclin dans cette circonstance. « Tenuit eum supra fontes constabularius Franciæ dominus Bertrandus de Guesclin, qui post baptismum ipsius Ludovici supra fontes ei nudo tradidit ensem nudum dicendo gallicè : *Monseigneur, je vous donne ceste espée et la mets en vostre main et prie Dieu qu'il vous doint tel et si bon cœur que vous soyez encore aussi preux et aussi bon chevalier comme fut onques roy de France qui portast espée.* »

Du Guesclin partit pour l'Auvergne dans les premiers mois de l'an 1371. C'est à cette campagne qu'appartiennent la prise de Bressuire et celle de Saumur, que la chronique a mêlées mal à propos aux faits précédents accomplis vers la fin de 1370.

65.

En ce temps ot en mer une navie grant.

II, page 186, vers 18744.

La chronique passe également et sans égard pour l'ordre des temps et des faits qu'elle intervertit, à l'expédition du comte de Pembroke, arrivée devant la Rochelle, le 22 juin 1372. Dès l'année 1369, et quand il était encore occupé du siége de Tolède, Henri avait fait un traité d'alliance offensive et défensive avec le roi de France, et s'était engagé à lui fournir une flotte. Les embarras survenus dans les premiers jours de son règne ne lui permirent d'exécuter cette clause qu'à cette époque. La flotte espagnole prit et coula à fond la flotte anglaise, et emmena le comte de Pembroke prisonnier en Espagne. Cette défaite hâta la chute de la domination anglaise dans le midi de la France. (Froissart, liv. Ier, 2e part., chap. 342.)

La convention des habitants de la Rochelle, dont parle la chronique, n'a pu avoir lieu avec du Guesclin, qui entra en Poitou postérieurement au combat naval de la Rochelle. Ce fut avec Yvain de Galles qu'ils firent une convention secrète, lorsqu'il revint devant leur ville avec la flotte espagnole, dont il était allé réclamer le secours de la part du roi de France.

La prise du comte de Pembroke devint, en 1375, une occasion de dommage

et d'embarras pour du Guesclin. Il avait accepté, en échange de la cession de ses domaines en Espagne, la rançon du comte dont les lombards de Bruges avaient garanti le payement à son arrivée en Angleterre. Le comte mourut en route, et du Guesclin se trouva engagé dans un procès qu'il termina en cédant ses droits au roi de France pour la somme de cinquante mille livres. (Voir aux Preuves de du Chastelet, p. 454, le *Traité fait touchant le différent des bourgmestres de Bruges avec le connestable du Guesclin*. Cette pièce a été réimprimée dans les Preuves de l'Hist. de Bretagne, par D. Morice, tom. II.) On trouve également à la suite de cette pièce, dans du Chastelet, les actes qui constatent les différentes donations faites successivement au connétable par le roi Charles V. Nous renvoyons, pour les circonstances qui les ont amenées et les échanges auxquels elles ont donné lieu, aux Observations sur les Mémoires de Lefevre, par M. Petitot, tom. V, p. 171 de sa collection.

66.

Mais de Chando ainçois, s'il vous plaît, vous diron.
II, page 191, vers 18903.

La chronique revient ici sur des faits qui précédèrent le retour de du Guesclin, et même la déclaration de guerre entre la France et l'Angleterre; elle les rapporte comme s'ils s'étaient passés à cette époque, quoiqu'ils lui soient postérieurs de trois ans. Jean de Chandos, disgracié d'abord pour avoir désapprouvé la conduite du prince de Galles, fut rappelé pour comprimer le mouvement de révolte de la Guienne, ce qu'il exécuta avec une extrême rigueur. Dans une escarmouche sur les frontières du Poitou, dont il était sénéchal, il trouva la mort, qu'il semblait pressentir ou chercher; car Froissart le représente comme triste et *mérencolieux*. Le récit qu'il fait de sa mort présente des différences notables avec celui de la chronique. (Voir liv. Ier, 2e part., chap. 289.)

La prise de Châtelleraut, par le breton Keranlouet, appartient au même temps, et suivit de près l'action du Pont de Lussac. Tout ce que dit la chronique de l'ordre par lequel du Guesclin mande à Keranlouet d'attaquer Châtelleraut, et de son projet d'entrer en Guienne l'hiver suivant, est visiblement controuvé, puisqu'il était en Espagne à cette époque.

La chronique revient à la campagne d'Auvergne faite par du Guesclin en 1371, quelques mois après la bataille de Pontvalain. Nous avons dit qu'il était entré en campagne au mois de février, ce que prouve l'incident qui le força de lever le siége d'Uxel ou Husson, qu'il reprit ensuite plus tard. Le mot que cite à cette occasion la chronique avait été dit, suivant Knygton, après la bataille de Poitiers, au sujet de la partialité que le pape Innocent VI manifestait pour la France sa patrie : « Or est li pape devenu Franceys et Jesu devenu Engley : ore sera veou qui fra plus ly pape ou Jésus. »

67.

Voit à Sainte-Sévère, là ait siége levé.

II, page 215, vers 19619.

Montcontour et Sainte-Sévère ont été prises deux fois par du Guesclin, dans deux campagnes différentes : la première fois en 1371, quelque temps avant la prise d'Husson ; la seconde fois en 1372, dans la campagne qui se termina par la prise de Poitiers et de la Rochelle. A laquelle de ces deux époques appartiennent les circonstances merveilleuses que la chronique détaille avec tant de complaisance ? Les historiens de Bretagne rapportent à la date du premier siége ce que la chronique mentionne au second. Nous ne voyons pas de raisons pour changer cet ordre. Il est remarquable que dans ces deux circonstances ce fut le captal du Buch qui essaya de faire lever le siége. La chronique de Cabaret d'Oronville nomme Jannequin Lovet le capitaine anglais, pendu, après la prise de Montcontour, pour avoir insulté du Guesclin. Froissart, qui nomme aussi Richard Gille le capitaine de Sainte-Sévère, avec Guillaume de Percy, ne fait pas mention des incidents rapportés par la chronique, quoiqu'il confirme l'ensemble de son récit et la date de l'événement. La prise de Chauvigny et des autres places avait précédé et non pas suivi ces deux derniers siéges, comme le dit la chronique. Froissart rapporte autrement la reddition de Poitiers, opérée par suite des intelligences que du Guesclin entretenait dans la place. Averti des dispositions des habitants, il fit trente lieues en un jour et une nuit, avec un corps de cavalerie, pour prévenir le renfort que Thomas de Percy envoyait sur la demande du maire, et le devança d'une heure. Contre son usage, la

chronique donne ici une date et assigne à ce fait l'année 1370, ce qui est une erreur. Cette prise importante est de 1372, et elle décida du succès de la campagne.

68.

Sagement, soultiment s'alèrent acordant.
II, page 272, vers 21316.

Il s'en faut que le récit de la reddition de la Rochelle dans la chronique vaille, pour l'intérêt des détails, celui de Froissart, liv. Ier, 2e part., ch. 355. Il n'est question ici, ni de son maire Jean de Chaudrier, ni de la ruse qu'il emploie pour tromper le commandant de la garnison anglaise, Philip Mansel. Du reste, l'esprit d'indépendance communale qui subsistait dans cette ville, et qui lui a fait jouer un si grand rôle dans l'histoire de la France méridionale, est exposé dans la délibération des bourgeois; mais les faits ne sont pas rapportés comme ils se sont passés. La ville de la Rochelle, s'étant affranchie de sa garnison, fit dire aux chefs de l'armée française de ne pas avancer jusqu'au retour des députés qu'elle envoya au roi pour lui exposer à quelles conditions elle prétendait se donner à lui. Charles V finit par les accepter, quoiqu'elles transformassent la Rochelle en une sorte de république indépendante, et c'est au retour de la députation que du Guesclin entra dans la ville et reçut le serment des magistrats. Cet événement eut lieu le 15 août 1372, date confirmée par une lettre de Henri à la ville de Murcie, et que Cascalès rapporte dans l'histoire de ce royaume.

La prise du fort de Benon, dans laquelle la chronique fait jouer un rôle si atroce à Clisson, et justifie le surnom odieux qu'elle se complaît à lui donner si souvent, est racontée différemment par Froissart, liv. Ier, 2e part., ch. 356. D'après lui, la garnison fut mise à mort par du Guesclin irrité de la perte d'un écuyer qu'il aimait et qui avait été tué dans une attaque nocturne faite par la garnison d'un fort voisin, pendant qu'il assiégeait Benon. C'est aussi la version de d'Oronville, dans sa *Vie de Louis de Bourbon*, chap. 31.

69.

Qu'en Bretaigne en yront, le païs avenant.
II, page 292, vers 21894.

L'entrée de l'armée du connétable en Bretagne n'eut lieu, selon Froissart, qu'au commencement de l'année 1373. Les historiens de Bretagne rapportent ces faits à la même année. Du Guesclin acheva de soumettre le Poitou, et força la ville de Thouars, centre de toutes les forces anglaises, à une capitulation conditionnelle. Édouard, pour prévenir la perte de ce dernier rempart, mit en mer une expédition dirigée par lui-même, et qui, venue jusqu'en vue des côtes de France et contrariée par les vents, ne put jamais y aborder. Forcé de retourner en Angleterre, c'est alors qu'il s'écria : « Il n'y eut oncques mais en France si méchant roi comme cil à présent est, et si n'y eut oncques roi qui tant me donnast à faire comme il fait. » Froissart, liv. Ier, 2e part., ch. 357.

La bataille de Chisech se donna le 21 mars 1373, selon Froissart. L'auteur de la vie de Louis III, duc de Bourbon, place ce combat et le retour de du Guesclin à Paris, avant avril 1372. Les historiens de Bretagne continuent de fixer à cette année la suite des événements jusqu'à la première entrée de du Guesclin en Bretagne. Ils suivent la chronique dans le récit de la bataille de Chisech et de la prise de Niort. Voyez dans Froissart (liv. Ier, 2e part.) les chap. 369 et 374; et surtout la Vie de Louis III, duc de Bourbon, par d'Oronville, pour tous les détails qui précédèrent l'entrée de l'armée française, les intrigues du duc de Bretagne, les dispositions de la noblesse contre lui et les Anglais, enfin les causes personnelles d'inimitié qui existaient entre lui et du Guesclin, détails sur lesquels notre chronique passe rapidement. Toute cette partie de l'histoire de du Guesclin se retrouvera ci-après dans la chronique de Guillaume de Saint-André.

70.

Bertran du Guesclin y ala sans détrie.
II, page 314, vers 22514 et suivants.

Nous avons dit qu'il existe une lacune considérable de l'histoire de du

Guesclin dans cette partie de la chronique. Elle porte principalement sur la portion qui n'est pas la moins curieuse de sa vie, celle dans laquelle il servit les projets de Charles V sur la Bretagne. Elle s'étend depuis l'année 1373 jusqu'à celle de sa mort arrivée en 1380. Il n'y a pas trace des faits accomplis dans l'espace de ces sept années, et on passe sans transition à la campagne de Guienne exécutée par du Guesclin en 1377 avec le duc d'Anjou, que la chronique fait suivre immédiatement de celle où il mourut; quoique postérieure de trois ans.

Il n'est pas plus question de la nouvelle invasion de la France par le duc de Lancastre en 1375, de concert avec le duc de Bretagne exilé de ses États. Du Guesclin conseilla le plan de résistance passive déjà mis en usage dans les expéditions précédentes, et l'armée qu'il commandait se contenta de harceler les Anglais dans leur marche à travers le territoire. L'histoire des Dauphins d'Auvergne, par le père Clément, mentionne cependant une grande bataille livrée près de Périgueux; mais l'absence de détails positifs rend ce fait très-douteux, quoique admis par les biographes de du Guesclin. On trouvera dans la chronique de Guillaume de Saint-André les aventures singulières du duc de Bretagne dans cette expédition.

La mort d'Édouard III, en 1377, amena la reprise des hostilités sous le nouveau règne, pendant lesquelles du Guesclin se tint constamment en Normandie, sur les frontières de la Bretagne. Il fut chargé particulièrement de mettre à exécution la saisie des domaines du roi de Navarre dans cette province, en même temps qu'il prenait aux Anglais les places qu'ils occupaient pour ce prince devenu de nouveau leur allié. (Voir aux Pièces Justificatives les actes relatifs à cette province.)

Les affaires du duc de Bretagne, réfugié auprès du comte de Flandre, paraissaient désespérées, quand la confiscation impolitique de son duché, prononcée par Charles V en 1378, lui aliéna la noblesse bretonne, qui rappela le duc. On verra dans la chronique suivante la conduite de du Guesclin désapprouvant Charles V tout en le servant, et l'espèce de demi-disgrâce dans laquelle il vécut jusqu'en 1380, et qui donna lieu à quelques historiens de supposer qu'il avait rendu au roi son épée de connétable. (Voir d'Oronville, chap. 37 et 38.)

71.

Droit devant Chastiaux-Neuf de Randon par delà.

II, page 318, vers 22619.

L'historien de Louis de Bourbon, Cabaret d'Oronville, après le récit de l'entrevue des ducs d'Anjou et de Bourbon avec du Guesclin, rapporte cette expédition comme une suite de la résolution qu'il avait prise d'aller en Castille, et, selon lui, le siége mis devant Château-Neuf de Randon, était un dernier adieu qu'il laissait en partant à la France. Il est avéré par les actes, au contraire, qu'il allait remplacer le duc d'Anjou dans le commandement des provinces méridionales que ce prince avait mécontentées. (Hist. du Languedoc, tom. IV, p. 372.) Il était alors rentré dans toute la faveur du roi.

Du Guesclin avait fait son testament quelques jours avant sa maladie : il est daté de Château-Neuf de Randon, le 9 juillet, et suivi d'un codicille. Cette pièce, dans laquelle il prend le titre de connétable, détruit l'assertion précédente de d'Oronville : elle est imprimée au tome II, page 286 de l'Hist. de Bretagne, par D. Morice. Le connétable mourut le 13 juillet 1380, âgé de 66 ans.

A la place du maréchal de Sancerre, le manuscrit de l'Arsenal fait figurer, aux derniers moments de du Guesclin, Olivier de Clisson, alors en Bretagne. Louis de Sancerre n'était pas moins l'ami de du Guesclin, avec lequel il avait fait aussi une alliance d'armes citée, comme celle de Clisson, par Sainte-Palaye, dans son 3e mémoire sur l'ancienne chevalerie, parmi les exemples des fraternités d'armes. Le moine de Saint-Denis (liv. 22, ch. 10), parlant de la mort du maréchal de Sancerre, termine ainsi son portrait : « C'est assez, pour faire le portrait en petit d'un si grand personnage, de remarquer ici qu'il fut le compagnon inséparable et le frère d'armes du fameux du Guesclin, et que l'ayant secondé dans ses conquêtes de Guienne, non-seulement il les maintint après sa mort, mais il les étendit par plusieurs victoires. » (Traduction de le Laboureur.)

On sait qu'il existe une version différente sur la capitulation de Château-Neuf de Randon; elle est extraite d'une chronique contemporaine, et citée

dans le IVe volume de la collection de M. Petitot. L'opinion généralement admise sur ce fait et si honorable pour du Guesclin reçoit une nouvelle force du témoignage de notre chronique.

Le corps du connétable fut déposé dans l'église des Jacobins du Puy, et embaumé pour être transporté à Dinan, où il avait choisi lui-même sa sépulture. Arrivé au Mans, le convoi rencontra les officiers du roi qui apportaient l'ordre de Charles V de conduire ses restes à l'abbaye de Saint-Denis, pour être placés au pied du tombeau qu'il avait fait élever pour lui-même. Son cœur fut envoyé à Dinan, et placé dans l'église des Dominicains, d'où il a été transféré en 1810 à celle de Saint-Sauveur.

Les deux derniers feuillets du manuscrit 7224 de la Bibliothèque du Roi, écrits de la même main que la chronique, contiennent sept pièces de poésie, ballades et rondeaux, qui expriment les regrets des contemporains sur cet événement. Ces morceaux ont été imprimés à la suite de la chronique en prose de du Guesclin, dans l'édition de M. Francisque Michel. La pièce sur les armes de du Guesclin se trouve également imprimée avec des variantes provenant d'un autre manuscrit, p. 4, du Combat des Trente. (Paris, Crapelet, 1827.)

Neuf ans plus tard, le 7 mai 1389, Charles VI fit célébrer un service en l'honneur du connétable avec une pompe extraordinaire. C'était, suivant l'expression d'un ancien auteur, le couronnement d'une fête de chevalerie, célébrée en faveur de Louis et de Charles d'Anjou, fils du roi de Sicile que Charles VI avait faits chevaliers. L'évêque d'Auxerre prononça l'oraison funèbre en présence de toute la cour. Les détails de cette cérémonie sont rapportés dans l'Histoire de Charles VI, par le Laboureur, p. 171, et dans un petit poëme contemporain, composé à cette occasion, qui se trouve imprimé dans le *Thesaurus anecdotorum* de D. Martenne, IIIe vol., p. 1467; et dans les Preuves de l'Hist. de Bretagne de D. Morice, IIe vol., p. 549.

PIÈCES

JUSTIFICATIVES.

PIÈCES

JUSTIFICATIVES.

A. — ARCHIVES DU ROYAUME, SECTION HISTORIQUE K, 49; CARTONS DES ROIS.

I.

Mandat donné à Henri de Cucelle.

(1363.)

Bertran du Guesclin, sire de Bron et de la Roche-Tesson, cappitaine primmerain ès bailliages de Caen et de Costentin pour mon très-redoubté segneur, monsegneur le duc de Normendie, et lieutenant de monsegneur le duc d'Aureliens, entre la rivière de Saine et Bretaigne, au viconte de Baïeux, receveurs du subside nouvellement ordené, salut:

Comme nous avons ordené et establi noble homme monsieur Henry de Cucelle, chevalier pour monseigneur le duc de Normendie, à aler prendre la saisine du chastel de Auney, aveques les genz de monseigneur de Navarre, pour ycelui faire raser et abbattre et aussi pour visiter les lieux et places qui de brief et en pou de temps pourroient estre enforcée afin de ycelle dégrader, ci vulliez savoir que nous voulons et avons ordené que il ayt en sa compaignie .XVI. hommes d'armes et archiers, le quel que il lui pléra. Pourquoy nous vous mandons et commandons que audit monsieur Henry vous facez prest ou paiement de gages pour luy et pour ses genz pour le temps que il sera à faire et acomplir les choses dessus dites, et ce faites si et en telle manière que par vous n'y ait deffaute; et de ce que vous li baillerez par rapportant lettre de quittances seellée de son seel aveques la

copie de ceste, vous sera dédut et rabatu de voz contes. Donné à Pontur-son, le premier jour du moys de may, l'an mil .ccc. .lxiii.

II.

Quittance donnée au vicomte de Bayeux.

(1363.)

Sachent tuit que nous, Bertran du Gleischin, sire de Broon et de la Roche-Tesson, capitaine pour monseigneur le duc de Normendie ès bailliages de Caen et de Costentin, avons eu et receu de Renier le Coustellier, viconte de Baiex, ordené ou lieu du trésor des guerres ès dis bailliages pour distribuer les aides ordenées pour le fait de la guerre, par la main Robert Assire, viconte de Faloise, receveur particulier d'icelles aides en sa dites viconté, sept-vins-deux frans d'or en descompte de .iiii.^{m} .v.^{c} frans que nous avons prestés pour le rachat du fort d'Aunoy, de laquelle somme nous nous tenons à bien paiez. Donné soubz nostre seel, le xvie jour de septembre l'an .mccclx. et trois.

B. — ARCHIVES DU ROYAUME, SECTION HISTORIQUE J, 381;
TRÉSOR DES CHARTES.

III.

Acceptation du comté de Longueville.

(1365.)

A tous ceulx qui ces lettres verront, nous Bertran du Guesclin, conte de Longueville et chambellan du roy nostre seigneur, salut : Savoir faisons que comme le roy nostre seigneur nous ait donné et octroié par ses lettres la dite conté de Longueville avec toutes ses appartenances entièrement en quelconques choses et souz quelconques valeur ou estimacion que elles soient, sauf et réservé au roy nostre dit seigneur la foy et hommage de la dite conté que nous li en avons faiz comme son home lige pour le servir envers tous ceux qui peuent vivre et morir, et que noz hoirs et successeurs en sont tenus de faire au roy nostre dit seigneur et à ses successeurs par samblable manière,

avec la souveraineté et ressort; et réservé aussi au roy et à ses successeurs la ville de Monstiervillier et les forbours d'icelle, qui demourront au roy entièrement, supposé que aucunes choses y en eust appartenans à la dite conté; et réservé aussy au roy nostre dit seigneur et à ses successeurs et non à autres. Et avec ce réservé à Hector de la Heuse, chevalier, tout tel droit comme à li peut et doit appartenir ou chastel de Belle-Encombre et en ses appartenances, lequel li sera délivré, et aussy parmi ce que nous et noz diz hoirs et successeurs en la dite conté servirons et serons tenus de servir le roy nostre dit seigneur et ses successeurs en ses guerres, à quarante homes d'armes par quarante jours une foiz en l'an, quant requis en serons, si comme ces choses sont plus à plain contenues ès lettres du roy nostre dit seigneur sur ce faites, nous avons agréables les dites réservacions et les loons et approuvons de certaine science par ces lettres. Et avec ce avons promis, consenti et accordé, et consentons et accordons au roy nostre dit seigneur, pour nous et pour noz diz hoirs et successeurs, que toutes celles aides et subsides, comme à présent queurent et courront ou temps à venir ès autres parties du royaume de France, queurent et soient levées et cueillies par samblable manière et à samblable proffit et usage en nostre dite conté. Et aussy avons accordé et accordons et consentons pour nous, noz diz hoirs et successeurs, que ou cas que le roy, nostre dit seigneur ou ses successeurs, feroient conqueste ou païs de Normendie ès terres du roi de Navarre, vers les parties d'Avranchin ou de Costentin, et nous voudroient asseoir d'icelle conqueste ou d'autre terre en approchant la marche de Bretaigne, à la value de nostre dite contée, nous ou noz diz hoirs et successeurs qui pour le temps seront, prandrons et serons tenus de prandre ycelle terre et de laissier nostre dite contée, parmi ce toutes voyes que le roy nostre dit seigneur ou ses diz successeurs nous feront contre de la dite terre récompensee. Et confessons, par ces lettres, que parmi le don que le roy nostre dit seigneur nous a fait de la dite conté de Longueville, nous l'avons quictié, quictons et clamons quicte et son pays et ses subgiez de toutes choses et demandes que nous lui pouvons ou pourrions faire pour quelconques cause que ce soit, de tout le temps passé jusques au jour d'uy, soit et feust pour service de guerre, de rachat de forteresses, ou autrement. Et aussy li délaissons du tout les dons que il nous avoit fais de Saint-Jame, de Beuvron et de Coustances, et tous autres

dons que il nous avoit faiz, soient à vie, à héritage ou autrement. Et promettons pour nous, et pour noz diz hoirs et successeurs, que jamais riens n'y demanderons à cause des diz dons, et que contre les choses dessus dites ou avenues d'icelles, ne vendrons, ne ferons ou actempterons, ne faire ou actempter ferons en quelque manière que ce soit. En tesmoing de ce, nous avons fait mectre nostre scel à ces lettres avec le scel du Chastellet de Paris, qui aussi y a esté mis à nostre requeste. Donné à Saint-Denis en France, le .xxvii.ᵉ jour de may, l'an de grâce mil trois cens soixante-quatre.

IV.

Remise des prisonniers de Cocherel.

(1365.)

A tous ceulx qui ces lettres verront, nous Bertran du Guesclin, conte de Longueville, chambellan du roy nostre seigneur, salut : Savoir faisons que nous avons promis, accordé et enconvenancé, et promettons par ces lettres en bonne foy, accordons et enconvenançons au roy nostre dit seigneur, que nous li rendrons et déliverrons à ses députez franchement et quittement en la ville de Paris, à nos périlz, coux et despens, dedans quinze jours de la date de ces lettres, le captal de Beugh, messire Baudoin de Bauloz, capitaine d'Anuet; messire Jehan Gausel, capitaine de Liverrot; Pierre d'Aigremont, capitaine de Boys de Mainne; Louppe de Saint-Julien, capitaine de Saint-Sevoir, et messire Pierre de Saquainville, qui nagaires furent pris par aucuns de noz genz en la bataille près de Pacy. Et promettons avecques ce, comme devant, que nous ferons nostre loyal povoir de lui rendre et délivrer, par la manière et dedans le jour dessus diz, un appellé Malsergent, que l'en dit estre pris de noz dites genz ou soudoyers; et oultre ce, li déliverrons tous autres capitaines prisonniers de la dite bataille qui appartiendront à nous ou à noz genz ou soudoyers, tous délivrés de foiz et sermens que ils avoient ou pourroient avoir à nous ou à noz dites gens ou soudoyers, pour en ordener par le roy nostre dit seigneur ainsy comme bon lui semblera; et yceux tous garantissons au roy nostre dit seigneur envers tous autres qui y voudroient ou pourroient aucun droit réclamer. En tesmoing de ce nous avons fait mettre notre scel à ces lettres avec le scel du Chastelet de Paris, qui aussy y a esté mis à nostre requeste.

Donné à Saint-Denis en France, le .XXVII.ᵉ jour de may, l'an de grâce mil trois cens soixante-quatre.

C. — ARCHIVES DU ROYAUME, SECTION HISTORIQUE J, 381; TRÉSOR DES CHARTES.

V.

Promesse d'emmener les compagnies.

(1365.)

A touz ceulz que ces présentes lettres verront, Bertran du Guerclin, chevalier, conte de Longueville, chambellan du roy de France, mon très redoubté et souverain seigneur, salut : Savoir faisons que parmi certaine somme de deniers que le dit roy mon souverain seigneur nous a piéça fait bailler en prest, tant pour mettre hors de son royaume les compaignes qui estoient ès parties de Bretaigne, de Normandie et de Chartrain et ailleurs ès basses marches, comme pour nous aidier à paier partie de nostre raençon à noble homme messire Jehan de Champdos, viconte de Saint-Sauveur et connestable d'Acquittaine, duquel nous sommes prisonnier, nous avons promis et promettons au dit roy, mon souverain seigneur, par noz foy et serment, mettre et enmener hors de son royaume les dittes compaignes à nostre povoir le plus hastivement que nous pourrons, sanz fraude ou mal engin, et aussi sanz les tenir ne souffrir demourer ne faire arrest en aucunes parties du dit royaume, se n'est en faisant leur chemin, et sanz ce que nous ou les dittes compaignes demandions ou puissions demander au dit roy, mon souverain seigneur, ne à ses subgiez ou bonnes villes, finance ou autre aide quelconques; et renonçons, par noz diz foy et serment, à tout ce que nous pourrions dire ou proposer au contraire. En tesmoing de ce nous avons mis nostre seel à ces lettres. Donné à la Roche-Tesson, le xx.ᵉ jour d'aoust, l'an de grace mil trois cens soixante et cinq; et avec ce, à plus grant séurté, messire Olivier du Guerclin, nostre frère, y a mis son seel à nostre requeste. Donné comme dessus.

VI.

Acte de réméré du comté de Longueville.

(1365.)

A touz ceulz qui ces présentes lettres verront, Bertran du Guerclin, chevalier, conte de Longueville, chambellan du roy de France, mon très redoubté et souverain seigneur, salut : savoir faisons que comme à notre supplicacion et requeste le dit roy mon souverain seigneur se soit obligiez envers noble homme monseigneur Jehan de Champdos, viconte de Saint-Sauveur et connestable d'Acquittaine, duquel monseigneur Jehan nous sommes vray prisonnier, en la somme de quarante mille florins d'or frans, de bon or et de bon pois, du coing du roy Jehan que Dieu absoille, ou autre or monnoyé à la value d'iceulx; et les ait promis rendre et paier senz mal engin au dit monseigneur Jehan de Champdos, ou à son certain mandement en la ville de Poitiers dedens le jour de la feste de Pâques prochain à venir, et de ce ait baillé à ycellui monseigneur Jehan de Champdos ses lettres obligatoires pour partie de nostre reançon par nous promise et accordée à ycellui monseigneur Jehan de Champdos. Nous, au dit roy mon souverain seigneur, avons promis et promettons, par la teneur de ces présentes, paier pour lui au dit monseigneur Jehan de Champdos les diz quarante mille florins d'or frans du dit coing du roy Jehan que Dieu absoille ou autre or monnoyé à la value, et l'en délivrer, acquittier et descharger du tout et li rendre ses dites lettres obligatoires dedens le dit jour de Pasques prochain à venir. Et ou cas que en ces choses ou en aucunes d'icelles auroit aucun deffaut, nous voulons, consentons et accordons par la teneur de ces lettres que tantost passé le dit jour de Pasques prochain à venir, le dit roy mon souverain seigneur, par lui ou par ses gens ou députez, praingne de sa propre auctorité, senz nous ou autre pour nous à ce appeller, et puisse pranre et applicquer à son domaine comme son propre héritaige nostre conté de Longueville, ensemble les forteresses d'icelle, la terre et toutes autres choses qui y appartiennent en quelque manière que ce soit. Et en ce cas dès maintenant pour lors les li baillons et transportons en héritaige perpétuel pour lui et pour ses héritiers et successeurs, et nous desmettons des foy et hommaige es quielx il nous a pour ce receuz. Si don-

nons en mandement aux capitaines et chastellains de Longueville et de noz autres forteresses en nostre dit conté, et aussi à noz bailli, séneschal et autres officiers et subgiez en ycellui conté, que tantost, après le dit jour de Pasques prochain venant, il, ou cas que nous n'aurions acquittié et délivré le dit roy mon souverain seigneur des diz quarante mille frans et de la promesse et obligacion dessus dites, et li rendu les dites lettres obligatoires par lui pour ce baillées au dit messire Jehan de Champdos, comme dit est, rendent, baillent et délivrent à ycellui roy mon souverain seigneur ou à son certain mandement, nostre dit chastel de Longueville et toutes nos autres forteresses ou dit conté; et à lui comme à vray seigneur de nostre dit conté et son dit mandement rendent et baillent toute obéissance. Car en ce cas nous les quittons dès maintenant pour lors et chascun d'eulx de toutes promesses, féautéz et seremens qu'il nous ont fait et donnent à cause de nostre dit conté. Et promettons par noz foy et serment, pour nous et noz héritiers successeurs et de ceulz qui de nous auront cause, non venir encontre les consentement, accort, bail et transport dessus diz, en renonçant par yceulz foy et serement à tout ce que nous ou noz diz héritiers successeurs ou aians cause pourrions dire ou proposer ou temps à venir au contraire; et est assavoir que le dit roy mon souverain seigneur nous a promis de sa grace que ou cas que nostre dit conté venra à sa main pour deffaut des choses dessus dites et dedens Pasques qui seront l'an mil.ccc. soixante et sept, nous li rendons les diz quarante mille frans, il nous rendra et délivrera après ce nostre dit conté, ensemble les appartenances, ou à nostre certain mandement, en la forme et manière que nous les tenons à présent. En tesmoing de ce nous avons mis notre seel à ces lettres. Donné à la Roche-Tesson, le .xxvii.e jour d'aoust, l'an de grace mil trois cens soixante et cinq, et avec ce, à plus grant séurté, messire Olivier du Guesclin, nostre frère, y a mis son seel à nostre requeste. Donné comme dessus.

D. — ARCHIVES DU ROYAUME, SECTION HISTORIQUE J. 381; TRÉSOR DES CHARTES.

VII.

Lettre de Chandos au roi de France.

(1366.)

Mon très honoré et très redoubté seigneur, vous savez s'il vous plaist come derrièrement vous me deviez et estoiez tenus faire paiement de vint mille francs, demoranz de plus grant some pour cause de monseigneur Bertram, de laquelle somme et reste dessus ditz je n'ay heu ny receu que douse mille et cincq cens francs. Sur quoi, monseigneur, s'il vous plaist, il vous plaira ordener que je auray le reste et demorant de la dite somme. Et pour ce que je doy paier pour mon amé compeignon monseigneur Mychel d'Agworth, à Aubert Jehan, un de voz bourgeois de Paris, mil francs qu'il li doit, vous pri très affectueusement, monseigneur, qu'il vous plaise faire bailler et paier au dit Aubert les diz mil francs de la somme du dit reste que vous me devez. Et ce ainsi faisez, monseigneur, je vuil que ces lettres vous vaillant quiptance en déducion et descharge du dit reste que vous me devez de la dite somme. Nostre Seigneur vous ait en sa sainte garde et vous doint bonne vie et lougne. Escript à Belin, le 8e jour du mois de janvier .MCCCLXVI.

CHANDOS, Viscomte de Saint-Sauveur et Connestable d'Aquytaine.

Au dos : Au roy de France, mon très honoré et très redoubté seigneur.

VIII.

Ordre du roi aux généraux des aides élus à Paris.

(1366.)

Charles, par la grâce de Dieu roy de France, à nos amez et féaulx les généraulx esléuz à Paris sur les aides de la délivrance de notre très cher seigneur et père que Dieux absoille, salut et dileccion : Nous vous mandons et commandons que toutes excusations cessanz, vous, par le receveur général des dites aides à Paris, faciez paier et délivrer à Berthelemy Jehan, mar-

chant et bourgoys de Paris, sur ce en quoy nous sommes tenuz et povons devoir à nostre amé et féal Jehan Chandos, viconte de Saint-Sauveur et connestable d'Aquitaine, pour cause de nostre amé et féal chevalier et chambellan Bertran du Guerclin, conte de Longueville, la somme de mil francs d'or que le dit Chandos nous a escript par ses lettres closes et scellées de son seel, nous faire paier à Aubert Jehan, bourgoys de Paris, et par rapportant ces présantes les dites lettres closes de Chandos et lettres de recongnoissance du dit Berthelemy, comme il nous quitte de la dite somme de mil frans, et promette de nous en garantir envers le dit Aubert Jehan et touz autres à qui il appartiendroit. Nous voulons et mandons la dite somme de mil frans estre allouée ès comptes et rabatue de la recepte du dit général receveur ou de celui à qui il appartiendra, par noz amez et féaulx les genz de nos Comptes à Paris, sanz aucun contredit, non obstant quelconques ordonnances, mandemens ou défenses à ce contraires. Donné à Paris, le .xxv.ᵉ jour de février l'an de grâce mil .ccc. soixante-six, et de notre règne le tiers.

Par le roy, G. GONTIER.

IX.

Ordre du roi aux trésoriers généraux à Paris.

(1366.)

Charles par la grâce de Dieu, roy de France. A noz amez et féaulx conseillers les généraux trésoriers à Paris sur les aides ordenés pour la délivrance de notre très cher seigneur et père dont Dieux ait l'âme, salut et dileccion :

Nous vous mandons et estroitement enjoignons que sur la somme de quarante mille frans d'or en quoy nous sommes tenuz à nostre amé Jehan Chandoz, chevalier, viconte de Saint-Sauveur, pour cause de la raençon de nostre amé et féal chevalier et chambellent Bertran du Guerclin, vous tantost et sanz aucun délay, des deniers des diz aides, faites bailler et délivrer par le receveur général des diz aides au dit Jehan Chandoz la somme de vingt mille frans d'or, et gardez bien que en ce n'ait aucun deffaut, et par rapportant lettre de quittance du dit Chandoz ou de Guillaume de Filleton, chevalier, sénéchal de Poitou, par la quelle il promettra rendre ou envoier par de

vers vous la lettre du dit Chandoz. Nous mandons à noz amez et féaulz genz de nos Comptes à Paris, que les diz .xx.^{m} frans il allouent ès comptes du dit receveur général et les rabatent de sa recepte, sanz aucune difficulté ou contredit, non obstant qu'il n'appère de la debte pour la dite raençon autrement que par ces présentes, et quelconques ordenances, mandemens et deffenses à ce contraires. Donné à Paris, le premier jour de juillet l'an de grâce mil .ccc. soixante et six, et de notre règne le tiers.

Par le roy, N. DE VEIRES.

X.

Ordre du roi aux trésoriers généraux à Paris.

(1366.)

Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, à noz amez et féaulz les généraux trésoriers à Paris, sur les aides ordenés pour la délivrance de notre très cher seigneur et père dont Dieux ait l'âme, salut et dileccion :

Comme nous soions tenuz à nostre amé Jehan Chandoz, viconte de Saint-Sauveur, en la somme de quarante mille frans d'or pour la raençon de nostre amé et féal chevalier et chambellan Bertran du Guerclin, dont dès le mois de juillet li furent paiés par vous la somme de vingt mille frans d'or, ainsi le soient encore deuz vingt mille franz d'or. Nous vous mandons et estroitement enjoignons que sans aucun délay, ces lettres veues, des deniers des diz aides faites bailler et délivrer sur la dernière somme de .xx.^{m} frans d'or restans d'iceux .xl.^{m} frans, à Pierre de Soissons, clerc de nostre amé et féal trésorier Raoul de Lile, la somme de douze mille et cinq cens frans, pour yceux porter par li en la manière que ordenné l'avons et en la compaignie de Guillaume de Felleton, chevalier, sénéchal de Poitou, par devers le dit Jehan Chandoz ou ses genz aians povoir du recevoir pour lui ; lequel Pierre de Soissons, de vous apporter bonnes lettres de recongnoissance du dit Chandoz ou de ses gens aians povoir de recevoir ycelle somme de .xii.^{m} .v.^{c} frans d'or, se obligera par devers vous, par lesquelles rapporter avec ces présentes nous mandons à noz amez et féaulz genz de noz Comptes à Paris que yceux .xii.^{m} .v.^{c} franz d'or il allouent ès comptes de vous ou de celli à qui il appartiendra, senz aucune difficulté ou contredit,

non obstant qu'il ne vous appère de la lettre en quoy nous sommes tenuz au dit Chandoz pour cause de la dernière raençon, et ordonances, mandemens ou deffenses quelconques à ce contraires. Donné en nostre hostel de Saint-Pol, emprès le .xvi.[e] jour de décembre l'an de grâce mil trois cens soixante et six, et de nostre règne le tiers.

Par le roy, BLANCHET.

XI.

Lettre de Chandos au roi.

(1366.)

Mon très honoré et très redoubté seigneur, je vous mercie de ce qu'il vous a pleu moy envoier de la somme que vous me porrez devoir, et de la quelle, monseigneur, j'ay receu par les mains de sire Raoul de Lile, vostre trésorier, vingt mille francs, et par Pierre de Soissons, clerc de vostre dit trésorier, .xii.[m] lib. .iii.[c] .iiii. francs. Et mon très honoré et très redoubté seigneur, sur le demourant qui m'est deu, de quoy j'ay voz lettres patentes qui vous pleut moy envoier, je en eusse moult grant besoign, et le pensé-je bien avoir jà piéça passé, comme parmy voz dittes lettres vous pleut le moy assigner. Mes uncques plus long terme ny assignacion il ne vous pleust moy estruire ny mander par lettres ny voz gentz, de quoy je deusse penser que je n'en deusse avoir esté piéça payé; car s'il vous eust pleu me mander que je deusse atendre plus long terme de mon paiement, à vostre requeste et ordennance, monseigneur, je l'eusse fait très voluntiers. Pourquoy, mon très honoré et très redoubté seigneur, je vous prie tant quez je puis, qu'il vous plaise moy envoier et tramettre le demorant de ce qui m'est deu, et vous ferez très bien; car par ma foy, monseigneur, j'en ay très grant bezoign et nécessité; et ce, monseigneur, vous plaise faire dedenz le plus brief que vous porrez, et ainsi comme pour cause de l'obligacion qu'il vous pleut moy envoier je m'estoie touzdiz attenduz que je deusse avoir esté paié dedenz le temps qu'il vous avoit pleu moy mander et assigner. Mon très honoré et très redoubté seigneur, le Saint-Esprit vous ait en sa sainte garde et vous doint bonne vie et longue.

Escript à Bourdeaux, soubz mon seignet, le pénultième jour du mois de

décembre. Et en oultre, monseigneur, je vous suppli qu'il vous plaise parler ou faire parler au comte de Dampmartin qu'il se vuille déporter de l'omage de Farceaux jusques à ma venue d'Espaigne.

JEHAN CHANDOS, viscomte de Saint-Sauveur et connestable d'Aquytayne.

Au dos : A mon très honoré et très redoubté seigneur le roy de France.

XII.

Ordre du roi aux trésoriers généraux à Paris.

(1367.)

Charles, par la grâce de Dieu roy de France, à noz amez et féaulx conseillers les généraux trésoriers à Paris sur le fait des aides ordenés pour la délivrance de notre très cher seigneur et père dont Dieux ait l'âme, salut et dileccion.

Nous vous certifions que nostre amé Jehan Chandoz, chevalier d'Engleterre, nous a nagaire envoiées unes lettres closes les quelles nous avons retenues par devers nous, par les quelles il nous escrivoit que sur ce que nous lui povions devoir de reste demourant à paier de la raençon de nostre amé et féal chevalier chambellent Bertran du Guerclin nous feissions bailler et paier pour lui à Guillaume Almant, chevalier d'Engleterre, la somme de sis cens frans d'or. Si vous mandons et enjoignons estroitement que tantost et sans aucun délay, ces lettres veues, des deniers des diz aides et sanz autre mandement attendre, vous faciez bailler et délivrer au dit Guillaume Allemant, pour le dit Chandoz, la dite somme de .VI.ᶜ frans; et gardez bien que en ce n'ait aucun deffaut. En prenant toute voiz lettre de quitance du dit chevalier de la dite somme, par la quelle rapportant avec ces présantes nous mandons et expressément enjoignons à nos amez et féaulz genz de nos Comptes à Paris, que icelle somme il allouent ès comptes de cellui ou ceulz à qui il appartiendra, sanz aucune difficulté ou contredit, non obstant qu'il n'appère des lettres closes à nous envoiées par le dit Chandoz et que vous n'ayez autre lettre de quittance du dit Chandoz, fors du dit Guillaume Almant, et quelconques ordenances, mandemens et deffenses à ce contraires. Car ainsi nous plaist-il et le voulons estre fait et pour certaine

cause. Donné à Paris, le .xii.e jour de mars, l'an de grâce mil .ccc. soixante et sept, et de nostre règne le quart.

Par le roy, OGIER.

E. — ARCHIVES DU ROYAUME, SECTION HISTORIQUE J, 381; TRÉSOR DES CHARTES.

XIII.

Lettre autographe de Charles V à Pierre Scatisse, trésorier.

(1367.)

Pière, ainsy que autre foiz vouz avonz mandey que sanz déloy nouz envoisiez lez .xxii.m et .v.c francz que mandé vouz avonz par metre J. Perdiguier, et maintenant avonz reséu voz letrez que il sera avant le .xv.e jour du moiz de jenvier que nouz lez aiens, et trop en avons à faire à présant. Pour coy, sy cher que vouz nouz voulez..... plaisir, faitez que dedanz Nouel ou à Nouel nouz lez aienz au pluz tart. Nous [avonz donn]é à notre frère le duc d'Angeu .xii.m franz à prandre sur l'aide de la rédansion [par de là, pour ly aider à] paier la comteté de Forez qu'il a acheté. Le sy vouz mandonz que dez deniers dez[ditez aidez lassiez délivrer] juquez à la dite somme, oû tele chevance ly en faitez que son dit achat n'en demeure ou soit à son dommage déloiez; mez que toute voiz se ne soit de l'argent que par cez présantez vouz mandonz à nouz envoier. Soiez ausin bien avisé que au prince nouz sommez obligez pour la délivrance Bertran de Caclin en .xxx. mile doblez d'Espanies ou la valeue, à paier en .vi. moiz aprez sa délivrance, la moitié, les .iii. premierz moiz accompliz puiz son départemant de prinson, et l'autre moitié en la fin dez .vi. moiz. Sy ne savons encore se le dit prince asétera la dite obligasion; et sy tost que nouz le saronz, nouz le vouz feronz savoir. Sy vous en avisonz et mandonz que vouz metez eusanble dez denierz du dit aide le pluz que vouz porrez. Et se autre asinasionz en aprez cete letre vouz estoiet depuiz faitez, ne voulonz que paiez soient, duquez cez chosez soient accompliez. Escrit de notre main à Pariz le .vii.e jour de désanbre.

CHARLES,

A Piere Secatise notre trésorier.

XIV.

Obligation de du Guesclin envers Charles V.

(1367.)

A tous ceux qui ces lettres verront, nous Bertran du Gueselin duc de Tristemare, conte de Longueville, chambellan du roy nostre seigneur, salut : Comme noble prince Édouard ainsné filz du roy d'Angleterre, prince d'Aquitaine et de Gales, au quel nous sommes prisonnier de la bataille qui nagaire fu devant Nazares ou royaume de Castelle et encores nous détient en ses prisons, et au quel nous avons accordé paier pour la délivrance de nostre personne cent mile doubles d'or du coing, du pois et de l'aloy et qui ont eu et ont cours au dit royaume de Castelle, à certains termes, c'est assavoir dedans trois mois prochains, après ce que nous serons délivrés de la prison du dit prince, sexante mile doubles, et dedans autres trois mois continuelmens ensuivans les trois mois premiers diz, quarente mile doubles, telx comme dessus sont diz, nous ait demandé plaiges et principaux rendeurs de la dite somme paier aus termes dessus diz, senz lesquelx plaiges avoir, n'a volu consentir ne consentiroit que nous partons de ses dites prisons; et entre les autres nous ait demandé que nous ly façons respondre et obliger pour nous le roy nostre dit seigneur en la somme de trente mile doubles d'or, telx comme dessus, à paier c'est assavoir la moitié dedans les premiers trois mois d'après nostre dite délivrance et l'autre moitié dedans les autres trois mois ensuivans dessus diz, dedans la ville de Poitiers, ou rendre nostre corps en la prison du dit prince dedans son chastel de Bordeaux à chascun des termes dessus diz; et à nostre requeste et prière et de noz amis, le roy nostre dit seigneur se soit de sa grace et libéralité obligez envers le dit prince de la somme des trente mile doubles dessus diz paier ou rendre nostre corps en la prison du dit prince comme dit est. Savoir faisons que nous, considérans la grace et l'amour que le roy nostre dit seigneur nous a montré par vray effet en ce cas et à nostre très grant nécessité et besoing, et que sanz ycelle ne povions avoir nostre dite délivrance, avons promis et promettons par nostre foy et sur l'ordre et honneur de chevalerie que nous avons, et jurons aus saintes Évangiles de Dieu touchées corporelment par nous, que la dite somme de trente mile doubles en la quele

le roy nostre dit seigneur s'est obligez pour nous, comme dit est, nous paierons ou ferons paier au dit prince ou à son mandement, ou rendrons nostre corps en ses prisons à chascun des termes dessus diz, en la manière que tenuz y sommes et que promis ly avons, et que le roy nostre dit seigneur se y est obligez pour nous, et l'en deschargerons et acquiterons plainement de sa dite obligacion et l'en garderons et ses hers et successeurs de tout dommage; et, quant à ces choses par nous promises et jurées tenir et parfaire entérinement, nous avons obligé et obligons au roi nostre dit seigneur et à ses hoirs et successeurs nous et tous noz biens, possessions et terres, et de noz hoirs présens et à venir, où que il soient, et nostre corps à tenir prison fermée en quelque lieu, povoir et juridicion qu'il plaira à nostre dit seigneur, et d'illeuc non partir jusqu'à plaine satisfacion de la dite somme et de tous les dépens, dommages et intérez que le roy nostre dit seigneur aura euz et soustenuz par deffaut d'acomplissement de ces choses ou d'aucunes d'icelles. En tesmoing de ce nous avons fait mectre nostre scel à ces lettres. Donné à Bordeaux, le .xvii.e jour de décembre, l'an de grace mil trois cens sexante et sept.

XV.

Lettre du roi à Pierre Scatisse, trésorier.

(1368.)

De par le roy : Pierre Scatisse, nous avons promis à nostre neveu le prince d'Aquitaine et de Gales, et nous sommes obligez à li faire paier en la ville de Poitiers, pour nostre amé et féal chevalier et chambellan Bertran du Guesclin, dedans trois mois après sa délivrance, les quelx finiront le .xvii.e jour d'avril prochain venant, .xv.m doubles d'Espaigne et en avons envoié à nostre dit neveu noz lettres obligatoires sur ce, et nous recordons vous avoir mandé par Beconneau, escuier de nostre frère d'Anjou, que ou paiement d'iceux n'ait point de deffaut; et comme nous n'aions encore promis chose quelconques à nostre frère le roy d'Angleterre ne au dit prince que nous ne leur aions loyaument tenue, ne pour chose quelconque ne voudrions avoir fait ne faire, par quoy il peussent dire qu'il nous eussent trouvé en deffaut de nostre promesse, nous vous mandons tant expressément comme plus

poons, que ainsi le facez comme mandé vous avons par le dit Beconneau. Ou cas toutesvoies que nostre dit chambellan, par deffaut de paiement du demorant de ce qu'il doit lors paier, ne rendroit entredeux son corps prisonnier es prisons de nostre dit neveu, comme acordé a esté, car lors nous ne serions pas tenus de les paier pour li; et gardez sur toutes autres choses que en ce n'ait deffaut. Toutesvoies pour eschiver tous frais et périlz, voudrions moult que vous pourchacessez que nostre dit neveu ou ses gens les vousissent prandre à Tholose ou à Agen, ou encore à Bordeaux, se à moins de frait et de péril les y poviez faire paier que à Poitiers. Et se nostre dit neveu ou ses dites gens ne se y voloient asentir, faites en toutes manières qu'il soient délivrez au dit lieu de Poitiers par change ou autrement, au plus profitablement et séurement que faire pourrez, et gardez, comment qu'il soit, que il n'y ait deffaut ou cas que nostre dit chambellan ne se rendroit arrières prisonnier comme dit est; car en ce gist nostre honeur et nous en attendons à vous. Donné à Meleun, le .v.[e] jour de mars.

CHARLES.

De la main du roi lui-même:

Gardez que en se n'ait fautey, comant quy soit, quer il touche notre oneur trez grandemant. Escrit de notre main.

XVI.

Pouvoir donné par le prince de Galles.

(1368.)

Universis presentes litteras inspecturis, Petrus de Maderano clericus, custos et exequtor sigilli et contrasigilli illustrissimi domini nostri principis Aquitanie quibus utitur in Burdegales ad contractus, salutem et indubiam presentibus dare fidem, noveritis nos die date presentem vidisse, legisse, tenuisse, palpasse et diligenter inspexisse quasdam patentes litteras magno sigillo dicti domini nostri principis cum cera alba impendenti sigillatas, non rasas, non cancellatas, non abolitas, sed omni vicio et suspicione carentes, tenor quarum sequitur sub hiis verbis : Esduuard, ainsné filz du roi d'Angleterre, prince d'Aquitaine et de Gales, duc de Cornoaille, comte de Cestre, seignor de Biscaie et de Castre d'Ordials : Faisons savoir à touz que come le roi de France, la dame de Penteivrre, le sire et la dame de

Laval, nous soient tenuz et obligez en certaines sommes d'or pour la rençon de sire Bertrant Gueslin, pris à la bataille de Nazare, à paier à certains termes et lieu à nous ou à noz députez à ce, comme les dites choses sont expressément contenues en obligacions par eulx à nous faites; nous avoir député et commis, députons et commettons par cez présentes, noz bien amez chevaliers Alixandre Dalby nostre conestable de Burdeux, et Richard de Drayton nostre contrerolleur de nostre chastel, illueques conjointement à recevoir les dites sommes et chacune d'icelles à nous dehues par les susdiz, come dit est : et donnons à noz diz chevaliers pouher à faire quiptances vaillables des somnes que ainssi recevront, les queles quiptances avec la copie de cestes dessouz signé en seel auctentic, nous volons que soient de tant de force et de valeur à descharge des obligez susdiz et de chacun d'eulx, si come nous mesmes fussons présenz et les feissons donner dessouz nostre propre seel, ayanz ferm et estable tout ce que noz diz chevaliers feront conjoinctement, come dit est, ès besoignes dessus dites. Donné à Engolesme, le disneufiesme jour d'avril l'an de grace mil trois cenz sexante et huyt. London, visa B. per dominum principem in consilio, in quarum visionis, inspectionis ac lecture testimonium nos, custos et exequtor predictus, huic presenti sumpto seu vidisse sigillum et contrasigillum predictos duximus apponendos. Datum Burdegale, die .xxv.ª mensis aprilis anno Domini millesimo .ccc.^mo .lx.° octavo. Facta est collatio per nos exequtorem prenominatum cum vero originali.

XVII.

Quittance du premier payement.

(1368.)

Sachent tuit qui ces présentes lettres verront qu'il vint et ce présenta le .xv. jour de cest moys par devant nous Alexandre de Dalby conestable de Bourdeux par monseigneur le prince d'Aquitaine et Richart de Draytonn, contrerolleur du chastel de Bourdeux, maistre Jehan Perdiguier, receveur général des imposicions du roy de France ès généralités de Thoulouse, de Carcassonne et de Beaucayre, en dizant qu'il estoit venu par maudement du roy de France pour le pagement de .xv.^m doubles d'Espaingne de la summa de .xxx.^m doubles ès quelles le roy de France estoit obligiez pour messire

Bertran de Clequin, ou dit monseigneur le prince; le quelle summe de .xv.m doubles le dit maistre Jehan ce ouffri de les paier et délivrer à nous ou non dudit messire le prince, et pour ce que nous non avoiens spécial mandement de monseigneur le princep pour recevoir le dit paiement, et les obligacions estoient envers le dit monseigneur le princep; nous, le dit jour de la présentacion envoierem ou dit monseigneur le princep certain messaige qu'il nous envoiesset povoir et mandement spécial de recevoir la dite summe de .xv.m doubles et copie des obligacions du roy de France: les quelles lettres et povoir le dit monseigneur le princep nous envoia quictament pour recevoir la dite summe le .xxv.e jour de cest moys, lequel paiement fut fet à nous le jour de ceste data à Bourdeux, selont qu'il apart parmi le reconoyssance sur ce par nous fete; et en tesmoing de ce nous avons seellé ceste présent lettre de nostres propres seaulx le .xxv. jour du moy d'avril l'an de grace mil .ccc. .lxviii.

DRAYTONN, sic est.

XVIII.

Quittance du second payement.

(1368.)

Sachent toutes gentz qi cestes lettres verront ou orront que sire Alexandre de Dalby, conestable de Bourdeaux et Richard de Draytoun, contrerollor du Chastelet, illeoques conjointement députés par nostre très redouté seigneur le prince d'Aquitaine et de Gals, ont eu et receu le jour de la fesaunce d'icestes, de Johan Perdiguir, receveur général des imposicions octroiés au roy de Ffraunce ès parties de Tholose, de Belkaire et de Carcason, pour et en pris de .xv.m doubles d'or fyn du coigne, du poys et de l'aloy et qi ont eu et ont cours en roialme d'Espaigne, dont l'un pièces poysent le marc de Troies, ès queux le dit roi de Ffraunce est obligez à paier à nostre dit seigneur le prince son neveu ou à son certein mandement le .xvii. jour d'april l'an .lxviii., en partie du paiement de .xxx.m double d'or du coigne, du poys et de l'aloy dessus nomé, ès queux il est obligés à paier à son dit neveu en déductione de cent mill doubles d'or, tielx comme dessus est dit, dues à nostre dit seigneur le prince, par monseigneur Bertrand de Guesclyn et les

obligéez par lui, à cauze de sa finance fait par sa prise à la bataile de Nazare en Espaigne, deux centz sessante et dissept marcz six onces et un quart, et pour la tare du dit or une marc quatre onces et un quart d'or poisant, par le marc de Troies, ès diverses monoies et billion d'or, de les queles sommes issint receuz les dites conestable et contrerollor reconoiscent pleinement estre paiez et d'ent aquiter les dites roi de Ffrannce et Johan Perdiguir et touz autres as queux acquitance doit appartenir en celle partie, par ces présentes lettres de recoignissance enseallés de lors sealx. Doné à Bourdeaux, le .xxv. jour d'april l'an de grace mil .ccc. .lxviii.

F. — ARCHIVES DU ROYAUME, SECTION HISTORIQUE K, 1517; PAPIERS DE L'ANCIENNE PAIRIE.

XIX.

Serment du connétable du Guesclin.

(1370.)

Acte du serment et mise de possession de Bertrand du Guesclin en sa charge de connestable par la tradition d'une espée nue que le roi Charle-Cinq luy donna de sa main, le 20 octobre 1370, en présence du grand conseil. — Du mémorial de la chambre des comptes, coté D, f°. 101.

« Constabularius Franciæ dominus Bertrandus du Guesclin, miles strenuissimus, nobilissimus, probus inter omnes, vivat imperpetuum, requiescat in pace et cum Domino ob merita laude digna. » (*Ceci est en marge.*)

Institutus fuit in dicto officio per dominum regem per ejus litteras datas .xi.ª die octobris anno 1370, et illa die de sero in domo sua Sancti-Pauli fuit, solitum juramentum et per traditionem unius ensis nudæ et evaginatæ per ipsum dominum regem tradite, dicto domino Bertrando posuit ipsum in possessionem dicti officii, presente maximo consilio regis etc. Litteræ sic : Par le roy, Yve. visæ et ostensæ fuerunt in Camerâ redditæ gentibus suis.

G. — ARCHIVES DU ROYAUME, SECTION HISTORIQUE J, 400; TRÉSOR DES CHARTES.

XX.

Convention pour Conches et Breteuil.

(1371.)

A tous ceulx qui ces lettres verront et orront : Archambaut de Gresly, chevalier, oncle de mouseigneur le captal de Bugh, et Garcie Arnaut de Salines, capitaine de Bretueil, ou nom et pour mon dit seigneur le captal, salut : Savoir faisons que comme entre noble homme messire Bertran du Guesclin, conte de Longueville et connestable de France, pour et ou nom du très exellant et très puissant seigneur le roy de France d'une part; et nous, ou nom et pour mon dit seigneur le captal d'autre part, aient esté parlées et traittiées les choses qui en suivent: premièrement, que la forteresse et terre de Conches sera mise plainement en la main du roy de France dessus nommé, le quel y ordonnera de garde et d'autres officiers à son plaisir, par telle condicion et manière que, quant paix sera entre le roy de France dessus nommé et monseigneur le roy d'Angleterre, le dit roy de France les fera remettre et baillier en la main de mon dit seigneur le captal franchement, se il est en vie, par ce qu'il sera tenuz de baillier au dit roy de France bonne seurté que jamais n'en sera faitte guerre à lui ne à son royaume. Et se le dit monseigneur le captal n'est lors en vie, le dit roi de France les fera baillier et délivrer à ses hoirs, selon la teneur du dit don et octroy que il en a de monseigneur le roi de Navarre. Item que la forteresse de Bretueil demourra en la main de moy Garcie Arnaut dessus dit, à présent cappitaine d'illenc pour mon dit seigneur le captal, par ce que je n'y recevrai aucun des annemis ou malveillans du dit roy de France, et me maintendray et gouvernerai en la dite forteresse par la manière que le capitaine d'Évreux fera à Évreux, sauf tant que se mon dit seigneur le roi de Navarre, et par ce son dit capitaine d'Évreux faisoient guerre au roy d'Angleterre, je ne mes gens qui avec moy seront en la dite forteresse de Bretueil, ne serons tenuz de lui faire guerre, se sur ce n'avons exprez commandement du dit

monseigneur le captal; et ce ay-je promis et juré. Et par ce, le dit chastel, je et mes dittes gens qui avec moy seront ou dit lieu de Bretueil, serons et demourrons en la bonne seurté du roy de France et de ses subgiez, amis et bienveillans, sanz ce que il nous facent guerre ou portent aucun dommage. Item que les gens qui ont demouré ès dites forteresses, de quelque nacion, estat et condicion qu'il soient, auront du dit roy de France pardon et rémission bonne et loyal, ensemble ou singulièrement, pour ce fait, si que pour chose quelconques qui y ait esté faitte ne leur puisse estre riens demandé ou temps à venir par le dit roy de France ne par partie, et que le dit roy de France fera son loyal povoir que il auront semblables rémissions de mon dit seigneur le roy de Navarre ou de ses lieuxtenans. Item, que aus gens d'armes qui sont ès dites forteresses seront délivrez les prisonniers que il ont pris depuis que il y vindrent, se les diz prisonniers n'ont accordé ou accordent avec eulx. Se débat y a, le dit connestable leur en fera droit avant qu'il se partent des dittes forteresses, et les fera le dit connestable conduire là où il voudront aler, jusques à tant que il soient en seurté. Item, que le dit roy de France fera son loyal povoir devers les gens de mon dit seigneur le roy de Navarre que moy Garcie Arnault, dessus dit, et mes gens qui demourront avecques moy pour la garde du dit lieu de Bretueil, seront paiez en la manière que nous estions avant la guerre encommenciée, et que les rentes et revenues qui souloient estre paiées aus diz chasteaux de Conches et de Bretueil, et qui à présent se paient au Molin-Chappel et à Rubles, soient mises et retournées au premier estat, et que la main de mon dit seigneur le roy de Navarre, se mise a esté en la terre de Conches pour cause de désobéissance, soit levée et tout mis au délivre ainsi que par avant estoit. Item, que raison sera faitte à Fortanier de Saint-Germain, de messire Pierre Trousseau, du quel il a obligacion. Nous Archambaut et Garcie dessus diz, aians agréable le dit traittié, ou nom et pour mon dit seigneur le captal promettons loyaument et en bonne foy et jurons aux saints Euvagiles de Dieu, tenir, faire et acomplir les choses dessus dites en tant comme à nous peut toucher et appartenir, et par la manière que parlées et traittiées les avons, pour et ou nom de mon dit seigneur le captal. En tesmoing de ce nous avons fait mettre noz seaulx à ces lettres. Donné à Conches, le derrenier jour de janvier, l'an de grace mil trois cenz soixante et onze.

H. — ARCHIVES DU ROYAUME, SECTION HISTORIQUE K, 49; CARTONS DES ROIS.

XXI.

Ordonnance pour la levée d'un subside en Normandie.

(1372.)

Les commissaires du roy nostre seigneur sur le fait de Saint-Sauveur-le-Viconte, à Jehan de la Fraisnaie, receveur au diocèse d'Avrenches des aides ordonnées pour le fait de la guerre, salut :

Nous avons receus les lettres du roy nostre dit seigneur tout en ceste forme : « Charles, par la grace de Dieu, roy de France, à noz amez et féaulx les évesques de Baieux et de Coustances, noz conseilliers; maistre Thomas Graffaut, nostre secrétaire, archediacre d'Auge; Raoul Paynel, chevalier, cappitaine de Coustances; Jehan Martel, chevalier, capitaine de Faloise; les baillis de Caen et de Constencin; Raoul Campion, nostre receveur général en la basse Normendie; Robert Assire, viconte d'Auge; Robert Aupoix, maire de Faloise; et Nicolas le Prestel, bourgeois de Saint-Lo, salut et dileccion :

« Comme pour considéracion des très grants griefs, pertes, dommages et oppressions et autres inconvéniens innombrablez que ont souffers et soustenuz ou temps passé, seuffrent et soustiennent de jour en jour noz bons et loyaux subgez du païs de Normendie, oubtre la rivière de Seine, par nos ennemies demourans à présent ou fort de Saint-Sauveur-le-Viconte, dont nous avons grant compassion et non sanz cause ; nous qui de tout nostre povoir desirons noz diz subgez estre relevez des misères, dommages, oppressions, griefs et inconvéniens dessus diz, mesmement que en tout nostre dit païs de Normendie n'a aucun autre fort occupé par nos ennemis fors que icelui de Saint-Sauveur, et que chascun jour ilz s'efforchent et pluseurs autres soulz ombre d'eulx, de prendre noz subgez et occuper nouvelles forteresces pour grever encores plus, dommager et destruire nostre dit païs à leur povoir, et qui par pluseurs foiz avons esté requis par aucuns des plus notables personnes d'icelui pays d'y pourveoir hastivement de remède con-

venable, avons par bonne et meure délibéracion et advis de pluseurs prélas, contes, barons, chevaliers et autres genz de nostre conseil, affin de résister, obvier et contrester à la puissance d'iceulx nos ennemis et de mettre noz dis subgez en bonne paix et transquilité, advisé et ordonné mettre grant effors et nombres de gens d'armes, assiète d'engins et autres habillemens environ le dit fort de Saint-Sauveur au plus tost que faire se pourra bonnement, pour destraindre et grever noz dis ennemis et essaier à lez mettre hors de nostre dit païs et mettre le dit fort en nostre subjecion et obéissance. Pour le quel fait mettre sus, le quel nous ne pourions porter ne soustenir selon nostre désir et affeccion, considérant les autres charges, frais et missions qu'il nous convient porter et soustenir en autres pluseurs et diversses parties de nostre royaume pour le fait de nos guerres, il a esté advisé et ordenné par les dessus dis que oubtre tout ce que nous povons mettre et exposer à présent de gens et de chevance au fait dessus dit, convient avoir la somme de quarante mil francs d'or, pour une foiz, pour le paiement tant de nostre amé et féal connestable, lequel nous penssons envoier dedens brief temps devant le dit fort, accompaignié de troiz mil hommes d'armes et de six cens arbalestriers, comme pour les gaiges des commissaires, gardes d'engins, ouvriers et autres personnez qui vacqueront ou fait dessus dit. Et pour ce que nous avons entendu que nos dis subgés d'icelui païs contribueront vollentiers à ycelui fait et y exposeront liberaument du leur le plus avant qu'il pourront, selon leurs facultés, combien qu'ilz soient grevez et travailliers en corps et en biens en autres pluseurs manières et de leurs estas et chevances : nous, considérans ce que dit est, confians applain de la grant loyauté et vraie obéissance que tousjours avons trouvé en eulx, avons par grant et meure délibéracion et advision, affin de obvier à greigneurs inconvéniens, ordonné et ordonnons par ces présentes la dite somme de .XL.^{m} frans estre prise et levée sur tout le dit païs de Normendie oubtre la rivière de Seine, pour convertir ou paiement des gens d'armes, commissaires, gardes des engins, habillemens et autres fraiz et missions que vous resgarderés estre convenable pour le dit fait, oubtre le nombre de ceulx que nous y povons tenir et euvoier quant à présent. Si vous mandons, commettons et estroitement enjoignons sur la loyauté que vous nous devez, que sans aucun délay, toutes excusacions arrière mises, vous ou au moins six de vous mettez sus par tout le dit païs sans aucun

port ou faveur, tant en nos terres et juridicions, comme ès terres et juridicions de quelconques autres personnes, soient de nostre lignage ou autres, sans aucune distincion, tel aide et subcide, soit par manière de fouage ou autrement, comme vous ou au moins six de vous resgarderés qu'il sera à faire selon le cas, au moins de charge et de dommage d'iceulx subjés et habitans que faire se pourra, bonnement et largement du dit subcide facez tantost et sans aucun délay exploiter, cuillir, lever par certaines personnes convenablez qui de par vous seront ad ce commis et députez, tant généralement comme particulièrement, selon ce que vous verrés qu'il sera à faire, qui iceulx deniers bailleront au trésor des guerres ou son lieutenant, le quel en fera le paiement as ditez gens d'armes, selon leurs monstres et reveues. Et aussi en seront paiez les gages par vous tauxés et advisés des commissaires et ouvriers qui ad ce auront entendu et vacqué selon vostre ordenance et advis, en contraignant ad ce vigueureusement, sans aucun port ou faveur, les contredisans, reffusans et rebellez et délaians ad ce faire et acomplir ce que par vous sera advisé et resgardé et ordonné par prinse de coups et exploits. Aussi comme pour nos propres debtez et les comptez des diz receveurs généraulx ou particulliers et aussi des commissaires et autres personnes qui ad ce auront vacqué, recevez, visitez, approuvés ou réprouvés, cloez et affermés selon ce que vous verrés qu'il sera à faire; et nous voullons iceulx comptes par vous receus, visitez, clos et affermés estre de sembable valleur et autorité, comme s'il estoient passés, clos et vériffiés par noz amés et féaux gens de nos comptes à Paris, sans ce que jamez puissiez estre reprouvez ne retraictiés pour occasion de ce qu'il n'aroient par eulx esté oys, passez ne vériffiés. De faire les choses dessus dites et chascune d'icelles, leurs circunstances et dépendances, vous donnons et à six de vous plain povoir, autorité et mandement espécial par ces présentes, mandons et commandons à touz nos justiciers, officiers et subgez que à vous, vos commis et députez, en faissant et acomplissant les choses dessus dites et chascune d'icelles, leurs circonstances et dépendencez, obéissent et entendent diligemment ainsi comme à nostre propre personne, prestent et donnent aide, conseil et confort se mestiers est. En tesmoing de ce, nous avons fait mettre nostre séel à ces présantez lettres. Donné à Paris, le .XXVII.[e] jour de décembre, l'an de grace mil trois cens soixante et douze et le .IX.[e] de nostre règne, ainsi signéez. Par le roy, J. DE REMIS. »

Par vertu des quelles lettres nous, informez déuement de vostre sens,

loyauté et bonne diligence, vous [avons] fait, ordené et establi, faisons, ordenons et establisons par ces présentez, receveur de la somme de troiz mile frans d'or en quoy a esté mis, tauxé et assis par nous le dit diocèse d'Avrences, hors les terres que le roy de Navarre y a, ovecquez les autres païs de Normendie par dechà Saine, que nous avons aussi tauxé et assis chascun selon sa cantité et porcion de la somme de .LX.m frans pour les causes et selon le contenu des lettres du roi nostre dit seigneur. Si vous mandons et commandons et, se mestier est, commettons que selonc l'assiète particulière qui sera sur ce faite par le viconte d'Avrencez et les esleuz du dit diocèse que nous avons ad ce commis, la quelle assiète ilz vous envoièrent ou baillèrent soubz leurs seaulx, vous levez, cuilliés et recevés tantost et sans aucun délay, par telle manière que la dite somme soit preste et par vous apportée à Caen, ou envoïe par devers Raoul Campion, général receveur du dit fait, par devers les otables de la Chandelour prochain venant, pour baillier où il appartiendra, en prenant lettre de recongnoissance du dit Raoul, par lezquellez rapportant avec ces présentes, ce que baillié et paié lui arez vous sera aloé en vos comptez et rabatu de vostre recepte. Et gardez bien que pour vous n'ait sur ce aucun deffaut, le quel, se il y est, seroit inréparable. De ce faire vous donnons, et à voz commis et députés en ceste partie, plain povoir, autorité et mandement espécial, mandons et commandons à touz les subgés de nostre dit seigneur, prions et requérons tous autres, que à vous, à vos dis commis et députés, en ce faisant obéissent et entendent diligemment, dongent conseil, confort et aide, se mestier en avez et requis en sont. Donné à Caen, soubz nos seaulx, le .xv.e jour de janvier l'an mil .CCC. .LXXII.

I. — ARCHIVES DU ROYAUME, SECTION HISTORIQUE J, 381; TRÉSOR DES CHARTES.

XXII.

Procès-verbal du sergent d'armes envoyé à Bruges.

(1375.)

A mes très chers et redoubtez seigneurs messeigneurs tenens le présent parlement du roy nostre seigneur à Paris, Pierre le Cochetier, sergent

d'armes du roy nostre seigneur et le vostre, honneur et révérence avecques toute obéissance :

Messeigneurs, plaise vous savoir que j'ay receu les lettres du roy nostre dit seigneur contenant la fourme qui s'ensuit : — Karolus, Dei gracia, Francorum rex, primo parlamenti nostri hostiario ac Petro dicto Cochetier, servienti nostro armorum, aut alteri servienti nostro armorum seu cuicumque alio servienti nostro ad quem presentes litteræ pervenerint, salutem : Cum dilectus et fidelis noster Bertrandus de Guesclino, comes Longueville ac connestabularius Francie seu ejus procurator pro eo, a quadam sentencia, ordinacione seu judicato per bourgmagistros et scabinos de Brugis, pro duce Lincastrie, contra dictum comitem civiliter lata seu lato, tanquam a nulla seu nullo et si aliqua seu aliquod sit tanquam a falsa et prava, seu falso et pravo, ad nos seu nostram parlamenti curiam se asserat legitime appellasse; tibi commictimus et mandamus quatenus dictos bourgmagistros et scabinos adjornes ad certam et competentem diem in nostro presenti parlamento, non obstante qui sedeat, dictam eorum sentenciam, ordinacionem seu judicatum defensurus ac sustenturus et ulterius processurus, ut fuerit racionis; intimando dicto duci seu ejus procuratori ut ad dictam diem intersit, si sua crediderit interresse, pendente vero dicta appellacione. Nichil in prejudicium ipsius appellacionis seu appellantis predicti attemptari permittas seu innovari, sed attemptata seu innovata, si que sint, ad statum pristinum et debitum celeriter reducas. De dicto adjornamento, intimacione et aliis que feceris in premissis, dictam nostram curiam ad dictam diem certifices competenter. Ab omnibus autem justiciariis, officiariis et subditis nostris tibi in hac parte pareri volumus et jubemus, quia sic fieri volumus, et dicto comiti concedimus de gracia speciali, si sit opus. Datum Parisiis .xx.^mâ^ die julii, anno Domini millesimo .ccc.^mo^ septuage.^mo^ quinto, regnique nostri duodecimo. — Par vertu des quelles lettres dessus transcriptes et pour ycelles entériner et acomplir, et à la requeste du procureur de noble et puissant seigneur monseigneur Bertran du Guesclin, conte de Longueville et connestable de France, je, le mercredi .xxve jour du mois de juillet l'an .ccc. .lxxv., me transporté en la ville de Bruges en Flandres et le lendemain jeudi aussi .xxvie jour du dit mois, à heure de prime, me transporté en la loy de la ditte ville, ou lieu ou quel les burguesmaistres et eschevins de la ditte ville ont acoustumé à tenir leurs plais

et juridicions ; et là trouvé un huissier ou sergent d'iceulx burgues-maistres et échevins, lequel gardoit l'un des huis de la ditte loy, au quel je dis qu'il me laissast entrer dedens et que je vouloie parler aus diz burgues-maistres et eschevins, lequel me répondi que non feroit; et lors je lui dis qu'il alast dire à ses maistres que je estoie au roy et que je vouloie parler à eulx; et il me répondi qu'il leur iroit voulentiers dire, et se departi de moy et y ala et puis après revint et me rapporta qu'il leur avoit dit, et qu'il me mandoient qu'il pensoient bien pour quoy je estoie venu par delà et que le fait touchoit la commune de la dite ville et tous les burgues-maistres et eschevins, les quelx n'estoient mie tous à Bruges et que partie en estoit alée à Gand devers monsigneur de Flandres, et me dit que les diz burgues-maistres et eschevins me mandoient que je vénisse à heure de vespres et que tous seroient assemblez ceulx à qui la besoigne touchoit, et que à la dernière heure je monstroie mes lettres et orroit-l'en voulentiers que je voudroie dire, et me rendroient sur ce ce qu'il leur sembleroit bon. Et me demanda de par les diz burgues-maistres où je estoie logiez et en quel hostel, et je lui répondi en la grant rue à l'enseigne de Mirouoir : mais je n'y estoie pas logiez, ainçoiz estoie logiez en autre lieu. Et lors nous commençasmes lui et moy à parler de plusieurs choses, et me dist qu'il pensoit que je venoie pour les adjorner, et je lui dis et répondi que je y estoie venu pour les adjorner voirement, et tray mes lettres et ma mace et les lui monstré, et après ce lui dis que je les adjournoie à de lundi prochain en .xv. jours pardevant vous nos seigneurs tenans ce présent parlement du roy nostre seigneur à Paris, non obstant qu'il siée, pour soustenir une certaine sentence ou jugement que il avoient donné au proufit du duc de Lencastre et contre le dit monseigneur le connestable, le quel avoit appelé d'eulx ou son procureur pour lui, et pour procéder et aler avant en oultre, comme de raison sera, selon la fourme et teneur des lettres dessus transcriptes et que il leur déist : et lui offri copie des dittes lettres, et il me répondi que il ne leur en diroit rienz et que je revenisse à la ditte heure, se je vouloie pour leur dire. Et tantost je me parti et m'en alé sur mon hoste, et ainsi comme nous fusmes assiz à disner, l'un des clercs de l'ostel vint de la ville qui dist à son maistre qu'il avoit trop grant vuacarme et assemblée en la ditte ville en la grant rue, pour un sergent d'armes que on disoit qui estoit venu devers les burgues-maistres et eschevins de la ville, et que on l'estoit

alé querre au Miroueir. Et pour ce que je n'y estoie pas logiez, ils firent faire commandement aus hosteliers de la dite ville d'ostel en hostel, que se il y avoit ou venoit aucun sergent du roy pour les adjourner, que il le féissent savoir aus diz burgues-maistres et eschevins, sur paine de perdre la moitié de leur vaillant. Et lors l'en me dist que se s'estoie je et que je fusse sergent d'armes, que je me partisse tantost si cher comme j'avoie ma vie, et que je estoie en péril de mort. Et lors, messeigneurs, pour la commocion du pueple et pour doubte de mort je m'en reparti. Et tout ce, messeigneurs, vous certifie je avoir fait par ceste moie relation qui fut faite et donnée soulz mon seel, du quel je use en mon dit office, l'an et jour dessus diz.

J. — ARCHIVES DU ROYAUME, SECTION HISTORIQUE K, 51; CARTONS DES ROIS.

XXIII.

Don de la seigneurie de Tuit et de la forêt de Cinglas.

(1376.)

A tous ceuls qui ces lettres verront, Hugues Aubriot, chevalier, garde de la prévosté de Paris, salut : Savoir faisons que nous, l'an de grace mil trois cens soixante et seize, le mercredi, vint-huit jours du mois de janvier, véisms unes lettres du roy nostre dit seigneur scellée de son [grant scel] en laz de soye et cire vert, des quelles la teneur s'ensuit : « Charles, par la grace de Dieu, roi de France : Savoir faisons à tous présens et à venir que comme le manoir et la chastellenie de Tuit en Normandie, en la viconté de Faloise avecques la forest de Cinglais et toutes les terres, bois, moulins, presz, rentes, revenues et toutes leurs appartenances et appendences que nostre amé et féal cousin le sire de Cliçon y avoit nagueires et souloit avoir de son héritaige, avecques la juridicion et justice haute, moyenne et basse, laquelle nostre dit cousin y avoit de nostre don à sa vie : et aussi deux mille livres tournoiz de rente que il prenoit à cause de nostre cousine sa fame sur la recepte de Troyes, nous soient venues et nous appartiengnent à cause et tiltre d'eschange pour le chastel et chastellenie de Chastel-Jocelin en Bretaigne que nous lui avons pour ce fait baillier et délivrer avecques

la forest de Penhoet et autres leurs appartenances, lesquelles choses nous avons eues par tiltre d'eschange de noz très chers cousins les contes d'Alençon et du Perche, nagaires trespassé, pour les chasteaulx, chastellenies et appartenances d'Exmes et de Caniel que nous en bailliasmes et féismes délivrer et asseoir à nos diz cousins d'Alençon et du Perche en la valeur de quatre mille livres de terre ou de rente par an. Nous, considérans les bons, notables et proffitables services que nostre amé et féal chevalier et conseiller Bertran du Guesclin, conte de Longueville et connestable de France, nous a faiz en noz guerres, ès quelles a par pluseurs foiz exposé son corps à péril de mort, à grant fruit et proffit du bien publique de noz subgez et de tout nostre royaume, dont nous le réputons bien digne de grant rémunération, à ycellui nostre connestable avons donné et ottroié de grace espécial et de nostre certaine science, et donnons et ottroions par la teneur de ces lettres le manoir et chastellenie du Tuit avecques la forest de Cinglas dessus dis et toutes les revenues et appartenances d'iceulx, en quelconques choses que elles soient, soient terres, bois, prés, moulins, estans, rivières, hommes, hommages, fiez, arrière-fiez, cens, rentes, droitures, avecques toute justice, haute, moyenne et basse; et autres revenues et droiz quelconques, comme que ils soient diz ou appellés, que nostre dit cousin le sire de Cliçon y avoit avant ledit eschange et qui par ycellui eschange nous sont avenuz, comme dit est, en la valeur de mille et cinq cens livres de terres ou rente par an, avecques toute juridicion et justice haute, moyenne et basse, à tenir et possider avecques ladite justice par nostre dit connestable et par ses hoirs màles, descendans de son corps en loyal mariage et par les autres hoirs màles descendans d'iceulx en droite ligne par mariage perpétuelment, tant comme yceulx hoirs màles seront et dureront, cessant tout empeschement, par telle condicion et manière que se nostre dit connestable et ses diz hoirs màles ou leurs hoirs màles descendans d'éulx en droite ligne par mariage, comme dit est, aloient de vie à trespassement sans hoirs màles de leurs corps telx comme dit est, yceulx manoir, forest, chastellenie et appartenances revendront dès lors tantost à nous ou à noz diz hoirs et successeurs, pour estre appliquiés à nostre couronne sans difficulté, et desjà et maintenant en avons receu en nostre foy et hommage nostre dit connestable et mis et mettons par ces présentes en saisine et possession. Si donnons en mandement au bailli de

Caen et à tous noz autres justiciers, présens et à venir, ou à leurs lieuxtenans, et à chascun d'eulx si comme à lui appartiendra, que nostre dit connestable ou son procureur, pour lui et pour ses hoirs mâles ou leurs hoirs dessus diz, mettent et tiengnent, ou facent mettre et tenir en possession et saisine des manoir, chastellenie, forest et appartenances et appendances dessus dites; et l'en facent et laissent, et des rentes et revenues d'icelles en la valeur dessus dite, et ses diz hoirs, joïr et user paisiblement et perpétuelment par la manière dessus dite. Et pour que ce soit ferme chose et estable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces lettres, sauf en autres choses nostre droit et l'autruy en toutes. Donné à Paris, le .xv.e jour de décembre l'an de grace mil trois cens soixante et seize et le treziesme de nostre règne. Ainsi signé : Par le roy, Ivo. Et nous à ce présent transcript avons mis le scel de ladite prévosté de Paris en [l'an] et le jour dessus diz. Jh. le Mire.

K. — ARCHIVES DU ROYAUME, SECTION HISTORIQUE, K, 68; CARTONS DES ROIS.

XXIV.

Ordre pour la construction de trois machines de guerre.

(1378.)

Despense faicte par Jehan de la Héruppe, escuier, cappitaine du Pont-de-l'Arche, Jehan Auber, viconte yllec, commis à faire faire par les habitans de la ville du Pont-de-l'Arche, Louviers et de Vernon .III. grans engins pour mener devant Cherbourc, par haut et puissant seigneur monseigneur le connestable de France et par ses lettres desquelles la teneur ensuit : « Bertram du Guesclin, conte de Longueville, connestable de France, à noz bien amez le viconte du Pont-de-l'Arche et Jehan de la Hérupe, escuier, cappitaine dudit lieu, salut : Comme pour certain fait que le roy nostre seigneur a entencion de faire faire hastivement à l'encontre de ses ennemis pour le bien et proffit de tout son royaume, et dont il nous a chargié et commis, ait voulu et ordené que vous faciez faire promptement trois grans engins : c'est assavoir, en ladite ville du Pont-de-l'Arche un engin grant, en la ville de Lou-

viers un autre engin et en la ville de Vernon un autre engin, par telle diligence qu'ils soient lors prestz avec tous leurs apparaux et abillemens dedens la fin de ce présent moys sans aucun deffaut, et nous ait mandé que nous le vous faciens faire : pour ce est-il que nous vous mandons et commettons par ces présentes, de par le roy nostre dit seigneur et de par nous, et expressément enjoingnons, si chier comme vous amez vostre honneur, et sur toute l'obéissance que vous li devez, que royaument et de fait, ces lettres veues, vous faciez faire lesdiz engins aux coux, fraiz et missions desdites villes du Pont-de-l'Arche, Louviers et Vernon, avec tous les apparaux et abillemens qu'il y convient et appartient. Et pour en paier les fraiz et coustemens, mectés et asséés sur les habitans desdites villes telles aides comme bon vous semblera, se mestier en avez, et les faites cuillir par la manière que vous verrez que besoing en sera et qu'il appartiendra. De ce faire vous donnons povoir, mandons à tous les justiciers, officiers et subgiez du roy nostre dit seigneur que à vous ou à vos commis et députez en ce faissent obéissance et entendent diligemment. Donné au Pont-Audemer, le .xv.[e] jour de juing l'an mil CCCLXVIII. Ainsi signé par monseigneur le connestable : J. Gehe. » Toute laquelle despense fut paiée par ledit viconte.

C'EST LE LIBVRE

DU BON

JEHAN, DUC DE BRETAIGNE.

SOMMAIRE.

Prologue, vers 1. Exemple de la puissance de la mort dans Arthur et Charlemagne, vers 70. — Mort du duc Jean III, en 1341, vers 107. — Arrêt de Conflans, 1341, vers 114. — Charles de Blois admis à faire hommage de la Bretagne, vers 122. — Jean, comte de Montfort, frère de père du duc Jean III, vers 139. — Il va à Paris, et revient secrètement, vers 152. — Il cède Nantes au duc de Normandie, vers 167. — Il se rend à Paris, vers 176. — Son arrestation, vers 181. — Il est retenu en prison, vers 189. — Ses places prises, vers 191. — Condamnation à mort contre ses partisans, vers 196. — Exécution des seigneurs bretons à Paris, vers 200. — Enfance de Jean IV, vers 243. — Son père s'échappe de la prison de Londres, vers 285. — Il s'allie au roi d'Angleterre, vers 290. — Surnom donné aux Bretons, vers 304. — Mort du comte de Monfort, en 1345, vers 343. — Jean IV épouse Marie, fille d'Édouard III, vers 350. — Elle meurt trente semaines après cette union, vers 357. — État de trouble de la Bretagne, vers 368. — Défaite des Français à Morlaix, l'an 1342, vers 385. — Ils sont battus dans la lande de Cadoret en 1345, vers 397. — Nouvelle défaite à la Roche-Derrien en 1347, vers 405. — Seigneurs bretons morts dans cette dernière bataille, vers 427. — Charles de Blois, prisonnier, est conduit en Angleterre, vers 445. — Son élargissement après avoir laissé ses enfants en ôtages, vers 450. — Il arme de nouveau, vers 459. — Il est battu à Mauron, en 1352, vers 473. — Arrivée du duc Jean IV en Bretagne, vers 519. — Sa devise, vers 532. — Le duc et son compétiteur mandés par les deux rois arbitres, vers 545. — Accord proposé, vers 555. — Le comte de Flandre refuse de prendre le parti du comte de Blois, vers 566. — Retour du duc de Bretagne, vers 581. — Trève à Château-Neuf la Noëe, en 1362, vers 658. — Charles de Blois arme

de nouveau, vers 676. — Prise de la Roche aux Anes, vers 705. — Siége de Becherel, par Charles de Blois, vers 725. — Il est contr'assiégé par son rival, vers 790. — Celui-ci demande la bataille, vers 860. — Elle lui est accordée dans la lande d'Évran, vers 870. — Proposition d'accord, vers 891. — Échange des ôtages, douze de la part du comte de Blois, huit de la part du duc, vers 923. — Promesse de se trouver au chemin de Mi-Voie, vers 941. — Rupture du traité d'Évran par Charles de Blois, vers 960. — Entrevue de Poitiers, vers 971. — Le duc prend Succinio et la Roche-Periou, vers 991. — Il assiége Auray, vers 993. — Armement de Charles de Blois, vers 1046. — Le roi de France écrit au duc de lever le siége, vers 1059. — Le duc consent à la séquestration de la place, vers 1065. — Opposition de Charles de Blois, vers 1079. — Le duc le somme de tenir sa promesse, vers 1169. — Charles s'y refuse, vers 1190. — Le duc ne veut pas combattre le dimanche, vers 1201. — Il harangue son armée, vers 1255. — Réponse des chefs, vers 1295. — Le duc dispose ses troupes pour le combat, vers 1335. — La bataille s'engage, vers 1371. — Mort de Charles de Blois, vers 1409. — Prisonniers, au nombre desquels se trouve du Guesclin, vers 1415. — Reddition d'Auray, vers 1440. — Malestroit et Redon suivent cet exemple, vers 1465. — Le roi propose un traité, et envoie des négociateurs, vers 1503. — Traité de Guérande, vers 1585. — Les barons font hommage au duc, vers 1600. — Le duc vient à Paris et fait hommage au roi, vers 1615. — Manière dont se fait l'hommage, vers 1650. — Le duc fait hommage-lige pour le comté de Montfort, vers 1679. — Il revient en Bretagne, vers 1693. — Il fait battre monnaie, vers 1714. — Il assemble les États, vers 1719. — Le roi veut l'obliger à se déclarer contre l'Angleterre, vers 1741. — Procédé du duc, vers 1766. — Le roi fait entrer ses troupes en Bretagne, vers 1787. — L'armée française à Rennes sous du Guesclin, vers 1802. — Conditions que les Bretons mettent à leur fidélité, vers 1821. — Les Bretons demandent la retraite des Anglais, vers 1895. — Le duc consent à traiter avec le connétable, qui se retire, vers 1917. — Rébellion fomentée en Bretagne par les Français, vers 1931. — Les Bretons obligent le duc à quitter la Bretagne, vers 1941. — Siége de Montmuran, Derval et Auray, par les Français, vers 1965. — Siége de Brest, vers 1969. — Descente du duc de Bretagne à Calais, avec l'armée du duc de Lancastre, vers 1980. — Il envoie défier le roi par un héraut, vers 1983. — Ses exploits, vers 2002. — Il est abandonné par le duc de Lancastre, vers 2016. — Résolution du duc, vers 2081. — Sage avis qu'il donne, vers 2119. — Rencontre d'un parti français commandé par Jacob Laleule, vers 2144. — Stratagème hardi, vers 2180. — Montfort se loge dans une vigne, auprès de Charlac, vers 2261. — Il passe la rivière à Limeuil, vers 2284. — Marche sur Bergerac, vers 2299. — Les habitants de Linde lui refusent des vivres, vers 2317. — Il prend leur ville, vers 2336. — Il va à Bergerac, et de là à Bordeaux, vers 2358. — Son retour en Angleterre, vers 2380. — Ruse des Français pour l'attirer en France, vers 2392. — Il se rend en Flandre, vers 2405. — Le roi le traite en ennemi juré, vers 2419. — État de perturbation de la Bretagne, vers 2429. — Le duc fait sans succès une descente à Léon, et retourne en Angleterre, où il demeure sept ans, vers 2461. — Le roi veut s'emparer de la Bretagne, vers

2473. — Le duc est ajourné au 4 septembre 1378, vers 2416. — On publie l'ajournement dans les villes de Bretagne, vers 2518. — Digression de l'auteur sur la nullité de cet acte, vers 2540. — Le roi procède contre le duc, vers 2630. — On appelle le duc devant le parlement, vers 2645. — Il est condamné, vers 2708. — Arrêt de confiscation de la Bretagne, vers 2725. — Opposition faite pour le duc, vers 2736. — Le roi nomme de nouveaux capitaines pour la Bretagne, vers 2784. — Comparaison des Bretons et des Français, vers 2792. — Résolutions et préparatifs des Bretons pour défendre leurs libertés, vers 2837. — Nomination des commissaires pour exécuter la confiscation, vers 2882. — Barons forcés au serment, vers 2888. — Complicité de du Guesclin et de Clisson avec le roi, vers 2908. — Serment éludé par le sire de Laval, vers 2959. — Ligue des Bretons, vers 2980. — Rappel du duc, vers 2996. — Sa réception en Bretagne, vers 3022. — Il va à Dinan, vers 3062. — Sa réception à Rennes, vers 3092. — Étonnement des Français, vers 3106. — L'opinion soulevée contre du Guesclin, vers 3110. — Désertion de son armée, vers 3120. — Reddition de Saint-Nazaire et autres villes au duc, vers 3134. — Clisson et du Guesclin se retirent vers le duc d'Anjou, vers 3140. — Menaces proférées contre les Bretons, vers 3147. — Trève et négociations pour un traité, vers 3218. — Sentiments du duc d'Anjou, vers 3226. — Dispositions du roi de France, vers 3242. — Le duc de Bretagne fait des incursions dans l'Anjou, vers 3256. — Édits lancés contre les Bretons, vers 3264. — Ils se retirent du service de France, vers 3280. — Le duc les excite à faire la guerre au roi, vers 3296. — Il demande du secours à l'Angleterre, vers 3346. — Flottes espagnoles agissant pour le roi en Bretagne, vers 3352. — Entreprise de Clisson sur Guérande, vers 3358. — La flotte ennemie aborde au Croisic, vers 3384. — Résistance de Guérande, vers 3398. — Les ennemis font une tentative sur Saint-Nazaire, vers 3410. — Descente des Espagnols, vers 3473. — Les Bretons leur donnent la chasse, vers 3482. — Retraite des Espagnols en mer, vers 3490. — Nouvelle descente à Rhuys, vers 3498. — Nouvel échec qui décide leur retraite, vers 3516. — Sentiments de du Guesclin sur la guerre de Bretagne, vers 3526. — Le connétable est envoyé à Toulouse, vers 3536. — Ses regrets d'avoir fait la guerre à la Bretagne, vers 3546. — Sa mort en 1380, vers 3556. — Les Anglais à Calais pour le service du duc, vers 3560. — Les Français traitent avec le duc, vers 3581. — Mort de Charles V pendant les négociations, vers 3585. — Conditions du traité et avantages faits au duc, vers 3592. — Otages donnés pour sa sûreté pendant son voyage à Paris, vers 3610. — Commissaires chargés de négocier à Paris, vers 3635. — Envoi des députés français en Bretagne, vers 3638. — Réunion à Guérande des évêques et barons, vers 3649. — Conseil du duc tenu à Notre-Dame la Blanche, vers 3686. — Publication de la paix, vers 3710. — Retard dans la remise des forteresses, vers 3718. — Elle est effectuée, vers 3730. — Convocation des États de Bretagne, vers 3760. — Institution d'un nouvel ordre de chevalerie, vers 3769. — Le duc part pour Paris, vers 3780. — Son entrée à Angers, vers 3784. — Le duc d'Anjou vient à sa rencontre, vers 3798. — Ils vont ensemble à Chartres, vers 3839. — Arrivée à Paris, vers 3856. — Il va trou-

ver le roi à Compiègne, vers 3874. — Le duc fait hommage au roi, vers 3998. — Fête célébrée pendant son séjour, vers 4072. — Il prend congé du roi, vers 4102. — Son retour par la Touraine, vers 4129. — Son entrevue à Tours avec la veuve de Charles de Blois, vers 4130. — Accords faits avec sa cousine, vers 4139. — Son retour à Nantes, vers 4154. — Réflexions de l'auteur, vers 4162. — Épilogue, vers 4232.

C'EST LE LIBVRE

DU BON

JEHAN, DUC DE BRETAIGNE.



Avant-hier vy escript sanz fable
En ung prologue ung beau notable
Qui disoit : « De légier countent
Le monde qui pense souvent
Que demain il doye mourir
Et si tost sa vie finir! »
Par ce chéy en grant esmoy
Et si pensay en tout[1] par moy
Qu'il n'est richesse tant habonde[2]
Qui vaille rien enmy ce monde,
Ne n'est le siècle fors rousée
Qui contre souleill n'a durée;
Si me prins à considérer
Que ma vie doit brieff finer,
Car je suy ancien et vueill,
Pour ce du siècle plus ne vueill,

[1] Lobineau : en font.

[2] La leçon de Lobineau est remarquable; elle n'est donnée par aucun de nos manuscrits:

Qu'il n'est de richece tant monde
Qui vaille rien en cest bas monde.

Car je ne scey quelle part je aille
Pour éviter telle bataille
Com est la mort, qui partout mort,
Qu'elle n'espargne feible ne fort,
Ne nullement ne prant exoine [1];
Ains chaicun en propre personne,
Maugré sien, vient et acourt
Prandre jugement à sa court :
C'est en cest siècle ung grant déluge;
N'est celuy qui d'elle s'enfuge.
Pour ce te vueill, beau doulx enffant,
Par exemple monstrer sagement
La grant vanité de cest monde [2],
Qui par puissance forment habonde
En pluseurs gens d'auctorité
Qui de pouvres gens n'ont pitié
Ne de leur presme compassion
Ne des mesfais contriction,
Ains tandent tousdis en vengence
Pour ce qu'il ont trop grant puissance
D'or, d'argent, d'abitacions,
D'avoir, d'amis, de possessions.
Mais quant vient au fait de la guerre,
Comme aigneaux s'en vont par terre.
Mais saiz-tu, quant la paix vient,
Comment tel peuple se contient?
Le monde veult suppéditer,
Car le cuer en est gros et fier,
Et dit chaicun : « Ren-toy à moy :
Je suy conte et duc et roy. »
Et pour ce sont-ilz décéuz,
Car tousdis sont-ils esméuz
A tollir aux pouvres le lour,

[1] Lobineau : esloigne. Ms. $\frac{9675}{33}$: assoine.

[2] Ces deux vers manquent dans Lobineau.

Pour en faire ung grant trésour;
Affin que richez soint clamez
De toutes gens et redoubtez;
Mais certes, fortune leur fauldra
De tout ce que leur promectra.
Pour ce te pri que tu soies sage,
Et pense bien en ton courage
Du notable l'auctorité,
L'effait [1] et toute la vérité
En ce qu'en tout [2] temps as véu;
Si seras moult mains ésméu
De toy fier en ta puissance.
N'y pren exemple fors en France,
Et pense bien très grant enseigne
Des faiz notables de Bretaigne,
Et te souviengne de la guerre
Qui a régné en mainte terre,
Par espicial ou pays
Dont tu es, toy et tes amys;
Car amprès la très grant puissance
Du roy Artur et la vaillance,
La mort les dens si li serra
Et ne soit l'en où il alla;
Et amprès lui, par moult grant temps,
Régna Charles entre les Francs,
Tant que la mort jà l'assailly:
Si fut en pou d'eure failly.

Ceulx exemples t'ay dit de la mort,
Mais je te vueill dire plus fort,
C'est de la roë de fortune
Qui fait son tour comme la lune,
Que tantost qu'elle est en croessant,

[1] Ms. $\frac{9675}{33}$: Le fait.

[2] Ibid. : ton.

Prant son tour, va en déclinant,
Et se elle est maintenant plaine,
Elle fauldra l'autre sepmaine;
Puix commancze à renouveller
Quant elle eschève de finer :
Aussi quant fortune atourne
Sa roue et point ne séjourne,
Ains a mis homme au plus hault,
Tantost le tourner li deffault,
Et combien que, par sa cautelle,
Le tienge un pou en sa brandelle,
Toutefoiz elle est si perverse,
Si oultrageuse et si diverse
Que, sans deffier en nul cas,
Descent li homs du hault au bas;
Et quant li plest, si le remonte.
El fait honnour, el fait grant honte,
Elle fait gens pouvres et riches,
Elle fait gens larges et chiches,
El mect gens en bien hault degré
Et les descent en leur maugré.
Tout ce en Bretaigne apparut[1]
Quant premier la guerre y esmeut
L'an trois cens quarante et un mil,
Le derrain jour du moys d'apvril,
Quant le bon duc lors trespassa
Et en guerre touz nous lessa
Sur la propriété de la terre,
Donc longuement dura la guerre
Par une oultrageuse sentence
Qui lors fut donnée en France
Par un arrest de parlement;
Près Paris, à Escoufflant[2];

[1] *Chron. de du Guesclin*, I, p. 24-25. — II, note 5 et 6, p. 331.

[2] *Actes de Bretagne*, I, col. 1421.

Et fut ce fait, comme il me semble,
Le septiesme jour de septembre,
L'an mil .III.^{c} quarente et un
(C'est chose notaire à chasqu'un),
Et fut donnée par grant cautelle
Sans toucher la propre querelle,
Mais seulement quant à l'omage.
Reçeut-l'en [1] Charles, par grant oultrage,
En préjudice de l'éritier
Qui au duc devoit succédier,
Sellon la responsse que Dieu fist
A Moyses, quant il lui dist
(Com la Saincte Escripture parle):
Que si homme meurt sanz filz masle,
A la fille vait l'éritage,
Car elle est prouche de son linage;
Maîs se il meurt sanz l'un ne l'autre,
Au frère va sanz nulle faulte.
Ainssi fut en la Bible escript;
Bien l'ose dire cil qui le vit.

Ore est chose vroye, sanz guille,
Que le duc n'avoit filz ne fille
Quant de ce siècle trespassa
Et touz en guerre nous lessa;
Mais il avoit Jehan son frère:
Tous deux estoint venuz d'un père,
Ne nul autre frère n'avoit;
Dont les clers disoint que par droit
Si celuy devoit succéder,
Ne failloit pas à demander.
Cestes choses [2] furent alléguées
Devant le roy et pourposées

[1] Le premier mot du vers manque dans Lobineau. — [2] Lobineau : Car choses.

Avecques mainte aultre raison;
Mais tout ne valoit un bouton,
Pour la favour que l'en avoit
Envers Charles, quar il estoit
Trop près du linage royal.
Mais Montfort s'en vint à cheval [1]
Au palais du roy, erminé
Comme duc, tout enluminé
Et monté sur un grant coursier.
Bien resembloit avoir cuer fier;
Mais toutes foiz pou arresta [2]
Au Palais, ains tost s'apresta
Droit en Bretaigne plus tost que pas :
Il avoit paour (n'en doubte pas),
Mais amprès fut-il habusé [3];
Car quant il ot un pou musé,
L'en li usa de beau langage.
A ce coup ne fut-il pas sage,
Car par promesses fut incité
D'aler à Paris la cité,
Et bailla Nantes (n'en doubte mie)
Garder au duc de Normandie,
Qui li jura, et par sa foy,
Et li promist, com filz de roy,
Qu'il la luy randroit dans débat
En tel point et en tel estat
Comme il la prenoit de luy.
Jehan se fioyt moult en ly
Et print de luy bons saucondюz;
Mais en la fin fut-il déceuz;

[1] *Chron. de Bretagne*, f° 107. — *Chron. de Flandres.*

[2] Les quatre vers suivants manquent dans Lobineau.

[3] *Chron. de du Guesclin*, I, p. 26. — *Chron des Gestes de Philippe le Valois.* — Froissart, II, ch. 157.

Car à Paris fut pou doubté,
Ains fut malement débouté
Et fut au corps prins et tenu :
Alors fut-il très mal venu.
Lors fut prins Jehan de Bretaigne
Et en prinson mis, pour enseigne
Que le roy avoit en puissance
De luy porter très grant nuisance.
Le beau langage luy fut vendu
Que à Nantes avoit éu,
L'en luy monstra barat et guille;
Il savoit trop poy de l'estrille[1].

Si fut tenu en la prinson
Longtemps sans cause, sans raeson,
Et print l'en ses chasteaux et villes,
Ses forteresses, ses domicilles,
En faveur de sa partie adverse
Qui contre luy estoit diverse,
Et mectoit bien s'entencion
A le mectre en destruction[2];
Et fut donné à son instance,
Par jugement et par sentence,
Que tout homme recepvroit mort
Qui seroit amy de Montfort;
Dont s'ensuit grant occission
Sur touz ceulx de la nacion
Qui à son filz se vouloint rendre
Pour son droit garder et deffendre.
Si convint à chaisqu'un se taire,
Car nul n'osoit lever la chaire,
Ne porter cousteau ne espée

[1] *Act. de Bret.*, I, col. 308. — Du Tillet, II, p. 222. — *Chron. des Gestes du roi Philippe.* — Les historiens de Bretagne.

[2] Lobineau : destemption.

De paour d'avoir teste coupée,
Comme Cliczon qui à grant tort [1]
Cruellement fut mis à mort;
Monseur Geffroy de Malestroit,
Son filz qui chevalier estoit,
De Montauban monseur Jehan,
De Quédillac monseur Alan,
Guillaume de Breux, ses deux frères [2],
De courtoisie si n'orent guères.
Dou Plesséis monseur Denis,
Jehan Mallart, à mon avis,
Et de Sevedan [3] Jehan,
Fist-l'en traire trop grant ahan;
Car traïgnez furent touz nuz
Et décollez et puis penduz
Forsablement par grant oultrage.
Certainement c'estoit dommage
Et manifeste injustise
De mectre à mort par telle guise
Telle gens, sanz avoir mesprins.
Vérité est qu'avoient enprins
D'estre o leur duc qui droit avoit;
De ce blasmer ne les devoit
Nul homme qui fut raisonnable.
La sentence fut forsonnable,
Plaine d'oultrage, de cruaulté;
Point n'y avoit de léaulté,
Ains par promesses et grans dons
Au duc tolloit-l'en ses Bretons.
Ainsi par dons ou par menaces
Les assailloit en toutes places.
Le roy envoya grans présans

[1] *Chron. de France*, ch. 32. — *Chron. de Flandres*, p. 176. — Froissart, II, ch. 212.

[2] Jean et Olivier des Breux ou des Brieux.

[3] Ce nom paraît altéré dans tous les manuscrits. On trouve, dans l'histoire de Bretagne, Jean de Senedavi; ce qui s'accorde avec la mesure du vers.

A ceulx qui estoint moult dolans
De venir contre leur seigneur,
Mais la puissance n'estoit pas leur.
Le filz du duc estoit enffant
En non aage [1], sanz gouvernement;
Trois anz avoit ou environ,
L'en le nourissoit ou giron
Et n'avoit abry [2] ne amy
Que tout ne feust encontre luy
Fors que trop poy, qui n'osoient mie
Soy [3] descouvrir de sa partie,
De paour de perdre leur renon
Avec la forme du chapperon.
Si convenoit mucier et taire
Sanz parler point de la matière,
Et faillist que sa mère allast [4]
Hors du païs et l'enportast
Com poures gens en tapinage,
Car il n'avoit argent ne gage,
Seille [5], froment, ne vin ne grein :
Ainssi s'en vont sanz portier rien,
Comme gens poures et nus
Qui amis et biens ont perdus,
Et leur convient vivre en exill
Et aler cuillir [6] pierresill.
L'en leur avoit tollu le lour
Et ravi [7] trestout leur trésour,
Car fortune avoit fait son tour
Encontre eulx sanz nul demour.
Si leur convint faire alience
Pour soy mectre hors de balance

[1] Lobineau : Non agé. — [2] Ibid. : avoué.
[3] Lobineau : S'en.
[4] *Chron. de Flandres.* — Froissart, II, ch. 190.
[5] Lobineau : Sègle.
[6] La fin du vers manque dans Lobineau.
[7] Lobineau : tari.

Et d'exill où ils estoint mis
Par force de leurs annemys;
Et pour ce que Jehan estoit
En prinson tenu à destroit
A Paris en la tour du Louvre
(En lieu où huys derrière n'ouvre),
Et là tenu bien longuement
Trois ans et plus estroitement
Sans povoir avoir délivrance,
Ne pot pas monstrer sa vaillance
Ne son droit garder ne deffendre.
Son filz Jehan estoit bien tandre
Et fièble de corps et de sen.
Ainssi estoit tenu Jehan,
Mais toutes foiz par pouvres gens [1]
Fut-il mis hors de leurs liens
Et délivré moult sagement
En guise d'un poure marchant.
Si s'efforcza forment la guerre,
Car il ot secours d'Angleterre,
Où il ala faire aliance
Pour soy garder de ceulx de France.
Des Bretons ot-il grant partie
Qui bien l'amoint, n'en doubte mie;
Si devoint-il, quar il estoit
Droit Breton, chasqu'un le savoit,
Et pour ce, par droite nature,
Devoint-ilz bien mectre leur cure
A l'amer de fin cuer et vroy;
Car les Bretons, très bien le sçoy,
S'entre-doivent touz d'un acort
Amer et craindre jucque la mort;
Pour ce sont-il en général

[1] *Chron. de du Guesclin*, II, note 7 et 21.

Nommez *pourceaulx*, non pas par mal [1];
Car pourceaulx telle nature ont :
Quant l'un fort crie, les autres vont
Tous ensemble pour l'aider:
Il ne fault point les em prier,
Et pour ce [2] ne tiens pas sages
Ceulx qui usent de teulx langages
Qui dient que celx sont Anglois
Qui estoint contre Charles de Bloys,
Ainczois failloint trop malement,
Car j'ose dire certainement
(Ou raison du tout a menty)
Que ceulx qui tindrent le party
De Jehan (qui d'Artur estoit
Filz légitime et si avoit
Frère du duc Jéhan esté,
Et descenduz d'un parenté)
Doivent estre Bretons clamez
Bons et loyaulx, non pas blâmez;
Car nature les esmouvoit
D'estre o lui et à [3] son droit,
Mais qui le contraire vourroit escripre
Trouveroit assez bien que dire
Sur celx qui tenoint la partie
De monseur Charles; mès ne veulx mie
Blasmer nulz, ains les excuser [4];
Aultrement ne vourroye muser,
Aussi mon blasme trop po vaudroit
Et à maint un si despléroit;
Pour ce à tant je m'en veulx taire
Et retourner à ma matière
Du duc Jehan qui conte estoit

[1] *Chron. de du Guesclin*, I, p. 46 et 47.

[2] Lobineau : Et paier.

[3] Lobineau : o.

[4] Ce vers est incomplet dans Lobineau.

De Montfort, par son bon droit,
De Rastel et de Annevers [1].
Le roy lui estoit trop divers,
Fortune fort le guerreoyt
Et le tint trop fort à destroit;
Si convint, comme qu'il alast,
Que la mort les dens lui serrast,
Si mourrit. Dieu li fasse pardon!
Ce fut Jehan le bon Breton [2].

Et amprès li si succéda [3]
Jehan son fils, qu'il moult ama
Et fut nourri durant la guerre
En la court du roy d'Angleterre.
Et si l'avoit le roy si chier,
Marie sa fille au derrenier
Li bailla à femme espouse
(C'est chose vroye, bien dire l'ouse).
Mais ne vecquit pas longuement,
De quoi Jehan fut moult dolant.
Trante sepmaines furent ensemble,
Sans plus ne mains, come il me semble.
Si mourit la noble Marie,
A qui Dieux vueille octroyer vie
Pardurable, sans nulle fin!
Prion trestouz qu'il soit ainsin.
Jehan estant en sa jeunesce,
Pour lui l'en fist mainte proesce;
Maint arme fut de corps partie
Des gens de s'averse partie
Qui emprenoint mainte bataille
Mais n'y gaignoint pas une maille,
Ains estoint-ilz toudiz batuz;

[1] Lobineau :
De Retel et de Nevers.

[2] *Chron. de du Guesclin*, II, note 21.

[3] Lobineau, Ms. 7650 :
Auprès succéda un qui nom a.

Les cimeters en sont boçuz;
Femmes vueves et orffelins
Emconbroint forment les chemins;
Robe noire estoit bien portée,
C'estoit bien commune livrée.
Mais d'une chose trop m'esbahis,
Qu'ilz ne prenoient en eulx avis
Comme en touz lour temps ilz perdoient
En touz faiz qu'il entreprenoient
Sur le débat de la duchié,
Sanz nulle doubte, c'estoit péchié
Qui leur nuysoit, je m'en faiz fort :
Sanz nulle doubte il avoint tort;
Pour ce te vueill, com par ystoyre,
Réducier les faiz en mémoire [1]
Des grans batailles, des grans journées
Qui en son nom furent gaignées.
Premier te dy de Montrelaix [2]
Où les Bretons et les Anglais
Qui tenoint le party Jehan
Firent trayre trop grant ahan
Aux gens Charles. Trop furent fouls
L'an mil .IIIe XL. et doux,
Car là furent touz desconffiz
Vieulx et jeunes, grans et petiz.
Après, quant furent raliez
De rechieff furent chastiez,
Et leur fist-l'en estre dolans
L'an .XLV. mil et trois cens
En la lende de Cadoret;
Là furent tenuz à destret

[1] Ms. $\frac{9675}{33}$:

Rédiger le fait en mémoyre.

[2] *Actes de Bret.*, II, col. 311. — L'auteur désigne ici Morlaix, où Robert d'Artois remporta un avantage signalé sur le parti de Charles de Blois. Son témoignage est à peu près le seul qu'on puisse citer sur ce fait et sur l'action de la lande de Cadoret.

Et desconfiz sanz arrester;
Rien ne gaignent en ce mestier!
Et puis après l'an mil .III. cens
Quarante et sept, furent dolens,
En juign le vingtiesme jour,
Car ilz orent trop pou d'onour
A la Rochederian en Tréguer[1],
Où mourut maint bon chevalier,
Maint bon vassal, maint bon baron
Et maint escuier de regnon
Furent mors, prins et desconfis,
Les uns armés, autres ès liz.
Ce fut la nuyt à la chandelle[2]:
La bataille y fut moult belle;
Car contre un, à mon avis,
Des giens Jehan, y avoit sis
Des giens Charles armez très bien;
Tout fut conquis, n'en faillit rien.
Là morurent en la bataille
Chevaliers de belle taille,
Gens d'estat et de noble affaire,
Qui ne se porent de là retraire.
Mais pour ce que je ne pourroye
Touz les nommer ne ne sauroye,
Te nommeroy des principaulx
Qui là souffrèrent tant de maulx
Que mors chaïrent en la place
De coups de hache ou de masse:
Premier le sire de Laval,
Rohan, Montfort, Roche[3], Derval,
Le sire de Chasteaubrient,
Moururent là en un moment;

[1] *Chron. de Philippe le Valois.* — Froissart, III, ch. 314.

[2] *Enquête pour la canonisation de Charles de Blois*, témoin 9.

[3] Lobineau: Rogé.

Moult fut grande l'occision
Et maint ont[1] mené en prinson.
Prisonnier fut Charles, pour veoir,
Et le sire de Beaumenoir.
Fouir estoit grant drueste[2]
Et grant bien corner de retreste[3];
Mais le gibier estoit amer,
Point ne povoint se réclamer,
Car proesce s'est essorrée
Et de haye estoit muée.
Et quant cuidoient estre allégiez,
L'en leur mectoit aux piez les giez;
Bien ressembloint avoir du pire,
Car trop pou leur tenoit de rire.
L'en mena Charles en Angleterre[4]
Comme prisonnier de droicte guerre,
Et mains autres de sa partie
Furent menez, n'en doubte mie.

Quant là ot esté longuement,
Si s'avisa bien sagement
De s'en venir et laissier gaiges.
Ses enffans bailla à hostages,
Jehan, Guion qui sont encore :
Moult longue leur est la demore;
Aussi dit-on communément
Que trop ennuye à qui atant.
Quant Charles s'en fut retourné
Et en Bretaigne séjourné,
Il se cuida très bien venger

[1] Lobineau : un.

[2] Les dix vers suivants sont inédits.

[3] Ms. $\frac{6875}{33}$:

Et gentz jouèrent de retraitte.

[4] *Chron. de du Guesclin*, II, note 10. — *Chron. de Bretagne*. — Froissart, IV, ch. 314. — *Enquête pour la canonisation de Charles de Blois*, témoins 9 et 10.

Et les gens Jehan lédenger
Et délivrer ses deux enffans;
De leur prinson estoint dolens
Et courroucié comme leur père :
Mais sa vengence lui fut amère,
Car il fist nouvelle aliance
De Bretons et de gens de France,
Dont il furent trop ennuieux,
L'an mil .III.ᵉ cinquante et deux [1],
A jour de grant dévocion,
La vigille de l'Ascencion
De Nostre-Dame, Vierge et Mère.
Celle journée leur fut amère,
Car lors à Maurron s'en allèrent
Et des gens Jehan si trouvèrent,
Et soiez certain de vérité
Qu'ilz estoint plus de la moitié
En nombre, en force et en vaillance,
Gentilz Franczois venuz de France,
Que n'estoient les gens de Jehan.
Mais non pourtant trop grant ahan
Leur fist-l'en là pranre et souffrir
Tant qu'à pluseurs convint mourir :
De Nelle le gentil marischal,
De Rohan le noble vassal,
Filz aesné de celui viconte
De qui j'ay fait devant le conte,
De Tintingnac le droit seignour
Avec La Marche morut cel jour.
A donc vint le dit en appert :
Qui trop convete et tout pert.

Ainssin fortune fist son devoir,

[1] Walsingham, p. 169. — Knygton, p. 2605. — Les historiens de Bretagne.

Car elle laissa chaicun avoir
Biens et honnours à leur guise,
Mais elle en fist à sa devise.
Pour ce, beau filz, pour Dieu te prie
Que jamès en el ne te fie,
Car à chaicun fault au besoign;
Combien qu'elle ait lessé bien loign
Homme monter en grant vaillance,
Elle l'abat jus en non-puissance.
Sa manière est trop diverse;
Ne te fie point en sa promesse [1].
En ce qu'ay dit bien apparut
Comme Charles elle décéut;
Car combien qu'il n'éust nul droit,
Le manton souvant li dréçoit,
Mais en touz lieux le lessoit batre:
O tel amie mal fait esbatre [2].
Il est certain, chaicun disoit
Que monseur Charles n'avoit nul droit
De soy nommer duc de Bretaigne
Ne d'en porter la droicte enseigne;
C'estoit des clers l'avisement
Et des plus sages communément.
Mais pour ce que droit ne régna
La guerre longuement dura
Tant que Jehan fut parcréu [3]
Et de ses amys congnéu.
Lors vint-il descendre en Bretaigne [4]
Et fist desploier son enseigne
Et porta, pour l'amour de s'amye,
De blanc et noir robe partie.

[1] Lobineau:
Ne te fie point en ta prouesse.

[2] Lobineau, Ms. $\frac{9675}{33}$:
O tel asne fait mal s'esbatre.

[3] Lobineau: parvenu.

[4] *Chron. de du Guesclin*, 1, p. 41.

C'estoit livrée bien convenable
A ses armes, sanz nulle fable;
D'ermines porte blanc et noir,
Chaicun scet bien que ge dy voir,
Et qui vouldra de pierrerie
Face l'escu de perlerie [1]
Et saime parmy de escharboucles,
Lors aura-il les armes toutes.
Il avoit escript en son port :
A MA VIE, je m'en fais fort.
Entre France et Angleterre
Avoit éu longuement guerre;
O Charles estoint touz Franczois
Et o Jehan trestouz Angloys.
Si fist l'en acord et traictié
Entre les roys, de vérité;
Mais du trecté et de l'acort
Furent mis hors Blais et Montfort.
Ainssi dit que les roys mestroyoint
Montfort et Bloys, se il povoyent,
Par acort hors de toute guerre
Et pour ce les envoyrent querre
Et les firent aler, sanz chommer,
Pour acorder à Saint-Omer [2].
Quant furent là les deux parties,
L'en usa de grans courtoisies;
Belles paroles et beaux langages
Estoint gardés entre les sages;
Mais de chose qui fut parlée
Charles n'en voult tenir maillée
Ne de l'acort; il n'en fut rien,
Il est certain, ge le scey bien.

[1] Ms. $\frac{9675}{33}$: pellerie.

[2] Rymer, t. VI, p. 338.

Quant Jehan vit qu'il fut mis hors
Des beaux trectés, des beaux acors,
Que les deux roys orent juré,
Ne fut pas moult asséuré;
Mais une chose le confortoit,
Car aux deux roys très bien plésoit
Que, sans reprouche, touz leur subgiez
Fussent amys et aliéz
De monseur Charles et de Montfort,
A leur plaisir, sanz nul discort,
Sans desplaisir ne mautalant
De nul des roys aucunement.

Le conte de Flandres fut requis
Très grandement qu'il fut amys
De monseur Charles et bienvueillant,
Mais de ce n'avoit nul talant,
Ains s'excusa bien comme sage;
Jehan estoit de son linage,
Cousin germain ne plus ne mains
De frère et seur, j'en suy certains;
Pour ce le pensoit aïder
Comme son prouche à son povair;
Auxi seroit Jehan son hoir
Si moroit sanz enffans avoir;
C'est chose vroye et bien scéue,
N'est mestier que soit débatue.

Lors s'en vint Jehan en sa terre
Où avoit duré longue guerre
Et n'estoit pas encore à fin.
Si va dire Jehan ainsin :
« Dieu ne vieult pas que je devise
Mon duchié en nulle guise,

Car nul trecté ne povon faire
Où partage y puisse plaire;
Aussi certes n'est pas raison
Que l'en face division
De tel pays, de tel duchié :
Le peuple en seroyt trichié,
Car l'un contre l'autre seroit;
A paine jà pais y aroit,
Anczois touzdis y aroit guerre
A toujours mais dedans ma terre;
Si fault doncques, comment que soit,
Que un de nous ayt tout son droit,
Antièrement, sanz riens partir;
Puis qu'est ainsin, n'en quiers faillir.
Si j'ay droit, Dieux est tout puissant
De le me rendre entièrement;
Si ge y ay tort, aussi puet bien
A ma cousine rendre le sien :
A nulli n'ostera son droit,
Car riens n'amporte, riens ne li chiet [1];
Pour ce fault emploier le temps.
Tant plus suy foul, tant plus atans :
La demeure, le long séjour
Me puet tourner à deshonnour,
Or fault doncques fort travailler,
Je ne vueill plus cy séjourner. »

Lors commencza à chevauchier
Par son païs, comme preux et fier,
Et fist d'armes mainte journée
Et de sa main mainte colée;

[1] Lobineau :
Qui rien ne porte, rien ne lui chiet.

Bataille tousdis requéroit,
Avoir journée moult desiroit
Et si ot-il finablement,
Com tu orras cy ensuyvant.
Où il alloyt tretout trembloit,
Rien devant lui ne résistoit,
Ains chaicun si bassoit l'oreille,
Et disoit-on : « Véez cy merveille!
S'il eschiève comme il commancze,
Nul contre lui plus ne s'avancze.
Pour ce ayon avisement
Que nous ferons dorennavant,
Car certes nous sommez forfaiz
D'ainsin aler contre ses faiz;
Nous savon bien qu'il est Breton
Et chieff de nostre nacion,
Et savon bien que à grant tort
Le nomm'-on Jehan de Montfort;
De droicte ligne porte l'enseigne,
Les propres armes de Bretaigne,
Comme celui qui est yssu
Principalement et descendu
Du Brut, qui fut nostre patron
Et de qui nous porton le nom:
Car de Brut est dit le Breton
Et Franczois est dit de Francon.
Pour ce chaicun gart endroit soy
Que nul ne vienge contre sa loy,
Car qui vouldra estre bien sage
Pensera bien en son courage
Que fortune n'est point estable;
Bien piert en li sanz nulle fable,
Car il a en exill esté.
Or est plus fort de la moitié

Que nous ne sommes, c'est chose clère;
Or nous tréon [1] donc en arrière
Et si ayon avisement
Sur ce fait, sans délayement. »
Charles adonc par grant cautelle
Vit bien comme en sa querelle
La plus grant force n'estoit soue;
Pour ce à Chasteau-Neuff de la Noue,
L'an mil .III.^c deux et sexante,
Prindrent trève qui fut trop fainte,
Au moys d'aoust en cel année.
Et si devoit avoir durée
Jucqu'à saint Michel l'autre moys [2]
L'an mil .III.^c soixante et troys.
Et disoit Charles que ce estoit
Pour faire pais qu'il desiroit.
Jehan le croit trop de légier,
Trop pou savoit du bas voler
Et par ce fut-il habusé;
Car quant la saison ot usé
Et ses gens d'armes forment gastez,
Ses adversaires se sont hastez
De faire nouvelle mandée
De touz les nobles de la contrée
Qui le parti Charles tenoint
Contre Jehan qu'amer devoint;
Et fist, Charles, par sa puissance
Chevalerie venir de France,
Et ot o luy maint damoiseau
Et Gléquin, le preux, le vasseau,
Keraneret [3] auxi i estoit
En qui forment il se fioyt;

[1] Lobineau : vaion.

[2] Rymer, t. VI, p. 392.

[3] Lobineau : Kaerautret.

Contes, barons et chevaliers
I vendrent moult preux et moult fiers,
Et celx qui amoint bien le roy
I acouroyent sanz nul déloy.
Le roy moult très bien le vouloit
Et à chaicun si commandoit
Que touz fussent o son nepveu
(N'estoit pas bien esgal leur jeu).
Et quant furent touz assemblez,
Leur dit Charles : « Or chevauchez;
Chaicun de nous tantôt s'avancze;
Nous suymes en très grant puissancze.
Montfort n'a de quoy paier gaiges,
Nous suymes fors, puissans et sages.
Prenons ses villes, ses chasteaux,
Il en tient de bons et de beaux;
Prenon tout en nostre baillie,
N'espargnon rien, je vous em prie. »
Lors vont-ilz les trèves enfraindre
Sanz seremens garder ne craindre[1];
Krahes[2], Trougouff, Pestivien
Prindrent-ilz lors, je le scey bien;
La Roche aux Annes desus les esves[3]
Prindrent auxi durant les trèves.
Lors orent avis et conseil
D'aller assetter Becherel;
Ainssi le firent par ordonnance.
Des gens y ot en habondance
Qui trestout vouloint submerger
Le païs et suppéditer.
Et disoint : « Bretaigne est noustre;
Allon avant et passon oultre.

[1] *Chron. de du Guesclin*, I, p. 100.
[2] Lobineau : Karahes. — [3] Ibid. : aires.

A ce coup ne povon faillir.
Alon Bescherel assaillir;
C'est un lieu qui est grant et fort.
Alon-y tost; mecton à mort
Touz les traictres qui dedans sont;
Ilz ne saivent plus que il font,
Car ilz sont tretouz esbahis :
Nous les aron comme souris
Atrappés en la ratouère
Ou comme chaz en martrouuère. »

Lors vont devant leur siége assoir.
Ilz cuidoint tout tantost avoir;
Mais souventefoiz il avient,
Qui trop empoigne pou retient.
Ainssi leur avint, sanz mantir,
Avant que fut le despartir;
Car Jehan le bon chevalier
Se print tost à considérer
Que mielx amoit perdre la vie
Que estre reprins de couardie
Ne que ainssi perdre sa terre.
Si recommencza fort la guerre,
Et si va dire : « L'en m'y fait tort;
Mieulx vault bataille que la mort. »
Et combien que promis éust
Tenir les trèves, comme il déust,
Pour ce que Charles les ot enffraintes,
Il les vouloit tenir pour faintes.
Auxi puet-on dire par droit
Que s'aucun sa foy enfraignoit,
L'en ly pourroit tel foy enfraindre
Sanz le monde ne Dieu en craindre.
Pour ce s'aucun sa foy te fauce,

De tel burel si li fay chauce [1];
Car combien que de foy soit faux,
Tu demourras vroy et loyaux;
Car le droit te sauve ton estat
Et te mect hors de tout débat.
Lors monstra Jehan sa puissance,
Rien ne doubtoit touz celx de France,
Ainczois les mict trestouz au pis
Dès Guerrande jucques à Paris;
Et vint et chevauchea grant erre
Par boys, par rivières, par terre,
Tant que Becherel descendy;
Là fut gay et bien esbaudy,
Et fut en bien noble ordonnance.
Bien sembloit avoir grant puissance,
Car tout le monde rien ne doubtoit,
Un droit vassal bien resambloit,
Et de ly disoit l'on : « Veez là
Celui qui nous gouvernera,
Car il est notre droit seigneur,
En luy n'a fors bien et honneur;
Ne li chaut d'avoir pou de gens,
Combien qu'il ait moult de nuisans,
Ains dit tousdis : « Alon, alon
Sur ces gens et les combaton;
Il fault noz amys secourer;
Rien ne vault plus cy demourer;
En mal houre se misdrent là pour nous
S'il n'ont de nous aucun secours.
Ge croy qu'il ont pou que mengier;
Or fault-il donc les revengier
Et leur donner aucun confort.

[1] Les quatre vers suivants sont inédits.

Ne leur fauldray jucqu'à la mort,
Car vers moy sont bons et loyaux,
Et endurent de trop grantz maulx
Pour mon droit garder et deffendre.
Alons à eulx sanz plus actendre,
Et secouron noz compaignons. »
Lors fist desployer ses panons,
Les estandars et les bannières
Et print sa place sanz tarder guères.

Ainssi fut Charles contre-siégé [1]
Et leur jeu tretout changié,
Car il avoint et soiff et fain
Et si n'avoint point de demain,
Ainczois cuidoient tantost mourir,
Ne savoient comment soy chevir,
Car fouir ne povoint-il mie.
Jehan les tint en sa baillie
Et les tenoit si à destroit
Qu'il ne savoint où il aloit [2].
Ses gens crioint : « Nous avons tort!
Pour Dieu, faimes un bon acort.
Contre Jehan rien ne pourrion :
Alon à ly, mercy crion.
Nous suymes le tiers mains [3] qu'il n'est,
Mais chaicun regarde que c'est.
Po ne grant n'oson l'assaillir,
Ne n'est lieu où povon saillir,
Mucer, cucer ne povon mie,
Car nous sommes en sa baillie;

[1] *Chron. de du Guesclin*, I, p. 101. — II, note 22.

[2] Ms. 7650 : aloint. — Lobineau : Qu'il ne savoit où il aloit.

[3] Ibid. : plus.

Il nous tient de touz les costez,
Malement nous a déboutez.
En fort heure venimes ou vau
De Bescherel qui est si mau. »

Lors véissez maint chevalier,
Maint baron, maint bon escuier
Plourer et faire testamens
Et regreter leurs bons enffans,
Leurs femmes, leurs seurs et leurs frères,
Leurs bons amys et leurs compères,
Et faire aux yglèses grans lès
Qui ne furent poiez onc puès;
Car puix que la paour est passée
La dévocion est cassée.
Quant Jehan se fut avisé
Et refreschi et reposé,
Si se leva moult baudement,
Et fist crier bien haultement
Que chaicun bien s'apparaillast
De son harnois et s'adoubast,
Car il vouloit donner journée
A Charles et prenre mellée,
Car bien véoit que courtoisie
N'y valoit vaillant une allie.
Auxi Charles avoit enffraintes
Les trèves, et tenoit pour faintes
Ses promesses que fait avoit;
D'acordances pou li chaloit.
Lors fut fait le commandement
Du bon Jehan encontinant
Et furent touz ses biens-amez
Encontinant très bien armez
Et touz prestz de luy obéir.

N'est celui qui vueille fouir,
Ains disoint : « Alons combatre ;
Chaicun de nous si vauldra quatre,
Car pour certain bon droit avon :
Touz suymez o le vray Breton,
Et nous sauron très bien deffendre.
Alon avant, sanz plus actendre. »

Adonc veissez belle assamblée
De gens prestz à faire mellée
Et oïssez les tabourins,
Trompez, naquaires et bouzins,
Cornemuses et chalemies [1],
Et menestreux de toutes guises.
Les gens Charles sont esbahis
Et se muczoint comme souris ;
Mais quant ilz vidrent bien l'affaire
Qu'à chaicun se convenoit taire
Lors requisdrent avoir bataille,
Car leur vie ne prisoient maille.
Quant Jehan ouyt leur requeste
De leur puissance ne fist pas feste,
Ains leur dist : « Je vous voy là,
De mes mains n'eschaperés jà ;
Si ge vueill, vous estez touz mors,
Vous n'avez soulaz ne dépors.
Mais veez cy que je vous vueill faire :
Vous estes gens de noble affaire,
Je vous baidroy [2], pour vous esbatre,
Une place pour bien combatre
Qui vous sera bien convenable
Et à mes gens moult agréable :

[1] Lobineau : chalemises.

[2] Lobineau : boisdray. — Ms. $\frac{96-5}{33}$: baildré.

Ce sera la lande d'Evron;
Là touz ensemble nous trouveron,
Et verron là qui fist le paigne.
J'y veulx aler, quoy qui m'en preigne. »
Lors s'en vont touz dedans la lende,
Chaicun hosta sa houpelande
Et son manteau et la poulaine.
Chaicun doubtoit la malle estraine[1].
Là fut Jehan comme un lion,
Frique et fier, li et Cliczon;
Tantost ot ses gens arrangés,
Et en poy d'heure bien ordonnés.
De soy combatre avoit talant.
Mais monseur Charles estoit dolant,
Car ses gens si mordoient la terre
Et alloint à genoiz grant erre
Et prioint Dieu d'avoir acord
Avecque Jehan de Montfort.

Lors prièrent en charité
Que Jehan prensit par traictié
Une partie de son droit
Avecques Charles; l'autre lerroit
Pour garder gens d'estre marris
Et pour éviter touz périlz.
Ainssi fut-il là acordé,
Mais l'acord fut puis encordé
Hors de saeson, comme les lamproyes,
Car l'en lessa les droictes voyes
Et si quist l'en petiz sentiers
Qui n'estoint ne bons ne antiers,
Et ala-l'en par voye oblique

[1] Lobineau : la maleseraine.

Et fist-l'en tant que l'en desclique
L'engin de barat et de boulle,
Et lessa-l'en léauté soulle
Et esgarée comme une beste.
De seremens ne fist-l'en feste
Car les parties jurèrent là
Et chaicun d'elx sa foy bailla
De tenir l'acort par tel guise,
Comme cy amprès je le devise,
Et furent cédules baillées
Aux deux parties bien devisées
Affin que l'un ne peust desdire
Ce qu'estoit fait, ne contredire.
Et pour mielx la chose affermer,
Il convint hostages bailler,
Pour mieulx faire tenir la chouse;
Mais quanqu'en fut dire je n'ouse,
Car il vault mielx d'assés se taire
Qu'entamer doloreuse matière.

Charles bailla ès mains Jehan [1]
Premier le sire de Rohan,
Léon et Rais et Malestroit,
Qui furent tenus à destroit,
Rocheffort, Rieux, et Chasteillon
Et Beaumenoir le bon baron,
Et quatre autres de noble estat
Furent baillez sans nul débat;
Ceulx furent gardez bien asseur
En Guérande et à Penmur.
Doze en y ot tout d'une route,
De plus notables sanz nulle doubte.

[1] *Chron. de du Guesclin*, I, p. 102.

Jehan leur bailla houit hostaiges
Des gens qu'il avoit à ses gaiges
Et qu'il amoit moult chièrement,
Car il cuidoit certainement
Que la promesse ainssi jurée
Tensist Charles sanz demourée [1].

Ilz vont jurer en bonne foy
Qu'ilz se rendront sans nul déloy
Trestouz ensemble et vis-à-vis
Près un chesne qui est assis [2]
Mi-voye du chastel Jocelin
Et Ploermel; il fut ainsin :
Là devoit-l'en lestres passer
Sur le treictié sanz riens casser
De ce que promis ot esté,
Comme dit est, par le trecté.
Jehan ot grant paour de faillir,
Son serement vouloit tenir;
Si envoya sanz demourée
Jouste le chesne à la journée.
Ses gens y furent longuement
Et demandèrent instrument
De la diligence qu'ilz faisoint;
Car certes, comme ilz disoint,
Leurs promesses vouloint garder.
Adonc se prindrent à demander
Et à requerre o effait
Que l'en tensist ce qu'estoit fait,
Et que les lettres fussent passées
Qu'autres foiz furent devisées

[1] *Chron. de du Guesclin*, II, note 23. — *Act. de Bret.*, I, col. 1564.

[2] C'est le lieu déjà rendu célèbre par le combat des Trente, en 1351. A la place du chêne de Mi-voie tombé de vétusté depuis deux cents ans, selon la tradition, on a élevé de nos jours une pyramide. (Voyez, sur l'érection de ce monument, l'édition du *Combat des Trente*, par M. Crapelet, p. 71.

Enmy la lande de Evron;
L'en vous respond que non feron.
Si disdrent-ilz aux gens de Montfort :
« Ainczois sera maint homme mort
Que en Bretaigne vous arez part. »
A tant l'asamblée se despart,
Et furent les guerres bien griefves,
Mais sur ce print l'en unes trèves;
Et alèrent touz à Poitiers [1]
Devant le prince [2] très volentiers
Pour cuider faire un bon acort,
Mais n'en fut riens quant vint au fort.
Si li offrit Jehan sanz doubte
Acomplir sa promesse toute.
Ainsi chaicun sa part ala
Sans faire riens plus par dellà.

Adonc fut Jehan esbahy,
Dolant, couroucié et marry,
Et pria Dieu qu'il luy aidast
Et son bon droit si luy gardast;
Lors reffist assamblée nouvelle
Qui en brieff temps fut moult belle;
Si convint li lesser les champs,
Car certes il en estoit temps.
Lors assaillist mains chasteaux
Et en print de fors et de beaux :
Par espicial Succéniou
Avec la Roche-Périou.

Amprès va à Auray venir [3]

[1] *Act. de Bret.*, I, col. 1565.

[2] Lobineau : le roy. — Il relève en note l'erreur du manuscrit.

[3] *Chron. de du Guesclin*, I, p. 200. — Froissart, IV, ch. 501. — Les historiens de Bretagne.

Pour siége là bien maintenir,
Car c'estoit son propre héritage
Que l'en li tolloit par oultrage.
Là fist venir ses bienvueillans
Bretons, Angloys et Allemens,
Et son estandart fist lever
Et ses tentes pour soy loger.
Là fut avec li Cliczon,
Chandoz, Latimier et Felton,
Et Quenolles et Kervalay
Furent touz là en bel arroy
Et firent lever leurs engins
Et froesser grant part des chemins
Pour soy logier et fortiffier;
En ses gens se vouloit fier
Et à son bon droit, car ses amys
Estoint tretouz sanz nul divis.
Auxi vault mielx amy en voye
Que ne fait denier en couroye.
D'or ne d'argent ne faisoit conte
Quant de tieulx gens savoit le compte;
Quant l'en li disoit villannie,
Il respondoit par courtoysie:
Courtoys estoit et bien aprins,
Pour ce ot-il illeuc le pris,
Comme verras en la parfin.
Le corps avoit et bel et fin,
Et si se sot très bien venger
De celx qui cuidoient lédenger
Tout son estat et sa puissance
Et li portoint trop grant nuisance.
Et si y avoit pluseurs nices
Qui en luy voyent moult de vices,
Mais en eulx-mesmes ne voyent mie

Leur nicetés, leur couardie.
Mal avoint le proverbe veu
Qui de maint sage est bien scéu
Et dit : « De ton œill hoste buchete,
Avant qu'en aultre voys mouchete. »
Mais Jehan tint leurs parolles
Droictement comme frivolles,
Et leur disoit : « Vous faictes tort;
Vous esveillez le chien qui dort,
Et quant il sera esveillez
Il vous fera touz merveillés.
Pour ce vous pri que parlez mains
Car voz bouchez passent voz mains. »
Ne fist pas conte de leur langage,
Ains demoura là comme sage
Et tint son siége là longuement
Et se gouverna sagement
Et fist d'armes ce qu'il devoit
Comme le fait en soy l'avoit.
Mais Charles refist autre assamblée [1]
De maint lieu, de mainte contrée,
De maint conte, de maint baron,
De maint chevalier de regnon;
Bourgoignons, Normans et Picars
I accouroient de toutes pars,
Franczois, Manceaux et Angevins
Les Jenevays, les Poitevins,
Espeigneulx, et gens d'Allemeigne
Cuydoient à Charles gaigner Bretaigne.
Le povoir du roy y estoit,
Il est certain, chaicun le sceit.
Le roy si escript à Montfort
Que il ostast tout son effort

[1] *Chron. de du Guesclin*, I, page 202.

D'Auray, où il estoit assis
Et alast à li à Paris
Par devant li, pour ouïr droit;
A le li faire tout prest estoit.
Lors respond Jehan : « Je l'octroy,
Mais que la forteresse d'Auroy
Soit en main séquestre mise
En la manière que ge devise,
Es mains Cliczon et Beaumenoir,
Affin que on puisse r'avoir
Sellon l'ordennence du roy
Le fort et la place d'Auroy.
Cliczon si est de ma partie,
Mais Beaumenoir si ne l'est mie :
Pour ce sera le fait esgal,
Nul ne le doit tenir pour mal;
Puix que le roy m'en a escript,
Ainsi le veuill sanz contredit. »
Lors respondit l'en à Montfort :
« Nenil, vous lairrez tout le fort
Franc et délivre en noz mains;
Il n'en sera ne plus ne mains.
Vostre oultrage s'abessera [1],
Le peuple bien tost le sara;
Vostre siége rien ne prison,
L'en vous tendra en tel prison
Que ne verrez lune ne jour :
Contre nous n'avez nul secour;
Vous estez et foulx et cornars.
Véez-cy gens d'armes de toutes pars,
De leurs mains ne povez fouir.
Ne parlez plus de resjoïr,

[1] Les quatorze vers suivants manquent dans Lobineau.

Comme raz estes atrapés :
Si vous povez, si eschapés.
Ne parlez plus de voz acors :
A ceste foiz serez touz mors. »
Lors s'efforcza le cry moult grand :
« Alons touz d'un assentement
Assaillir ce foul de Montfort;
Garde chaicun que il soit mort[1],
Car autrement jà paiz n'aron.
C'est un traictre, c'est un larron;
Il nous a tenu longue guerre;
Jamès n'ira en Angleterre.
Faimes tost que il se rende;
Et puis yrons touz en Guerrande
Et chastierons ses vilains,
Qui sont haïs de toutes gens.
Tout est nostre, point n'en doubtez;
Pour jamès sommes richez assez.
Là nous refreichiron forment :
Assez y a vin et froment,
Et des biens ont à desmesure;
Or est temps qu'en aion la cure.
Faimes donc tost et nous haston[2],
Hurton ses traictres et les taston;
N'espargnon ne feible ne fort.
Couron leur sus, meton à mort
Grans et petiz, rien n'espargnon :
Montfort est nostre, si est Cliczon,
Sages sera qui se rendra,
Car mort vault qui nous actendra :
Plus sommes qu'eulx de la moitié.

[1] *Chron. de du Guesclin*, I, p. 205 et 209. — Froissart, IV, ch. 510.

[2] Les huit vers suivants manquent dans Lobineau.

Hony soit qui d'eulx a pitié;
Car ilz nous tindrent bien à destroit
A Bescherel, chaicun le sceit;
Si est temps que nous nous vengeon.
Alon à eulx, alon, alon!
Nous sommes .IIII.m combatans;
Montfort n'est qu'à dix-huit cens [1]:
Si puet chaicun considérer
Que tout est nostre sanz demourer.
Ennuyt fault son orgueil abatre;
Maugré sien le feron combatre.
De noz mains ne puet eschapper;
Pou li vault ès Angloys fier. »

Quand Jehan ot trestout véu
Leur affaire, et cognéu,
Et ot ouy leur hault langage,
Soy print à rire comme sage:
Et va dire par grand déduyt:
« Or est-il foul qui ne s'enfuit,
Nous suymes assez menacés,
Rompuz, brisez et touz cassez.
Il nous ont dit tant de merveilles,
Qu'ilz m'ont cassé les deux oreilles.
De languez scevent mieulx menacer
Que férir [2] de fer ne d'acier;
Mais il fault qu'il aille aultrement:
Plus ne vueill ouïr leur tourment;
Il fault faire une autre dance. »
Droict à eulx tantost il s'avancze,
Et leur fist une telle grimace
Que devant eulx vint prendre place.

[1] Lobineau : seze cens.

[2] Ibid. : Que feront.

Ne fist pas semblant de fouir,
Ains se print fort à s'esjouir[1];
Congié dona à celx du fort
De venir hors à leur effort,
Pour le combattre touz en un jour:
Trop lui ennuye le long séjour.
Lors fit desploier sa banière
Et mectre au vent à lie chière;
Et pour joye mieulx demener
Ses menestreux fist touz corner,
Et vint criant comme un Turc:
Malo! Malo! au riche duc!
Les menaces ot obliées
Quant vit les banières desploiées.

Lors fist cédules illeuq quérir;
Jouste leur forme va requérir
Charles et touz ses bienvueillans
D'accomplir touz leur seremans
Et leur promesse qu'orent juré;
Mais le cuer ot si aduré
Charles, que tout vouloit avoir,
Terre et biens, corps et avoir.
Car combien qu'à Jehan de droit
Toute Bretaigne appartenoit,
Toutefoiz acordé avoit
Que Charles la moitié aroit,
Par ainxi que Nantes demouroit
Avec Jehan, comme elle devoit,
Et en suyvant de prouche en prouche,
La moitié aroit sanz reprouche;
Toutesfoiz sauff et excepté

[1] Lobineau : se affermir.

Que Rennes la noble cité
Ne li seroit pas assignée
Ne par ceste assiepte baillée [1].

Si vouloit Jehan la promesse
Tenir vroye comme la messe;
Mais la responsse fut trop dure,
Que de promesses Charles n'ot cure,
Ainz disoit : « Aujourd'ui serez
De voz forfaiz bien chastiez.
Riens ne vous vault la plédoyerie,
Car aujourd'uy perdrez la vie.
Pour ce pensez de vous deffendre,
N'actandez pas vous faire prendre,
Car celx qui seront prins en vie
Seront penduz, n'en doutez mie. »

Lors dit Jehan : « Puix qu'est ainxin,
Pour Dieu, actandon le matin,
Et lesson la feste passer,
Car nous devon bien aviser
Comment le dimanche est fériable;
Si est la Saint-Michel sanz fable,
Qui sont venuz touz en un jour;
Or la gardon donc pour l'amour
De celui qui se repousa
Quant le monde fist et forma [2];
Car l'en dit que son accion
Est notre introducion,
Et pour ce vous pri d'acomplir
Tout son vouloir et son plaisir;
Car si sentence estoit donnée

[1] *Chron. de du Guesclin*, I, p. 205.

[2] Les vingt vers suivants sont inédits.

Jà à tel jour exécutée
Ne seroit, qui vouldroit faire
Selon raison et le droit croire.
Mais nul ne cuide que ainssi die
Ne par paour ne par couardie,
Ains le dy sanz ficcion,
Pour la très grant affeccion
Que j'ay au cuer et nuyt et jour
D'oboïr à mon créatour.
La dilacion m'est greveuse
Et la demeure trop ennuyeuse,
Car j'ay trop plus chier la bataille
Que le trecté, que qu'il en aille;
Mais à Dieu voulroye oboïr
Et tous diz faire son plaisir. »

Mais ces parolles trop pou plaisoint
Aux gens Charles, quar ilz disoint :
« Bien serez poiez de voz gaiges;
Pou vous vauldront voz beaux langages :
Beau parler n'a point cy de lieu;
Desjà avon gaigné le jeu.
Pour ce pensez de votre estat.
Rien ne doubton vostre débat;
Ne vous doubton pas une maille,
Car touz estes nostres sanz faille. »
Adonc crioint à bien hault cris :
« Ces ribaus sont touz desconfis;
Ilz nous cuidoient touz barater;
A eulx, à eulx sanz plus tarder! »

Lors fut Jehan bien débonnaire,
Et si pria le roy de gloire
Que il le voulsist secourer,

Et son droit sauver et garder.
A jointes mains le requéroit
Dévotement que au bon droit
Voulsist estre bien secourable,
Comme bon juge seur et estable,
Et voulsist celui jour monstrer
Qui estoit le droit héritier.
Lors appela ses chevetaines,
Ses conseilliers, ses cappitaines,
Et leur dit : « Beaux seigneurs, oez !
Ma juste cause bien savez
Et tout mon fait et ma puissance.
Vous me congnoessez dès m'effance;
Et sachiez bien que vueil tenir
Mes promesses jucqu'à mourir.
Je le fis par vostre conseil
Dedans la lande près Bécherel
Qui Evron est apelée.
Là estoit prinse la journée
A la requeste de celuy
Qui de touz poins nous a failly :
C'est monseur Charles que voy là,
Qui aujourd'uy le comparra.
Mes armes porte au descouvert;
Il fait grant tort, tout en appert :
Chaicun de vous puet bien savoir
Quelles armes il doit avoir.
Pour ce vous pri très humblement
Que vous vueillez d'assentement
Estre touz un à mon secour,
Car aujourd'uy aron bon jour,
J'ay en Dieu toute ma fiance,
Qui vault moult plus qu'aultre puissance.
Nous avons touz ouy la messe;

59.

Or est donc temps que chaicun lesse
Tout ourgueill, toute vanité,
Touz oultrages et iniquité.
Chaicun de nous pense de l'arme,
Car j'oy crier trop fort à l'arme;
Chaicun de vous seit bien de vroy
Comment il ne tient pas en moy
Que nous ne tenons pas l'acort.
Pour ce dictes-moy si j'ay tort;
Car jà nul jour ge ne vouldroye
Me combatre, si ge savoye
Que fusse en faulse querelle.
En témoign de ce Dieu appelle. »

Adonc chaicun lui respondit :
« Nous voulon tenir vostre dit,
Et penson vivre et mourir
Pour vostre plaisir acomplir.
O vous sommes touz d'un acort
Et seron-nous jucques la mort,
Car bien savon que droit avez.
N'est mestier que nous le dïez,
Et pour ce tenez-vous certain
Qu'o vous suymes et soir et main,
Ne ne cuidez ne poy ne grant [1]
Que jà il en soit autrement:
N'est celui de nous qui vous faille;
Quant vous vouldrez, prenez bataille.
Nous avons la peau assez dure
Et de fouir si n'avon cure;
Ains amons mieulx ycy mourir
Que à tel besoign vous faillir.

[1] Les douze vers suivants sont inédits.

Auxi ne vauldroit une maille
Qui fouyroit de telle bataille,
Ains seroit et traictre et faulx
Vers son seigneur et desloyaulx.
Pour ce tretouz vous asseuron
D'estre o vous et ce juron. »

Adonc se print à lermoyer
Et de bon cuer les mercier
De leur responsse si agréable
Qui[1] ne tenoit de rien à fable.
Lors les baisa si doulcement
Et si plouroyt en souriant[2]!
L'eaue du cuer ès yeulx li monte
Et de pleurer avoit grant honte;
Mais nature le pourforczoit,
Tant que plourer li convenoit;
Ceulx qu'y estoint, avoint amance[3].
Lors va avant et si s'avance,
Et fist le signe de la croix
Dès sa teste jusqu'aux genoilx,
A genoilz se mist de grant erre
Et si va baisier la terre.
Lors mist ses gens touz en arroy;
Bien sembloit avoir cuer de roy,
Non pas de gars ne de truant
Mais d'homme plain de hardement.
Tantost ot ses gens ordonnez
Et par bataillez devisez.
Aux uns dit : « Prenez l'avant-garde;
Gardez que nulz ne se couarde. »
Les autres fist traire en arrière

[1] Lobineau : qu'il.

[2] Ms. 7650 : souppirant.

[3] Ce vers manque dans Lobineau.

Pour garder devant et derrière;
A chaicun ordonna sa place.
N'est celuy qui n'a hache ou masse,
Et qui ne soit en bon estat,
Bien taillé d'oster un débat
Ou de commencer grant riote,
Mais de flater ne savoint note;
Anczois disoint : « Hurton, bouton,
Touz sommes o le droit Breton! »

Adonc vient Charles bien arreyé[1]
Et des ermines bien paré,
Avec soy noble compaignie,
Droite flour de chevalerie,
Qui touz crioint d'un acort[2] :
« A l'arm, à l'arm! à mort, à mort! »
La mort appeloint hautement
Qui leur vint bien hastivement.
Auxi dit-on à escient :
« Tant crie-l'en Noël qu'il vient. »

Adonc vont Jehan assaillir,
Qui talant n'avoit de fouir,
Anczois pensoit de soy deffendre.
Nul talant n'avoit de soy rendre;
Auxi assaillir ne vouloit
Pour les promesses qu'il avoit
Faictes à Charles, comme j'ay dit,
Touz d'un acord sanz contredit.

Lors commencza fort la bataille[3].
Jehan ne les creignoit une maille,

[1] Lobineau : aré.

[2] Ibid. :

Qui tous tiroint à un accort.

[3] *Chron. de du Guesclin*, I, p. 213 à 216. — Froissart, IV, ch. 505 et suivants.

Ains les fiert de long et de lé;
Nul devant luy n'est eschappé
Sanz avoir ou coup ou collée.
Forment commencza la mellée;
Au commencer soy deffendoit,
Mais à la fin il assailloit
Et froessoit la presse entour soy.
Là estoit un très bel arroy;
Là véissez glaives branler,
A l'asamblée maint coup donner,
Gens d'armes ruer jus à tas.
Fort fut l'estour, n'en doubtez pas,
Mais quant vint au fort de l'afaire
Monseur Charles ne sot que faire,
Ne ses gens en nulle manière.
L'en leur corut sus par derrière
O haches de nouvelle forge,
Et crioit l'en bien fort: « S. George! »
Lors fut le chappléiz bien grant.
Desconfiz furent; à présant
Les menaces ne durent plus;
O grans coups les ruoit l'en jus,
Et apparut à escient
Que pou de pluye abat grant vent.
Les banières véissez froesser,
Et tuer maint bon chevalier.
La place fut tantost joncée
De gens mors sanz demourée.
Le sang couloit à grans russeaux,
N'est nul qui le cuille en vesseaux.
Les bannières sont abatues
Et les cervelles espandues;
De dagues, d'espées, de haches,
De gens estanduz comme vaches

Estoit la place toute couverte :
Perdu avoit sa couleur verte.
Là chéit monseur Charles mort[1],
Et le sire de Rocheffort,
De Guergoulay et Avaugour
Le Pont morut à celuy jour
Et plus de .IX.^{c} hommes d'armes.
Dieu face mercy à leurs armes!

Les contes de Jugni et d'Aucerre[2]
Furent là prins par droite guerre;
Rohan, Montfort et Baumenoir;
Rays et Reux, Dinan, pour voir;
Tournemine et Montauban
Et le viconte de Coësmau
Et Glequin, le bon chevalier[3],
Furent desconfis et prisonnier;
Et celx qui se prindrent à fouir
Furent pourseuz par tel aïr
Que nul d'elx si n'eschappa,
Ains fut tué ou retourna.

Fin Auray 364

Touz furent chastiez ensemble,
Et fut ce fait, comme il me semble,
L'an mil .III.^{c} soixante et quatre,
Ne plus ne mains, sanz rien rabattre,
En la fin du moys de septembre,
Le segond[4] jour, bien me remenbre,
Et fut un jour de la sepmaine
Que saint Michel fut au dimaine.
Celui jour (très bien le sei-ge)

[1] *Chron. de du Guesclin*, I, p. 224 et 230; et II, note 31. — Froissart, IV, ch. 510. — *Enquête pour la canonisation de Charles de Blois.*

[2] Lobineau : Sancerre.

[3] *Chron. de du Guesclin*, I, p. 230; II, note 41; et Pièces justificatives, série D.

[4] C'est-à-dire le pénultieme. (*Note de Lobineau.*)

Retourna Jehan à son siége
Et print sa place derechieff,
Car il pansoit venir à chieff
De son emprinse sanz déloy.
Lendemain entra en Auroy[1],
Et fut là en moult bel estat,
En paiz, sanz contantz ne débat;
De par lui mist là officiers.
Ses gens avoit tretouz antiers,
Car de ses gens n'y ot pas mort
Une vingtaine, je m'en fays fort.

Adonc à Vennes retourna :
Les prisonniers o lui mena
Et ses amys tretouz ensemble;
Un noble prince très bien ressamble,
Pluseurs Bretons venoient à lui,
A jointes mains crianz mercy
De leur longue rébellion
Qu'ilz avoint fait et sanz raison.
D'un proverbe bien leur souvenoit
Que un sage jadis dit avoit :
« Le deable en enffer point n'enfourne
Qui de my-voye s'en retourne. »
Jehan tretouz les recevoit
Et de fin cuer leur pardonnoit
Et disoit : « Amy, bien viengnez,
D'estre rebelles estez lassez;
Quant à seigneur me cognoessez,
Je vous voy très bien enseignez. »

Adonc Malestroit se rendist
Li et sa terre sanz contredist;

[1] *Chron. de du Guesclin*, I, p. 233. — Froissart, IV, ch. 514. — *Act. de Bret.*, I, col. 1583.

Si fist la ville de Redon
Et tout le païs d'environ;
Si fist mainte autre forteresse,
Car ilz voyoint que par expresse
O li ne povoint rien gaigner
Ains les povoit endommagier.
Mais n'est pas sage qui demande
Si la douleur estoit bien grande
Entre les bons amys des corps
Qui demourez estoint touz mors
Ou champ et de long et de lé :
Trop fût dur cuer qui n'eût pitié
De veoir si noble chevalerie,
Gentilzhommes d'ancesorie,
Touz morz ainsi par tel arroy :
A mal heure vindrent à Auroy :
Bretaigne en fut decéue
Et en grant déclin deschéue.
Ainssi apparut-il sanz fable
Que fortune n'est pas estable;
Car Charles, qu'el ot mis au dessus,
En un moment abatit jus;
Et aussi comme Jehan fouit
En sa jeunesse, comment j'ay dit,
Le filz Charles fut débouté
Et par un homme emporté
Hors de Nantes, où il estoit
Avec sa mère qui moult l'amoit,
Et fut porté jucques en France,
Où il ot pou de congnoessance
Fors de sa seur qui le nourrit;
Grant paour avoit qu'il ne mourit.
Lors fut la chance bétournée
Tout en une seule journée.
C'estoit raeson, quar Dieu vouloit

Que Jehan éust tout son droit.

Adonc le roy eust grant pitié [1]
Et fist commencer ung trectié
Entre Jehan et sa cousine,
Où n'avoit pas amour moult fine;
Si vint l'archevesque de Rains,
Qui print le trecté en ses mains,
Et o li vint là Boucicaut,
Qui du trecté estoit moult chault :
« Alon, dit-il, et nous rendon
A Bleing et de là à Redon,
Et commenczon nostre trectié;
Nous l'aron bien brieff achevé.
Bon est tenir, à mon avis,
Ce qu'autrefoiz il fut promis;
Pour ce aron-nous mains à faire.
Je sçay bien tretoute l'affaire;
Parton Bretaigne par moitié
Comme aultresfoiz par le treictié
Fut accordé des deux parties.
Ne nous chaille de leurs envies;
Chaicun d'elx si aura assez :
De mener guerre sont lassez. »

Quant Jehan oyt c'om vouloit partir
Son païs, ne se veult assantir,
Ains leur dit : « Ne me parlez point;
J'auroy mon droit de point en point. »
Par ces frivolles karesme vint,
Et pour ce aler leur convint
En Guerrande pour estre plus ayses;
Là trouvèrent merluz et plaises

[1] *Chron. de du Guesclin*, I, p. 234; II, note 35.

Et trouvèrent très grant foueson
De toute manière de poisson.
Là furent seigneurs assamblez
De toutes parts, de touz costez.
Jehan y fut en sa personne,
Qui ne dormoit pas trop grant somme,
Anczois avoit tousdiz avis
D'avoir son droit et ses amis.
A chaicun faisoit son plaisir
Et son souhait et son desir;
Mais bien savoit son droit garder.
Pour néant aloint demander
Chose qui fut desraesonnable;
A chaicun respondit sanz fable,
Sellon la demande qu'il faesoit:
Bien le puet dire cil qui estoit,
L'en estoit en conseill souvant.
Grant coup [1] avoit de sage gent;
Là oyssez de beaux langages:
Les conseillers gaignoint leurs gages,
Chaicun parloit pour sa partie;
Mais au fort, quoy que chaicun die,
Quant l'archevéque ot demouré
Jucques au vendredi aouré
Et ot fait là bien long séjour
Tout fut despecié cel jour.

Lors se print le peuple à crier
Et humblement à supplier
Qu'ilz eussent paiz deresnavant,
Car la guerre trop longuement
Avoit duré par mauvoistié
Vingt et troiz anz, c'estoit pitié!

[1] Lobineau : cour. — Ailleurs il explique en note cette locution bretonne par *beaucoup*.

Si estoit temps qu'ell eschievast
Et qu'on fût hors de tout débast.
Lors dit Jehan que il vouloit
Que chaicun en éust son droit.
De son peuple éust grant pitié;
Si recommencza le treictié.
L'en alloit à genoilz grant erre
Pour Dieu prier et Dieu requerre;
Chaicun prioit dévotement
Que Dieux le meist hors de torment.
L'en estoit en dévocion
Pour le temps de la passion
Oquel Jhésu-Crist receut mort
Entre les Juiffs et à grant tort;
Et pour nous ainssi soy porta
Que de son sang nous racheta.
C'estoit nostre créance antière:
Pour ce oyt nostre prière;
Car lendemain fut accordée
La paix qu'on avoit demandée[1].

Adonc fut Jehan héritier
Sanz contredit et sanz dangier;
Si devoit-il, c'estoit son droit
Sanz nulle doubte, chaicun le sçoit.
Lors fut la paix bien affermée
Et par serement bien jurée
A Saint-Aubin au grant autier
(Je l'ose très bien affier),
Et bailla l'en lettres parties
Sur tout le fait aux deux parties,
Affin que nul ne peut changier

[1] *Chron. de du Guesclin*, I, 237. — Froissart, IV, ch. 515. — *Contin. de Nangis*, p. 136, col. 1. — *Act. de Bret.*, I, col. 1588. — Rymer, VI, p. 450.

Ce qu'estoit fait ne despiécier;
Et mandèrent, les deux trectours,
De par le roy, à noz seignours
Qu'ilz vensissent faire ligences
Homages et oboïssances
A nostre duc comme ilz devoint.
Les seigneurs moult bien le vouloint,
Et vindrent à luy sanz demour
Pour le servir com leur seignour;
Adonc receut-il ses homages
Et pluseurs retint de ses gaiges
Et en fist nouveaulx officiers;
Moult les ama et les tint chiers.
Et puix l'en li rendit ses villes,
Ses forteresses, ses domicilles:
Tout son païs luy fut rendu,
Et comme duc fut recéu
A Rennes et fist les sermentz [1]
Acoustumez, qui sont bien grantz.

Amprès s'en ala à Paris [2]
Et fut au roy moult grant amys
Et si fist telle oboïssance
Comme il devoit au roy de France
Pour la duchié et la pairie.
Mainte personne estoit marrie
Qu'il ne faisoit foy plus plenière;
Mais ne savoient pas la manière
Ne la vérité ne l'enseigne
Comme du roy l'en tient Bretaigne;
Pour ce chaicun se devroit taire
Qui ne sceit très bien la matière

[1] Ces deux vers manquent dans Lobineau.
[2] *Act. de Bret.*, I, col. 1608. — Lobineau, *Hist. de Bret.*, liv. XI, p. 382. — Daru, liv. V, p. 140. — Sismondi, *Hist. des Français*, t. XI, p. 25.

Comme Bretaigne fut soubmise
Au roy franczois et par quel guise
Aultresfoiz ot roy en Bretaigne,
Ainssi comme le décret l'enseigne
Et les escriptures anciennes
Qu'on ne doit pas tenir pour vaines;
Aussi sainte yglèse nostre mère,
Qui par sus touz doit estre maire,
Fait moult très grant solempnité
Par chaicun an (c'est vérité)
De saint Salmon, saint Giquel;
Ce n'est pas chose de nouvel,
Mais c'est chose bien ancienne.
Touz deux furent roys de Bretaigne,
Et non mie de celle grande
De laquelle estoit Islande,
Mais de la noble Armorique,
Dont cy ge parle de la pratique.
Et à témoingn de ce j'appelle
Leur légende, qui est moult belle.

Franczois, Bretons estoient voisins
Comme Gascons et Limozins;
Mais se tu veulx savoir la guise
Comment Bretaigne fut soubzmise,
Soiez certain que au roy de France
Doibt le duc poy d'oboïssance;
Il doit bien estre en estant
Devant le roy tout baudement;
Il ne doibt pas hoster sa robe
(Il est certain, ce n'est pas lobbe),
Il doit avoir nue la teste,
Ce n'est pas chose deshonneste,
Mais il ne doit ancunement
Faire au roy nul serement,

Ne rien fors la main et la bouche
Tout simplement quant au roy touche;
Ne nul rachast n'en est déu,
Il est certain et bien scéu;
Ventes, gardes, ne aultre devoir
Au roy ne doit, cecy est voir[1];
Et par ce donc devant touz di-ge
Qu'il n'est pas au roy homme lige,
Et cil qui en dist aultrement
De vérité est non savant.
Pour ce acten à mon langage;
Si verras mieulx le grant oultrage
De tout le fait, com cy s'ensuyt;
Si orras jà très beau déduit,
Comme le roy, par beau parler,
Cuida Bretaigne confisquer
Et apliquer à sa coronne:
Celle voye n'estoit pas bonne.

Mais l'en doit foy toute planière
De Montfort, c'est chose clère.
Par ce a-il grant différance
En la manière d'oboïssance
Que l'en dit que le duc doibt
Au roy de France de son bon droit;
Car comme duc n'est pas subgit,
Fors seulement comme j'ay dit;
Mais comme conte de Monfort
Le lien si y est plus fort.
Les choses furent débatues
Devant le roy et deffendues,
Et s'en tint à très bien poié
Du duc et luy donna congié.

[1] Ce vers manque dans Lobineau.

Et s'entrefirent moult beau semblant [1]
Quant vint à leur département,
Et usèrent de beau langage;
Aussi estoint-ilz d'un linage.
Quant le duc ot congié éu
Et au roy ot fait son déu,
A son pays s'en va venir
Et fist justice maintenir,
Et fist par ses villes crier
A haute voez et deviser
Qu'il avoit paiz à toute gent,
Et que nul à son escient
Ne mesfaisist à son païs,
Tant fut son presme ou ses amis,
Sur paine d'estre bien pugniz
Sellon le cas et les déliz.
Adonc mist-il gens en office
Pour faire garder la justice;
Il vouloit garder ses subgiez
D'estre batuz ne oppressés,
Et fist faire monnoye nouvelle
A soult très bonne et très belle [2];
Car de son droit le povoit faire;
En son païs est prince et maire.
Il assembla prélaz, barons
Et les troys estas des Bretons,
Et fist et tint maint parlement
Où l'en faisoit maint jugement;
Mainte sauve-garde donnoit
Qu'amprès moult bien garder faisoit.
Ainsi gouverna longuement
Ses subgiez bien et sagement,
Et si régna comme preux et fiers;

[1] D. Morice, *Hist. de Bret.*, liv. VIII, p. 320.

[2] Lobineau :
Moult très bonne et moult très belle.

Mais il ot aucuns conseillers
Qui le décenrent, ce poise moy;
Le monde en fut en grand esmoy
Et si vit bien au derrenier
Coment en eulx devoit fier;
Ilz ne l'amoyent fors pour le sien.
Coment amprès ce vit-il bien.
Cil n'ayme nully loyaument
Qui ayme pour avoir argent,
Ains telle amour si est trop fainte,
Car pour avoir elle est contrainte
Ne n'est au cuer point racinée,
Ains sur la langue est empeschée;
Elle tourne et vire o chaicun vent,
Qui point si fie[1] devient meschant.

Le roy si fit Jehan requerre
Que contre le roy d'Angleterre
Avecques li tousdis féust
Au plus grant povoir qu'il éust.
Le duc ne pot pas bonnement
Soy exiber présentement
Contre cil qui nourry l'avoit
Et aidé en son bon droit;
Anxi le roy avoit voulu
Que jà le duc ne fût tenu,
Tant qu'il vesquist, de mener guerre
Encontre le roy d'Angleterre;
Ainczois pour ce qu'estoit son prouche
Povoit le duc, et sanz reprouche,
Son païs garder et deffendre
Contre touz, sanz ce que reprandre
Le péust-l'en aucunement,

[1] Lobineau : qui s'y fie.

Et en a lettres certainement
Du roy Charles très bien scellées,
En bonne forme bien dictées,
Par lesquelles le roy promist
Qu'en ce assentir il féist
Les ducs d'Anjou et de Berry
Et cil de Bourgoigne aultressy;
La tenour des lettres est belle
Que en témoign de ce j'appelle.

Le duc ne pot pas bonnement
Soy exiber présentement;
Si print avis à tout par soy
Que bon estoit faire déloy
Un pou de temps pour oboir:
Ne vouloit pas désoboïr
A l'un ne à l'autre, car ses cousins
Estoint touz deux et ses affins.
Ainssi entr'eulx firent parollez
Qui en la fin furent frivolles,
Car le duc tousdis desiroit
Au roy de France garder son droit
Ainssi comme il estoit tenu,
Comme plus à plain tu as véu;
Mais toutes foiz ne vouloit mie
Soy exiber par villanie
Encontre le roy d'Angleterre,
Qui, durant le cours de sa guerre,
Sanz fiction secours ly fist,
Comme devant ycy j'ay dit.
Mais en nom Dieu, le roy de France
En soy n'ot pas grant patience,
Ains lui sembla que, par son sen
Il vensist à chieff de Jehan;
Et fist faire grant assamblée

Des plus prosches de sa lignée,
Et envoya très bien armez
Jusqu'à Bretaigne ses biens amez
Les ducs de Bourgoigne et Berryf,
Et Glequin, qui lors estoit viff,
Duc de Mouline et cil de Bourbon[1];
Et maint aultre, com li fut bon.
Moult y avoit noble compaigne,
Tantost cuidoint avoir Bretaigne;
Gens d'armes estoint quatre mille
Logiez à Rennes, la noble ville,
Es forbourgs delez la cité.
Chaicun d'elx fut bien incité
D'aler avant jucques à Guel;
Mais là leur fut dit de nouvel
Que le duc les venoit combatre
A sept cents lances, si plus s'ambatre
Ilz se vouloint parmy sa terre
En cet estat de gens de guerre.

Lors bien prez d'eulx se vint logier,
Non pas pour boire ne manger,
Mais pour leur monstrer leur oultrages,
Leur grant ourgeuill, leur grans langages
D'estre venuz, sanz deffier,
En son païs édiffier
Haines, yres et violances.
Moult se fioint en leurs puissances;
Mais le duc avoit le cuer fier,
Ne les prisoit pas un denier,
Et quant ses gens lui disoint : « Sire,
Actendez que l'en vous veult dire.

[1] Lobineau :

Les duc de Moulins et Bourbon.

Trop avez d'Angloys entour vous;
Ne peuent pas bien estre o vous :
Ilz ne vous ayment ne pou ne grant,
Nous les héons mortellement.
Ainssi fûmes mal assamblez,
Par eulx estez trop enflamblez
Encontre nous, par nostre avis;
Envoïez-les à leur païs [1].
De leurs gaiges soient poïez.
Faictes ainssi, si vous voulez
Vivre en paiz, sans avoir la guerre,
Comme droit seigneur de vostre terre;
Car lors serez touz d'un acort
O les Franczois jucqu'à la mort;
Car autre chose ne viennent querre,
Combien que soient gens de guerre. »

Le duc respond : « J'auroy plus chier
Qu'ilz me vousissent détranchier;
Il sambleroit que par leur crainte
Ma volenté eussent contrainte
A mectre hors de mon païs
Ceulx qui touz temps sont mes amys;
Et combien que ma volenté soit
M'en délivrer, comme que soit,
Ne le feray jà à présant :
Je sembleroy à un truant
Qui de menaces a si grant paour
Qu'il s'en va mucier en un four;
Ne plaise à Dieu qu'ainsi le face.
Devant eulx je veuill prendre place,
Car le roy me veult guerroyer

[1] Ms. 7650 :
Car ils sont nos morteulx annemis.

Sanz nullement moy deffier.
Il ne fait pas bien son déu;
Je veuill que de touz soit seéu
Que si ses gens ne s'en vont hors
De ma terre, j'auroy leurs corps
Pour en faire à mon plaisir;
Ainssi le vueill et le desir.
Je suy certain qu'ilz sont grant nombre
De nobles gens nourris soubz umbre;
Mais j'ai icy chevalerie
De grant travail, n'en doubtez mie,
Qui ameront trop mielx mourir
Que de bataille jamès fouir.
Pour ce veulx à ces gens parler;
Il fault tantost à eulx aler
Et savoir que il leur fault;
De leur boubans il ne me chault.
Nous aron bientost combatu
Et nostre droit tost débatu,
Et montreron au roy bientost
Que en mal heure fist venir ost
En mon païs, sanz ma liscence:
Trop se fie en sa puissance.
Je suy son homme et son parent;
Ne déust pas, mien escient,
Sanz deffiaille moy guerroyer
Ne contre moy gens envoyer,
Sanz contre lui avoir mesprins;
Aussi doit-il estre reprins,
Car il soustient encontre moy
Mon adversaire, très bien le sçoy;
Pour ce vueill que chaicun le sache
Que se ge puix férir de hache,
Très bien chastieroy ses gens d'armes
Et feroy partir maintes armes

Hors des corps où sont umbragés,
S'en ma terre sont plus logiés.
Ilz sont quatre foiz plus que moy,
Si sont-ilz cinq, très bien le sçoy;
Mais toutes foiz trop pou les prise,
De longtemps je congnoes leur guise. »

Ainsi le duc fut bien plain d'ire.
Les Bretons li vont tantost dire [1]:
« O vous seron jucqu'à la mort,
De ce vous povez tenir fort.
Nous voïon bien qu'ilz ont mesprins,
Si est bon qu'ilz en soint reprins;
Mais si povon les mectre hours
De vostre terre, sanz donner coups,
Ce sera un fait bien notable.
Nous envoyeron au connestable
Et à touz ces seignours de France,
Pour leur prier que jà nuysance
En vostre terre ne vueillent faire,
Et se ilz font tout le contraire,
Lors serons-nous très bien à heure
Et à tamps de leur courre seure;
Et aron cause plus certaine
De les combatre l'autre sepmaine.
Auxi voz gens seront créuz [2],
De toute part à vous venuz;
Et si serez moult plus puissant
De gens que n'estes maintenant. »
Ainsi fut fait hastivement.
L'en leur va dire courtoisement
Ce que le duc leur vouloit faire.

[1] *Chron. de du Guesclin*, II, p. 313. — *Vie de Louis III, duc de Bourbon*, par Cabaret d'Oronville. — Froissart, VI, ch. 674.

[2] Lobineau : accreus.

Lors se prindrent droit à retrayre
En France, dont venuz estoint.
Les Bretons lors moult desiroint
Vuider Bretaigne de touz Angloys
Et estre à ung o les Franczois,
Et garder leur duc et leur terre
En payx, sanz contens et sans guerre.
Aucuns si vont lors conseillier
A nostre duc qui estoit fier
Qu'en ses villes, en ses chasteaux,
Méist cappitaines nouveaux.

Les gens du roy de l'autre part
Si incitoint par soutiffart
Les Bretons de soy rebeller
Contre leur duc et d'appeller
De li et de son ordonnance
A la court royalle de France.
Ainsi fut-il fait par plusiors
A qui meschéit puis des corps;
Maint Angloys fut lors mis à mort,
Les uns à droit, autres à tort.
Quant le duc vit que ses Bretons
De jour en jour prenoient grans dons
Et offices de par le roy,
Si s'esbahit par grant esmoy,
Et ot conseill dur et amer
De s'en aler par sur la mer,
Hors de Bretaigne en Angleterre [1].
Adonc s'esmeut forment la guerre
En son païs, qui seul estoit;
De nul pastour gardé n'estoit.

[1] *Chron. de Saint-Brieux.* — *Vie du duc de Bourbon*, par d'Oronville. — Froissart, VI, ch. 682. — *Act. de Bret.*, I, col. 67.

Lors corut l'en sur aux Angloys
Et les trioyt[1] l'en troys à troys,
Et leur faisoit l'en prendre fin.
Moult âpre leur estoit Glequin;
Rohan, et Cliczon et Laval
Faisoient courre à pié et à cheval,
Prandre chasteaux, citez et villes,
En plaine terre et par les ysles:
Tout fut prins en bien pou de temps.
Les Bretons lors tenoint les champs;
Les Angloys estoint aculez
Et par touz lieux deffoulez,
Et mis à mort sans nulle faille.
Ilz ne povoint gaigner bataille.
Montmuran, Derval et Auroy
Assiégez furent par tel arroy,
Tant qu'en la fin furent touz pris;
Rachatez furent à moult grant pris.
Brest demoura sanz aultre fort;
Maint homme d'armes fut mis à mort
Durant le siége et les frontières;
L'en n'y espargnoit nulz compères.

Le duc, qui en Angleterre estoit[2],
Grant deul en son cuer avoit
D'estre ainssi hors de sa terre
Sanz estre desconffit par guerre;
Si se voult bien venir combatre
Aveque le duc de Lancatre
En France entre les Franczois.
Lors va descendre à Calays;
Compaignie ot moult puissante

[1] Ms. $\frac{9675}{33}$: tenoit. — Lobineau : tuoit.

[2] Froissart, VI, ch. 688. — *Act. de Bret.*, I, col. 67.

Qui aux Franczois estoit nuysante.
Si va mander par un héraut
Au roy de France, tout en hault,
Par ses lettres qu'il le deffioit
Comme son ennemy qu'il estoit,
Et va ses raesons alléger
Pour quoy le faisoit deffier.
Adonc fist faire de moult grans maux
Entre Calais et Bourdeaux.
La chance fut lors bestournée,
Car tousdis requéroit journée
Pour soy combatre en bel arroy
Contre la puissance du roy;
Et disoit que lors[1] d'Angleterre
Estoit venu bataille querre
Contre le roy, qui li avoit
Fait moult de tort, com il disoit.

Le roy ne fut pas conseillé
(Dont je fu moult esmerveillé)
De le combatre en celui temps;
Si tenoit-il tousdis les champs
Et bataille souvant requéroit;
Car il disoit que droit avoit.
Mais pour néant l'aloit quérant;
N'estoit celui qui eust talent
De le combatre en nul lieu,
Car il savoit trop de ce jeu.
Entre ses mains avoint estez;
Pour ce estoit d'eulx plus doubtez.
Ainssi vint yver et froidure
Et la saison qui estoit dure;
Si voult fortune, qui estoit fainte

[1] Ms. $\frac{9675}{33}$: l'ost. — Lobineau : l'ours.

Et de Jehan estoit pou crainte,
Mectre le duc du hault au bas,
Comme tantost ycy orras.
Combien que le duc de Lancatre
Et luy fussent venuz s'esbatre
Comme deux compaignons et frères
De deux pères et de deux mères,
Et éussent très bien promis
A touz jours mais estre amys
L'un vers l'autre, sanz jà fausser
Nulle promesse ne point casser,
Le duc de Lancastre à Jehan dist,
Comme que fût, que il féist,
Sanz user de longs [1] langaiges,
Païer la moitié de touz gaiges
Qu'à leurs gens d'armes estoint deuz,
Qui avec eulx estoint venuz.
A ce Jehan ne sot que dire;
Si va commencier à sourrire
Et li va dire : « Mon très chier frère,
Vous savez bien tout mon affaire,
Comme ge suys venu en France,
Et le premier mis ma chevance
Pour poïer aux compaignons
Tout ce que nous leur devions,
Et pour ce n'ay denier ne maille;
Mais ne cuidez que ge vous faille
De vous poïer, se il vous plaist
M'en bailler chevance en prest
Pour en poïer les compaignons;
Et prenez obligacions
De moy tellez com vous vourrez :
En ce faire rien ne perdrez,

[1] Lobineau : longues.

Car ge vous poirré léaument
Tout ce qu'auroy de vostre argent.
Car, se Dieu plaist, de ce meschieff
A grant honnour vendroy à chieff. »
Lancastre lors li respondit :
« Ge prise trop pou vostre dist.
Si gasté avez vostre avoir,
De ce ne m'en doit-il chaloir;
Mais s'en ma route voulez estre,
Ne serez pas comme le maistre;
Pour ce à part vous retroiez,
Car avec moy plus ne serez. »

Quant Jehan ot bien entendu
Ce que fortune li ot rendu,
Et de son frère le grant oultrage,
Le grant ourgouill, le hault langaige,
Si fut tretous esmerveillié
Et de touz points bien esveillié,
Et va dire par grant amance :
« En Dieu ai toute ma fiance;
De cuer li pri dévotement,
Quanque je puix en souppirant,
Que il me vueille, par sa grâce,
Reconforter en toute place
Et garder de vilain reprouche. »
Lors à ses gens tantost s'aprouche
Et leur va tretout raconter
Ce que tu as ouy conter
Que Lencastre luy avoit dit
Aussi comme par grant despit.
Ceulx qui l'amoint furent dolens
Quant vont oyr les parlemens
Et les paroles oultrageuses,
Qui estoint bien maugracieuses.

Quant Jehan vit ses gens ensemble,
Il leur va dire : « Que vous en semble ?
Il fault panser de nostre estat.
Je n'ay cure d'estre en débat.
Je m'en partiz en grant puissance
D'Angleterre à venir en France,
Et si ay mis tout mon trésour
Pour cuider faire bien et honnour
A mon seigneur et à mon père.
Or voiez bien que fait mon frère,
Mon bon amy, mon bon parent;
Il mé veult mectre à néant
Et de touz points me veult destrure;
En ce mect-il très bien sa cure.
Il appert bien à ses languages,
Il a cassé mes gens de gages
Et les a pour soy retenuz;
Malement nous a décéuz.
Or me fault donc savoir le compte
De mes giens et combien il monte;
Or faimes tost, car c'est m'antente. »
Il se trouva jucqu'à soixante
De toute gent, plus n'en avoit.
Esbahy fut comme il devoit;
Quant il trouva si pou de gent,
Il fut courroucié et dolent;
Si devoit-il, quar bien véoit
Comme fortune le décepvoit
Et le mectoit en la brandelle.
N'alloit pas trop bien sa querelle :
Hardoiez estoit de Franczois,
De Bretons et de Genevoéz.
Si s'en va très bien pourpensser
Que mieulx valoit soy avancier
Et aler devant sanz prière

Que demourer jà plus derrière.
Glesquin, qui connestable estoit,
A touz les jours le hardoioit,
Pour ce leur dit : « Foulx est qui tarde!
Mielx nous vault faire avant-garde
Bien loign devant comme corours;
Car tousdiz nous arons secours
De l'ost, qui bien nous secourra
Droit à Bordeaux quant il pourra [1].
Pour ce icy plus ne seron. »
Lors fist-il praindre son panon [2].
Si estoint ses gens bien lassez
Et mors de fain et mal montez;
Et si n'avoint denier ne maille,
Ne ne pouvoint trouver vitaille.
Trop pou leur tenoit de chanter,
Grant talant avoint de mangier;
Chaicun cheval estoit bien flac.
Il va aller droit à Charlac
Pour cuider là trouver bon pas.
Ses compaignons estoint si las,
Les uns à pié, autres à jumans;
Les plus appers sembloint truans.
Luy cinquiesme courit devant,
Car il vouloit faire semblant
D'avoir plus gens que il n'avoit;
Moult bien savoit que il faisoit.
Si va choaisir une montaigne;
Au dessoubz enmy la champaigne
Avoit gens d'armes en habondance
Qui estoint o le roy de France;
Quant les choaisit, de plain randon
Il va desploier son panon :

[1] Lobineau : quanqu'il pourra.

[2] D. Morice, *Hist. de Bret.*, VIII, p. 349.

O luy n'avoit qu'un menestrier;
Sa cornemuse li fist sonner.
Il n'avoit point de bacinet
(Son paige demouré estoit
Derrière luy pour l'emporter),
Pour ce va en présant hoster
Et va prandre le bacinet
A cil qui son panon portoit,
Et va dire à son foul Briend:
« Mon chier amy, va prestement;
Di à mes giens viengnent s'esbatre :
A ceste foiz fault-il combatre. »
Le foul va dire comme estourdi :
« Seignours, oiez que ge vous di :
Hastez-vous tost et prestement.
Le panon si est jà au vent,
Monseigneur desjà se combast;
Je ne vy onc si bel esbat :
Il a, li cinquiesme, pié à terre;
Oncques mès ne vi telle guerre.
Franczois si sont en la vallée;
Leur banière est desployée
Et sont bien trois cens combattans :
Hastez-vous tost, alez courans. »
Gens d'armes estoint bien lassez,
A pié, rompuz et touz cassez;
Ilz vont courre de grant aïr,
Tant qu'à lour maistre vont venir
En la montaigne où il estoit
Luy cinquiesme de giens et actendoit
Le reste pour combatre o lui;
Jehan de rien n'en eust failli.
Quant Jehan vit ses giens venuz
Tretouz lassez et desrompuz,
Le cuer ou ventre li tressailloit

De la grant joaye qu'il avoit,
Et lour va dire toute s'atante :
« Nous sommes ycy bien soixante.
Jacob Laleulle est devant nous
Qui d'armes est bien éuroux.
Mieulx ameroit ycy mourir
Qu'estre reprins de fouir;
Il a bien .III.ᵉ combatans :
Je les voy là touz en estans.
Ilz sont bien montez d'avantage,
Chaicun d'elx si n'a que son page.
Si de ci nous voulons fouïr,
Nous poursuivront par tel aïr
Que tantost touz nous aront prins;
De c'en aront honnour et pris
Et nous aron honte et dommage.
Actendez donc à mon langage :
Mieulx nous vault mourir à honnour
En fait de guerre qu'à deshonnour,
Et qu'à Paris estre menez
Et là penduz et descollez.

« N'aille donc nul à elx se randre,
Mais pensez bien de vous deffandre.
Aiez en Dieu ferme fiance,
Il vous donra force et puissance
De résister à leur malice.
Et nul de vous ne soit si nice
D'avoir paour d'elx aucunement.
Die chaicun sa patenostre
Ceste journée est Dieu et nostre.
Mais que en Dieu aiez le cueur,
Ilz sont touz nostres sanz nul demeur. »
Les Franczois les firent viser,
Affin qu'il peussent s'aviser

De les combatre en celle place.
Jehan leur fist une grimace:
Descendu estoit là à pié,
Droit ès visours s'est avanczié
Et va criant comme un Turc:
« Malo, Malo au riche duc! »
Ses gens crioint à plaine gorge
En courant après li : « Saint Jeorge! »
Les visours, sanz plus de demour,
Se sont mis tantost au retour,
Et vont dire tout haultement :
« Il ne fault plus aler avant :
Voiez là le duc de Bretaigne;
Bien avons visé son enseigne.
Ne nous prise pas un bouton;
Il n'a desployé qu'un panon,
Ne daigne monstrer sa banière.
Nous congnoissons bien sa manière :
Il nous cuide touz atrapper;
Il est en voye de nous happer.
Alon-nous-an, pour Dieu, d'icy,
Ne cheyon pas en sa mercy :
Il ne nous aime ne poy ne grant :
Qui l'actendra sera mescheant. »
Jacob demande : « Est-ce de vroy
Que c'est le duc que là je voy?
— Oill, sire, certainement;
N'est pas venu là pour nyant.
— Je ne puis croire qu'il soit là. »
Adonc le duc si dévala
Lui et ses gens, pas à pas;
Mais ses chevaulx ne mène pas,
Ains les lessa en la montaigne
Pour faire monstre et grant enseigne.
Quant Jacob vit qu'il descendoit

Et que à lui tout droit venoit
A pou de gens, ne se pot taire :
« Je le voy là: nous cuide traire
Pour nous avoir en sa baillie;
Mais, par Dieu, ne nous aura mie;
Je le congnoys bien de pieczà. »
Chaicun d'eulx à cheval monta
Et s'en alèrent plus tost que pas;
Grant paour avoint, n'en doubtez pas.

Quant le duc vit leur despartie,
De tout son cuer il regracie
Son doulz père, son créatour,
Du très grant bien, du grant honnour
Que de sa grâce lui avoit fait.
Adonc de là tout droit s'en voit
Droit à Charlac, quar il vouloit
Passer Limieill [1], s'il povoit;
Mais en nom Dieu, il ne pot mie,
Car à Charlac ot compaignie
De gens d'armes et grans frontières
Qui nostre duc si n'amoint guères.
Lors va jucqu'à Charlac aler,
Jouste la ville pour soy logier;
En une vigne jut à séjour
Où n'avoit ne porteaux ne tour
Fors des bussons et des espines.
N'avoit pas là belles courtines,
Ne n'avoit pas trop que mangier;
Ses draps, linges n'ousoit changier,
Car estre armé et jour et nuyt
Lui sembloit un très-beau déduit.

[1] Lobineau : Limeuil.

Quant ainsin ot-il là esté
O ceulx de Limieill fist trecté
De passer oultre la rivière
Par tel guise et par tel manière
Qu'au païs donnast sauffconduist.
Ce fust merveilles de beau déduist,
Car chaicun de lui se doubtoit,
Et nul homme rien ne creignoit.
Si passa le duc la rivière
Séurement à la prière
De ceulx qui contre lui estoint
Et nullement ne le louoint,
Ainz se tindrent à bien poïez
Quant oultre le virent passez.
Quant ot passé Limieill, Charlac,
Prant son chemin à Bréjerac,
Où le duc point amé n'estoit.
Entre deux une ville avoit;
Linde estoit-elle appellée,
Forte et jolie, apparaillée.
Si lui failloit avoir vitaille
Et si n'avoit denier ne maille,
Mais de sa veselle ot partie,
Et pour ce chièrement il prie
Qu'il eust vivres en les paiant,
Car sa veselle estoit d'argent.
Pour sa prière rien on ne fist,
Ains l'en luy respond et luy dist
Que s'il devoit mourir de fain,
Il n'auroit d'eulx ne vin ne pain;
Mieulx amassent que il fût mort
Que d'eulx éust aucun confort,
Car ses annemys touz estoint,
Pour ce nul bien ne li vouloint. »
Quant le duc la responsse ouyt,

Ses gens appelle et si lour dit :
« Savez-vous qu'il convient faire?
Si vous me voulez tretouz croire,
La ville jà assailliron;
Je scey bien que nous la prandron.
Nous gaignerons vivres assez;
Moult de biens y sont amassez.
Il ne leur chault de courtaysie [1];
Assaillon-les, je vous em prie,
Car si de faim ycy mouron,
Meschantement nous cheviron,
Et nous sera très grant péchié
Et à noz hoiers bien reprouchié.
Si vault donc mielx les assaillir,
En assaillant tretouz mourir
Que comme vaches cy nous estandre.
Alons à eulx sanz plus actendre. »

Ses gens furent d'assantement
Et vont assaillir baudement;
Ilz vont assaillir par tel guise
Qu'en présant fut la ville prinse,
Et trouvèrent vins et viandes.
Trop mielx estoint que par les landes
Ne qu'en la ville près de Charlac.
Trop bien estoint mis hors d'eschac;
Joué avoint d'une couverte;
Il n'avoint pas fait trop grant perte,
Car ilz se vont là reffreichir.
Trop bien savoint les coups gauchir.
En celle ville furent troys jours,
Et furent là trop bien secours [2].

[1] Ce vers est incomplet dans Lobineau.

[2] Ms. $\frac{9865}{33}$:
Et furent là très bon secours.
— Lobineau :
Et furent là très bien séjours.

Si vont la ville toute lesser,
A Bréjerac s'en vont aler
Et fut le duc là bien venu
Et à grant joaye fut receu
De nobles gens preux et vaillans
Qui li firent dons et présans,
Et fut là très bien festoyé.
Et quant il ot assez esté
A Brégerac, va à Bonrdeaulx,
Où il trouva vivre nouveaux,
Et reprint tinel et estat,
Et si fut là en bel esbat.
Ses gens forment se merveilloint
Et au duc souvant si disoint
Qu'il ne deust pas tinel tenir,
Sanz avoir de quoy maintenir
Et poier tout ce qu'il prenoit.
En riant le duc respondoit
Et disoit : « J'ai en Dieu fiance
Qu'il me donra ma pourvéance.
Je ne prens riens que ge ne rande. »
Lors vont venir gens de Guerrande
Par sur la mer en belles nefs;
Il les receut très volentiers.
De son sel avoint là porté
Dont il fut bien reconforté,
Car il avoit tinel reprins,
Dont il ot puix honnour et pris;
Car de touz points il s'acquicta
Et ses ostes très bien poya.
En Angleterre s'en va aler
Et au roy va tretout compter
Tout son affaire et son estat :
Mais onc ne voult de nul débat
Parler au roy qu'il ot éu

Comme davant ici as léu.
Son frère ne vouloit accuser,
Ains comme sage l'excuser
Et pour mal vouloit le bien randre.
Edouart si le va reprandre
D'estre si tost à luy venu.
Moult se tenoit pour décéu;
Mais toutes foiz grant joaye avoit
De son beau filz que il véoit
Retourné à luy en bon point,
Quant il oyt de point en point
Comme par France avoit esté
Quérant bataille durant l'esté.

Adonc fut le duc longuement
En Angleterre soy esbatant.
De par Franczois luy fut mandé
Que s'il vouloit avoir trecté
Avecques le bon roy de France,
A honnour l'aroit sanz doubtance;
Mais que voulsist aler en Flandre
Sanz nul Angloys tantost descendre,
Son païs aroit et sa terre,
Sanz avoir plus ne plet ne guerre.
Quant il oyt qu'on li offroit
Sanz plet ne guerre tretout son droit,
Par sur la mer, sanz congié prandre,
En Flandres va tout droit descendre[1],
Et fut receu à grant honnour
Par son germain qui est seignour
De Flandres et si en est conte.

[1] Froissart, VI, ch. 698; et VII, ch. 45 et 46. — Le duc de Bretagne, pendant son exil, alla deux fois en Flandres: la première, après la trêve conclue à Bruges, en 1375; la seconde, en 1378. Guillaume de Saint-André parait avoir confondu ces deux circonstances; et selon Froissart et les historiens de Bretagne, il faut reporter tout ce qu'il dit dans ce passage après la campagne dont il sera question plus bas à la page 504.

Le roy de France ne fist pas compte
Du duc, anczois dissimula
Quant il oyt qu'il estoit là
Venu trecter sanz nul effort,
Au roy ne chalit plus d'acort.
Ains en Bretaigne fist deffendre,
Sous peine de soy faire pendre,
A touz Bretons, comme que fût,
Que nul le duc ne recéût
Ne ne trectast comme amy,
Ains li portast tousdis annuy
Et dommages à son povair.
Il n'entendoit point le louer,
Ne nul bien de lui ne disoit,
Ains par ses lettres le nommoit
« Faulx et trectre Jehan de Montfort,
Naguères duc et à grant tort. »
Moult estoit vilaine parolle;
En la fin ne fut que frivolle,
Comme plus à plain tu verras
Quant tout le fait ouy orras.

Le roy fist grand dons et promesses,
Non pas si justes comme messes;
Les biens du duc aloit donnant,
Chaicun d'eulx s'aloit déjouant.
Bretaigne fust lors divisée
En quatre pars, tant qu'avisée
Fut la commune, com te diré,
Que le pais estoit empiré.
Car justice y estoit morte;
Iniquité estoit bien forte,
Oultrage, force et violance
A bonnes gens faisoit nuisance;
Car chaicun si faisoit le mestre

Et en Bretaigne duc vouloit estre.
Droit commun estoit abatu
Et tort publique deffendu.
Justice n'avoit poy ne grant;
Le peuple estoit en grant tourmant,
Ne ne savoit pas bien que faire,
Car le temps li estoit contraire;
L'Iglise estoit bien deffoullée
Et oppressée et désolée,
Car celui qui juré avoit
A la garder, le et son droit,
Lors demouroit en Richemont;
Mais nos Bretons [1], savez que font
Prandre les biens de l'autruy,
Et auxi chaicun malaustruy
Prenoit à destre et à senestre,
De chaicun costé vouloit estre.
Argent prenoient à toutes mains;
Ilz faisoint maulx trop plus que mains.

Le duc derechieff assambla
Gens d'armes, com bien [2] li sembla,
Et en Bretaigne vint descendre [3]
Et fist maint homme tuer et pandre
En Léon et à Saint-Pou;
Mais de cela je parle pou.
Bretaigne contre lui tourna
Tant qu'en Angleterre retourna;
Et fust ainsin en Angleterre
Sept anz et plus hors de sa terre:
C'estoit fortune qui n'a loy
Qui le mectoit en tel arroy.

[1] Ms. $\frac{9675}{33}$: barons. — [2] Ibid. : com bon.

[3] Froissart, VI, chap. 694. — Walsingham, p. 188. — Voyez *Act. de Bret.*, II, col. 99, la lettre de du Guesclin et de Clisson au duc, et la réponse de celui-ci.

Le temps durant le roy de France
Cuida avoir par sa puissance
Toute Bretaigne par parolles
Que l'en fist bien estre frivolles,
Car quant il cuida tout avoir,
Gens et terres, biens et avoir
A son demaine et seignourie,
Aux Bretons il ne pléust mie.
Mais l'an saixante et dix-houyt [1]
Mil trois cent (maint un [2] le vit),
Ou moys de juign .xx.ᵉ jour,
Soy pensa de bien et d'honnour
Le roi de France et fist escripre,
Comme tantost tu orras dire,
Procès et lettres en habondance
Sellon le stille qui est en France,
Mandant que Jehan fût cité
Par devant li en sa cité
De Paris, en son parlement,
Pour respondre personnellement
Aux demandes de son procurour,
Et ad ce assignoit son jour
Au quart jour du moys de septembre.
Il fut ainssy (bien m'en remenbre),
Et si mandoit estroictement
Exécuter l'ajournement
Contre Jehan en son pays,
Où il estoit de maint hays.
Lors envoya-il chevaliers,
Secrétaires et escuiers
Exécuter citacions,
Ajournementz par fictions
Contre le duc, qui hors estoit

[1] Lobineau, *Hist. de Bret.*, liv. XII, p. 418. — Daru, V, p. 160. — Sismondi, XI, p. 281.

[2] Lobineau : maint homme.

De Bretaigne et si n'avoit
En son duchié chastel ne ville,
Forteresse ni domicille,
Qui contre luy tretout ne fust.
Comme que aler en déust,
A Rennes, à Nantes, à Dinan,
Fut le duc ajourné par ban,
Et les lettres cousues aux portes
Des citez et de villes fortes,
Esquelles estoit deffendu
Que il n'y fût point recéu.
Mais toutesfoiz onc si hardiz
Ne furent, de paour des périlz,
D'aler à Brest exécuter,
Car aillours se vouloint cuter [1].
Et fut le proceix assez nice,
Car il estoit fondé sur vice,
Comme il apparut en la fin,
Pour néant estoit son affin;
Mais on pourroit opposer bien
Que les proceix ne valoint rien.
Pour ce, beau filz, vieulx raesonner
Pour enseignement te donner
D'ajournement et contredit
Sellon raeson et droit escript,
Affin que mielx soyes avisé
Se en tel fait es atisé.
PREMIER je di qu'ajournement [2]
L'ajourné ne lie aucunement [3],
Se n'est faicte exécucion
En la personne ou mencion
Ou procureur de l'ajourné,

[1] Lobineau : culter.

[2] *Act. de Bret.*, II, col. 201 et 340.

[3] Lobineau :
N'ajourne nul aucunement.

Ou en lieu pourquoy est tourné
Le débat, la contencion.
Si aucun y fait mencion
Ou nom de lui, non autrement,
C'est droit escript certainement
En la Digeste, très bien le scoy,
De dommage n'y fait la quarte loy
Et d'énunciacion de nouvel euvre;
La quarte loy ce nous desceuvre
Es Clémentines, ou tiers chapitre
D'élection, comme espitre,
Trouveras bien ceste matière
Par les docteurs toute antière.
Or est vroy que l'ajournement
Au duc ne fut aucunement
En sa personne fait à savoir,
Ne à procureur, cecy est veoir,
Ne en habitacion qu'il éust;
Car combien qu'avoir en déust
En France, nulle n'avoit;
Ceci est vroy, chaicun le sçoit.
Auxi certes lors en Bretaigne
N'avoit-il nulz soubz son enseigne.
SEGONDEMENT, di que par droit
Nul tel proceix lier ne doit,
Nullement le deffensour
Quant il est, par fait de l'actour,
Empeschié en telle manière
Que il ne puet à lie chière
Devant le jùge, pour droit ouir,
Aller; ains li convient fouïr,
Comme plus à plain pourras veoir
Es Digestes (ceci est voir)
Ou tiltre: « Par quel fait l'en empesche
Que l'ajourné sanz nul represche

En jugement ne puet venir. »
La loy première n'en soit faillir.
Or est ainsi que par le roy,
Le duc estoit en mal arroy,
Despouillé, mis hors de sa terre,
Par cautelle, non pas par guerre.
Tiercement di qu'ajournement
Ne puet valoir aucunement
Se sellon du lieu la distance,
Intervalle et atrempance
Du temps n'est mis à la partie.
C'est droit escript, n'en doubtez mie,
Ne n'est pas clerc qui ce ne croit,
Car l'en le treuve bien en décret.
Or est ainssi que pour le temps
A Richemond (ainssi l'entens)
Estoit le duc en sa conté.
Mais quant j'ai bien tretout compté,
Je di que sellon la distance,
D'Angleterre jucques en France
Ne puet venir en si brieff temps;
A tout vroy juge m'en actens.
Quartement dis qu'ajournement
Doit estre raesonnablement;
Trois éditz [1] y sont nécessoires
Qui aint suffisant intervalles,
Ou édit péremptoire pour troys;
Et leur fault estre si courtoys
Qu'autant de temps li soit baillé
Comme ès troys le droit a taillé.
Mais j'ay trop bien en mon mémoire
Que de nul édit péremptoire
Mencion en l'ajournement

[1] Leçons des deux mss. : Trois et .x.

Ne y fut fait aucunement
Ne n'y sera trouvé nul jour;
Je m'en raporte à la tenour:
Or conclu donc par ses raesons
Que le duc ne fut onc semons
Déuement ne sellon droit;
Il est certain, chaicun le veoit.
Or acten doncq bien saintement
Ce qu'ay dit de l'ajournement
Et le fait qui amprès s'ensuit;
Si orras[1] moult bel desduit;
Car au terme de l'ajournement,
A Paris, en plain parlement
Se sist le roy dessus son lict,
Où il prenoit moult grant délit.

Car c'est par stille et ordonnance
Appellé signe d'atrempance.
Là des royaux pluseurs estoint
Qui sanz moult dire bien escoutoint
L'ordennance et toute l'affaire.
Nulz d'eulx au roy n'estoit contraire.
Là n'estoint mie touz antiers
Par ordonnance les doze pers;
Mais les troys estaz y estoint,
Qui un seul mot dire n'osoint
Qui ne fût au roy agréable
Et à son conseill acceptable,
Car mieulx vault sa parole mucier
Que contre l'aguillon repucier,
Car en li n'a point de doulceur,
Ains grieffve et point le répuczour.
L'estat estoit et bel et grant;

[1] Lobineau: Si en auras.

Et fist l'en moult très haultement
Appeler Jehan de Montfort,
Naguières duc et à grand tort.
Et fut ce fait devant les portes
Du palais, qui sont moult fortes,
En plaine court, devant le roy
Qui se séoit en bel arroy.
Les lions à ses piez avoit,
Pour ce plus âpre en resembloit.
Mais toutesfoiz on savoit bien
Que le duc n'en savoit oncq rien;
Aussi combien qu'il le séust,
Au terme aller point ne déust;
Car j'ose dire que par droit
Devant un juge aler ne doit
Aucun homme [1], se déuement
N'est appellé en jugement
Devant vroy juge convenable,
A lieu séur et acceptable
Où il puisse séurement
Aler sanz nul empeschement,
Et avoir conseill bon et sage
Qui sache bien, par son [2] langage
Et par son sens, sanz villannie,
Garder le droit de sa partie;
Aussi est-ce divers déluge
Que plédoyer devant un juge
Qui est suspect et hayneux,
Plain de vengence et convoiteux.
Or est vroy que l'ajournement
Par droit estoit de nul moment [3];
Car exécuté fut en l'absence

[1] Lobineau : ame.
[2] Ibid. : parler.
[3] Lobineau :
Par droict est de nul mouvement

Du duc, qui adonc hors de France
Et du povair et du destroit
Du roy, pour le temps, estoit
A Richemont, parmi ces villes
Où il avoit maint domicilles,
Comme j'ay dit moult plus à plain:
Il est ainssi, j'en suy certain.
Auxi estoit mal incité,
Cuidant le mener en cité
Ennemie du duc et des siens,
De ses amys, de ses prouchains,
A Paris entre la commune
Qui voulenté avoint toute une
De tuer et de mectre à mort
Le fault et traître de Montfort:
Ainssi Franczois si le nommoient,
Et de bouche souvant jugeoient
Qu'il fût pendu et escorchié
Et par morceaux tout détranchié.
Si estoit foul que il n'aloit
Entre teulx gens pour ouir droit
Devant un juge de tel affaire,
Qui de touz poinz à le deffaire
Son pouair mectoit et sa cure
De lui et sa terre destrure,
Et faire du pis qu'il pourroit,
Plus estoit mal qu'il ne devoit.
De ce n'estoit-il pas content;
Ainsi disoit vilainement
Qu'il estoit parjure et faulx
Et avoit fait de trop grans maulx,
Par quoy sanz doubte devoit souffrir
Greignour tourmenz avant mourir.
L'en menaczoit trop fort sa vie
Et si plédoient sanz partie

Car il n'avoit nul excuseur
Ne bon amy, ne procureur
Qui pour li dire mot osast
De paour d'avoir eschec et mast.
Aussi n'est pas le dit nouveau :
« Chien haï ne joûra jà beau [1]. »

Ci parla lors le président
Et desclera par jugement
Que son corps devoit pugnicion
Recepvre pour l'opposicion
Que contre luy l'en avoit fait.
Aussi desclera-il d'effait
Que quant qu'il avoit en France
Prenoit, le roy, par sa puissance
En sa main comme confisqué
A la couronne et apliqué
Bretaigne et quant qu'il avoit;
Bien li sembloit avoir bon droit,
Aussi dit-on que nul ne vit [2]
Bon droit à homme qu'il ne se fist.
Ceste sentence si fut trop dure;
Pour ce Bretons si n'eurent cure
Qu'elle éust exécucion;
Ilz orent aultre intencion.
Si comparurent là procureurs [3]
Devant le roy et les seigneurs,
Et s'opposèrent à toutes fins
Pour les proches et les affins
Du duc, qui lors dehors estoit :
Que le roy ne povoit par droit
Bretaigne à soy confisquer

[1] Lobineau :

Chien hay ne d'ours n'y a beau

[2] Ces deux vers manquent dans Lobineau.

[3] D'Argentré, liv. IX, ch. 3. — *Somnium Viridarii.*

Ne à sa couronne apliquer.
Et pour ce que nulli n'ousoit
Deffendre le duc en son droit,
L'en pensa soutive pratique,
Et fut là dit, par voye oblique,
De Bretaigne le tenement,
Les noblesces et l'usement,
Car il y ot roys aultrefoiz,
Maintenant duc qui a tieulx droitz
Comme le roy, ne plus ne mains;
C'est vérité, j'en suis certains.
Car certes, comme j'ay dit,
Quant submission premier se fist
De Bretaigne au roy de France,
Il n'ot que simple oboïssance
Sanz ligence et sanz serement,
Ains com j'ay dit, non aultrement;
Lors fut demandé et requis
Au roy (qui mal s'estoit enquis
Des franchissez, des libertez,
Dillections et amitiés
De Bretaigne et des Bretons,
Qui vont hurtant comme moutons,
En lieu, en temps, quant mestier est;
L'en scet bien en France que c'est)
Comment il vouloit de sa grâce
Lesser rigour et toute asprece
Contre celx qui moult loyaument
L'avoint servy bien vassaument
Contre touz sans nulle faintise;
Mais l'ardour de la convoitise
Qui en cuer d'homme règne et habonde
Pour déliz et biens de cest monde,
Ne souffroit pas que il lessât
Bretaigne en paiz sanz nul débat.

Si cuida faire exécucion
Non obstant l'opposicion
De quoy j'ai ci parlé devant :
Bretons cognoessoit malement.
Bretaigne cuidoit avoir acquise
Pour en faire à sa devise;
Pour ce ordonna cappitaines
Touz nouveaux et chevetaines
De gentilz Franczois bien poliz,
Qui prenoint plésirs et déliz
Quant ilz pensoient avoir Bretaigne
Toute aplicquée à leur enseigne;
Mais n'estoint pas encore en ruche;
Pour ce dit-on : « Loign est qui huche. »

Bretons estoint desfigurez,
Bléciez, rompuz et destranchiez;
Les uns borgnes, les autres torz;
Et si estoint leurs chevaulx morz.
Souffert avoint trop de meschance
En gardant le royaume de France
D'oppressions, de tort, de force;
Des vis sembloint à une escorsse.
Moult avoint souffert de meschieff,
Nul d'eulx ne portoit jaune chieff.
Tant s'estoint entremis de courre
Que hors des jacques sailloit la bourre;
Leurs draps avoint touz décirez.
N'estoint pas touz les jours mirez,
N'avoient que faire d'espoucètez,
Car leurs robes estoint si nètez
Que l'on comptoit bien les douetes;
Leurs chemises estoint trop moetes
De sueur, de menuz suffrages.
Despandu avoint touz leurs gages.

Esté avoint en granz périlz,
Pour ce estoint touz effroïz,
Et estoint plus bléciez devant
Que derrière communément;
Bien sembloint qu'il avoint esté
En grant peine yver et aisté.
Les Franczois estoint bien paignez;
Les vis tendres et desliés,
Et si avoient barbes fourchées.
Bien danczoint en salles jonchées
Et si chantoint comme serennes.
Les plus veulx ressambloint jennes;
Grant coup avoint de perleries
Et de nouvelles brouderies;
Soulement le desroyé
Estoit de perle toute royé.
Franczois prenoint trop divers noms
Pour faire paour aux Bretons;
Mais ilz savoint plus de vueil trut
Que vueille truye qui est en rut.
On ne povoit leur faire honte;
D'haulx langages ne tenoint compte.
Franczois estoint fricquez, mignoz,
Et les Bretons foulx, lours et sots.
A leur avis, ce n'estoit rien;
Mais quant il vint sur le derrain,
Les Bretons se vont aviser
Et leurs espées bien aguiser
Pour soy deffandre, com que fust;
Chaicun quéroit et fer et fust,
Harnoiz de jambes et gantellez.
Pou leur chaloit de chappelez,
Ains quéroit chaicun forte piecze
Que la poitrine ne se despiecze,
Bacinez avecq la visière.

Grant paour avoint d'estre en misère;
Ne pensoint pas s'aller mucier,
Pour ce queroint cotes [1] d'acier,
Dagues d'espreuve ou maill ou hache,
Et vendoint le beuff et la vache
Pour quérir coursiers et chevaulx,
Horsons [2] et jacques touz nouveaux,
Canons, ars et arbalestres,
Trop doubtoint avoir nouveaulx mestres.
Salpêtre, canffre, souffre nouveau
Mectoit chaicun en son chasteau;
Garrotz, seectes et engraignez [3]
Vouloint avoir en leurs enseignez.
Engins, bridolles et mangonneaulx
Faisoit-on moult bons et moult beaulx.
Martinez, albalestrez à tour,
Mectoit l'on en chaicune tour.
Barrières, paliz et murs refaire,
Grans fossez de moult belle affaire
Réparer et mectre en estat
Aux Bretons estoit bel esbat.
Dardes, gavelotz, lances gayes,
Savoint gecter et faire playes;
Gouffours et fondres pour gecter pierres
Avoint en gros bâtons à quierres;
Et si pensoint deffendre fort
Leurs libertez jucqu'à la mort [4]!

Car liberté est délictable,
Belle, bonne et bien prouffitable;
Pour ce chaicun la desiroit

[1] Lobineau : plates.

[2] Ibid. : Horczons. — Ms. $\frac{9675}{33}$: Housons.

[3] Lobineau : englaignes.

[4] Froissart, VII, ch. 47. — Michelet, *Hist. de France*, III, p. 507.

Garder très bien, c'estoit leur droit.
De servitude avoint horrour
Quant ilz véoint tretout entour
Comment en France elle régnoit;
Foulx estoit qui paour n'en avoit!

Lors vindrent moult beaulx chevaliers[1],
De par le roy jucqu'à Angiers,
En bel arroy, en bel estat.
Bien cuidoient avoir sanz débat
Bretaigne avec les Bretons
Pour les tondre comme moutons.
Si manda, le roy, qu'à Paris
Vensissent barons par avis,
Pour leur dire, comme que fût,
Que chaicun, si comme il déut
Au roy féist oboïssance
Qui tout avoit par sa puissance.
Laval, Rohan, Glequin, Cliczon
Alèrent là sanz fiction,
Pour oïr toute l'ordennance
Que l'en avoit jà fait en France
Sur la sentence qu'exécuter
Vouloit le roy, non pas cuter.
Et fist dire moult haultement
Que cil mourroit à grieff torment
Qui à li ne oboïroit
Et serement ne li feroit
De rendre Bretaigne comme soue :
N'est celui qui meuve la coue;
Car là estoint bien atrapez,
Soultivement estoint happez.

Lors estoit Bertran de Clesquin

[1] *Chron. de Saint-Brieux.*

Avec Cliczon très bien enclin.
Dou roy avoint très grans prouffiltz,
Pour ce estoint touz desconfiz
Et vouloint bien mectre leur cure
A leur païs et eulx destrure,
Pour convoitise du grant avoir
Que le roy leur faisoit avoir.
Le roy avueuglez les avoit,
Pour les grans dons qu'il leur faisoit;
Autres prouffilz avoint moult grans,
Car ilz estoint moult bien prenans.
Si vont jurer devant le roy
Que Bretaigne sanz nul déloy
Li feroint randre, comme que fût;
En ce doubter point ne déut.
D'aultres barons ne faisoint compte,
Puixqu'ilz avoint là le vicomte,
A qui convint semblablement
De faire au roy tel serement
Comme les aultres li avoint fait;
Aultrement fust tretous deffait,
Car la force n'estoit pas soue,
Pour ce n'osoit mouvoir la quoue;
Mais toutes foiz trop bien savoit
Que tout ce estoit contre droit,
Contre raeson et vérité
Et par envie, sanz charité.
Pour ce ne fist pas, le vicomte,
De tel serement moult grant compte;
Non devoit-il, quar, sellon droit,
Nulli, nul temps tenir ne doibt,
Ains pèche, s'il tient serement
Qui tourne contre le saulvement
De l'arme. Or est bien vray
Qu'emprès la bataille d'Auray

Fist le vicomte au duc hommage;
Pour ce s'avisa comme sage
Et se trouva en grant balence
Par les cautelles de ceulx de France,
Auxquelles obvier ne povoit;
Car à Paris tenu estoit.
Pour ce convint que il jurast,
S'il ne l'eust fait, il estoit mast;
Mais il joua d'une couverte
Et se sauva de plus grant perte.

Laval moult bien se excusa
Et de beaux langages usa,
Et dit que moult bien garderoit
Ses forteresses qu'il avoit
Par héritage, non en garde.
Le départir forment li tarde;
Si jura là et par sa foy
Que jà nul jour contre le roy
Ne seroit, tant qu'il fût en vie.
Aussi dit qu'il ne vouloit mie
Destruire son cousin germain :
Dolant estoit et soir et main
Qu'il n'estoit bien en sa grace;
Plus fort en fut en toute place.

Le roy se tint assez content
Quant il oït le serement
Et les promesses de ces quatre,
Qui bien voulsissent aillours s'esbatre.
Si prindrent congié et liscence
Et s'en vindrent touz hors de France
En Bretaigne à leurs mensions,
Où avoint jà divisions;
Car les Bretons avoint pensé

Coment le roy s'ert avanczé
D'avoir Bretaigne soultivement,
Mais il en fut tout aultrement.

Les Bretons s'estoint avisez [1]
Entr'eulx-mesmes et conseillez
De résister à la malice
Qui leur tournoit à préjudice
Et en dommage grandement;
Si vont dire touz haultement
Que mielx amoint mourir en guerre
Que soy mectre eulx et leur terre
En servitude avec leurs hoiers,
Car ce leur sembloit trop divers.
Ensemble s'estoint conseillez
Sagement, et délibérez
De soy deffandre sans faintise;
Aussi n'est cil qui ne s'avise
Comment leur duc n'estoit pas mort,
Ains estoit hors, et à grant tort;
Si vont envoier chevaliers
En Angleterre comme messagiers,
Dire au duc, comme que fust,
Que vensist à eux, s'il péust,
Les gouverner comme ses subgetz;
Car ilz estoint touz obligez
A le servir naturellement,
Aussi avoint fait serment
D'estre o luy tous sans faintise
A le servir tout à sa guise,
Pour ce le prioint humblement
Que il li pléust hastivement
Venir à eux, pour les garder

[1] *Act. de Bret.*, II, col. 214. — *Chron. de Saint-Brieuc.*

Du roy de France sanz point tarder,
Et aussi deffandre son droit
Que par force avoir vouloit
Le roy de France, comme j'ay dit,
A sa coronne sans contredit;
Et affin que le duc plus tost
Vensist à eulx, li et son ost,
Ilz envoyèrent lettres scellées,
Toutes patentes bien devisées,
Pour hoster toute suspeccion,
Et monstrer que sanz ficcion
Estoint o lui d'une alliance
Contre le roy et sa puissance.

Le duc vit leur affeccion,
Leur amour, leur dileccion,
Et respondit courtoisement :
« A eulx yrai-ge vrayement!
Sanz plus tarder ne plus actendre,
G'iray à eulx pour les deffendre
De tort, de force, d'oppression,
Nonobstant leur rébellion
Et la vilannie qu'ilz m'ont fait;
G'iray à eulx, quar c'est mon fait.
Car bien se puet appercevoir
Comment le roy cuidoit avoir,
Par soultiffart et ficcion,
Mon païs et ma nation [1].
Trop longuement y a musé;
Mieulx lui vaulsist avoir usé
Son temps aillours à une aultre heure,
Car sa cautelle trop se déceuvre.
Ses faiz n'ont pas esté trop beaux [2]

[1] Ms. 7650 : mencion.

[2] Ces deux vers manquent dans Lobineau.

Car il se cueuvre de linceulx. »
Adonc démonstra sa puissance
Et s'en vint en belle ordennance
Jucques à Bretaigne qu'il doit amer;
Très noblement vint sur la mer,
Et trouva belle compaignie,
Droite flour de chevalerie
De ses Bretons, qui l'actendoint;
Grand desir de le veoir avoint.
Si se vont tous agenoiller
Par devant lui sur le gravier
Et disoint : « Nostre droit seignour,
Aujourd'ui nous doint Dieu bon jour,
Et vous gard de vilain reprouche. »
Adonc envers eulx il s'approuche,
Et les va lever doulcement,
Et les bèsa en souppirant,
Et les salua tous ensemble,
Et si ploura, comme il me semble,
De grand amence qu'au cueur avoit,
Quant devant lui là les véoit.

Ainsin à Dinan vout aller,
Et véissiez là dévaler
D'omes, de femmes, graut quantité
Encontre lui par amitié.
Les processions y venoint
Par la grant joaye qu'ilz avoint
De veoir leur duc en tel estat
Venu à eulx sanz nul débat,
En si très noble compaignie [1].
Grant joaye avoint, n'en doubtez mie.
Rohan, Montfort, Montafillant,

[1] Ces deux vers manquent dans Lobineau.

Et Beaumenoir tout ensuyvant,
La Hunandoye et Montauban
Vindrent à lui, si fist Quoësman;
Guitré, qui cappitaine estoit
De Dinan de longtemps avoit,
Et en telx faiz estoit abille,
Les cleffs li rendist de la ville.
A Rennes estoit Fontenay,
Qui alla à lui sanz délay;
Malor, qui en Guerrande estoit,
Vint tost à li com il devoit;
Et Vaucler estoit à Lamballe,
Qui n'atand pas trousser la malle
Tant se hasta et fut ignel;
Auxi Gieffroy de Kaerimel,
Et maint aultre bon chevalier
Vindrent à lui le saluer
Et lui faire la révérance:
De le véoir prenoint plésance[1].

Et quant le duc ot là esté,
S'en vint à sa noble cité
De Rennes où desiré estoit.
Chaicun forment s'i s'avanczoit
A li faire grant révérance,
Moult se fioint en sa puissance.
Les processions lors alèrent
Hors de la ville et l'ancontrèrent.
A tout dire, je ne pourroie
La centiesme part de la joaye
Raconter que l'en li faisoit;
Car chaicun dès lors si disoit:
« Nous sommes hors de toute doubte

[1] Froissart, VII, ch. 59. — Lobineau, liv. XII, p. 423. — *Act. de Bret.*, II, col. 218.

Quant le duc est de nostre route. »

Glequin forment se merveilloit,
Car par touz lieux où il aloit
Encontre lui Bretons trouvoit.
Remédier de rien n'y povoit,
Ains ses cousins et ses parans
De touz leurs cuers estoint dolens
De ce qu'il estoit ahurté
De faire au duc nulle durté,
Car il estoit son droit seignour,
Et pour ce ne déust nul jour
Encontre lui porter hernoys,
N'amener Picarz ne Jenevays,
Pour en tollir au duc sa terre;
Ce n'estoit pas moult belle guerre.
Les gens qui avec lui estoint
De jour en jour au duc aloint.
Car combien qu'il fust connestable
Nulz devers lui n'estoit estable,
Ainczois le lessoint de touz pointz,
Car à leur duc estoint ajointz[1].

Cliczon estoit de l'autre part,
Qui regardoit et main et tart
Comme Bretaigne péust avoir
Poür les levées en recevoir;
Il couroit par boays et par lande;
Moult estoit dolent de Guerrande
Qui estoit jà hors de sa main
Et contre lui et soir et main.
Baaz, Saint-Nezaire, l'isle Rancoet
Et tout le païs de là endroit

[1] Voir dans du Chastelet, *Preuves*, p. 477, la lettre que du Guesclin adresse au duc d'Anjou.

Au duc s'estoint tretouz renduz;
Ilz faisoint trop bien leur déubz.

Lors Glequin et Cliczon alèrent
Au duc d'Anjou, que ilz trouvèrent
A Pontorson en Normandie,
Où il estoit à compangnie
Moult très grande de chevaliers,
Avecq eulx pluseurs escuiers
Et grans seignours de touz estaz
Qui vouloint hoster les débaz
Ou par force on par trectié.
Nuls des Bretons n'avoint pitié;
Ains par le royaume maint un disoit
Que le duc faulx treître estoit,
Et auxi tretouz les Bretons
Estoint traîtres faulx et larrons;
Menacez estoint grandement
Et disoit l'en : « Breton truant,
A ceste foiz serez destruz;
Jamez nul jour n'aurez vertuz,
Ains serez tuez et escorchiez,
Penduz, neiez, escoletez,
Et mourrez touz de malle mort,
Vous et le traître de Montfort.
Contre le roy rien ne pourriez,
Vous serez tretouz destranchez;
L'en vous donra maint grand tatin,
Vous n'estes qu'un voire à matin.
Encontre France, c'est chose clère [1],
A ceste foiz aurez du père.
Le roy vous pense du tout destrure;
De voz biens certes il n'a cure,

[1] Ces deux vers manquent dans Lobineau.

Car desjà les a touz donnez.
Gardez que moult vous ne sonnez,
Car assez tost vous courront sus
Gens d'armes qui vous ruront jus.
Le duc Aubert et Euteriche [1]
Et Allemens nourriz de miche,
Flamans, Piccars et Berbeçons,
Hunoiez et Geneveçons,
Romains, Lombars et Savoyens
Vous lieront et piez et mains.
Bourgoignons, Gascons et Normans
Vous courront sus sanz point de gans.
Franczois, Manceaux et Poitevins,
Tourangeaux et Angevins
Vous courront sur diversement.
Encontre nous estes noyant.
Ceulx vous mainront diverse guerre,
Car ilz venrront devers la terre.
D'aultre part serez engoissous,
Car vous arez des Espaignous,
Ceulx d'Arragone et ceulx d'Escosse
En voz testes feront grant boce [2],
Et forment serez aculez
Tant que des piez de mulez
Sera Bretaígne toute couverte.
Se sera vengence apperte,
Car par sur mer et par sur terre
De toute part arez grant guerre.
Tart est à chaicun qu'il se rande,
Car Rennes, Dinan et Guerrande
Arrasez seront et destruz,
Sanz jamès jour avoir vertuz.
Et en signe de destruccion,

[1] Les quarante vers suivants sont inédits.

[2] Ms. 7650 : coche.

Pour leur très grant rébellion,
Charniez seront à travers.
Trop a esté leur fait divers
De soy exiber annemys
Contre la droite fleur de lis,
Et pour ce n'ara nom plus Bretaigne;
Elle perdra son nom et s'enseigne :
La confisquée l'appelleron.
Berton en ville nul lerron [1],
Ains pupliron [2] tout leur païs
Des subgiz à la flour de lis. »

Ainssi grans menaces couroint,
Mais les Bretons tout escoutoint
Sanz s'eschauffer [3] ne poy ne grant;
Mais ilz pensoint bien qu'autrement
Iroit leur fait et leur querrelle.
Cependent le temps renouvelle;
Si priut l'en trèves toutes nouvelles [4]
Entre les ducs bonnes et belles
Et commencza l'en à trectier
De la paix, dont très grant mestier
Avoit le peuple sanz nulle doubte,
Car pouvres gens chaicun déboute
En temps de guerre, chaicun le soit :
Pour ce la paix on desiroit.

Le duc d'Angeou fut au trectié;
Aux Bretons avoit amitié
Et li desplésoit le content
Et le débat qui estoit grant;
Mais toutes foiz tousdiz disoit :

[1] Ms. $\frac{9675}{33}$:
Bretons en vie nulz ne lairron.

[2] Ms. 7650 : publiron.

[3] Ms. 7650 : s'efforcer.

[4] *Chron. de Saint-Brieux.* — *Act. de Bret.*, II, col. 233.

Que le roy Bretaigne aroit
A son vouloir, à son desir,
Pour en faire à son plaisir
Comme seignour et souverain
Qui tout avoit prins en sa main.
Bien disoit que par amitié
Des Bretons aroit grant pitié,
Et que plus de bien leur feroit
De la moitié qu'il ne devoit,
Mais qu'à li se alassent rendre,
Sanz nullement soy plus deffendre.

Mais cependant le roy de France
Tousdiz faisoit son aliance
Pour leur courre sus à une heure;
Trop fort li tardoit la demeure
Que Bretaigne n'estoit jà soue.
Mais le duc d'aultre part si joue
A faire venir grant effort
Pour estre plus craint et plus fort;
Car par trectié il ne povoit [1]
Avoir pas le tiers de son droit,
Ains li disoit-on vilannie;
Chaicun sur lui avoit envie
Et voulsit-l'en que il fût mort;
Il n'avoit nom que de Montfort.
La Bellière lors s'est avanczié;
Il print le fort de Poencé [2];
Ne soy s'il out rien à dire
Quant il print la Rochedire,
Car chaicun se merveilloit moult
Comment il estoit si glout

[1] Les six vers suivants manquent dans Lobineau.

[2] Ms. $\frac{9675}{33}$:
La Bellière s'est avancé lors,
Il print de Pouancé le fort.

De prandre l'autruy sanz congié,
Chaicun de luy n'ert pas vengié.

Adonc le triboill [1] commencza :
Chaicun Breton lors menacza,
Et fist l'en statuz tous nouvaulx
Qui n'estoint point ne bons ne beaux,
Ainz estoint formez par envie,
Par avarice et par convoitie,
Par vengence désordennée,
Par cruaulté trop forsennée.
A Angiers fist l'en ordennance
Pour cuider avoir leur vengence
Des Bretons qui au roy résistoint;
Les destruire tantost cuidoint.
Ilz leur faisoint grant cruaulté,
Ilz n'avoint cure de loyauté;
Ilz cuidoint faire grant dommage
Au duc Jehan par leur oultrage;
Mais en ce trop fort failloint,
Car ses Bretons li envoyoynt
A son païs pour le deffandre;
Au duc aloint tretouz se randre,
Donc il estoit de moult plus fort.
Si leur faisoit l'en trop grant tort,
Car quant d'Angiers se despartoint
Et au païs aler vouloint,
L'en leur bailloit beau sauffconduz
Qui leur estoint moult bien venduz,
Et emprès estoint pourséuz,
Pillez, tuez et bien batuz,
Et disoit l'en : « Bretons truans,
De mourir n'avez nulz garans.

[1] Ce mot est remplacé par des points dans Lobineau.

Vous et ce traître de Montfort
Mourrez tretouz de malle mort. »

Quant le duc vit que par trectié[1]
Ne povoit avoir amitié,
Ne de son droit petit ne grant,
A ses gens dit appertement,
Aussi dit-il à ses barons :
« Nous sommes trop pou de Bretons;
Il nous convient envoyer querre
Des gens d'armes en Angleterre,
A mon frère qui en est roy;
Je suy certain et très bien sçoy
Qu'il m'envoyera très volentiers
Des meillours de ses chevaliers.
Le roy tient mes villes, mes chasteaulx
De moult fors et des plus beaux;
Si nous fault en avoir retour.
Pour ce pense faire un tour
Jucqu'à Paris; comment que soit,
Je ne lerroy rien de mon droit[2]
O le roy, bien vueill qu'il le sache,
Tant que ge puisse férir de hache.
Jucqu'à Paris menron Bretaigne,
Et metron touz soubz nostre enseigne.
Or est donc temps de s'en haster,
Nous ne fesmes que nous gaster.
Ces Franczois ont trop de langages;
Chaicun d'eulx veut gaigner ses gaiges
Par parolles et par menaces;
C'est leur guise en toutes places.
Ilz dient vilaines parolles,

[1] Froissart, VII, ch. 59. — *Act. de Bret.*, II, col. 236.

[2] Lobineau :
Ja ne lairrai passer mon droict.

Mais leurs faiz ne sont que frivolles,
Et leurs langues passent leurs mains :
Plus déussent faire et parler mains.
Tout suy lassé de escouter
Comme nous vueulent débouter
Par leur langage qui est trop nice :
En giens de bien est mescheant vice.
Pour ce vous di n'enduron plus ;
Ains parlon mains et faison plus,
Envoyon querre souldoyers ;
Ilz vendront à moy volentiers.
Je suy certain, n'en doubtez pas,
Qu'ilz vendront plus tost que le pas,
Quant ilz orront tout mon affaire ;
Aultrement ne l'oseroint faire. »

Ses barons respondent par tel guise :
« O vous suymes touz d'un emprinse.
Faictes, sire, comme vous vouldrez ;
Nous savons bien que vous randrez
A ces Franczois leurs déméritez :
De leurs langages ne sont pas quictez. »
Ainsi le duc envoya querre
Des gens d'armes en Angleterre ;
Ilz firent bien pou de séjour ;
Car les Anglois vont prendre jour
Et ordenner pour s'en partir :
Point ne vouloint au duc mentir.
Pendent cela vindrent gallées
En moult grant nombre apparaillées
De par le roy gaigner Bretaigne ;
Estoint tretouz venuz d'Espaigne.
Lors Cliczon à Nantes estoit
Et assemblée de gens faisoit
Pour aler Guerraude destruire

Qu'à luy oboïr n'avoit cure;
Et jura bien fort serement
Qu'il la destruiroyt vroyment,
Et pour ce qu'el ne se vouloit randre,
A Nantes fist engins descendre
Et canons bien apparaillez
Et livrées de nouvel taillez.
Dedans un moys la pensoit prendre
Et la mectre toute en cendre;
Mais, en nom Dieu, les Guerrandoys
En lours païs sont trop divers;
Si n'ost pas Cliczon gens assez,
Pour les détrure, amassez,
Et li convint lesser l'emprinse;
Car il savoit trop bien leur guise.
De bien loign fort les menaczoit :
C'estoit tout quantqu'il en faisoit,
Car Guerrandois pilloint sa terre
Et lui faisoint diverse guerre;
Leurs annemys toutz réputoint
Ceulx qui au roy oboïssoint;
Qui à Cliczon estoit amy,
Ilz réputoint leur annemy :
Ranczons levoint en lieu de rantes [1]
Ou païs de Blaign et à Nantes.

Le roy grant chevauchée envoya
Aux Espaigneulx, qu'il leur donna,
Car ilz cuidoint gaigner Bretaigne
Par la puissance du roy d'Espaigne;
Mais ad ce failloit une ruche,
Car on dit : « Trop loign est qui huche. »
Quant l'en vit les gallées venir

[1] Lobineau : dessuz ses rentes.

En Guerrande l'en fist bannir
Que chaicun bien s'apparaillast
Et en sa garde s'en alast
Et se meïst en ordennance.
Trop pou creignoint touz ceulx de France,
Et celx d'Espaigne qu'ilz véoint
N'amoint de rien ne ne doubtoint.

Le duc à Vennes lors estoit,
Qui Guerrandois bien confortoit,
Et leur mandoit, de jour en jour,
Comme bon prince et bon seignour,
Que de certain les secouroit
Dedanz trois jours ou il mourroit.
Pour ce avoint les cuers si fiers
Que ilz voulsissent volentiers
Estre o eulx en plaine lende
A demie-lieue de Guerrande.
Si veist l'en qui feist le paigne
Ou Guerrandois ou ceulx d'Espaigne.

Les Espaigneulx n'osèrent pas
Descendre à Sallé ne à Bas [1],
Ains alèrent à Saint-Nezaire :
Trop plains estoint de vaine gloire.
Là trouvèrent, comme que fust,
Le capitaine Jehan d'Ust,
Qui leur offroit grantz courtoysies
En faiz d'armes en toutes guises.
Le fort avoit envitaillé
Et moult très bien embataillé
Pour les recepvre à lie chière,

[1] Lobineau :
Descendre à Saillé ne à Baaz.

Et si avoit mis la bannière
Du duc en hault sur le chastel.
L'estat dedanz estoit bien bel;
Car canons et artillerie,
Bonnes gentz d'armes tretouz de trie,
Qui estoint asprez et délivrez,
Avoit dedanz et assez vivrez.

L'admirand lors va envoyer
Jucqu'au chasteau un escuier,
Pour supplier à Jehan d'Ust
Courtoysement qu'il li pléust
Retenir là ceul escuier
Et aux gallées envoyer
Un gentil homme parler à lui.
Jehan de rien n'en a failli,
Ains envoya jucqu'ès gallées
Du chastel Jehan de Henlées;
A son rectour lessa aler
A l'amirant son escuier,
Qui sceut bien dire l'ordennance
Du fort et toute la deffensse,
Et dist bien que viande preste
N'estoit pas de prandre tel beste
Comme dedanz estoit enclose :
Ce luy sembloit diverse chose.

Tantost que l'amirant oyt
Ce que l'escuier li ot dit,
Les gallées o leurs panons
Fist alloigner pour les canons,
Et envoya jucques à Nantes
Deux des gallées les plus parantes
Pour monstrer qu'ilz estoint venuz;
Si estoint-ilz poures et nuz,

Chetiffs et laz et affammez,
Et n'estoint pas de touz armez.
Non obstant que grand nombre estoint,
Guerrandoys riens ne les prisoint,
Ains disoint : « Si ces vilains
Viennent à terre, jà de noz mains
N'eschapperont, ains seront mors :
Nous suymes grandement plus fors;
Chaicun le veoit bien à certain,
Ce sont vilains touz mors de fain. »
Dix et neuff galées sanz doubte
Et deux vigns[1] touz d'une route
Estoint venuz plaincs d'Espaigneoulx;
Tant plus en vint plus ot de foulx :
Troys cens en ot qui prindrent terre
Et cuidoint bien mener grant guerre;
Mais Guerrandoys les guerroyoint
Tant que les vilains s'enfuyoint
Droit à la mer, moult très grant erre;
En malle heure prindrent la terre,
Car .xvi. compaignons y vindrent
Qui en la fuite tretouz les misdrent.
Devant eulx descent de chevau[2]
Tout armé Guillaume du Chasteau,
Qui leur court sur bien durement
Et les reboute vilainement,
Et leur disoit : « Cy demourrez;
Randez-vous tost o vous mourrez! »
Là enferroit l'en Espaigneoulx
Et leur donnoit l'en de grans coups,
Tant que mors cheoint en la place :
Plus ne leur souvient de menace.

[1] Lobineau : Avec deux lins.

[2] Ms. $\frac{9675}{33}$:
Devant eux estoit à chevau

Jucqu'à la mer sont pourséuz
Et pluseurs dedanz sont chéuz;
Pluseurs entrés en leurs gallées,
Qui tost aux aultres sont allées [1].
Du commencer jucques au chieff
Vont conter tretout leurs meschieff
A l'amirant, et li vont dire :
« Nostre maistre, nostre chier sire,
En cest païs ne feron rien :
Allon aillours, et feron bien. »
Lors vont prandre la mer au large,
De paour que le navire narge;
Droit à Reuis s'en vont aller,
Et cuidoint faire le bout [2] baller.
Cinquante et cinq, par ordennance,
Vont prendre terre par grant vaillance;
Mais monseur Jehan de Malestroit
Si les tint trop à destroit,
Car il vint veoir leurs ordennances,
Et si n'estoit que à dix lances.
De tel aïr leur courut sus
Que en pou d'heure en rua jus
Trante, touz mors enmy la place;
Bien leur faisoit dure grimace,
Vignt et cinq en print prisonniers.
Or regardez quelx escuiers
Estoint venuz gaigner Bretaigne!
Mieulx leur vaulsist estre en Espaigne
Qu'estre venuz pour mener guerre;
Nulz des aultres ne prindrent terre,
Ains s'en allèrent en leurs contrées
Quant leurs gallées eurent monstrées.

[1] Lobineau :
Qui tost ailleurs s'en sont alez

[2] Ibid. : le bourg.

L'an durant tousdiz l'en trectoit [1]
De la paix, mès ne scey que c'estoit;
Car quant plus ilz en trectoint
Et mains, à mon advis, faisoint.
La chose estoit si pollie
Que on disoit que c'ert follie
De tant actendre sanz hurter
Et durement s'entre-bouter.
Glequin, qui connestable estoit [2],
Trop grant duel en son cuer avoit
De la guerre et dissencion
Estant entre sa nacion
Et les Franczois que il amoit :
Marri estoit, plus ne povoit.

Tolouze et le païs d'environ [3]
Faisoint jà rébellion
Contre le roy diversement,
Dont le roy estoit moult dolent.
Si va son connestable envoyer
Droit à Thoulouze pour guerroyer;
Mais quant il fut au despartir,
Il dit au roy, sanz point mantir,
Que l'aigle plus voler ne povoit,
Car les plumes que il souloit
Avoir ès esles pour voler hault
Estoint chaites par le grant chault,
Et estoit sech comme une escorce:
Pour ce avoit trop pou de force.
Si pria au roy humblement
Que il voulsist paisiblement
Avoir pais o les Bretons

[1] *Act. de Bret.*, II, col. 285.

[2] *Hist. de Louis de Bourbon*, par d'Oronville, ch. 39.

[3] *Hist. de Languedoc*, IV, p. 371. — *Chron. de du Guesclin*, II, p. 314 et 323. — Ibid., note 71.

Qui en bataille estoint bien bons,
Et se ainssi il le faisoit
L'aigle errière recouvreroit
Les plumes qui chaistes lui estoint :
Autrement jamais ne vendroint.
Ainssi Glequin va congié prandre;
Mains chasteaux à lui s'en vont rendre;
Mais en brieff temps Glequin fut mort;
Le roy en eust grand desconfort.
Dieux li vueille pardon donner;
Ainsi soit-il ! ge le requier.

Lors estoint venuz les Angloys [1]
Et descenduz touz à Calays;
Dix mille combattans estoint
Qui au secours du duc venoint.
Nobles estoint de grant puissance;
Ilz chevauchèrent le long de France
Et vindrent tout droit en Bretaigne
Servir le duc et son enseigne.
Touz ceulx de France ne craignoint maille,
Ains demandoint tousdiz bataille,
Mais pour néant la demendoint,
Car les Bretons o eulx estoint
Ovec leur duc d'une alliance.
Adonc avoit-il grant puissance;
Ne sambloit pas à un truant
Ne à garson ne à tirant,
Ains sembloit bien à grosse beste.
N'est celui qui monstre la teste
Devant luy, ne petit ne grant.
En France estoit le plus puissant
Et li plus fort de la moitié.

[1] Froissart, VI, ch. 72 et suiv. — Walsingham, *Hist. Angl.*, p. 281.

Si s'abrégea fort le trectié,
Et li octroya l'en son droit
Et tretout ce qu'il demendoit;
Mays anczois qu'en péust joïr,
Le roy de France si va mourir.
Par ce la chose fut esloignée,
Mais toutesfoiz elle fut gaignée,
Et fut plus belle, plus honnorable,
Pour le duc et plus convenable
Qu'au commencier n'avoit esté,
Comme il appert par le trectié [1].
Car le duc a toute sa terre
Antièrement, sanz point de guerre,
Et en Bretaigne et à Montfort
Et aillours (de ce me faiz fort),
Ne ne doibt faire oboïssance
Jamès nul jour au roy de France,
Fors seulement comme j'ai dit
Et aultresfoiz à Paris fist.
Les pointz y sont touz limités
Et seremenz tretouz quictez,
Et si a bien promis le roy
A les tenir en bonne foy,
Et sont sur ce lettres baillées
Aux deux parties très bien scellées;
Et avant qu'il aille en France
Pour faire au roy oboïssance,
Ses villes, ses chasteaulx aura
En ses mains; jà nul n'en fauldra,
Et pour plus seurement y aller,
L'en li doit hostage bailler:
Cousy et sire Charles d'Artoys
Et l'amirant qui est Franczois

[1] *Act. de Bret.*, liv. II, col. 293. — Froissart, VII, ch. 82. — Du Tillet, p. 324.

Et le Bueil qui du roy a gaiges,
Ceulx demourront touz à hostages;
En Bretaigne jucqu'à son retour
Ilz feront tousdiz leur séjour;
Et que la chose soit plus estable,
Bourbon, Cliczon le connestable
Et le mareschal de Sansserre
Si vendront jucqu'à li grant erre,
Et si li jurront par leur foy
Qu'ilz le conduiront jucqu'au roy,
Et remaineront sauvement
Jucqu'en Bretaigne seurement;
Et aura sauffconduit en oultre
(Comme le trectié le démoustre)
Du roy et des royaux de France :
Ne se vieult pas mectre en doubtance
Ne en péril de son estat,
Ains veult-il estre sanz débat;
Aussi a-il grant aliance
Entre Bretons et celx de France.

A Paris furent procureurs
De par le roy, bien grans seigneurs,
Pour recepvre les seremenz
Sur le treictié, qui sont bien grans.
Et auxi envoya le roy
Commissaires [1] de tel arroy
Jucques au duc semblablement
Pour recepvre le serement
Du duc et des barons ensemble;
Et y vindrent comme il me semble,
L'évesque de Chartres et Corbie,
Avecques eulx par compaignie

[1] Ms. 7650 : Congnoessance.

Chevreuse, Thabary, le Mercier;
Bien s'entr'amoint et tenoint chier.
Chaicun d'eulx la voye demande
Pour aler au duc en Guerrande,
Où il estoit en bel estat,
Cointe et jolis en bel esbat,
Et si avoit grant compaignie
De prélaz, de chevalerie.
Là estoit l'évesque de Rennes,
Et si estoit celui de Vennes.
Laval, Rohan et Rocheffort,
La Roche, Lohéac, Montfort
Et monseur Charles de Dinan,
De Beaumenoir et Montauban,
Acerac et Chasteaugiron
Et pluseurs aultres d'environ
Fontenaye et la Bellière
Si faisoint là moult belle chière;
Et des chevaliers plus de cent
Véissiez là en un moment;
Aler, venir on ne povoit,
Tant de gens de bien y avoit.
Les conseilz du duc y estoint,
Qui faisoint bien ce qu'ilz devoint:
Premier estoit l'abbé de Prières
Qui menaces ne creignoit guères,
Et l'archediacre du Désert,
Où conseill parloit en appert
Et de droit disoit maint tatin [1],
Li et maistre Pierres Martin.
Collacions n'estoint pas matez,
Quant vouloit parler Pierres Hastez [2].
Et si estoit très bien loué

[1] Lobineau : latin.

[2] Ibid.: Hattes.

Ce que l'évesque et l'aloué
Vouloint dire et soustenir :
Touz se faisoint très bien ouir,
Et conseilloint à leur povoir
Léaument le duc, dont louer
Les en doibt l'en sanz nulle doubte;
Car de flater ne savoint goutte.

Quant l'en eust parlé grandement
Du trectié et du serement,
A Nostre-Dame, en la chappelle,
Le duc les Franczois si appelle,
Et leur dit : « Ores m'entendez,
Je scey bien que vous demandez,
Et ce que voùs allez quérant :
Vous demandez mon serement
De tenir la paix et l'acort,
Si feroi-ge jucqu'à la mort;
Ainssi le jure et par ma foy,
Mais que aussi tienge le roy
Ce que par le trectié m'a promis;
Ainssi seron tousjours amys :
Je le tendroy comme je di. »
Et fut ce fait le vendredi
Le quart jour du moys d'apvrill
L'an trois cens .IIII.^{xx} et mill,
En Guerrande dedans la ville
Qui au trectié estoit habille[1].

Amprès cela l'en recevoit
Les sermens, comme l'en devoit,
Des barons et des chevaliers,
Des gens d'armes et des escuiers;

[1] *Act. de Bret.*, II, col. 298. — Du Tillet, *Inventaire*, p. 324. — Froissart, IV, ch. 82.

Et le mercredy ensuyvant
L'en fist crier bien haultement
Par un héraut la paix planière
Entre Bretaigne et France entière.
Amprès cela on devoit randre
Les forteresses sanz plus actendre
Au duc, comme promis estoit
Par le trectié, chaicun le sçoit;
Mais on tarda par ficcion
Jucques après l'Ascencion
Sanz randre au duc son héritage.
Pluseurs au cuer avoint grant rage
Pour ce qu'au duc il convenoit
Randre ce que on li devoit;
Esbahis estoint grandement
De ce qu'en pou de temps véoint
Qu'au duc convenoit oboïr;
Jamès ne cuidoint ce oïr
Ce que de fait avoint véu
Et de chaicun estoit scéu.

Le duc estoit bien pacient
Et souffroit tout à escient;
Il n'avoit pas oreille sourde,
Ains escoutoit comme par bourde
Et savoit bien que l'en disoit;
Mais pou de semblant en faisoit,
Mais bien pensoit enmy son cueur
Avoir son droit sanz nul demeur.
Et combien que il despléust
A maint un, plus qu'il ne déust,
Le recongnoistre à vroy seignour,
Toutes foiz à poy de séjour
Par courtoisie les conveinquist
Tant que Montrelaix se randist.

Auray, Ploermel et Redoir
Se randirent touz de randon
Es mains du duc comme ilz devoint,
Car plus résister ne povoint.
A Nantes ses gens envoya,
Mais de la randre on déloya
Jucques à la Nativité
De Saint Jehan, c'est vérité.
Deux jours devant, ne plus ne mains,
Entra à Nantes, j'en suy certains,
Et fut receu à grant honnour
Comme prince et vroy seignour.
Ne sembla pas estre en exil
Quant on li randist Piremill;
Touffou assis en la forest
Li randist l'en et sanz arrest.
Lors fist mander touz ses prélaz
Et ses amys de touz estaz [1]
Pour avoir conseill et advis
En ses barons, o ses amis
Comment eschevir péust guerre
En son païs et en sa terre;
Et fist assembler les prélaz,
Abbez et clercs de touz estats [2],
Barons, chevaliers, escuiers,
Qui lors portoint nouveaulx coliers
De moult bel port, de belle guise,
Et estoint nouvelle devise
De doux jolez [3] bruniz et beaux,
Couplez ensemble de doux fermaulx
Et au dessouz estoit l'ermine

[1] Les six vers suivants ne se trouvent pas dans le ms. 7650.

[2] Les quatre-vingt-dix vers suivants forment une lacune dans le ms. $\frac{9675}{31}$.

[3] Lobineau : roletz.

En figure et en coleur fine;
En deux cédules avoit escript :
A MA VIE, comme j'ay dit;
L'un molt est blanc et l'autre noir,
Il est certain, tien le pour voir.

Adonc le duc se mist en voye;
Il n'actent pas que on l'en proye
Pour s'en aler devers le roy,
Et fut receu en bel arroy
A Angiers, où le duc estoit
D'Angeou, qui là bien l'actendoit.
Prélaz, contes et chevaliers,
Barons, chanoenes et escoliers,
Giens d'industrie et sergens
S'en vindrent en beaux paremenz
Jucques à deux lieues l'encontrer;
Car l'en vouloit bien li monstrer
Qu'il estoit et preux et vaillant.
Au chasteau va appertement,
Tout à cheval entra dedanz.
Les Angevins estoint dolens,
Et si estoint tretouz honteux,
Pour ce conseilloint deux et deux.
Le duc d'Angeou vint à grant pas
Pour l'encontrer (n'en doubte pas);
L'un d'eulx va l'autre saluer
Et puix baiser et acoler.
Courtoisies et beaux langages
Demenent-ilz, comme gens sages;
Et comme cousins et parans,
Main à main vont entrer léans.
Bien apparut en celui jour
De grant hayne grant amour.
Car non obstant la grant haine

Qu'avoint éu, d'amour bien fine
S'entr-amoint eulx deux d'un acort;
Si feront-ilz jucqu'à la mort,
Car ilz sont si fort alliez
L'un envers l'autre, et si liez
Que nul grever ne les pourroit,
Se convoitise ne les déceoit
Ou envie, qui est si diverse,
Si très cruelle, si très perverse
Que par li amour se décline
Et trop souvant s'acroît haïne.

Et par ce ne tien-ge pas sages [1]
Aucuns mescheans qui ont langages
Et mésusent de leurs parolles,
Faintes et laides, faulses et folles,
Et dient villannie de gent;
Mais tout leur fait n'est que néant,
Car pour leurs diz, ne plus ne mains,
Leurs faulses langues passent leurs mains:
En fait de guerre ne valent rien,
En trectié ne scévent nul bien,
N'en conseill ne sont appelez;
S'il y vont, hors seront boutez
Honteusement comme truans.
Pour ce les tiens foulx et mescheans
De parler d'estat de seigneurs;
Car ilz mourront à grieffs doleurs.
Ainssi le duc fut en esbat
A Angiers en moult bel estat;
Quant bon li fut, il s'en ala
A Chartres, et puix trouva là
Le duc d'Angeou, qui jà estoit

[1] Les quinze vers suivants manquent dans Lobineau.

Allé devant, car il vouloit
Le conduire et l'onnourer
Le mieulx qu'il peust à son povair.
De là s'en vont droit à Paris
Touz deux ensemble par un devis;
Et si vint l'en les encontrer,
Car l'en vouloit très bien monstrer
Que mautalant estoit remis
Et que tretouz estôint amiz.
Frauczois, Bretons sont d'aliance;
De moult plus forte en estoit France.
Sa venue estoit désirée;
Pour ce commune estoit parée
Et s'en issit, sanz oïr [1] treues
Pour l'ancontrer jucques trois lieues.
Recéu fut à grant honnour,
Comme grant prince et grant seignour;
Par ville aller on ne povoit
Tant de gens ès rues avoit
Qui acouroint touz pour le veoir;
N'est pas mensonge, ains est tout voir.
Duc et seigneur estoit nommé,
Ad ce conquerre n'ost pas chommé;
Car, maugré fortune, estoit
Prince et seigneur, com il devoit.
Son nom estoit moult bien changé,
Et s'estoit l'en assez vengié
De ceulx qui traictre nommé l'avoint :
Dolans estoint, plus ne povoint
Et véoint bien leur couardie;
Mais ge croy bien, quoy qu'on en die,
Ne seront pas de leur mantir
Seulement quictes pour repantir.

[1] Lobineau : ouvrir.

Quant à Paris orent esté
Comme devant j'ay raconté,
Les ducs orent belle compaigne
Et vont au roy jucqu'à Compaigne;
En son hostel royal estoit:
Le duc à luy s'en va tout droit
Et li va dire par amitié :
« Sire, je vous ay courroucié;
De tout mon cuer il m'en desplest :
Pardonnez-moy se il vous plaist. »
Le roy droit à lui si s'avance
Quant il faisoit la révérance
Et prant le duc bien prestement
Et li va dire joyeusement :
« Beau cousin, bien soyez venu;
Car tout honneur vous est déu :
Ge vous pardon de fin cuer vroy;
Traiez-vous cza, venez à moy. »
Ilz s'entrefirent très bel semblant;
Le duc li dit en sourriant :
« Je vous veulx faire mon devoir
Se il vous plaist me recevoir.
— Ouill volentiers, ce dit le roy,
A lie chière vous recevroy. »

Le duc au roy adonc s'aprouche
Et li tant la main et la bouche
Tout en estant pour la douché
Et la pairie, comme j'ay touchié,
Et tel oboïssance li fist
Comme devant ycy j'ay dit,
Ne plus ne mains, com il devoit
Et aultres foiz faicte l'avoit
Au derrain roy qui estoit mort,
Ou temps duquel meut le discort

Duquel devant j'ay ci fait conte
Comme l'istoire le raconte.
Et si demanda instrumens
Et appella touz les présens
A tesmoign de tout son affaire,
Affin que par nul fait contraire
On ne péust aucunement
Dire qu'il éust fait serment
De féaulté ne de ligence
Fors seulement oboïssance[1].
Pour ce ne tiengne nulli à mal
Si le duc au roy n'est féal
Ne homme lige ne subgit;
Car ligence proprement gist
Entre son prince et son vassal
Qui adonc doit estre féal,
Quant un prince a un fié donné
A son vassal et abonné
La manière de la tenue
Et la foy qui en est déue,
L'oboïssance et le devoir.
Mais, en nom Dieu, tu dois savoir,
Comme j'ay dit icy devant,
Qu'en Bretaigne anciennement
Avoit royaume tout devisé
(Comme devant j'ay devisé),
Quant se fist la submission
Pour mectre en subjection
Aucuns barons qui rebelloint
Et, par oultrage, se vouloint
Résister encontre leur chieff;
Ce leur tourna en grant meschieff,
Car le conte qui lors estoit

[1] Les soixante vers suivants manquent dans Lobineau.

En lieu de roy, et si avoit
En Bretaigne telle franchise
Comme le roy et par tel guise
Tenoit Bretaigne comme seul chieff,
Vint des barons très bien à chieff;
Car le conte ala en France
Et si fist là grant alliance;
Et si fist lors la submission
En laquelle est la condicion
De quoy devant cy j'ay escript;
Lors emmena sanz contredit
Gens d'armes et grant quantité;
Tantost il ot suppédité
Gens qui estoint jà revelez:
Par ce furent déshéritez
Et moururent cruellement :
Ilz l'avoint gaigné vroyment.

Or voy donc raesonnablement
Comment fust le commancement,
L'estat de la submission,
La forme de la condicion;
Car qui vouldra l'une enfraindre,
Nul ne devroit l'autre contraindre
A les tenir ne les garder,
Ains de ce faire devroit tarder;
Car si condicion est hostée,
La promesse est déboutée,
Et si ne tient petit ne grant;
C'est droit escript certainement.
Pour ce donc, si li roy vouloit
En Bretaigne demander droit
Encontre la condicion
De quoy est faicte mencion
En la submission première,

Toute Bretaigne vendroit arrière
Es mains du duc, tout en appert;
Car qui trop convoite tout pert.

Ainssi Jehan sanz contredit
Fut recéu comme j'ay dit.
Par intervalle amprès cela,
Tout haultement un clerc parla;
Ne sembla pas estre plain d'ire,
Courtoisement au roy va dire,
Combien qu'il fût à grant compaigne:
« Sirez, voyez Jehan de Bretaigne
Qui vous offre l'oboïssance,
La féaulté et la ligence
Que Montfort faire vous doit,
Et d'aultres terres qui de son droit
A luy doivent apartenir
Et que il doit de vous tenir,
Et si requiert la délivrance
De tretout ce qu'il a en France,
Tant en Bourgoigne qu'en Champaigne
Et l'Eigle qui est leur compaigne,
Et auxi Ratel et Nevers;
Mais nul ne soit si très divers
En langage ne en parolle,
Ne n'àit la pansée si folle
Que de cuider aucunement
Que il face nul serement
Comme duc, ains comme conte,
Des terres dont j'ay fait le compte.
Car de Bretaigne a desjà fait
Tout ce que faire en devoit,
Comme devant avez véu,
Il est certain et bien séu;
Ains faiz cy protestation

Qu'il n'actent faire submission
De Bretaigne ne aultre chose,
Car la besoigne en est jà close. »

Adonc le roy receut le conte [1]
A homme lige, comme je compte;
Et si fist Jehan féaulté
Comme il devoit de loyauté.
Adonc le roy fist lettres querre
Et jouste leur tenour requerre
Par parolles et beau langage
Que le duc lui féist homage
De foy planière, com il devoit;
Car le conseill du roy disoit
Que par trectié estoit promis
(Qui en escript estoit jà mis)
Que tel foy, tel oboïssance,
Devoit faire au roy de France
Comme firent ses prédécesseurs
Qui de Bretaigne furent seigneurs.
Si estoit ès lettres contenu
Que aultres foiz le duc Artur
Qui duc estoit lors de Bretaigne,
De Normandie et de Quitaigne,
Conte du Maine et d'Angeou,
De Touraine et de Poitou,
Au roy Philipes qui lors estoit
Fut homme lige et à bon droit,
Et li fist foy toute planière,
Sanz exepter ne mectre arrière
Nulle des terres que j'ay nommé.
Ainsi le duc fut lors sommé
Et si oït bien la requeste.

[1] *Act. de Bret.*, II, col. 376.

Si va lever bien droit la teste
Et respondre espertement :
« Faictes-moi joïr prestement
De tout ce qui est contenu
En celle lettre et cy léu.
Et de ce que mon prédécesseur
Tint du vostre comme de seigneur;
Et desjà m'offre à cela faire,
Combien que ce me soit contraire,
Quant à Bretaigne tant seulement.
Mais se j'ay tout le tenement
Qu'en celle lettre est contenu,
Lors seroi-ge très bien venu;
Aultrement dit que je ne doy
Vous faire nulle aultre foy,
Ne ne feroy jour de ma vie
Pour la duchie et la pairie. »

Le roy se tint assez content
De sa responsse à présent,
Et si lessa touz ses langages,
Car conseillé estoit de sages;
Et si fist au duc grant chière,
Car sa venue avoit bien chière;
Si devoit-il sanz nul reprouche,
Car le duc estoit son prouche
Et son cousin et son parant.
Aussi devoit avoir talent
D'estre o lui d'une aliance :
Greignour en estoit sa puissance,
Et en estoit plus fort d'amys
Et si avoit mains d'annemys.

Quant le duc ot là estié
Et ot esté bien festoïé

Du roy et de touz les royaux
Et ot éu de beaux joyaux;
Au roy s'ala humilier
Et humblement li supplier
Que de sa grace li pléust
Congié donner tant qu'il péust
A son bon gré retourner
En son païs pour gouverner
Ses subgiz ovecques sa terre
Sanz débat, contens, ne guerre.
Combien que le roy fût dolant
De son hastiff despartement,
Il lui va congié donner
Et humblement lui supplier
Qu'il voulsist de fin cuer vroy
A jamès l'aymer sanz déloy
Et estre o luy sanz nul ressort
Et oublier tretout discort,
Tretout rigour, tretout dangier,
Sanz jamez penser de venger
Nulle chose qui soit passée,
Car la haïnge estoit cassée,
Si oncques point avoit esté
Entre eulx deux, car amitié
Entre eulx deux estoit bien ferme
A tousjours mais, non pas à terme.
Le duc humblement le mercie
Et à genoil si le supplie
De soy tenir en celuy point,
Et li va dire : « Ne pensez point
Que jamès en jour de ma vie
Ne desplaisir ne vilannie
Je vous faiz à mon escient,
Tant qu'en cest siècle soy vivant,
Ains ameroye plus chier mourir

Que faire vostre desplaisir
En manière quelle que soit,
Fors que en deffandant mon droit
Et mon honneur et mon estat;
Mais se Dieu plaist, jà nul débat,
Ne nul content ne nul discort
Entre nous deux jucqu'à la mort
N'ara jà plus, car estre amys
A l'un à l'autre avon promys,
Et, si Dieu plaist, nous le tendron
Et à Dieu graces de ce rendron. »

Ainsi le duc va congié prandre
Et au roy graces et mercis randre
De ses honnours et de ses biens
Que le duc ne tient pas à siens,
Ains s'en loue très grandement.
Si print congié moult baudement
Du roy, des royaulx, des seigneurs.
Qui lui avoint fait grans honneurs;
Pour ce ne plaignoit sa paine.
Si s'en va venir par Touraine
Et trouva à Tours sa cousine,
Duchesse d'Angeou qui s'encline
Moult grandement à l'onnourer;
Si s'avancza le rancontrer,
Et s'entrefirent moult beau semblant
Et s'entrebaisent doulcement.
Le duc fut logié ou chasteau
De Tours, qui est et fort et beau,
Et estoit paré richement
De moult très noble parement.
Là fut receu à grant honnour
Comme prince et grant seignour,
Et si fut là en beaux esbaz,

En beaux déduitz, en beaux soulaz.
Si va dire à sa cousine
Que il l'amoit d'entente fine,
Qu'en Bretaigne venir vouloit,
Car de ce grans desir avoit.
Lors véissez au congié prandre
Baisiers donner et baisiers randre;
De beaux langage ne pouaint taire.
Lors va le duc charger sur Laire,
Sur Laire vint jucques à Nantes,
Où l'en li doit les propres rantes.
A Nantes fut très bien venu,
Et à grant joaye fut recéu;
Chaicun li faisoit belle chière,
Quant l'en véoit bien la manière
Comme estoit venu de France
Par sa prouesce, par sa vaillance,
Et que emprès tout ce meschieff
De tout estoit venu à chieff.

Par ce tu dois considérer
Et sagement toy adviser
Comme fortune n'est point estable,
Ains en touz temps est variable,
Trop meschante et trop diverse,
Trop variable et trop perverse;
Pour ce en le jà ne te fie,
Car elle n'est pas parfaicte amye.
Mais ge te pri, mon doulx enffant,
Que tu penses doresnavant
En ce que je t'ay ici dit
Et pour exemples mis en escript,
Et en seras de moult plus sage
Et auras mains en toy d'oultrage,
De boubans et de vanité,

D'ourgueill, de tout iniquité.
Et pense tousdiz de bien faire
Et de tretouz maulx te retraire,
Et craign et ayme ton Créatour
Et l'aoure par chaicun jour
De fin cuer vroy et sanz faintise;
Et te garde de convoitise,
De tricherie, de mavoistié;
Et en ton cuer aiez pitié
De poures gens et d'oppressez:
Nul par toy ne soit abaissiez,
Féru, batu, n'endommagié.
Ainsin sera très bien vengié
De troys choses qui te guerroyent
Pour toy destruire s'il povoint,
Et t'asaillent de jour en jour
Pour toy mener faire séjour
En enffer perpétuellement:
Le monde est l'une premièrement,
Qui te monstre de ses déliz,
De ses richesses qui tost failliz
Sont; tu voiz bien quel est le monde.
La char si en est la segonde,
Qui veult estre très bien nourrie,
Ne pensse pas estre pourrie
Si tost d'assez comme elle sera,
Ne ne scet mie quant elle fauldra,
Et pour ce se tient en grant fierce.
Le déable si en est la tierce,
Qui te tempeste le plus qu'il peult
Et à mal faire tousdiz t'esmeut:
C'est sa manière, c'est sa nature;
A touz maulx faire a mis sa cure,
Et tempeste gens par soultiffart,
Amprès en feu les brûlle et art

Et les tourmante et mect à mort;
A ce faire mect son effort.
Tel mort à soy est trop contraire,
Qui bien pensse en son affaire;
Car si tu es prins en ses laz
A jamez en mourant mourraz,
Et ta mort nulle fin n'ara,
Ains en mourant tousdiz durra;
Or pensse donc en telle mort,
Tu en seras de moult plus fort.
Je ne di pas que il conviengne
Qu'à toutes heures il t'en souviengne,
Mais quant sentiras mocion
En ton cuer ou temptacion
D'acun désir, d'acun péchié
Dont tu seras plus entechié,
Lors te souviengne de celle mort
Et te gard d'aler en son port,
Et te gard bien qu'elle ne te morde,
Ne qu'à ton coul mecte la corde [1].

Or t'ay, beau filz, en escript mis [2]
A mon povoir, à mon advis,
Les vanités, les grans oultrages,
Les grans boubans et beaulx langages,
Les exemples que j'ay véu
Depuix mon temps et congnéu
Et du croessant et de la lune,
Et de la roue de fortune

[1] Après l'*explicit*, le ms. 7650 se termine par les huit vers suivants :

C'est livre fut complet et escript
En l'ounour de Jhésu-Christ,
L'onzième jour du moys de may
(Affin que ne soies en esmoy),
Pour et ou nom d'Yvon Conan,
Mil quatre cens quarante et ung an,
Par Jehan Olivers de sa main,
De ce en soyes très bien certain.

DE VENNES

[2] Cet épilogue est emprunté au ms. $\frac{98-5}{31}$. Les dix premiers vers sont omis par Lobineau.

Et de la mort qui tout embrace
Et rien n'espargne en nulle place.
Pour ce te pri, enten-y bien,
Car le proufit en sera tien
Et tes amis en auront joie.
Or m'en veil aller droicte voie
Hors de cest siècle en l'autre monde;
Quar ceste vie est si profonde,
Si misérable et si meschante
Que plus en le mon cuer ne hante;
Ains touzdiz je pence ou noctable
Qu'au commencer ay dit sanz fable;
Et sçoy bien que mourir convient
Sanz savoir que l'ame devient.
C'est grant misare et grant pitié
Qu'en la mort n'a nulle amitié
Ne de voesin ne de parent.
Pour ce veuill faire testament
Et enscharger autre que toy;
Quar je te juge selon moy,
Qui pour mon père nul bien ne fis;
Si m'amoit-il comme son filz,
Et moy lui, tant comme il vesquit;
Après sa mort pou m'en chalit.
Quant j'eu ses biens en bailliage,
Tantost me mis en mariage
Et pris ta mère, qui estoit jenne;
Or est vueille et ancienne
Et pour ce la te recommans;
Pense d'ele, quar il est temps,
Ma fin s'aprouche, je le voy bien;
Tout le monde ne me vault rien,
S'aucun ne veult pour moy prier
Pour mon âme désemconbrier,
Pour ce te pry, chastie-toy;

Et te souvienge touzdiz de moy
Et de tout ce que je t'ay dit
Par exemple et mis en escript.
Et s'emprès le duc est en vie,
Mon chier filz, pour Dieu te prie
Que escripves ce qu'il fera
Avecques la fin qu'il prandra.
Ainsin auras-tu eschievé
Ce que par moy est commencé;
Et sur ma tombe escri mon nom
Regardant icy environ
De rebours non pas de lé.
Ne sçoit-om com suy appellé;
Anczois pluseurs devineront.

Trois foiz ou quatre, quant pourront
Nommer mon nom et mon surnom
Icy esript tout environ.
A .XXII. lettres sanz plus
Sera trouvé cy au dessus

En escript, sanz plus ne mains;
De cela te tien tout certains.

Et ce ne doubte poy ne grant;
Mon nom y est certainement,
Voyans touz, je l'ouse bien dire :
Enten-y doncq, se tu scez lire;
Lire scez-tu, voire et chanter,
L'en le sçoit bien à l'acenter.
Il est bien temps que je m'en aille,
Vueil suy, ne vaulx pas une maille.
Vien avant pour moy Dieu prier,
Je t'en prie et t'en requier.

CY FINIST LE LIBVRE NON COMPLET
DU BON DUC JEHAN, DUC DE BRETAIGNE.

GLOSSAIRE.

Aherdre, saisir, attacher.
Ahonter, faire honte, avoir honte.
Aïe, secours, aide.
Aillie, mets à l'ail.
Ainçois, *anczois*, plutôt, au contraire.
Ains, avant, mais.
Ainsné, aîné.
Ainssi, *ainxin*, ainsi.
Air, colère, d'où *airer* et *airé*.
Alenée, haleine.
Aléure, allure.
Aloe, alouette.
Aloer, louer dans le sens d'éloge et de loyer.
Alosé, dont on fait l'éloge.
Aloier, lier, attacher.
Amance, amour, passion.
Ambedui, tout deux.
Amblant, qui va l'amble.
Ambler, *embler*, enlever, voler.
Amender, réparer.
Amennevi, entreprenant, empressé.
Amenrir, *amendrir*, *amenuiser*, amoindrir, diminuer.
Amer, aimer.
Amer, orgueil.
Amité, *amistié*, amitié.
Amont, en haut.
Amprès, *emprès*, après, auprès.
Amulaine, mule.
Ancesseur, ancêtres.
Anchiserie, extraction, origine.
Angevin, pièce de monnaie.
Anglesche, anglais.
Annemi, ennemi.
Ante, *antain*, tante.
Antie, élevée, célèbre.
Annoi, ennui.
Annuit, aujourd'hui.
Annuitie, *anuitier*, *anuitement*, temps de la nuit.
Aourer, adorer.
Aoustrer, moissonner.
Apanre, apprendre.
Aparmain, de bonne heure.
Aparler, entretenir.
Apaisier, faire la paix, mettre la paix.
Aplanier, caresser de la main, aplanir.
Apléger, garantir.
Apointer, arranger, accorder.
Apostole, apôtre, pape.
Apourir, appauvrir.
Apparant, apparence.
Appareiller, préparer, équiper.
Appendance, dépendance.
Appendre, dépendre.
Appenser, *empenser*, penser.
Appert (il), *il appart*, temps d'*apparoir*, paraître, être évident.
Appoier, appuyer.
Appresser, presser, oppresser.
Arami, emporté.
Aramie, fougue, impétuosité.
Araser, raser.
Ardoir, *ardre*, brûler.
Arguer, exciter.
Arme, âme.
Aroié, mis en rang.
Arouter, *arrouter*, mettre en troupe.
Arrant pour *errant*, *erramment*, promptement.
Arrée et *arré*, rangé, orné.
Arrestement, *arrestée*, *arrestison*, arrêt.
Arroi, ordre.
Arroier, mettre en ordre.
Ars, arc.
Ars, brûlé, d'*ardoir*.
As pour *aux*.
Assault, *assaudrons*, temps d'*assaillir*.
Asséur, *assur*, assuré.
Assemblée, *assaublement*, mêlée.
Assembler, en venir aux mains.
Assener, faire signe, assener un coup.
Assentement, accord.
Assentir, consentir.
Asserrer, bloquer.
Assis, assiégé, d'*asseoir*.
Atant, alors.
Atarger, *attargier*, tarder.

Atourner, équiper.
Attrempance, *attemprance*, modération.
Aubel, *aubour*, aubier, arbre.
Aucques, quelque peu.
Auférant, cheval de bataille.
Auquant, quelques-uns.
Auqueton, hoqueton.
Aüner, réunir, mettre en troupe.
Autel, *otel*, tel, semblable.
Autier, autel.
Autoyr, autour.
Autretel, *autretez*, autre, pareil.
Autresi, aussi.
Aval, en bas.
Avaler, descendre, mettre en bas.
Avaluer, rabaisser.
Avennement, événement.
Averse, adverse.
Aversier, le démon.
Avesprée, *avesprement*, soirée, nuit.
Avesprir, faire nuit.
Aviens pour *avions*.
Avironnéement, aux environs, alentour.
Avoglier, *avugler*, aveugler.
Avoué, *avoé*, ami, soutien.
Ax, eux.

B

Bachelier, *bacheler*, *bacelé*, chevalier, vaillant.
Bachelerie, vaillance.
Bacon, viande de porc.
Baé, *ée*, béant, e.
Baille, barrière, porte.
Bailler, *baillier*, donner, mettre au pouvoir.
Baillie, pouvoir.
Balier, *baloier*, *banlier*, flotter au vent.
Bandon (*à*), à volonté.
Bannir, *bennir*, publier, convoquer par ban.
Barat, ruse, tromperie.
Barater, tromper.
Barge, bateau.
Barné, *barnage*, baronage, noblesse, vaillance.
Bascon, bâtard.
Bassinet, *bacinet*, casque de fer en forme de bassine.
Bataille, corps d'armée.
Baudement, hardiment.
Baut, joyeux, animé, hardi.
Bédel, valet, goujat.
Béhour, tournoi, choc de lances.
Béhourder, figurer dans un tournoi.
Bénéiçon, bénédiction.
Bénéois, *bénéi*, béni.
Ber, noble, vaillant.
Berser, lancer des traits.
Bésistre, désastre.
Bestourner, renverser, retourner.
Blasengier, blâmer.
Bobant, *boubant*, *bobens*, pompe, vanité.
Boches, sorte de boisson.
Boisdie, *boidie*, artifice, tromperie.
Boiséour, *bosaour*, menteur, de *boisier*.
Bondir, retentir.
Bondie, retentissement.
Bos, *boquetel*, bois, petit bois.
Boscherons, *boquillons*, bûcherons.
Bouguerant, *bouquerrant*, bougran, étoffe.
Bougon, grosse flèche.
Boulle, ruse.
Bourde, mensonge.
Bourg, *bourc*, bâtard.
Bouter, mettre, pousser.
Boutis, poussée, mêlée.
Brace, poitrine, l'espace entre les deux bras.
Brandelle, lien.
Brant, *branc*, épée.
Brasser, tramer, préparer.
Bregier, berger, de basse condition.
Bretesche, créneau, défenses.

Bricon, coquin, fripon, traître.
Brocher, piquer de l'éperon.
Bruir, brûler.
Bu, buste.
Bufois, orgueil, présomption.
Buisine, *bouzin*, trompette.
Burlure, tromperie.

C

Camail, armure de tête.
Caniel, *cayel*, petit chien.
Carger, *encarguer*, charger.
Carole, *karole*, danse.
Caroler, danser.
Carrel, *quarel*, flèche triangulaire.
Castoié, châtié.
Catir, *quatir* (*se*), se rapetisser.
Cautelle, ruse.
Cavain, *cavel*, trou, grotte.
Caver, creuser.
Celée, *celoison*, *célise*, action de cacher.
Celéément, *à celé*, en dissimulant.
Celx pour *ceux*.
Cendal, drap de soie.
Cep, lien, fer, chaîne.
Cercher, *cerchier*, *encercher*, chercher, parcourir.
Cestui, celui-ci.
Chaière, chaise.
Chaitis, chétif.
Chalenge, action de disputer.
Chalenger, disputer.
Chaille (*qu'il*), de *chaloir*.
Chalemie, *chalemise*, chalumeau.
Chaloir, être à cœur.
Chaloux, cailloux.
Chambel, *sembel*, joûte, combat.
Champaigne, campagne.
Champier, combattre en champ.
Chançon, *eançon*, chanson, récit.
Chaperon, chapeau.
Chappléis, *chapplisson*, bataille, mêlée.
Chappler, tailler, trancher.
Chaussié, chaussée.
Chazement, *chassement*, *casement*, domaine, propriété.
Chefftaine, *chevetaine*, capitaine, chef.
Chère, *char*, chair.
Chère, visage.
Chet (*il*), *chiet*, il tombe, de *cheoir*.
Chevance, biens, propriété.
Chevir, venir à bout de, aider.
Chevesche, *quevestre*, collet.
Choisir, distinguer, apercevoir.
Cil, celui-ci.
Cisel, ciseau.
Clamer, appeler, crier.
Clavel, massue.
Clergie, clergé, science.
Clorre, *enclorre*, enfermer.
Coi, tranquille.
Coiement, tranquillement.
Cointe, élégant, paré, armé.
Cointier, s'orner, se pourvoir.
Coistron, *quoistron*, bâtard.
Coite, hâte.
Collée, coup.
Com, comme.
Combrer, encombrer, saisir.
Commant, *commandie*, *commandison*, ordre, commandement.
Commun, *comunes*, peuple, communautes.
Compaigne, compagnie.
Comparer, payer.
Conchier, souiller, corrompre.
Condampner, condamner.
Confort, aide.
Conforter, venir au secours.
Congé, permission.
Conjoindre, joindre.
Conjouir, faire accueil.
Connestablie, troupe.
Connin, lapin.

Conpisser, insulter, outrager.
Conquerre, *conquester*, conquérir.
Conquest (le), la conquête.
Conréer, mettre en ordre.
Conroi, *conrour*, ordre, équipement.
Consaulx, *conseulx*, conseils, conseillers.
Consuir, *consuivre*, atteindre.
Contempt, *content*, débat, guerre.
Contennement, maintien.
Contralier, s'opposer à.
Contremont, en haut.
Contrester, résister.
Contreval, en bas.
Contrevenger, compenser, venger.
Convéis, convié.
Convenant, *convent*, *convine*, *convinement*, *convin*, convention, accord.
Convoier, accompagner.
Convoiteux, avide.
Coquart, niais, sot.
Corner, sonner du cor.
Coron, côté, coin.
Corsus, qui a du corps.
Cos, coq.
Costier, côtoyer.
Cotière, *coustière*, côte.
Couard, *cornard*, lâche.
Coulon, pigeon.
Coulpe, faute.
Courage, cœur, inclination.
Coureux, *coureour*, coureur.
Courtil, cour, verger.
Cousure, *cousture*, clôture.
Coust, *coux*, frais, dépens.
Cousturier, couturier, tailleur.
Couverte, subterfuge.
Couvertement, secrètement.
Crameillie, crémaillière.
Craventer, écraser.
Créance, promesse, confiance.
Créanter, promettre, assurer.
Crémeur, crainte.
Crémir, redouter.
Crému, craint.
Crestienné, baptisé.
Crété, qui a une crinière.
Crétel, *crestieux*, créneaux.
Crételé, garni de créneaux.
Crever, au fig., naître, éclore.
Croler, *croller*, remuer, ébranler.
Cuer, cœur.
Cuert, *queurt*, temps de *courir*.
Cui, à qui.
Cuider, *cuidier*, désir, pensée.
Cuider, désirer, penser.
Cuignie, *cuingnie*, cognée.
Cuillir, recueillir, rassembler.
Cuisançon, inquiétude.
Cunrier, *cunréer*, vexer, attaquer.
Cure, soin, souci.
Cuvers, faux, misérable.

D

Dalez, *delez*, à côté.
Danger, pouvoir.
Dansel, *danselon*, *dansillon*, *damoisel*, jeune homme noble.
Darrain, *derrain*, dernier.
Débouté, rebuté.
Décoler, décapiter.
Decoste, à côté.
Déduire, amuser.
Déduit, amusement.
Défaé, sans foi.
Deffermer, ouvrir.
Deffiner, finir, mourir.
Défiance, *deffiaille*, défi.
Defoucquer (se), se disperser.
Dégois, cris de joie.
Délaier, *déloier*, retarder.
Délis, amusement.
Déliter, prendre plaisir.
Délivrance, action de livrer.

Délivre, délivré, libéré.
Délivrer, livrer, remettre.
Demaine, domaine.
Demainement, possession.
Demanois, sur-le-champ.
Demener, faire, exprimer.
Démenter, se lamenter.
Demeurant, *demorant*, qui reste.
Demorée, *demorance*, demeure, retard.
Département, *départie*, départ, partage.
Départir, *partir*, partager.
Dépendre, dépenser.
Déport, égard, délai.
Déporter, différer.
Derverie, folie.
Dervé, fou, égaré.
Desbareté, affligé, défait.
Descirer, *dessirer*, déchirer.
Descliquer, décocher, retentir.
Desconfiz, défait.
Desdire, dédire.
Deshaitié, malade.
Deshéaulmer, enlever le heaume.
Desirier, désîr.
Deslaner, délacer.
Desloer, désapprouver.
Despicier, *despécer*, dépecer.
Despis, méprisé.
Despiter, mépriser.
Desrainer, *desrainier*, expliquer, soutenir.
Desrieulée, déréglée.
Desroi, désordre.
Desrompre, rompre.
Desrouter, mettre en déroute.
Desroyé, égaré.
Desruban, *desriban*, *dérubent*, précipice.
Dessert (*il*), de *desservir*.
Desservir, mériter.
Dessevrer, séparer.
Dessiéger, lever le siége.
Destourber, troubler.
Destourbier, *destourbance*, trouble.
Destroit, difficile, serré de près.
Desvéer, empêcher.
Détrancher, trancher.
Detrès, derrière.
Détri, *détriance*, *détriment*, délai.
Détrier, différer.
Déuement, convenablement.
Dévaler, descendre.
Dévée, égarée.
Devis, *devision*, *division*, volonté, décision.
Deviser, parler.
Dextre, droite.
Di, *tous dis*, jour, toujours.
Dient, *disissent*, *distrent*, temps de *dire*.
Dilacion, délai.
Dimaine, dimanche.
Doctrine, leçon.
Doctriner, enseigner.
Doint, *donroit*, *donra*, temps de *donner*.
Doubter, craindre.
Douloir, *doulouser*, affliger.
Doulousance, peine, soin.
Doute, crainte.
Droiturier, juste.
Dromon, navire.
Dru, ami.
Druerie, amitié.
Drueste, nécessité.
Dui, deux.
Duques, jusque.

E

Édefis, *édifis*, édifice.
Efforcement, force, armée.
Efforcer, faire effort.
Effréer, *effraer* effrayer.
Effroi, bruit.
El, pour lui ou elle.
Ele, *esle*, *elle*, aile.
Elme, heaume.

Elx pour *eux*.
Embarrer, enfoncer.
Embattre (s'), tomber sur ou dans.
Embuschement, embuscade.
Empainte, charge, attaque.
Emparfondi, rendu profond.
Enparlé, qui parle aisément.
Empoesti, renforcé.
Empoindre, frapper de la pointe.
Emprès, *anprès*, auprès, après.
Empris, entrepris.
En, on.
Encauchier, poursuivre, serrer de près.
Encerchier, faire une battue, rechercher.
Encliner, saluer.
Encombre, *encombrier*, obstacle, embarras.
Encontrer, rencontrer.
Enconvenancer, faire un accord.
Encroer, pendre.
Encui, aujourd'hui.
Endanssé, distingué.
Enferré, mis aux fers, enchaîné.
Enfès, *enfançon*, enfant, petit enfant.
Enflamber, enflammer.
Enforcer, *enforcier*, renforcer, augmenter.
Engigneur, *engigneour*, ingénieur.
Engin, machine de guerre; ruse, artifice.
Engrant, animé, empressé.
Enherbé, empoisonné.
Enmy, *enmi*, au milieu.
Ennoi, ennui.
Ennuit, *anuit*, aujourd'hui.
Enrichi, riche.
Ens, *ens ou*, dans, dans le.
Enseigne, indice.
Ensement, ainsi, aussi.
Enserrer, enfermer.
Ensongne, *essoigne*, soin, besoin.
Ensonnier (s'), prendre le soin.
Entalenté, disposé à.
Entente, *enteneion*, soin, intention.
Entérin, entier.
Enteser, tendre.
Entonailli, embarrassé.
Entr'acontuer, frapper mutuellement.
Envaïe, attaque.
Environnéement, alentour.
Envis, malgré soi.
Erramment, *errant*, promptement.
Erité, *éritier*, héritage.
Eroillier, *esroiller*, rouler des yeux.
Erre, route, hâte.
Ert, *iert*, temps du verbe *être*.
Esbanoier, *esbanier*, réjouir.
Esbaubis, stupéfait.
Esbattre, égayer.
Eschaler, prendre ou assaillir avec des échelles.
Escharboucle, escarboucle.
Escharguete, guet.
Eschargueter, faire le guet.
Eschars, avare, économe.
Eschaz, échecs.
Escheoir, arriver.
Eschever, *eschevir*, achever, esquiver.
Eschielle, *esquiele*, corps de troupe.
Eschigner, rechigner.
Esciant, *escient*, opinion.
Esclarcir, éclaircir.
Esclis, éclairs.
Eslis, *esléus*, élu.
Escoler, instruire.
Escondire, éconduire, refuser.
Esconser, coucher.
Escrémie, escrime, mêlée.
Escrier, avertir.
Escripre, écrire.
Escriptureusement, dans l'Écriture-Sainte.
Escueillie, élan.
Escueillir, disposer.
Esliécer, *esléesser*, réjouir.
Eslongier, éloigner.
Esmai, émoi.
Esmaier, troubler, étonner.
Esmer, *émer*, juger, ajuster.
Esmeré, pur, précieux.
Esmuet (il s'), temps d'*esmouvoir*.
Espandre, *espardre*, répandre, disperser.

Espautrer, écraser.
Espaulée, charge.
Espécial, spécial.
Espérital, *espérituel*, spirituel.
Espès, épais.
Espie, espion.
Espoanter, épouvanter.
Espoir, peut-être.
Espoit, épieu.
Esprier, épervier.
Espringalle, machine à lancer des pierres.
Espronner, éperonner.
Esquet, il sort, d'*issir*.
Esracher, arracher.
Esragerie, fureur.
Esramie, *erramie*, *enramie*, ravage, attaque.
Essaucier, élever, exalter.
Esseuler, isoler.
Estable, stable.
Establée, *establisson*, *establison*, etablissement.
Estache, poteau.
Estaindre, éteindre.
Estal, place, demeure.
Estanc, étang.
Estant, debout.
Ester, se tenir debout, rester.
Estiquer, *estoquer*, frapper d'estoc, enfoncer.
Estonnéement, étonnemment.
Estoquis, mêlée, action de frapper.
Estour, *estorement*, appareil, combat.
Estourmie, mêlée.
Estourmir, troubler, mettre en désordre.
Estraine, *estrine*, étrenne.
Estrif, lutte.
Estriver, lutter.
Estudie, étude.
Estuet, il faut.
Ės vous, *et vous*, voici.
Eur, bonheur.
Excommuniement, excommunication.
Excusance, excuse.
Exil, *essil*, destruction.
Exilier, *essilier*, détruire.
Exploiter, *esploiter*, agir.

F

Faé, enchanté.
Faige, fourrage.
Faigni, *faindi*, de *faindre*, dissimuler, se sentir faible.
Failloir, *faillir*, manquer.
Faintis, lent, paresseux.
Fais, *faix*, quantité, monceau.
Faitis, joli, élégant.
Faitement, *faiticement*, agréablement.
Fame, femme, renommée.
Faucer, *fausser*, faire ou dire une fausseté.
Faussart, arme recourbée.
Féal, *féois*, loyal.
Féauté, loyauté.
Fel, *félon*, cruel.
Félonnessement, avec fureur.
Félonnie, fureur, trahison.
Férir, frapper.
Ferté, *freté*, *fermeté*, *ferméure*, lieu ferme, barrière.
Fervesti, armé complétement.
Festier, *festoier*, fêter.
Fi, *fie*, fois.
Fiance, confiance.
Fiancer, engager.
Fière (*qu'il*), *fiert* (*il*), temps de *férir*.
Fierte, châsse.
Fiens, fumier.
Fiés, fief.
Finer, financer, payer rançon.
Fivé, qui tient un fief.
Flaireur, odeur.

Flambe, flamme.
Flati, abattu.
Foilli, *foillu*, feuillu.
Folier, faire une folie.
Forbourg, faubourg.
Forceler, cacher mal à propos.
Forclos, enfermé de tous côtés.
Forconseiller, mal conseiller.
Forfaire, vexer, maltraiter.
Forgier, coffre.
Forjouster, clorre la joûte.
Formener, malmener, tourmenter.
Forment, fortement, beaucoup.
Fors, au-dehors.
Forsené, fou, exalté.
Fouir, fuir.
Frès, frais.
Frète, ouverture garnie de barreaux.
Frisque, *fricque*, vif, fringant.
Fuerre, paille.
Fuie, fuite.
Fuisel, pierre à fusil.
Fumière, fumée, incendie.
Fuster, piller.

G

Gaagner, gagner.
Gaber, moquer, railler.
Gaesté, mal, destruction.
Gaires, guère.
Gait, guet.
Gaiter, guetter.
Galée, *gallée*, bateau, galère.
Garant (*à*), en sûreté.
Garçon, drôle, sot.
Gari, guéri, garanti.
Garison, guérison, garnison.
Garnement, équipage.
Gaspi, ravagé.
Gasquière, jachère.
Géhir, *jéhir*, raconter, avouer.
Gemé, orné.
Genetz, petits chevaux d'Espagne.
Gent, *gens*, *giens*, gens.
Gent, *gentis*, bien né.
Gentement, vaillamment.
Gérarchie, hiérarchie.
Gésir, coucher.
Geste, famille, légende.
Giez, liens.
Gipon, *jippon*, jupon.
Glaci, glissé.
Glaive, lance.
Glay, bruit, choc.
Glouton, *glout*, bas, avide.
Gonfanon, étendard.
Goulousance, envie, désir.
Gracier, remercier.
Graille, *greille*, instrument de musique.
Gramir (*se*), se fâcher.
Granment, grandement.
Greigneur, majeur, plus grand.
Greillier, jouer, résonner.
Grésillon, menottes.
Grever, vexer, faire du mal.
Grief, douleur, dommage.
Grigneur, *greigneur*, *gringnour*, plus grand.
Gris, petit gris, fourrure.
Guerdon, *guerredon*, récompense.
Guériter, garder, fortifier.
Guernon, moustache.
Guerpir, quitter.
Guerrier, faire la guerre.
Guier, guider.

H

Habonder, abonder.
Hachie, douleur, torture.
Hanap, *hennap*, grande coupe.
Hancpier, nuque.
Hardement, hardiesse.
Hardoier, harceler.
Harier, *hérier*, fatiguer.
Hasterel, *haterel*, cou, nuque.
Haubert, partie de l'armure.
Haubergeon, casaque mise par dessus le haubert.
Hé, *haïne*, *hainge*, haine.
Héent, *héoit*, temps de *haïr*.
Herberger, héberger.
Héritier, héritage.
Héritablement, par héritage.
Hoir, *oir*, héritier.
Hom, *home*, *hons*, homme.
Honnir, vexer, opprimer.
Hontoier, faire honte.
Host, armée.
Hostagier, otage.
Hoste, *oste*, hôtelier.
Hosteler, loger.
Hostoier, faire la guerre.
Houer, *heuer*, creuser avec la houe.
Houete, pic, hoyau.
Hourdis, palissades.
Houzons, grosses guêtres.
Huche, coffre.
Hucher, appeler.
Huée, *huyson*, cri, renommée.
Huer, *huier*, crier.
Huis, porte.
Hutin, *hustin*, guerre, querelle.
Hui, *ui*, *huimais*, aujourd'hui.

I

Illuec, *illeque*, *illec*, *illoc*, là.
Impétrer, *empiétrer*, obtenir.
Ingromance, nécromancie.
Irascus, en colère.
Ire, colère.
Iré, *ireux*, courroucé.
Isnel, *isnell*, *ignel*, prompt, léger.
Isnellement, promptement, rapidement.
Issir, sortir.
Issint, *issi*, ainsi.
Ist, *issent*, *istrent*, temps d'*issir*.

J

Jà, déjà.
Jaque, *jacque*, casaque mise sur la cuirasse.
Jazerant, cotte de maille.
Joiant, joyeux.
Joiel, *jouel*, joyaux.
Joïr, *esjoïr*, jouir, réjouir.
Joli, joyeux, gai.
Jone, *josne*, *jenne*, jeune.
Joquier, jucher, percher.
Journée, voyage.
Jouste, *jouxte*, auprès.
Jouvent, *jouvente*, jeunesse.
Jus, à bas.
Justicier, gouverner, condamner.
Jut (*il*), temps de *gésir*, coucher.
Jux, jeux.

K

Karesme, *Karesmel*, *Karesmaux*, carême.

L

Labourer, travailler.
Lai, laïque.
Laidanger, *lédanger*, blesser, offenser.
Laira, *lairay*, *lairoit*, temps de *laisser*.
Lancé, percé, blessé.
Lancer, frapper de la lance.
Lanier, lent, lâche.
Large, généreux, libéral.
Larris, lande.
Lasqueté, *lâcheté*, lassitude.
Léans, *laiens*, là dedans.
Lée, large, vaste.
Légier (*de*), légèrement, facilement.
Lerres, larron.
Leu, *lou*, loup.
Lez, côté.
Li, les, à lui, à elle.
Lie, *lié*, *liez*, joyeux.
Liement, joyeusement.
Liépart, *lieupart*, léopard
Liesce, joie.
Lige, lié.
Ligement, en hommage lige.
Lignage, *lignie*, *lin*, famille, extraction.
Lin, vaisseau.
Lités, *listés*, à raies.
Lizon, *leson*, petit siége.
Lo, temps de *loer*.
Lober, railler.
Loer, louer, approuver.
Loges, *logis*, *logées*, huttes debranchages.
Loi, magistrature.
Loier, lier.
Loier, et *loyer*, récompense.
Los, louange.
Losengerie, flatterie, exagération.
Losengier, flatteur, présomptueux.
Lui pour *elle*.
Luite, lutte.
Luiter, lutter.

M

Maberin, de marbre.
Maginois, magique.
Main, matin.
Mainie, *maisnie*, *maignie*, troupe, suite.
Mains, moins.
Mainsné, *mainé*, puîné.
Mairin, *merrien*, bois de charpente.
Mais, jamais.
Mais, *maise*, mauvais, mauvaise.
Mais que, pourvu que.
Maisel, carnage.
Maisement, mal, à tort.
Maistrier, maîtriser, exceller.
Male, *maléis*, *maléois*, méchant, maudit.
Maléiçon, *maléisson*, malédiction.
Malement, beaucoup.
Malfès, mauvais, malfaisant.
Maltalent, *mautalent*, mauvaise volonté, mauvaise intention.
Manant, habitant, propriétaire.
Manandie, *manandise*, habitation, possession.
Mandement, ordre.
Mangoneau, machine à lancer des pierres.

Mansion, demeure, logis.
Mant, ordre.
Mautalenté, malveillant.
Marche, frontière.
Marchissant, *marcissant*, limitrophe.
Marée, quantité.
Marine, mer.
Marois, marais.
Maronnier, marinier.
Marri, affligé.
Marriement, *marriçon*, chagrin, affliction.
Massant, lourd, désagréable.
Massis, *maeis*, massif.
Mater, dompter, tuer.
Mauvestié, malice.
Médiciner, panser, donner des remèdes.
Meismes, même.
Mélancolie, *mérancolie*, tristesse, réflexion.
Men, pour *mon*.
Ment, menton.
Menestrés, *menestreux*, ménestrels.
Menre, *mendre*, moindre.
Mentre, pendant.
Mérancolier, réfléchir profondément.
Mérir, mériter.
Merveiller (*se*), s'étonner.
Més, message.
Mésaise, malaise.
Mesehéance, mésaventure.
Meschéant, *méchant*, mal chanceux, à qui il mésarrive.
Meschef, *meschief*, malheur.
Meschéoir, mésarriver.
Meschin, jeune homme de basse ou haute condition.
Meschine, jeune fille.
Meschinet, pansé.
Mésel, couvert de lèpre.
Meshaigner, *méhaignier*, maltraiter, blesser.
Message, messager.
Mestier, besoin.
Mestrie, supériorité.
Mie, pas.
Mielx, *mieulx*, mieux.
Minière, mine.
Mire, médecin.
Mirouer, miroir.
Missodour, *mussadour*, cheval de bataille.
Moie, *moye*, *moe*, pour *mienne*.
Moillier, *moullier*, épouse.
Moilon, milieu.
Molé, moulé.
Molu, moulu.
Monnier, meunier.
Mons, monde.
Monte, *montanee*, valeur.
Monteplier, multiplier.
Morel, cheval noir.
Moult, beaucoup.
Monstre, *montre*, revue.
Mucer, *mussier*, cacher.
Muer, changer.
Murdre, meurtre.
Murdrir, tuer.
My, mes.
My (*en*), parmi, au milieu.

N

Nacaire, timballe.
Nager, naviguer.
Nave, *nef*, *nès*, navire.
Navie, flotte.
Navré, blessé.
Nenni, *nennil*, non.
Nervé, solide.
Nès, ni.
Nés, vaisseau.
Nésun, aucun.
Niee, *niche*, niais.
Nient, *néant*, *noiant*, rien.

Nieps, *nevus*, neveu.
Nobile, noble.
Noer, nager.
Noif, *nois*, *nège*, neige.
Noise, bruit.
Non pourquant, quoique.
Noncier, annoncer.
Nonne, midi.
Notré, renommé.
Nourrison, *nourreson*, nourriture, éducation.
Nous, notre.
Nouvelleté, nouveauté.
Nuisance, action de nuire.
Nuitie, nuit.
Nulli, *nullui*, aucun, personne.

O

O, avec.
Occir, tuer.
Occision, *occission*, meurtre.
Oez (*vous*), temps d'*ouir.*
Oir, entendre.
Oirre, route.
Olifant, cornet d'ivoire.
Ombroier, *umbrier*, ombrager, couvrir.
Onneur, *onour*, honneur.
Onnir, unir.
Onques, *onc*, *unques*, jamais.
Orailles, oreilles.
Oraine, *araine*, airain.
Orains, à l'instant.
Ordenance, ordonnance.
Ordenne, ordre.
Oré, vent, orage.
Orfroy, broderie en or.
Oriflamble, oriflamme.
Orine, origine.
Ormier, or fin.
Orrent, temps d'*avoir.*
Orrez, *orrent*, *orront*, temps d'*ouir.*
Ors, *ord*, sale.
Ost, armée.
Ostagier, otage.
Ostel, *ostez*, hôtel, logis.
Ot (*il*), temps d'*avoir.*
Ot (*il*), temps d'*ouir.*
Otel, semblable.
Ottri, *octroi*, accord, consentement.
Ottrier, octroyer, accorder.
Ou, au.
Oultrecuidant, téméraire.
Outrage, orgueil, emportement.
Outrageux, violent.
Outrecuiderie, *outrecuidier*, outrecuidance.
Ouvrer, faire, travailler.

P

Paiennie, *paiennée*, païenne.
Paigne, gage.
Palazin, paladin.
Paleter, *palestrer*, escarmoucher.
Paletis, escarmouche.
Palis, palissade.
Palus, marais.
Paour, peur.
Parachever, terminer.
Paraulx, plur. de *pareil.*
Parçon, partage, portion.
Parçonnier, qui partage, qui prend part.
Pardoint, temps de *pardonner.*
Parement, parure.
Parestre, être à un degré supérieur.
Parfaire, faire complétement.
Parfin, fin.
Parfon, profond.

Parine, parée.
Parlère, parleur.
Parlement, parole.
Paroir, paraître.
Paroler, parler.
Pamison, évanouissement.
Parti, séparé.
Partir, partager.
Pas, passage.
Paumoyer, saisir avec la paume de la main.
Pavais, *pavard*, bouclier.
Pavaisé, *paveschié*, couvert de pavois.
Pavemant, pavé.
Pénéant, pénitent.
Pennon, *pennoncel*, étendard.
Penscée, pensée.
Per, pair, semblable.
Pertuis, trou, ouverture.
Petit (*un*), un peu.
Pestau, pilon.
Pestiller, *pestillier*, piler, fouler aux pieds.
Phizonomie, physionomie.
Pièce, *piéçà*, depuis longtemps.
Pieur, pire.
Piment, vin aromatisé.
Pis, poitrine.
Plaidier, parler, plaider.
Plaids, *plait*, procès, plaidoierie.
Plain (*à*), plainement.
Plain, plaine.
Plaindre, épargner.
Plaisié, *plessis*, parc, verger.
Plate, métal, pièce de l'armure.
Plège, *pleige*, caution.
Pléger, *rappleigier*, cautionner.
Pleinier, *plainier*, complet.
Plenté, *planté*, beaucoup.
Plévir, engager.
Pluve, pluie.
Plois, direction, souveraineté.
Plorer, pleurer.
Poesté, puissance.
Poëtis, *poestis*, puissant.
Poi, *pou*, peu.
Poingnéis, *pongnéis*, combat.
Poindre, percer, frapper de la pointe.
Point, moment.
Poiser, peser, affecter.
Poission, passion.
Pongnéour, combattant.
Porent (*ils*), temps de *pouvoir*.
Posnée, puissance, autorité.
Possesser, posséder.
Possons, seau, baquet.
Postil, petite porte, barrière.
Pot (*il*), temps de *pouvoir*.
Poullens, puissant.
Pourchasser, tenter, rechercher.
Poureté, pauvreté.
Poure, *pourier*, pauvre.
Pourpenser, penser, méditer.
Pourpos, propos.
Pourpris, enceinte, dépendance.
Poursuir, *pourseuir*, poursuivre.
Pourvéance, provisions.
Pouvrement, pauvrement.
Prangière, dîner.
Prée, *praierie*, *prael*, pré.
Preigne, *praigne*, temps de *prendre*.
Premerain, *primerain*, premier.
Preudome, *prodomne*, *prudon*, sage, vaillant, expert.
Prime, première heure du jour.
Prinçauté, principauté.
Princeps, *princier*, prince.
Principaument, principalement.
Prindrent (*ils*), temps de *prendre*.
Prisier, estimer.
Prison, prisonnier.
Privé, ami, familier.
Privéement, en particulier.
Proesce, *proisie*, prouesse.
Proesme, *proisme*, prochain, parent.
Proiser, faire des prouesses.
Pueple, *puelle*, peuple.
Puet, *puent* (*ils*), temps de *pouvoir*.
Puissedi, depuis ce jour.
Pulant, puant.

Q

Quant, *quans*, combien.
Quéir, chéoir, tomber.
Quens, comte.
Quérir, chercher.
Queu, cuisinier.
Queure, *queurt*, temps de *courir*.
Queux pour *quels*.
Quiers, *quist*, *quistrent*, *quis*, temps de *quérir*.
Quingnie, cognée.
Quittaines, tir au blanc.
Quittement, tout-à-fait quitte.
Quitter, tenir quitte.
Quoi, tranquille.

R

Rachapter, racheter.
Racoisier, se tenir coi.
Raconsuir, atteindre.
Radement, avec roideur.
Radrécier, redresser.
Raller, aller de nouveau ou en arrière.
Ramembrer, rappeler.
Ramentevoir, se souvenir.
Randon, *randonnée*, impétuosité.
Raplégier, *rapléger*, servir de caution.
Rassoté, imbécile.
Ravaler, redescendre.
Ravestus, revenu.
Ray, rayon.
Rayant, *réant*, rayonnant.
Rebouter, repousser.
Rebrois, rempart.
Recorder, raconter, rappeler.
Recouvrer, réparer.
Recouvrance, *recouvrier*, remède, réparation.
Recrandir, s'affaiblir, se fatiguer.
Récréant, fatigué, affaibli.
Recueillir, accueillir.
Reculer, faire reculer.
Redonder, affluer.
Refraindre, retenir.
Regaitier, examiner.
Regiber, regimber.
Regréis, secouru.
Regracier, remercier.
Rehaitier, relever, encourager.
Relenquir, *relinquir*, laisser, abandonner.
Remaindre, rester.
Remembrance, souvenir.
Remenant, *remanant*, reste.
Remés, resté.
Renacion, pays.
Réparer, *repairer*, s'approcher, s'avancer, retourner.
Repus, *reponu*, placé, caché.
Reprovrier, reproche.
Resacher, retirer.
Resbaudir, réjouir.
Rescous, délivré.
Resléecié, réjoui.
Resongner, *ressoigner*, craindre, appréhender.
Respit, délai.
Respiter, épargner, retarder.
Restorer, rétablir.
Restraindre, resserrer.
Retargier, retarder.
Retorroit, de *retollir*, reprendre.
Retrait, cabinet de travail.
Réuser, repousser, renverser.
Revel, fête, amusements.
Reveler, révolter.

Revenue, retour.
Revoist (*il s'en*), temps de *raller*.
Rez, ras.
Ribaut, soldat à pied, vaurien.
Rieu, *rius*, *ru*, ruisseau.
Rieuler, régler.
Rifler, piller.
Riote, querelle, mêlée, combat.
Rober, piller.
Robeur, pillard.
Roe, roue.
Roion, *réon*, rond.
Roit, roide.
Roix, rets, filets.
Rondeler, faire rouler.
Rommant, récit, histoire.
Roncin, petit cheval.
Rover, *rouver*, demander.
Royaulx, princes du sang.
Royé, rayé.

S

Sablon, *sablonnier*, *sablement*, sable.
Sachant, sage, habile.
Sacher, tirer.
Saette, *sagette*, flèche.
Saillie, sortie.
Sainti, *saintis*, saint.
Saisine, possession.
Saive, sage.
Samblant, ressemblance.
Samis, étoffe de soie.
Sangler, sanglier.
Sante, chemin.
Sauldra (*il*) de *saillir*.
Sauvement, *salvement*, salut.
Sauveté, sûreté.
Scel, *séel*, sceau.
Scet, *soit* (*il*), *scevent*, temps de *savoir*.
Secret, confident.
Seigneurier, dominer.
Seignouri, de maître.
S'el pour *se el*.
Semonce, appel, convocation.
Semondre, appeler, convoquer.
Sendal, étoffe écarlate.
Sené, sensé.
Senestre, gauche.
Sentement, opinion.
Sercher, chercher.
Sereur, *suer*, sœur.
Seri, doux, calme.
Serventois, poésie satirique.
Séur, sûr.
Sevrer, séparer.
Si, tellement.
Siglaton, étoffe de soie.
Singler, faire voile.
Solacier, consoler.
Solas, plaisir, ébat.
Soldoyer, *soudoyer*, soldat.
Sommier, bête de somme.
Son, *som*, *çon*, sommet.
Sor, blond.
Sortir, prédire par le sort.
Soubs, sous.
Soubsterinne, souterraine.
Soubtivement, subtilement.
Soudée, *soulde*, *soultée*, solde.
Soudoyant, traître.
Soudoyerie, troupe de soldats.
Souef, *soué*, doux.
Souldre, payer.
Soulleil, *soulail*, *solaus*, soleil.
Souloir, *souler*, avoir coutume.
Soult, titre, aloi.
Soult, *suelt*, temps de *souloir*.
Sourdre, sortir, s'élever.
Souspeçon, soupçon.
Sousprendre, surprendre.
Soutif, *soutil*, subtil.
Soutiffart, ruse, intrigue.

Soutiller, intriguer.
Soutivement, subtilement.
Souvertissement, subversion.
Souvin, renversé.
Souviner, renverser sur le dos.
Subgiet, *subgiz*, sujet.
Suer, sœur.
Suir, *suivir*, suivre.
Suppéditer, fouler aux pieds.
Suppellatis, chef, souverain.
Surcuidié, présomptueux.
Suronder, déborder.
Surrexi, ressuscité.

T

Taie, aïeule.
Talent, désir, volonté.
Taloche, bouclier.
Tanner, *taner*, fatiguer, ennuyer.
Tanison, ennui, fatigue.
Targe, bouclier.
Targier, tarder.
Tarier, presser, pousser.
Tatin, coup.
Tayon, aïeul.
Tempoire, temps.
Tempre et *temprement*, bientôt.
Temprer, modérer.
Temptation, tentation.
Tencier, *tencer*, disputer, gronder.
Tençon, dispute.
Tenour, *tenure*, *tenue*, teneur, forme.
Tennement, domaine, contrée.
Tenist (*il*), temps de *tenir*.
Tierce, troisième heure.
Tinel, cour, état de maison.
Tollir, enlever.
Tollu, *tolli*, *tolt*, *toult*, temps de *tollir*.
Touaille, serviette.
Toudis, toujours.
Touldre, enlever.
Toutevoies, *toutesvoies*, toutefois.
Traierie, action de *traire*.
Traire, lancer des traits.
Traïn, bruit, désordre.
Traïteur, *traitour*, *traïstre*, traitre.
Tramis, envoyé.
Tramois, passages.
Traversains, traverses de bois.
Tref, *trez*, tente.
Trépassement, trépas.
Tresperscer, percer à travers.
Trestout, *tretout*, tout.
Tréu, tribut.
Triboil, désordre.
Triève, *trèue*, trèves.
Tromper, sonner de la trompette.
Tropel, troupeau.
Trousser, arranger, charger.
Trut, ruse.
Turnicle, tunique.

V

Vaillandie, *vaillantise*, action de valeur.
Vaillissant, valant.
Vair, fourrure de couleur gris-blanc.
Vassal, noble, courageux.
Vassalement, avec courage.
Vau, vallon.
Vaucel, *vaucelet*, petit vallon.
Vaulsist (*il*), temps de *valoir*.
Véant, voyant, assistant.
Véel, veau.
Véer, défendre.
Vefve, *vueve*, veuve.
Venéour, chasseur.
Vengement, *vengison*, vengeance.

Venismes, temps de *venir*.
Ventilant, flottant au vent.
Vergogner, *vergonder*, faire honte.
Vespre, *vesprée*, soir, soirée.
Vesqui (*il*), temps de *vivre*.
Vestu, pourvu, mis en possession.
Viaire, visage.
Viès, *viel*, vieux.
Vieuté, *vilté*, honte, bassesse.
Vigille, veille.
Villener, *villanir*, maltraiter de fait ou de paroles.
Virer, tourner.
Vireton, flèche.
Vis, visage.
Vis, vif.
Vis, avis.
Vitailles, vivres.
Vitupérer, faire honte.
Voir, *voire*, vrai.
Voirement, vraiment.
Voirre, verre.
Vois (*je*), *voise*, temps d'*aller*.
Voldrent, *vouldrent*, *volrent*, *volsissent*, *voulsissent*, temps de *vouloir*.
Volenté, volonté.
Voler, chasser au vol.
Votie, voûtée, bombée.
Voulentiers, volontiers.
Vous, votre.
Vueil, vieux.
Vueil, *vueille*, temps de *vouloir*.

W

Waroquier, gros bâton.

Y

Ycelui, *ycelle*, *yceulx* pour *celui*, *celle*, *ceux*.
Yert pour *iert* et *ert*.
Yissir pour *issir*.
Ylà opposé à *ici*.
Ynellement. Voy. *Isnel*.
Yre. Voy. *Ire*.
Yrié. Voy. *Iré*.
Yrons pour *irons*.
Ytant pour *tant*.
Ytel pour *tel*.

TABLE GÉNÉRALE

DES NOMS ET DES MATIÈRES.

A

Abilant, tour à trois lieues de Jérusalem, d'après les romans, II, p. 123.

Abraham, nom d'un conseillier de D. Pèdre, I, p. 284 et 303. — Suit D. Pèdre à Tolède, p. 305.

Acérac (le sire d'), est avec le duc de Bretagne à Rennes, II, p. 541.

Aiole (l'), domaine des ducs de Bretagne, II, p. 551.

Alain Damont, est au siège de Soria, II, p. 133.

Alain Saisi, compagnon de Keranlouet, II, p. 192 et 207.

Albert d'Autriche (*le duc Aubert d'Eustériche*), est appelé contre les Bretons, II, p. 526.

Alençon (le comte d'), est à Caen avec du Guesclin, II, p. 160. — Est à la bataille de Chisey, p. 292.

Aletaire (fils du roi de Belmarin), est à la bataille de Montiel, II, p. 91. — Il est tué, p. 94.

Alexandre (*Alixandrin*), allusion à la valeur de ce prince où à sa renommée dans les romans, I, p. 31, 94, 239, 377, 387, 388. — II, p. 191, 282, 416.

Alexandrette (*Alixandrie*), ville de Syrie prise par le roi de Chypre sur les Sarrasins, I, p. 240, 260, 270, 296.

Allemans, auxiliaires ou aventuriers, I, p. 24, 50, 97, 175, 377, 460. II, p. 526.

Alphonse XI (*Alfons*), avait fiancé la mère de D. Henri, I, p. 282 et 374.

Amauri, nom de l'écuyer qui rapporte à du Guesclin la prédiction de Tiphaine Raguenel, I, p. 85.

Ambonne (Thomas d'), est à la bataille de Navarette, I, p. 401.

Amiens, ville capitale de la Picardie, I, p. 124, 133.

Ancel, nom du capitaine anglais de Saint-Maixent, II, p. 270.

Anciaux le Normand, est au siége de Briviesca, I, p. 296.

Anegron (Pierre d'), est à la bataille de Chisey, II, p. 293.

Anequin (Godefroy d'), maître des arbalétriers, fait la campagne de Normandie avec du Guesclin, I, p. 151. — Émet un avis sur le plan à suivre, p. 152. — Marche contre le captal,

p. 155. — Assiste au conseil tenu à Cocherel, p. 160. — Il s'étonne de l'absence de l'archiprêtre, p. 167. — Il se distingue dans la bataille, p. 173. — Il est tué, p. 174.

Angelier (la tour), en Guienne, II, p. 317.

Angers, ville capitale de l'Anjou, II, p. 517, 529, 545.

Angevins, appelés contre les Bretons, II, p. 460, 526.

Anglé, fort du Poitou, II, p. 252.

Angleterre. Sa rivalité avec la France pendant le xiv[e] siècle, I, p. 24, 40, 96, 200, 217, 238, 271, 346, 364. — II, 295, 436, 441, 482, 490, 504, 520.

Anglais, sont mêlés à tous les événements, I, p. 24, 26, 38, 49, 150, 179, 198, 207, 216, 229, 260, 276, 288, 294, 350, 377, 388, 431. — II, p. 131, 145, 177, 185, 247, 264, 271, 291, 311, 489, 538.

Angori (*Angorie*), autrefois Ancyre, ville de la Galatie, II, p. 143.

Angoulême, séjour du prince de Galles, I, p. 325, 348, 368, 435. — II, p. 15, 245, 249.

Angus (le sire d') (*Agor et Agorisse*), est à la bataille de Chisey, II, p. 296. — Est fait prisonnier, p. 311.

Anières (le bâtard d'), vient au secours de Henri dans sa lutte avec D. Pèdre, II, p. 119.

Anjou (le duc d'), frère de Charles V (*Chronique de du Guesclin*), reçoit du Guesclin à Toulouse, I, p. 279. — Accueille le roi Henri fugitif, p. 456. — Ils vont ensemble auprès du pape à Avignon, p. 458. — Il est rejoint par du Guesclin à Tarascon, II, p. 18. — Reçoit la soumission de Tarascon, p. 25. — Reçoit du Guesclin à son retour d'Espagne, p. 138. — Est envoyé dans le Périgord, p. 314. — (*Chronique de Jean IV*). Signe une lettre au duc de Bretagne, p. 483. — Commande une armée à Pontorson, p. 525. — Cherche à conclure un accord avec les Bretons, p. 527. — Accompagne le duc de Bretagne à Paris, p. 545.

Anjou. Incursion des Bretons dans cette province, II, p. 552.

Antoine de Brie, va en Espagne, II, p. 38.

Aquilée, ville du Frioul, I, p. 477. — II, p. 81.

Aquitaine (*Quitaigne*), II, p. 552.

Archala, nom altéré d'une ville d'Espagne prise par Alphonse XI sur les Sarrasins, probablement Algéziras, I, p. 246, 255, 410.

Archedéclin, (Saint), allusion au miracle fait aux noces de Cana, I, p. 3.

Archevêque (l') de Tolède (D. Gomes Maurique), conseiller du roi Henri, I, p. 431. — Conseil qu'il lui donne, p. 443. — Suit Henri à Tolède, p. 464.

Aristat (Faucon d'), est à Navarette avec le prince de Galles, I, p. 403.

Arle (*Arle le Blanc*), ville de Provence, assiégée par le duc d'Anjou, II, p. 19, 21, 26.

Armagnac (le comte d') (*le conte d'Ermignac*), suit le prince de Galles en Espagne, I, p. 377 et 386. — Est à Navarette, p. 405. — Est appelé au conseil à Burgos, p. 438. — Fait la guerre au comte de Foix, II, p. 136.

Armorique, ancien nom de la Bretagne, II, p. 479.

Arragon (le royaume d'), traversé par les compagnies, I, p. 257, 279, 285, 310, 328, 330, 385. — Par Henri de Transtamare, I, p. 401, 444, 447.

Arras, ville capitale de l'Artois, I, p. 124, 133.

Artois (Charles d'), est envoyé au duc de Bretagne, II, p. 539.

Arton (Jannequin), est à la bataille de Chisey, II, p. 296.

Artus. Allusion à la puissance et à la

renommée fabuleuse de ce prince, I, p. 18, 19, 33, 128, 170, 303, 377, 384. — II, p. 429.

Asquet (Hennequin), est de l'expédition de Knolles, II, p. 131. — Est à la bataille de Chisey, p. 296.

Aubrecicourt (Eustache d'), assiste à la bataille de Navarette, I, p. 401.

Aubreroche (Garnier et Oton d'), sont tous deux présents à la bataille de Navarette, I, p. 402 et 416.

Aubert de Hainaut (le comte), assiste au sacre de Charles V, I, p. 184.

Audreneham (le maréchal Arnoul d') (*Ernoul d'Odrahan*), accompagne du Guesclin dans l'expédition d'Espagne, I, p. 269. — Il accueille le cardinal envoyé par le pape, p. 273. — Est à la prise de Mangulon, p. 289. — A celle de Briviesca, p. 296. — A celle de Séville, p. 342. — Est à la bataille de Navarette, p. 406 et 414. — Est mis à rançon, p. 460. — Retourne en Espagne, II, p. 38. — Est envoyé à du Guesclin, p. 134. — Va avec lui en Périgord, p. 140. — Vient annoncer son retour, p. 144. — Marche au secours de du Guesclin à Pontvalain, p. 174. — Est à la prise de Saint-Maur, p. 181. — Tombe malade à Saumur où il meurt, p. 185.

Audley (*James d'Andelée*, surnommé *Oron*), vient au siége de Rennes, I, p. 41.

Aunoi (le vicomte d'), suit du Guesclin en Auvergne, II, p. 214. — Est au siége de Sainte-Sévère, p. 224. — Est à la bataille de Chisey, p. 293.

Aurai, ville de la Basse-Bretagne, I, p. 75, 122, 190, 199, 203, 206, 210, 213, 216, 221, 233, 236. — II, p. 458, 461, 473, 489, 518, 544.

Aussay, ancien nom de l'Alsace, II, p. 299.

Auvergne, I, p. 3. — Campagne de du Guesclin dans cette province, II, p. 213 et 214.

Auviller (Pierre d'), reprit le captal qui s'était armé de nouveau contre le roi après Cocherel, I, p. 182.

Avaugour (le sire d'), est tué à la bataille d'Aurai, II, p. 472.

Avignon, séjour des papes au XIVe siècle, est visitée par les compagnies, I, p. 247, 265, 268, 271, 275, 278. — Par Henri de Transtamare, p. 443, 447, 451, 460. — Allusion fabuleuse, II, p. 242.

Auxerre (le comte d') (*le conte d'Auxoirre ou de Sançoirre*) (*Chronique de du Guesclin*), accompagne du Guesclin à la prise de Mantes, I, p. 139. — Il assiste à celle de Meulant, p. 142. — Il fait la guerre en Normandie, p. 149. — Marche contre le captal, p. 155. — Assiste au conseil tenu à Cocherel, p. 160. — Il se distingue dans la bataille, p. 173. — Va au siége de Valongnes, p. 190. — Va au secours de Charles de Blois, p. 201. — Il perd un œil à la bataille d'Auray, et se rend prisonnier, p. 222. — Reste au pouvoir de Knolles, p. 233. — Il est délivré, p. 237. — Est au siége de Tolède, p. 469. — Est à la défense de Paris, II, p. 151. — (*Chronique de Jean IV*). Est fait prisonnier à la bataille d'Aurai, p. 172.

Aymar de Poitiers, va au secours de Charles de Blois, I, p. 202.

Aymeri, nom de celui qui tue Chandos, II, p. 204.

Aymon (les quatre fils), personnages des romans, I, 376.

B

Baaz, ville de Bretagne, II, p. 523, 533.
Babylonne, I, p. 410.
Barre (la), chevalier breton, renverse dans un tournoi Mathieu de Gournai, I, p. 359.
Basin, personnage des romans, II, p. 158.
Baudouin de Vivaie, est au siége de Sainte-Sévère, II, p. 241.
Bavière, cercle de l'Allemagne, II, p. 14, 137, 166, 222.
Béarn (le bâtard de Baines ou de Bierne), est au siége de Tolède, I, p. 464 — Vient au siége de Tarascon, II, p. 21.
Beaujeu (Philippe de), va au secours de Charles de Blois, I, p. 202. — Est au siége de Briviesca, p. 296.
Beaujeu (Louis de), va au secours de Charles de Blois, I, p. 202.
Beaumanoir (le maréchal de), est fait prisonnier à la bataille de la Roche-Derrien, II, p. 441.
Beaumanoir (le sire Jean de) (*Chronique de du Guesclin*), vient avec Charles de Blois assiéger Bécherel, I, p. 101. — Est avec du Guesclin au siége de Valognes, p. 190. — Va au secours de Charles de Blois, p. 201. — Se distingue à la bataille d'Aurai, p. 228. — Est fait prisonnier, p. 230. — Revoit du Guesclin après sa captivité, II, p. 33. — Est au combat de Saint-Mahé, p. 185. — Est au siége de Sainte-Sévère, p. 224. — Est à la bataille de Chisey, p. 293. — (*Chronique de Jean VI*). Est un des otages du traité d'Évran, p. 456. — Est fait prisonnier à Aurai, 472. — Se range au parti du duc de Bretagne, p. 523. — Est auprès de lui à Rennes, p. 541.
Beaumont (le vicomte de), fait la campagne de Normandie avec du Guesclin, I, p. 150. — L'accompagne à Cocherel, p. 155. — Émet un avis sur les dispotions à prendre, p. 158. — Assiste au conseil de guerre, p. 160. — Il se distingue dans la bataille, p. 173. — Il est tué, p. 174.
Beaumont (Alain de), veut venger son frère tué à Cocherel, I, p. 186. — Va en Espagne, II, p. 38. — Fait le siége de Soria, p. 133. — Est à Caen, p. 160. — Est à Pontvalain, p. 173. — Est à la prise de Sainte-Maure, p. 181. — A celle de Bressuire, p. 184. — A la Rochelle, p. 190. — Suit du Guesclin dans le Poitou, p. 215. — Est à la prise de Montcontour, p. 220. — A celle de Sainte-Sévère, p. 224. — Est à la bataille de Chisey, p. 292. — Fait le siége de Lusignan, p. 295. — Est sénéchal de Poitou, p. 393.
Beaumont (Fouquier), est au combat de Pontvalain, II, p. 170.
Beaumont (Jean de), est au siége de Soria, II, p. 133. — Est à Caen, p. 160. — Est à Pontvalain, p. 173. — Est à la prise de Vaz, p. 179. — Dans le Poitou, p. 215. — Est à la prise de Montcontour, p. 220. — A celle de Sainte-Sévère, p. 224. — Est à la bataille de Chisey, p. 292.
Beauvoisis, partie de l'Ile de France, I, p. 124, 134.
Bécherel, ville de Bretagne, I, p. 181, 102. — II, p. 450, 463, 467.
Bègue (le) de Villaines, répond ironiquement aux plaintes de Charles V, au siége de Melun, I, p. 128. — Est consulté par du Guesclin à Cocherel, p. 158. — Il se distingue à cette bataille, p. 173. — Va au siége de Valognes, I, p. 186. — Va au secours de Charles de Blois,

I, p. 202. — Se distingue à la bataille d'Aurai, p. 222. — Se joint à l'expédition d'Espagne, p. 269. — Est au siége de Briviesca, p. 296. — Répond à la proposition de la reine, p. 321. — Est à la prise de Séville, p. 342. — Ses réflexions sur les Espagnols, p. 389. — Est à la bataille de Navarette, p. 406. — Secourt D. Henri, p. 419. — Est fait prisonnier, p. 427. — Est reconnu du prince de Galles, p. 428. — Il est mis à rançon, p. 459. — Il va rejoindre D. Henri, p. 460. — Vient au siége de Tolède, p. 463. — En a la direction, II, p. 39. — Bat D. Pèdre, p. 49. — Reçoit le don du château de Montesclaire, p. 53. — Est à la bataille de Montiel, p. 89. — Arrête D. Pèdre dans sa fuite, p. 111. — Sa dispute avec le vicomte de Roquebertin, p. 114. — S'oppose à la fureur de D. Henri, p. 117. — Reste en Espagne, p. 129.

Belgibus, nom d'un démon, I, p. 328.

Bellière (le vicomte de la), fait des incursions dans l'Anjou, II, p. 528. — Est auprès du duc de Bretagne à Rennes. p. 541.

Benamari (*Belmarine* ou *Belmarin*), royaume sarrazin sur la côte d'Afrique, I, p. 243, 246, 323, 330, 339, 350. — II, p. 39, 42, 45, 67, 91.

Bergerac, ville de la Guienne, II, p. 315, 317, 501.

Berguettes (le sire de), est envoyé à du Guesclin, II, p. 130.

Bernardière (la), château dans la Guienne, II, p. 314, 315.

Berruyer, habitant du Berry, II, p. 14, 242.

Berry, province avec titre de duché, II, p. 130, 214, 221.

Berry (le duc de) (*Chronique de du Guesclin*), vient au siége d'Ussel, II, p. 213. — Assiége Sainte-Sévère, p. 221. — Condamne à mort les prisonniers, p. 244. — Est reçu par l'évêque de Poitiers, p. 257. — Est à la prise de Poitiers, p. 263. — A celle de la Rochelle, p. 273. — (*Chronique de Jean IV*). Fait la guerre au duc de Bretagne, p. 484.

Bertrand du Guesclin (*Bertran du Guesclin* ou *de Claquin.*) — (*Chronique de du Guesclin*). Sa naissance, I, p. 5. — Prophétie sur son avenir, p. 8. — Son enfance, p. 10. — Il s'enfuit de chez son père, p. 13. — Joute qui se prépare à Rennes et où il veut figurer, p. 16. — Ses exploits dans cette fête, p. 20. — Il prend parti pour Charles de Blois, p. 27. — Il attaque un chevalier anglais sur une route, p. 29. — Il prend par surprise le château de Fougerai, p. 33. — Il bat la campagne autour de Rennes assiégée, p. 42. — Il demande au duc de Lancastre la permission d'entrer dans la ville, p. 45. — Il attaque le camp des Anglais, p. 53. — Il entre dans Rennes avec des approvisionnements, p. 55. — Se rend à l'invitation du duc de Lancastre, p. 60. — Il accepte le défi de Bramborc, p. 63. — Il le défait en champ clos, p. 67. — Il détruit pendant une sortie un beffroi, p. 70. — Il reçoit la Roche-Derrien de Charles de Blois, p. 75. — Il est envoyé à Dinan, p. 78. — Il vient réclamer son frère au duc de Lancastre, p. 81. — Il défie Thomas de Cantorbéry, p. 84. — Il sort vainqueur du combat, p. 89. — Il vient au siége de Bécherel et est choisi comme otage du traité d'Evran, p. 102. — Il s'enfuit de chez Felleton, p. 106. — Il prend Pestivien, p. 109. — Il attaque Trogof, p. 117. — Il épouse Tiphaine Raguenel, p. 122. — Il vient au siége de Melun, p. 125. — Il y est blessé, p. 131. — Il est nommé capitaine de Pontorson, p. 132. — Il prend Mantes par surprise,

p. 136. — Roleboise se rend à lui, p. 141. — Il emporte d'assaut Meulant, p. 143. — Il est nommé maréchal pour le roi en Normandie, p. 150. — Il marche contre le captal de Buch, p. 151. — Il feint une retraite, p. 159. — Rejette les propositions du captal, p. 167. — Il remporte la victoire du Cocherel, p. 174. — Il est nommé comte de Longueville, p. 185 — Il fait le siége de Valognes, p. 187. — Il s'empare de Carentan, Donne et St.-Sauveur, p. 195. — Il se rend au secours de Charles de Blois, p. 200. — Il est fait prisonnier à la bataille d'Aurai, p. 227. — Il est mis à rançon et revient à Paris, p. 238. — Il projette de faire une croisade, p. 240. — Il vient trouver les chefs des compagnies et les engage à le suivre, p. 261. — Il part de Châlons-sur-Saône et se rend avec son armée à Avignon, p. 271. — Il passe à Toulouse et par l'Aragon, p. 279. — Il prend Mangulon, p. 287. — Borja, p. 291. — Briviesca, p. 293. — Il va au-devant de la reine femme de D. Henri, p. 315. — Il détermine les compagnies à poursuivre D. Pèdre, p. 320. — Proposition d'accord que lui fait ce dernier, p. 329. — Il dirige l'attaque de Séville, p. 343. — Conseille l'envoi en Portugal de Mathieu de Gournay, p. 350. — Il fait combattre ensemble les deux juifs reconnus meurtriers de la reine, p. 362. — Il relève le courage de D. Henri ébranlé par le message du prince de Galles, p. 378. — Il se sépare d'avec Hue de Caverlay, p. 380. — Conseille à Henri de rassembler son armée, p. 384. — Il remporte un avantage sur Guillaume Felleton tué dans cette affaire, p. 389. — Il conseille à Henri de ne pas livrer bataille, p. 398. — Il raille le héraut du prince de Galles, p. 407. — Il secourt D. Henri dans la mêlée, p. 413. — Il favorise sa fuite, p. 419. — Il se rend prisonnier, p. 424. — Le prince de Galles refuse de le délivrer, p. 439. — Il reçoit dans sa prison à Bordeaux la visite de D. Henri déguisé en pèlerin, p. 448. —

Le prince de Galles se détermine à mettre du Guesclin à rançon, II, p. 3. — Il part pour l'aller chercher, p. 17. — Il se rend au siége de Tarascon qu'il fait capituler, p. 21. — Il retourne à Bordeaux et donne à des soldats prisonniers l'argent qu'il a recueilli, p. 28. — Après sa rançon payée, il rentre en Espagne, p. 38. — Il reçoit à Molina le message de Henri, p. 44. — Il arrive au secours de Henri sur le point d'être défait par D. Pèdre, p. 49. — Il répare la défaite de Karenlouet et met l'armée de D. Pèdre en fuite, p. 59. — Plan combiné par lui à la nouvelle de la marche des Sarrasins sur Tolède, p. 76. — Il décide le succès de la bataille de Montiel, p. 85. — Engage D. Henri à assiéger Montiel, p. 104. — Sauve D. Henri dans sa lutte avec D. Pèdre, p. 118. — Il reçoit au siége de Tolède un premier message du roi Charles V, p. 122. — Il conseille à Henri un moyen qui amène la soumission de Tolède, p. 127. — Il prend congé du roi de Castille et se rend dans son duché de Molina, p. 129. — Il s'empare de Soria et y reçoit le maréchal d'Audeneham, p. 132. — Il se rend chez le comte de Foix, p. 137. — Il passe en Périgord et prend une abbaye, p. 139. — Son arrivée à Paris, p. 144. — Il est reçu par le roi, p. 152. — Il est nommé connétable, p. 154. — Il se rend à Caen où il est rejoint par sa femme, p. 159. — Il marche contre Thomas de Granson qui lui envoie un héraut, p. 163. — Il fait une marche rapide sur Pontvalain et y surprend les Anglais, p. 169. — Il

leur enlève Vaux, St.-Maur et Bressuire, p. 178. — Il retourne à Paris et le roi l'envoie vers la Rochelle, p. 187. — Karenlouet reçoit de lui l'ordre de mettre à défense la Roche-Posay et de le rejoindre à Blois, p. 207. — Du Guesclin attaque Husson en Auvergne, p. 213. — Il envoie Olivier de Clisson assiéger Montcontour, p. 215. — Il va l'y rejoindre, et venge l'insulte qu'il a reçue, p. 219. — Il fait le siége de Ste.-Sévère, p. 222. — Il conseille de soumettre le Poitou, 249. — Il prend Anglé et Chauvigny, p. 252. — Il décide de marcher sur Poitiers, p. 258. — Il s'empare de Poitiers, p. 269. — Il prend Saint-Maixent et Borru, p. 271. — Il amène par ses intelligences la reddition de la Rochelle, p. 273. — Il s'empare de Bonnon, Surgières et Monstreuil Bolni, p. 283. — Il va mettre le siége devant Chisey, p. 292. — Le corps d'armée anglais rassemblé à Niort vient lui livrer bataille, p. 303. — Après leur défaite, il s'empare de Chisey et de Niort, p. 312. — Il va en Bretagne, et, revenu à Paris, il est envoyé en Guienne où il prend la Bernardière, Bergerac et d'autres châteaux, p. 314. — Revenu à Paris, il est envoyé de nouveau en Guienne et assiége Château-Neuf de Randon, p. 318. — Mort de du Guesclin, p. 320. — (*Pièces justificatives*). — Mandat donné à Henri de Cucelle, p. 389. — Quittance donnée au vicomte de Bayeux, p. 390. — Acceptation du comté de Longueville, ibid. — Remise des prisonniers de Cocherel, p. 392. — Promesse d'emmener les compagnies, p. 393. — Acte de réméré du comté de Longueville, p. 394. — Obligation souscrite envers le roi de France, p. 402. — Acte du serment de connétable, p. 407. — Ordre pour la construction de trois machines de guerre, p. 418. — (*Chronique de Jean IV*). Il vient rejoindre Charles de Blois contre Monfort au siége de Bécherel, p. 448. — Il est fait prisonnier à Aurai, p. 472. — Il commande l'armée envoyée par Charles V pour réduire le duc de Bretagne, p. 484. — Il poursuit vigoureusement les Anglais, p. 489. — Il est appelé à Paris avec les autres seigneurs bretons, et favorise les projets du roi sur la Bretagne, p. 517. — Pendant le soulèvement des Bretons, la désertion se met dans son armée, p. 524. — Il rejoint le duc d'Anjou à Pontorson, et conseille un arrangement avec la Bretagne, p. 525. — Ses sentiments sur cette guerre, p. 537. — Il est envoyé à Toulouse, ibid. — Avis qu'il donne au roi en partant, ibid. — Sa mort en 1380, p. 538.

Bethléhem, II, p. 74.

Bettencourt (le sire de), assiste au conseil tenu à Cocherel, I, p. 160. — Est présent à la bataille de Navarette, p. 401.

Béziers (*Bédiers*), ville du bas Languedoc, I, p. 456.

Blain, ville de Bretagne, II, p. 475, 532.

Blanche (la reine), sœur de Charles le Mauvais et veuve de Philippe le Valois, défend Melun contre le régent, I, p. 125. — Elle lui rend cette ville, p. 132.

Blanche de Bourbon, femme de Pierre le Cruel, se plaint à D. Henri de l'abandon de son mari, I, p. 245. — Elle est mise à mort sur un ordre de D. Pèdre qu'un juif vient exécuter, p. 253.

Blaives (Richier de), est à Navarette avec le prince de Galles, I, p. 416.

Blois (le comte de), suit du Guesclin en Auvergne, II, p. 213. — Dans le Poitou, p. 216. — Est à la prise de Montcontour, p. 220.

Blois. Voy. Charles de Blois.

Blois, capitale du Blaisois, II, p. 213, 216.
Bois (Jean du), banneret de du Guesclin, est à la prise de Bressuire, II, p. 184.
Bois (Roland du), blesse l'Anglais qui vient défier les Français à Cocherel, I, p. 170.
Boistel (Guillaume), se trouve à la bataille de Cocherel, I, p. 178. — Tombe dans une embuscade à Valognes, p. 186. — Va au secours de Charles de Blois, p. 202. — Se distingue à la bataille d'Aurai, p. 221. — Se joint aux compagnies, p. 269. — Est au siége de Mangulon, p. 289. — A celui de Briviesca, p. 296. — Est à Navarette, p. 406. — Retourne en Espagne, II, p. 38. — Combat à Montiel, p. 100. — Rentre en France, p. 129. — Suit du Guesclin à la Rochelle, p. 190. — Est au siége de Sainte-Sévère, p. 224.
Boistel (*Josson*), est au siége de Mangulon, I, p. 289.
Bonnon, fort du Rochelois, II, p. 282, 284, 288.
Bordes (Guillaume des), est à la bataille de Chisey, II, p. 293.
Bordeaux, siége de la domination anglaise dans le Midi, I, p. 76, 238, 247, 251, 361, 377, 380, 435, 441, 441, 448, 455. — II, p. 11, 13, 16, 28, 32, 186, 317, 430, 501.
Bordelois, I, p. 150. — II, p. 249.
Borja (*Bourges*), ville de la frontière d'Aragon, donnée à du Guesclin avec le titre de comté, I, p. 285, 290, 313, 442, 447. — II, p. 53.
Borru, fort du Rochelois, II, p. 272, 273.
Bouchier (Pierre), nom d'un soldat français, II, p. 201 et 207.
Boucicaut (le sire de), est envoyé pour traiter de la paix en Bretagne, II, p. 475.
Boulonais, II, p. 122.
Bourbon (le duc de) (*Chronique de du Guesclin*), assiste au sacre de Charles V, à Reims, I, p. 184. — Est frère de la reine Blanche, p. 235. — Vient avec un corps d'armée rejoindre du Guesclin, II, p. 190. — Le suit en Auvergne, p. 214. — Assiége Sainte-Sévère, p. 221. — Est à la prise de Poitiers, p. 263. — A celle de la Rochelle, p. 273. — (*Chronique de Jean IV*). Fait la guerre de Bretagne, p. 484. — Vient au-devant de lui, p. 540.
Bourbonais, II. p. 250.
Bourges, ville capitale du Berry, II, p. 250.
Bourgogne (le duc de) (*Chronique de du Guesclin*), vient au siége d'Ussel, II, p. 213. — Rejoint du Guesclin dans le Poitou, p. 271. — Est à la prise de la Rochelle, p. 273. — (*Chronique de Jean IV*). Fait la guerre au duc de Bretagne, p. 484.
Bourgogne, province avec titre de duché, I, p. 219. — II, 551.
Bourguignon, I, p. 125, 150, 394. — II, 249, 289, 461, 526.
Bournonville (Thierry de), fait la campagne de Normandie avec du Guesclin, I, p. 151. — Propose de prendre position à Cocherel, p. 152. — Est tué dans la mêlée, p. 172.
Bouteakl (Henri de), accompagne Keranlouet, II, p. 92 et 207.
Bouvines (Pont-à-), village de la Flandre, I, p. 24.
Brabançons, I, p. 24, 97, II, p. 526.
Brabant (le duc de), assiste au sacre de Charles V, son neveu, à Reims, I, p. 184.
Brai (Jacques de), est au siége de Tarascon, II, p. 21.
Braines (comte de), est à la défense de Paris, II, p. 149.
Bramboroug (*Robert Bramborc*), est nommé par Montfort capitaine de Fougeray, I, p. 33. — Il est tué en venant au

secours de son château tombé au pouvoir de du Guesclin, p. 40.

Bramborouc (*Guillaume de Bramborc*), parent du précédent, propose, pour venger sa mort, un duel à du Guesclin, I, p. 62. — Il est blessé par lui dans ce combat, p. 69.

Bramborouc (*Mancion de Bramborc*). Réflexion qu'il fait sur la retraite de du Guesclin à Cocherel, p. 164.

Brantôme (*Brandonne*), ville du Périgord, II, p. 138.

Bressuire (*Bressière*), ville du haut Poitou, II, p. 178, 182, 183.

Brest, ville maritime de Bretagne, I, p. 78, 97, 120. — II, p. 506.

Bretagne, province avec titre de duché, joue un grand rôle au XIVe siècle, tour à tour disputée, envahie, confisquée, I, p. 5, 18, 24, 33, 41, 75, 96, 100, 122, 171, 200, 203. — II, p. 27, 313, 430, 447, 475, 479, 513, 520, 539, 552.

Breteuil, ville de Normandie, appartenant au roi de Navarre, I, p. 123. — II, p. 408.

Bretons, sont mêlés à tous les événements, I, p. 14, 18, 26, 41, 53, 70, 125, 164, 234, 260, 288, 294, 358, 409. — II, p. 215, 289, 434, 437, 473, 488, 514, 520, 527, 538.

Breton-Bretonnant, I, p. 19, 47, 78.

Breux (Guillaume de), a la tête tranchée à Paris, II, p. 434.

Brie, partie de l'Ile de France, II, p. 131.

Briend, nom du fou du duc de Bretagne, II, p. 495.

Briquet, est un des capitaines des grandes compagnies, I, p. 262. — Est à la prise de Briviesca, p. 296.

Briviesca (*Brenesque*), ville de la frontière de Castille, prise d'assaut par les compagnies, I, p. 286, 292, 296, 300, 306, 427.

Bron (la Motte de), château de la famille du Guesclin, I, p. 5.

Bron (Guillaume de), va au secours de Charles de Blois, I, p. 202.

Bron (la tour de), dans le Poitou, II, p. 291.

Bruges, ville de Flandre, II, p. 413.

Brut (le livre de), I, p. 117, 247. — Origine des Bretons, II, p. 447.

Buch. Voy. Captal (le).

Bueil (le), est envoyé au duc de Bretagne, II, p. 540.

Buel (Jean de), suit du Guesclin à la Rochelle, II, p. 190.

Buel (Pierre du), est avec le duc d'Anjou en Guienne, II, p. 316.

Buquelot, ville de Normandie, I, p. 195.

Bureau de la Rivière, conseiller de Charles V. Du Guesclin lui écrit, II, p. 129. — Est reçu par lui à son arrivée à Paris, p. 152.

Burgos (*Burs* ou *Burges*), ancienne capitale des rois de Castille où ils étaient couronnés, I, p. 244, 254, 284, 300, 311, 317, 327, 340, 385, 417, 426, 432, 442.

C

Cadoret, (la lande de), le parti de Charles de Blois y essuie une défaite, II, p. 439.

Caen, ville capitale de la basse Normandie, I, p. 192. — II, p. 158, 163.

Caieu (*Jehan de Quaieu*), fait la campagne de Normandie avec du Guesclin, I, p. 151. — Assiste au conseil tenu à Cocherel, p. 160. — Il est blessé dans la mêlée, p. 173.

Calais, ville de l'Artois, où descendaient

les expéditions des Anglais, II, p. 122, 489, 490, 538.

Calatrava (le grand-maître de) (*Cartaire* ou *Caletuère*), vient au secours de D. Pèdre, II, p. 55. — Est tué, p. 60.

Cambrai (Petit), vient au siége de Tarascon, II, p. 20.

Captal de Buch (le) (Jean de Grailli), ravage la Normandie, I, p. 123. — Rassemble son armée contre du Guesclin, p. 155. — Consulte les chefs, p. 158. — Sa réponse au héraut envoyé par du Guesclin, p. 162. — Mouvement qu'il opère à la retraite de du Guesclin, p. 164. — Il fait prendre du repos à son armée, p. 166. — Envoie faire des propositions à du Guesclin, p. 168. — Ordonne l'attaque, p. 169. — Est fait prisonnier, p. 177. — Délivré par le roi, il sera pris de nouveau et puni de sa conduite, p. 182. — Il est délivré par le roi, et devient son ami, p. 238. — Suit le prince de Galles en Espagne, p. 386. — Commande le 2e corps à Navarette, p. 401. — Il est chargé de garder du Guesclin prisonnier, p. 425. — Est appelé au conseil à Burgos, p. 438. — Commande en Guienne, II, p. 186. — Veut empêcher la convention de la Rochelle, p. 189. — Vient au secours de Sainte-Sévère, p. 245.

Carantan, (*Charenton*), ville de la basse Normandie, I, p. 187, 195, 196.

Castillon (*Chasteillon*), ville de la Guienne, II, p. 317.

Castro (Jeanne de) (*la dame de Castre*), enchante D. Pèdre pour le séparer de sa femme, I, p. 242.

Castro (Ferrand de), frère de la précédente, est auprès de D. Pèdre à la nouvelle de la prise de Briviesca, I, p. 300. — Il relève son courage, p. 303. — Il part avec sa sœur pour Tolède, p. 305. — Conseille à D. Pèdre de proposer un accord à ses ennemis, p. 329. — Il se retire en Galice, p. 332. — Il est rappelé par D. Pèdre, p. 443. — Sa rencontre avec D. Pèdre, II, p. 56. — Il le quitte furtivement, p. 61.

Caton. Allusion aux maximes mises sous son nom au moyen âge, I, p. 153, 207.

Caverly (Hugh) (*Hue de Cavrelay*) (*Chronique de du Guesclin*), défend le château de Pont-Doune, I, p. 196. — Du Guesclin lui sauve la vie, p. 198. — Il propose une manœuvre à Chandos, p. 220. — Tourne l'armée de Charles de Blois, p. 225. — Accueille du Guesclin envoyé vers les grandes compagnies, p. 261. — Entre dans son projet d'expédition en Espagne, p. 267. — Est à la prise de Mangulon, p. 289. — Est au siége de Briviesca, p. 296. — Est à Burgos au couronnement de D. Henri, p. 316. — Est à la prise de Séville, p. 342. — Prend congé de du Guesclin, p. 381. — Assiste à la bataille de Navarette, p. 401 et 418. — Est appelé au conseil à Burgos, p. 438. — Demande en vain la liberté de du Guesclin, p. 439. — Est présent à la délivrance de du Guesclin, II, p. 7. — Il l'accompagne à son départ, p. 16. — Fait partie de l'expédition de Knolles, p. 131. — (*Chronique de Jean IV*). Vient au secours de Montfort, p. 459.

Cervolles (Arnaut de) (l'*Archiprêtre*), fait la guerre en Normandie contre le roi de Navarre, I, p. 149. — Marche contre le captal avec du Guesclin, p. 151. — Se sépare du gros de l'armée, p. 157. — Réflexion de du Guesclin sur sa conduite, p. 179.

Châlons (Louis de) (*le Vers Chevalier*), suit du Guesclin à la campagne de Normandie, I, p. 151. — Il se distingue à la bataille de Cocherel, p. 173. — Va au siége de Valogne, p. 186. — Va au

secours de Charles de Blois, p. 202. — Est un des capitaines des grandes compagnies, p. 261. — Est au siége de Briviesca, p. 296.

CHALONS-SUR-SAÔNE, ville de la Bourgogne, quartier général et rendez-vous des compagnies, I, p. 261, 271.

CHAMPAGNE, province avec titre de comté, II, p. 131, 551.

CHAMPENOIS, I, p. 150.

CHANDOS (*Jehan Chando*) (*Chronique de du Guesclin*), vient au siége de Rennes, p. 41. — Est présent à la réception de du Guesclin par le duc de Lancastre, p. 58. — Intervient dans la querelle de du Guesclin avec Thomas de Cantorbéry, p. 82. — Est rappelé du siége de Dinan, p. 97. — Vient au siége de Bécherel, p. 101. — Va au secours de Montfort qui assiége Aurai, p. 200. — Lui conseille un arrangement avec Charles de Blois, p. 204. — L'engage à décider son droit par les armes, p. 209. — Prépare l'attaque, p. 217. — Approuve la manœuvre de Cavrelay, p. 220. — Fait du Guesclin prisonnier, p. 230. — Encourage Montfort après la bataille, p. 231. — Se rend à Niort, p. 233. — Il délivre du Guesclin, p. 237. — Vient recevoir D. Pèdre, p. 369. — Suit le prince de Galles en Espagne, p. 377. — Dresse sa bannière à Navarette, p. 404. — Envoie son héraut à du Guesclin, p. 406. — Est repoussé par D. Henri, p. 414. — Est appelé au conseil à Burgos, p. 438. — Est present à la délivrance de du Guesclin, II, p. 7. — Il lui offre son crédit, p. 13. — Apprend à Poitiers l'attaque de Keranlouet, p. 191. — Marche contre lui, p. 193. — L'atteint au pont de Lussac, p. 197. — Il est blessé, p. 202. — Sa mort, p. 205. — (*Pièces justificatives*). Lettre au roi de France, p. 396. — Deuxième lettre au roi, p. 399. — (*Chronique de Jean IV*). Il va au secours de Montfort, p. 459.

CHANDOS, nom du héraut du précédent, I, p. 406.

CHARENTON (Banères de), suit du Guesclin en Auvergne, II, p. 214. — Est au siége de Sainte-Sévère, p. 221.

CHARLEMAGNE, allusion à la puissance de ce prince et à ses exploits dans les romans, I, p. 128, 376, 383, 388, 402. — II, p. 429.

CHARLES V (fils de Jean II) (*Chronique de du Guesclin*). — Porte le titre de duc de Normandie, et celui de régent du royaume pendant la captivité de son père, I, p. 124. — Assiége Melun, p. 126. — Ses réflexions pendant l'assaut, p. 127. — Prend du Guesclin à son service, p. 132. — Le charge de plusieurs expéditions en Normandie, p. 133. — Il le nomme chef militaire de cette province, p. 150. — Il apprend à Reims le gain de la bataille de Cocherel, p. 182. — Son couronnement, p. 184. — Il vient à Rouen, p. 185. — Il envoie traiter de la paix avec Montfort, p. 234. — Il traite également avec le roi de Navarre, p. 239. — Il tient conseil sur les désordres des compagnies, p. 260. — Il reçoit leurs chefs au Temple à Paris, p. 269. — Il envoie chercher du Guesclin en Espagne pour le faire connétable, II, p. 122. — Il retient ses troupes dans Paris pendant l'invasion de Knolles, p. 145. — Son entrevue avec du Guesclin, p. 152. — Il le propose pour connétable à son conseil assemblé, p. 154. — Il le reçoit dans son office, p. 157. — Il l'envoie à la Rochelle, p. 187. — Il le charge de la campagne de Guienne, p. 314. — Il fait transporter du Guesclin à Saint-Denis pour y être enterré près de lui, p. 323. — (*Pièces justificatives*).

— Premier ordre du roi relatif à la première lettre de Chandos, p. 396. — Deuxième ordre du roi concernant la rançon de du Guesclin, p. 397. — Troisième ordre du roi sur le même objet, p. 398. — Ordre du roi relatif à la deuxième lettre de Chandos, p. 400. — Lettre autographe de Charles V, p. 401. — Deuxième lettre du roi, p. 403. — Ordre pour la levée d'un subside en Normandie, p. 410. — Don fait par lui à du Guesclin de la seigneurie du Tuit, p. 416 — (*Chronique de Jean IV*). Il négocie le traité de Guérande, p. 475. — Il reçoit l'hommage du duc de Bretagne, p. 478. — Il veut le forcer à se déclarer contre l'Angleterre, p. 482. — Il envoie une armée en Bretagne, p. 484. — Il refuse de répondre à son défi, p. 490. — Il poursuit les partisans de Montfort, p. 503. — Il fait citer le duc devant le parlement de Paris, p. 505. — Il fait exécuter la confiscation, p. 513. — Il attire les principaux seigneurs bretons à Paris p. 517. — Il poursuit ses projets sur la Bretagne malgré sa résistance, p. 528. — Il se décide à traiter avec le duc, p. 539. — Il meurt pendant les négociations, ibid.

Charles VI, roi de France, reçoit l'hommage du duc de Bretagne, II, p. 548. — Il le congédie, p. 553.

Charles de Blois (le comte) — (*Chronique de du Guesclin*), dispute au comte de Montfort l'héritage de Bretagne, devant le parlement de Paris, I, p. 25. — Il vient en Bretagne avec une armée, p. 27. — Il envoie le Tort-Boiteux défendre Rennes, p. 41. — Après la levée du siége il vient dans cette ville où il donne la Roche-Derrien à du Guesclin, p. 75. — Pendant le siége de Dinan il reste en observation du côté de Brest, p. 78. — Une trêve suspend les hostilités, p. 98. — A leur reprise il assiége Bécherel, p. 100. — Nouveau traité entre les deux partis, p. 112. — Il écrit à du Guesclin de venir le rejoindre à Aurai, p. 199. — Seigneurs qui viennent se ranger sous sa bannière, p. 202. — Ils se logent au château de Jocelin, p. 203. — Réponse qu'il fait aux propositions que lui apporte un héraut de Montfort, p. 206. — Moyen qu'il emploie pour communiquer avec la garnison d'Aurai, p. 210. — Il se rend à l'abbaye de Louvaux, p. 213. — Son armée se poste dans un parc, p. 216. — Il tue dans le combat l'écuyer qui porte les armes de Montfort, en le prenant pour son maître, p. 224. — Il est tué dans la bataille, p. 229. — Il fait des miracles après sa mort, p. 236. — (*Chronique de Jean IV*). — Il est reçu à faire hommage de la Bretagne, II, p. 431. — Son parti est défait à Morlaix et dans la lande de Cadoret, p. 439. — Il est fait prisonnier à la bataille de la Roche-Derrien, p. 440. — Il revient d'Angleterre en laissant ses enfants en otage, p. 441. — Il est défait à la bataille de Mauron, p. 442. — Il assiste aux conférences de Saint-Omer, p. 444. — Il consent à une trêve à Château-Neuf la Noë, p. 448. — Il assiége Bécherel, p. 450. — Il est contre-assiégé par son rival, p. 452. — Il s'engage par le traité d'Evran, p. 455. — Il ne se trouve pas au lieu indiqué pour la ratification, p. 457. — Il rassemble une nouvelle armée pour faire lever le siége d'Aurai, p. 460. — Il refuse de se rendre aux sommations de Montfort, p. 464. — Il est tué à la bataille d'Aurai, p. 471.

Charles le Mauvais (*le roi de Navarre*), met le trouble en France par ses intrigues contre Charles, régent pendant la

captivité de son père, I, p. 76. — Il lui fait la guerre en Normandie, p. 123. — Fait la paix à Vernon avec Charles V, p. 239. — Livre le passage par la Navarre à l'armée du prince de Galles, p. 387.

Chartres, ville capitale du pays Chartrain, II, p. 546.

Chasteau (Guillaume du), défait les Espagnols descendus en Bretagne, II, p. 535.

Chateaubriand (le sire de), est tué à la bataille de la Roche-Derrien, II, p. 440.

Chateau de ville, désigne probablement Vire dans la basse Normandie, II, p. 162, 164 et suiv.

Chateaugiron (le sire de), est auprès du duc de Bretagne à Rennes, p. 541.

Chateauneuf de la Noe, ville de basse Bretagne où une trêve se conclut, II, p. 448.

Chatellerault, (le vicomte de) est à la bataille de Chisey, II, p. 293.

Chatellerault (*Chasteaulerant*), ville de Poitou, II, p. 208 et suiv.

Chatillon (Gauthier de), est à la défense de Paris, II, p. 149 et 151.

Chatillon (Jean de), est un des otages du traité d'Évran, II, p. 456.

Chauvigny, ville du Poitou, II, p. 206, 250, et suiv.

Cherbourg, ville de la basse Normandie, I, p. 78, 122, 193, 195, 235.

Chevreuse, commissaire pour le roi en Bretagne, II, p. 541.

Chinon, ville de l'Orléanais, II, p. 211.

Chisey, (*Chisech*), bourg du haut Poitou sur la Boutonne où se livre une bataille, II, p. 292 et suiv., 299, 302, 312.

Chivray (*Chieuray*), sur la Charente, ville du haut Poitou, II, p. 297, 313.

Chypre, (royaume de), sous la dynastie des princes de Lusignan, I, p. 65, 240, 260, 264, 270, 273.

Claquin, nom du héraut de du Guesclin envoyé à Paris, II p. 128. — Rencontre le héraut de Thomas de Grançon, p. 165.

Climent, nom d'un écuyer de l'archiprêtre, I, p. 179.

Climent, nom du héraut de Grançon, II, p. 169.

Clisson (Olivier de) (*Chronique de du Guesclin*), s'oppose à l'attaque proposée par Montfort à Aurai, I, p. 214. — Ses exploits dans cette bataille, p. 221. — Est auprès du prince de Galles à Bordeaux, p. 459. — Intercède pour la délivrance de du Guesclin, II, p. 4. — Est à Caen dans le parti du roi de France, p. 160. — Est au combat de Pontvalain, p. 171. — Est à la prise de Sainte-Maure, p. 180. — Fait périr la garnison de Bressuire, p. 182. — Défait le corps commandé par Robert de Neuville, p. 185. — Suit du Guesclin à la Rochelle, p. 190. — Dans le Poitou, p. 215. — Conduit le siége de Montcontour, p. 217. — Est au siége de Sainte-Sévère, p. 224. — Est à la prise de la Rochelle, p. 273. — Venge Geoffroi Payen, p. 290. — Assiége la Roche-sur-Yon, p. 293. — Est fait connétable, p. 323. — (*Chronique de Jean IV*). Vient au secours de Montfort, p. 459. — Poursuit les Anglais, p. 439. — Incline pour le roi dans l'affaire de Bretagne, p. 518. — Se rend à Pontorson, p. 525. — Veut réprimer les courses de ceux de Guérande, p. 531. — Est connétable, p. 540.

Clisson (Olivier de), père du précédent, a la tête tranchée à Paris, II, p. 434.

Clovis. Tour de Valognes bâtie du temps de ce roi, I, p. 187. — Allusion à ce prince, II, p. 268 et 281.

Cocherel, bourg sur l'Eure, entre Vernon et Évreux dans la haute Normandie, I, p. 76, 128, 149, 152 et suiv., 162, 166, 171, 180 et suiv., 238, 408, 414, 425. — II, p. 248, 392.

Coesman (le vicomte de), est fait prisonnier à Aurai, II, p. 472. — Prend le parti du duc de Bretagne, p. 523.
Compiègne, ville et résidence royale dans l'Ile de France, II, p. 548.
Compostelle (*Compoterne*), ville de Galice, p. 332.
Comtesse de Blois (la), (Jeanne de Bretagne, surnommée *la Boiteuse*), (*Chronique de du Guesclin*), reproche à son mari d'abandonner ses droits, I, p. 207. — Est comprise dans le traité de Guérande, p. 237. — (*Chronique de Jean IV*), fait opposition à l'acte de confiscation de la Bretagne, II, p. 512. — Reçoit à Tours la visite du duc Jean de Monfort, p. 555.
Conches, ville de la haute Normandie, II, p. 408.
Condac, ville de la Guienne, II, p. 315.
Conflans, arrêt rendu dans cette ville au sujet de la Bretagne, II, p. 430.
Conte (le) (Robert), vient au siége de Tarascon, II, p. 21.
Copin, nom d'un écuyer, II, p. 111.
Cordoue, (*Cordes* et *Cordonne*), ville de l'Andalousie, I, p. 325 et suiv.; 345, 364. — II, p. 40.
Cornouaille, canton de la Bretagne avec titre de comté, I, p. 221.
Couci (le sire de) (*Chronique de du Guesclin*), est à la défense de Paris, II, p. 151. — Suit le duc d'Anjou en Guienne, p. 317. — (*Chronique de Jean IV*). Est envoyé au duc de Bretagne, p. 539.
Coulomiers, ville de l'Ile de France, II, p. 222.
Courtenay (le sire de), suit du Guesclin en Auvergne, II, p. 214. — Est au siége de Sainte-Sévère, p. 224.
Coutencin, canton de la basse Normandie, I, p. 185.
Couvréine est à la bataille de Chisey, II, p. 293.
Craon (le sire de), ami de du Guesclin, II, p. 27 et 35.
Craon (archevêque de Reims) (*Chronique de du Guesclin*), sacre Charles V à Reims, I, p. 184. — Est envoyé pour traiter avec Montfort, p. 334. — (*Chronique de du Guesclin*). Vient traiter de la paix en Bretagne, p. 475.
Creil ou Créville, ville sur l'Oise dans l'Ile de France, I, p. 124, 133.
Creuse, rivière de la Marche, II, p. 208.
Cuvelier (*Cuveliers*), nom de l'auteur de la Chronique de du Guesclin, I, p. 4. — Il la compose en vers pour l'amour du roi Charles V, ibid.

D

Damair, II, p. 242.
Damas, ville de Syrie, II, 70.
Damiette, ville de l'Égypte, II, p. 48.
Dammartin (le comte), est à la défense de Paris, II, p. 148.
Daniot ou Éliot, compagnon de Turquant, rencontre Mahieu de Gournay, I, p. 335 — Est laissé en gage, p. 336. — Se bat avec Turquant, p. 365.
David, roi des Juifs, allusion aux psaumes de ce prince, I, p. 204.
David (Jean), est au nombre des prisonniers de Cocherel, I, p. 181. — Sentiment de Charles V sur lui, 183.
Davy (*Roger David*), épouse la veuve du vicomte de Rohan, I, p. 100. — Recommande au châtelain de Trogoff de se défendre vigoureusement, p. 119.
Davy, nom du capitaine de Bonnon, II, p. 283.
Dénia (le comte de) (*le conte d'Aine* ou *d'Aure*), reste dans le parti de D. Henri,

I, p. 383. — Conduit le deuxième corps d'armée, p. 385. — Suit du Guesclin contre Felton, p. 392. — Le trompe par sa réponse, p. 394. — Il combat l'avis de du Guesclin, p. 399. — Est à Navarette, p. 406. — Est au siége de Montiel, II, p. 104. — Est d'avis de le lever, p. 110.

Derval (le sire de), est tué à la bataille de la Roche-Derrien, II, p. 440.

Derval, ville de la basse Bretagne, II, p. 185, 489.

Désert (l'archidiacre du), est un des négociateurs du duc de Bretagne, II, p. 541.

Didier (Henri), suit du Guesclin en Auvergne, II, p. 214. — Est au siége de Sainte-Sévère, p. 224.

Digon (*le bourc de*), assiste à la prise de Tarascon, II, p. 25.

Dijon, ville de la Bourgogne, I, p. 210.

Dinan (Charles de) (*Chronique de du Guesclin*), vient au secours de Charles de Blois, I, p. 201. — Se distingue à la bataille d'Aurai, p. 227. — Est fait prisonnier, p. 230. — Revoit du Guesclin hors de prison, II, p. 35. — (*Chronique de Jean IV*). Est fait prisonnier à Aurai, p. 472. — Est auprès du duc de Bretagne à Rennes, p. 541.

Dinan, ville de la haute Bretagne, I, p. 5, 78 et suiv.; 81 et suiv.; 91 et suiv.; 100 et suiv. — II, 177, 506, 522, 523, 526.

Duras (le sire de), est fait prisonnier, II, p. 315.

E

Écossais, I, p. 260, 388. — II, p. 526.

Édouard III, roi d'Angleterre, dispute la couronne de France à Philippe de Valois et assiége Tournai, I, p. 24. — Fait une tréve avec lui, p. 25. — Envoie le duc de Lancastre au secours du comte de Montfort, p. 26. — Envoie de nouveau Lancastre en Bretagne, p. 40. — Envoie un nouveau secours au comte de Montfort, p. 75. — Vient en France avec une armée pour se faire couronner à Reims, p. 97. — Miracle qui le décide à traiter de la paix, p. 98. — Jean lui donne la Guienne, p. 149. — Il a des pourparlers avec Charles V, p. 238. — Apprend la convention de la Rochelle, II, p. 188.

Édouard, prince de Galles, dit le *Prince Noir* (*Chronique de du Guesclin*), fait prisonnier le roi Jean à la bataille de Poitiers, I, p. 76. — Faste qu'il étale dans son gouvernement de Guienne, p. 239. — Il apprend l'arrivée de D. Pèdre, p. 368. — Accueil qu'il lui fait, p. 371. — Envoie aux Anglais l'ordre de quitter le service de D. Henri, p. 379. — Pénurie de son armée, p. 397. — Il appelle le captal de Buch, p. 401. — Parle à Chandos, p. 403. — Il met pied à terre contre les Espagnols, p. 410. — Il refuse à D. Pèdre ses prisonniers, p. 424. — Marche sur Burgos, p. 427. — Reçoit sa soumission, p. 432. — Y fait son entrée, p. 435. — Prend l'avis de son conseil sur les propositions de D. Pèdre, p. 438. — Il se retire en Navarre, p. 439. — Son retour à Bordeaux, p. 441. — Il est piqué au sujet de du Guesclin, II, p. 5. — Son entrevue avec lui, p. 7. — Il le met à rançon, p. 12. — Maladie dont il meurt, p. 186. — (*Pièces justificatives*). Pouvoir donné par le prince de Galles, p. 404.

Égypte, I, p. 320, 402.

Engelier, nom d'un soldat de Chandos, II, p. 201.
Engoulemant (Tristan), fait prisonnier le capitaine de Chisey, II, p. 305.
Ensers, personnage des romans, I, p. 304.
Espagne, devient le théâtre des expéditions des Français et des Anglais au xiv[e] siècle, I, p. 4, 65, 184, 235, 240 et suiv.; 254, 260 et suiv.; 283, 302 et suiv.; 329, 332, 347, 351, 353, 369, 377, 389. — II, p. 28, 45, 47, 68, 70, 110, 129.
Espagnols, sont divisés par une guerre civile et envahis par les étrangers qu'ils appellent dans leurs débats, I, p. 246, 280, 292, 307, 330, 344, 384, 409, 417. — II, 460, 526.
Espine (Pierre de l'), est blessé à Cocherel, I, p. 173.
Espine (Yve de l'), suit Keranlouet, II, p. 207.
Estonne (Émerion), vient au siége de Tarascon, II, p. 20. — Va en Espagne, p. 38.
Estrée (Pierre de l'), est à Caen avec du Guesclin, II, p. 160. — Est à la prise de la Rochelle, p. 278.
Estrumel (Robert d'), est à la défense de Paris, II, p. 149.
Esturr, II, p. 300.
Eudin (Enguerran d'), est consulté par du Guesclin à Cocherel, I, p. 160. — Il se distingue à cette bataille, p. 173.
Eure, rivière de la haute Normandie, I, p. 155, 166.
Évran (la lande d'), II, p. 455, 458, 467.
Évreux, ville de la haute Normandie, I, p. 122, 123, 134, 150, 154, 155, 231, 235.

F

Fagon. Voy. *le roi de Portugal*.
Fampis, probablement Tarifa prise par Alphonse XI, I, p. 246.
Faucon, combat sous du Guesclin, II, p. 143.
Fé (Jacquemon), est à la bataille de Chisey, I, p. 296.
Felton (*Guillaume Felleton*), retient du Guesclin, qu'il est chargé de garder comme otage, I, p. 104. — Est accusé près de Montfort de l'avoir fait évader, p. 119. — Plaide au parlement de Paris contre du Guesclin, p. 123. — Refuse le défi qu'il lui adresse, p. 124. — Suit le prince de Galles en Espagne, p. 377. — Commande l'avant-garde, p. 386. — Il prend la troupe de du Guesclin pour des Espagnols, p. 393. — Il est défait et tué par du Guesclin, p. 395.
Felton (Jean), frère du précédent, suit le prince de Galles en Espagne, I, p. 377.
Felton (Thomas de) (*Chronique de du Guesclin*), est sénéchal de Bordeaux, II, p. 186. — Est fait prisonnier, p. 316. — (*Chronique de Jean IV*). Vient au secours de Montfort, p. 459.
Ferrant (Pietre), est au siége de Tolède, I, p. 469.
Fiennes (le sire Moreau de), connétable de France, à qui du Guesclin succéda, II, p. 123, 153 et 154.
Flamans, prennent part aux expéditions, I, p. 24, 97, II, p. 526.
Flandre (le bâtard de), suit du Guesclin dans le Poitou, II, p. 216.
Flandre (le comte de), est aux conférences de Saint-Omer, II, p. 445.
Flandre (le comté de), I, p. 151. — II, p. 313, 502.

Floron (Pierre), nom d'un pèlerin, II, p. 73.
Foix (le comté de), II, p. 136.
Fondrigay, nom d'un Breton, II, p. 299.
Fontaines (le sire de), est à la défense de Paris, II, p. 149.
Fontenay (le sire de) (*Chronique de du Guesclin*), est au siége de Sainte-Sévère, II, p. 224. — (*Chronique de Jean IV*). Prend le parti du duc de Bretagne, p. 523. — Est auprès de lui à Rennes, p. 541.
Fontenelle, (l'abbaye de), I, p. 24.
Fontigny (*Garnier* ou *Gérard*), va au secours de Charles de Blois, I, p. 202.
Fougerai (*Forgerai*), ville de la basse Bretagne, I, p. 29, 31, 33, 37, 38, 42, 62.
Fouqueré, nom d'un bourgeois de Poitiers, II, p. 261.
France, désigne l'Ile de France ou les provinces qui formaient alors le royaume, I, 3, 9, 24 et suiv.; 40, 51, 76 et suiv.; 97 et suiv.; 122, 145 et suiv.; 179, 181, 207, 248 et suiv.; 267, 270, 347, 364, 460. — II, p. 122, 215, 322, 323.
Francon, donne son nom à la France, II, p. 447.
Francs et François, sont mêlés à tous les événements, I, p. 4, 24, 38, 51, 65, 132, 141 et suiv.; 150 et suiv.; 160 et suiv.; 175, 188, 209 et suiv.; 223, 267, 345, 394, 405, 460. — II, p. 145, 160, 179, 183, 210, 244, 305, 312, 460, 515, 526.
Frisons, prennent part aux expéditions, I, p. 97.
Frontebois (le sire de), assiste au conseil tenu à Cocherel, I, p. 160.

G

Galevant, nom d'un Breton, I, p. 38.
Galice, province d'Espagne, I, p. 443. — II, p. 61.
Galois, gens du pays de Galles, I, p. 347. 388.
Galot, partie de la Bretagne opposée à la Bretagne bretonnante, I, p. 33.
Gascons, prennent part aux expéditions, I, p. 170, 266, 388. — II, p. 526.
Gatinais, (*Gastine*), partie de l'Ile de France, II, p. 144, 178.
Gauvain, personnage des romans, I, p. 18.
Génois (*Genevois*), figurent dans les armées comme auxiliaires, I, p. 385, 388, 389, 409, 422. — II, p. 460, 526.
Gensay, lieu dans le Poitou, II, p. 313.
Gentili (Olivier), combat à Montiel, II, p. 96.
Gibraltar (*Gilbataire*), ville d'Espagne, I, p. 246.
Gifford (Gilbert) (*Gilebert Guffart*), fait partie de l'expédition de Knolles, II, p. 131.
Gilet du Loiset, va prévenir D. Henri de la prise de son frère, II, p. 115.
Gilles (Richart), commande les Anglais à Sainte-Sévère, II, p. 240.
Gironde, rivière de la Guienne, I, p. 76. — II, p. 441.
Glainsement, chevalier allemand, tué à la bataille de Cocherel, I, p. 175.
Godefroy de Bouillon, allusions à ses exploits, I, p. 3, 350, 377, 388.
Gonzalès (Pedro) (*Pietre Gonssale*), est au siége de Tolède, I, p. 464.
Gournay (Mahieu ou Mathieu de), est un des capitaines des grandes compagnies, I, p. 262. — Est au siége de Briviesca, p. 296. — Fait la rencontre des deux juifs, p. 335. — Est à la prise de Séville, p. 342. — Est envoyé à Lisbonne, p. 349. — Est présenté au roi, p. 353. — Assiste à la fête qu'il donne, p. 357. — Sa mésaventure, p. 359. — Rapport qu'il fait à D. Henri, p. 361.

Grainville (Guillaume de), prisonnier à Cocherel, est mis à rançon, I, p. 181.
Grandison (Thomas de) (*Grançon*), cherche à arranger l'affaire de Thomas de Cantorbéry, I, p. 89. — Fait partie de l'expédition de Knolles II, p. 131. — Envoie un héraut à du Guesclin, p. 163. — Il apprend la marche forcée qu'il a faite contre lui, p. 175. — Est fait prisonnier, p. 177.
Grenade, royaume sarrasin d'Espagne, I, p. 65, 240 et suiv.; 260, 270 et suiv.; 282, 320, 330, 339, 345, 350, 369, 374. — II, p. 67, 70, 79.
Guel, lieu de la Bretagne, II, p. 484.
Guérande, ville de la basse Bretagne, II, p. 451, 456, 562, 475, 501, 523, 526, 531, 533, 541.
Guesclin. Voy. Bertrand, Olivier et Regnaud du Guesclin.
Gui (*Guion*), fils de Charles de Blois, II, p. 441.
Guichard le Normand, fait partie de l'expédition d'Espagne, I, p. 379. — Appelé Gui, p. 390.
Guigneux (Alain de), nom du soldat qui blesse Chandos à mort, II, p. 202.
Guillaume, est au siége de Sainte-Sévère, II, p. 224.
Guillaume de Melun, fils du comte de Tancarville, est à la bataille de Chisey, II, p. 311.
Guillaume le Baveux, rançonne à Cocherel Guillaume de Grainville, I, p. 181. — Est à la prise de Bressuire, II, p. 184. — Est à la bataille de Chisey, p. 293.
Guingamp, ville de haute Bretagne, I, p. 107 et suiv.; 121, 199, 201, 232, 233, 236.
Guion de Cournans, personnage des romans, I, p. 376.
Guitré, prend le parti du duc de Bretagne, II, p. 523.
Guienne, province avec titre de duché, I, p. 149, 239, 266, 347, 349, 377. — II, p. 23, 122, 131, 186, 191, 208, 247, 292, 317.

H

Hainaut (le comté de), I, p. 24, 25, 184.
Hainuiers, habitants du Hainaut, 24, 97. — II, p. 526.
Hanequerque (Louis de), fait la campagne de Normandie avec du Guesclin, I, p. 151.
Harcourt (le comte d'), épouse l'une des sœurs de la reine Blanche de Bourbon, I, p. 235.
Harelle (la), lieu de la Picardie, p. 124.
Harpedanne (*Harpedenne*), suit le comte de Montfort au siége de Bécherel, I, p. 101.
Hangest (le sire de), répond au défi d'un Anglais, II, p. 147. — Poursuit l'armée anglaise, p. 151.
Hastes (Pierre), négocie pour le duc de Bretagne, II, p. 541.
Hélie, nom d'un bourgeois de Poitiers, II, p. 261.
Henlées (Jean de), est envoyé à l'amiral espagnol, II, p. 534.
Hennebon, ville de basse Bretagne, I, p. 78, 97.
Henri de Montcler, est au siége de Montiel, II, p. 104.
Henri de Saint-Omer, I, p. 307.
Henri de Transtamare (*Henri, conte de Tristemare*). (*Chronique de du Guesclin*). Il passe à tort pour bâtard, I, p. 243. — Sa réponse aux plaintes de la reine Blanche, p. 245. — Représentations qu'il fait à son frère au nom de la noblesse, p. 247. — Il tue un des conseillers juifs du roi et s'enfuit, p. 250. — Il forme un parti pour venger la

mort de la reine, p. 254. — Il échoue, p. 257. — Il est forcé de quitter l'Aragon, p. 259. — Du Guesclin lui amène les compagnies à Chastel-Blanc, p. 280. — Il entre avec elles en Castille, p. 287. — Après la prise de Briviesca il apprend la défaite de D. Pèdre et marche sur Burgos, p. 305. — Il reçoit les principaux de la ville qui viennent lui offrir leur soumission, p. 313. — Il se fait couronner roi, p. 318. — Propositions qu'il fait aux compagnies, p. 321. — Il marche sur Tolède, p. 325. — Propositions que lui fait D. Pèdre, p. 330. — Les juifs lui livrent Séville, p. 342. — Il apprend la défaite de D. Pèdre auprès du prince de Galles, p. 361. — Il poursuit les meurtriers de la reine Blanche, p. 363. — Le prince de Galles lui adresse une lettre, p. 378. — Les Anglais quittent son service, du Guesclin l'encourage, p. 383. Il conduit son armée au-devant du prince, p. 389. Il tient conseil pour livrer bataille, p. 398. — Valeur qu'il déploie à la bataille de Navarette, p. 413. — Du Guesclin le sauve et l'engage à survivre à sa défaite, p. 420. — Il s'enfuit et va rejoindre sa femme, p. 431. — Il part pour Avignon déguisé en pèlerin, p. 443. — Son entrevue avec le roi d'Aragon, p. 447. — Il se rend à Bordeaux pour voir du Guesclin, p. 448. — Il est sur le point d'être découvert, p. 453. — Son entrevue avec le duc d'Anjou et le pape, p. 456. — Il rentre en Espagne, p. 461. — Il met le siége devant Tolède, p. 463. — Longue résistance que lui oppose cette ville, II, p. 41. — Il écrit à du Guesclin de venir le rejoindre, p. 44. — Il va au-devant de l'armée de D. Pèdre, p. 49. — Après l'avoir défaite, il revient au siége de Tolède, p. 66. — Deux pèlerins viennent lui donner avis des nouveaux préparatifs de D. Pèdre, p. 77. — Il marche vers lui et le rencontre à Montiel, p. 88. — Combat de Henri et de D. Pèdre, p. 97. — Il assiége Montiel où son rival s'est réfugié, p. 104. — Il accourt à la tente du Bègue de Villaines à la nouvelle de sa prise, p. 116. — Il se bat avec D. Pèdre et le tue, p. 119. — Tolède se rend à lui, p. 128.

Hermant, nom d'un capitaine anglais, II, p. 391.

Hique Godeman, est assiégé dans Sainte-Sévère, II, p. 240.

Holgrave (David) (*Holgrève*), est de l'expédition de Knolles, II, p. 131. — Est pris au combat de Pontvalain, p. 177. — Est assiégé dans Montcontour, p. 221.

Houdain (Henri de), est à la defense de Paris, II, p. 149.

Houssaie (Alain de la), est au siége de Briviesca, I, p. 296. — Vient au siége de Tarascon, II, p. 20. — Reçoit D. Pèdre prisonnier, p. 115.

Houssaie (Eustache de la) (*Huistace de la Houssoie*), fait une diversion à la bataille de Cocherel, I, p. 176. — Va au siége de Valognes, p. 186. — Va au secours de Charles de Blois, p. 201. — Se distingue à la bataille d'Aurai, p. 221. — Est au siége de Tarascon, II, p. 25. — Va en Espagne, p. 38. — Combat à Montiel, p. 100. — Est au siége de Soria, p. 133.

Houssaie (Tristan de la), vient au siége de Tarascon, II, p. 20.

Hue de Jugon, est tué à la bataille d'Aurai, I, p. 228.

Huet (*Gauthier*), suit le comte de Montfort au siége de Bécherel, I, p. 101. — Il accuse Felton d'avoir fait évader du Guesclin, p. 119. — Assiste à la bataille d'Aurai, p. 226. — Est un des capitaines des grandes compagnies, p. 262. — Fait partie de l'expédition d'Espagne, p. 269. — Est au siége de Briviesca, p. 296. —

A la prise de Séville, p. 342. — A la bataille de Navarette, p. 401 et 418.

HUMANDAIE (le sire de la) (*Chronique de du Guesclin*), est au combat de Pontvalain, II, p. 172. — Vient dans le Poitou, p. 216. — Est au siége de Montcontour, p. 220. — (*Chronique de Jean IV*). Prend le parti du duc de Bretagne, p. 523.

HUY, ville de l'évêché de Liége, II, p. 177, 303.

I

ILE (le comte de l'), est à Navarette avec le prince de Galles, I, p. 403 et 416. — Est au siége de Tolède, p. 464. — Est présent à la délivrance de du Guesclin, II, p. 7.

ISLANDE, II, p. 479.

J

JACOB, nom du juif tué par D. Henri en présence de son frère, I, p. 249.

JACONNELLE, est à la bataille de Chisey, II, p. 296. — Est tué en attaquant du Guesclin, p. 311.

JAMET DE LA RIOLE, nom d'un pèlerin, II, p. 73.

JEAN, fils de Charles de Blois, II, p. 441.

JEAN II, roi de France, porte le nom de duc de Normandie et fait prisonnier à Nantes le comte de Montfort, I, p. 26. — Prisonnier à la bataille de Poitiers, il est mené à Bordeaux, puis à Londres, p. 76. — Il séjourne en Angleterre, p. 96. — Il revient en France, p. 148. — Il retourne en Angleterre où il meurt, p. 149.

JEAN III, duc de Bretagne, prend parti pour Philippe de Valois contre Édouard III, I, p. 24. — Il le suit au siége de Tournay et à Bouvines, et meurt au retour de cette expédition, p. 25.

JEAN DE MONTFORT (*le conte de Montfort*) (*Chronique de du Guesclin*), frère du second lit du précédent, dispute la succession de Bretagne à sa nièce mariée au comte de Blois, I, p. 25. — Il s'échappe de Paris et vient s'emparer des places de la Bretagne, p. 26. — Est fait prisonnier à Nantes, ibid. — (*Chronique de Jean IV*). Arrêt qui l'exclut de la succession de Bretagne, II, p. 430. — Il rend Nantes et est retenu prisonnier, p. 432. — Il s'échappe de la tour du Louvre, p. 436. — Sa mort, p. 438.

JEAN IV, duc de Bretagne et fils du précédent (*Chronique de du Guesclin*), dispute à Charles de Blois la succession de Bretagne, I, p. 27, 31, 33, 40. — Est soutenu par l'Angleterre, p. 75, 78, 96. — Vient assiéger Bécherel, p. 100. — Reproche à du Guesclin son évasion, p. 120. — Assiége Aurai, p. 200. — Fait des propositions à Charles de Blois pour un arrangement, p. 203. — Veut attaquer l'armée de Charles de Blois dans sa position, p. 214. — Veut venger son parent tué pour lui dans la mêlée, p. 224. — S'attache aux pas de son rival, p. 228. — Apprend sa mort, p. 231. Le retrouve sur le champ de bataille, p. 232. — Est reconnu duc de Bretagne, p. 234. — Fait hommage au roi, p. 237. — Est expulsé de la Bretagne et va en Flandre, II, p. 313. — (*Chronique de Jean IV*). Succède aux droits de son père, p. 438. — Vient les soutenir en personne, p. 443. — Va à Saint-Omer et recommence la guerre, p. 446. — Vient assiéger Bécherel, p. 449. — Con-

clut le traité d'Évran, p. 457. — Le traité rompu, il se dispose à combattre à Aurai, p. 467. — Il livre bataille, p. 470. — La Bretagne se soumet à lui, p. 473. — Il conclut le traité de Guérande, p. 477. — Refuse de se prononcer contre l'Angleterre, p. 482. — Il est forcé de quitter son duché, p. 488. — Accompagne l'expédition de Lancastre en France, p. 490. — Il se brouille avec lui et le quitte, p. 493. — Sa marche et sa rencontre d'un parti français, p. 498. — Il repasse en Angleterre et vient en Flandre, p. 502. — Le roi fait saisir son duché, p. 505. — Il est rappelé et repasse en Bretagne, p. 521. — Demande les secours de l'Angleterre, p. 528. — Consent à traiter avec la France, p. 538. — Institue l'ordre de l'Hermine, p. 544. — Va faire hommage au roi, p. 548. — Revient par la Touraine et a une entrevue avec la veuve de Charles de Blois, p. 555.

Jean d'Évreux (*Jehan d'Évreues*), est un des capitaines des grandes compagnies, I, p. 262. — Entre dans le projet d'expédition d'Espagne, p. 267. — Est au siége de Briviesca, p. 294. — Prend part à la bataille de Navarette, p. 401 et 418. — Est à la bataille de Chisey, II, p. 296. — Il est fait prisonnier, 311.

Jean de Limoges, suit Keranlouet, II, p. 207.

Jenci (Bérendard de), est à la défense de Paris, II, p. 149.

Jérusalem, capitale de la Judée, I, p. 9, 270, 350. — II, p. 48, 70, 143.

Joigny (le comte de) (*Chronique de du Guesclin*), est à la défense de Paris, II, 148. — Est à la prise de la Rochelle, p. 282. — (*Chronique de Jean IV*). Est fait prisonnier à Aurai, p. 472.

Jonet Rolant, suit le duc d'Anjou, II, p. 316.

Jopsequin, chevalier anglais, tué à Cocherel, I, p. 176.

Josselin, ville de la basse Bretagne, I, p. 203, 205, 210. — II, p. 457.

Jouel (Jean), soutient le parti du roi de Navarre, I, p. 123. — Vient avec le captal à Cocherel, p. 155. — Conseille le captal, p. 158. — Sa présomption, p. 164. — Il est blessé en combattant, p. 175. — Il est relevé d'entre les morts, p. 181.

Jugon, ville de la basse Bretagne, I, p. 74, 210, 221.

Juifs, prennent part aux guerres civiles des Espagnols, I, p. 3, 4, 65, 109, 241. et suiv.; 250 et suiv.; 280, 287, 290 et suiv.; 307, 334, 343, 363, 367, 443. — II, 81, 100.

K

Kaerimel (Geoffroi de) (*Chronique de du Guesclin*), est au combat de Saint-Mahé, II, p. 185. — Est à la bataille de Chisey, p. 293. — (*Chronique de Jean IV*). Prend parti pour le duc de Bretagne, p. 523.

Keranlouet (*Caranlouet*) (*Chronique de du Guesclin*), fait la guerre avec du Guesclin en Normandie, I, p. 149. — Il se distingue à la bataille de Cocherel, p. 174. — Va au secours de Charles de Blois, p. 202. — Se lie avec les capitaines des compagnies à Paris, p. 269. — Est au siége de Briviesca, p. 294. — A celui de Séville, p. 342. — Retourne en Espagne, II, p. 38. — Est défait par D. Pèdre, p. 59. Combat à Montiel, p. 100. — Rentre en

France avec du Guesclin, p. 129. — Est à la prise de Bressuire, p. 184. — Commande à la Roche-Posai, p. 191. — Il apprend la marche de Chandos, p. 195. — Danger qu'il court, p. 203. — Il est mis à rançon, p. 207. — Reçoit un message de du Guesclin, p. 208. — Surprend Châtellerault, p. 210. — Meurt dans une expédition, p. 313. — (*Chronique de Jean IV*). Vient au secours de Charles de Blois, p. 448.

KERGORLAY (le sire de), est tué à la bataille d'Aurai, II, p. 472.

KNOWLES, KNOLLES (*Robert Canolle*) (*Chronique de du Guesclin*), vient au siége de Rennes, I, p. 41. — Est présent à la querelle de Thomas de Cantorbéry avec du Guesclin, p. 82. — Cherche à arranger cette affaire, p. 89. — S'interpose dans le combat, p. 94. — Est rappelé du siége de Dinan, p. 97. — Vient au siége de Bécherel, p. 101. — Va au secours de Montfort qui assiége Aurai, p. 200. — L'engage à combattre, p. 209. — Il lui rapporte la proposition du capitaine d'Aurai, p. 212. — Partage l'avis de Clisson, p. 215. — Se distingue à la bataille d'Aurai, 225. — Délivre le comte d'Auxerre, p. 233. — Conduit une expédition en France, II, p. 123 et 131. — Passe près de Paris, p. 145. — Bat en retraite, p. 150. — Se retire au château de Derval, p. 185. — (*Chronique de Jean IV*). Vient au secours de Montfort, p. 459.

KRAHES, ville forte de la basse Bretagne, II, p. 449.

KULEC (Imbert de), est à l'assaut de Bonnon, II, p. 289.

L

LABRET (le sire de *Labret* ou d'*Albret*), épouse l'une des sœurs de la reine Blanche de Bourbon, I, p. 245. — Suit le prince de Galles en Espagne, p. 377. — Est à Navarette, p. 405. — Intercède pour du Guesclin, II, p. 4.

LABRET (*Percigot*), est à Navarette avec le prince de Galles, I, p. 416. — Se soumet au duc d'Anjou, II, p. 317.

LAINES (*le bourc de*), est un des capitaines des grandes compagnies, I, p. 262. — Est au siége de Briviesca, p. 296.

LALEULLE (Jacob), rencontre le duc de Bretagne devant lequel il se retire, II, p. 495.

LAMBALLE, ville de la haute Bretagne, II, 523.

LANCASTRE (le duc de) (*Lencloistre* et *Lencastre*), est chargé par Édouard III de secourir le comte de Montfort, I, p, 26. — Il débarque avec son armée, p. 40. — Il met le siége devant Rennes, p. 41 et suiv. — Il refuse à du Guesclin l'entrée de la ville, p. 45. — Faux avis qu'il reçoit, p. 50. — Son camp est assailli par du Guesclin, p. 56. — Il envoie un héraut à du Guesclin pour l'inviter à se rendre près de lui, p. 58. — Leur entrevue, p. 61. — Il assiste au duel de du Guesclin avec Bramborc, p. 67. — Il consent à lever le siége, p. 71. — Il entre dans Rennes et plante son pennon sur les murailles, p. 74. — Il revient au secours de Montfort et met le siége devant Dinan, p. 78. — Il autorise le combat de du Guesclin avec Thomas de Cantorbéry, p. 82. — Il entre dans Dinan pour assister au duel, p. 88. — Il juge en faveur de du Guesclin, p. 95. — Il est rappelé par Édouard III,

p. 97. — Il est attaqué de la lèpre, p. 99.

Lancastre (le duc Jean de) (*Lencloistre*) (*Chronique de du Guesclin*), épouse la fille de D. Pèdre, I, p. 332. — Accompagne le prince de Galles son frère en Espagne, I, p. 386. — Commande le premier corps à la bataille de Navarette, p. 400. — Est appelé au conseil par son frère, p. 438. — Commande en Guienne, II, p. 186. — (*Chronique de Jean IV*). Descend à Calais, p. 489. — Se brouille avec le duc de Bretagne, p. 491.

Lancelot, personnage de romans, I, p. 376.

Languedoc, province, I, p. 455. — II, p. 132, 138.

Laon, ville de l'Ile de France dont le nom est quelquefois donné en titre aux rois de France, I, p. 239. — II, p. 124, 132, 280.

Latimer (*Chronique de du Guesclin*), suit le comte de Montfort au siége de Bécherel, I, p. 101. — (*Chronique de Jean IV*). Vient au secours de Montfort, p. 459.

Launoy (Guillaume de), déguise ses soldats en vignerons pour surprendre Mantes, I, p. 135.—Va au secours de Charles de Blois, p. 202. — Fait le guet à Aurai, p. 216. — Se joint aux compagnies, p. 269. — Est au siége de Briviesca, p. 296. — A la prise de Séville, p. 342. — Est à Navarette, p. 406. — Retourne en Espagne, II, p. 38. — Suit du Guesclin à la Rochelle, p. 190.

Launoy (Innocent de), va en Espagne, II, p. 38.

Launoy (Yves de), combat au pont de Lussac, II, p. 202.

Laval (le sire de), est tué à la bataille de la Roche-Derrien, II, p. 440.

Laval (le sire de) (*Chronique de du Guesclin*), vient au siége de Bécherel avec Charles de Blois, I, p. 102. — Revoit du Guesclin après sa captivité, II, p. 35. — (*Chronique de Jean IV*). Poursuit les Anglais, p. 489. — Est mandé par le roi à Paris, p. 517. — Est aux États de Rennes, p. 541.

Ledoulx (*Pierre*), est fait chevalier par du Guesclin, I, 190.

Lelieur (*Jacques*), vient avec les habitants de Rouen assiéger Roleboise, I, p. 133.

Léon (le sire de), est un des otages du traité d'Évran, II, p. 456.

Léon, ville de la basse Bretagne, II, p. 504.

Lessaut (le moulin de), dans la haute Normandie, I, p. 124.

Limeuil, petite rivière du Périgord, II, p. 498, 499.

Limoges, ville capitale du Limosin, I, p. 378. — II, p. 207.

Limosin, province, I, p. 3, 55.

Limosins, prennent part aux expéditions, I, p. 150. — II, 314.

Lisbonne (*Lissebonne*), capitale du royaume de Portugal, I, p. 340, 344, 349, 350, 351, 357.

Livec, château de la Guienne, II, p. 317.

Lohéac (le sire de), est auprès du duc de Bretagne à Rennes, II, p. 541.

Loire, fleuve, II, p. 152, 180, 181, 556.

Londres, capitale du royaume d'Angleterre, I, p. 76, 149, 176, 237, 271.

Longin ou Longis, personnage fictif de la passion, I, p. 242 et 448.

Longueville-Laguiffart, comté dans la haute Normandie, appartenant au roi de Navarre, I, p. 4, 185. — II, p. 167, 390, 394.

Lorent de Mascon, nom de l'hôte de D. Henri à Bordeaux, I, p. 448.
Louvaux (l'abbaye de), dans la basse Bretagne, I, p. 203, 210, 213.
Lucas, nom de l'écuyer qui coupe la tête de D. Pèdre, II, p. 119.
Lusignan (*Lignehan*), ville du Poitou, II, p. 294, 297, 313.
Lussac (le pont de), passage sur la Vienne, II, p. 194, 195.
Lyon de Bourges, personnage des romans, I, p. 309, 312, 314, 376.

M

Madrid (*Mandric*), ville de la nouvelle Castille, I, p. 461, 463.
Mahomet (*Mahon*), prophète de l'islamisme, I, p. 275, 433.—II, p. 49, 81, 91, 132.
Maine (le), province, II, p. 552.
Maldalent (Arnoult de), est tué à Navarette, p. 414.
Malepaie (l'abbé de), est à la prise de Bressuire, II, p. 184. — Est au siége de Sainte-Sévère, p. 223. — Ses exploits extraordinaires, p. 231 et 237.
Malestroit (le sire de), est un des otages du traité d'Évran, II, p. 456. — Défait les Espagnols descendus à Rhuys, p. 536.
Malestroit (Geoffroi de), a la tête tranchée à Paris, II, 434.
Malestroit, ville de basse Bretagne, II, p. 473.
Mallart (Jean), a la tête tranchée à Paris, II, p. 434.
Malor, prend parti pour le duc de Bretagne, II, 523.
Manecier, nom d'un juif conseiller de D. Pèdre, I, p. 303. — Il suit D. Pèdre à Tolède, p. 305.
Mangulon, ville d'Aragon, I, p. 285, 286, 287, 290.
Mans (le), ville capitale du Maine, II, p. 152, 166.
Mantes, ville de l'Ile de France, I, p. 123, 133 et suiv.; 140 et suiv.
Manuel, nom d'un soldat anglais, II, p. 246.
Marcevail, II, p. 138.
Marche (le sire de la), est tué au combat de Mauron, II, 442.
Marche (le comte de la), doit accompagner du Guesclin en Espagne, I, p. 265. — Se joint aux capitaines des compagnies, p. 269. — Est au siége de Briviesca, p. 294. — Fait un service funèbre à sa sœur, p. 318. — Suit du Guesclin en Auvergne, II, p. 214. — Il assiége Sainte-Sévère, p. 221. — Est à la Rochelle, p. 282.
Marcille, roi sarrasin dans les romans, I, p. 324, 327.
Marechal (le), ou l'Amiral d'Espagne, est à la bataille de Navarette, I, p. 406 et 414. — Est fait prisonnier, p. 427.
Mareul (Jean de), conseiller de D. Pèdre, II, p. 50.
Marie, fille d'Édouard III et femme du duc Jean IV, II, p. 438.
Marie, nom de l'une des filles du roi de Belmarin, II, p. 70.
Marouffle, nom supposé d'un chambellan de D. Pèdre, II, p. 51.
Martin (Pierre), négociateur pour le duc de Bretagne, II, p. 541.
Marueil (*le bascon de*), soutient le parti du roi de Navarre, I, p. 123. — Il soutient l'assaut de Melun, p. 127. — Il blesse du Guesclin, p. 130. — Il suit le captal à Cocherel, p. 168. — S'attaque à du Guesclin dans la mêlée et est tué, p. 173.
Mauconseil, ville de l'Ile de France, I, p. 124, 133.

Mauois, personnage des romans, II, p. 158.

Mauny (Hervé de), vient au siége de Tarascon, II, p. 20.

Mauny (Yves de), va au secours de Charles de Blois, I, p. 201.—Se joint aux capitaines des compagnies, p. 269.

Mauny (Alain de), va au siége de Valognes, I, p. 186. — Se joint aux capitaines des compagnies, p. 269.— Vient au siége de Tarascon, II, p. 20. — Va en Espagne, p. 38. — Combat à Montiel, p. 96. — Suit du Guesclin, p. 143. — Est à Pontvalain, p. 173.—Le suit dans le Poitou, p. 215.

Mauny (Henri de), va en Espagne, II, p. 38. — Combat à Montiel, p. 96. — Suit du Guesclin, p. 148.—Est au siége de Sainte-Sévère, p. 224. — Est à la bataille de Chisey, p. 293.

Mauny (Olivier), suit Charles de Blois à Bécherel, I, p. 102. — Est consulté par du Guesclin à Cocherel, p. 160. — Va au siége de Valognes, p. 186. — Prend Carentan, p. 195. — Va au secours de Charles de Blois, p. 201. — Se distingue à la bataille d'Aurai, p. 223. —Se joint aux compagnies pour aller en Espagne. p. 269. — Est au siége de Briviesca, p. 296. — Vient au siége de Tarascon, II, p. 20. — Se prépare à retourner en Espagne, p. 27. — Y retourne, p. 38. — Va à Tolède, p. 44. — Combat à Montiel, p. 96. — Est au siége de Soria. p. 133. — Est à Pontvalain, p. 173. — Suit du Guesclin à la Rochelle, p. 190. —Dans le Poitou, p. 215.—Est au siége de Sainte-Sévère, p. 224. — Est à la bataille de Chisey, p. 292.

Mauron, ville de Bretagne, II, p. 442.

Mausai, lieu du Poitou, II, p. 299.

Melun, ville de l'Ile de France, I, p. 124, 125, 126, 132.

Mercier (le), commissaire pour le roi en Bretagne, II, p. 541.

Merlin, célèbre enchanteur dans les romans, I, p. 117, 121, 247, 356.

Meschin (Petit), est au siége de Tarascon, II, p. 21. —Va en Espagne, p. 38.

Meulant, ville de l'Ile de France, I, p. 123, 133, 141 et suiv.

Mézières, ville de la Champagne, II, p. 303.

Miton (Robert), commande la garnison de Chisey, II, p. 292. — Il est fait prisonnier, p. 305.

Moine de Béthune (le), va au secours de Charles de Blois, I, p. 202. — Est blessé à la bataille d'Aurai, p. 228.

Mondanie, nom de l'une des filles du roi de Belmarin, II, p. 70.

Monstreuil-Bolni, château du Poitou, II, p. 292.

Monstreuil-Bellay, lieu du Poitou, II, p. 299.

Monsussanc, nom supposé d'une ville de l'Andalousie, II, p. 73.

Montafilant (le sire de), se range au parti du duc de Bretagne, II, p. 522.

Montauban (le sire de), est fait prisonnier à Aurai, II, p. 472. — Se range au parti du duc de Bretagne, p. 523. — Est auprès de lui à Rennes, p. 541.

Montauban (Jean de), a la tête tranchée à Paris, II, p. 434.

Montblanc (*Chastel-Blanc*), ville d'Aragon, I, p. 280, 281, 288.

Montcontour, ville du Poitou, II, p. 178. 216 et suiv.

Montesclaire, nom fictif d'une ville de l'Andalousie, II, p. 52, 54.

Montfort (le sire de), est tué la bataille de la Roche-Derrien, II, p. 440.

Montfort (le sire de) (*Chronique de du Guesclin*), est à la bataille de Chisey, II, p. 293. — (*Chronique de Jean IV*). Est fait prisonnier à Aurai, p. 472. —

Va au-devant du duc de Bretagne, p. 522. — Est à Rennes, p. 541.
MONTFORT (le comté de), I, p. 226. — II, p. 480, 539, 551.
MONTIEL, ville de l'Andalousie, II, p. 85, 87, 102, 104, 107, 110, 120.
MONTJARDIN, nom fictif d'une ville de l'Andalousie, II, p. 54, 55.
MONTLESON (le comte de), est avec le prince de Galles à Navarette, I, p. 402.
MONTMURAN, ville de Bretagne, II, p. 489.
MONTPAON, château du Périgord, II, p. 138.
MORADAS de ROUVILLE, est au siége de Montiel, II, p. 104. — Contribue à la prise de D. Pèdre, p. 111.
MORASSANT, nom fictif d'une ville de l'Andalousie, II, p. 62.
MOREL, nom d'un Anglais, II, p. 246.
MORLAIX, ville de la basse Bretagne, II, p. 439, 543.
MORTAIN, château du Poitou, II, p. 296.
MORTEMAR (*Mortemer*) (le sire de), conduit l'attaque du pont de Lussac, II, p. 199. — Il veut venger la mort de Chandos, p. 206.
MORTEMAR (*Mortemer*), château du Poitou, II, p. 199, 207.
MOULINES, ville sur la frontière de l'Aragon et de la Castille, portant le titre de duché, I, p. 4. — II, p. 38, 44, 53, 129.
MOYSE, I, p. 366. — II, p. 431.
MUCIDENT (le sire de), est à Navarette avec le prince de Galles, I, p. 404 et 416. — Est appelé au conseil à Burgos, p. 438. — Est fait prisonnier, II, p. 316.

N

NABUCHODONOSOR, I, p. 320.
NADRES (Enguerrant de), est au siége de Tolède, II, p. 76.
NAIMES (le duc), conseiller de Charlemagne, dans les romans I, p. 128.
NAJARRA ou NAVARETTE (*Nadres*), ville de la Navarre, I, p. 77, 390, 398, 404, 410, 422, 425. — II, p. 29, 31, 42, 163.
NANCY (le sire de), est au siége de Sainte-Sévère, II, p. 224.
NANTES, ville de la haute Bretagne, I, p. 26, 48, 49. — II, p. 29, 432, 433, 464, 474, 506, 531, 532, 534, 544, 556.
NARBONNE (le comte de), est à la défense de Paris, II, p. 148.
NAVARROIS, partisans du roi de Navarre, I, p. 65, 123, et suiv.; 133, 144, 148, 185, 199, 239, 267, 276.
NELLE (le maréchal de), est tué à la bataille de Mauron, II, p. 442.
NÉRON (*les prés Noiron*), allusion aux jardins de Néron, I, p. 239, 328. — II, p. 63.
NEUVILLE (Robert de), commande un corps anglais défait par Clisson, II, p. 185.
NEVERS, ville capitale du Nivernais, II, p. 438, 551.
NIORT, ville du Poitou, I, p. 233. — II, p. 204 et suiv.; 311, 313.
NONNENCOURT, ville de Normandie, I, p. 178, 180.
NORMANDIE, province, théâtre de la guerre contre le roi de Navarre, I, p. 23, 26, 76, 106, 122 et suiv.; 149, 185, 199, 234, 239. — II, p. 410, 552.
NORMANDS, prennent part aux expéditions, I, p. 124, 133, 145, 150, 196, 291, 409, 561. — II, 526.
NOROUX, ville du Maine, II, p. 178, 180.
NOYON, ville de la Picardie, I, p. 124, 133.
NUBIE, II, p. 142.

O

Ogier, personnage des romans, I, p. 128, 376, 402.

Oise, rivière de l'Ile de France, I, p. 133.

Olivier du Guesclin, frère cadet du Connétable. — Est préféré par ses parents pendant son enfance, I, p. 6. — Sa querelle avec son frère à ce sujet, ibid. — Vient avec son frère s'enfermer dans Dinan, p. 78. — Est fait prisonnier par Thomas de Cantorbéry, p. 80. — Il est remis en liberté, p. 95. — Vient au siége de Tarascon, II, p. 20. — Va en Espagne avec son frère, p. 38. — Combat à Montiel, p. 100. — Rentre en France, p. 129. — Fait la guerre au comte de Foix, p. 137. — Est à Caen, p. 160.

Olivier, fils de Lyon et roi de Burgos, dans les romans, I, p. 312 et 314.

Olivier, compagnon de Roland; allusion à ses exploits, I, p. 26 et p. 128. — Allusion à sa mort, p. 304. — Il est représenté dans la table de D. Pèdre, p. 314.

Olivier, nom d'un soldat, II, p. 86.

Orbalois, ville imaginaire, II, p. 69.

Oriant, I, p. 324, 364, 380, 389. — II, p. 91, 122, 162, 198, 251.

Oridon (Renault d'), assiste à la prise de Tarascon, II, p. 25.

Orléans (le duc d'), est à la défense de Paris, II, p. 148.

P

Pacy, ville de la haute Normandie, I, p. 148, 152, 179.

Paien (Geoffroi), suit Keranlouet, II, p. 207. — Est au siége de Sainte-Sévère, p. 224. — Perd sa hache, p. 225. — Descend dans le fossé et décide l'assaut, p. 227. — Est tué au siége de Bonnon, p. 286.

Paien (Jean), accompagne Keranlouet, II, p. 192.

Papillon (Alain), est au siége de Tarascon, II, p. 21.

Parc (Morice du), est à la bataille de Chisey, II, p. 293.

Paris, capitale et séjour des rois de France, I, p. 25, 98, 107 et suiv.; 185, 237, 267 et suiv. — II, p. 123, 131, 144, 187, 215, 295, 313, 478, 517, 547.

Pars (le sire de), est présent à la bataille d'Aurai, I, p. 218.

Parthenai (le sire de), vient avec le prince de Galles en Espagne, I, p. 377. — Est à Navarette, p. 416.

Passefer, nom du cheval de D. Pèdre, II, p. 47, 56, 62.

Pavie, ville d'Italie, I, p. 38. — II, p. 142.

Pembroke (le comte de) (*Pennebrot*), vient au siége de Rennes, I, p. 41. — Est présent à la reception de du Guesclin par le duc de Lancastre, p. 58. — Assiste à la querelle de Thomas de Cantorbery avec du Guesclin, p. 82. — Il est rappelé du siége de Dinan, p. 97. — Suit le prince de Galles en Espagne, p. 438. — Est fait prisonnier au combat naval de la Rochelle, II, p. 186.

Penhoet (*Pennehort, le Tort-Boiteux*), est chargé de la défense de Rennes par Charles de Blois, I, p. 41. — Moyen qu'il emploie pour découvrir la mine faite par les assiégeants, p. 45. — Ruse dont il se sert pour ravitailler la ville, p. 47. — Expédient pour communiquer avec Charles de Blois, p. 49. — Il reçoit le héraut du duc de Lancastre, p. 58. — Blâme du Guesclin d'avoir accepté le défi de Bramborough, p. 64. — Il s'enferme dans Dinan, p. 78. — Il reproche à du Guesclin de s'exposer

à la foi des Anglais, p. 86. — Il s'interpose pour faire cesser le combat entre du Guesclin et Thomas de Cantorbéry, p. 94.

Penir (*le bourc de*), va en Espagne, II, p. 38.

Penmur, ville de la basse Bretagne, II, p. 456.

Pepin, père de Charlemagne et personnage des romans, I, p. 3.

Perceval (le sire de), suit le duc d'Anjou en Guienne, II, p. 317.

Perceval, personnage des romans, I, p. 18, 376.

Perche (le comte du), est avec du Guesclin à Caen, II, p. 160. — Est au combat de Pontvalain, p. 171.

Périgord, province, théâtre de la guerre contre les Anglais, II, p. 139, 140 et suiv.; 314.

Perpignan, ville capitale du Roussillon et alors séjour des rois d'Aragon, I, p. 259, 280 et suiv.; 444.

Perres (*le bourc de*), est un des capitaines des grandes compagnies, I, p. 262. — Est au siége de Tolède, p. 469.

Perrin de Savoie, est au siége de Tarascon, II, p. 21.

Persans (*Persis*), I, p. 128.

Pestivien, ville de la haute Bretagne, I, p. 100, 107, 110, 117, 119. — II, p. 449.

Pharaon, I, p. 320, 368, 402.

Pharise, ville imaginaire, I, p. 345. — II, p. 69.

Philippe VI de Valois, roi de France, rassemble une armée de 400,000 hommes pour faire lever le siége de Tournai, I, p. 25.

Picardie, province, I, 123, 151. — II, p. 131.

Picards, prennent part aux expéditions, I, p. 124, 133, 150. — II, p. 461, 526.

Pierre le Cruel (Don Pèdre, roi de Castille) (*Dam-Pietre*), pronostic de la punition future de ses crimes par du Guesclin, I, p. 65 et 77. — Le meurtre de sa femme vengé par le même, p. 184 et 235. — Sa conduite avec Blanche de Bourbon sa femme, p. 240 et suiv. — Représentation que lui adresse son frère D. Henri à ce sujet, p. 246. — Il le banit de son royaume, p. 250. — Il fait tuer sa femme, p. 251. — Il triomphe de la révolte de son frère, p. 257. — Il faisait la guerre au roi d'Aragon pendant le rassemblement des compagnies, p. 280. — Il apprend par un espion leur arrivée, p. 284. — Ses préparatifs de défense, p. 285. — Il fait pendre ceux qui lui apprennent la prise de Briviesca, p. 362. — Il quitte Burgos pour se rendre à Tolède, p. 305. — Il apprend à Tolède le couronnement de Henri, p. 319. — Il part pour Séville avec ses trésors, p. 324. — Son séjour à Cordoue près de la forêt enchantée, p. 328. — Propositions qu'il fait à du Guesclin et aux chefs des compagnies, p. 329. — Sa retraite à Séville, p. 332. — Une juive lui découvre le complot qui doit livrer la ville, p. 338. — Il se venge en partant de Séville, p. 340. — Orage qui éclate pendant son voyage vers le Portugal, p. 341. — Son arrivée à Lisbonne, p. 344. — D'après le conseil du roi de Portugal, il s'embarque pour Bordeaux, p. 348. — Chandos vient le recevoir, p. 369. — Accueil que lui fait le prince de Galles à Angoulême, p. 371. — Il lui fait don de sa table magique, p. 374. — Il entre en Espagne avec l'armée du prince de Galles, p. 386. — Il est auprès de lui pendant la bataille de Navarette, p. 413. — Il attaque en personne l'armée espagnole, p. 417. — Il réclame du Guesclin et fait poursuivre Henri, p. 425. — Il fait mourir l'amiral d'Es-

pagne, p. 429. — Il rentre dans Burgos, p. 435. — Il engage le prince de Galles à se retirer en Navarre, p. 438. — Il lui manque de parole, p. 441. — Il rentre dans Tolède et dans Séville, p. 442. — Il va dans le royaume de Belmarin chercher des secours contre la nouvelle invasion de son frère, II, p. 40. — Il conduit l'armée sarrasine à Tolède, p. 45. — Il rencontre l'armée de D. Henri, p. 48. — Il s'enfuit à l'arrivée de du Guesclin, p. 51. — Il se retire de Montesclaire à Montjardin dont on lui refuse l'entrée, p. 55. — Il défait avec un parti des siens ceux qui le poursuivaient, p. 59. — Il est vendu par un juif, p. 63. — Accueil que lui fait le roi de Belmarin, p. 68. — Il lui donne un nouveau secours, p. 71. — D. Pèdre part de Séville avec sa nouvelle armée, p. 80. — Il est défait à Montiel, p. 85. — Il se retire dans cette ville, p. 102. — Il y est assiégé, p. 107. — Il est pris en cherchant à s'évader, p. 112. — Il est tué par son frère D. Henri, p. 117. — On lui tranche la tête, p. 119.

Pierre de Londres, neveu de Chandos, est tué à Cocherel, I, p. 176.

Pierrefort (Henri de), va au secours de Charles de Blois, I, p. 202.

Pirmil, ville de la basse Bretagne, II, p. 544.

Plessis (Denis du), a la tête tranchée à Paris, II, p. 434.

Ploermel, ville de la basse Bretagne, II, p. 457, 544.

Poitevins, I, p. 388. — II, 460.

Poitiers, ville capitale du Poitou, I, p. 76, 221, 352. — II, p. 192, 207 et suiv.; 250 et suiv. 260, 270, 470, 458.

Poitou, province, théâtre de la guerre contre les Anglais, I, p. 379, — II, p. 122, 180, 252, 271, 292, 299, 313, 552.

Pommiers (le sire de), suit le prince de Galles en Espagne, I, p. 377 et 386. — Est à Navarette, p. 402. — Est présent à la délivrance de du Guesclin, II, p. 7. — Retourne en Espagne, p. 38.

Pons (le sire des), est à Navarette avec le prince de Galles, I, p. 404 et 416.

Pont (Thibaut du). Propos que lui tient du Guesclin à Cocherel, I, p. 165. — Il se distingue dans la bataille, p. 171. — Il fait prisonnier le captal de Buch, p. 177. — Va dans le Périgord, II, p. 314. — Est tué, p. 316.

Pont (le), est tué à la bataille d'Aurai, II, p. 472.

Pont-de-l'Arche, ville de la haute Normandie, I, p. 152, 153, 156, 182.

Pont-Donne, château de la basse Normandie, I, p. 196.

Pont-Audemer, ville de la haute Normandie, I, p. 123, 148.

Pontorson, ville de la basse Normandie, I, p. 81, 132, 148. — II, 313, 524.

Pontvalain, ville du Maine, II, p. 162, 167, 169, 173.

Porcien (le comte de), est à la défense de Paris, II, p. 148.

Porrus, nom d'un valet de l'armée, II, p. 244.

Porrus de Narbonne, est à la défense de Paris, II, p. 148.

Portugal, (le royaume de), I, p. 258, 310, 329, 335, 344, 350.

Pouencé, ville de l'Anjou, II, p. 528.

Prières (l'abbé de), est un des négociateurs pour le duc de Bretagne, II, p. 541.

Princesse de Galles (la), s'afflige de la résolution de son mari, I, p. 376. — Marque d'estime qu'elle donne à du Guesclin, II, p. 15.

Provençaux, II, p. 24, 270, 526.

Q

QUÉDILLAC (Allain de), a la tête tranchée à Paris, II, p. 434.

R

RAINEVAL (Raulequin), suit du Guesclin, II, p. 165.

RAIS (le sire de) (*Chronique de du Guesclin*), est au combat de Pontvalain, II, p. 172. — Est au combat de Saint-Mahé, p. 185. — Vient dans le Poitou, p. 216. — Est au siége de Montcontour, p. 220. — Est à la prise de la Rochelle, p. 273. — (*Chronique de Jean IV*). Est un des otages du traité d'Évran, p. 456. — Est fait prisonnier à Aurai, p. 472

RAMBURES (le sire de), assiste au conseil tenu à Cocherel, I, p. 160. — Il se distingue à cette bataille, p. 173.

RANCOET (l'île), en Bretagne, II, p. 523.

RAYNNEVAL, est à la défense de Paris, II, p. 148, 151 et 165.

REDON, ville de la haute Bretagne, II, p. 474, 475, 544.

REGNAUT DE SOLIER, dit LE LIMOSIN, est au siége de Tolède, I, p. 464. — Reste en Espagne, II, p. 129.

REIMS, ville de la Champagne, I, p. 97, 98, 128, 154, 182, 184, 234.

REINE DE CASTILLE (la) (Dona Juana de Villena), est mandée à Burgos avec les sœurs de Henri, I, p. 315. — Les chevaliers vont au-devant d'elle, p. 317. — Son couronnement, p. 318. — Elle engage les chefs des aventuriers à continuer leur entreprise, p. 321. — Est rejointe par son mari dans sa fuite, p. 430. — Reçoit de lui une lettre, p. 461.

RENAUD DU GUESCLIN (*Regnault*), père du connétable, I, p. 5. — Aversion qu'il avait pour lui dans son enfance, ibid. — Il impose une amende de cent sols aux pères des compagnons de son fils, p. 12. — Il se réconcilie avec son fils, p. 15. — Il joute avec lui sans le connaître dans le tournoi de Rennes, p. 22.

RENIER, est au siége de Soria, II, p. 131.

RENNEVAL (Walleran de), suit du Guesclin, II, p. 165.

RENTI (Oudart de), est à la défense de Paris, II, p. 151.

RÉSE, ville de la Navarre, I, p. 392.

RESNES, ville capitale de la Bretagne, I, p. 5, 11 et suiv.; 26, 41 et suiv.; 50 et suiv.; 62 et suiv.; 70 et suiv.; 200. — II, 465, 478, 484, 506, 523, 526.

RETHEL (*Rastel*), ville de la Champagne, II, p. 438, 551.

RHIN, fleuve, I, p. 3.

RIBADÉO (*Ribedieu*), ville de la Galice avec titre de comté, I, p. 269. — II, p. 92.

RICHARD DE NORMANDIE, allusion à sa valeur, I, p. 314.

RICHART, est au siége de Sainte-Sévère, II, p. 224.

RICHART DU GIEU, est de l'expédition de Knolles, p. 131.

RICHEMONT, ville d'Angleterre avec le titre de comté, II, p. 504, 508.

RICHER DE CANTORBIE, beau-frère de Chandos, est tué à la bataille d'Aurai, I, p. 227.

RICHIER, est au siége de Soria, II, p. 133.

Richier de jeune, est à Pontvalain, II, p. 164.

Rieux (le sire de), est un des otages du traité d'Évran, II, p. 456. — Est fait prisonnier à Aurai, p. 472.

Riole (le sire de la), est à Navarette avec le prince de Galles, I, p. 416.

Roche (la), est auprès du duc de Bretagne à Rennes, II, p. 541.

Roche (le sire de la), est tué à la bataille de la Roche-Derrien, II, p. 440.

Roche-aux-Anes (la), ville de la basse Bretagne, II, p. 449.

Rochendire (la), château de l'Anjou, II, p. 528.

Roche-Derrien (la), ville de la haute Bretagne, I, p. 75. — II, p. 27, 35, 163, 440.

Rochefort (le sire de), est un des otages du traité d'Évran, p. 456. — Est tué à la bataille d'Aurai, p. 472.

Rochefort (le vicomte de) (*Chronique de du Guesclin*), est au combat de Pontvalain, II, p. 172. — Est au combat de Saint-Mahé, p. 185. — Vient dans le Poitou, p. 216. — Est au siége de Moncontour, p. 220. — Est à la prise de la Rochelle, p. 273. — Est à la bataille de Chisey, p. 293. — (*Chronique de Jean IV*). Est auprès du duc de Bretagne, II, p. 541.

Roche-Guyon (le vicomte de), vient dans le Poitou, II, p. 216. — Est au siége de Moncontour, p. 220.

Rochelle (la), ville capitale de l'Aunis, II, p. 36, 186 et suiv.; 190, 272 et suiv.; 283, 284.

Roche-sur-Yon (la), ville du Poitou, II, p. 293, 294, 296.

Roche-Posay (la), ville du Poitou, II, p. 192, 196, 207, 208.

Rohan (le sire de), est tué à la bataille de la Roche-Derrien, II, p. 440.

Rohan (*le viscoins de Rohen*) (*Chronique de du Guesclin*), vient à Bécherel avec Charles de Blois, I, p. 102. — Est présent au siége de Valognes, p. 190. — Va au secours de Charles de Blois, p. 201. — Se distingue dans la mêlée, p. 226. — Est fait prisonnier, p. 230. — Revoit du Guesclin après sa captivité, II, p. 35. — Est au combat de Pontvalain, p. 172. — Est au combat de Saint-Mahé, p. 185. — Vient dans le Poitou, p. 216. — Est au siége de Moncontour, p. 220. — A celui de Sainte-Sévère, p. 224. — Est à la prise de la Rochelle, p. 273. — (*Chronique de Jean IV*). Est un des otages du traité d'Évran, p. 456. — Est fait prisonnier à Aurai, p. 472. — Poursuit les Anglais, p. 489. — Est mandé par le roi à Paris, p. 517. — Va rejoindre le duc de Bretagne, p. 522. — Est aux états de Rennes, p. 541.

Rohan, fils aîné du précédent, est tué à Mauron, II, p. 442.

Roi d'Aragon (le) (Pierre le Cérémonieux), reçoit une lettre de D. Pèdre au sujet de D. Henri, I, p. 258. — Reçoit à Perpignan les chefs des compagnies, p. 281. — Voit Henri incognito, p. 446.

Roi de Portugal (le) (Pierre le Justicier) (*Fagon* et *Oton*), conseille à D. Pèdre d'aller trouver le prince de Galles, I, p. 345. — Il accueille Mahieu de Gournay, p. 353. — Est piqué de sa présomption, p. 356. — Trouve moyen de l'humilier, p. 358.

Rolant (*Roulant*), personnage des romans, allusion au temps de ce héros, I, p. 5. — Allusion à sa valeur, p. 128 et 156. — Allusion à sa mort, p. 304. — Il est représenté dans la table de D. Pèdre, p. 314. — II, p. 308, 310.

Roleboise, château dans l'Ile de France, I, p. 123, 133, 134, 141.

Rome, I, p. 267, 289, 325, 453. — II, p. 27, 78.

Roncevaux (*Rouceval*), vallée des Pyrénées célèbre par la mort de Rolant, I, p. 18, 304, 324. — II, p. 38.
Roquebertin (le vicomte de) (*Rolzebertin*), se dispute avec le Bègue de Villaines au sujet de D. Pèdre, II, p. 114.
Rosne, fleuve, I, p. 460.
Rosti Castri, est assiégé dans Sainte-Sévère, II, p. 240.
Rouen, ville capitale de la Normandie, I, p. 123, 133, 141 et suiv.; 150, 166, 182 et suiv.
Rubion, ville imaginaire, I, p. 345.
Rufin du Puis de Salerie, Sarrasin tué à Montiel, II, p. 94.
Rulli (*Relli*), ville du Maine, II, p. 178, 180.

S

Saillé, ville de la basse Bretagne, II, p. 533.
Saint-Ander, ville des Asturies, II, p. 186.
Saint-André (Guillaume de), acrostiche sur son nom, II, p. 560.
Saint-Aubin, ville de la basse Bretagne, II, 477.
Saint-Denis, ville de l'Ile de France, donnée souvent en titre aux rois de France, I, p. 3, 238. — II, p. 285, 323.
Saint-Donnin, ville de la frontière de Navarre, I, p. 286.
Saint-Jean-d'Angely, ville de l'Aunis, II, p. 292.
Sainte-Foy, château de la Guienne, II, p. 317.
Sainte-Sévère, ville du Poitou, II, p. 215, 221 et suiv.; 243, 246, 287.
Saintes, ville capitale de la Saintonge, II, p. 292.
Saint-Lieffroy (la Croix), lieu de la haute Normandie, I, p. 152, 153, 154.
Saint-Lô, ville de la basse Normandie, I, p. 189.
Saint-Louis, roi de France, allusions à ce prince, I, p. 65, 235, 345, 548. — II, p. 4, 48, 98, 267, 280.
Saint-Macaire, château de la Guienne, II, p. 317.
Saint-Mahé, ville de la haute Bretagne, II, p. 185.
Saint-Maixent, ville du Poitou, II, p. 271.
Saint Marcel, bourg attenant à Paris, II, p. 144, 146.
Saint-Maur, ville de l'Anjou, II, p. 178, 180, 181, 182.
Saint-Nazaire, ville de la basse Bretagne, II, p. 523, 533.
Saint-Omer, ville de l'Artois, II, p. 444.
Saint-Pol (le comte de), est à la défense de Paris, II, p. 149.
Saint-Pol-de-Léon (*Saint-Pou*), ville de la basse Bretagne, II, p. 504.
Saint-Sauveur-le-Vicomte, ville de la basse Normandie, I, p. 123, 187, 193, 199, 235.
Saint-Yriex (*Saint-Yre*), ville de la Marche, II, p. 138.
Saladin (*Salehadin*). Allusion à ce prince, I, p. 3.
Salamanque, ville de la vieille Castille, I, p. 460 et suiv.
Salemon, nom du juif qui achète D. Pèdre, II, p. 63.
Salemon, nom d'un juif conseiller de D. Pèdre, I, p. 319.
Sancerre (*le mareschal de Sançoirre*) (*Chronique de du Guesclin*), est cité par le prince de Galles, I, p. 460. — Est à la défense de Paris, II, p. 148 et 151. — Suit du Guesclin dans le Poitou, p. 215. — Est au siége de Moncontour, p. 220. — Est au siége de Sainte-Sévère, p. 224. — Est à la prise de la Rochelle,

p. 278. — Suit le duc d'Anjou dans le Périgord, p. 314. — Assiste aux derniers moments de du Guesclin, p. 320. — (*Chronique de Jean IV*). Est envoyé au-devant du duc de Bretagne, p. 540.

Sandras d'Oridon, est à la bataille de Navarette avec le prince de Galles, I, p. 403.

Saquainville (Pierre de), soutient le parti du roi de Navarre, I, p. 123, 132 et 149. — Suit le captal à Cocherel, p. 155. Conseille le captal, p. 158.—Sa réflexion sur la manœuvre de du Guesclin, p. 166. — Il est fait prisonnier, p. 178. — Sentiments de Charles V sur lui, p. 183. — On lui tranche la tête, p. 185.

Sarlat (*Charlac*), ville du Périgord, II, p. 494, 498, 499, 500.

Sarmente (Pietre de), est au siége de Tolède, I, p. 464.

Sarragosse, ville capitale de l'Aragon, I, p. 385.

Sarrasins, prennent part aux guerres civiles des Espagnols, I, p. 3, 4, 55, 65, 109, 240, 264, 270, 286, 292, 308, 334, 350, 367, 443. — II, p. 40, 49, 71, 81, 90, 100.

Sart (Robert du), est tué à la bataille de Cocherel, I, p. 175.

Satalie, ville de Syrie, I, p. 270, 295. — II, p. 70.

Saumur, ville de l'Anjou, II, p. 180 et suiv; 211, 216.

Savary, combat auprès de du Guesclin, II, p. 143.

Savoie (le comte de), épouse une des sœurs de la reine Blanche de Bourbon, I, p. 235.

Savoie, I, p. 219.

Scaline (Huet de), suit Keranlouet, II, p. 207.

Scamborne (Nicolas), est un des capitaines des grandes compagnies, I, p. 262. — Est au siége de Briviesca, p. 296.

Scot (Robert) (*Secot*), est un des capitaines des grandes compagnies, I, p. 262.—Est au siége de Briviesca, p. 296. —Est à la bataille de Navarette, p. 401.

Seine, fleuve, I, p. 123, 134, 145. — II, 139.

Sempy (le sire de), assiste au conseil tenu à Cocherel, I, p. 160. — Est à la défense de Paris, II, p. 149.

Senarpont (Jean de), vient à la campagne de Normandie avec du Guesclin, I, p. 151. — Est blessé mortellement à la bataille de Cocherel, p. 173.

Senedavi (Jean de), a la tête tranchée à Paris, II, p. 434.

Senlis, ville de l'Ile de France, II, p. 285.

Séville, capitale de l'Andalousie, I, p. 285, 304, 323, 329, 333, 336, 342, 345, 360, 362, 384, 417, 427, 429, 436, 442. — II, p. 39, 67, 80, 102, 120.

Silmans, personnage des romans, I, p. 304.

Soria, ville de la Castille avec le titre de comté, II, p. 132, 133, 136.

Sormaserre, ville imaginaire en Espagne, II, p. 68, 70.

Souterraine (la) (*la Sousterrine*), ville de la Marche, II, p. 245, 248 et suiv.; 250.

Succénion, ville de la basse Bretagne, II, p. 458.

Sully (le sire de), suit du Guesclin en Auvergne, II, p. 214. — Est au siége de Sainte-Sévère, p. 224.

Surgières, château de la Marche, II, p. 291.

Surmontant, ville imaginaire en Espagne, II, p. 68.

Syrie (*Surie*), contrée de l'Asie Mineure, I, p. 48, 62, 74, 94. — II, p. 142, 166, 174.

T

Tallryrant, comte de Périgord (*Taille-rant*), combat auprès de du Gueselin, II, p. 141.
Tarascon, ville de la Provence, II, p. 18, 19, 20, 21, 23, 25.
Tarquainville (le comte de), est à la défense de Paris, II, p. 148.
Tervagant, idole prétendue des Sarrasins, I, p. 260. — II, p. 67, 95, 102.
Thabary, commissaire français en Bretagne, II, p. 541.
Thibaut de Pavie, va en Espagne, II, p. 38.
Thierry, est au siége de Soria, II, p. 133.
Tholomer, nom d'un bourgeois de la Rochelle, II, p. 276.
Thomas (Saint), apôtre de l'Angleterre, I, p. 356.
Thomas de Cantorbéry (*Thomas de Cantorbie*), fait prisonnier Olivier du Guesclin par haine contre son frère, I, p. 80. — Reçoit le défi de du Gueselin, p. 84. — Il se bat avec lui, p. 92. — Il est vaincu et chassé par le duc de Lancastre, p. 95.
Thomelin Feliset, est de l'expédition de Knolles, II, p. 131. — Est pris au combat de Pontvalain, p. 177.
Thommelin, capitaine du château de Trogoff, envoie demander du secours à Roger David contre du Gueselin, I, p. 119. — Il le rend, après une attaque, p. 121.
Tintignac (le sire de), est tué au combat de Mauron, II, p. 442.
Tiphaine Raguenel (*Thiéphaine*), fille du vicomte de la Bellière et première femme de du Guesclin? — Rassure par une prédiction heureuse la ville de Dinan alarmée pour lui, I, p. 85. — Elle épouse du Guesclin p. 121. — Elle va le rejoindre à Caen, II, p. 159. — Il la congédie, p. 163.
Tolède, soutient un siége mémorable en faveur de D. Pèdre, I, p. 285, 303 et suiv.; 323 et suiv.; 345, 385, 417, 422, 436, 442, 461 et suiv. — II, p. 27, 39, 41, 55, 66, 76, 82, 121, 129.
Toulouse, ville capitale du Languedoc, I, p. 279. — II, p. 537.
Tour (le sire de la), suit du Guesclin en Auvergne, II, p. 214. — Est au siége de Sainte-Sévère, p. 221.
Touraine, province, II, p. 15, 317, 552.
Tournay, ville de la Flandre, I, p. 24, 124, 133.
Tournemine, (*Chronique de du Guesclin*), est au combat de Pontvalain, II, p. 172. — Est au siége de Sainte-Sévère, p. 224. — (*Chronique de Jean IV*). Est fait prisonnier à Aurai, p. 472.
Tours, ville capitale de la Touraine, II, p. 207, 555.
Transtamare (le comté de) (*Tristemare*), I, p. 244, 254, 288, 422, 430, 445.
Tréguier, ville de la haute Bretagne, II, p. 440.
Treille (Robert de la), assiste au conseil tenu à Cocherel, I, p. 160.
Trémouille (Guion de la), est au siége de Sainte-Sévère, II, p. 222.
Trenchant (Guillaume), fait la campagne de Normandie avec du Guesclin, I, p. 151. — Assiste au conseil tenu à Cocherel, p. 160. — Est blessé dans la mêlée, p. 173.
Tresnell (*Cressouelle*), est à la bataille de Navarette, I, p. 401. — Est de l'expédition de Knolles, II, p. 131. — Est avec Granson, p. 164. — Brûle Saint-Maur en l'abandonnant, p. 182.

— Est assiégé dans Moncontour, p. 221. — Est assiégé dans Lusignan, p. 294.

Trie (le sire de), est au combat de Pontvalain, II, p. 174.

Tristan, personnage des romans, I, p. 376.

Trogoff, ville de la haute Bretagne, I, p. 100, 109, 117. — II, p. 449.

Troyes, ville capitale de la Champagne, II, p. 139.

Tudele, ville de Navarre, I, p. 285, 438, 440.

Tunis (*Tunes*), ville de la côte d'Afrique, II, p. 4.

Turcs, I, p. 128, 350. — II, p. 68, 69, 114, 464, 497.

Turquant, juif, conseiller de D. Pèdre, quitte Cordoue avec D. Pèdre, I, p. 332. — Chassé par lui, il veut livrer Séville à D. Henri, p. 335. — L'introduit dans la ville, p. 342. — Est accusé d'avoir tué la reine Blanche, p. 363. — Est foudroyé dans son duel avec Daniot, p. 367.

U

Ussel, ville d'Auvergne, II, p. 213.

Ust (Jean d'), défend Saint-Nazaire contre la flotte espagnole, II, p. 533.

V

Valogne, ville de la basse Normandie, I, p. 185, 186, 187, 188, 191, 195.

Vannes, ville de la basse Bretagne, I, p. 26, 231. — II, 473, 533.

Vaseri (Henri de), est à la bataille de Chisey, II, p. 293.

Vast (Bernard du), nom d'un capitaine anglais, II, p. 291.

Vastequin de Guistemorr, l'un des capitaines de Chisey, II, p. 292.

Vaucler, prend parti pour le duc de Bretagne, II, p. 523.

Vauguyon (le sire de la), est au siége de la Roche-sur-Yon, II, p. 293.

Vaz (*Vaux*), ville du Maine, II, p. 178 et suiv.

Ventadour, ville du comté de Foix, II, p. 136.

Vernon, ville de la haute Normandie, I, p. 133, 148, 182, 239.

Vienne (l'amiral Jean de) (*Chronique de du Guesclin*), est présent à la bataille d'Aurai, I, p. 218. — Est à la défense de Paris, II, p. 149 et 151. — Est à Caen, p. 160. — Est au combat de Pontvalain, p. 171. — Est à la prise de Bressuire, p. 184. — Est au siége de Sainte-Sévère, p. 224. — Est à la prise de la Rochelle, p. 278. — (*Chronique de Jean IV*). Est envoyé comme otage au duc de Bretagne, p. 539.

Vienne (*Viane*), rivière du Poitou, II, p. 193.

Vilers (Pierre de), suit le duc d'Anjou dans le Périgord, II, p. 314.

Villeneuve, ville du comtat d'Avignon, I, p. 276 et suiv.; 456.

Villequier (Robert de), est consulté par du Guesclin à Cocherel, I, p. 160.

Vinguegnen (le sire de), est au siége de la Roche-sur-Yon, II, p. 293.

Virgille, allusion à sa science prétendue dans la magie, et au miroir qu'il avait composé, I, p. 315.

W

WORSELEY (Geoffroy) (*Geffroi Ourcelay*), est de l'expédition de Knolles, II, p. 131. — Est pris au combat de Pontvalain, p. 177.

Y

YSORÉ, nom d'un bourgeois de Poitiers, II, p. 261.
YVAIN DE GALLES, fait prisonnier le comte de Pembroke, II, p. 186. — Vient à la Rochelle avec la flotte espagnole, p. 273. — Est à la bataille de Chisey, p. 293. — Va dans le Périgord, p. 314. — Défait un parti anglais, p. 316.
YVON, nom du chambellan de du Guesclin, II, p. 17.

FIN.

ADJONCTIONS, OMISSIONS, RECTIFICATIONS.

TOME I.

Page xxxvi et xxxviii : Monfort, *lisez* Montfort.

4, v. 22 : on n'éust pas, *var. omis.* on ne nie pas.

ib., v. 35 : Longueville, Laguiffart, *lis.* Longueville-Laguiffart.

6, *var.* n° 4, col. 2, v. 1 : *sic.*

8, v. 132 : *var.* n° 2, *ajout.* 132.

9, *var.* n° 2, col. 2. v. 15, 16, 18 : *sic.*

14, *var.* n° 2, col. 2, v. 6 : *sic.*

16, v. 305 : povre, *lis.* poure.

24, v. 556 : *var.* n° 3, *ajout.* 556.

26, v. 622 : *sic.*

27, v. 635 : — lacune dans le manuscrit de l'Arsenal jusqu'au v. 831

35, v. 915 : *var.* n° 1, *ajout.* 915.

37, v. 952 : *var.* n° 2, *ajout.* 952.

41, v. 1057 : *Pennehort*, *lis.* Pennehort.

ib., v. 1069 : Dandelee, *lis.* d'Audelée.

43, v. 1112 : banière, *lis.* Bavière.

47, *var.* n° 1, col. 1, v. 2 : *sic.*

50, v. 1301 : que vois, *lis.* que ne vois.

51, v. 1348 : *sic.*

53, v. 1406 : qui se, *lis.* qui le.

56, v. 1485 : renderez, *lis.* renderez bien.

58, v. 1546 : *sic.*

59, v. 1575 : cuvrie, *lis.* cunrie.

61, v. 1631 : commandés, *lis.* commanderes.

63, v. 1699 : *sic.*

65, *var.*, col. 1, v. 8 : *sic.*

69, v. 1837 : m'envois, *lis.* m'en vois.

72, v. 1933 : *sic.*

76, v. 2044 : *sic.*

Page 76, v. 2071 : *sic.*

81, v. 2221 : *sic.*

95, *var.*, col. 1, v. 11 : *sic.*

101, v. 2776 : Au Charlon, *var. omis.* Au duc Charles.

121, v. 3412 : — Le manuscrit porte : *le bel*, à demi effacé, et à côté écrit d'une autre main : *escuier*. Nous avons restitué la leçon que réclamait la rime.

122, v. 3455 : *sic.* — Cette faute répétée onze vers plus bas et dans une foule de passages, l'est trop souvent pour ne pas être raisonnée, et sans doute l'article ne s'élidait pas devant le mot *istoire*.

125, v. 3522 : *sic.*

ib., *var.*, col. 1, v. 1 et 2 : *sic*; voy. la note 26, au tome II.

128, v. 3579 : *sic.*

ib., v. 3583 : — Omission d'un point à l'hemistiche.

129, *var.*, col. 2, v. 1 : *sic*; voy. la note 26.

139, v. 3859 : mainte, *lis.* maint.

140, v. 3866 : *sic.* — Les deux leçons sont également defectueuses; il faut lire dans l'une : tout [en hault], et dans l'autre : [volu] prier.

144, v. 3963 : *sic.*

150, v. 4111 : *sic.* — Encore une de ces fautes du copiste, qui compte presque toujours le mot *castal* pour trois syllabes.

151, *var.* n° 1 : — Le manuscrit de l'Arsenal porte au 2e hemistiche du second vers : *ot la haute seignorie*, ce qui n'offrait aucun sens, à moins qu'on ne retranchât du 1er hémistiche, *Le sire*, répété mal à propos par le copiste, et alors le vers est exact pour le sens et la mesure :

Des arbalestriers ot la haute seignorie.

152, v. 4151 : *sic.*

153, *var.*, col. 2, v. 2 : *sic.*

156, v. 4215 : rafrechie, *lis.* rafrechir.

157, v. 4246 : *sic.*

158, v. 4276 : *sic.*

159, v. 4318 : jus, *lis.* jusques.

170, *var.*, col. 1, v. 28 : *sic.*

176, *var.* n° 7 : *lis.* au 2e vers : Montjoie le Chaillon !

188, v. 5070 : quelle, *lis.* quel.

219, v. 5934 : *lis.* auctoritez, — malgre la leçon du manuscrit.

228, v. 6216 : espautier, *lis.* espautrer.

233, v. 6361 : qui, *lis.* que.

237, v. 6488 : *sic.* — lisez neanmoins : auctoritez.

239, v. 6549 : et plein, *lis.* et plévi.

Page 244, v. 6682 : *sic.*

245, *var.* n° 1, v. 2 : monsieur, *lis.* monseigneur.

258, v. 7075 : *sic.*

259, v. 7102 : vistement, *lis.* justement.

ib., v. 7108 : *sic.*

271, v. 7479 : — Ce vers est transposé dans le manuscrit, et doit être lu avant le précédent.

273, v. 7553 : *sic.*

278, v. 7715 : *sic.*

282, v. 7845 : qui non, *lis.* qui [à] non.

297, *var.* n° 7, v. 2 : *sic.*

299, v. 8339 : *sic.*

316, v. 8857 : *sic.*

320, v. 8972 : *sic.*

ib., v. 8981 : *sic.*

353, v. 10018 : *sic.*

356, v. 10101 : qui, *lis.* que.

369, v. 10487 : *sic.*

404, v. 11550 : *sic.*

430, v. 12295 : *sic.* — Ce vers n'étant pas donné par l'autre manuscrit, nous n'avons pas restitué le mot qui manque.

432, v. 12352 : *sic.*

462, v. 13274 : — Au lieu de *fiancie*, que nous avons restitué d'après l'autre manuscrit, le texte porte *si antie*, ce qui forme un non-sens.

TOME II.

Page 12, v. 13644 : — Le texte porte : bien.

16, v. 13761 : ne me, *lis.* ne ne.

18, v. 13795 : *sic.* — Le mot *Terascon* est compté pour quatre syllabes.

32, v. 14213 : — Ce vers est transposé dans le manuscrit, et sa place indiquée par le manuscrit de l'Arsenal.

69, v. 15323 : à ourer, *lis.* aourer.

70, v. 15353 : — L'écriture et l'orthographe du manuscrit changent depuis ce vers jusqu'au vers 15833.

ib., v. 15360 : *sic.*

82, v. 15700 : *sic.*

86, v. 15833 : — L'écriture précédente du manuscrit reprend depuis ce vers jusqu'au vers 16153.

97, v. 16153 : — L'écriture et l'orthographe étrangères au reste du manuscrit reprennent ici.

Page 110, v. 16534 : *sic.*

113, v. 16633 : — Ici finit la lacune remplie par une autre écriture que celle du manuscrit, laquelle reprend sans interruption jusqu'à la fin.

115, v. 16693 : mist, *lis.* mis.

122, v. 16882 : le, *lis.* la.

127, v. 17026 : la cheté, *lis.* lacheté.

129, *var.* n° 6, col. 2, v. 12 : *sic.*

133, *var.* n° 2, col. 1, v. 10 : *sic.*, *lis.* [oncques] tel.

139, v. 17361 : jur, *lis.* jur sur.

141, v. 17411 : — Le manuscrit porte : Calerant.

165, *var.*, col. 1, v. 36 : *sic.*

ib., *var.*, col. 2, v. 19 : *sic.*

171, v. 18301 : acelui, *lis.* a celui.

192, v. 18914 : saisi, *lis.* Saisi.

199, v. 19148 : *sic.*, *lis.* C'est [ce] qui fit.

209, v. 19456 : — Transposition du point-virgule à mettre avant : mais.

218, v. 19699 : *sic.*

231, v. 20040 : *sic.*

247, v. 20529 : *sic.*

258, v. 20880 : barons, *lis.* bâtons.

ib., v. 20881 : prennons, *lis.* prenons.

275, v. 21387 : sener, *lis.* sev[r]er.

285, *var.*, col. 2, v. 12 : *sic.*

315, *var.*, col. 2, v. 3 : *sic.*

345, note 25, ligne 7 : de P., *lis.* du P.

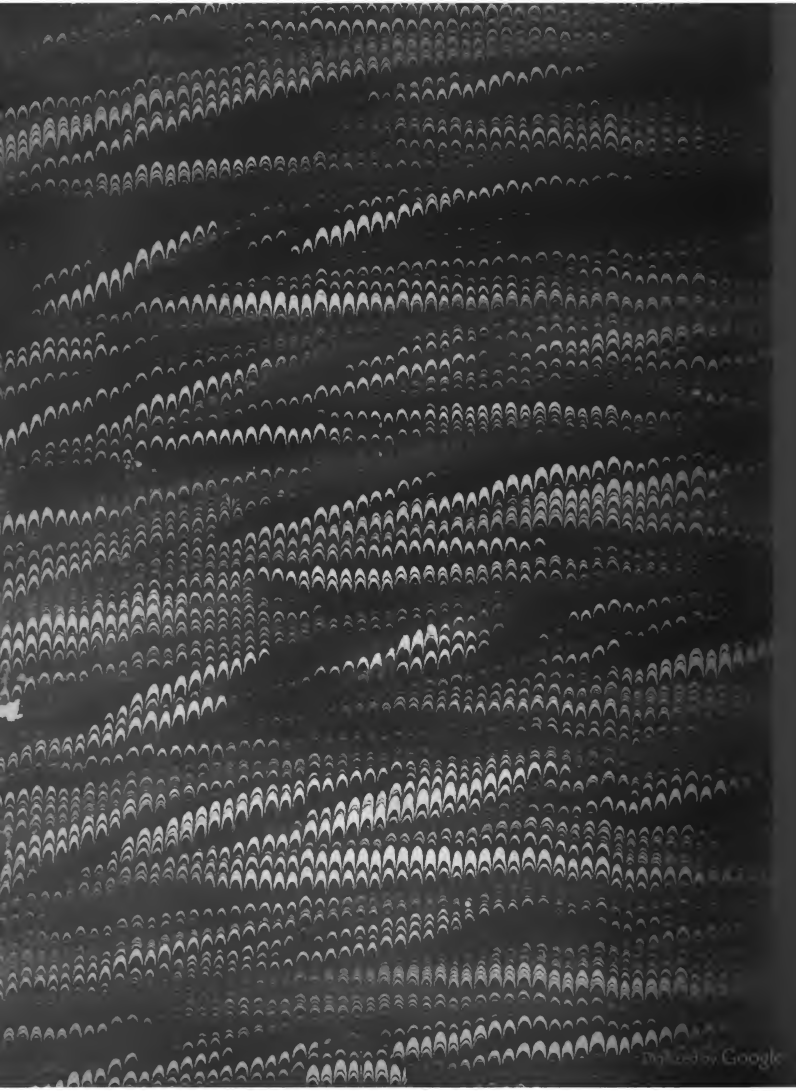
359, note 42, ligne 3 : par la citation du, *lis.* en citant le.

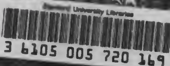
603, 2e col., art. *Limeuil :* rivière, *lis.* ville.

613, 2e col., art. 13 : Succénion, *lis.* Succéniou.








Stanford University Libraries
3 6105 005 720 169

